
BIBLIOTHÈQUE PÉDAGOGIQUE
LIBRAIRIE
N° 245
BRUXELLES

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

═

IXme ANNÉE.

NOUVELLE SÉRIE. — TOME QUATRIÈME.



BRUGES,
Imprimerie de DAVELUY, Quai Vert.

1861.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

NOUVELLE SÉRIE — TOME IV.

Numéro 1. **Janvier 1861.**



ÉTUDES SUR VIRGILE.

LA QUESTION DU FATALISME ET LES *fata*.

Dans notre dernier article nous avons établi, par de très-nombreux passages tirés de l'Énéide, que pour Virgile le monde est gouverné par un pouvoir personnel, unique, Jupiter, seul dieu véritable, tout-puissant, éternel, cause de tout, réellement libre et indépendant. Mais comme plusieurs fois déjà on a émis des opinions différentes, qu'on a essayé de prouver que le système de Virgile concernant le gouvernement du monde est plus ou moins imprégné de fatalisme, nous ne pouvons nous dispenser d'examiner les raisons alléguées, et nous devons étudier l'Énéide en nous plaçant précisément au point de vue indiqué par les objections.

Virgile est-il fataliste ? On ne trouve dans ses ouvrages aucun passage explicite qui autorise une pareille supposition. Ceux qui admettent chez lui du fatalisme se basent sur le sens qu'il a dû donner au mot *fatum*. Les *fata*, comme on sait, ont dans ses ouvrages une grande importance pour la marche générale des affaires humaines.

La question se présente dans les termes suivants : si Virgile entend par *fatum* une cause impersonnelle et aveugle, ou l'effet nécessaire d'une cause semblable, il est fataliste ; s'il y voit l'expression d'une volonté intelligente et libre, il n'est fataliste en aucune façon. Dans le premier cas Jupiter disparaît ; devenu l'exécuteur forcé d'événements inévitables, il se confond avec le *fatum* dont il ne diffère que de nom, et s'il se montre encore, c'est une pure concession aux idées mythologiques de l'époque. Dans le second, Jupiter gouverne ; il agit réellement, il est véritablement dieu. Mais entre ces deux hypothèses il n'y a pas de milieu possible : fatalité ou providence, l'un ou l'autre.

La question du fatalisme de Virgile a été étudiée et traitée spécialement par le D[r] K. Aldenhoven (1), sous-recteur au gymnase de Lauenbourg, ensuite par le R. Dietsch (2), professeur au collége de Grimma. Malheureusement toutes leurs recherches ont abouti à un système intermédiaire, à une espèce de moyen terme qui n'a pu trouver place dans un esprit quelque peu conséquent. Le D[r] Aldenhoven prépose à la fois au gouvernement du monde le destin et la divinité, la nécessité et la liberté. Selon lui, Jupiter gouverne tantôt d'après les *fata*, décrets éternels, immuables, indépendants de lui, tantôt, pour tous les cas non prévus par les *fata*, suivant sa libre volonté. Cependant, même dans le premier cas, l'exécution dépend de lui, et quoiqu'il en appelle souvent aux *fata* comme à des décisions supérieures devant lesquelles tout doit céder, il n'est pas tenu lui-même de leur obéir. Mais pourtant sa volonté est ordinairement d'accord avec les *fata*.

Voilà donc à côté de Jupiter des décrets sans auteur, qui subsistent par eux-mêmes sans que l'on sache comment; voilà des décisions immuables dont l'exécution dépend d'un agent libre; voilà deux sagesses suprêmes ordinairement d'accord, qui par conséquent peuvent être opposées. Ce n'est pas tout; Jupiter ignore parfois quel *fatum* il doit exécuter; sa science infinie est en défaut; par contre les immuables décrets ne tiennent pas toujours devant les hommes, et ceux-ci peuvent avancer ou reculer les *fata* qui les concernent personnellement.

Les découvertes de M. Dietsch ne diffèrent pas essentiellement de celles de M. Aldenhoven. Comme lui il aboutit à un fatalisme mitigé; seulement il n'attribue pas à Jupiter le pouvoir de changer les destins. Du reste il a parfaitement caractérisé les deux systèmes lorsqu'il a dit du sien : « C'est un amas d'obscurités et de contradictions, » *in his quam multa obscura atque inter se repugnantia sint quivis intelligit.*

Il est impossible, à moins de refuser à Virgile le bon sens le plus vulgaire, de croire qu'il ait fondé son poème sur de semblables idées. Il est impossible également d'expliquer par là, d'une manière tant soit peu satisfaisante, tous les passages de l'Énéide où il est parlé des *fata*. Il faut donc étudier de nouveau la question, peser scrupu-

(1) *Ueber den Virgilischen Fatalismus*, Ratzbourg 1850. Voir l'analyse que nous avons donnée de ce travail dans la *Revue* de 1859, p. 381.

(2) *Theologumenon Vergilianorum particula*, Grimma 1853.

leusement les textes, et de cet examen résultera la certitude que Virgile n'est fataliste à aucun degré, mais qu'il a sur le gouvernement du monde des idées aussi justes qu'on pouvait l'attendre de lui.

Le mot *fatum,* comme on sait, se rattache à *fari*. Il signifie donc proprement « ce qui a été dit ou prononcé. » Mais *fari* joignait à son sens propre un sens religieux et solennel; c'était le terme employé pour les sentences du préteur, pour la consécration d'un lieu par les prêtres. Si l'on réfléchit surtout qu'il a formé *fas* et *nefas,* on comprendra qu'un *fatum* n'est pas simplement un prononcé quelconque, mais un prononcé surhumain, une décision divine. Telle est la signification primitive. Cependant comme rien dans le mot n'indique ni l'origine du décret, ni l'autorité qui décide, on a pu considérer vaguement les *fata* comme des décrets subsistant par eux-mêmes de toute éternité. On a pu même, d'après la nature de l'esprit humain, qui aime à assigner la cause, mais qui se paie souvent de mots, voir dans les *fata* non plus des effets, mais des agents, et, malgré la forme passive qui indique un produit, transformer le *fatum* en une puissance aveugle et invincible. C'est ainsi qu'en français « la destinée, » qui est le résultat d'une action, est devenue, par un simple changement de terminaison, « le destin, » force active qui décide, lequel est évidemment plus moderne; c'est ainsi que du grec εἱμαρμένος, η, ον, est sorti ἡ εἱμαρμένη, le destin, qui n'est ni dans Homère, ni dans Hésiode. On trouve dans les langues plusieurs de ces mots dégradés, qui, malgré leur profond abaissement, conservent les traces de leur illustre origine, les marques évidentes de leur noblesse.

Il n'est pas nécessaire, pour le but que nous nous proposons, d'établir historiquement, d'après les témoignages des écrivains, ce que les Romains des diverses époques entendaient par *fatum.* Une telle recherche est d'ailleurs fort difficile; l'expression, rare d'abord, ne se trouve même pas dans les restes des tragiques. Au temps de Virgile elle était fort élastique et chacun l'employait à sa façon. Les philosophes l'avaient tirée en tout sens; le peuple s'en servait pour couvrir son ignorance; Cicéron était forcé de la définir à son usage, et sa définition était contraire à la manière de voir vulgaire. Des études à cet égard ne mèneraient donc pas loin, et c'est dans Virgile seul qu'il convient d'étudier quelle idée Virgile se faisait des *fata.*

Virgile ne considère jamais le *fatum* comme un agent personnel ou personnifié; pour lui c'est un produit (1). En vrai poète il lui

(1) La preuve, c'est que jamais chez lui ce mot n'est construit avec *a* ou *ab* après un verbe passif, comme M. Dietsch le fait remarquer.

donne le sens qu'il a dû avoir d'abord, et, ce qui est remarquable, il le lui conserve jusqu'au bout sans altération. Ici il faut se défier des traductions toutes faites; le français, à défaut de terme convenable, traduit *fatum* par « le destin, la destinée, » mots qui ne peuvent laisser dans l'esprit, le premier surtout, que des idées fausses, et des impressions difficiles à effacer. Pour être exact on devrait rendre *fatum* par « une décision supérieure, » et *fata* par « les décisions supérieures, l'ensemble de ces décisions. » *Fatum* et *fata* s'emploient aussi par métonymie pour désigner soit les événements mêmes renfermés dans les décrets, soit des événements qui sont fixés d'ordinaire par les décrets, comme la mort. Pour ne rien préjuger, et pour plus de brièveté, nous continuerons à nous servir des mots latins *fatum* et *fata*.

Donc, pour Virgile un *fatum* est l'expression d'une volonté suprême; c'est une décision libre que Jupiter porte en qualité de modérateur universel. Les *fata* sont de deux espèces : les uns concernent le monde moral et intelligent, les autres s'appliquent à la nature ou à l'homme physique. Ces *fata* diffèrent essentiellement : en effet les premiers sont des décisions immuables; ils impliquent des événements ou faits particuliers que les agents libres peuvent seconder ou chercher à entraver, mais qui s'accompliront; les seconds au contraire sont des lois générales, des lois naturelles, et comme tels, ils admettent des exceptions; la loi peut être suspendue dans certains cas.

Nous les examinerons successivement.

Pour bien comprendre la nature d'un *fatum* du monde moral, il faut l'étudier sous toutes ses faces. Or tout *fatum* de ce genre offre un triple rapport : 1° rapport avec son auteur, qui le porte volontairement; 2° rapport avec les événements, qui sont amenés forcément; 3° rapport avec les dieux inférieurs ou avec les hommes, qui sciemment ou à leur insu concourent librement à l'exécution. Ces rapports ne ressortent pas au même degré; généralement ce qu'il y a de libre et de volontaire dans l'agent qui produit le *fatum*, est laissé dans l'ombre, et l'on voit dominer l'idée d'immutabilité, de force invincible, parce que l'élément épique réside surtout dans cette énergie supérieure, qui amène les événements au temps marqué quand tout semble conspirer contre son action.

Études ces trois rapports.

1° Rapport du *fatum* avec son auteur. Jupiter est l'auteur des *fata*. On le voit en premier lieu dans quelques expressions particulières.

On trouve une fois *fata Jovis* IV 612 :

Si tangere portus
Infandum caput ac terris adnare necesse est
Et sic fata Jovis poscunt, hic terminus haeret....

Or ces deux mots ne peuvent signifier que « les décisions de Jupiter, les Décrets, dont il est l'auteur (cf. Aldenh. *Rev.* p. 382. Wagn. a. l.). » Mais ici ces décisions ne sont autre chose que les *fata* ordinaires; car *necesse est* a ici le sens de *fatale est,* et Virgile l'emploie comme l'équivalent de *fata Jovis poscunt. Fata* et *fata Jovis* sont donc parfaitement identiques; seulement dans le second cas le poète ajoute un déterminatif qu'il supprime presque toujours.

On trouve également une fois *fata Junonis* VIII 292 :

Ut duros mille labores
Rege sub Eurystheo, fatis Junonis iniquae,
Pertulerit.

Cette expression ne contredit pas la précédente, mais la confirme jusqu'à un certain point. Avant la naissance d'Hercule Jupiter lui avait assigné une destinée brillante, que la ruse de Junon fit passer habilement à Eurysthée. La vie d'Hercule ne fut alors qu'un tissu de traverses suscitées par la haine de Junon. Et, bien que Junon n'ait pas assigné de *fatum* à Hercule, puisque nulle part on ne lui attribue ce pouvoir, le poète a pu dire, par allusion au *fatum* assigné par Jupiter, *fata Junonis,* les travaux par lesquels Junon remplaça le *fatum* primitif. Quant à ce *fatum,* c'était un acte libre de Jupiter, tellement libre que Junon exige du dieu le serment qu'il ne se rétractera pas. On peut voir à ce sujet Homère (Il. XIX 91-133), que Virgile paraît avoir suivi.

Enfin on rencontre très-fréquemment *fata deum* ou *divom.* Mais ici encore il n'y a pas contradiction. Au fond cette expression ne saurait s'appliquer aux dieux subalternes; loin d'être les auteurs des *fata,* ils n'en ont pas même connaissance s'ils ne leur sont révélés; elle ne peut donc s'entendre que de Jupiter. Les hommes seuls l'emploient (1) pour indiquer la nature supérieure et divine des *fata,* sans en nommer personnellement l'auteur. En français nous disons d'une manière assez analogue « les décrets du ciel, les commandements suprêmes. » Il n'est pas rare du reste que Virgile substitue les dieux à Jupiter. Ainsi Énée attribue aux dieux VI 461 *iussa deum,* l'ordre

(1) Nous n'avons trouvé nulle part dans l'Énéide l'expression *fata deum* ou *divom* mise dans la bouche d'une divinité.

de descendre aux enfers, que Jupiter lui a fait parvenir V 726, *inperio Jovis huc venio;* ainsi Anchise rapporte aux dieux II 701, *qua ducitis,* un prodige qui vient manifestement de Jupiter II 693, *intonuit laevum.*

M. Aldenhoven gêné dans ses théories par l'expression *fata deum,* assure qu'il faut la traduire par *iussa deum,* « ordres des dieux. » Cette hypothèse est tout-à-fait inadmissible, parce qu'elle force le sens des mots, et confond deux notions bien différentes. En effet par *iussa, inperia deum,* le poète désigne les ordres des dieux enjoints et communiqués positivement (cf. III 162, *iussit;* XII 824, *iubeas;* IV 346, *iussere,* etc.); par *fata deum,* les décisions suprêmes révélées ou non, considérées indépendamment des ordres donnés pour l'exécution.

M. Dietsch de son côté explique *fata deum,* par « les *fata* dont les dieux sont les exécuteurs. » Mais on ne voit pas que les dieux s'occupent beaucoup de faire exécuter les *fata;* chacun d'eux suit sa passion; et dans l'assemblée des dieux qui ouvre le dixième livre, Jupiter seul songe aux *fata;* heureusement ils s'exécuteront d'eux-mêmes par l'énergie qu'ils tiennent de sa toute-puissance X 113, *fata viam invenient.* Du reste cette explication fût-elle bonne pour des passages pris isolément, elle ne tiendrait pas contre les raisons suivantes.

Jupiter est désigné non-seulement comme l'auteur, mais comme l'auteur volontaire des *fata* dans plusieurs endroits qui ne donnent lieu à aucune équivoque. Il ne s'agit pas ici de quelques mots perdus dans la foule, mais d'expressions caractéristiques, énoncées dans les situations les plus importantes du poème.

Au premier livre, dans l'entretien de Jupiter et de Vénus, morceau si important pour bien saisir les idées de Virgile, les brillantes destinées réservées dans l'avenir aux descendants de Teucer sont nommées indifféremment des promesses de Jupiter et des *fata* 235 :

Hinc fore ductores, revocato a sanguine Teucri,
Pollicitus..
Solabar, *fatis* contraria fata rependens.

Ces *fata* sont des décisions sur lesquelles Jupiter a pu revenir 237 :

Quae te, genitor, sententia vertit?

Elles sont donc parfaitement libres. Elles peuvent même être remplacées par d'autres toutes contraires, car Vénus dit X 43 :

Vincant, quos vincere mavis.

Un peu plus loin Jupiter dévoile à Vénus les *fata* I 262, *fatorum arcana movebo,* et il présente aussitôt les événements qu'ils renferment, comme des résultats de sa libre volonté, de son bon plaisir 278, 284 :

His *ego* nec metas rerum nec tempora *pono;*
Inperium sine fine *dedi*...
Sic placitum.

Cette nature des *fata* est confirmée plus loin. L'établissement d'Énée en Italie qui est un *fatum* I 264, *moresque viris et moenia ponet,* devient une volonté de Jupiter III 171 :

Corythum terrasque requirat
Ausonias. Dictaea negat tibi Juppiter arva.

La guerre contre les Latins est un *fatum* I 263, *bellum ingens geret Italia,* et elle est présentée comme une volonté de Jupiter XII 503 :

Tanton placuit concurrere motu,
Juppiter, aeterna gentis in pace futuras?

Les *fata* et la volonté de Jupiter sont encore présentés comme identiques IV 110 :

Sed fatis incerta feror, si Juppiter unam
Esse velit Tyriis urbem Troiaque profectis...

« L'ignorance où je suis des *fata* me jette dans l'incertitude ; je ne sais pas si Jupiter veut... (1) »

Les deux entretiens de Jupiter et de Junon sont également décisifs. La mort de Turnus est fixée par un *fatum;* rien ne peut le soustraire à son sort X 471 :

Etiam sua Turnum
Fata vocant, metasque dati pervenit ad aevi.

(1) Croirait-on que M. Dietsch s'appuie sur ce passage pour démontrer que les *fata* et la volonté de Jupiter sont des choses toutes différentes? Rien n'est plus vrai cependant, et il y arrive par la traduction suivante, qui est un vrai tour de force : « La connaissance que j'ai des *fata,* me fait douter si Jupiter veut... » On devine le reste : les *fata* sont connus, la volonté de Jupiter ne l'est pas, donc ils ne sont pas identiques. Mais n'est-il pas évident que dans ce passage *fatis* est une expression générale qui est expliquée par ce qui suit? Vénus dit simplement : « Je ne connais pas les *fata,* en d'autres termes, je ne sais quelles sont les intentions, les décisions de Jupiter à cet égard. » Ou plus simplement : « L'ignorance où je suis des *fata* m'empêche de savoir quelle est la volonté de Jupiter. » La conclusion, comme on voit, est toute différente.

Et cependant Junon, dans ses discours, considère son trépas comme un acte libre de la volonté de Jupiter, acte sur lequel il peut revenir X 631 :

Quod ut o formidine falsa
Ludar et in melius tua, qui potes, orsa reflectas!

Si elle s'incline enfin devant ce *fatum*, c'est parce que c'est une volonté de Jupiter XII 808 :

Ista quidem quia nota mihi tua, magne, voluntas,
Juppiter, et Turnum et terras invita reliqui.

Du reste, ce que les *fata* défendaient, c'est-à-dire la délivrance de Turnus, Jupiter l'avait donné comme une défense personnelle XII 806 :

Ulterius temptare veto.

La sentence que Jupiter prononce dans l'assemblée des dieux mérite aussi d'être examinée. Il leur déclare que, puisqu'ils ne peuvent se mettre d'accord, il fera désormais sa volonté et suivra les conseils de sa justice, et que les *fata* s'ouvriront une voie X 108, 113 :

Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo...
Fata viam invenient.

Il fait entendre assez clairement que les *fata* sont ses décisions personnelles.

Voici encore un endroit où Jupiter et les *fata* sont identifiés. Orode dit à Mézence X 740 : *te quoque fata prospectant paria;* Mézence répond : *de me divom pater atque hominum rex viderit.*

Les vers qui concernent Marcellus offrent quelque chose d'analogue. La mort prématurée de Marcellus est attribuée tantôt aux *fata* tantôt à la libre volonté des dieux VI 870 :

Ostendent terris hunc tantum *fata*, neque ultra
Esse sinent. Nimium vobis Romana propago
Visa potens, *Superi*, propria haec si dona fuissent.

Il faut remarquer seulement que *Superi* doit être entendu dans le sens indiqué plus haut, et qu'il s'applique proprement à Jupiter seul.

Tous ces passages défient l'habileté la plus transcendante des commentateurs.

Mais il y a plus. Virgile nous donne dans le neuvième livre, chose assez peu remarquée jusqu'ici, le spectacle d'une de ces décisions solennelles sorties de la bouche de Jupiter ; il nous fait assister au

prononcé d'un véritable *fatum*. Au moment où Énée construisait une flotte dans l'Ida, Cybèle vint supplier Jupiter d'accorder l'immortalité à des navires faits d'arbres qui lui étaient chers. Jupiter lui promet de changer en nymphes immortelles tous les vaisseaux qui aborderont au rivage de Laurente; il confirme sa promesse par un serment solennel et par un signe de sa tête auguste, et elle se réalise d'elle-même au jour marqué, quand les Parques ont amené le temps fixé pour l'accomplissement. Toutes les circonstances, comme on le voit, lui assignent les caractères d'un *fatum* bien authentique.

Il résulte clairement de tout ceci qu'aux yeux de Virgile tout *fatum* est un acte libre de la volonté de Jupiter. Cet acte diffère des autres, car toute volonté de Jupiter n'est pas un *fatum*, en ce qu'il est plus solennel, qu'il a une certaine importance et que son origine se cache généralement dans les profondeurs de la divinité. C'est un acte libre, car, quoique Jupiter ne revienne jamais sur une décision semblable, comme on en verra plus loin les raisons, cependant la faculté que les dieux lui reconnaissent de la changer ou même de l'annuler, prouve clairement qu'il agit dans la plénitude de sa liberté.

2° Rapport du *fatum* avec les événements, qu'il amène forcément. Les *fata* sont immuables, et tout ce qu'ils renferment s'accomplira : I 257, *manent inmota tuorum fata tibi;* III 395, X 113, *Fata viam invenient;* VII 314, *inmota manet fatis Lavinia coniux*. Jupiter lui-même ne saurait les changer. Ici surtout se montre la justesse et la hauteur des vues de Virgile. En effet, bien que, par respect pour les traditions et les inventions mythologiques, il paraisse obscurcir quelquefois la pureté de la notion divine dans Jupiter, cependant il a su généralement lui conserver les traits principaux et les attributs essentiels de la divinité. Les *fata* sont des décisions solennelles de la sagesse souveraine et infinie de Jupiter; or le dieu ne pourrait, sans anéantir en lui la notion de la sagesse divine, par conséquent sans se détruire lui-même, revenir sur ses décrets, les annuler ou les modifier. Ceux donc qu'il porte en qualité de modérateur de toutes choses, et qui se cachent dans la nuit de son éternité (1), qui sont

(1) Les décisions de Jupiter sont éternelles, *aeternis inperiis*. Elles embrassent tous les temps, le passé, le présent, l'avenir; c'est ce que le poète indique fort bien dans le discours de Jupiter à Vénus, par l'emploi des trois temps dans trois verbes I 278, *pono, dedi, referet*, auxquels il ajoute, soit hasard, soit dessein, un dernier verbe sans aucune indication de temps, qui paraît résumer tous les temps, SIC PLACITUM. Cette réunion de verbes, tous à des temps différents, est tout-à-fait remarquable.

toujours portés sans qu'on voie l'acte se produire, demeurent inébranlables et le dieu ne reviendra jamais sur ces points. Seulement il en retardera parfois l'accomplissement, parce que l'époque de l'exécution n'étant pas toujours déterminée avec précision laisse quelque latitude à cet égard sans altérer la notion divine (X 624, VII 312). Jupiter en vertu de sa toute-puissance, peut bien virtuellement empêcher l'accomplissement des événements compris dans les *fata*, mais il ne le fera pas ; il est lié par son essence, puisqu'il répugne à la raison infinie de changer une résolution arrêtée ; sa puissance est limitée par sa sagesse. Vénus et Junon connaissent la puissance et veulent la tourner à leur avantage ; mais aveuglées qu'elles sont, l'une par la crainte, l'autre par le ressentiment, elles oublient la sagesse ou n'en tiennent pas compte, et soutenant chacune leur héros, elles permettent au poème de se développer.

Les *fata* étant ainsi produits librement au dehors par Jupiter, sans qu'un changement soit possible à moins d'altérer la notion divine, le poète a pu, sans encourir le moins du monde le reproche de fatalisme, les considérer comme placés en dehors de lui, comme distincts de lui, indépendants de son pouvoir, comme une chose sur laquelle il n'a plus à revenir, et les mettre en opposition avec lui-même, avec les ordres, les commandements actuels qu'il donne pour l'exécution, V 783 :

Nec Jovis *inperiis fatis*que infracta quiescit.

VIII 398 : Nec *pater omnipotens* Troiam nec fata vetabant...

X 31 : Cur nunc tua quisquam
Vertere *iussa* potest aut cur nova condere *fata*.

Mais cette distinction n'est qu'apparente, et au fond les *fata* sont toujours lui.

3° Rapport du *fatum* avec les dieux et les hommes. Les dieux et les hommes sont libres par rapport aux *fata*, mais sciemment ou à leur insu, ils concourent à l'exécution, ou du moins tous leurs efforts ne sauraient les empêcher de s'accomplir. Ce point n'est pas contesté, et les rapports de Vénus, de Junon, d'Énée, de Turnus, avec les *fata* sont évidents. J'ai fait remarquer plus haut la justesse des vues de Virgile, qui, tout en attribuant à l'homme une complète liberté, ne le laisse pas cependant agir au hasard, mais le place sous l'influence incessante de la divinité, qui le pousse, le dirige par des moyens divers et lui fait connaître ses volontés. Les dieux subalternes sont dirigés de la même manière. Vénus, Junon connaissent

les *fata ;* Énée, Anchise, Turnus, Mézence, les Latins les connaissent, ceux du moins qui les concernent. Il faut remarquer cependant que les *fata* sont tenus un peu dans l'ombre ; s'ils étaient toujours présents et montrés clairement à tous les yeux, toute opposition cesserait aussitôt et le poème serait impossible. Mais la force irrésistible des *fata* est contre-balancée par l'incrédulité, l'aveuglement, l'ignorance partielle, le doute, la défiance ou l'audace des dieux ou des hommes, et surtout par l'assurance où ils sont presque toujours, que les *fata* sont des volontés révocables. Vénus est dans une défiance et une crainte continuelle ; l'effroi lui fait demander des armes à Vulcain VIII 370, la défiance est la cause des plaintes amères qu'elle exhale devant Jupiter X 18-62. Junon de son côté ne paraît pas trop croire à ce qu'elle a appris ; on voit percer l'ironie et l'incrédulité I 39, l'incertitude I 18, la confiance d'empêcher les *fata* de s'accomplir dans son monologue I 37-49, et dans le discours à Éole I 65-70 ; dans les moyens employés pour fixer Énée à Carthage IV 93-171. La déesse espère du moins pouvoir retarder les événements VII 315, et se procurer des compensations d'amour-propre, enfin elle conserve de l'espoir jusqu'à la fin, et au dernier moment elle essaie encore de changer Jupiter X 631. Jupiter lui-même cache parfois les *fata*, et semble prendre à tâche de dissimuler leur portée, témoin la sentence plus qu'équivoque qu'il prononce X 106-113, et qui est sans doute un artifice du poète pour laisser aux dieux toute liberté d'action dans les combats qui vont suivre. Nous ne disons rien du prétexte mis en avant par lui pour convoquer l'assemblée des dieux X 8 ; *abnueram bello Italiam concurrere Teucris,* lequel est en contradiction évidente avec I 263, *bellum ingens geret Italia.*

Quant aux hommes on comprend qu'ils ignorent assez souvent ou les *fata* ou la manière de les réaliser, et que la passion les empêche d'en tenir compte. Énée oublie les *fata* à la cour de Didon IV 225, *fatisque datas non respicit urbes;* Turnus les connaît et les brave IX 136, *sunt et mea contra fata mihi, ferro sceleratam exscindere gentem.*

Nous arrivons à la seconde espèce de *fata*, à ceux qui concernent le monde physique. Ce sont des lois naturelles ou données comme telles, avec quelques autres qui s'en rapprochent. Voici celles qu'on trouve dans Virgile.

Les corbeaux (suivant quelques-uns, car Virgile n'admet pas le fait) ont le pressentiment de l'avenir G. I 416, (*corvis*) *fato rerum*

prudentia maior; tout dégénère G. I 199, *omnia fatis in peius ruere;* on ne peut passer le Styx sans avoir reçu la sépulture Aen. VI 374, *Tu Stygias inhumatus aquas.. aspicies? Desine fata deum flecti sperare precando;* les vivants ne peuvent traverser le Styx 391, *Corpora viva nefas Stygia vectare carina;* les ombres ne peuvent sortir des enfers 438, *Fas obstat, tristique palus inamabilis unda alligat;* on ne peut changer de sexe 448, *et iuvenis quondam, nunc femina, Caeneus, rursus et in veterem fato revoluta figuram;* les ouvrages des mortels périront IX 95, *Mortaline manu factae inmortale carinae fas habeant;* tous les hommes doivent mourir X 467, *Stat sua cuique dies;* le père doit mourir avant son fils XI 160, *vivendo vici mea fata superstes restarem ut genitor.* On en rencontre encore deux autres qui se présentent un peu moins clairement et que l'on verra plus loin.

Une remarque très-essentielle à faire, c'est que ces *fata* comme les lois naturelles, admettent des exceptions; Eurydice est sortie des enfers; Énée et plusieurs autres ont passé vivants la barque du Styx; Cénis a changé de sexe pour un temps; Évandre a survécu à son fils. Mais les autres *fata* n'admettent rien de semblable, et ils s'exécutent rigoureusement et toujours. C'est en confondant des choses aussi différentes, car l'homme est souvent l'objet de *fata* des deux espèces, que certains critiques ont abouti à des systèmes remplis d'inconséquences et d'absurdités.

Les *fata* naturels ont la même origine que les autres; ils ont été portés par Jupiter. Virgile le marque suffisamment dans quelques passages. Le *fatum* qui accorde aux corbeaux la prescience est présenté comme l'équivalent d'un acte divin, *divinitus aut fato.* Or cet acte ne peut être attribué qu'à Jupiter; car si les corbeaux avaient la prescience, ils la tiendraient apparemment de lui, comme les loups tiennent de lui la rapacité, les serpents le venin, les abeilles leurs qualités G. I 129, *ille malum virus serpentibus addidit atris, praedarique lupos iussit;* IV 149, *naturas apibus quas Juppiter ipse addidit.* Le *fatum* en vertu duquel tout dégénère, ne peut non plus émaner que de Jupiter, car il se rapporte aux difficultés dont ce dieu a environné la culture G. I 121, *Pater ipse colendi haud facilem esse viam voluit... curis acuens mortalia corda.* Enfin le *fatum* qui défend de passer le Styx sans avoir reçu la sépulture est également un acte divin, *fata deum,* lequel malgré la généralité de l'expression, ne peut avoir pour auteur, d'après ce qui a été dit plus haut, que Jupiter.

En résumé, Jupiter est véritablement l'auteur de tous les *fata*. Ceux qui concernent les événements, sont immuables; les lois naturelles sont moins rigoureuses, mais la théorie est complète, exacte, et l'Énéide n'offre sous ce rapport aucune contradiction. Il reste à examiner quelques objections.

« Jupiter, dit-on, n'est pas l'auteur des *fata*. En effet Virgile a dû donner au mot *fatum,* sous peine de tomber dans l'obscurité ou dans l'impiété, le sens que l'usage lui attribuait. Or les anciens Romains voyaient *probablement* dans les *fata* des lois et des décrets éternels et immuables, d'après lesquels tout se faisait, et auxquels les dieux eux-mêmes devaient obéir. » L'objection ainsi présentée n'est pas sérieuse puisque les idées de Virgile sur les *fata* ne diffèrent pas essentiellement de celles que l'on prête aux anciens Romains. Lui aussi y voit des décrets éternels et immuables, des décisions sur lesquelles Jupiter même ne peut revenir. Mais le point capital est de savoir si les anciens Romains considéraient les *fata* comme subsistant par eux-mêmes ou comme émanés de l'intelligence suprême; et ce point nous l'ignorons complétement. Or ce n'est pas au moyen de simples soupçons, d'hypothèses sans preuves que l'on peut renverser des textes positifs et formels. Virgile donne les *fata* comme de pures volontés de Jupiter, *sic placitum*, voilà ce qu'il s'agit d'expliquer.

« Il n'est pas douteux, dit-on encore, que, pour les Romains, les dieux n'aient été dans le monde ce qu'étaient les magistrats dans la cité; les dieux leur paraissaient plus augustes parce qu'ils gouvernaient non d'après leur libre arbitre mais d'après des lois éternelles. » Cela est au contraire fort douteux. Les Romains n'ont pas beaucoup cherché à modifier le gouvernement du monde d'après le leur; malgré la forme de leurs institutions, ils ont respecté la royauté du ciel, le pouvoir souverain dans Jupiter. Sans doute ils soumettaient leurs magistrats à la loi, parce que la faiblesse humaine a besoin d'être circonscrite; mais ils savaient ce qu'était cette loi, ils en connaissaient les auteurs; ils allaient même en rechercher l'origine dans l'intelligence divine, qui est la raison même de Jupiter, Cic. *De legg.* II, 24 : *orta simul cum mente divina lex vera atque princeps ratio est recta summi Jovis*. Comment comprendre alors qu'ils aient fait gouverner le monde d'après des décrets sans auteur? qu'ils aient placé une loi au-dessus de la sagesse infinie, qui est elle-même la loi? Et quand même quelques Romains voyant s'altérer et se défigurer

la notion divine dans Jupiter, auraient jugé à propos de lui enlever la décision pour ne lui laisser que l'exécution, on n'en pourrait rien conclure pour Virgile, qui mieux que tous les autres a concentré sur Jupiter les véritables caractères de la divinité. Du reste il n'est pas le seul qui ait compris l'intelligence suprême ; à côté de lui Horace s'exprimait ainsi Od. I, 12 :

Quid prius dicam solitis parentis
Laudibus, qui res hominum ac deorum,
Qui mare ac terras variisque mundum
　　Temperat horis.

Unde nil maius generatur ipso
Nec viget quidquam simile aut secundum.

On prétend que ce passage est contredit par cet autre de la même ode : *tibi cura magni Caesaris fatis data.* Mais on admettra difficilement dans Horace une contradiction à quelques vers de distance, et comme la première expression est fort claire, c'est la seconde qu'il s'agit d'expliquer. Or rien n'empêche d'interpréter ainsi : *curam ipse fatis suscepisti* « tu t'es chargé toi-même par des décisions solennelles de veiller sur César. » En effet dans Virgile Jupiter dit d'abord I 279, *inperium sine fine dedi;* plus loin il emploie une forme différente IV 225, *fatis datas non respicit urbes,* mais comme la pensée est exactement la même, la phrase signifie évidemment : « Il ne songe pas aux villes que les décrets lui ont assignées, que moi-même je lui ai assignées par mes décrets » (1), ce qui rend raison de la tournure employée par Horace.

Les endroits de l'Énéide sur lesquels on s'appuie pour enlever les *fata* à Jupiter, ne prouvent absolument rien en faveur de cette thèse. Nous allons examiner les principaux. « Jupiter pèse les *fata* de Turnus et d'Énée XII 725, *aequato examine lances sustinet,* donc il n'en a pas la connaissance présente, donc il n'en est pas l'auteur. » Jupiter n'ignore pas les *fata;* il sait fort bien que c'est Turnus et non Énée qui doit périr, et il est absurde de supposer le contraire.

(1) Il faut noter ici une manière particulière de raisonner de M Dietsch. Quand Jupiter dit IV 225, *fatis datas non respicit urbes*, M. Dietsch s'écrie : « Vous voyez que les *fata* sont placés en dehors de la puissance et de la volonté de Jupiter ! Car s'ils étaient des décrets de Jupiter, le poète aurait écrit *a me datas.* » — Fort bien. Alors quand Jupiter dit I 279, *inperium sine fine dedi* c'est bien un décret de Jupiter? — Oh non, dit-il, rien n'empêche de comprendre qu'il a donné l'empire d'après les *fata.* — C'est pousser loin la subtilité.

Turnus connaît son sort XII 676, *iamiam fata, soror, superant;* Junon le connaît XII 150, *Parcarumque dies et vis inimica propinquat;* Jupiter l'a indiqué X 478, *etiam sua Turnum fata vocant, metasque dati pervenit ad aevi,* et il en a parlé à satiété ainsi que de celui d'Énée. Il n'y a ici qu'une image comme dans l'Iliade XXII 209. Cette image a pour but de représenter la justice éternelle de Jupiter et la sagesse de ses décisions au moyen de la balance, symbole bien connu. Ensuite c'est un moyen d'annoncer le dénouement, afin qu'il n'arrive pas trop brusquement et qu'il ait plus de solennité.

« Les *fata* diffèrent de la personne et de la volonté de Jupiter, car il tire au sort les événements qui doivent arriver en vertu des *fata* III 334, *sic fata deum rex sortitur volvitque vices.* » Ce n'est ici encore qu'une figure, en rapport avec la faiblesse humaine; l'homme, qui ne comprend pas les conseils divins, ne voit souvent dans la succession des événements qu'un jeu du hasard. En réalité il n'en est rien : c'est la sagesse de Jupiter et non le hasard qui gouverne I 229, *O qui res hominumque deumque aeternis regis inperiis!*

« Mais, dit M. Dietsch, quand Virgile dévoile les *fata* à Vénus I 262, *longius et volvens f. arcana movebo*, il les tire comme d'un livre ou de tablettes, cela est plus clair que le jour, et M. Aldenhoven l'a démontré très-bien p. 26 n° 57, après Peerlkamp. Donc les *fata* sont considérés comme placés en dehors de lui. » Pour nous il est plus clair que le jour que Jupiter ne lit ni dans un livre ni sur des tablettes, mais qu'il emploie ici une figure fort convenable pour indiquer la série, la succession (*volvens*) et le secret (*movebo*) des *fata :* « Je déroulerai et produirai à tes yeux les secrets des *fata.* » M. Dietsch veut-il bannir les figures de la poésie? Et quand même Jupiter lirait, quelle serait la conclusion? Que le poète aurait voulu montrer par une image que les *fata* sont immuables, et que l'oubli ne peut les atteindre. L'Église met-elle en doute la toute-science de Dieu lorsqu'elle dit, dans le *Dies irae*, *Liber scriptus proferetur?* Mais il n'y a pas de livre dans Virgile. Permis à Ovide, dont on invoque ici le témoignage, de faire dire à Jupiter M. XV 813 :

Invenies illic inclusa adamante perenni
Fata tui generis : legi ipse animoque notavi
Et referam ne sis etiamnum ignara futuri.

Cela montre simplement la distance qu'il y a entre la haute raison de Virgile et l'imagination assez peu réglée d'Ovide, entre l'image qui fait saisir l'idée et le mythe grossier qui la défigure. M. Dietsch

d'ailleurs ne peut guère s'appuyer sur Ovide, lui qui écrit : *Diligentior et severior in rebus divinis Vergilius quam Ovidius.*

On a tiré de fort étranges conclusions de ce passage IX 94 :

> **O genetrix, quo fata vocas ? aut quid petis istis ?**
> **Mortaline manu factae inmortale carinae**
> **Fas habeant, certusque incerta pericula lustret**
> **Aeneas ? Cui tanta deo permissa potestas ?**

On a cru y trouver la preuve, surtout dans le dernier vers, que les *fata* sont tout-à-fait indépendants de Jupiter, et qu'il n'en est pas l'auteur. Or c'est le contraire qui est prouvé. En effet, Cybèle en s'adressant à Jupiter IX 83, *da, nate, petenti,* lui demande évidemment (d'après le v. 96 *inmortale fas habeant*) un *fatum* pour les navires. Donc elle le reconnaît pour l'auteur des *fata*. Loin de contredire cette assertion, Jupiter la confirme ; car la phrase *quo fata vocas*, (cf. Dietsch) ne peut signifier que ceci : « Que veux-tu que les *fata* t'accordent, que demandes-tu aux *fata* ? » de plus elle est synonyme de la suivante, *quid petis istis* (*navibus*), « Que me demandes-tu pour ces navires ? » d'où il suit rigoureusement que les *fata* et Jupiter sont identiques. Que si Jupiter ajoute *cui tanta deo permissa potestas,* ce n'est pas du tout, qu'on le remarque bien, parce que les *fata* sont indépendants de sa volonté, mais parce que la demande de Cybèle considérée en soi ou combinée avec des *fata* déjà arrêtés forme un tout contradictoire, et qu'il est impossible à un dieu, quelque puissant qu'il soit, de réaliser une chose dont les termes s'excluent. Or si la demande de Cybèle était accomplie, en vertu des *fata* des navires seraient à la fois mortels et immortels et Énée courrait des périls sans être exposé ; et voilà ce que la toute-puissance de Jupiter ne saurait faire. Il accorde donc la demande de Cybèle en supprimant la contradiction ; les navires transformés en nymphes par sa main divine, ne seront plus des ouvrages humains et pourront revêtir l'immortalité ; la transformation aura lieu après l'arrivée d'Énée aux rivages de Laurente, quand il aura terminé ses courses périlleuses sur la mer. Jupiter est tellement l'auteur des *fata* que la sentence qu'il prononce en ce moment, est, comme on l'a vu plus haut, un véritable *fatum*.

On dit que les *fata* ne sont pas immuables, soit parce que les dieux peuvent en suspendre l'exécution, soit parce que les hommes peuvent avancer ou reculer le moment de leur mort ou le *fatum*. C'est là une erreur provenant de ce qu'on a confondu les *fata* pro-

prement dits avec les lois générales de la nature. Ces dernières lois peuvent être suspendues, mais les premiers n'admettent pas d'exception; et l'exécution n'a jamais été différée lorsque l'époque était exactement fixée. Que Junon s'écrie VII 313, *At trahere, atque moras tantis licet addere rebus*, c'est une illusion d'amour propre que rien ne vient justifier, et il lui faut une permission toute spéciale de Jupiter X 624, pour soustraire quelque temps Turnus au trépas. Encore si Jupiter l'accorde c'est que le moment de la mort de Turnus n'est pas rigoureusement déterminé par un *fatum*. Les hommes ne peuvent pas non plus avancer ni reculer l'exécution d'un vrai *fatum*. Halésus est caché en vain dans les forêts par un père que les *fata* épouvantent : au jour fixé Halésus succombe X 417. Tous les autres passages qu'on cite prouvent seulement qu'ils ont pu d'une façon ou d'une autre se mettre au-dessus d'un *fatum* naturel et y faire exception. Évandre peut bien dire qu'il a vaincu ses *fata*, en ce sens qu'il fait exception à la loi générale qui veut qu'un père meure avant son fils XI 160, *vivendo vici mea fata superstes restarem ut genitor*. Bien d'autres ont fait exception comme lui. De même Virgile a pu dire que Iapis recula les *fata* de son père dangereusement malade XII 395, *Ille, ut depositi proferret fata parentis,* en ce sens qu'il le maintint en vie, contre une maladie qui, en règle générale, devait l'emporter. Mais encore une fois aucun *fatum* proprement dit n'a jamais été ni suspendu ni annulé.

On expliquera d'une manière analogue ce passage concernant la mort de Didon IV 696 :

> Nam quia nec fato merita nec morte peribat,
> Sed misera ante diem subitoque accensa furore.

M. Aldenhoven en conclut que l'homme peut avancer le *fatum* qui le concerne personnellement; nous ne pouvons partager son avis. *Fato* est ici la loi qui condamne l'homme à mourir naturellement de vieillesse et de caducité, à moins qu'une décision spéciale de Jupiter, un *fatum* proprement dit, ne le fasse mourir jeune comme Marcellus, ou tomber sur le champ de bataille comme Turnus et tant d'autres. *Ante diem*, « avant le jour de la caducité, » a le même sens que *non fato*, sens qui est parfaitement déterminé (Cf. Dietsch) dans les imprécations de Didon contre Énée IV 620, *sed cadat ante diem*, « qu'il meure avant le jour de la vieillesse, prématurément. » Les quatre expressions signifient simplement que sa mort était préma-

turée et volontaire : tout cela pour expliquer comment Proserpine était en retard. Cette même mort de Didon, qui périt *non fato* est appelée *fatum* IV 519, *testatur conscia fati sidera*, et aussi *fata* IV 678, *eadem me ad fata vocasses*; ce sont des métonymies qui n'offrent aucune difficulté.

De tout ce qui précède découle cette conséquence, qu'il est à peine nécessaire d'indiquer, c'est que Virgile n'est fataliste à aucun degré. Il n'y a pas dans ses œuvres un seul passage qui implique le fatalisme, tandis qu'il y en a un fort grand nombre qui le repoussent formellement. Ceux qui trouvent le fatalisme dans Virgile, lui prêtent à priori celui d'autres écrivains, confondent deux espèces de *fata* entièrement distinctes, prennent au propre les expressions que le poète emploie au figuré, et admettent qu'il n'a pas reculé devant des contradictions palpables. Or il est impossible de se rendre à de pareilles raisons, et, tout bien examiné, il n'y a pas un mot à changer aux conclusions que nous avons présentées dans l'article précédent. Tout ce qu'on sent de nouveau en soi après de semblables recherches, c'est une admiration plus sentie et mieux raisonnée pour le poète dont les idées ont assez d'unité et d'élévation pour n'avoir rien à craindre de telles analyses.

E. Feys.

Bruges, octobre 1860.

NOTES SUR L'ANALYSE INFINITÉSIMALE.

Dans une *dissertation sur les vrais principes du calcul transcendant*, publiée à Liége en octobre 1860, M. Paque, professeur à l'athénée royal, prétend prouver l'*imperfection logique de l'analyse infinitésimale.*

« Quelques géomètres, dit-il, saisis d'admiration pour la puissance du calcul de Leibnitz, et avides de se lancer dans la voie nouvelle, adoptèrent sans restriction les principes hypothétiques sur lesquels était installée cette analyse. De ce nombre, comme nous l'avons déjà dit, sont les frères Bernoulli et l'Hospital. »

« Ces savants, plus hardis que Leibnitz, admirent dans le calcul ces prétendues quantités infiniment petites, dont ils essayèrent par divers moyens de prouver l'existence. Tous ces efforts,

joints à ceux tentés depuis, prouvent une seule chose, c'est qu'on ne peut établir *rigoureusement* les principes de l'analyse infinitésimale, vu l'*impossibilité logique* des éléments auxiliaires de ce calcul. »

Pour réfuter complétement cette double affirmation, ainsi que plusieurs autres, il me suffirait d'indiquer la brochure ayant pour titre : *Méthode infinitésimale en Géométrie,* Liége 1859. Mais je crois utile ici de répondre brièvement à différentes objections.

I. — Dire qu'une droite peut se prolonger toujours, ce n'est pas « ne pas assigner de *terme* ou de *limite* à ce prolongement » ; c'est dire au contraire que la droite n'est jamais *finie* dans son état le plus général, n'ayant qu'une seule extrémité. Elle est donc alors *infinie*, c'est-à-dire que sa longueur surpasse toute longueur *imaginée,* si grande que soit cette dernière.

La longueur infinie ci-dessus contient nécessairement l'unité linéaire un nombre infini de fois; et il est de plus évident que ce nombre infini devient 2, 3, 4, ... *n* fois plus *grand* ou plus *petit* lorsque l'unité linéaire devient au contraire 2, 3, 4, ... *n* fois plus *petite* ou plus *grande.*

II. — Si l'on conçoit la droite donnée *a* divisée en une infinité de parties égales, chaque partie *a* sur ∞, toujours *inconnue, invisible* et jamais *nulle,* est *infiniment petite;* car elle est évidemment moindre que toute longueur *assignée,* si petite que soit cette dernière.

III. — On voit que les nombres *infinis* et *infiniment petits* existent nécessairement; et il en est de même des nombres infiniment grands et infiniment petits du *second ordre*, du *troisième,* du *quatrième,* etc.

IV. — M. Paque croit infirmer le point de vue infinitésimal en énonçant comme il suit le principe de *continuité :*

« On entend par loi de continuité celle qui s'observe dans la génération par *mouvement* des lieux géométriques, et d'après laquelle par exemple, les points successifs d'une même ligne se succèdent *sans aucun intervalle.* »

— Or, quelle conséquence peut-on déduire rationnellement de cette loi, s'il n'y a aucun intervalle ?

Il énonce ensuite la loi de Poisson, où il est démontré que *le temps et chaque ligne croissent continûment par infiniment petits*. D'où il suit que les infiniment petits ont une existence réelle et ne sont pas uniquement un moyen d'investigation imaginé par les géomètres : telle est la conclusion de Poisson.

Pour ne pas laisser subsister « *des idées si fausses* » M. Paque dit : « ... il est évident que les deux points consécutifs *se touchent* et que par suite leur distance est *nulle*. » Or, comme le point géométrique n'a pas d'étendue, il est clair que deux points consécutifs ne peuvent se toucher sans se confondre en un seul; il n'y aurait donc pas eu de mouvement, contrairement à l'hypothèse. Ainsi il est absurde de dire que : « le mouvement a lieu sans aucun intervalle de temps ni de lieu. »

V. — *La loi de Poisson est parfaitement exacte*. En effet, le mouvement du point générateur de la ligne A B étant *continu*, ce point quitte la position A pour se rendre à la position B et passe nécessairement par toutes les positions intermédiaires. L'intervalle invisible entre deux positions *immédiatement* consécutives existe donc. Mais, provenant du plus petit mouvement possible, effectué dans le moindre temps qu'il se puisse, cet intervalle est le plus petit possible de tous les infiniment petits, c'est-à-dire de toutes les quantités *invisibles* et *inassignables* par leurs petitesses : c'est un *indivisible*.

D'ailleurs, il est évident que le point générateur d'une ligne décrit toutes les longueurs infiniment petites *croissantes*, à commencer par la plus petite possible, avant d'avoir décrit la longueur *finie* ou *donnée* proposée.

VI. — Comme toutes les longueurs infiniment petites sont invisibles et *insaisissables*, aussi bien que beaucoup de longueurs finies, il sera toujours impossible « d'indiquer le point où, dans la période décroissante, la longueur cesse d'être finie. » Or, cette impossibilité suffit à M. Paque pour nier l'existence des infiniment petits; car, dit-il, « la quantité dans son décroissement *illimité* reste toujours finie, c'est-à-dire *concevable* et *imaginable*. » — Concevable, oui; mais imaginable, non. — Il en conclut donc que : « *Le principe philosophique infinitésimal est évidemment faux*, et l'on est en droit de repousser de l'ensemble mathématique

des auxiliaires qui n'ont et ne peuvent avoir d'existence, *de vraie quantités chimériques.* »

Donc pour qu'une quantité existe ou ne soit pas chimérique, il faut qu'on puisse se la figurer, la saisir, l'imaginer, la calculer et en un mot en avoir *des idées sensibles :* telle est la condition. Ainsi tous les nombres *inexprimables* en chiffres n'existent pas; et cette conséquence absurde n'est pas du tout philosophique.

VII. — Un adversaire de l'analyse infinitésimale affirme que zéro seul est la plus petite quantité possible; oubliant ainsi que zéro ou le néant n'est pas une quantité. — Il est certain que « l'on ne peut jamais se *figurer* ni *imaginer* une quantité qui, sans être *nulle,* n'est supérieure à aucune autre. » Mais on la conçoit comme étant un indivisible.

Pour démontrer la *non-existence* du plus petit possible de tous les infiniment petits, M. Paque considère un triangle dont la base soit un indivisible, puis il mène à celle-ci une parallèle terminée aux deux côtés latéraux. Par deux triangles semblables, cette parallèle est moindre que la base proposée, contrairement à l'hypothèse.

Cette démonstration ne peut infirmer l'existence, bien établie, du plus petit possible de tous les infiniment petits : elle prouve seulement qu'*il n'existe aucun triangle dont la base soit un indivisible.* Si, en effet, un tel triangle existait, il n'aurait que deux *médianes* et pas trois; chose absurde.

D'ailleurs, considérons le triangle isocèle ABC dont l'angle A du sommet soit infiniment petit, les deux côtés latéraux AB, AC ayant la même longueur a numérique. Prenons sur ces deux côtés et à partir du sommet A les longueurs égales à l'infiniment petit i du premier ordre : si la base du triangle isocèle résultant était aussi égale à i, ce triangle serait équilatéral; l'angle A serait donc de 60° et pas infiniment petit, contrairement à l'hypothèse. Il faut donc que la base du triangle isocèle résultant soit un infiniment petit du second ordre, tel que iv (ce que la trigonométrie démontre directement). Mais alors les deux triangles isocèles sont semblables et donnent

$$i : a = iv : BC;\ \text{d'où } BC = av = \frac{a}{\infty}.$$

La base BC étant donc un infiniment petit du premier ordre, n'est pas un indivisible, vu qu'elle a une infinité de points entre ses extrémités.

On voit aussi que, si le côté a est infini du premier ordre et représenté par $b \times \infty$, on aura $BC = b$, le nombre b étant fini.

VIII. — La véritable définition *descriptive* de la ligne courbe a été énoncée par M. Lamarle, adversaire de l'emploi *explicite* des grandeurs infinitésimales, qu'il traite de *quantités chimériques*. Voici cette définition : « La courbe est la trace d'un point qui se meut suivant une direction incessamment variable. »

Il en résulte nécessairement que : 1° Toute ligne courbe n'est qu'une ligne brisée, ayant une infinité de côtés chacun infiniment petit et invisible, aussi bien que chaque angle extérieur de courbure; 2° Toute figure plane curviligne fermée n'est en réalité qu'un polygone plan rectiligne, ayant une infinité de côtés infiniment petits.

De plus, si A et B sont deux droites données ou deux arcs circulaires de même rayon; l'intervalle entre deux positions immédiatement consécutives du point générateur de chaque ligne est nécessairement le même pour chacune; cet intervalle est donc *commun diviseur* de A et B. On conçoit que ces deux lignes peuvent avoir un commun diviseur infiniment petit, multiple fini ou infini du précédent.

D'ailleurs, si le *rapport* de A à B est la *racine carrée* de 12, par exemple, ce rapport alors *inexprimable* est une fraction irréductible finie, mais à termes n et p infinis. Or, concevant B divisée en le nombre infini p de parties égales à x et infiniment petites, d'où $B = px$, on aura $A = nx$. Donc x est commun diviseur infiniment petit de A et B.

Ainsi les deux lignes A et B ont toujours un *rapport* exprimable ou inexprimable en chiffres, et elles ont aussi toujours une *commune mesure*, assignable ou inassignable, finie ou infiniment petite.

IX. — De là résulte ce théorème : lorsque quatre grandeurs de même nature deux à deux, A et B, C et D, ces deux dernières ordinairement des lignes, sont telles que C et D étant divisées en n et p parties égales à leur commune mesure x, A et B soient

aussi divisées en n et p parties égales ou équivalentes à v, on aura toujours $A : B = C : D$.

En effet, par hypothèse on a $C = nx$ et $D = px$; d'où $C : D = nx : px = n : p$. De même, on a $A = nv$ et $B = pv$; d'où $A : B = nv : pv = n : p$. Donc $A : B = C : D$.

Ce théorème est fondamental; c'est la *méthode des parties égales* pour établir chaque proportion, en mécanique comme en géométrie, et cela par les déductions les plus claires, les plus simples et les plus exactes. Cet emploi *explicite* des grandeurs infinitésimales évite le *non-sens* ou la *pétition de principe*, par de longs et obscurs détours, qu'entraîne toujours la distinction des deux cas : commensurable et incommensurable.

X. — Voici maintenant le *principe infinitésimal* sur lequel reposent toutes les applications du calcul des infinis pour trouver clairement et le plus simplement possible, des formules générales de nombres finis en géométrie et en mécanique :

Toute grandeur doit se négliger ou être regardée comme nulle à l'égard de celle qui la contient une infinité de fois et qu'elle doit augmenter ou diminuer : c'est un *zéro relatif* à cette dernière.

D'abord le nombre infini de fois n'est ni plus ni moins infini quand on y ajoute ou qu'on en retranche une fois la première grandeur; cette addition ou cette soustraction est donc inutile et doit se négliger.

D'ailleurs, si l'on cherche un nombre fini, aucun nombre infiniment petit ne peut en faire partie, c'est-à-dire ne peut l'augmenter ni le diminuer; ce nombre infiniment petit est donc nul à l'égard du nombre fini cherché et doit se négliger.

De même, un infiniment petit du second ordre est nul à l'égard de l'infiniment petit cherché du premier. En général, l'infiniment petit d'un ordre quelconque est nul à l'égard de l'infiniment petit d'un ordre inférieur.

On verra de même que tout nombre fini est nul à l'égard du nombre infini cherché; et en général, un infini d'un certain ordre est nul à l'égard d'un infini de l'ordre supérieur.

XI. — Ce qui précède suffit sans doute pour bien montrer les erreurs d'appréciation de M. Paque et pour prouver contrairement à ses affirmations, que l'on peut démontrer *rigoureusement*

les principes de l'analyse infinitésimale, ainsi que la *possibilité logique* des éléments auxiliaires de ce calcul.

D'ailleurs, les infinis et les infiniment petits, ayant une existence certaine, se présentent inévitablement en géométrie et en mécanique pour y faciliter les déductions logiques du calcul. Il est bien établi, en effet, que l'emploi rationnel du principe infinitésimal conduit toujours à la vérité par la voie la plus claire et la plus rapide. Jusqu'à présent on n'a pas cité un seul exemple où la méthode infinitésimale, logiquement appliquée, ait fait prendre le faux pour le vrai.

Enfin, lorsqu'il s'agit de variables *continûment* croissantes ou décroissantes, aucune méthode de calcul ne peut être « *d'une rigueur absolue* » que par l'emploi des infiniment petits : ils sont inévitables, et il y a nécessairement longueur et obscurité à ne pas en faire mention.

J.-N. NOEL.

Liége, décembre 1860.



JULIEN CHAMARD.

Parmi les lecteurs de la *Revue* il n'en est pas beaucoup sans doute qui connaissent Julien Chamard. Vue de loin en effet cette courte existence si prématurément brisée n'offre rien d'apparent, rien de saillant, rien de ce qui appelle sur un homme l'attention des autres hommes. Né à Namur, le 1er janvier 1825, Chamard sentit de bonne heure une vocation décidée pour les lettres. Mais la nécessité de suivre une carrière professionnelle le décida à faire des études de droit, que sa complexion délicate interrompit souvent et auxquelles la maladie le força de renoncer, au moment où il allait subir l'examen de docteur. Alors il se livra entièrement à ses goûts littéraires et publia quelques pièces de vers. La mort l'arrêta au milieu de ses travaux, le 10 novembre 1860. Telle est au premier coup d'œil toute la biographie de Chamard. Et cependant sa tombe est à peine fermée, qu'il s'élève à l'entour un bruit de renommée et de célébrité. La ville de Namur sent qu'elle a perdu un de ses enfants les plus distingués, la Belgique, un talent dont elle pouvait être fière.

« C'était, dit M. Malchair, professeur à l'athénée de Namur, dans

le discours qu'il a prononcé sur sa tombe, c'était un de ces nobles cœurs, une de ces belles intelligences que la terre devrait conserver toujours. Enfant de la bourgeoisie de Namur, à laquelle on était fier d'appartenir à côté de lui, il n'avait ni rang, ni titres, il n'occupait aucune fonction publique qui le signalât à l'attention de ses concitoyens, et cependant tout le monde le connaissait, tout le monde l'estimait. Le jour de sa mort, petits et grands, pauvres et riches, s'abordaient en disant : Julien est mort, et nul ne demandait qui était Julien, car Julien avait attiré à lui tous les cœurs par l'attrait irrésistible du talent uni à la bonté.

« Vous tous qui le connaissiez avant moi, est-il vrai que plus vous étiez infortunés plus vous lui étiez chers? Est-il vrai que son temps, ses soins, sa compassion, avant de lui appartenir, appartenaient à toutes les souffrances d'autrui? Poëte chrétien, il sentait dans son cœur les nobles aspirations de l'Évangile; pour lui, il n'y avait pas d'étrangers, pas d'ennemi, il n'y avait que des hommes.

« Noble et généreux ami! absorbé par le désir d'être utile aux autres, il paraissait dédaigner ce que les autres envient. Que de fois, dans des conversations intimes, lorsque des amis plus soucieux de son avenir qu'il ne l'était lui-même, lui faisaient entrevoir une place honorable et lucrative, que de fois, dis-je, ne s'est-il pas dérobé à leur entretien pour aller serrer la main d'un pauvre ouvrier qu'il aidait de ses conseils! Que de fois n'a-t-il pas interrompu des études transcendantes pour rédiger la modeste pétition de l'homme du peuple! Messieurs, cela est admirable, et quand j'y songe, je regrette de lui avoir reproché parfois de s'occuper si peu de lui-même; je le regrette au milieu de ces tombes au seuil desquelles on ne laisse rien de grand que le bien que l'on a fait aux autres.

« Oui, mon pauvre ami Chamard, tu as rempli ici-bas la mission que t'assignait ton organisation poétique. Le poëte, nous le savons bien, est presque toujours impuissant à réaliser les idées qu'il exprime. Mais il suffit qu'il se soit montré à l'humanité tel qu'il doit être et le bien est déjà fait, car il est là au milieu de la foule intéressée et cupide, pour lui rappeler par l'excès même de son dévouement et de son abnégation, combien ces vertus sont nécessaires; il est là pour que les masses s'arrêtent un instant sur la pente des voluptés et des séductions matérielles, et jettent un regard sur les plaisirs calmes et purs du devoir accompli et de la conscience sans reproche.

« Voilà comment tu nous fus utile, mon cher Julien. On sortait

de ta conversation toujours plus disposé au bien ; on te quittait non pour penser et rêver comme toi, mais pour mettre plus de dignité dans l'accomplissement de sa tâche.

« Chamard aimait la poésie avec passion. Arrivé à un âge où la réalité seule nous intéresse, il éprouvait un enthousiasme d'enfant pour toute idée ingénieuse bien exprimée. Doué de l'esprit d'observation, il avait en outre une élocution facile et savait tirer le meilleur parti de ses nombreuses lectures pour répandre du charme dans ses conversations. Par ses réflexions judicieuses, ses saillies fines, il étonnait tous ses amis. Depuis bien longtemps nous lui disions : Julien, pourquoi ne prends-tu pas la plume ? et le pauvre Julien se contentait de répondre : J'ai des notes que je publierai un jour.

« Cédant enfin aux instances de ses amis, il se hasarda à soumettre une de ses œuvres au jugement du public et le public applaudit des deux mains, et depuis lors, toutes les communications de Julien furent accueillies avec empressement et citées avec honneur.

« Hélas ! le moment même qui lui révélait la réalité d'un talent dont sa modestie doutait peut-être encore, devait amener aussi les derniers progrès du mal impitoyable qui le minait depuis longtemps. Les premiers applaudissements de sa patrie, ne devaient lui arriver que sur son lit de mort, son premier gage de reconnaissance ne trouvera plus que son tombeau.

« Nous pouvons le dire sans crainte d'être un jour déçus, le moment n'est pas loin où la Belgique reconnaîtra qu'elle perd en Julien Chamard une de ses gloires; elle pleurera sa mort précoce comme la France pleura jadis la fin prématurée de Chénier et de Malfilâtre. »

Nous n'avons rien à ajouter à ce dernier éloge décerné au poète ; nous ne pouvons que le confirmer. Chamard en effet meurt à la fleur de l'âge, laissant son œuvre inachevée; mais le peu qu'il a publié révèle assez la vigueur de son talent poétique et dit suffisamment ce qu'on pouvait attendre de lui s'il eût vécu. Sans doute il n'est pas complet, et on trouve chez lui, quoique à un faible degré, tous les défauts qui se montrent dans les premières productions; mais ces défauts sont largement compensés par des qualités du premier ordre. Ce qui est remarquable dans Chamard, c'est cette faculté, qui constitue le vrai poète, et qui est si rare hélas ! dans tous les temps, de sentir vibrer son âme à toute grande et généreuse pensée, sans se laisser distraire, sans se laisser détourner par l'esprit de parti ou par l'esprit de système; de s'emparer avidement d'une idée noble et

élevée, d'être vivement impressionné par elle, et de la produire ensuite à l'extérieur pleine de majesté et d'harmonie. Si parfois il est faible, obscur, inégal, abstrait, c'est que la source d'inspiration manque, et qu'alors l'écrivain veut remplacer le poète; mais quand l'idée est là, et qu'il s'abandonne à l'instinct d'une âme élevée et d'un cœur plein de droiture, alors il éclate avec un sentiment vrai et profond, car Chamard ne connaît ni l'enthousiasme de commande, ni les mouvements faux, ni le ton déclamatoire; alors le style est coloré, vigoureux, plein de chaleur; le vers est serré, ferme, robuste, il devient une véritable formule; enfin la rime, riche et pleine, fortifie le sens au lieu de l'affaiblir. Or c'est là un mérite qu'on ne saurait trop apprécier.

Nous ne connaissons de Chamard que trois pièces de vers, qui ont été insérées dans la Revue trimestrielle. Le première est intitulée *La muse de la fantaisie;* la seconde est adressée *A mon ami H. Boscaven, Épître du jour de l'an.* Toutes deux sont écrites en strophes, et en vers de huit syllabes. La première surtout est très-achevée et d'une beauté de forme vraiment remarquable. Quoique travaillée avec soin, on n'y sent point le travail, tellement le ton est dégagé, la marche pleine d'entrain, tant le dernier vers de chaque strophe arrive à propos et naturellement. Cependant ce brillant produit de l'imagination ne montre pas complétement l'âme de Chamard; il sacrifie un peu à la fantaisie; son esprit se laisse aller à de légers écarts dont son cœur n'est pas complice, faiblesses qu'on doit à peine signaler tant c'est peu de chose à côté de ce que d'autres ont osé! Mais la pièce principale de Chamard, celle dans laquelle il se retrouve tout entier tel que nous venons de le représenter, c'est la dernière, qu'il a terminée en juillet 1860. Elle porte pour titre *Aux poëtes belges, Fonction morale du poëte,* et renferme environ 300 vers. Elle devait faire partie d'un art poétique, sujet sérieux, ouvrage de longue haleine qui fut le rêve de toute la vie de Chamard, l'occupation incessante de ses dernières années, et dont il entretenait souvent ses amis. Quelques extraits de cette pièce feront comprendre et justifieront tout ce que nous avons voulu dire.

Poëte, à nos foyers, quand la tâche est cessée,
Hôte mélodieux, viens chanter, — ta pensée,
Ce vin fort, pour les cœurs d'eux-mêmes triomphants,
Se change en un doux lait pour les petits enfants;
Jusqu'à leur innocence abaissant le génie,
Tu leur offres l'idée en forme d'harmonie,

Tu viens leur épeler le mystique alphabet
De la nature, où Dieu pour eux se dérobait,
Où la plus humble fleur, que sa sagesse crée,
Sait accomplir sa loi pour une fin sacrée;
Ton doux chant leur module, en charmantes leçons,
La langue des parfums, des couleurs et des sons;
Et lorsqu'enfin s'éveille, à ta parole amie,
La conscience, au fond de leur être endormie,
Tu donnes à leurs cœurs naïfs et grand ouverts,
Les sucs amers du vrai dans le miel d'un beau vers !

Poëte, à ces hauteurs divines où tu planes,
Où l'on ne connaît pas nos passions profanes,
Ravi dans une longue extase, et souriant,
Contemple la Justice, éternel orient!
La muse du vrai beau, t'ouvrant ses larges voies,
Te fera tressaillir de ses plus saintes joies;
Sur ton front pâle et noble, alors, la vérité
Descendra, radieuse, asseoir sa majesté !
L'homme, de ses douleurs portant la servitude,
Ne voit, dans le bonheur d'ici-bas, qu'un prélude;
Ses amours sont bornés; son amour, éternel;
Mortel, son âme attend un destin immortel!
L'espoir de ce bonheur infini qui s'élève
Des profondeurs du moi, ce n'est pas un vain rêve,
C'est un regard serein jeté dans l'avenir
Sur ce dernier royaume, où rien ne doit finir.

Quand l'erreur et le mal asservissent la terre,
Poëte, conduis-nous au fond du sanctuaire
De notre âme, où l'on voit, comme sur un autel,
Resplendir l'idéal dans son dogme immortel!
Tu portes à ton front un divin privilége;
Sur toi l'on n'ose mettre une main sacrilége :
Dans les temps de malheur, Dieu te fait le gardien
Des immuables lois et du juste et du bien !
Dédaigne ce rimeur, hôte de l'injustice,
Qui mendie un salaire à la porte du vice,
Qui, du nom de poëte indigne usurpateur,
Va, cadençant sa honte en un vers imposteur,
Et qui, honni de tous, sans génie et sans verve,
Déshonore, impuissant, la langue qu'il énerve !
Poëte, tes aïeux ont mis à tes foyers
Le travail, la vertu, ces dieux hospitaliers !
Chante-nous le repos de la douce vesprée,
Les antiques vertus, l'aïeule vénérée,
Les enfants, et l'épouse, et les vieux serviteurs;
Épanche ton amour dans des vers enchanteurs.

Fuis les ambitieux ; leur passion ne laisse
Après elle que vide et stérile tristesse ;
Fuis ce monde, où le fort même peut défaillir ;
Auprès des tiens va croire, aimer, te recueillir.
Laisse l'or des palais au riche, au vil profane ;
Au poëte, il ne faut qu'une simple cabane,
La nature, avec Dieu dans son immensité,
La paix et le travail, avec la liberté !

La patrie est pour tous une mère immortelle.
Belge, la liberté ne fait qu'un avec elle !
Poëte, chante-nous l'austère liberté,
Dont nul cœur n'a le droit d'être désenchanté !
Laisse à ce conquérant ses fanfares, ses guerres ;
Traite du bout du pied tous ces hochets vulgaires
Dont son ambition sottement se prévaut :
Un peuple libre met son cœur un peu plus haut !
L'ambition détruit ; jamais elle ne fonde.
Un jour, il tombe enfin ce conquérant du monde ;
Vois ce qu'il reste alors de son stérile orgueil :
Une épave de gloire, au revers d'un écueil !
Chante un roi partageant nos labeurs et nos peines,
Conduisant nos destins vers des plages sereines.
Chante ce roi, sage ouvrier du lendemain,
Qui prit la liberté féconde par la main,
Et qui, d'un peuple entier respirant le génie,
Dans la gloire, avec lui, marche de compagnie !
Par le chemin du droit, guidant les cœurs au bien,
Dans le bonheur de tous il rencontre le sien.
Fier de cette grandeur que la liberté donne,
De ses plus purs rayons il tresse sa couronne ;
Dans le tranquille orgueil des devoirs accomplis,
Il s'endort, chaque soir, sur des jours bien remplis ;
Et, le front haut, portant son long règne et sa gloire,
Il s'avance, sans crainte, au devant de l'histoire !

De tels vers en disent plus que toutes les explications et nous dispensent d'insister.

Chamard laisse beaucoup de notes et de pièces manuscrites, études de mœurs, dissertations historiques, réflexions sur l'art, épîtres, sonnets, etc. car il ne passait jamais un jour sans écrire. Un comité composé de ses amis les plus initiés aux habitudes de sa pensée s'occupe en ce moment à extraire de ses nombreux cahiers un volume où seront réunis ses morceaux les plus achevés. Nous sommes convaincu qu'après cette publication nous n'aurons à modifier en rien l'idée que nous nous sommes faite de Chamard sur un seul de ses écrits.

SUR LE PROMÉTHÉE D'ESCHYLE.

En 1843, M. Schoemann, le célèbre professeur de Greifswald, publia un livre qui fit grande sensation dans le monde savant. Il comprenait une traduction allemande du Prométhée enchaîné d'Eschyle, un essai de recomposition dans la même langue du Prométhée délivré et une introduction étendue sur la trilogie de Prométhée. L'opinion qu'il y exprime sur le but et la nature de cette trilogie était entièrement originale et différait considérablement de celle que Welcker avait exposée dans son ouvrage *Die Aeschyleische Trilogie Prometheus,* publié à Darmstadt en 1824. Schoemann fut vivement attaqué par Godfr. Hermann dans une dissertation publiée à Leipzig en 1845 sous le titre de *De Prometheo Aeschyleo,* et avec plus de modération par J. Caesar dans le Zeitschrift für die Altherthumswissenschaft 1845 et 1846. Schoemann se défendit contre ces attaques dans deux dissertations insérées depuis dans les *Opuscula Academica,* t. III (Berlin 1858). La première, *Vindiciae Iovis Aeschylei,* est dirigée contre G. Hermann, la seconde, *Ueber den Prometheus des Aeschylus,* répond aux objections de Caesar. Mais malgré la force de ses arguments ses partisans restèrent en petit nombre, même quand il eut trouvé un ardent défenseur dans Henri Keck, professeur à Glückstadt, qui admit en partie son système dans une dissertation publiée en 1851 sous le titre de *Der theologische charakter des Zeus in Aeschylos Prometheustrilogie.* Cependant la lutte cessa, les esprits purent peser le pour et le contre, et cette étude produisit l'année dernière deux travaux remarquables, qui, tout en ranimant le débat, indiquent que la lutte touche à sa fin et qu'on est bien près de s'entendre. Dans le chapitre étendu consacré au Prométhée d'Eschyle par Welcker dans le second volume de sa *Griechische Götterlehre* (p. 246—278), il modifie son ancienne opinion et se rapproche de Schoemann; de même Köchly se montre d'accord sur plusieurs points avec le professeur de Greifswald dans la dissertation sur le Prométhée insérée dans les *Akademische Vorträge und Reden* (Zürich 1859) t. I, p. 1—46. Mais ni Welcker ni Köchly ne voulurent reconnaître ce qu'ils devaient à leur savant collègue, et cédant à une animosité difficile à expliquer ils l'attaquèrent avec aigreur sur des points accessoires. Schoemann se défendit avec dignité dans un petit écrit adressé à Welcker le jour même où il célébrait son jubilé de 50 ans de professorat. (*Noch ein wort über Aeschylos Prometheus.*

Herrn Professor F.-G. Welcker züm 16 october 1859 gewidmet.) A l'occasion du même jubilé J. Caesar publia une nouvelle dissertation sur ce sujet (*Der Prometheus des Aeschylus. Zur Revision der Frage über seine theologische Bedeutung*), et récemment il a été rendu compte de tous ces écrits par H. Keck dans les *Jahrbücher für Philologie* (juillet 1860). Il serait trop long de développer tous les détails de cette discussion; qu'il nous suffise d'indiquer les points sur lesquels l'accord s'est établi et qui paraissent maintenant acquis à la science.

Le mythe de la succession violente de Zeus aux Titans, du combat des nouveaux dieux avec les anciens était devenu très-populaire en Grèce et faisait partie de la croyance religieuse surtout depuis que Hésiode en eut exposé tous les détails dans la Théogonie. Cependant l'histoire d'un fils qui non content de détrôner son père, le charge de fers et le précipite avec toute sa cour dans les ténèbres du Tartare, était peu propre à entretenir le sentiment religieux. Aussi les philosophes rejetaient ce mythe comme immoral et impie. Les poëtes religieux y ajoutaient foi, mais cherchaient à adoucir ce qu'il y avait de barbare et de cruel dans cette croyance, en expliquant le supplice des Titans comme un effet momentané de la lutte et en montrant la faute expiée par la réconciliation. Pindare insiste plus d'une fois sur cette idée. « L'impérissable Zeus a délivré les Titans, dit-il dans la 4me Pythique v. 291. Quand l'orage a cessé on tourne autrement les voiles. » Dans la 2e Olympique v. 70, il parle du château de Kronos, gouvernant en roi sur l'île des bienheureux, et fréquemment il célèbre la colline de Kronos près du temple de Zeus à Olympie. Dans les Euménides d'Eschyle (v. 636 éd. Hermann) les Érinnyes reprochent à Apollon que Zeus a enchaîné son père; mais le dieu leur répond que le mal peut être réparé par la délivrance. A la fin de la même tragédie nous voyons les Érinnyes se réconcilier avec les nouveaux dieux. L'histoire complète de cette réconciliation, l'exposé de la paix qui termine la lutte des divinités, le tableau de la clémence et de la bonté unies désormais à la puissance et à la justice dans la personne du maître de l'univers, tel est le sujet de la trilogie de Prométhée, dont malheureusement la seconde pièce seule est parvenue jusqu'à nous.

Les Titans sont précipités dans le Tartare à l'exception de l'Océan, de Prométhée et de sa mère Thémis qui ont soutenu Zeus dans la lutte. L'Océan continue donc à border la terre de ses flots, et Pro-

méthée et sa mère partagent avec les nouveaux dieux les joies de l'Olympe. Cependant la guerre n'est pas finie. Zeus prend la résolution de faire périr la race humaine issue de Japet, en lui retirant sa main protectrice, et de produire une nouvelle génération pour peupler la terre. Prométhée a pitié des pauvres mortels; il vole le feu dans les ateliers de Vulcain à Lemnos, le communique aux hommes, leur enseigne tous les arts au moyen de ce feu et leur apprend à regarder la mort en face. Irrité qu'un dieu subalterne se soit opposé à sa volonté, Zeus précipite Thémis dans le Tartare et fait clouer Prométhée sur une montagne entre l'Europe et l'Asie. L'accomplissement de cet ordre ouvre la tragédie que le temps nous a conservée. Dans cette pièce Zeus n'est pas présenté comme injuste. Les Titans ont été victimes de leur audace et de leur orgueil, y dit Prométhée lui-même, et le supplice du bienfaiteur des hommes a été mérité par sa désobéissance. Cependant Zeus en ne manifestant qu'un attribut de la divinité est un tyran qui peut se faire craindre, mais à qui le cœur de ses sujets restera toujours fermé. Les souffrances de Prométhée le montrent impitoyable et comme pendant à ces souffrances le poète nous dépeint les douleurs et les errements d'Io. La pauvre fille a également résisté à la volonté divine et forcée enfin d'y céder elle s'est attiré la haine implacable de Junon, qui la poursuit à travers toute la terre. Mais la tyrannie avec laquelle Zeus punit ou laisse punir tous ceux qui ont osé résister à une de ses volontés n'est pas la seule atteinte portée au caractère divin. La lutte avec Prométhée et Thémis ébranle la base de son trône, et la durée de sa puissance n'est plus garantie. Thémis en effet est la déesse de la loi, elle connaît seule les décrets portés par les anciens dieux. Or Kronos précipité du ciel a prononcé contre Zeus des imprécations qui devront s'accomplir. A son tour il sera renversé quand il prendra pour épouse une femme dont naîtra un fils plus fort que son père. Prométhée a appris de Thémis le nom de cette femme, mais plutôt que de révéler son secret, il préfère subir pour toujours les plus affreux supplices. Zeus le menace, par la bouche d'Hermès, de l'engloutir dans le Tartare avec les débris de son rocher fracassé, de le faire remonter ensuite à la lumière du jour et d'envoyer un aigle pour lui arracher des lambeaux de son corps. Ces souffrances n'auront pas de terme sinon lorsqu'un dieu s'offrira pour le délivrer en descendant pour lui dans l'obscur séjour d'Hadès. Le fier Prométhée brave ces terribles menaces qui s'accomplissent à la fin de

la tragédie. Ainsi le Prométhée enchaîné nous donne le triste spectacle de la tyrannie, de la cruauté, de l'orgueil et de la haine dominant parmi les dieux, et nous montre la puissance divine assise sur un trône chancelant qu'un hymen fatal pourra renverser. Mais que les Athéniens se rassurent ; la guerre de leurs dieux va avoir un terme, le calme succédera à l'orage, la paix va régner dans le ciel et Zeus gouvernera avec bonté, uni pour toujours à Thémis et identifié avec le destin, sans que rien puisse désormais ébranler sa puissance. Tel était en effet le sujet du Prométhée délivré.

Plusieurs milliers d'années se sont écoulés. Ce long espace de temps a adouci la colère de Zeus : Io a été délivrée de ses maux, et de son sang est sorti Héraclès, l'enfant chéri de Zeus, le bienfaiteur du genre humain que le maître du ciel aime et protége maintenant. Les chaînes des Titans sont tombées. Prométhée seul est toujours sur son rocher, mais son orgueil est dompté. Tandis qu'auparavant il refusait de trembler devant les dieux nouveaux, et bravait les menaces de Zeus en se disant immortel, il gémit maintenant et désire la mort comme terme de ses souffrances. Les Titans, formant le chœur de la pièce, viennent le visiter sur sa montagne; à leur tête se trouve Kronos et Thémis est parmi eux. Zeus a enfin pitié des douleurs de Prométhée ; il permet à Héraclès de percer l'aigle de ses flèches, et le Titan pourra descendre de la montagne, car le centaure Chiron souffrant d'une blessure incurable demande de mourir. Comme symbole de ses chaînes Prométhée se couvre la tête d'une couronne de feuillage. Thémis alors désigne à Zeus la femme qui doit mettre au monde un enfant plus fort que son père. C'est Thétis à laquelle Zeus donne pour époux un mortel, le roi Pélée. La guerre est ainsi terminée, la puissance de Zeus est affermie ; les Titans eux-mêmes célèbrent en chœur la gloire du roi céleste et Zeus prenant à ses côtés Thémis, la déesse de la loi, s'identifie avec le destin.

OBSERVATIONS SUR QUELQUES PASSAGES DU ΦΙΛΟΓΕΛΩΣ.

Il est fort à regretter que le Φιλόγελως ait partagé le sort de tant d'ouvrages ingénieux, gâtés et presque perdus par la barbarie byzantine. A l'époque où la jeunesse est aux prises avec les premières difficultés de la langue grecque, où l'on ne peut encore lui donner à traduire que des phrases à peu près isolées ou des morceaux extrêmement courts, ce livre serait peut-être de tous le meilleur à lui

mettre entre les mains : chaque ligne l'intéresserait ; souvent il servirait à éveiller la réflexion ou l'*acumen*. Mais le langage et le style de ce qui nous est parvenu se sentent trop souvent de la dernière dégradation de cette belle langue qu'il est important de faire étudier, autant que possible, dans toute sa pureté. Ainsi, ce précieux Φιλόγελως est perdu pour l'enseignement — voilà ce que je ne cessais de regretter, ignorant jusqu'ici que depuis 1856 il avait été reconquis à l'enseignement par le savoir et le goût admirables de M. Cobet. Dans la Chrestomathie de M. de Gelder (1) on lit les meilleurs de ces ἀστεῖα, au nombre de 180, ramenés au langage attique le plus irréprochable, souvent corrigés pour le fond. Un seul exemple suffira pour montrer combien la comparaison du texte de M. Cobet avec l'édition Boissonade est instructive et agréable.

171 Boiss. Κυμαῖος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ἀποθανόντος, τὸ σῶμα τοῖς ταριχευταῖς δέδωκε. Μετὰ δὲ χρόνον ἐζήτει αὐτὸ ἀπολαβεῖν. Τοῦ δὲ ἔχοντος καὶ ἄλλα σώματα, καὶ ἐρωτῶντος τί σημεῖον ἔχοι ἡ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ θήκη, ἀπεκρίθη· Ἔβισσεν.

140 Cob. Κυμαῖος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ἀποθανόντος τοῦ πατρὸς τὸ σῶμα τοῖς ταριχευταῖς ἔδωκε. μετὰ δὲ χρόνον ἐλθὼν ἀπῄτει· τοῦ δὲ Αἰγυπτίου πολλὰ σώματα ἔχοντος καὶ ἐρωτῶντος· Τί σημεῖον ἔχει ὁ πατήρ σου; ἀπεκρίνατο· Ἔβηττεν.

En me donnant le plaisir de cette comparaison j'ai trouvé à la marge de mon exemplaire quelques observations écrites il y a huit ou dix ans ; je les donne ici pour ce qu'elles peuvent valoir.

48 (Boiss.) Σχολ. καινὰ ὑποδήματα ὑπεδήσατο. Τριζόντων οὖν αὐτῶν, ἐπισχὼν, « Μὴ τρίζετε, ἔφη, ἐπεὶ τὰ σκέλη ὑμῶν κλάσετε. Boiss.: *Quid velit scholastici ad calceos stridentes oratio, non intelligo*. J'ai pensé à la signification de σκέλος appliqué aux bandages (ἐπίδεσμοι) des médecins. Ne criez pas, car vous casserez vos σκέλη. Il entendrait les cordons, *corrigias ;* par cette absurde dénomination il arrive à parler de σκέλη ὑμῶν qui est du dernier ridicule. Aussi un copiste a mis ἡμῶν.

53. Σχολ. συνδειπνῶν τῷ πατρὶ, παρακεκλιμένης θριδακίνης μεγάλης καὶ ἐχούσης πολλοὺς θύρσους καλούς, « Ὦ πάτερ, ἔφη, φάγε τὰ τέκνα, καὶ ἡμεῖς τὴν μητέρα. — Il faut παρακειμένης. Mais παρακεκλιμένης (τῆς μητρός) est le reste évident d'une rédaction plus étendue.

64. Σχολ. βράκας ἀγοράσας, ἐπεὶ δὲ (même observation) στενὰς οὔσας μόγις ὑπεδύσατο, ἐδρωπακίσατο, il s'épila, ou se fit épiler. C'est la mouche

(1) *Grieksch leesboek voor eerstbeginnenden. De tekst naar attisch spraakgebruik gezuiverd door C.-G. Cobet.* Leide, Brill, 1856.

du coche. On lit dans la note : *Bracas picabat, opinatus scilicet se sic eas facere leves.*

76, dans Cob. n° 90. Comparez Sextus Empir. Pyrrhon. III, p. 183 (173 Bekk.) : Σαράπιδι χοῖρον οὐκ ἂν θύσειέ τις.

105. Il faut rayer les mots εἰς τὴν ἑαυτοῦ κεφαλὴν σπογγισάμενος. C'est une mauvaise glose.

146. Il est évident que les mots ἐκεῖ ὄρυττε, etc. s'adressent au cochon. La note bâtit péniblement une explication impossible.

181. Κυμαῖοι εἰς ψηφοφορίαν ἀπαντήσαντες καὶ γνόντες πολλοὺς ἐκ τῶν ἄλλων πόλεων ἀπολειφθέντας, αἰτιώμενοι (lisez αἰτιωμένους) τὴν ἀτραπὸν, « Μὴ μωροί, ἔφη, ἐὰν (lisez ἔφησαν, et ajoutez εἰ) καὶ ἡμεῖς εἰς τὸ μέλλον οὐκ ἐρχόμεθα ; » (Boiss. *de conj.* ἐρχώμεθα.) « Serions-nous fous, si nous aussi, à l'avenir, nous n'allions pas? » Si le chemin suffit pour excuser l'absence, les citoyens de Cumes aussi ont du chemin à faire — de leurs maisons jusqu'à l'*agora*.

230. Μέθυσος καπηλεῖον ἀνοίξας, εἰς τὸ πρόθυρον ἄκτον ἔδησε. Boiss.: *Correcto* ἔκτον, ἐκτέα, ἀσκόν, *quid inerit leporis?* C'est ἄρκτον qu'il faut lire. L'ivrogne attachait un ours à la porte, pour boire son vin seul. Les étudiants allemands ont encore coutume de dire : « Je ne puis aller chez un tel : *j'y ai attaché un ours* (*ich habe da einen Bæren angebunden*) », lorsqu'ils n'osent se présenter où ils ont emprunté ou contracté des dettes.

250. Il faut insérer εἰ après ἐρωτηθείς.

257. Σχολ. ἀγοράσας κρέας, βαστάζων αὐτὸ ἀπήρχετο εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ. Λούπης (terme récent pour ἰκτῖνος, *milvus*) δὲ ῥήξας ἥρπασεν αὐτὸ ἐκ τῆς χειρὸς αὐτοῦ. Ὁ δὲ ἔφη· « Ὡς συγγένομαι (sic), ἂν μὴ κἀγὼ ποιήσω αὐτὸ ἄλλῳ. » Peut-être, Ὡς σὺ γένωμαι. « Que je devienne brigand comme toi, si je ne me venge et ne fais cela à un autre! »

FRÉD. DÜBNER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DICTIONNAIRE DU BON LANGAGE, ***contenant les difficultés de la langue française, les règles et les fautes de prononciation, les locutions vicieuses, les wallonnismes, les flandricismes, etc, par l'abbé*** **J.-N. CARPENTIER,** ***directeur de l'école moyenne de St-Barthélemi à Liége et inspecteur cantonal des écoles primaires du ressort de la même ville.*** **Liége, Grammont-Donders, 1860. 1 vol. in-12 de pp. XI-515.**

Voici un livre appelé à rendre de grands services à l'enseignement; sans être nouveau, ni pour le fond, ni pour la forme, il vient se joindre utilement à la liste

des ouvrages classiques propres aux établissements d'instruction. Certaines grammaires se terminent par une liste plus ou moins longue de locutions vicieuses avec le corrigé en regard; il existe aussi des ouvrages traitant exclusivement des vices du langage : les uns attaquent le mauvais goût, le néologisme; les autres sont d'une application beaucoup plus restreinte, plus locale. Tels sont, par exemple, les Belgicismes, les Wallonnismes et les Flandricismes, les Omnibus montois, liégeois, etc. Enfin nous avons les Dictionnaires des difficultés de la langue française. Si ceux-là indiquent les défauts qui proviennent du terroir, du milieu où l'on a vécu, du patois ou de la langue étrangère qu'on parlait d'abord et dont il faut oublier l'accent et les idiotismes; ceux-ci signalent les vices qui tiennent jusqu'à un certain point à l'essence de la langue, ils préviennent les fautes que des personnes instruites d'ailleurs pourraient commettre par suite du manque, de l'insuffisance, de l'obscurité ou de la fausseté des règles, ils éclaircissent les doutes. Or M. Carpentier profite de tout cela : son ouvrage a donc un caractère tout à la fois plus général et plus pratique, et comme il le dit lui-même « il offre à chaque page deux parties bien distinctes : une *partie négative,* destinée à signaler les vices et les fautes du langage, et une *partie positive,* qui traite sommairement des difficultés qui sont de nature à embarrasser dans la conversation et dans la rédaction ». Ce caractère de généralité distingue, sans doute, la partie que l'auteur appelle négative; cependant ici il s'adresse particulièrement aux Belges. Dans cette partie, le lecteur en conviendra, il l'emporte de beaucoup sur ses devanciers. Non seulement il signale les expressions vicieuses propres aux Flamands, ou aux Wallons des différents dialectes, mais encore il s'adresse aux personnes de tout âge. « Nous écrivons, dit-il, pour les enfants des écoles primaires, aussi bien que pour les élèves des établissements moyens ou pour les hommes instruits », parce que, dans notre pays, « en définitive le français est une langue à peu près étrangère pour tout le monde ». Quelle vérité se trouve plus souvent confirmée par les faits? A côté donc des fautes de prononciation ou de langage communes ou populaires que l'on n'entend que dans la bouche de nos écoliers et que le maître doit combattre chaque jour, les hommes instruits trouveront, avec étonnement, un grand nombre de locutions qu'ils emploient à tout moment, sans se douter qu'ils s'expriment mal; et certes, quand même ils n'apprendraient qu'à se défaire de cet éternel *savez-vous,* auquel, selon un journal parisien, on reconnaissait dernièrement les Belges au tir de Vincennes, l'auteur de ce dictionnaire pourrait se flatter d'avoir obtenu un bon résultat. Mais qui n'a entendu user sans scrupule, d'expressions telles que *prêter à rire, demander après quelqu'un, comment va-t-il? quelle heure avons-nous?* etc.

Plus un livre est reconnu utile, plus sont grands les services qu'on en attend, plus il est nécessaire aussi d'en montrer les fautes, d'indiquer quelques-uns des principes dont on n'a pas tenu compte en le rédigeant. En cela d'ailleurs nous ne ferons que répondre aux désirs formulés par l'auteur : « Nous sommes, dit-il, disposé à tenir compte des observations que l'on voudra bien nous communiquer. Ces observations même nous *les appelons de tous nos vœux,* convaincu que nous sommes que pour arriver à faire un bon ouvrage classique, ce n'est pas trop du concours des lumières de tous ceux qui s'intéressent au sort des lettres et aux progrès de l'enseignement. »

Notre critique portera exclusivement sur la lettre A, que nous avons examinée spécialement.

Les limites de l'ouvrage ne sont pas assez nettement déterminées. L'auteur va-t-il signaler les vices de langage et de prononciation d'aujourd'hui, et, comme Francis Wey, combattre les solécismes, les locutions vicieuses de notre époque seule, sans s'inquiéter des changements survenus dans la langue depuis le temps où écrivaient Corneille, Racine, Molière?... Ou bien craignant de se mettre en contradiction avec ces maîtres, va-t-il indiquer parmi les locutions à éviter aujourd'hui, celles qui n'ont que le défaut d'être des archaïsmes? Sans doute il serait ridicule d'exiger dans un livre de cette nature, une revue complète des archaïsmes. Mais si parmi les locutions surannées, il en est qu'on entend encore dans la bouche de certaines personnes, il ne suffit pas de les condamner, il est de toute nécessité de rappeler que jadis elles faisaient partie du bon langage; or c'est ce que M. Carpentier ne fait pas toujours. Il nous dit bien qu'*alentour* était autrefois préposition, qu'*aveuglement* ne s'emploie plus au sens propre, que *ai* a remplacé *oi* dans connaître, mais, faute d'avoir multiplié ces observations, il nous laisse croire que les écrivains du 17e siècle, y compris les auteurs du dictionnaire de l'Académie 1re édition, se sont exprimés d'une manière vicieuse quand ils ont fait du genre féminin les mots *amour* et *aigle* femelle, quand ils ont employé *appel* pour *appeau,* et donné le féminin *apprentive* ou *apprentisse* à l'adjectif *apprenti* que l'on écrivait alors *apprentif.* Bien plus; s'il est vrai, comme le dit M. Carpentier, que l'emploi de *comme* au lieu de *que* après *aussi* dans la phrase : « cette maison est *aussi* belle *comme* la vôtre », constitue un flandricisme, s'il en est de même quand on se sert d'*aussi* pour *non plus* dans : « je ne l'ai pas fait *aussi* », que faudra-t-il penser des phrases suivantes et des auteurs à qui on les attribue :

Je le trouve *aussi* fin *comme* elle. — Marot.

Peut-être que tu mens *aussi* bien *comme* lui.
Corneille, *le Menteur.*

Qu'il fasse *autant* pour soi *comme* je fais pour lui.
Id. *Polyeucte,* III, 3.

Il n'est rien de *si* beau *comme* Calixte est belle. — Malherbe.

On m'a vu constamment
Aussi bon citoyen *comme* parfait amant. — Corneille, *Horace.*

Ma foi, je n'irai pas.
— Je n'irai pas *aussi*... » — Molière, *Éc. des femmes,* I, 1.

Le petit homme estoit si troublé d'en avoir tant dit, qu'il respondit : Je ne scay. — *Ny moy aussy.* Scarron, *Rom. com.* 1re p. ch. XI.

... Elles ne servent pas *aussi* davantage pour justifier Vasquez. Pascal, 12me *Provinc.*

Madame
N'a pas l'honneur d'être encor votre femme
Elle n'est point votre maîtresse *aussi.* — Voltaire, *Enf. prod.* (1)

(1) Voir d'autres exemples dans le dict. de Molière, de Génin, p. 28, 29 et 374.

On pourrait multiplier les exemples. Mais à quoi bon? Il fallait donc dire qu'en tout cela l'usage a changé et qu'en s'exprimant ainsi on emploie des archaïsmes. Sans doute, ces recherches demandent du temps et des peines, mais au moins on ne risque pas de répéter sur la foi de *Soulice* et de *Sardou*, à propos d'Armistice « qu'on le faisait autrefois du féminin. » Autrefois est charmant. Les dictionnaires du 17me siècle qui veulent bien citer ce mot le font du *masculin* et si on remontait au 16me on risquerait bien de ne pas le rencontrer du tout. Voyez plutôt le dictionnaire étymologique de la langue française, où M. Scheler l'appelle un mot nouveau.

Les observations qui précèdent ne s'appliquent pas à la prononciation; il nous importe peu de savoir qu'*Achéron* se prononçait autrefois *Akéron*. Cependant il ne faut pas oublier qu'il y a en français deux prononciations différentes; l'une pour le discours soutenu et pour les vers, l'autre pour le langage familier et pour la prose commune. Dans l'une on doit prononcer les finales, dans l'autre on ne le pourrait sans montrer de l'affectation. C'est ce que l'auteur parfois n'indique pas d'une manière assez explicite, même lorsqu'il donne les deux prononciations, comme *avan-t-hier*, et *avan-hier*. Pareille distinction doit être faite entre le style relevé, sublime, et le style badin, familier. L'auteur nous dit bien qu'*aucuns*, *d'aucuns* s'emploient dans le style badin, pour *quelques-uns;* qu'au lieu de : *oui, c'est ainsi;* on dit plutôt dans le style familier « c'est *comme cela*, ou, *comme ça* » forme abrégée de *cela* ». Mais il est d'autres expressions du style familier qui mériteraient d'être signalées comme telles, et dont il ne dit mot, sinon pour les rejeter. Pourquoi ne pas ajouter que l'emploi de *fut* pour *alla* est au moins du style familier (1)? Pourquoi condamner d'une manière absolue les locutions : *aussitôt votre lettre reçue; aller sur quatre ans, sur vingt ans?* Ce sont des expressions du langage familier; je trouve la première dans l'Académie, et la seconde dans Bescherelle. Mais ici nous touchons à une question qui doit être nécessairement élucidée, quand on fait un dictionnaire dans lequel on veut passer en revue les principales difficultés de la langue française : *qui admettre comme autorité?* — L'Académie, on l'a dit avec raison, est ordinairement plus attentive à éluder les difficultés qu'à les expliquer. Mais au moins quand elle s'est prononcée sur la légitimité d'un mot, d'une locution, faut-il souscrire à

(1) M. l'abbé Péters, selon M. Carpentier, a fait justice des raisons spécieuses de ceux qui prétendent que *fut* ne peut tenir la place de *alla*. Ce jugement paraît hasardé. Certainement beaucoup d'auteurs ont employé *fut* pour *alla*, qui le nie? Mais est-ce encore bon aujourd'hui ? Nous ne parlerons pas des inductions de M. l'abbé Péters, elles ne semblent pas plus logiques que celles de ses contradicteurs. Mais il s'appuie sur l'Académie, sur le sentiment de qui il croit avoir été trompé par tous les grammairiens. — Voyons : au mot *aller* l'Académie dit : « on dit quelquefois *je fus, j'ai été, j'avais été, j'aurais été,* pour *j'allai, je suis allé, j'étais allé, je serais allé;* voyez le verbe *être.* » Or au verbe *être* on lit: « *Etre,* dans *les temps* où ce verbe prend l'*auxiliaire avoir,* se dit quelquefois pour *aller,* mais avec cette différence, que dans : *j'ai été* à Rome p. e. *j'ai été* fait entendre.... qu'on en est revenu, et que dans *il est allé*... c'est qu'on n'en est pas encore de retour ». Faut-il croire l'Académie seule, ou l'Académie partageant l'opinion de tous les grammairiens?

son jugement sans contrôle, ou ne l'admettre qu'après examen, comme fait Génin? Sur cela il est difficile de connaître la pensée de M. l'abbé Carpentier. Ainsi il reconnaît bonnes les expressions: la barque *à* Caron, courir, attendre *après* quelqu'un, *assois-toi assoyez-vous*, parce qu'elles se trouvent dans l'Académie, et il ajoute : « avis à certains grammairiens qui les condamnent. » Pour le même motif il veut qu'on prononce *avril* en mouillant *l*, bien que l'usage contredise ici l'Académie. Il va même jusqu'à lui attribuer à tort la prononciation d'ailleurs bonne qu'il donne du mot arseni*k*. Mais alors pourquoi condamner les locutions : *j'adore la musique, allumer du feu* (1), *on les* a fait *en aller, ils sont retournés en arrière, les vins, les grains augmentent tous les jours, je demeure auprès de la place St-Lambert, l'Alcoran,* puisque je les trouve dans l'Académie avec l'acception qu'on leur donne ici? Quand on ne veut pas être de l'opinion de l'Académie il faut au moins en donner la raison. C'est ce que l'auteur tâche de faire à propos de l'*Alcoran,* voici comment. « Ne dites pas l'*Alcoran,* mais *le Coran*. En effet, il est à remarquer que *al* en arabe correspond à notre article *le, la;* d'où il suit que vous ne pouvez pas plus dire l'*Alcoran,* que *la labible, le lelivre, la laplume.* » D'après cela que pense M. Carpentier des mots l'*alambic, l'alcade, l'alchimie, l'alcool, l'alguazil, l'alhambra...?* car ils commencent aussi par l'article arabe *al.* Je suppose qu'un arabe ne pourrait pas plus dire *al-alcoran* que nous *le lelivre.* Mais *al* est-il un article pour le français? Un mot en devenant partie intégrante d'un composé, ne finit-il pas par perdre sa valeur primitive? il n'y a pas de doute et c'est en vertu de ce principe que nous pouvons dire *un my*lord, *aux alar*mes; car soit qu'on dérive ce dernier mot du français *à l'arme*, soit qu'on le tire de l'italien *all'arme*, on n'en dit pas moins *à les à les armes.* A ce compte M. Carpentier justifierait difficilement dans La Fontaine, *Mon* bon *mon*sieur.......

Tantôt à propos d'*avril* nous avons vu l'auteur épouser l'opinion de l'Académie, contre l'usage le plus général; ici nous rencontrons tout l'opposé. Le mot *acolyte* ne figure dans aucun dictionnaire avec le sens d'*enfant de chœur* « et cependant, nous dit-on, vu son usage fréquent dans notre pays, nous n'oserions pas le condamner absolument. » Suivant ce raisonnement on devrait tolérer le *savez-vous* et autres belgicismes. Nous voudrions nous arrêter; mais nous devons dire quelques mots « de la solution prompte et catégorique que le dictionnaire donne des doutes .. touchant la prononciation et les règles les plus controversées de la lexicologie et de la syntaxe. » L'énoncé de plusieurs règles, pêche par la clarté, par la précision : voyons, d'abord au mot *air* je lis « L'adjectif ou le participe qui suit *avoir l'air* s'accorde avec *air* si la qualité qu'il exprime peut convenir au mot *air;* mais il s'accorde avec le sujet de la proposition, lorsqu'il exprime une qualité qui ne peut convenir au mot *air.* » Cependant on dit également bien : elle à l'air *fier*, et elle à l'air *fière*.... puis dans cette locution *air* signifie tantôt *manière*, tantôt *apparence* : or dans quel sens faut-il prendre *air* pour s'assurer que la qualité lui convient? Les exemples cités à l'appui, « cette viande a l'air d'*être*

(1) M. *Carpentier* rejette aussi *allumer la lumière,* nous ne défendrons pas cette expression, bien que Génin ait prouvé par des autorités du 17me siècle et antérieures, qu'elle était jadis française, aussi française que *éteindre la lumière* (voyez Moniteur de l'enseignement en Belgique, nouv. série tom. III 1853 p. 248).

fraîche, ces légumes n'ont pas l'air d'*être cuits,* ne prouvent rien; car précisément la question est de savoir s'il y a ellipse de l'infinitif *être*.

Au mot *assez* on donne pour principe « que cet adverbe doit *toujours* être placé devant le mot qu'il modifie : j'ai assez mangé. .. etc. Heureusement que six lignes plus bas l'auteur donne un exemple qui prouve le contraire : «*il en a eu* assez »; sans cela nous serions embarrassés pour corriger la phrase : on ne *connaît pas assez* cette maladie; pour ne pas reconnaître un wallonnisme dans ce passage de Fléchier : Il ne croit pas en faire *assez*.

Au mot *auxiliaire*, après avoir cité des exemples où conformément à la règle, les verbes *partir, sortir* et *tomber* empruntent l'auxiliaire *avoir,* l'auteur ajoute cette remarque : « Les exemples que nous citons ici de l'Académie ne sont pas à « imiter, attendu qu'ils nous paraissent être de véritables exceptions. » Qu'est-ce à dire? qu'on ne doit se conformer qu'aux règles générales? Ce serait peut-être vrai, s'il ne s'agissait que du langage familier, mais quand il est question du style relevé on ne doit pas rejeter des exceptions comme celle-ci, escortées des noms de Ménage, de Thomas Corneille, de Bouhours, de Laveaux, de Vanier, de La Fontaine, de Massillon, de Florian, de Voltaire, de Laharpe.

Enfin attribuerons-nous au désir d'être court l'omission de certaines locutions suspectes, telles que : des hommes *avancés,* des personnes *aisées,* etc. et de la prononciation d'un grand nombre de noms propres, comme Auxerre, Auxonne, Aix, Aix-la-Chapelle, Agen, Anvers?

Nous devons signaler aussi des fautes : contre l'ordre alphabétique : *apporter* après *apprendre, ation* et *atlas* après *atmosphère;* contre l'orthographe : Pseudony*n*e, a*y*eux (art. ancêtres); contre le *genre* des substantifs ou la nature des verbes : able, subst. *féminin,* adorer, v. *neutre;* contre la prononciation : *baril,* prononcer barille (art. avril). Malgré ces légères imperfections, qu'il est difficile d'éviter dans une première édition et dans un si grand nombre de détails, le *Dictionnaire du bon langage* est un livre sérieux que l'on peut recommander, comme un ouvrage utile pour l'enseignement du français. Nous engageons vivement l'auteur à revoir avec soin jusqu'aux moindres articles; nous sommes persuadé qu'avec de la persévérance il arrivera à une complète correction, et produira un travail que nous serons heureux de louer sans aucune restriction.

D. GILLES.

PRÉCIS D'ARITHMÉTIQUE, *par* LÉON LECOINTE, *professeur de mathématiques à l'athénée de Namur; ancien élève ingénieur des mines; membre correspondant de la société royale des sciences de la ville de Liége, des Académies de Rheims et de Dijon.* Liége, F. Renard. Paris, Maket-Bachelier, 1860. 1 vol. in-8° de pp. 195.

Ainsi que le dit M. Lecointe dans sa préface, malgré le grand nombre de traités d'arithmétique publiés dans ces derniers temps, il n'en est point encore qui satisfasse complétement au programme de la seconde professionnelle. Aussi les professeurs de mathématiques supérieures n'ayant pas d'ouvrage complet à mettre entre les mains de leurs élèves, exposent chacun à leur manière les principales théories de l'arithmétique; et dans les examens la même question traitée par des élèves de divers établissements le sera presque toujours d'une manière différente. Le seul moyen de remédier à cet inconvénient serait d'avoir un traité complet

que l'on pût employer partout. C'est un traité de ce genre que l'auteur présente en ce moment : nous ne dirons pas qu'il a complétement réussi ; mais enfin le but qu'il s'est proposé est bien près d'être atteint. Quand les imperfections que nous allons signaler auront disparu, son livre sera lu par les élèves avec autant de profit, pour le moins, que ceux des auteurs français dont ils se servent généralement aujourd'hui. Car à la faconde souvent un peu creuse des auteurs de ces traités en vogue, aux démonstrations longues et diffuses qu'on y trouve, M. Lecointe a substitué ce langage serré et concis qui convient essentiellement aux démonstrations mathématiques ; l'élève saisit bien mieux la suite des raisonnements lorsqu'ils sont présentés en peu de mots que lorsqu'ils sont perdus dans un verbiage inutile ; et il acquiert par là cette précision de langage qui est déjà un résultat important de l'étude des mathématiques. La méthode que M. Lecointe emploie dans beaucoup de cas ne contribue pas peu à donner à son ouvrage la précision désirée, car en expliquant d'abord les principes sur lesquels la démonstration devra s'appuyer il peut alors la résumer en quelques mots ; nous citerons comme exemple la théorie du plus grand commun diviseur.

Après avoir dit les qualités qui distinguent l'ensemble de l'ouvrage, nous allons en examiner les détails. Le travail que nous apprécions est trop sérieux pour que les moindres imperfections n'en soient pas relevées, et nous espérons que M. Lecointe nous saura gré de les lui avoir signalées.

La numération et le calcul des nombres entiers dont avec raison l'auteur n'a pas séparé celui des fractions décimales, sont très-bien exposés dans les premiers chapitres. Quant à la division ordonnée de Fourier, puisque l'auteur trouve qu'une démonstration complète serait déplacée dans son précis (ce en quoi nous ne sommes pas tout-à-fait de son avis), il nous semble qu'au lieu des principes dont il fait précéder cette méthode de calcul, il eût été plus simple d'énoncer la règle. Des démonstrations incomplètes ne laissent que du doute dans l'esprit des élèves.

En commençant le chapitre des fractions nous n'avons pu nous empêcher de trouver trop philosophique la définition que le savant professeur donne de ces quantités ; et nous croyons que beaucoup de lecteurs adopteront notre manière de voir en lisant que « la formation des fractions exige *deux concepts*, l'un indi« quant le nombre (*concept du dénominateur*) de parties égales dans lesquelles « l'unité a été divisée, et l'autre (*le concept du numérateur*) déterminant le « *quantum* de parties constituant la fraction. » Que dans un livre de philosophie mathématique, où il s'agit d'examiner les différentes opérations de l'intelligence qui correspondent aux différents algorithmes, M. Wronski ait donné une semblable définition, nous le comprenons, mais nous ne voyons pas ce que l'arithmétique peut gagner à l'introduction de ces termes très-exacts sans doute, mais aussi très-recherchés ; nous aimons bien mieux la simplicité de l'ancienne définition des fractions, une ou plusieurs parties de l'unité divisée en parties égales. Nous ferons la même observation à propos du mot *figure* que l'auteur substitue au mot *chiffre*.

Une modification importante devrait, selon nous, être apportée à la disposition de l'ouvrage. Elle consisterait à transposer le chapitre VII et à le faire précéder celui des fractions. Par suite de cette transposition l'auteur pourrait traiter immédiatement la réduction des fractions au même dénominateur au moyen du plus petit multiple commun ; et ne pas indiquer une méthode qui n'est qu'un cas

particulier de la méthode générale, puisqu'elle s'emploie seulement quand les dénominateurs sont tous premiers entr'eux et qu'ainsi le plus petit multiple commun est égal au produit des dénominateurs. Dans la multiplication et la division des fractions, au lieu des trois cas que l'auteur considère, un seul suffit, celui où les deux quantités sur lesquelles on opère sont des fractions, puisque les deux autres ne sont que des cas particuliers du précédent, et qu'il suffit de supposer que le dénominateur de l'une des fractions est l'unité.

Les chapitres consacrés aux opérations des nombres complexes, à l'exposition du système métrique, à la conversion des mesures anciennes en mesures nouvelles et réciproquement ne laissent rien à désirer. Celui qui est consacré à la théorie des caractères de divisibilité est sans contredit un des mieux réussis de l'ouvrage : M. Lecointe y a montré beaucoup de science et d'habileté. Toutefois nous nous permettrons d'indiquer la démonstration suivante qui a l'avantage de réunir en une seule formule tous les cas particuliers.

Soit proposé de trouver les caractères de divisibilité d'un nombre par D.

Représentons le nombre par

$$N = a + bB + cB^2 + dB^3 + \ldots\ldots$$

et soit R le reste de la division de B par D et q le quotient, de sorte qu'on ait

$$B = Dq + R \quad \text{ou} \quad B - R = Dq.$$

Je dis que le reste de la division de N par D sera le même que celui de la division de

$$a + bR + cR^2 + dR^3 + \ldots\ldots$$

par D.

Car, en vertu d'un principe connu, nous savons que si on divise un polynome en B par B — R le reste ne sera autre que le polynome dans lequel on remplace B par R ; de sorte que si nous divisons N par B — R le reste sera précisément

$$a + bR + cR^2 + dR^3 + \ldots\ldots$$

et nous aurons en appelant Q le quotient

$$N = DqQ + (a + bR + cR^2 + \ldots)$$

ce qui démontre notre théorème. En donnant à R dans

$$a + bR + cR^2 + dR^3 + \ldots\ldots$$

les différentes valeurs qu'il prend suivant les valeurs de B et de D nous en conclurons tous les caractères de divisibilité. Nous croyons inutile de dire que cette démonstration n'est pas de nous.

Les théories des fractions périodiques, de l'extraction de la racine carrée et de la racine cubique, sont exposées clairement et d'une manière complète dans les chapitres suivants. Nous ferons pourtant nos réserves quant au paragraphe qui concerne la simplification de ces deux dernières opérations lorsqu'on a obtenu plus de la moitié des chiffres de la racine. Car dans la démonstration l'auteur ne faisant point intervenir le reste que l'on peut obtenir à la racine, ne pouvait arriver à des résultats rigoureux. Aussi, contrairement à ce qu'il établit à la fin du numéro 100, la racine peut être en excès d'une unité.

La théorie des progressions et des logarithmes est également exposée d'une manière très-complète. Mais nous ne pouvons nous empêcher de relever une grave erreur que l'auteur a commise en voulant démontrer que les différences

logarithmiques sont d'autant plus exactement proportionnelles aux différences entre les nombres, que ces derniers sont plus grands et diffèrent moins entre eux. Voici la démonstration que donne M. Lecointe.

Soient les trois nombres N, $N+d$, $N+d'$; nous aurons pour le rapport de leur différences

$$\frac{(N+d)-N}{(N+d')-N}=\frac{d}{d'}$$

c'est-à-dire un rapport d'autant plus près de l'unité que d et d' en seront plus voisins.

D'un autre côté

$$\frac{\log(N+d)-\log N}{\log(N+d')-\log N}=\frac{\log(1+\frac{d}{N})}{(\log 1+\frac{d'}{N})}$$

ce second rapport est également d'autant plus voisin de l'unité, que N est plus et grand que d et d' diffèrent moins entre eux.

Or il n'est pas exact de dire que le rapport $\frac{d}{d'}$ tend à devenir égal à l'unité, car, quelque petite que soit la différence de deux nombres, leur rapport peut avoir une valeur finie et ici, si l'on suppose d' plus grand que d, le rapport $\frac{d}{d'}$ peut varier depuis 0 jusqu'à 1. Quand au second rapport $\frac{\log(1+\frac{d}{N})}{\log(1+\frac{d'}{N})}$, loin de devenir égal à l'unité quand N augmente, il tend tout simplement à devenir $\frac{0}{0}$; on ne peut donc établir aucune égalité entre les deux rapports $\frac{d}{d'}$ et $\frac{\log(1+\frac{d}{N})}{\log(1+\frac{d'}{N})}$ au moins en conservant à ce dernier la forme qu'il a. Cette égalité ne pourra être établie qu'en transformant le second rapport et en faisant voir qu'il tend en effet à devenir égal au premier.

La dernière partie de l'ouvrage traite des applications des principes précédents. Nous n'examinerons pas le plus ou moins d'utilité qu'il peut y avoir à séparer en différentes règles différentes catégories de problèmes qui sont tous résolus de la même manière; car si cette distinction est peut-être bonne dans les classes inférieures, elle perd une grande partie de ses avantages dans les classes supérieures. Nous dirons seulement que les questions relatives aux intérêts composés et aux annuités méritaient bien une application numérique.

Telles sont les observations que nous avions à présenter. Tous ceux qui savent combien il est difficile de donner un bon cours d'arithmétique et à plus forte raison d'en publier un, excuseront volontiers avec nous les imperfections et les légères erreurs qui se trouvent dans le livre du savant professeur de l'athénée de Namur. Comme nous le disions tantôt, ce livre pourra, grâce à quelques modifications, rendre de grands services aux maîtres et aux élèves. D. A. C. E.

LES PRINCIPALES ÉPOQUES DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE *exposées au moyen des biographies des hommes les plus célèbres; ouvrage rédigé d'après le programme du gouvernement pour les écoles moyennes de l'État, par* J. SOSSET. Manuel de l'élève. — Bruxelles, Schnée, 1861. 1 vol. in-12 de pp. 167.

Nous n'avons à nous occuper ici que de la première partie de l'ouvrage de M. Sosset, qui comprendra 1° le manuel de l'élève, 2° le manuel du professeur.

Selon l'expression de l'auteur, cette première partie est destinée à servir de base aux études de l'élève et aux explications orales du professeur : « des chiffres placés dans les marges renverront aux numéros correspondants de l'autre volume (manuel du professeur) où se trouvent des éclaircissements et des appréciations en rapport avec les passages mis en relief ». Par exemple *l'opulence et la présomption* de Crésus ne sont qu'indiquées dans le manuel de l'élève ; mais dans le manuel du professeur elles seront l'objet de détails circonstanciés où le maître pourra puiser les éléments des développements qu'il donnera oralement.

M. Sosset a relié les biographies par des résumés historiques consciencieusement faits. Son manuel est autre chose qu'un simple recueil de biographies disparates ; c'est une véritable histoire universelle de petite dimension à peu près suffisante pour les élèves qui se bornent aux études moyennes. Le reproche qu'on pourrait faire aux résumés, c'est d'être à certains endroits beaucoup trop longs : ce reproche a été prévu par l'auteur qui a lui-même signalé les détails exubérants qu'il serait bon d'élaguer (voir les pages qui précèdent les biographies d'Épaminondas — de Constantin — d'Édouard III, etc.).

Une qualité qui n'est certes pas à dédaigner distingue spécialement cet ouvrage : nous voulons parler de la clarté et du naturel du style qui est presque toujours d'une correction classique. Notre critique sous ce rapport n'a guère trouvé à s'exercer; nous indiquerons seulement à M. Sosset des expressions suspectes, comme celles-ci : *tendre vers un double but... au contraire de la législation spartiate...* et des constructions amphibologiques (p. 36, etc.)

Nos observations sur le fond seront plus nombreuses. — L'histoire et la géographie s'éclairant et se complétant l'une par l'autre, M. Sosset ferait bien d'entrer parfois dans plus de détails géographiques. Ainsi quand il dit à propos de Sésostris « qu'il porta ses armes à travers l'Asie jusqu'à l'Indus et pénétra en Thrace » nous voudrions le voir indiquer en quelques mots aux élèves la route suivie par le conquérant égyptien.

Il y a des lacunes d'un autre genre dans certaines biographies. Dans celle d'Attila, entre autres, nous ne trouvons rien sur le siége de Paris et sur l'intervention efficace de sainte Geneviève ; ce sont là des détails dramatiques qui plaisent à l'imagination des élèves. L'auteur a omis également de mentionner les attaques incessantes d'Aétius qui contribuèrent autant que la démarche de Léon Ier à éloigner Attila de Rome en 452.

Dans la biographie de César nous lisons : « Pour complaire à Pompée et gagner la bienveillance du peuple il distribua les terres publiques de la Campanie aux citoyens pauvres ayant plus de deux enfants ». Il manque positivement ici des détails explicatifs : or aucun numéro ne renvoie au manuel du professeur. Signalons une autre lacune qui doit être comblée avec soin : M. Sosset n'a montré dans César ni l'écrivain, ni l'orateur, ni le législateur, ni le réformateur du calendrier, etc.

Nous voudrions que l'élève eût des renseignements sur les premières années de Charles-Quint et sur l'éducation de ce prince confiée à Adrien Boyens et au seigneur de Croy. Quelques phrases dans ce sens varieraient agréablement l'uniformité du récit.

L'orthographe des noms mérite toute l'attention de M. Sosset qui écrit *Eréthrie* au lieu d'*Erétrie, Thrasimène* au lieu de *Trasimène,* etc.

Il a, on le voit, souvent profité des travaux des historiens les plus récents. Nous regrettons toutefois qu'il n'ait pas cru devoir à propos des premiers rois de Rome rectifier plusieurs assertions des historiens latins dont la fausseté a été démontrée à l'évidence dans ces derniers temps. En écrivant la biographie de Romulus il aurait pu prendre pour guides les historiens comme Niebuhr qui ont fait justice des nombreuses fables qui courent sur le compte du *fondateur* de Rome. Dans tous les cas il aurait bien fait, ce nous semble, d'avertir ses lecteurs des doutes nombreux qui se sont élevés sur l'authenticité du récit des écrivains romains.

Barthélemy a fixé le combat de Marathon au 29 septembre 490 (le 6e jour de boëdromion). M. Sosset a suivi cette opinion dont l'erreur a été démontrée il y a déjà longtemps par Fréret et Larcher. La bataille est antérieure de plusieurs semaines. L'allemand Boeckh, cité par Connop Thirlwall dans son histoire de la Grèce ancienne, a prouvé qu'elle eut lieu du 16 au 17 de métagitnion.

E. D.

LEXIQUE FRANÇAIS-GREC *à l'usage des classes élémentaires, rédigé sur le plan du lexique français-latin extrait du grand dictionnaire de M. L. Quicherat, par* FRÉD. DUBNER. Paris, Hachette, 1860. 1 vol. in-8° de XV et 522 pp. à 2 colonnes.

C'est un fait incontestable que pour apprendre une langue il faut s'y exercer. Il est donc nécessaire de faire des thèmes grecs si l'on veut acquérir une connaissance suffisante de cet idiome. Cette nécessité a été prouvée encore récemment dans notre revue par M. Hurdebise, au point de ne plus laisser de doute à cet égard. Mais il est difficile de faire des thèmes assez nombreux, si les élèves n'ont pas entre les mains un lexique français-grec. Aussi les livres ne manquent pas en ce genre; fort peu cependant, nous dirons même aucun ne satisfait aux besoins des classes élémentaires. Presque tous sont d'une étendue démesurée et embrassant la langue grecque dans toute sa généralité constituent pour l'élève un véritable labyrinthe dans lequel il ne peut manquer de se perdre. Nous ne dirons rien de ces livres où les erreurs fourmillent, où l'on se heurte presque à chaque page contre une faute grossière; de semblables ouvrages ne méritent pas qu'on s'en occupe et ils ne paraissent que pour rentrer dans l'oubli. Il est inutile de dire que le nouveau lexique que nous annonçons n'a rien de commun avec cette classe de dictionnaires; le nom seul de l'auteur en est un sûr garant, mais il est permis de se demander s'il se distingue également sous le rapport de la méthode, si le plan est bien tracé et bien exécuté, s'il convient entièrement aux classes élémentaires pour lesquelles il est destiné. A cette question nous pouvons répondre affirmativement et nous ne craignons pas d'être démenti. Le lexique grec contient tous les mots, mais au lieu de donner une longue série de phrases pour indiquer les emplois particuliers il ne présente que le stricte

nécessaire : ainsi l'élève n'est pas embarassé par une richesse trop abondante et il trouve cependant tous les mots grecs que son thème peut exiger, et en nombre suffisant pour pouvoir varier ses expressions. Nous donnerions des exemples à l'appui de ces assertions si l'ouvrage de M. Dübner n'était pas rédigé complétement sur le plan du lexique latin abrégé de M. Sommer déjà très-répandu. Dans les deux lexiques les définitions sont les mêmes, les diverses significations de chaque mot sont rangées dans le même ordre, enfin toutes les notions se trouvent à la même place. Cette identité dans l'arrangement des deux ouvrages ne sera pas d'une médiocre utilité pour l'élève qui se servira de l'un et de l'autre. Le lexique est précédé d'un tableau des verbes irréguliers comprenant XV pages à 2 colonnes; ce tableau est indispensable, les grammaires ne désignent généralement qu'un nombre restreint des irrégularités des verbes grecs, et il est cependant nécessaire que l'élève connaisse exactement les formes dont il peut se servir, si l'on ne veut pas lui faire écrire un grec barbare. Le volume est terminé par une liste des principaux noms propres. En résumé le lexique de M. Dübner forme avec sa grammaire et ses exercices un ensemble d'ouvrages qui est destiné à contribuer puisamment aux progrès des études grecques dans les pays où le français forme la base de l'enseignement.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal le sieur Liagre, directeur de la classe des sciences pour 1861, est nommé président de l'Académie royale de Belgique, pour ladite année.

— La démission offerte par le sieur Peeters, instituteur-surveillant à l'école moyenne d'Anvers, est acceptée, ainsi que celle du sieur Blanchart, assistant à l'école moyenne de Péruwelz.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Gand : professeur de sixième latine, en remplacement du sieur Reich, le sieur *Lemoine,* professeur de quatrième latine, lequel conservera le titre de professeur honoraire de quatrième latine; — professeur de quatrième latine, le sieur *Reich;*

A l'école moyenne de Stavelot : second régent en remplacement du sieur Lanoy, démissionnaire, le sieur *Thumas,* assistant; — assistant le sieur *Remacle,* aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur;

A l'école moyenne de Beaumont : maître de dessin, en partage, en remplacement du sieur Van Lint, qui a reçu une autre destination, le sieur *Dufour,* second régent;

A l'école moyenne de Malines : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Geluyckens, démissionnaire, le sieur *Doms,* deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Ruytjens,* sous-instituteur à l'école communale de Malines.

— Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonaux des écoles primaires, les sieurs *Gaethofs,* curé-doyen de Herck-la-Ville, pour le ressort de Herck-la-Ville, en remplacement du sieur Claes, démissionnaire, *Kleusener,* curé-doyen de Herve, pour le ressort de Herve, en remplacement du sieur Warblings, appelé

à d'autres fonctions, *Tychon*, curé-doyen de Soumagne, pour tout le canton de Fléron dont une partie était confiée au sieur Stiennon, démissionnaire.

— Le Moniteur du 25 décembre contient un arrêté royal suivi d'un réglement général, qui, pour les conditions d'admission, les études et les examens, soumet les élèves de toutes les écoles normales agréées aux mêmes règles que les élèves des écoles normales de l'État, les uns et les autres étant appelés à jouir des mêmes avantages; un arrêté royal portant agréation de l'école normale établie dans la ville de Gand avec le concours de l'administration communale; un arrêté royal déterminant de nouveau avec des modifications, les matières d'enseignement dans les deux écoles normales de l'État; enfin un arrêté ministériel modifiant le réglement général des écoles normales de l'État du 28 juin 1854.

— Le jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire nationale, pour la période ouverte le 1er janvier 1856 et close le 31 décembre 1860, est composé comme suit : MM. *Altmeyer,* professeur à l'université de Bruxelles; *Bormans,* professeur à l'université de Liége, et membre de la classe des lettres de l'Académie de Belgique; le chanoine *de Ram,* recteur de l'université de Louvain, membre de la classe des lettres de l'Académie; *Juste,* conservateur du musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie et correspondant de la classe des lettres de l'Académie; *Kervyn de Lettenhove,* membre de la classe des lettres de l'Académie, à Bruges; *Moke,* professeur à l'université de Gand et membre de la classe des lettres de l'Académie; *Renard,* général-major, chef du corps d'état-major, aide de camp du Roi.

— Le jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences morales et politiques, pour la période ouverte le 1er janvier 1856 et close le 31 décembre 1860, est composé comme suit : MM. *de Decker,* membre de la Chambre des représentants et membre de la classe des lettres de l'Académie; *de Facqz,* conseiller à la cour de cassation et membre correspondant de la classe des lettres de l'Académie; *Faider,* premier avocat général à la cour de cassation et membre de la classe des lettres de l'Académie; *Leclercq,* procureur général à la cour de cassation et membre de la classe des lettres de l'Académie; *Thonissen,* professeur à l'université de Louvain et membre correspondant de la classe des lettres de l'Académie; *Visschers,* conseiller au conseil des mines.

— Sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix triennal institué en faveur d'une œuvre dramatique en langue française, pour la première période, close le 1er janvier 1861 : MM. *Bourson,* directeur du *Moniteur belge,* membre de la commission pour les encouragements à l'art et à la littérature dramatiques; *Fuerison,* professeur de littérature française à l'université de Gand; *Eugène Van Bemmel,* professeur de littérature française à l'université libre de Bruxelles.

NOUVELLES DIVERSES.

Population des athénées royaux au 10 novembre 1859 et au 10 novembre 1860 : Anvers 322 323, Bruxelles 546 567, Bruges 156 162, Gand 328 343, Mons 279 278, Tournai 168 170, Liége 520 525, Hasselt, 205 203, Arlon 189 198, Namur 178 170, totaux 2,891 2,939. La section des humanités est augmentée d'un élève; la section professionnelle de 28. Le reste porte sur la classe préparatoire.

Population des écoles moyennes aux mêmes époques : Anvers 312 320, Lierre 110 125, Malines 209 209, Turnhout 264 280, Aerschot 126 125, Diest 141 137, Hal 145 166, Jodoigne 181 187, Louvain 234 242, Wavre 158 159, Bruges 156 140, Furnes 90 91, Nieuport 80 81, Ypres 118 120, Alost 189 205, Gand 290 318, Renaix 149 116, Ath 130 135, Beaumont 64 67, Braine-le-Comte 206 208, Gosselies 141 124, Houdeng-Aimeries 167 150, Mons 131 126, Pâturages 192 148, Péruwelz 96 94, Rœulx 126 104, Saint-Ghislain 132 117, Soignies 120 124, Thuin 117 125, Huy 167 181, Limbourg 199 203, Spa 165 175, Stavelot 88 78, Visé 185 206, Waremme 135 123, Maeseyck 114 140, Saint-Trond 85 112, Tongres 198 204, Marche 86 61, Neufchâteau 85 80, Saint-Hubert 63 53, Virton 81 84, Andenne 118 115, Couvin 97 122, Dinant 142 132, Fosse 83 84, Namur 116 94, Philippeville 89 94, Rochefort 78 80, totaux 6,948 6,962.

— Nous venons de recevoir les prospectus de deux nouvelles publications périodiques, *La Belgique contemporaine,* revue littéraire, scientifique et politique, qui paraîtra à Liége tous les mois, à partir de janvier 1861, prix 8 francs, et *Le progrès,* revue pédagogique publiée à Bruxelles par la société centrale des instituteurs belges et paraissant tous les quinze jours, prix 5 francs.

— M. Stecher, professeur de littérature ancienne à l'université de Liége, ayant été chargé pour l'année académique 1860—1861 du cours de littérature française à la même université, un arrêté du 15 décembre 1860 a appelé à le remplacer pour le même laps de temps à l'école normale, où il donnait les cours de grec, M. J. Delbœuf, docteur en philosophie et lettres et docteur en sciences, ancien élève de l'université et du collége communal de Liége. *(Journal de Liége.)*

— La société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut a ouvert un concours spécial sur la question proposée par l'administration communale, décrire l'histoire générale du Hainaut ancien et moderne jusqu'en 1794. L'auteur aura soin cependant de passer en revue, à la fin de son ouvrage, les principaux événements politiques dans lesquels cette province s'est trouvée impliquée depuis 1794 jusqu'à nos jours et d'exposer les progrès de son développement matériel et moral depuis cette époque.

L'auteur de l'ouvrage couronné recevra une somme de cinq mille francs offerte par la ville de Mons et une médaille d'or décernée par la société. L'ouvrage devra être écrit en langue française.

L'auteur indiquera les sources où il aura puisé les éléments de son histoire et il fera suivre son travail d'une copie des documents qu'il aura cités.

Les ouvrages devront être adressés au secrétariat de l'administration communale de Mons, avant le 1er octobre 1864.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Boen,* professeur de mathématiques à l'athénée de Hasselt; M. *Wilmart,* professeur de médecine à l'université de Liége; M. *Frocheur,* employé à la bibliothèque royale, auteur de communications scientifiques insérées dans le Messager des sciences de Gand; M. *Hahn,* ancien professeur à l'athénée de Bruxelles; M. *Laduron,* directeur de l'école moyenne de Gosselies.

A l'étranger : M. *Durocher,* ingénieur des mines, auteur de nombreux travaux minéralogiques et géologiques, à Rennes.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 2. **Février 1861.**

ÉTUDE SUR LUCILIUS.

« La satire est toute nôtre, dit Quintilien (1) : le premier qui s'y est fait un grand nom, c'est Lucilius. » Après ces mots il nous semble que M. Gerlach (2) aurait pu faire grâce à ses lecteurs de cette longue dissertation latine, par laquelle il cherche à concilier Quintilien avec Horace, qui donne à Lucilius le nom d'inventeur (3) de la satire. Car, remarquez-le bien, les paroles de Quintilien n'attribuent nullement à Lucilius l'honneur de l'invention : elles disent implicitement que ce genre de poésie était connu et cultivé à Rome, mais très-imparfaitement, jusqu'à Lucilius qui le premier y a brillé. Quintilien et Horace ne sont donc pas d'accord. Mais qui ne voit qu'ils parlent chacun à son point de vue, l'un en érudit, qui fait l'histoire de la littérature latine, et doit être historien fidèle, l'autre en poète satirique qui ne compte parmi ses prédécesseurs que ceux qui ont compris la satire comme lui? Ils ont donc tous les deux raison, chacun à son point de vue.

Pour nous Lucilius est celui qui a donné à la poésie satirique sa forme définitive, qui l'a perfectionnée, fixée, dégagée de toutes ces formes et de tous ces sujets divers et multiples qui en avaient fait sous Ennius et Pacuvius comme une mosaïque, ou, si vous voulez, quelque chose de semblable à ce plat sur lequel on offrait à Cérès, mêlées ensemble, les prémices de tous les fruits : pour nous c'est le prédécesseur immédiat, le modèle d'Horace et des poètes satiriques qui l'ont suivi ; et en tant que modèle de ces grands poètes il mérite d'être mieux connu qu'il ne l'est : tel est le motif qui nous a engagé à faire sur lui une étude particulière.

Lucilius a joui dans l'antiquité d'une immense popularité. De son vivant il avait pour protecteurs et amis intimes les Scipion, les Lélius : il était lié avec les orateurs Posthumius et Licinius Crassus, avec Stilo le grammairien, précepteur de Varron, et le crieur Granius

(1) Instit. orat. X, 1, 93.

(2) C. Lucilii satyrarum reliquiae. Turici MDCCCXLVI.

(3) Sat. I, 10, 48.

dont les célèbres bons mots couraient la ville : par sa verve libre et mordante il s'est fait beaucoup d'ennemis, autre voie très-sûre pour arriver à la popularité et à la postérité. Si l'on en croit Suétone (1), ses poésies étaient lues et commentées devant des réunions choisies : sa renommée avait même passé en Grèce et Clitomachus, successeur de Carnéade à Athènes lui dédia un de ses ouvrages (2). Son succeseur immédiat dans la satire, Valérius Caton, donna de ses poésies une édition nouvelle et corrigée (3); et nous lisons chez Porphyrion (4) que Julius Florus publiait un choix populaire des satires de Lucilius. Parmi les auteurs anciens celui qui aime le plus le vieux poète, c'est Cicéron ; il est enthousiaste de lui : il lui trouve la fine plaisanterie (5); il le met au-dessus d'Aristophane, parce que l'esprit romain est préférable à l'esprit attique (6). On s'étonne de cette opinion de Cicéron, lui qui avait étudié à fond la langue et la littérature grecques, qui avait fait des déclamations et des vers en cette langue, et qui lui devait en grande partie ce style attique qui l'a rendu immortel. Disons qu'il s'est laissé entraîner ici par un patriotisme mal placé. Il va plus loin que tous les admirateurs de Lucilius aux âges suivants. Sous Auguste le vieux poète avait gardé toute sa réputation ; et beaucoup de romains goûtaient mieux sa satire que celle d'Horace. Cette préférence était-elle sincère? Croyait-on réellement à la supériorité du contemporain de Scipion sur l'ami de Mécène? On peut en douter. La littérature, les arts, les mœurs, en un mot la civilisation grecque était déjà trop avancée, avait pénétré trop loin dans la vie romaine, pour que l'ancienne rudesse, la vieille austérité de Lucilius lui pût disputer un seul instant la première place dans l'opinion et le goût publics. Mais sous cette prédilection pour la vieille littérature on cachait son amour pour les anciennes institutions, c'était une forme détournée pour montrer sous Auguste qu'on avait d'autres opinions politiques. Ainsi de nos jours, M. Saint-Marc-Girardin cache son regret de la dynastie tombée sous le regret des vieilles rues de Paris, qui tombent comme par enchantement sous la pioche des ouvriers.

(1) De Illust. grammat. ch. II.
(2) Cicér. Acad. liv. II, ch. 32.
(3) Horat. sat. I, 10, 1.
(4) Sur Hor. ep. I, 3, 1.
(5) De orat. I, 16.
(6) Ad famil. liv. IX, ep. 15.

Quoi qu'il en soit, la préférence accordée à Lucilius était une injustice faite à Horace, à laquelle celui-ci ne pouvait rester insensible. Convaincu de sa supériorité, il devait protester contre le jugement de ses contemporains. A-t-il été jaloux? Nous croyons qu'il ne lui a pas fait l'honneur d'être jaloux. Voltaire, voyant tous ses compatriotes entraînés par les tragédies de Shakspeare, que le premier il leur avait fait connaître, a cherché a détourner le courant de son côté, non pas par jalousie, mais par ce sentiment de justice et de dignité qui fait revendiquer aux hommes supérieurs la gloire qui leur appartient. Tous les deux, il est vrai, Voltaire comme Horace, se sont laissés entraîner à leur tour et ont jugé leurs rivaux avec trop de sévérité; mais il y avait lutte, et dans toute lutte il y a, il doit y avoir passion, et cette passion ne permet pas toujours d'être modéré et juste. Si Horace critique vivement le vieux poète sous le rapport du style, il avoue aussi qu'il a « aspergé toute la ville de sel », qu'il a eu « de l'agrément, de l'urbanité », et qu'il a été même plus poli que ses prédécesseurs (1); il le loue d'avoir osé « arracher le masque brillant sous lequel bravaient les regards de honteuses difformités », et de n'avoir épargné « que la vertu, que les amis de la vertu » (2). Il ne pouvait lui accorder de plus bel éloge que ce dernier. Même sous le rapport littéraire il lui rend involontairement justice, en lui empruntant des traits, des tours, des vers entiers.

Et tous les efforts qu'Horace a dû faire pour maintenir sa supériorité aux yeux des Romains, ne prouvent-ils pas, mieux que tous les éloges qu'il lui donne, les grandes qualités de Lucilius? Voyez : malgré tous ses reproches et toutes ses attaques contre le vieux poète, il n'est pas parvenu à convaincre complétement ses compatriotes. Plus tard on revenait à Lucilius avec une nouvelle ardeur. « Aujourd'hui encore, dit Quintilien, il a des partisans si passionnés, qu'ils ne font pas difficulté de le préférer non seulement à tous les satiriques, mais même à tous les poètes. » Pourquoi? D'abord il avait gagné en âge, et par là en estime, en vénération; *major e longinquo reverentia;* puis la politique y était pour quelque chose; on faisait une triste expérience de l'empire; on n'avait sous les yeux que les horreurs et les cruautés des chefs, que les bassesses et les ignominies des sujets; on gémissait, et l'on cherchait quelque consolation dans ce

(1) Sat. I, 10, 3 et 65.
(2) Sat. II, 1, 65 et 70.
(3) Instit. orat. X, 1, 93.

vieux poète qui avait déchiré les méchants avec tant de liberté et de force : et ce n'était pas chez Horace qu'on pouvait retrouver le tableau de cette vieille république où existait dans toute sa force la liberté de penser et de parler. Enfin l'on était fatigué des pâles et faibles imitateurs des grands poètes qui avaient illustré le règne d'Auguste ; et l'on se jetait avec avidité sur le véritable et unique représentant de l'esprit romain. Toutes ces causes avaient produit cet engouement excessif pour Lucilius ; c'était une réaction violente, parce qu'elle ne pouvait se concentrer que sur un seul objet, la littérature ; elle devait donc être exagérée. Quintilien y resista et se borna à reconnaître à Lucilius une « étonnante érudition, de la liberté, une verve mordante, et abondance de sel. »

L'auteur, quel qu'il soit, du dialogue des orateurs, constate le même fait : on lisait Lucilius au lieu d'Horace (1). Un exemple frappant, c'est Perse, qui, s'il faut en croire son biographe inconnu, a pris le goût d'écrire des satires en lisant la dixième de Lucilius ; ainsi en France La Fontaine s'est reconnu en lisant une ode de Malherbe, Juvénal (2) s'autorise de son exemple pour écrire contre les méchants. Cette grande popularité du vieux poète a duré jusqu'à la fin de la littérature romaine. Dans sa correspondance Fronton, maître de Marc-Aurèle, le recommande sans cesse à son élève. Les orateurs citaient à tout propos ses proverbes au barreau ; tous les grammairiens invoquaient son autorité dans les questions linguistiques ; au IVe siècle, alors que la littérature romaine entre en pleine décadence, Ausone parle encore des « âpres poésies » de Lucilius (3), et affecte d'imiter sa manière de couper les mots (4), tandis que Lactance le regarde comme le plus sage des philosophes païens.

Voilà quelle était la popularité de Lucilius pendant toute l'antiquité : il avait une grande réputation, tous les hommes lettrés parlaient de lui ; sa gloire était constante ; il avait tout ce qu'il fallait pour passer tout entier à la postérité. Et cependant, chose étonnante, on a conservé peu de sa vie, encore moins de ses poésies. L'une nous est très-imparfaitement connue ; on a dû chercher les rares fragments des autres dans cent lieux divers où le vent de la renommée les avait dispersés.

(1) Dial. de orat. ch. 23, 2.
(2) Sat. I, 19.
(3) Auson. ep. XV.
(4) Ep. V, 33-36.

En effet que sait-on de sa vie? Il est né à Suessa Aurunca, petit municipe dans le nouveau Latium; sa famille était riche et noble : c'est dans ce sens qu'il faut entendre le *melior* dont Horace se sert quelque part (1). Il était grand-oncle de Pompée, puisque la grand'-mère de Pompée était sa sœur (2). Ceci nous explique peut-être comment, à l'âge de quatorze ans (3), il faisait déjà partie de l'escadron des amis de Scipion et partait avec lui, comme chevalier, pour la guerre de Numance (4). Faut-il pour cela penser, comme M. Corpet (5) semble le faire, que le jeune homme faisait un service actif? Nous croyons que non. C'était tout simplement une marque de distinction que Scipion accorda au jeune Lucilius, qui d'ailleurs était chevalier de naissance : et à cette époque tous les chevaliers n'étaient pas des cavaliers.

Ce qui est certain, c'est que cette relation entre Scipion et le futur poète jette quelque lumière sur plusieurs autres questions. D'abord elle nous montre que Lucilius est venu très-jeune à Rome. M. Corpet a-t-il raison en disant que Lucilius parle de lui-même dans ce vers de la Sat. XI.

Inde venit Romam tener ipse etiam atque puellus?

Rien ne nous autorise à croire qu'il s'agisse ici du poète, plutôt que de tout autre personnage. En tout cas on doit admettre avec M. Varges que l'amitié de Scipion pour Lucilius a dû naître avant la guerre de Numance.

L'éducation du jeune homme s'est donc faite, en grande partie, à Rome. Sous quels maîtres? On n'en sait rien. Cependant la liaison avec Scipion nous dit encore quel en a dû être le caractère. On sait qu'à cette époque il y avait à Rome, sous le rapport de l'éducation, trois partis. Celui de l'ancienne rudesse avait pour premier champion Caton, et repoussait inflexiblement toute influence grecque. La jeunesse romaine, rompant violemment avec toutes les traditions des ancêtres, se jetait tête baissée dans tous les raffinements, dans toute la corruption que la Grèce vaincue lui avait fait connaître. Entre deux se trouvait le parti sage et modéré de Scipion l'Africain, qui s'efforçait d'adoucir l'ancienne austérité de mœurs du peuple soldat

(1) Sat. II, 1, 30.
(2) Schol. Cruq. ad Hor. sat. II, 1, 73.
(3) M. Varges: Specimen quaestionum Lucilianarum (Rheinisches Museum 1835).
(4) Vell. Paterc. II, 9.
(5) Fragments de Lucilius, revus, etc., par E. F. Corpet, Paris, 1845.

par la civilisation douce et élégante d'une nation artiste. D'après ceci nous pouvons juger quelle éducation le jeune Lucilius a dû recevoir pour pouvoir être compté parmi les amis de Scipion. Enfin pour obtenir cette grande faveur, le jeune homme a dû montrer de très-bonne heure une heureuse disposition pour l'étude et pour la poésie. Car Scipion n'admettait dans son escadron d'amis que des hommes déjà célèbres ou qui promettaient de le devenir. Ainsi, en même temps que Lucilius, nous y trouvons P. Rutilius Rufus, qui était fort versé dans les lettres grecques, et devint plus tard célèbre jurisconsulte; C. Sempronius Asellio, l'historien de la guerre de Numance, le spirituel Granius, en général tous ceux qui s'occupaient de littérature et de philosophie. Voilà la société que dès sa tendre jeunesse le poète fréquentait. Pouvait-il être placé dans un terrain plus favorable, où son esprit et son cœur fussent plus abondamment fécondés? Aussi à peine fut-il de retour à Rome, qu'il publia ses premiers vers. Et ces vers c'étaient des satires mordantes dirigées contre de puissants concitoyens. N'admire-t-on pas le courage du jeune homme de seize à dix-sept ans? Autrefois les lois, ou le bâton des patriciens l'auraient sévèrement puni, et ses prédécesseurs dans la satire, Ennius et Pacuvius, s'étaient contentés de faire des portraits généraux. Mais Ennius n'avait jamais été que centurion dans l'armée, et Pacuvius, son neveu, et plébéien comme lui, se distingua uniquement comme peintre et comme poète. Lucilius au contraire était puissant par sa naissance et par ses protecteurs, et pouvait lancer impunément les sarcasmes et les personnalités contre les grands. Il ne faisait d'ailleurs que suivre l'exemple de Scipion qui attaquait sans cesse, devant peuple et tribunaux, les « superbes patriciens », les séditieux de son époque. C'est ainsi que Lucilius a pu perfectionner ce genre de poésie, et lui donner son véritable caractère. Ayant toujours vécu avec les grands, connaissant leur vie, leurs ridicules, leurs vices, étant noble lui-même et à l'abri sous une forte protection, il a pu et osé attaquer les personnes et les mœurs privées. Aussi les noms propres sont-ils nombreux; on en compte seize, parmi lesquels un A. Opimius, vainqueur de la Ligurie; un Corn. Lentulus Lupus, premier sénateur; un Cécilius Métellus, qui à cause de ses victoires reçut le surnom de Macédonien.

Enfin Lucilius a relevé la poésie aux yeux de ses concitoyens. Jusqu'à lui, des plébéiens, des affranchis, des esclaves seuls l'avaient cultivée : de son temps quelques nobles commencent à la protéger :

il va plus loin, il en fait, et montre ainsi qu'elle n'est pas indigne d'un chevalier romain. Grand progrès dans la civilisation. En France Boileau a fait quelque chose d'analogue. Avant lui les poètes français étaient en quelque sorte des protégés qui jouissaient des bienfaits qui du gouvernement, qui d'un ministre ou d'un grand. Boileau le premier par sa position indépendante et libre a donné à la poésie une certaine dignité qu'elle n'avait pas eue auparavant; en attendant qu'un siècle plus tard Voltaire se fit l'hôte splendide des grands, des ministres, des têtes couronnées même. On conçoit combien cette indépendance est salutaire à tout écrivain, et indispensable au poète qui se sent enclin à la satire.

Lucilius avait des richesses considérables (1), et de nombreux esclaves. La maison qu'il occupait à Rome fut celle que les Romains avaient construite soixante ans auparavant pour Antiochus Épiphanes, que le roi de Syrie, son père, leur avait livré en ôtage.

Après la campagne de Numance l'histoire se tait sur lui. Il est toutefois très-vraisemblable qu'il est resté avec l'Africain jusqu'à ce que la main d'un assassin le lui ait ravi. Ce qui n'arriva pas longtemps après; car à la mort de Scipion il n'avait que vingt ans. Il vengea la mort de son protecteur en célébrant ses vertus et en dénonçant à Rome et à la postérité les misérables qui l'avaient assassiné. Pendant le reste de sa vie il continuait le procès intenté aux méchants. Il n'a jamais occupé une charge publique : pour parvenir aux honneurs il fallait beaucoup d'amis puissants; or il est à croire au contraire que ses satires contre les nobles, le sénat et le peuple lui avaient fait beaucoup et d'influents ennemis qui lui auraient barré le chemin à toute magistrature. Peut-être y serait-il parvenu malgré eux, s'il avait voulu recourir à la brigue, à la corruption, s'il avait voulu acheter les suffrages au poids de l'or : mais cette conduite répugnait à ses opinions, à sa droiture, à sa probité. Et ainsi il n'a été revêtu d'aucun de ces honneurs, qui faisaient l'unique désir de tous ceux de son rang; il a vécu obscur et en simple particulier. Où? toujours à Rome? On n'en sait rien. Ce qui est certain c'est que vingt-cinq ans après le meurtre de Scipion il quitta Rome pour se retirer à Naples; les uns disent parce que ses ennemis étaient devenus trop nombreux, les autres parce que la faiblesse de sa santé l'y força. Dans les fragments qui nous restent il se plaint en effet assez souvent de sa maladie, qui brisait son corps

(1) Horat. sat. II, 1, 75.

sans abattre son âme. Oh! s'écrie-t-il, si le corps demeurait aussi ferme en son assiette, en son lieu, que la pensée de l'écrivain demeure vraie dans son cœur!

> Si tam corpu' loco validum ac regione maneret,
> Scriptoris quam vera manet sententia cordi (1);

et au commencement de cette même satire (fr. 1) il dit à son ami auquel il s'adresse : « Tu ne t'informes pas de ma santé ; n'importe, je t'en donnerai des nouvelles : puisque tu es resté du nombre de ces hommes qui sont aujourd'hui le plus grand nombre, puisque tu voudrais savoir mort celui que tu n'auras pas voulu visiter quand tu l'auras dû » (2).

C'est à Naples qu'il mourut en 651, à l'âge de quarante-six ans, et il est à remarquer que cette ville lui accorda des funérailles publiques et solennelles, honneur que Rome avait refusé à Scipion (3).

Voilà tout ce que l'on sait de sa vie : peu de chose. Il est étonnant que les anciens qui se sont tant occupés de lui, nous aient laissé si peu de détails biographiques. Ce serait moins regrettable si l'on avait ses œuvres : car on pouvait y « lire, comme sur un tableau votif toute l'histoire du vieux poète. Comme à de fidèles amis, il disait à ses livres tous ses secrets, heureux ou malheureux ; il ne cherchait pas d'autres confidents (4). » Mais ces livres encore sont perdus presque en entier ; les fragments qui nous restent, sont la plupart insignifiants.

Lucilius avait composé trente livres de satires : c'est beaucoup. Mais n'oublions pas que *liber* ou *volumen* peut être synonyme de *satira*. Tel est aussi l'avis de M. Dübner, que nous avons consulté. Au reste c'est un sujet de controverse entre les savants. Les uns pensent que Lucilius lui-même avait ainsi divisé ses satires ; les autres, que ce sont les grammairiens qui l'ont fait; mais que Lucilius, après les avoir publiées d'abord séparément, les avait ensuite divisées en deux volumes, dont il dédia l'un, intitulé *Concilium Deorum,* à L. Aelius Stilo; l'autre, *Collyra,* à Fundius. Pour M. L. P. Schmidt (5) l'un des deux volumes aurait contenu les pièces en vers hexamètres,

(1) Sat. V, fr. 4.
(2) Cf. fragment. inc. 18, 92.
(3) Hieron. Chron. ad ol. 169. lib. II.
(4) Hor. sat. II, 1, 31 et suiv.
(5) C. Lucil. satir. quae de lib. IX supersunt, p. 1.

l'autre, celles en vers iambiques. Enfin M. Herm. Schoenbeck (1) pense que Lucilius fit d'abord paraître les vingt premiers poèmes, écrits en hexamètres, avec quelques pièces iambiques; qu'il les recueillit ensuite, les retravailla, les augmenta, et en donna une nouvelle édition, dédiée à Stilo. Voilà un volume. Les dix derniers poèmes, moins corrects, moins travaillés, que l'auteur n'aurait pas eu le temps de revoir, et que peut-être il n'a pas publiés une seconde fois, formeraient l'autre volume. Toutes ces questions ont une importance très-secondaire, et il n'entre nullement dans notre plan de les étudier et de chercher à les résoudre. De toutes ces satires il n'a été conservé qu'environ neuf cents fragments, dont les uns, comme la définition de la vertu, sont assez importants; les autres, la grande majorité, ne donnent que des vers détachés, quelquefois un seul mot, ou une syllabe. Quand cependant on pense que Lucilius a été un des principaux écrivains de la république romaine, qu'il a été jugé comme tel par toute l'antiquité, que tout le monde, poètes, orateurs, grammairiens, se sont occupés de lui, on se demande s'il est possible que tous ses manuscrits jusqu'au dernier aient péri, et s'il faut renoncer à tout espoir de les retrouver un jour. Pourquoi ne pourrait-il pas avoir le même bonheur que tant d'autres auteurs, même plus anciens, ont eu, et sortir après vingt siècles de disparition ou d'un tombeau, ou de quelque coin obscur d'une vieille bibliothèque, ou de dessous quelques cantiques et homélies des moines du moyen-âge?

Les fragments ont été recueillis et publiés pour la première fois en 1564, par les Estienne. Bientôt après, à Leyde en 1597, Franç. Dousa en donna une édition nouvelle et plus complète. Depuis lors on n'y avait plus travaillé, et l'on s'était borné à réimprimer le texte de Dousa, qui fut reproduit pour la douzième fois en 1830 à Paris par N. E. Lemaire à la suite de Perse. Et quoique Bayle déjà (2) eût dit que les fragments de Lucilius « auraient besoin d'être encore mieux éclaircis par quelque savant critique, » c'est M. Corpet qui le premier a tenu compte de cet avis. En 1845 il en a donné une édition très-soignée, très-exacte : il a collationné tous les manuscrits où l'on trouve ces fragments, et rétabli un texte qui, de l'avis des savants, est de beaucoup préférable à celui de M. Gerlach. M. Corpet, il est vrai, et il l'avoue lui-même, s'est servi de beaucoup d'articles

(1) Quaestionum Lucilianarum particula. Halae, 1841, p. 32.
(2) Dict. hist. art. Luc., note (H).

séparés, publiés sur Lucilius par MM. Varges, L. P. Schmidt (1), Herm. Schoenbeck et J. A. C. Van Heusde (2). Il a profité également des explications qu'une trentaine de commentateurs des derniers siècles, ont données, à l'occasion, de tel ou tel passage. Mais avec beaucoup de tact et une critique très-éclairée il a su éloigner tout le superflu pour ne prendre que le juste nécessaire, auquel il a ajouté de son propre fonds une foule d'excellentes remarques. Enfin il y a joint une traduction très-bonne, dont nous nous servirons chaque fois que nous aurons à faire une citation de Lucilius.

En voilà plus qu'assez de préliminaires; entrons dans l'examen et l'étude des restes de Lucilius, et tâchons, à l'aide de ces débris, de nous faire une idée aussi claire que possible du tout.

Le côté le plus faible des écrits du vieux poète, c'est incontestablement le style; et s'il a été si populaire à Rome ce n'est pas comme styliste. Cependant comprenons-nous. Il est certain qu'à l'époque où il parut, jusqu'au siècle d'Auguste, il était sans contredit avec Lucrèce le meilleur écrivain de Rome. Si on le compare avec ses prédécesseurs et même avec ses contemporains, il faut avouer qu'un grand progrès s'est opéré. Horace ne reconnaît-il pas lui-même que Lucilius a été « plus poli » que tous ceux qui avaient écrit avant lui? et son style relativement bon a été, sans aucun doute, pour beaucoup dans l'enthousiasme de Cicéron. Mais si son époque l'a loué sous ce rapport, c'est grâce à l'absence totale de tout art d'écrire chez les autres écrivains; il devait perdre tout droit à cet éloge, aussitôt qu'un autre produirait des vers moins durs et moins raboteux. Il est évident que des oreilles délicates, habituées aux vers si doux et si harmonieux des Horace, des Ovide et des Virgile, devaient être déchirées par des vers grossiers et rocailleux tels que ceux-ci :

Hunccine ego unquam Hyacintho hominem Cortinipotentis
Deliciis contendi? (Sat. VII, fr. 7.)

Pluma atque amphitapae, et si aliud quid deliciarum.
(Sat. VI, fr. 14.)

Quo me habeam pacto, tametsi non quaeri', docebo,
Quando in eo numero mansti, quo maxima nunc est
Pars hominum, ut periisse velis, quem visere nolue-
Ris, quum debueris. Hoc nolue- et debueris, te

(1) C. Lucilii satirarum quae de libro nono supersunt, disposita et illustrata. Berlin 1840.

(2) Studia critica in C. Lucilium poetam. Traj. ad Rhen. 1842.

Si minu' delectat, quod ἄτεχνον Isocratium est, 'O-
χληρῶδεςque simul totum ac συμμειρακιῶδες,
Non operam perdo. Si tu hic......
(Sat. V, fr. 1, conservé par Aulu-Gelle, liv. XVIII, 8.)

Ces échantillons prouvent abondamment qu'il était réellement *durus componere versus*, et que, s'il était venu cinquante ans plus tard, il en aurait à bon droit effacé un grand nombre. Nous comprenons maintenant comment il pouvait « en moins d'une heure, debout sur un pied, dicter deux cents de pareils vers. » Il n'y a rien là de poétique. L'auteur s'est contenté d'ajuster ensemble, tant bien que mal, six pieds, sans travail, sans ordre, sans la moindre idée d'élégance ni d'harmonie. Tous ses vers étaient-ils de la même force? Oh! non : il y en avait de meilleurs; parmi ceux qui nous restent il y en a même que Lucrèce n'eût pas désavoués. Ne sont-ce pas de beaux vers que ceux-ci (1) :

Terricolas Lamias, Fauni quas Pompiliique
Instituere Numae, tremit has, hic omnia ponit.
Ut pueri infantes credunt signa omnia ahena
Vivere et esse homines : sic isti omnia ficta
Vera putant, credunt signis cor inesse in ahenis.
Pergula pictorum, veri nihil, omnia ficta.

Et dans la définition de la vertu il y en a qui ne le cèdent pas à ceux-ci. Il est à croire qu'il y en avait beaucoup de pareils parmi ceux qui sont perdus. Car, remarquez-le bien, les grammairiens ne citaient jamais ses beaux passages, mais uniquement ses singularités de langage. Ici l'on commence à sentir l'injustice d'Horace, qui nous parle toujours des mauvais vers du poète, jamais des bons. Ou est-ce peut-être à ceux-ci qu'il fait allusion en disant que Lucilius était « comme un torrent fangeux, d'où l'on pouvait cependant tirer quelque chose? » (2)

(1) Sat XX, fr. 1.

(2) C'est ainsi que traduit M. Patin. Cette autorité n'est peut-être pas de peu de valeur pour M. Quicherat et ses partisans dans la vieille discussion, recommencée dernièrement, sur ces passages d'Horace. Voici comment M. Patin rend l'autre passage (I, 10, 50) : « J'ai dit que c'était un torrent fangeux, roulant toutefois dans son cours plus de choses à prendre qu'à laisser. » En se tenant au texte on peut difficilement le comprendre et le traduire d'une autre manière. Les deux jugements d'Horace, il est vrai, ne sont pas les mêmes : le dernier est bien plus favorable à Lucilius que le premier; mais ceci s'explique. Horace donne son premier jugement et fait entendre qu'il regarde Lucilius comme un poète en

Un défaut plus évident et dont Horace se moque avec raison, c'est le mélange de mots grecs aux phrases latines. Un des fragments cités plus haut nous en donne un exemple. Quelquefois même il ne se contente pas d'insérer des mots isolés, il intercale des vers entiers, par exemple :

Non paucis malle ac sapientibus esse probatum,
Ἢ πᾶσιν νεκύεσσι καταφθιμένοισιν ἀνάσσειν (1). (Odyss. XI, 491).

M. Gerlach s'est amusé à recueillir tous les mots grecs de Lucilius ; il en a trouvé à peu près vingt-cinq dans les fragments qui restent. D'autres fois le poète a des mots grecs, mais écrits en caractères latins, ainsi : *cacosyndeton, circopithecos, oxyodontes, lexeis, hippocampelefantocamelos,* etc. Si ce sont des mots qu'un fréquent usage avait pour ainsi dire naturalisés à Rome, il leur donne la terminaison latine : ainsi *cinaedi, cataplasmus, syrofenix, zetematium,* et beaucoup d'autres (2). Il fait un fréquent usage de la tmèse, la coupe des mots, dont Ausone (3) se moque : ainsi il dit *Juratam se uni, cui sit data deque dicata* (4), et ailleurs *conque tubernalem.* Souvent même il coupe les mots de manière à ce qu'une partie appartient à la fin du vers, et que l'autre fait le commencement du vers suivant. Le fragment cité plus haut (5) nous en donne deux exemples frappants. Toutes ces irrégularités, auxquelles il faut joindre l'absence si fréquente de césure, donnent à ses vers un air rude,

général défectueux, qui n'a que rarement un bon vers. Mais alors ses concitoyens protestent ; ils ne pouvaient être moins enthousiastes du vieux poète que ne l'avait été Cicéron, et, comme les disciples exagèrent ordinairement les doctrines du maître, ils auront vu dans Lucilius un poète parfait, sans défaut aucun. En présence de cette protestation, Horace, se reprochant peut-être son excessive sévérité à l'égard de son prédécesseur et ne voulant pas trop indisposer ses lecteurs, a modifié son jugement, sans toutefois partager leur engouement. Il a reconnu à Lucilius plus de beautés sans oublier ses défauts. — Mais ses adversaires n'y voulaient pas voir ces défauts, et alors Horace leur dit : « Comment pouvez-vous être si aveugles dans votre jugement, et croire que Lucilius est parfait? Je vous le demande, vous-mêmes ne blâmez-vous rien dans le grand Homère? Et vous voulez que Lucilius soit irréprochable! » C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut juger ces deux passages d'Horace, en tenant compte des circonstances et du temps.

(1) Sat. XIV, fr. 5.
(2) V. M. Gerlach, p. 129.
(3) Ep. V, 33, 36.
(4) Sat. XXX, fr. 72.
(5) Sat. V, fr. 1.

sauvage, inégal, qui les fait, comme dit Martial (1), cahoter entre les rochers.

Quelle est la cause de ces négligences? Il nous en a donné lui-même l'explication. Il disait qu'il n'écrivait pas pour les hommes tout-à-fait ignorants, ni pour les hommes tout-à-fait savants (2). Mais cette raison est insuffisante. Car Plaute qui écrivait pour la même catégorie d'hommes, a cependant un style beaucoup plus coulant et plus soigné. Le véritable motif ne serait-ce pas sa qualité de chevalier? Plaute, Térence et autres étaient des affranchis qui devaient chercher dans leurs travaux littéraires le maintien de leur liberté : ils s'y appliquaient tout entiers, travaillaient beaucoup, et cherchaient à polir, à amollir la langue de leurs maîtres, à lui donner toute la souplesse et toute l'harmonie possible. Mais Lucilius était noble, et il écrivait en noble. Il n'était pas, à proprement parler, homme de lettres, et ne se souciait nullement de perfectionner les détails de sa diction. Il veut avant tout exprimer ses idées, dire de rudes vérités à ses concitoyens, et pour y parvenir il semble s'être dit : « Si le latin n'y suffit, que le grec y aille, et l'osque en plus, sans compter l'étrusque. » En un mot, il a écrit comme Saint-Simon, sans souci de postérité. Il est comme Régnier, auquel il ressemble sous plus d'un rapport; il ne sait point employer des heures

A regratter un mot douteux au jugement.

Mais, remarque Ch. Labitte (3), « il a deux qualités qui suffisent à constituer un grand écrivain, je veux dire l'inspiration et la verve. On passe volontiers à sa muse ce ton de libre conversation, ces détails anecdotiques, ces comparaisons familières, ces tours proverbiaux, ces façons de dire populaires, car je ne sais quelle empreinte vigoureuse, je ne sais quelle saveur forte et saine suffisent pour donner à ces fragments un caractère tout à part. La vieille souche romaine se montre là rugueuse, verte, pleine de sève. Il y a chez Lucile d'incontestables allures de génie, et nous pouvons, en toute sûreté, nous laisser séduire, après Quintilien, par « ce franc parler qui lui donne du mordant et beaucoup de sel. » On a souvent dit que Lucilius est l'Aristophane de Rome. Nous le voulons bien, avec une restriction. Aristophane était, si nous osons nous servir de ce mot,

(1) Epigr XI, 90. « Quae per salebras, altaque saxa cadunt. »
(2) Cic. de orat. II, 6, 25.
(3) Études littéraires, t. I, p. 78, ou Revue des Deux-Mondes, 1er octobre 1845.

conservateur en tout, et principalement en religion. Sa comédie des Nuées n'est qu'un plaidoyer en faveur du culte des antiques dieux. Lucilius, au contraire, est plutôt le Voltaire de son temps; il est incrédule et cherche à renverser toutes les traditions religieuses. Il aime Homère, mais il n'est pas dupe de ses fables, ce sont pour lui des contes d'enfants. Qu'ils sont sots les hommes qui « regardent comme des merveilles tous ces monstres nés des vers d'Homère, et surtout ce Polyphème, cyclope long de deux cents pieds, qui portait un léger bâton plus grand que le plus grand mât du plus fort navire! » (Sat. XV, fr. 1). On connaît les épithètes dignes et respectueuses qu'Homère donne à ses héroïnes. « Et, répond Lucilius, si je disais qu'elle était bancale ou cagneuse cette Alcmène, cette moitié d'Amphitryon, et tant d'autres, Hélène elle-même? Et Tyro, cette fille d'un noble père, n'avait-elle rien de disgracieux, une verrue, un signe, la bouche fendue, ou une seule dent un peu longue? » (XVII, 1). Horace n'a guère été plus respectueux que lui. Et quelle est la différence entre ces plaisanteries et celles de Voltaire sur nos premiers parents?

Mon cher Adam, mon gourmand, mon bon père,
Que fesais-tu dans les jardins d'Éden?
Travaillais-tu pour ce sot genre humain? etc. (Le Mondain.)

Dans un fragment que nous avons déjà cité pour la beauté des vers (Sat. XX, fr. 1), il s'élève contre les superstitions populaires, contre ces gens qui ont peur des Lamies, ces monstres terrestres, ces inventions des Faunes et des Numa-Pompilius; qui « prennent pour des vérités toutes les fictions, et s'imaginent qu'il y a une âme en des simulacres d'airain. » Qu'est-ce donc que tout cela à ses yeux? une « galerie de peintre; rien de vrai, tous mensonges! » Il ne s'arrête pas en si bon chemin. Il a rejeté et déchiré la Bible du paganisme, brisé les statues des divinités, jusque là si vénérables aux yeux du peuple, il ne lui reste plus qu'à attaquer et ridiculiser les dieux mêmes. Dans ce but il les rassemble en conseil burlesque pour délibérer sur la mort d'un certain Lupus (1). C'est Jupiter qui ouvre la séance par un discours, et il commence par se repentir de ne pas avoir assisté à une séance précédente. C'était déjà une chose assez plaisante, remarque Dacier (2), de faire dire par le souverain

(1) Sat. I. Cf. Serv. in Aen. X, v. 104.
(2) Discours sur la satire (Mémoires de l'Acad. des Inscriptions, t. II, p 212).

maître qu'il voudrait avoir fait une chose qu'il n'avait pas faite. Oui; mais il y a plus qu'une plaisanterie. Comment, tous les dieux ont été rassemblés pour juger un impie, et Jupiter seul était absent! Il s'inquiétait donc fort peu de son autorité et de son culte sur la terre. Ou n'était-il pas instruit de cette assemblée des dieux? ou une occupation quelconque l'empêchait-elle d'y assister? Et c'est le dieu suprême, le maître de tous les autres! On voit tout de suite à quoi tend ce raisonnement. Jupiter est réduit à des proportions humaines, et par conséquent n'existe point.

Il reproche ensuite aux autres dieux de se faire appeler pères, « de sorte qu'il n'y a personne qui ne soit et père et le meilleur des dieux : Neptune, Bacchus, Saturne, Mars, Janus, tous sont pères. » Ces dieux ont donc empiété sur ses attributions et diminué son prestige aux yeux des hommes. Le résultat de cette conduite c'est que les hommes ne croient plus ni à l'un ni aux autres : car, dit Jupiter, si Lupus et consorts avaient cru qu'il existe des dieux, auraient-ils été si parjures et si impies? » (1) Il continue à pérorer; malheureusement on ne sait pas démêler sur quoi. Enfin il se tait (fr. 5), et Neptune se prépare à lui répondre. Mais le sujet est très-difficile; Neptune est plus habile à parcourir avec ses coursiers le fond de la mer qu'à faire de belles phrases : bref, il s'embrouille si bien dans sa dissertation que, de son propre aveu, Carnéade, le subtil raisonneur, ne pourrait s'en tirer, quand même Pluton le renverrait tout exprès des enfers (2).

Ces quelques détails nous montrent suffisamment combien l'incrédulité avait déjà fait de progrès à Rome. Toutefois Lucilius n'est pas le seul qui ait commencé la croisade contre les croyances populaires. Ennius déjà, le traducteur d'Évhémère, avait fortement ébranlé l'Olympe et le trône de Jupiter : aux raisonnements d'Ennius était venue se joindre la moquerie de Plaute dans son Amphitryon. Ces doutes, ces railleries, ces insinuations perfides contre les dieux aboutirent après Lucilius à l'athéisme hardi de Lucrèce; et le traité de la Divination de Cicéron, ni les poésies d'Horace n'étaient guère propres à ramener les Romains à la religion de leurs ancêtres. Ainsi depuis Ennius les efforts de tous les écrivains tendaient à détruire le paganisme. Faut-il les en louer? Oui, au point de vue chrétien. Ils ont eu le bon sens de rejeter toutes ces fables ridicules, toutes ces

(1) Sat. I, fr. 2. Cf. Cic. de Nat. Deor. I, 23, 63.
(2) Sat. I, 6. Cf. Lactant. Instit. Div. V, 14.

divinités nées de l'ignorance et d'une imagination fantastique : il faut les en approuver. Mais avant de répandre leurs opinions dans les masses, ils auraient dû, nous semble-t-il, se demander s'il n'était pas dangereux de prêcher l'incrédulité au milieu d'un peuple chez lequel la religion jouait un si grand rôle et était la base de toute son existence ; s'il n'était pas imprudent d'ôter les bases à l'édifice social sans en avoir d'autres pour les remplacer. En effet Lucilius, pour ne parler que de lui, que mettait-il à la place des dieux qu'il détrônait? Plaute reconnaissait du moins l'existence d'un dieu unique, la Providence et son action sur les affaires de ce monde : *Est profecto Deus,* dit-il, *qui, quae nos gerimus auditque et videt* (1). Mais Lucilius n'admettait rien, pas même l'existence d'une Providence, comme ce fragment d'un dialogue entre un dévot libertin et un philosophe semble le prouver.

« Encensons les dieux, dit l'un, avouons-leur nos desseins et fléchissons-les par nos prières. — Alors, répond l'autre, tu es sûr de l'impunité et tu te vautres dans la débauche » (2). En lisant ces vers et les précedents, nous disons certes que Lucilius avait raison ; mais nous pensons aussi, que, si Lucilius et Plaute et Lucrèce et les autres écrivains avaient été plus modérés dans leurs attaques contre les dieux de l'Olympe, et avaient mieux tenu compte de la nécessité de ces dieux pour le maintien de l'ordre et du repos, le dernier siècle de la république aurait été peut-être moins sombre, moins sanglant, moins repoussant. La tâche de déraciner les erreurs païennes était réservée non aux écrivains de l'ancienne Rome, mais au Christ.

On voit donc que jusqu'à présent Lucilius n'est rien moins qu'un Aristophane : s'il a mérité ce nom, ce n'est pas comme railleur des dieux, mais parce que, à l'exemple d'Aristophane, de Cratinus et d'Eupolis, il a signalé, sans ménagement, à la désapprobation publique tout vaurien fameux à quelque classe de la société qu'il ait appartenu ; les grands comme le peuple, les jeunes gens et les hommes âgés, les citadins et les campagnards, les philosophes, les sophistes, les méchants écrivains, les femmes, courtisanes ou matrones ; tous, excepté les gens vertueux, sont dénoncés aux contemporains et à la postérité ; tous ont acquis par ses vers une triste

(1) Capt. 242.

(2) Sat. V. fr. 8 ; M. Van Heusde (p. 188) fait remarquer que le trait contre les hypocrites a pu inspirer à Perse la satire de la Religion et à Juvénal celle des Vœux. Est-il juste de chercher ainsi les inspirations d'un poète dans les œuvres de son prédécesseur?

immortalité : il a démasqué ces fourbes qui, bravant tous les regards, couvraient de brillants dehors la turpitude de leur âme : ces fronts démasqués il les a stigmatisés comme d'un fer rouge; et le stigmate a été profond, ineffaçable, au point que chez la postérité ils ont représenté chacun une classe d'hommes mauvais ou débauchés ou fourbes.

JOS. DUYKERS.

Paris, 1860.

La fin prochainement.

DE L'ANALYSE GRAMMATICALE.

Il n'est pas besoin d'établir ici l'utilité de l'analyse grammaticale au point de vue des études classiques. Elle n'a jamais été sérieusement contestée et toutes les critiques qui ont été faites, attaquent l'abus et non l'usage raisonnable. Il est clair en effet que pour posséder une langue, il faut en connaître la grammaire; mais on ne connaît pas la grammaire d'une manière réelle et solide pour avoir plus ou moins bien retenu les règles formulées dans les rudiments; il faut encore voir ces règles dans la langue même d'où elles ont été tirées, les constater, les vérifier, les sentir vivantes, pour ainsi dire, et mises en action. Or pour cela il est nécessaire d'examiner la phrase dans ses moindres détails, de la décomposer en ses éléments et d'étudier chaque élément en particulier au point de vue grammatical, c'est-à-dire, de rechercher la nature de chaque mot, son mode de flexion, sa fonction dans la phrase, et d'indiquer les règles de grammaire auxquels il est soumis. C'est ce qu'on appelle faire l'analyse grammaticale.

De la manière dont se fait l'analyse, surtout dans les classes inférieures, dépend beaucoup le succès des études. Pour qu'elle soit véritablement utile, plusieurs conditions sont absolument nécessaires. Nous allons en dire quelques mots.

D'abord l'analyse doit être correcte, et irréprochable pour la justesse des termes, la rigueur des formules, l'indication précise des règles. Il vaut mieux ne pas s'en occuper que de la faire au hasard, et d'inculquer des notions fausses que d'autres plus tard auront beaucoup de peine à déraciner. D'un autre côté, bien analyser n'est pas chose facile. Ce merveilleux instrument qu'on appelle une langue, et qui rend avec une si étonnante facilité les nuances infinies

de la pensée, ne se laisse pas pénétrer aisément; le langage, bien qu'asservi à des règles générales, brise souvent ses entraves, et entraîné par la vivacité de l'esprit de l'homme il donne dans des écarts qui ont certainement leur raison d'être dans notre nature, mais qu'on ne peut pas toujours expliquer. La langue française se distingue sous ce rapport : outre qu'elle conserve des traces nombreuses des idiomes d'où elle est sortie, qu'elle reflète le génie d'une foule d'époques diverses, elle a des ressources et des hardiesses incroyables pour regagner les avantages que lui enlève la rigueur de sa construction. Mais en admettant qu'on laisse de côté toutes les hardiesses et tous les idiotismes, on rencontrera encore assez souvent des expressions embarrassantes. Il est vrai que pour résoudre les difficultés on a les manuels et les grammaires; mais cette ressource est parfois fort insuffisante. D'abord les grammaires ne renferment pas tous les cas, ou ne les expliquent pas. Ensuite plusieurs d'entre elles contiennent des erreurs, quelquefois grossières, parce qu'elles ont été composées par des hommes sans science ou sans esprit philosophique. Enfin il arrive aussi que grammaires, dictionnaires, manuels sont en désaccord complet; on trouve différentes solutions, différentes formules, parmi lesquelles aucune n'est bonne peut-être, de sorte qu'à la difficulté du mot se joint la difficulté du choix de l'explication. Il est donc nécessaire, dans beaucoup de cas, d'examiner avec soin, d'étudier les questions, de vérifier les termes, de comparer entre elles plusieurs langues, afin d'avoir des notions justes et précises que l'on puisse enseigner sans crainte aux élèves.

Une chose aussi fort à désirer, c'est que l'analyse soit uniforme, qu'elle soit faite de la même manière pour toutes les langues et par tous les professeurs. D'abord on comprend à peine que l'on puisse bien expliquer la même chose de deux manières différentes : de deux définitions, de deux formules, de deux termes l'un est nécessairement meilleur ou plus probable ; il faut alors le prendre et laisser l'autre. Ensuite les divergences dans l'analyse non-seulement font perdre un temps considérable, et font dépenser beaucoup de peine pour remplacer dans l'esprit des élèves des notions par d'autres notions, mais elles amènent presque toujours l'ennui et le dégoût ; l'élève se défie de ses maîtres quand il les voit se condamner ou se corriger, il n'a plus de goût pour l'étude quand il songe qu'il n'a appris que pour désapprendre, il ne se croit pas obligé de connaître des choses sur lesquelles de plus savants que lui ne sont pas d'accord, il finit

par admettre machinalement tout ce qu'on lui présente, et par entasser pêle-mêle dans sa tête les manières de voir les plus disparates. Il est certain aussi que les langues enseignées dans les établissements d'instruction ont une foule de points communs, et qu'une fois ces points bien compris et bien élucidés pour l'une, il n'y a plus à y revenir dans l'étude des autres ; on doit seulement veiller à ce qu'ils ne s'oublient pas. On objecte les grammaires, qui diffèrent pour les différentes langues et dont les définitions ne s'accordent pas. Sans doute c'est un obstacle et il serait fort à désirer qu'il y eût harmonie sur ce point. Mais rien n'empêche de corriger la grammaire, de laisser de côté tout ce qui a été appris antérieurement d'une manière plus exacte, de modifier dans l'enseignement oral et dans l'analyse ce que le manuel offre de défecteux. L'essentiel est d'être bien au courant de ce que les élèves savent, de ne pas y toucher sans de bonnes raisons, et d'en profiter afin de les pousser plus loin. Pour y arriver il suffit de s'entendre sur tous les points controversés.

En troisième lieu l'analyse doit attirer l'attention des élèves et les instruire. Sans doute cette étude abstraite du langage n'est pas fort en rapport avec les goûts de l'enfance ; mais un maître habile saura lui ôter de sa sécheresse et lui communiquer un certain attrait. Un premier moyen c'est de proportionner l'analyse à la force des élèves. D'abord, et ceci est évident, on ne les exercera que sur ce qu'on leur a enseigné, et personne ne s'avisera d'exiger l'analyse syntaxique de ceux qui voient la lexigraphie ; de plus, l'analyse doit être assez facile pour qu'ils puissent la saisir, assez difficile pour les obliger à quelques efforts d'intelligence. En général on ne proposera aucun idiotisme, aucune expression qui ne soit pas susceptible d'une solution bien précise et bien saisissable. Mais ce qu'il faut chercher par-dessus tout à combattre, c'est la routine, ou la répétition machinale de formules prononcées sans attention; c'est l'écueil de l'analyse. Pour que les élèves puissent l'éviter il faut que cet exercice revienne rarement, surtout par écrit : encore l'analyse écrite ne doit jamais être complète, mais bornée à quelques points particuliers, par exemple, les modes, les temps des verbes, les compléments, les règles principales de syntaxe, etc. Mais c'est plus qu'une perte de temps de les forcer à reproduire par un travail purement mécanique de longues pages de formules qui n'ont plus le privilége d'occuper leur attention. On peut faire un peu plus souvent de l'analyse de vive voix, mais à la condition également d'éviter la routine, de laisser de

côté ce qui est su, de se borner chaque fois à quelques points principaux, et d'interrompre l'élève de temps en temps par des questions posées en d'autres termes, afin de s'assurer qu'il réfléchit à ce qu'il dit.

Nous avons cru faire chose utile à quelques-uns en donnant ici des formules d'analyse. On voudra bien les prendre pour ce qu'elles valent. Ces formules n'ont pas la prétention d'être neuves, encore moins celle de se proposer comme les meilleures. C'est une simple recherche, une tentative, si l'on veut, pour mettre de l'unité dans l'analyse, pour rectifier ce qui est notoirement faux, pour choisir, dans le multiple, le plus raisonnable. Certains détails sont loin d'être éclaircis ; mais si l'on parvenait à se mettre d'accord sur l'ensemble on aurait beaucoup gagné. Si on trouve notre essai de quelque utilité, nous pourrons le continuer pour d'autres langues que le français, ou examiner d'autres points. Du reste nous engageons vivement ceux qui s'occupent d'analyse à nous adresser leurs obervations, à nous signaler leurs vues et à discuter les formules ; nous ne demandons qu'à être éclairés. L'analyse que nous donnerons est complète, elle embrasse à peu près tout ce qu'on examine d'ordinaire dans chaque mot. Mais il faudra tenir compte des observations précédentes, et ne prendre de la formule que ce qui conviendra à la force actuelle de la classe. On trouvera aussi des remarques sur quelques points particuliers.

(La suite prochainement.)

SOLUTION GRAPHIQUE APPROCHÉE DE LA RECTIFICATION DE LA CIRCONFÉRENCE.

Soit O le centre d'une circonférence dont le rayon $OA = 1$; AA', BB' deux diamètres qui se coupent à angle droit; m le point de division obtenu sur l'arc AB, en prenant la corde Bm égale au rayon; n le point d'intersection du rayon Om avec la tangente en A.

A partir du point n on prend sur la tangente nA, $nC = 3$ et en joignant $A'C$ on aura

$$A'C = \pi.$$

En effet An est la moitié du côté de l'hexagone régulier circonscrit, par suite égal à $\frac{1}{\sqrt{3}}$; donc

$$AC = 3 - \frac{1}{\sqrt{3}}$$

et $\overline{A'C}^2 = \overline{AA'}^2 + \overline{AC}^2 = 4 + \frac{27 - 6\sqrt{3} + 1}{3} = \frac{40 - 6\sqrt{3}}{3}$

en calculant $6\sqrt{3}$ avec une approximation suffisante nous aurons :

$$\overline{A'C}^2 = 9,86921888821335$$
$$A'C = 3,1415312$$

tandis que $\pi = 3,1415926$.

On voit que les valeurs de A'C et de π ne diffèrent qu'à partir des cent-millièmes, et qu'ainsi A'C donne la grandeur de π avec toute l'approximation graphique désirable.

Cette construction que nous avons trouvée en note dans le dernier numéro des Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique, est extraite de l'ouvrage suivant : *Calculs pratiques appliqués aux sciences d'observation, par MM. Babinet et Houssel.*

Comme nous n'avons pas cet ouvrage, nous ignorons si la démonstration que nous venons de donner, est la même que celle de ces auteurs. A. C.

CORRESPONDANCE.

Monsieur Lecointe, professeur à l'athénée de Namur nous adresse avec prière d'insertion, des observations au sujet du compte-rendu de son *précis d'arithmétique* (voir notre dernière livraison). Nous nous empressons de déférer au vœu de l'honorable professeur. Voici sa lettre avec quelques mots de réponse par l'auteur du compte-rendu. C'est maintenant au lecteur à prononcer en dernier ressort.

Monsieur le rédacteur,

Il est de règle que l'on ne doit point créer de polémique à propos d'un compte-rendu, surtout lorsqu'un tel travail est fait avec la bienveillance qui distingue l'analyse que votre Revue a faite de mon *précis d'arithmétique*.

Cependant, lorsque dans un ouvrage de mathématiques, on signale des erreurs, l'auteur doit au public et se doit à lui-même d'essayer *au moins* une justification.

Ainsi, à propos de l'extraction des racines, mon bienveillant critique aurait été convaincu de la rigueur des résultats si, au lieu d'admettre que x ne représentait que la *partie entière* complémentaire de la racine, il avait admis, avec moi, que x désignait **TOUTE LA PARTIE COMPLÉMENTAIRE** de la racine ; et cette assertion de ma part est confirmée par les théories précédant le point en discussion, puisque ces dernières déterminent l'influence du reste dans une opération de cette nature.

Toutefois, comme un lecteur pourrait s'y méprendre, *nous prenons note de l'observation.*

Il existe, dit mon honorable contradicteur, une erreur **GRAVE** dans la théorie des logarithmes, *quoique cette dernière soit traitée d'une manière très-complète.* Voyons cette erreur.

On nie *que le rapport* $\frac{\mathrm{d}}{\mathrm{d}'}$ *sera d'autant plus voisin de l'unité que* d *et* d' *différeront moins entre eux.*

Cette négation ne peut être sérieuse !

Quant au second rapport $\frac{\log\left(1+\frac{d}{N}\right)}{\log\left(1+\frac{d'}{N}\right)}$, on nous oppose que lorsque N croît, on obtient $\frac{0}{0}$.

Mais ce résultat n'est en rien contradictoire avec le nôtre : *ne peut-on jamais obtenir*

$$\frac{0}{0} = 1\ ?$$

En effet, on sait que, M désignant le module,

$$\log\left(1+\frac{1}{z}\right) = 2\,\mathrm{M}\left\{\frac{1}{2z+1} + \frac{1}{3(2z+1)^3} + \frac{1}{5(2z+1)^5} + \ldots\right\}$$

d'où

$$\frac{\log\left(1+\frac{d}{N}\right)}{\log\left(1+\frac{d'}{N}\right)} = \frac{\frac{1}{\frac{2N}{d}+1} + \frac{1}{3\left(\frac{2N}{d}+1\right)^3} + \frac{1}{5\left(\frac{2N}{d}+1\right)^5} + \ldots\ldots}{\frac{1}{\frac{2N}{d'}+1} + \frac{1}{3\left(\frac{2N}{d'}+1\right)^3} + \frac{1}{5\left(\frac{2N}{d'}+1\right)^5} + \ldots\ldots}$$

Or, évidemment le second membre de cette équation *s'approchera de l'unité,* à mesure que d et d' différeront moins entre eux.

A ce qui précède, on peut nous répondre : *c'est cela, nous demandions précisément la transformation du symbole* $\frac{0}{0}$. Mais nous ferons

observer que notre publication n'est point un traité sur l'étude des séries, et encore bien moins sur la convergence de ces dernières, mais un simple précis d'arithmétique.

Quoi qu'il en soit, nous sommes convaincus que si d et d' diffèrent très-peu, $\frac{d}{N}$ et $\frac{d'}{N}$ différeront d'autant moins que N sera plus grand, et que par suite *le rapport*

$$\frac{\log\left(1+\frac{d}{N}\right)}{\log\left(1+\frac{d'}{N}\right)}$$

s'approchera d'autant plus APPROXIMATIVEMENT (ainsi que s'exprime le texte) *de l'unité*.

Du reste, à la suite du théorème énoncé se trouve une *remarque* indiquant pratiquement au lecteur la limite supérieure de cet APPROXIMATIVEMENT.

Encore un mot sur cette prétendue erreur : ouvrons une table de logarithmes et considérons-y trois nombres successifs, par exemple, 3823, 3824 et 3825, il est aisé de vérifier qu'APPROXIMATIVEMENT

3824 — 3823 : 3825 — 3824 :: log 3824 — log 3823 : log 3825 — log 3824; et cependant ces différences logarithmiques étaient les moins avantageuses parmi celles que nous aurions pu considérer. En effet, *les neuf dixièmes de ces différences* (en prenant les log. avec 7 décimales) fourniraient des identités.

Je m'arrête à ces observations, et laisse de côté les autres parties critiquées. J'aurais mauvaise grâce de vouloir échapper à la censure, surtout lorsqu'elle est aussi affable.

J'espère, Monsieur le rédacteur, que vous voudrez bien insérer la présente note dans votre prochain numéro, et vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

L. LECOINTE.

Namur, 24 janvier 1861.

Les observations présentées par M. Lecointe sur la rigueur des résultats de l'extraction des racines ne sont pas de nature à changer notre manière de voir à cet égard; il en est de même pour l'erreur que nous avons signalée dans la théorie des logarithmes. Bien qu'il trouve notre *négation peu sérieuse,* nous maintenons ce que nous avons dit dans notre compte-rendu : *quelque petites que soient les différences entre les nombres* N, N + *d,* N + *d' rangés par ordre*

de grandeur, le rapport des différences $\frac{d}{d'}$ *peut avoir toutes les valeurs depuis 0 jusqu'à 1.*

Ainsi si nous prenons $d = 0{,}0000001$ et $d' = 0{,}0000002$, le rapport $\frac{d}{d'} = \frac{0{,}0000001}{0{,}0000002} = \frac{1}{2}$.

Quant au rapport $\frac{\log\left(1 + \frac{d}{N}\right)}{\log\left(1 + \frac{d'}{N}\right)}$, que l'auteur en calcule la valeur : il verra que loin de *s'approcher évidemment de l'unité,* il s'approche de $\frac{d}{d'}$. C'est seulement parce qu'il en est ainsi qu'on peut établir une proportion entre la différence des logarithmes et la différence des nombres.

D. A. C. E.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

L'Horace de M. Dillenburger. — Un travail sur les églogues de Virgile, par M. Gebauer.

M. Dillenburger vient de publier à Bonn la quatrième édition de son Horace avec commentaire en latin à l'usage des classes. Il annonce qu'il a examiné de nouveau les leçons des plus anciens manuscrits et profité pour l'explication des éditions de Meineke (la seconde), de Kirchner, de Doederlein, de Teuffel, de Ritter. La nature et la forme même du commentaire ne sont pas changées, seulement les leçons sont un peu plus appuyées. L'édition a 64 pages de plus que la précédente. Une carte y est ajoutée, indiquant la *villa* d'Horace et les montagnes environnantes.

L'auteur a modifié quelque peu le texte adopté par lui dans la troisième édition. Voici en italiques les leçons qui figurent dans la quatrième. Lorsqu'il n'y a pas d'italiques le changement porte sur la ponctuation.

Od. I 8, 2 sq. cur *properes.. equitet.. temperet..* 15, 9. *Eheu* quantus equis.. 24. *te* Sthenelus.. 16, 8. *Si* geminant.. III 1, 43. *delenit* usus.. 17, 13. Dum *potis..* 24, 60. et *hospites..* 25, 9. *Edonis* stupet Evias.. IV 1, 22. *lyra*que et *Berecynthia.. tibia..* 4, 31. *neque* imbellem feroces.. 6, 21. Ni tuis *flexus..* Epod. 11, 2. amore *percussum..* Sat. I 5, 67. *Nilo* deterius dominae.. 7, 15. *vexet* inertes.. 10, 27. patrisque *Latini,* 31. *Atque* ego.. 86. *Bibule* et Servi.. II 2, 118. *Ac* mihi seu..

3, 43. mala *stultities,* quemcunque.. 259. si non des, *optet :* Epist. I 2, 32. Ut iugulent *hominem*.. 6, 57. piscemur, venemur ut olim Gargilius, 10, 24. Naturam *expelles* furca.. 11, 16. Idcirco *navim*.. 18, 16. armatus scilicet : Ut non . 46. *Aeoliis* onerata.. II 1, 114. *Navim* agere.. 260. stulte, quem diligit, urget. 2, 3 et 15. « Hic et.. pendentis habenae : » 93. circum Spectemus (en deux mots).. 128. Quam sapere et ringi? A. P. 45, 46. In verbis etiam... Hoc amet (transposition de Bentley).. 65. Sterilisve *palus diu.*, 92. Sortita *decentem.* 139. *Parturiunt* montes.. 153, 155. audi, Si plausoris eges.. dicat. (Virgule après *audi,* un point après *dicat*).

Telles sont les principales corrections que l'auteur lui-même signale comme les plus importantes. Nous admettrons volontiers que la plupart sont justifiées, surtout quand elles portent sur le latin, langue que M. Dillenburger possède parfaitement. Mais il est des améliorations dont on se passerait volontiers, quelques-unes, par exemple, qui concernent la suite des idées. On peut comprendre fort bien la langue d'Horace sans comprendre toujours Horace. Ainsi dans l'épître II 2, M. Dillenburger attribue, non plus au marchand d'esclaves, mais à Horace le vers 16 *Des nummos,* comme apodose des vers 2, 3 : « Car le marchand, dit-il, n'a pu se servir à l'égard de son esclave du terme *fuga*, il a pu seulement l'appeler *cessator* ou *erro*. » D'abord cette raison ne vaut rien : le marchand indique fort bien le défaut de son esclave, et le terme *fuga* n'est pas de trop, car on lit après : *Prudens emisti vitiosum.* Ensuite le vers *Des nummos* mis dans la bouche d'Horace embarrasse son raisonnement, qui ne porte que sur le vers suivant, *Ille ferat pretium.* « Si quelqu'un te vendait un esclave après t'avoir fait connaître son défaut, il n'aurait rien à craindre de la loi. » Enfin il est impossible à M. Dillenburger d'expliquer dans son hypothèse l'indicatif *laedit* qu'il a tiré des meilleurs manuscrits; il faut *laedat.* — Soit dit en passant, pourquoi au vers 93 le texte porte-t-il *circum Spectamus,* et la note *circumspectemus?*

Dans la même épître on trouve les vers suivants 128 sq.

> Praetulerim scriptor delirus inersque videri
> Dum mea delectent mala me vel denique fallant,
> Quam sapere et ringi.

M. Dillenburger met à la fin de cette phrase un point d'interrogation, et donne en note le sens suivant : « Satius est sapere et stomachari interdum de difficultatibus quae movent vitia commissa et corrigenda quam delirum stultumque haberi et sibi ipsum plaudere. » Horace dit tout le contraire, et on ne saurait interpréter plus

mal son enjouement et l'esprit de ses plaisanteries. « Tu veux que je t'écrive, Florus; y songes-tu? Écrire est une torture pour le poète qui comprend son art. A la bonne heure, le mauvais poète; il passe pour fou, c'est vrai, mais il compose avec plaisir. Que ne puis-je lui ressembler! mais j'ai du bon sens et j'enrage. La folie est pourtant parfois agréable, témoin cet argien, qui regrettait la sienne après sa guérison. » Que devient, si on admet l'autre sens, la charmante histoire de l'argien, sur laquelle Horace s'arrête avec tant de complaisance?

Dans l'Art poétique, M. Dillenburger admet la transposition de Bentley pour les vers 45. 46 (il place d'abord le vers *In verbis etiam tenuis,* puis le vers *Hoc amet, hoc spernat*), en excellente compagnie du reste, celle de Meineke, Linker, Doederlein. Pour nous, nous l'admettrons volontiers quand on aura rempli une seule des trois conditions suivantes : ou justifier ce changement par des manuscrits de quelque valeur, ou prouver (par de bonnes raisons) que l'ordre admis antérieurement laisse à désirer en quoi que ce soit, ou établir que la transposition offre un sens qui l'emporte un tant soit peu sur l'autre. Jusque-là nous ne changerons rien. De toutes les transpositions imaginées par ceux qui ne comprenaient pas l'Art poétique, c'est la seule qui reste. Espérons que son séjour ne sera pas de longue durée, et qu'Horace finira par avoir raison de tous les désordres d'idées qu'on veut lui imposer. A ce propos il y a une chose dont nous aimerions d'avoir le cœur net. M. Ritter dans son édition donne dans le texte les vers selon l'ordre imaginé par Bentley; il fait son commentaire en conséquence, puis en terminant il reproche à Bentley d'avoir transposé « *Fallitur Bentleius qui versum 45 post 46 transposuit* » sans s'apercevoir qu'il transpose lui-même! il laisse croire que tel est l'ordre des manuscrits, tandis qu'Orelli n'en trouve pas qui portent la transposition! Comprenne cela qui pourra.

Un dernier changement adopté par M. Dillenburger à la suite de M. Ritter consiste à ne faire qu'une phrase des trois vers 153, 154, 155; de sorte que les derniers forment l'apodose du vers 153, tandis qu'avant on les considérait comme la protase du vers 156. Or pour qui sent le mouvement d'Horace et la coupe de ses phrases, ce changement n'a aucune chance de réussite. Ce n'est pas le moment d'accumuler les endroits où Horace emploie cette tournure dans le même ordre; il suffit de dire qu'on n'aurait pas attendu jusqu'à ce jour pour signaler le fait si le passage pouvait s'y prêter. Mais voyons

les raisons de M. Ritter. D'abord le vers 153, *Tu quid ego et populus mecum desideret audi,* est trop nu et reste en suspens si on l'isole : *nudus nimium et sublimis pendet.* Pas plus, je pense, que celui-ci de Virgile Aen. II 712 : *Vos, famuli, quae dicam animis advertite vestris.* Pour trouver à redire à ces vers, il faut assurément y mettre de la bonne volonté. « Ensuite, dit M. Ritter, pour attirer les applaudissements et retenir le spectateur jusqu'à la fin de la pièce, il ne suffit pas de bien marquer les âges, il faut y ajouter les autres choses exposées par Horace depuis le vers 179 (jusqu'où?). » Évidemment M. Ritter sent, bien qu'il n'ose pas le dire, une vérité énoncée depuis longtemps dans cette revue, que « le morceau sur les âges commence par un préambule emphatique pour aboutir à une conclusion puérile, » et il veut atténuer la faute d'Horace. Mais quand même il ferait dépendre du préambule, outre les âges, les quelques préceptes tirés du théâtre grec qui suivent (il n'oserait aller plus loin, je suppose), il ne ferait pas disparaître l'emphase; car il faut autre chose que tout cela pour constituer une bonne pièce. Cependant nous ne lui laisserons pas cette ressource; le préambule d'Horace porte sur les âges, et sur les âges seuls, comme le montrent assez les vers 319-322 :

Interdum speciosa locis *morata*que *recte*
Fabula *nullius veneris, sine pondere et arte,*
Valdius oblectat populum meliusque moratur
Quam versus inopes rerum nugaeque canorae.

Passons à autre chose et signalons un ouvrage de M. Gustave Adolphe Gebauer, intitulé *De poetarum Graecorum bucolicorum inprimis Theocriti carminibus in eclogis a Vergilio expresis libri duo.* L'auteur en avait publié six chapitres il y a quatre ans; depuis il les a fondus dans l'ouvrage dont le premier volume paraît en ce moment à Leipzig. Le but est de rétablir les textes grecs et latins les uns par les autres. Les manuscrits de Théocrite entre autres sont tout-à-fait insuffisants pour une bonne restauration et offrent une grande variété de leçons : ceux qui nous ont conservé les églogues de Virgile sont très-bons; mais ils ont aussi beaucoup de variantes, de sorte que les deux textes ne peuvent que gagner à la comparaison. M. Gebauer commence par traiter dans un premier livre de l'imitation en général, puis il examine dans le second chaque églogue en particulier et chaque vers. Le premier volume renferme le premier livre, de plus la seconde la troisième et la septième églogue, avec une dissertation sur les règles du chant alternatif. L'auteur cherche

aussi à établir dans Théocrite et dans Virgile la division en strophes qu'ils ont probablement suivie. Enfin il donne sur les Idylles, sur les Églogues, et sur une foule de points qui s'y rattachent des éclaircissements et des détails qu'on trouverait difficilement ailleurs. C'est de la vraie science allemande.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

É.-J.-B. Boen.

C'est avec bien du regret que nous nous voyons forcés d'ajouter un nouveau nom à la liste déjà trop longue des pertes subies en si peu de temps par l'athénée de Hasselt. Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis la mort de Florentin Deroyer, qu'une nouvelle catastrophe venait enlever à cet athénée un de ses membres les plus jeunes et les plus distingués, Édouard Boen, professeur de mathématiques inférieures. C'est encore au discours prononcé en cette triste circonstance par l'honorable préfet des études que nous empruntons les détails que nous donnons ici.

Né à Anvers le 16 octobre 1831, Édouard-Jean-Baptiste Boen, acheva d'une manière brillante son cours d'humanités à l'athénée de sa ville natale. Puis il fut admis à l'école normale des sciences annexée à l'université de Gand, et, au bout de trois années, y reçut le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur. Ceux qui connaissent l'organisation de cette école spéciale, savent que l'élite de la jeunesse studieuse peut seule espérer d'y entrer; ils savent aussi combien sont sévères et laborieuses les études qu'on y fait, à quel point sont difficiles les examens à subir pour l'obtention des grades. Le jeune Boen ayant soutenu avec avantage ces rudes épreuves, débuta dans la carrière de l'enseignement comme premier régent à l'école moyenne de l'État établie à Anvers. Un arrêté royal du 24 septembre 1857 le nomma bientôt second professeur de mathématiques à l'athénée de Hasselt. Ce dernier poste, il ne l'a occupé que pendant trois ans; néanmoins il y a fait beaucoup de bien, livré sans cesse à l'étude, consacrant tout son temps à l'accomplissement de ses devoirs se préoccupant toujours de l'intérêt de ses élèves, et employant pour eux jusqu'à la dernière heure de sa vie, dont un travail excessif et trop assidu semble avoir précipité

le terme. Une maladie rapide l'a emporté le 17 décembre 1860, à la fleur de l'âge, au début d'une carrière que son savoir et ses qualités faisaient envisager comme brillante. Dieu l'a rappelé à lui après une vie courte mais bien remplie.

Boen a été conduit à sa dernière demeure par une foule désolée et consternée, par ses collègues qui l'aimaient à cause de ses relations toujours franches et loyales, par les élèves de l'athénée, qui avaient su apprécier la bonté de son caractère, et les éminentes qualités de son cœur et de son intelligence, par tous ceux qu'avaient attachés à lui la droiture de son âme, la sincérité de ses sentiments. On l'a enterré à côté de Deroyer, son collègue et son ami. Personne ne pouvait se défendre d'une profonde émotion en voyant cette terre fraîchement remuée que l'herbe n'a pas encore recouverte; puis l'esprit se reportait avec douleur sur la famille de Boen, que sa mort plonge dans l'affliction, surtout sur cette jeune femme vouée à la tristesse, aux regrets, et à la solitude du veuvage, et sur ce tendre et innocent enfant qui n'a pas encore appris à prononcer le nom de père, et dont la mémoire ne conservera pas même l'image de celui qui lui donna le jour.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

OEuvres poétiques de Boileau Despréaux, ***édition classique collationnée sur les meilleurs textes, avec des notes par*** **Eugène Van Bemmel**, ***professeur d'histoire de la littérature française à l'université de Bruxelles.*** **Bruxelles, Tarride 1861. 1 vol. in-12 de pp. VIII-186.**

Les bonnes éditions des auteurs classiques sont toujours rares, comme on sait, malgré le grand nombre de ces publications; c'est donc un devoir de signaler ceux qui se livrent avec succès à un travail pénible et ingrat, sans gloire comme sans profit. M. Van Bemmel paraît avoir été poussé surtout par le désir de faire une édition belge, une édition indigène; il redoute les dangers que présentent pour notre patriotisme et notre nationalité certaines éditions étrangères. Sans partager précisément ses craintes au sujet d'assertions erronées que le bon sens du peuple belge sait apprécier à leur valeur, on lui accordera sans peine que beaucoup de livres classiques sont loin d'avoir toute la perfection désirable sous plus d'un rapport, et qu'il est fort utile d'en publier de meilleurs.

M. Van Bemmel par la nature même de ses études était plus capable que personne d'éditer convenablement Boileau. D'abord il a soigneusement collationné le texte, en suivant cependant, quand il était possible, l'orthographe actuelle de l'Académie française. Il a donné ensuite des notes explicatives sur les points obscurs de l'histoire littéraire, sur les détails de mœurs et d'usages, sur les allusions fréquentes du satirique, sur les personnages qu'il met en scène, sur l'histoire et

la géographie. Ces notes sont suffisantes, et donnent tous les éclaircissements nécessaires; elles sont en outre courtes, substantielles et justes. Beaucoup sont neuves : ainsi M. Van Bemmel nous apprend, non sans de bonnes raisons sans doute, que Villon est né à Auvers, près de Pontoise, et non à Paris, comme tout le monde l'a répété pour n'avoir pas bien compris ces deux vers de Villon :

Je suis François (ce dont me poise)
Né de Paris emprès Ponthoise.

En même temps M. Van Bemmel a été précis et sobre dans ses notes : il a évité un défaut assez commun qui consiste à entasser au bas des pages soit des anecdotes et des détails de curiosité sans rapport avec le texte, et cause de distraction pour le lecteur, soit des appréciations personnelles. Il a laissé généralement les appréciations à la liberté du professeur et à la sagacité de l'élève. Les textes latins n'étant la plupart du temps ni compris ni même lus, sont indiqués par des renvois, excepté lorsqu'ils sont fort courts. Enfin, et c'est en ceci surtout que l'édition est véritablement nationale, les points historiques qui concernent le pays, les noms de lieux situés en Belgique et en Hollande, qui sont passés sous silence ou mal expliqués dans les autres éditions, ont été ici l'objet de soins tout spéciaux. On peut examiner à ce sujet dans différentes éditions l'épître IV, *Au Roi,* sur le passage du Rhin. Il y a peu de chose à reprendre dans les nombreuses notes de M. Van Bemmel; voici cependant plusieurs observations qu'il nous permettra de lui soumettre.

Il y a quelques assertions qu'on admettra difficilement. Page 164, note 146 : « La satire fut toute la poésie primitive des Romains. » Pour ne rien dire des chants des Saliens, des frères Arvaux, des chansons de table qui célébraient les héros, etc., il y a eu des chants narratifs, qui paraissent avoir laissé des traces dans Tite-Live. Ensuite les *Saturae,* n'étaient pas ce que nous appelons des Satires. — P. 151, n. 117 : « Villon est l'expression la plus complète de la poésie française au moyen-âge. » L'auteur veut-il dire que Villon est le premier qui ait rompu avec les traditions poétiques du moyen-âge, et qu'il est le premier des poètes *modernes ?* Dans ce cas sa phrase n'est pas claire ; mais si elle est prise au propre, il est impossible de se rallier à cette opinion.

Est-il vrai aussi (p. 159, n. 38) que Boileau ait été induit en erreur par Horace à propos de l'élégie, et (p. 167, n. 191) ne peut-on pas excuser la manière dont il parle de la chanson ? Boileau savait sans doute ce que les Grecs entendaient par élégie ; si, comme Horace, il ne fait entrer dans ce genre que l'élégie plaintive et l'élégie amoureuse, c'est pour se conformer à l'usage, qui avait prévalu. Chez les Français par élégie on entend à peu près exclusivement la plainte ; Boileau y ajoute l'amour, sans doute par égard pour les grands élégiaques latins, dont les œuvres sont très-connues. — Quant à la chanson, si Boileau en parle avec quelque dédain, malgré son rôle important dans l'histoire et dans la littérature, c'est qu'elle n'était pas encore de son temps une poésie artistique (quoiqu'il y veuille de l'art) comme on l'a vue depuis, mais un produit spontané, jaillissant de la circonstance, sans aucune prétention littéraire.

M. Van Bemmel aurait bien fait, ce semble, de ne pas s'arrêter à cette leçon :

Dans ce sac ridicule où Scapin *l'*enveloppe...

Elle amène une confusion choquante entre Molière acteur et Molière auteur, entre le sens propre et le sens figuré. La leçon *s'enveloppe* (se drape) est d'ailleurs très-convenable.

Voici une note historique qui laisse à désirer (p. 127, nº 22) : « Les sept électeurs qui nommaient l'empereur d'Allemagne, étaient les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, les *ducs* du Palatinat, de Brandebourg, de Saxe, et le roi de Bohême; le traité de Westphalie reconnut le *roi* de Bavière pour huitième électeur. » Le Palatinat n'était pas un duché, ni le Brandebourg; d'autre part la Bavière ne devint royaume qu'en 1806. Dès lors il y a lieu de suivre les dénominations historiques, « le comte palatin du Rhin, le margrave de Brandebourg, le duc de Bavière. » Peut-être serait-il plus juste aussi de dire qu'au traité de Westphalie on créa un huitième électorat en faveur du comte palatin, qu'on avait privé de sa dignité pour la transférer au duc de Bavière.

La correction typographique a été évidemment soignée. Cependant l'imprimeur aurait bien fait de réserver pour une meilleure occasion les *Olympiades* de Pindare et les *chapitres* de l'Énéide, de ne pas altérer le nom de Pétrarque, et d'accentuer convenablement plusieurs mots grecs. On lit aussi quelque part, que « le mot idylle était d'abord du *féminin.* »

L'édition de M. Van Bemmel ne contient que la partie des œuvres de Boileau expliquée généralement dans les classes, savoir, les neufs premières satires, les onze premières épîtres et l'*Art poétique.*

Après avoir lu très-attentivement chacune des notes de M. Van Bemmel au point de vue des doctrines dont il s'est fait le représentant dans la presse périodique, nous pouvons le féliciter non-seulement d'avoir fait un livre plein de renseignements justes et utiles, mais encore de l'avoir fait tel qu'on puisse le mettre entre les mains de tout le monde sans exception.

Atlas mural *pour servir à l'enseignement de l'histoire naturelle dans les athénées, les colléges et les écoles moyennes, arrangé, coordonné et dessiné d'après nature, par* H.-J. Ruprecht, *régent de l'école moyenne de Dresde.* Bruxelles, Schnée, 1860. 40 planches in-plano.

La *Revue* a insisté plus d'une fois sur la nécessité de suivre, pour l'enseignement des sciences naturelles, une méthode raisonnable, de s'adresser aux yeux plutôt qu'aux oreilles des élèves. De nos jours il est honteux d'ignorer les grands faits de l'histoire naturelle; mais on ne parviendra jamais à les connaître sans avoir devant soi, ou les objets eux-mêmes, ce qui est impossible dans une foule de cas, ou de bonnes représentations graphiques, qu'on a toujours les moyens de se procurer. La parole en effet ne donne des objets visibles qu'une idée incomplète et le plus souvent fort obscure, et un regard en apprend beaucoup plus qu'une longue et fatigante explication. Il n'y a qu'une méthode pour l'histoire naturelle, et c'est celle-là Il est donc fort inutile d'aller chercher le mot pompeux de méthode *intuitive,* comme s'il y en avait une autre; la méthode qui n'est pas intuitive n'est pas une méthode.

M. Schnée, éditeur des *Éléments d'histoire naturelle et de technologie,* dont nous avons rendu compte en 1859, vient d'éditer un ouvrage plus considérable et plus important, publié d'abord en Allemagne par M. Ruprecht, fort bien accueilli dans ce pays et répandu dans toute la Saxe, l'*Atlas mural* pour l'enseignement de

l'histoire naturelle. Un tel ouvrage est éminemment utile; car outre les livres qui servent à l'étude isolée, il est nécessaire d'avoir dans les classes des planches de grande dimension, que tous les élèves à la fois puissent regarder, et auxquelles le professeur ait recours pour faire comprendre ses explications. L'*Atlas* est dans ce genre : les planches ont 62 centimètres sur 50 et tous les objets sont représentés pour être vus distinctement à distance. Ces planches sont au nombre de 40 et offrent généralement, non pas les êtres tout entiers, mais seulement les parties qui doivent servir de base aux démonstrations ou celles sur lesquelles sont fondées les classifications : crânes, mâchoires, becs et pattes, etc. Outre que l'élève est forcé ainsi de concentrer toute son attention sur les points les plus importants, le but n'est pas ici de donner une idée de la forme générale des animaux ou des plantes, mais de faire connaître les grands types de la nature et l'organisation des êtres. Le mérite ne consiste donc pas à multiplier outre mesure le nombre des planches, mais à les bien choisir pour le but qu'on se propose, et c'est ce qu'a fait M. Ruprecht.

Voici, du reste, pour donner une idée plus exacte de son travail, l'indication sommaire des objets qui y sont représentés. A. *Zoologie*. Les races humaines ; les organes circulatoires et respiratoires des animaux à sang chaud (l'homme pris pour type) ; les mâchoires des carnassiers et des herbivores ; des pieds d'animaux ongulés, onguiculés et palmés; des becs et des pattes d'oiseaux de différentes espèces ; les métamorphoses de différentes espèces d'insectes, etc. B. *Botanique*. Théorie de l'organisation du système de nutrition (racines, cellules, etc.); théorie de l'organisation du système générateur (utricule pollinique, formation de l'embryon et de la graine, etc.); quelques types de plantes entières les unes de grandeur naturelle, les autres grossies, etc. C. *Minéralogie*. Théorie du gisement des différentes couches terrestres et des formations géologiques, d'après les observations scientifiques et les recherches les plus récentes ; les plus importantes des formes cristallines simples.

L'ouvrage ne contient pas de texte à part ; il suffit du reste des indications qui se trouvent inscrites sur les planches elles-mêmes.

L'exécution typographique est très-soignée et mérite les plus grands éloges. Le dessin est correct, clair et élégant, les ombres distribuées de manière à donner aux objets tout le relief nécessaire. Les planches sont coloriées avec beaucoup de goût. En résumé c'est ce que nous avons vu de mieux en ce genre. L'édition belge est identiquement la même que l'édition allemande ; il n'y a de changé que les indications qui ont été traduites en français. Enfin l'*Atlas* ne renferme absolument rien qu'on ne puisse exposer sans crainte devant les plus jeunes enfants. Nous devons signaler deux fautes d'orthographe faciles à corriger : organes circulato*irs* et respirat*oirs*. Nous pensons que l'ouvrage sera reçu très-favorablement par les maîtres et surtout par la jeunesse, pour laquelle on ne travaille pas toujours avec autant de soin.

DEUTSCHES LESEBUCH *für die unteren und mittleren Klassen der höheren Schulen Belgiens. Bearbeitet und herausgegeben von* FEL. AUGUST BRAUN, *Lehrer am königlichen Athenäum in Gent.* Köln 1860, Du Mont-Schauberg. 1 vol. in-8° de 276 pp.

Comme le titre l'indique ce livre de lecture allemande est destiné aux classes inférieures et moyennes de nos établissements d'instruction publique ; en le

publiant l'auteur a eu pour but de contribuer aux progrès de l'étude de l'allemand dans notre pays. L'ouvrage a deux divisions; la première contient les morceaux en prose et est subdivisée en six sections; elles renferment de petits récits, des fables et des anecdotes, des récits plus étendus, des descriptions et des tableaux, des contes populaires (*Märchen und Sagen*), des dialogues, des compositions historiques et enfin un certain nombre de morceaux sur des sujets scientifiques et industriels placés sous la rubrique de *Gemeinnützliches*. La partie poétique présente des fables et des paraboles, des poésies lyriques, des récits, des ballades et des légendes. Dans la disposition des morceaux l'auteur a eu soin de procéder toujours du facile au difficile; on pourrait cependant demander, sous ce rapport, si l'intelligence des contes populaires offre plus de difficultés que celle des descriptions et tableaux, et si, dans la partie poétique, il n'eût pas été plus méthodique de placer les récits avant les poésies lyriques. Quant au choix des morceaux il nous semble bien fait; nous n'en avons trouvé aucun qui puisse prêter à la critique au point de vue moral, puis ils sont généralement intéressants et très-variés. Trois ou quatre nous ont paru insignifiants : *der Bauernknabe und der Fluss*, p. 4; *des Bergmanns Leiche zu Falun*, p. 30; *der Hund als Dieb*, p. 35; *die Feierstunde*, p. 39. Quelques morceaux ont été placés dans des sections auxquelles ils n'appartiennent pas. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, on n'irait guère chercher sous la rubrique de *Märchen und Sagen* trois paraboles de Krummacher ni l'idylle de Gessner intitulée *Myrtil*. M Braun dit dans la préface qu'il n'a pas voulu donner des notes, afin que l'élève pût développer ses forces d'une manière plus spontanée. Cependant il a expliqué quelques termes d'histoire et de géographie et par-ci par-là un mot difficile; ces explications sont exactes. Nous ne savons pas comment Guillaume le Taciturne, dont Schiller a fourni le portrait, s'est transformé en note en : « Guillaume, premier roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, né en 1772, mort en 1806. » L'impression du livre est belle et correcte pour le texte allemand; dans les notes les mots français sont souvent estropiés.

HISTOIRE SAINTE EN TABLEAUX, *à l'usage des écoles gardiennes et des divisions inférieures des écoles primaires et dominicales*. Liége, H. Dessain 1860. 40 planches de 29 centimètres de hauteur sur 36 de largeur, avec texte explicatif. Prix de la collection : planches en noir 5 fr, coloriées 7 fr. 50, collées sur carton avec anneaux et vernies 14 fr.

« L'enseignement qui parle aux yeux par le moyen d'images ou de tableaux, peut être employé avec le plus grand succès pour l'explication de l'histoire sainte comme pour les autres matières de l'enseignement. Les tableaux plaisent toujours au jeune âge; ils parlent vivement à l'imagination et à l'esprit des enfants, et facilitent beaucoup la tâche du maître qui doit, chez les commençants, avoir recours à la méthode narrative.

« Nous avons publié une série de tableaux qui représentent les événements les plus saillants de l'ancien et du nouveau Testament. »

Ces quelques lignes extraites de la préface du texte explicatif dont chaque exemplaire est accompagné, indiquent suffisamment le but et l'utilité de la publication de M. Dessain. Nous pouvons ajouter que les tableaux sont dessinés de manière à attirer fortement l'esprit du jeune âge et que le texte explicatif est rédigé avec la plus grande simplicité, dans le style qui convient à un livre écrit pour l'enfance.

Nous osons donc recommander cette collection à toutes les personnes chargées de l'instruction primaire.

Grammaire de la langue grecque ***ramenée aux principes les plus simples, par M.*** **L. Leclair,** ***professeur au lycée Louis-le-Grand, et M.*** **L. Feuillet,** ***professeur à Paris.*** **Paris, Eug. Belin, 1861, VIII et 395 pp. gr. in-8°.**

Cette nouvelle grammaire grecque se rattache aux grammaires française et latine que M. Leclair a publiées précédemment sous le même titre, ***ramenées aux principes les plus simples,*** et sur un plan qui lui est propre. Faisant connaître ce plan dans le cahier de février 1860, p. 57, nous avons dit pourquoi nous le trouvions très-recommandable pour l'enseignement du français. L'est-il également pour l'enseignement de la grammaire grecque? Le lecteur va en juger. « La syntaxe surtout, disent les auteurs (p.VII), a été l'objet de nos soins et de nos efforts. » Elle se compose en effet de 502 paragraphes, tandis que la première partie n'en compte que 226; nous nous arrêterons d'autant moins à cette partie, qu'elle n'offre absolument rien de particulier aux deux auteurs. Voici la marche de la syntaxe, avec nos observations entre parenthèses. ***Syntaxe d'accord*** et apposition. (Les règles ordinaires.) ***Syntaxe de complément.*** Les auteurs passent en revue, § 256–374, les compléments du nom, de l'adjectif, des comparatifs et superlatifs, des mots partitifs, des verbes, etc. ensuite les compléments ***circonstantiels*** de cause, de matière, de temps, de lieu. (Tous ces compléments, ou à peu près, se forment par des ***cas :*** or, nulle part les auteurs ne disent un seul mot sur la nuance propre à chacun des cas, nuance qui détermine leur emploi comme compléments. Étant obligés d'écrire, § 260 : « Les adjectifs qui marquent abondance ou disette, savoir ou ignorance, participation, aptitude (?), privation, ***etc. etc.*** veulent leur complément au génitif », ce double ***etc. etc.*** aurait dû les avertir, dès le commencement, du vice de leur méthode et de la nécessité de poser, tout d'abord, les principes ***généraux*** de la syntaxe grecque. — § 286. « Les verbes actifs ou transitifs veulent leur complément direct à l'accusatif, » comme si tant de verbes qui gouvernent le génitif, soit seul, soit concurremment avec l'accusatif, n'étaient pas des verbes transitifs ou si le génitif était régime indirect. Il est vrai qu'à partir du § 319 on parle des « verbes se construisant avec le génitif », mais avec peu de méthode et en tâtonnant, parce que la portée de chaque cas n'avait pas été définie préalablement. De là des règles comme celles-ci 350 : « Le nom qui désigne la ***partie,*** se met au génitif, le plus souvent sans préposition, p. ex. τὸν λύκον τῶν ὠτῶν κρατῶ. — 351. Le nom de la ***partie*** qui appartient intimement au sujet, se met à l'accusatif, etc. » L'oreille ne paraît pas appartenir assez intimement au loup, puisqu'on met τῶν ὠτῶν, et non τὰ ὦτα. Semblables conséquences se tirent aisément de plusieurs règles posées dans cette grammaire.) Suit un chapitre intitulé ***Règles particulières,*** où sont traitées, sans beaucoup d'ordre, les ***particularités*** qui concernent l'accord, les adjectifs verbaux, les degrés de comparaison, l'article, les adjectifs démonstratifs, possessifs, relatifs, les pronoms, la voix moyenne, l'emploi des temps du verbe, des modes de l'***aoriste*** (il n'est rien dit des modes en général !), de la particule ἄν, de certains adverbes, et des locutions adverbiales comparatives. (Dans ce chapitre encore, on trouvera beaucoup de règles insuffisantes, lourdes, ou matériellement fausses ; p. ex. 425 : « Les adjectifs démonstratifs οὗτος, ἐκεῖνος, se construisent en grec avec l'article

lorsqu'ils sont placés devant le substantif qu'ils déterminent, οὗτος ὁ ἀνήρ. » Les auteurs diront donc ἄνθρωπον τοῦτον, et non τὸν ἄνθρ. τ.) *De l'interrogation. De la négation.* (Les auteurs y reproduisent religieusement la « saine tradition » de l'université de France : § 525. « Μὴ οὐ n'est autre chose que la négation μή renforcée. — § 526. Οὐ μή est la négation οὐ renforcée. ») — *Syntaxe des propositions.* Leur coordination. Leur *subordination* donne les chapitres suivants : *Proposition infinitive.* (On y parle aussi de ὅτι, en ajoutant ces lignes inqualifiables : § 573. « Plusieurs verbes qui se construisent avec ὅτι *remplacent* quelquefois cette conjonction par εἰ ou par ὅτε, p. ex. Je m'étonne *que* vous sachiez cela, θαυμάζω εἰ τοῦτο γινώσκεις. Tu oublies donc *que..* , οὔκουν μέμνησαι ὅτε... » Les auteurs n'y ont pas pensé ; ils disent eux-mêmes en français *si* et *quand,* où les Grecs disent εἰ et ὅτε. Il n'y a donc rien de remplacé. Des professeurs de lycées devraient, non pas effacer, mais au contraire faire briller ces « conformités du langage français avec le grec. » La « proposition complétive avec le participe » est traitée d'une manière très-vague et très-insuffisante.) *Proposition conjonctive* avec ὅπως et ὅπως μή. *Proposition comparative.* (Énumération des différentes locutions françaises avec la traduction grecque, à la façon de Lhomond.) *Interrogation indirecte. — Propositions circonstancielles,* ou proposition régie 1° par certaines conjonctions ; 2° par l'adjectif conjonctif ; 3° proposition participe. (Les auteurs, rattachant leurs règles aux différentes conjonctions françaises ou grecques, ne parviennent pas, dans 30 paragraphes (637-666), à mettre les élèves en état de répondre à ces simples questions : *Quand* faut-il, dans telle ou telle sorte de propositions, mettre l'indicatif, le subjonctif, l'optatif, ou le participe ?) Suivent les *idiotismes* (partie obligée de toute grammaire de l'université de France), les dialectes, les accents.

On vient de voir que les auteurs prennent leur point de départ dans l'analyse logique de la proposition et dans l'usage de la langue française ; *toutes* leurs règles se réduisent à la formule que voici : « Quand tel ou tel cas se présente, on s'exprime en grec de telle ou telle manière. » Ce n'est pas de cette façon qu'on *entre* dans une langue savante, et moins que dans toute autre, dans l'idiome si riche et si flexible des anciens Grecs. Il faut faire connaître la valeur et la portée des différentes formes que peuvent prendre les noms et les verbes, et examiner si leur usage est plus étendu ou plus restreint que celui des formes analogues dans la langue maternelle. En un mot, il faut se placer sur le *terrain grec* et expliquer ce qu'on y remarque : mais les auteurs de la nouvelle grammaire se sont placés sur le terrain de la logique et de la langue française et n'ont demandé au grec que ce qui entrait dans un système tout fait. Voilà pourquoi l'ombre même du génie de cette langue privilégiée ne saurait se reconnaître dans leur livre ; *aucune* de ses merveilleuses qualités et ressources n'y est mise en lumière. On dirait même, à en juger par des centaines de fautes matérielles des plus choquantes et qui ne viennent pas de leur excellent imprimeur Belin, qu'ils ne sont pas encore bien habitués au grec.

MÉTHODE *pour étudier la langue grecque, par* J.-L. BURNOUF. — Édition d'octobre 1860,

portant en tête l'*avertissement* suivant : « M. le ministre de l'instruction publique a nommé, en 1858, une commission chargée d'indiquer dans un rapport

les changements qu'il pourrait être utile d'introduire dans la grammaire grecque de M. B. C'est sur les indications contenues dans ce rapport communiqué aux héritiers de M. B. que la présente édition a été revue. » Nous avons déjà parlé de ce rapport dans le cahier d'octobre 1858, p. 322, parce que, selon nos informations, il devait avoir servi pour l'édition publiée en septembre 1858. C'était une erreur. Ce travail de MM Hase, Leclerc, Guigniaut, Egger, membres de l'Institut, Berger, professeur de faculté, Pierron et Pessonnaux, professeurs de lycée, n'a été communiqué aux héritiers qu'en 1859 Il est peu digne des noms célèbres que nous citons d'après le *Journal général*. Nous ne voyons pas qu'*une seule* des principales imperfections de doctrine et de méthode ait disparu dans la révision qu'ils ont inspirée. L'œuvre est restée ce qu'elle était. On n'a qu'à la feuilleter pour y trouver encore les fautes les plus grossières, p. ex. p. 42 : « souvent τό αὐτό s'écrit τ' αὐτό, ou, sans APOSTROPHE, ταὐτό. » P. 145 : « ἴημι (esprit doux), je vais. » P. 201 : « Ce n'est pas seulement dans les verbes contractes que οίην se met pour οιμι. Ce changement de forme a lieu même dans les autres verbes : διαβάλλω, calomnier, διαβάλλοιμι, διαβαλλοίην. » P 220 : « L'adjectif se rapportant à deux ou plusieurs substantifs DU MÊME GENRE se met au pluriel : πατὴρ καὶ υἱὸς ἀγαθοί. » Mettrait-t-on autre chose avec πατὴρ καὶ μήτηρ? P. 226 : « La conjonction δὲ unit deux propositions, et annonce que la seconde RESTREINT la première. » P. 261, ὁ Σωκράτης πολλὰ ἐδίδασκε τοὺς μαθητάς est encore expliqué par κατὰ πολλά, etc. La fausse philosophie grammaticale, que M. Jullien a signalée aussi dans la grammaire latine du même auteur, subsiste partout. Montrons par un seul exemple combien elle déroute et embrouille tout élève qui s'avise de penser. Burnouf dit p. 254, § 330 : « *Tout* adverbe représente une préposition suivie de son complément. Par exemple, ἀξίως équivaut à κατ' ἀξίαν. Un adverbe peut DONC avoir un complément au génitif. » En français, *dignement* ne peut être suivi d'un génitif; il faut pour cela que je tourne par l'adjectif ou par un substantif. *En santé, en sûreté* peuvent se rendre par ὑγιῶς, ἀσφαλῶς. Or, l'élève trouvant *en santé de corps et d'âme, en sûreté de conscience,* ne conclura-t-il pas, de l'explication ci-dessus, que l'on dirait en grec ὑγιῶς τοῦ σώματος καὶ τῆς ψυχῆς, ἀσφαλῶς τοῦ συνειδότος? La conclusion serait légitime.

ACTES OFFICIELS.

Le sieur *Gloesener,* professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liége, est déclaré émérite, et promu au grade d'officier de l'Ordre de Léopold.

— Le sieur *Dekemmeter,* professeur à l'université de Gand, est nommé membre du jury pour le prix quinquennal des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Thonissen, qui n'a pas accepté.

— Le sieur *Kleyer,* docteur en sciences naturelles, etc. est nommé inspecteur de l'enseignement primaire pour la province de Namur, en remplacement du sieur Fabri, décédé.

— Le sieur *Dujardin,* curé à Lessines, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour le canton de Lessines, en remplacement du sieur Willem, décédé.

— La démission offerte par le sieur *Delannoy,* maître de musique à l'école moyenne de Saint-Ghislain, est acceptée.

— Sont nommés :

A l'école moyenne de Huy : surveillant, en remplacement du sieur Retsin, démissionnaire, le sieur *Couture ;*

A l'école moyenne de Soignies : surveillant, en remplacement du sieur Deweerdt, démissionnaire, le sieur *Laurent,* élève diplômé de l'école normale de Bonne-Espérance ;

A l'école moyenne de Saint-Ghislain : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Fontaine, le sieur *Lorent,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur ;

A l'école moyenne de Péruwelz : assistant, en remplacement du sieur Blanchart, démissionnaire, le sieur *Jamart,* instituteur communal à Saint-Ghislain.

— Le taux moyen pour lequel le minerval attribué aux préfets des études et aux professeurs des athénées royaux sera porté en compte pour les années 1861-1863, dans la liquidation des pensions, est fixé de la manière suivante :

Bruxelles, section des humanités fr. 1,359 ; section professionnelle 1,323 ; Liége, 1,119 ; Anvers, 830 ; Gand, 736 ; Arlon, Bruges, Hasselt, Mons, Namur, Tournai, 700.

— *Concours de composition musicale.* Par arrêté royal du 28 janvier, il sera décerné un prix de 300 francs ou une médaille en or de la même valeur, à l'auteur du poème dont il sera fait choix pour le concours de composition musicale de 1861.

Le poème devra être écrit en français; il ne contiendra pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix du sujet est abandonné à l'inspiration de l'auteur, qui pourra à son gré écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène.

Les écrivains belges qui voudront concourir, adresseront, avant *le 15 avril* 1861, leur travail au secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique. Le manuscrit sera accompagné d'un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur. Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme. Voir dans le *Moniteur* du 2 février un programme contenant les explications fournies par la classe des beaux-arts de l'Académie concernant la forme à donner au poème.

— Le *Moniteur* du 23 janvier publie un rapport sur le concours de l'enseignement moyen en 1860. Plusieurs des documents qu'il renferme, comme les matières de concours pour les athénées et colléges, et les noms des lauréats ont été publiés dans la *Revue.* La liste des élèves non lauréats qui ont obtenu plus de la moitié des points est trop longue pour être insérée. Il nous reste à faire connaître la composition des jurys.

Athénées et Colléges. La version latine et la composition latine ont été jugées, pour la rhétorique, par MM. de Closset, professeur à l'université de Liége, Gantrelle, inspecteur de l'enseignement moyen, Prinz, directeur de l'école normale de Liége ; la version grecque et le thème latin pour la seconde latine, par MM. Degand et Lebrun, anciens professeurs, A. Scheler, fils, Dr. en phil. et lettres.

La composition française a été jugée, pour la rhétorique latine et la première professionnelle, par MM. Halard, professeur à l'université de Louvain, Van Bem-

mel, professeur à l'université de Bruxelles, Nicolay, ancien professeur; pour la seconde latine par MM. Fuerison, professeur à l'université de Gand, Degand et Lebrun; pour la troisième professionnelle, par MM. Fuerison, Th. Juste, membre correspondant de l'Académie, Scheler, qui ont apprécié aussi les réponses faites aux questions d'histoire et de géographie par les élèves de la première professionnelle (sections réunies) et de la troisième professionnelle.

Le thème flamand et les compositions flamandes de la seconde latine et de la première professionnelle ont été jugées par MM. Fuerison, de Jonghe, ancien professeur, Van Beers, professeur à l'école normale de Lierre.

Pour les deux classes professionnelles qui ont pris part au concours, le thème allemand et le thème anglais ont été appréciés par MM. James, professeur à l'université de Bruxelles, Gantrelle et Prinz.

Les concours en mathématiques, en sciences naturelles, en sciences commerciales et en économie politique pour la première et pour la troisième professionnelle, ainsi que pour la troisième latine, ont été jugés par MM. de Vaux, inspecteur général des mines, Manderlier et Timmermans, de l'université de Gand, Schaar et Trasenster, de l'université de Liége, Vinçotte, inspecteur de l'enseignement moyen.

Écoles moyennes. Le travail des élèves a été jugé par MM. Degive, de l'athénée de Mons, Hovine, de l'athénée de Tournai, Loxhay, répétiteur civil à l'école militaire, Rigelé, de l'athénée d'Anvers, Spanoghe, de l'athénée de Hasselt, Vinçotte, inspecteur de l'enseignement moyen.

Le concours spécial de langue flamande a été apprécié par MM. Dautzenberg, littérateur, Stallaert, de l'athénée de Bruxelles, Heremans, de l'athénée de Gand.

Voici quels étaient les sujets de composition pour les écoles moyennes :

Concours du 6 aout. — *Langue française. — Grammaire.* — Donnez, avec des exemples convenables, les règles de la syntaxe relatives à l'emploi du subjonctif.

Composition. Lettre. — Un jeune homme employé, depuis plusieurs années, dans un comptoir belge, à Valparaiso (Chili), annonce à un ami qu'il revient en Europe, pour y traiter une affaire importante.

On développera particulièrement, dans cette lettre, les propositions suivantes : — Un jeune belge peut être fier de contribuer à étendre au loin la renommée industrielle et les relations commerciales de la Belgique. — Il est doux, après une longue absence, de rentrer dans sa patrie et de revoir sa famille.

Histoire de Belgique. — Exposer sommairement le règne de Charles-Quint.

Géographie. — I. 1° Quelles sont les bornes de l'Europe? — 2° Quelles en sont les grandes divisions politiques?

II. Nommez : 1° les principaux fleuves de la Russie d'Europe; 2° les montagnes qui séparent la Norvége de la Suède; 3° les ports que l'Angleterre et la France possèdent sur la Manche; 4° les détroits qu'il faut traverser pour aller de Taganrog (mer d'Azof) à St-Pétersbourg.

III. Citez : 1° les parties de l'Afrique que baigne la Méditerranée; 2° les grands fleuves de l'Amérique méridionale; 3° les principales chaînes de montagnes de l'Asie.

Les élèves avaient six heures pour faire leur travail.

Concours du 7 aout. — *Arithmétique.* — I. Qu'est-ce que la division?

II. Énoncer et démontrer les règles à suivre, pour diviser, 1° une fraction par un nombre entier; 2° un nombre entier par une fraction.

III. Neuf ouvriers, travaillant dix heures par jour, ont fait en quinze jours 1,226m25 d'un certain ouvrage. Combien quinze ouvriers de même force que les premiers feraient-ils du même ouvrage, en quatorze jours, et en travaillant douze heures par jour?

Algèbre. — I. En laissant couler ensemble deux robinets A et B, pendant neuf heures, et le robinet A seul, pendant quatre heures, on obtient 2,628 litres d'eau. Si les deux robinets coulaient ensemble, pendant sept heures, et le robinet A seul, pendant 5 heures, on en obtiendrait 2,316 litres. Combien de litres d'eau verse chaque robinet par heure?

II. Simplifier l'expression $\frac{8a^3 - 18ab^4}{6ab + 9b^3}$

Géométrie. — I. Inscrire un décagone régulier dans une circonférence donnée.

II. Deux cercles concentriques ont, l'un 31m40 et l'autre 25m12 de circonférence. — Calculer la surface de la couronne circulaire.

N. B. Prendre π avec deux décimales seulement.

Les élèves avaient cinq heures pour faire leur travail.

Concours du 8 aout. — *Composition flamande.* — *Fabel.* Gy zult de vrolyke levenswyze beschryven van jonge konynen die in een bosch hunnen berg hebben.

Zy toonen, onder het spelen, de grootste onvoorzigtigheid en vermaken zich als of zy geene vyanden in de wereld hadden.

Een oude konyn treedt aen den ingang van zyn hol te voorschyn, en zynen kop schuddende : Kinders, zegt hy, weest op uwe hoede... eens zal de jager komen...

Hy wordt uitgelachen; maer plotselings hoort men een geweerschot en drie der onvoorzigtige spelers rollen zich doodelyk gekwetst op het gras.

Men zal de zedeles uitdrukken welke men uit deze fabel kan trekken.

Les élèves avaient quatre heures pour faire leur travail.

NOUVELLES DIVERSES.

La Chambre des représentants a terminé la discussion du projet de loi concernant l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur. Elle s'est prononcée pour le rétablissement de l'examen d'élève universitaire, ou de *gradué en lettres,* suivant la nouvelle dénomination, qui paraît préférable. L'examen se compose de deux épreuves : si nous avons bien compris les débats, l'épreuve écrite comprend une traduction du latin en français, une traduction du grec en français, une composition latine, une composition en français, en flamand ou en allemand au choix du récipiendaire; l'épreuve orale, pour laquelle l'emploi du français du flamand ou de l'allemand est également facultatif, comprend une version latine à livre ouvert, l'algèbre jusqu'aux équations du second degré, la géométrie plane ou la géométrie à trois dimensions au choix du récipiendaire (pour la candidature en sciences c'est toujours la géométrie à trois dimensions). Quant à l'enseignement supérieur, tout en condamnant le système actuel d'examen, surtout pour ce qui concerne les cours à certificats, la Chambre l'a maintenu provisoirement, sur l'engagement formel pris par le ministre d'en présenter un autre avant la seconde session de 1862.

— ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. La commission de la biographie nationale a été installée le 6 octobre. Elle a nommé président, M. de Saint-Genois, vice-président, M. Stas, secrétaire, M. Ed. Fétis. Les cinq premières séances, ont été consacrées à discuter différents points de réglement, parmi lesquelles ont été adoptés les suivants :

La biographie nationale sera publiée sous forme de dictionnaire alphabétique.

Tous les personnages qui ont une notoriété quelconque seront admis dans les listes provisoires. L'élimination de ceux qu'on jugerait inutile de faire figurer dans la biographie, aura lieu plus tard.

Il est décidé que la formation des listes provisoires aura lieu sous la direction du président, qui est autorisé à employer pour ce travail une personne choisie et dirigée par lui.

On consignera, dans la liste provisoire, les noms, prénoms, profession, lieu et date de naissance, date du décès, autant que possible. On citera, à la suite de chaque nom, le ouvrages spéciaux et les monographies où il est fait mention des personnages; mais il semble inutile d'indiquer les biographies générales, les dictionnaires historiques et les encyclopédies qui contiennent des notices sur ces mêmes personnages.

La biographie nationale sera publiée en français; la commission émet le vœu qu'il en soit donné une édition en langue flamande.

La biographie nationale comprendra tous les hommes qui se sont signalés à des titres divers, soit dans l'histoire politique du pays, soit dans la carrière des lettres des arts, des sciences, etc., nés en Belgique ou dans des territoires qui, à l'époque de leur naissance, dépendaient des provinces formant la Belgique actuelle.

La biographie nationale comprendra également les hommes appartenant aux catégories prérappelées, qui, bien que nés dans des pays étrangers, ont passé la plus grande partie de leur vie en Belgique ou y ont pris une part importante soit aux événements politiques, soit au progrès des lettres, des arts, des sciences et de l'industrie.

Il sera fait à la biographie nationale un supplément comprenant les hommes qui, bien que nés dans des pays étrangers, ont passé la plus grande partie de leur vie en Belgique et y ont pris une part importante soit aux événements politiques, soit aux progrès des lettres, des sciences, des arts, de l'industrie, etc.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Van Lerberghe,* archiviste-bibliothécaire de la ville d'Audenarde.

A l'étranger : le célèbre philologue *Stallbaum,* recteur du gymnase de Leipzig; — M. *Giovanni Gherardini,* doyen des littérateurs et des philologues italiens, à Milan ; — Mgr *de Salinis,* archevêque d'Auch, collaborateur au Précis d'histoire de la philosophie; — M. *Charles de Riancey,* auteur de plusieurs ouvrages historiques ; — M. *Henry Murger,* poète et romancier ; — M. *Henry Mondeux,* le pâtre calculateur de la Touraine ; — M. *Wertheim,* physicien distingué, à Paris; — M. *Arnould,* professeur à la faculté des lettres de Paris ; — M. *Taulier,* professeur et doyen de la faculté des lettres de Grenoble; — M. *Périclès Argyropoulo,* ancien recteur de l'université d'Athènes.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 3. **Mars 1861.**

NOTES SUR L'ANALYSE INFINITÉSIMALE.

(Suite et fin.)

L'examen critique du *concept infinitésimal*, fait par M. P., renferme encore plusieurs autres propositions erronées que nous rectifions ci-dessous.

XII. — Lorsque les termes d'une série deviennent de deux en deux fois plus petits, le premier étant $\frac{1}{2}$, *on peut toujours concevoir la série prolongée à l'infini.* Car jamais aucun des termes ci-dessus ne deviendra nul, vu que la moitié d'un nombre est encore un nombre et non pas zéro. Le nombre de tous ces termes étant donc *infiniment grand*, la progression géométrique proposée se compose d'une série de termes *finis* suivie d'une série de termes *infiniment petits*, ces derniers ayant chacun pour dénominateur un nombre *infini*, produit d'une infinité de facteurs 2.

M. P. choisit la progression précédente pour répondre à la question qu'il pose, savoir : « *Les séries illimitées prouvent-elles l'existence des infinis?* »

La réponse est affirmative, comme on vient de le voir; mais celle de M. P. est négative, vu que pour lui un nombre n'existe que quand on peut l'imaginer et l'exprimer en chiffres. Ainsi, comme on l'a remarqué plus haut, il en résulterait la conséquence absurde que non-seulement les nombres infinis et infiniment petits n'existent pas, mais qu'il en est de même de tous les nombres finis qu'on ne saurait calculer; comme la racine carrée de 7, la fraction 1 sur le produit d'un million de facteurs 2, etc.

De plus, M. P. dit qu'on ne peut avoir la prétention de *sommer* la progression proposée. Mais alors comment sait-il que cette série est équivalente à l'unité?

Comme un nombre infini n'est pas moins infini lorsqu'on en

retranche une unité ou plusieurs; *la somme de tous les termes de certaine série illimitée se calcule en faisant commencer la série au second terme ou à la seconde période.* Car la nouvelle série est identique avec la proposée, ou bien est le produit de celle-ci par un facteur donné pour les progressions géométriques. Dans ces progressions illimitées la somme de tous les termes en nombre infini est en même temps la *fraction génératrice* par division. De sorte que la progression proposée illimitée peut toujours être remplacée par cette fraction génératrice équivalente.

La discussion de la formule génératrice apprend que les additions des 2, 3, 4, 5, 6, ... premiers termes ne donnent des sommes de plus en plus approchantes de la véritable somme que quand la progression est décroissante. Dans ce cas, on dit que la fraction génératrice est la *limite* des sommes partielles; car celles-ci approchent de plus en plus de cette limite sans pouvoir l'atteindre.

XIII. — La circonférence et le cercle sont les *limites* constantes des périmètres et des aires variables de polygones réguliers de deux en deux fois plus de côtés, soit inscrits soit circonscrits. Or la définition descriptive de la courbe fait voir immédiatement que les périmètres et les aires variables ci-dessus *coïncident à l'infini* avec leurs limites respectives la circonférence et le cercle. D'où il suit que : Le cercle ou tout secteur circulaire est un polygone régulier ou une portion de polygone régulier d'une infinité de côtés infiniment petits et invisibles, dont le rayon et l'apothème sont égaux entre eux.

C'est ce qu'on démontre d'ailleurs par le *théorème des variables auxiliaires.* Par exemple, le polygone régulier circonscrit, ayant une infinité de côtés, coïncide avec le cercle et son périmètre avec la circonférence. S'il en était autrement, les deux erreurs infiniment petites seraient variables auxiliaires dans l'équation résultante, toujours exacte alors même que le nombre infini de côtés devient de deux en deux fois plus grand. Donc, en vertu du théorème des variables, ces deux erreurs sont égales, se *compensent* et disparaissent de l'équation. Il n'y a donc aucune erreur finale à supposer que le polygone régulier circonscrit d'une infinité de côtés coïncide avec le cercle et son périmètre avec la circonférence.

Il n'y a donc pas non plus d'erreur finale à admettre que chaque arc infininiment petit est une droite appliquée sur la tangente à son milieu.

C'est aussi par la compensation ou l'*élimination* d'erreurs variables infiniment petites que le théorème des variables auxiliaires démontre le *Principe infinitésimal,* déjà démontré plus généralement. Et l'on sait que ce principe simplifie beaucoup l'équation en y supprimant d'abord les termes infiniment petits donnant ceux qui en doivent disparaître à la fin du calcul.

On voit si M. P. est fondé à dire : « que la prétendue compensation d'erreurs de Carnot, donnerait l'erreur pour base au calcul différentiel, contrairement à la pensée de ce géomètre. »

D'ailleurs, le principe infinitésimal n'est pas nécessaire pour établir les principes du calcul différentiel; mais il est utile dans les applications de ce calcul, et conduit sûrement et rapidement à la formule générale cherchée en nombres finis.

XIV. — Voyons comment se produit le mouvement *curviligne* et *continu* de tout point matériel.

D'abord le point se meut en vertu de la *force d'inertie,* acquise par une grande impulsion, et il est en même temps *dévié* de son mouvement *rectiligne* par une force accélératrice. Or, il ne faut évidemment qu'un temps infiniment petit pour que le point matériel reçoive et conserve, par son inertie, l'action continue de cette dernière force. Donc à l'expiration de chacun des temps infiniment petits, égaux ou inégaux, la force d'inertie du point, force due à celle accélératrice de *déviation,* est augmentée d'une force infiniment petite. De plus, les deux forces d'inertie du point matériel et par suite leur résultante sont constantes pendant chacun des temps infiniment petits ci-dessus.

Ainsi la courbe trajectoire a pour côtés rectilignes, infiniment petits et invisibles, les diagonales des parallélogrammes successifs, invisibles eux-mêmes, construits chacun sur les deux chemins rectilignes infiniment petits, décrits pendant chaque instant x, l'un sur le prolongement de la diagonale immédiatement précédente et l'autre sur la direction de la force de déviation au commencement de x.

De plus, la *continuité* du mouvement exige que chacun des

angles de courbure, égaux ou inégaux, c'est-à-dire chacun des angles formés par un côté et le prolongement du côté qui précède immédiatement, soit lui-même infiniment petit et invisible. Dans ce cas, en effet, le chemin décrit en vertu de la force de déviation, pendant le temps x infiniment petit, est un infiniment petit du *second ordre*, base du triangle dont les deux autres côtés sont infiniment petits du *premier ordre*.

Il importe d'observer que : 1° Les directions successives de la force de déviation sont ici parallèles entre elles et la trajectoire est plane.

2° Si en un point P quelconque de la courbe, la force de déviation cessait tout-à-coup d'agir sur le point matériel, celui-ci décrirait avec la *vitesse* acquise, la *tangente* à la trajectoire au point P.

3° Enfin, la vitesse constante avec laquelle le point matériel décrit chaque côté infiniment petit de la courbe est acquise à la première extrémité de ce côté. Or la vitesse v en ce point *a pour mesure* le quotient de deux nombres infiniment petits e et t, exprimant le côté décrit et le temps employé à le décrire. — En effet, puisque le point matériel décrit d'un mouvement uniforme la longueur rectiligne v pendant le temps 1, il est évident que pendant le temps t il décrit la longueur $e = vt$; d'où $v = e : t$.

XV. — Voyons comment, au point de vue de la mécanique, M. P. croit pouvoir réfuter la loi de continuité précédente dans les lignes courbes.

« Examinons, dit-il, l'hypothèse si fausse d'une distance infiniment petite entre deux positions successives du point décrivant une ligne courbe en vertu de forces déterminées et définies. »

« Suivant le principe de Poisson, la trajectoire dégénère en un périmètre polygonal, suivant chaque côté duquel la direction se conserve; mais à l'extrémité de l'un des éléments rectilignes du mouvement, il faudrait qu'une force qui était restée sans action (pourquoi sans action?) pendant le temps nécessaire au parcours de cet élément, agit sur le point à l'instant précis de son passage par un sommet de la trajectoire et qu'immédiatement après cette force vint à cesser d'agir. »

On a vu plus haut que la force de déviation agit continûment

et sans interruption sur le point matériel : pourquoi donc M. P. veut-il ici que cette force soit *intermittente?* C'est sans doute pour en conclure (ce qu'il ne fait pas et ce qu'il ne peut faire logiquement) que la distance infiniment petite entre deux positions successives n'existe pas.

Cette conséquence absurde n'a, en effet, aucun rapport avec l'hypothèse d'une force intermittente. D'ailleurs, cette hypothèse, absurde elle-même, vient d'une fausse appréciation du mouvement curviligne où le rôle de l'inertie n'est pas indiqué; et M. P. a raison d'ajouter : « Ce n'est certes pas ainsi qu'il est permis, au point de vue d'une saine logique, de considérer l'action continue et incessante des forces qui produisent le mouvement; par suite, aucune conséquence, tirée d'une pareille hypothèse, ne peut être rationnellement maintenue. »

Après cette critique, il semble que M. P. aurait dû nous apprendre comment il conçoit le mouvement curviligne du point matériel, sans faire aucun usage, explicite ou implicite, des infiniment petits dont il veut nier l'existence.

XVI. — Enfin, M. P. se faisant illusion sur la valeur logique des objections qu'il reproduit contre l'existence des infinis et contre leur emploi dans les calculs transcendants, termine comme il suit l'examen critique du concept infinitésimal :

« De tout ce qui précède, il nous est permis de conclure 1° que si, avec Leibnitz on attribue à l'infini certaine valeur, on ruine l'exactitude des calculs transcendants qui deviennent ainsi des calculs d'approximation. »

« 2° Que si, en dehors de toute conception mathématique, on crée avec les infinis un nouvel ordre de grandeurs, on tombe dans les conséquences les plus absurdes et dans des paradoxes continuels. »

Or ces deux conclusions sont erronées : 1° La valeur, toujours inconnue, attribuée à l'infini est celle que sa définition lui donne, valeur dont l'existence est démontrée. De plus, les calculs transcendants conduisent à des résultats rigoureusement exacts en vertu du principe infinitésimal.

2° On ne crée pas en dehors de toute conception mathématique, mais on reconnaît et l'on prouve l'existence de différents

ordres de nombres infinis et de nombres infiniment petits. D'ailleurs, où sont les exemples et les preuves de ces *conséquences les plus absurdes* et de ces *continuels paradoxes?* Je ne les trouve ni dans l'examen critique ci-dessus, ni dans l'ensemble des objections, si souvent renouvelées, contre l'analyse infinitésimale. J'en conclus donc que cette analyse reste toujours indispensable à la science mathématique pour en faciliter l'étude approfondie et la rendre possible.

J.-N. Noel.

—

Note. Il y a une faute essentielle à corriger dans le premier article. Page 19, lignes 9 et 10, *au lieu de :* ce n'est pas ne pas assigner... *lisez :* ce n'est pas assigner...

ÉTUDE SUR LUCILIUS.

(Suite).

On sait quelle était, depuis la dernière guerre punique, la situation des grandes assemblées populaires à Rome; les intrigues qui y régnaient, la déloyauté dans les relations entre le peuple et le sénat, les petites questions d'amour-propre et d'intérêt personnel qui les irritaient l'un contre l'autre, les contrariétés, les embarras qu'ils se créaient mutuellement, l'inimitié, la haine qui avait fini par les exciter tous les deux. Cet état de choses ne pouvait être indifférent pour notre satirique : aussi s'en plaint-il amèrement dans un de ses fragments.

Nunc vero, a mane ad noctem, festo atque profesto
Totus item pariterque dies, populusque patresque
Iactare indu foro se omnes, decedere nusquam,
Uni se atque eidem studio omnes dedere et arti;
Verba dare ut caute possint, pugnare dolose,
Blanditia certare, bonum simulare virum se,
Insidias facere, ut si hostes sint omnibus omnes (1).

« Mais à présent, du matin au soir, jour de fête et jour ouvrier, en un mot tous les jours et tout le jour, peuple et sénateurs s'agitent tous au forum, et n'en sortent point. Tous se livrent à une seule et

(1) Fragm. inc. 2.

même étude, à un seul art, celui de tromper par d'adroites paroles, de combattre par la ruse, de faire assaut de flatteries, de se donner des airs d'honnête homme et de se dresser des embûches, comme si tous à tous étaient des ennemis... »

Ce texte est assez clair : il ne demande pas de longs commentaires : quoique peu étendu, il nous apprend une foule de choses sur le forum romain de ce temps. Les grandes conquêtes sont faites : Carthage est détruite, la Grèce tout entière est soumise : l'étendue des domaines de la république est si grande que Scipion ne veut plus prier les dieux pour qu'ils agrandissent l'empire du peuple romain, mais seulement pour qu'ils le maintiennent : Rome n'a plus d'ennemi sérieux à craindre, le temps des périls et des épreuves est passé, elle peut se livrer au repos et aux douceurs de la paix ; et cependant tous, peuple et sénateurs, sont au forum depuis le matin jusqu'au soir, et cela tous les jours. Qu'est-ce qui peut donc les occuper toujours, sinon les petites questions, les vieilles inimitiés, les jalousies, les taquineries? Aussi ne font-ils que s'agiter. *Iactare se* dit le poète, et cela ne s'applique point à des hommes qui discutent sérieusement une question d'importance. Et puis, ce qui est plus grave, tous, peuple et sénateurs, n'étudient qu'un seul art, celui de tromper, comme si la sincérité et la loyauté n'étaient pas des qualités indispensables à ceux qui gouvernent. Ainsi à Rome ceux qui trompent le mieux, qui sont les plus rusés, occupent la première place et gèrent les affaires d'état à leur guise, mais toujours au détriment de ceux qui sont moins rusés mais plus capables peut-être et surtout plus sérieux et plus consciencieux. Cela durera jusqu'à ce qu'un plus rusé qu'eux tous vienne, sous leurs yeux, s'emparer d'une proie pour laquelle ils se sont depuis si longtemps combattus.

Nous avons donné un échantillon de la satire politique de Lucilius, et de la liberté avec laquelle il traitait le peuple romain tout entier. Son époque était la seule propre à ce genre de satires. Cinquante ans avant lui, du temps d'Ennius, les lois auraient puni sévèrement celui qui se serait livré avec trop de hardiesse aux critiques politiques. Et après lui, à l'époque où vivait Horace, cette espèce d'écrits était encore moins possible : sous les triumvirs on y aurait répondu par la proscription, et sous l'empire elle aurait été un crime de lèse-majesté. Aussi Horace ne fait-il que de la satire littéraire et morale ; Perse, une dissertation contre des vices qu'il n'avait peut-être jamais vus, et Juvénal, avec plus de vraie colère et de véritable

indignation, se borne le plus souvent à calomnier les morts. C'est qu'alors l'empereur était tout et avait seul le droit de parler et de penser. Mais au temps de Lucilius, temps de malaise, d'agitation et de tumulte, il était permis à tout le monde de dire ce qu'il avait sur le cœur, et notre poète a profité de la permission, surtout pour attaquer les vices et les ridicules des grands. Et quels étaient alors les vices des grands? Le parjure, la débauche, la cupidité et beaucoup d'autres. Le poète les reproche à des magistrats dans ce fragment I 4 :

Tubulus si Lucius unquam,
Si Lupus aut Carbo, aut Neptuni filius...

Putasset esse Deos, ajoute Cicéron (1), *tam perjurus aut tam impurus fuisset?* Et qui étaient ces personnages? Le premier fut tour à tour questeur provincial, édile du peuple, préteur. L. Corn. Lentulus Lupus, consul en 597, est nommé par Cicéron (Brut. XX) parmi les orateurs de cette époque. C. Papirius Carbon, ennemi mortel de Scipion et peut-être complice de sa mort, est d'abord le protecteur du peuple, qu'il flatte et encourage dans ses séditions; mais ayant obtenu le consulat, en 633, il tourne le dos à ses anciens amis et devient le complaisant défenseur de la noblesse. *Neptuni filius* n'est qu'une épithète, que, selon Aulu-Gelle (XV, 21), les poètes donnaient à ceux que leur férocité rapprochait plus des monstres que des hommes.

On voit, par cet exemple, que Lucilius attaquait ouvertement des préteurs, des consuls, les puissants, soit plébéiens, soit patriciens. Ailleurs (Sat. XIV, fr. 3) il en veut à son ancien questeur pendant la guerre de Numance, à Publius Pavus Tuditanus, et il l'appelle « ami des ténèbres, poltron, et tout ce qui s'en suit. » Une autre fois (XI, 3) il traite L. Aurelius Cotta de « mauvais payeur, grand chercheur de défaites. » Ce Cotta était un homme d'une insatiable avarice, et qui, étant tribun, voulut se servir de son pouvoir pour ne pas payer ses dettes. En lui appliquant l'épithète de *Jugurthinus* (XI, 1) le poète dénonce à toute la postérité ce Lucius Opimius, qui envoyé par le sénat romain pour partager la Numidie entre Adherbal et Jugurtha, se vendit à ce dernier et foula aux pieds les droits de celui qu'il devait protéger. Sur ce Métellus dont parle Horace, l'on

(1) Cic. de Nat. Deor. I 23. Ces mots de Cicéron résument probablement, selon M. Corpet, plusieurs vers de Lucilius.

ne trouve rien dans les fragments de Lucilius, et sur ce Mutius, cité par Perse, trop peu de chose pour qu'on puisse juger comment il l'a traité ; mais par les expressions dont se servent les deux poètes on voit qu'il ne les avait pas ménagés, pas plus que ce Lupus, pour lequel il a été si impitoyable.

A travers ces phrases tronquées, obscures, presque méconnaissables on reconnaît encore l'ardent Lucilius de Juvénal ; on sent que, lorsqu'il frémissait et s'armait d'un glaive étincelant, le criminel, en proie à des frissons internes, devait rougir et que la sueur du remords devait dégoutter de son cœur. Ils devaient se dire, ces traîtres à toute vertu jusqu'à la foi du serment, que ce censeur rigide, terrible avait toujours l'œil ouvert pour tracer d'une plume de fer, sur une table d'airain, leurs crimes et leurs ignominies.

Entrons maintenant avec le poète dans la vie intérieure et voyons ce qui s'y passe. Une chose nous frappe d'abord dans une maison romaine, c'est le raffinement du luxe. Au bon vieux temps on avait des siéges de hêtre, des bancs de bois, des meubles dignes de ces hommes forts qui avaient soumis le monde. Mais depuis, les Romains ont fait la guerre en Asie, et leur général Cn. Manlius (1) singeant les Orientaux est venu remplacer tout cela par l'édredon, les tapis fourrés des deux côtés, par tout ce qui peut augmenter les aises (VI 4). Voilà les conquérants du monde indolemment étendus sur de délicieux lits de repos. Est-ce tout? Non. Les Cincinnatus, les Fabricius, hommes actifs et laborieux, pourvoyaient eux-mêmes à leur existence, administraient eux-mêmes leurs affaires de famille, sans négliger les intérêts publics. Maintenant le riche romain se débarrasse de tous ces soins : il a des esclaves pour tout, les uns sont chargés des travaux agricoles ou plutôt de l'entretien de ses maisons de campagne ; les autres de l'embellissement de sa demeure à Rome ; il y en a qui fournissent à ses plaisirs, qui l'amusent et l'empêchent de s'ennuyer : mais ceux qui sont devenus les plus précieux et les plus indispensables, ce sont les cuisiniers. La bonne chère, le luxe de la table est la principale chose dont le romain s'inquiétera dorénavant. Autrefois, alors qu'il était sobre et frugal, il se contentait de pain, de légumes et de vin. Mais les Grecs et les Orientaux lui ont fait connaître la gourmandise : il y ajoutera la gloutonnerie qui, à la fin de la république, prendra des proportions gigantesques. Au temps de Lucilius il a déjà des tables dressées à grands frais, avec

(1) Cf. Liv. XXXIX 6 ; Pline, Hist. nat. XXXIV 8.

magnificence ; il veut « des mets comme au banquet de Jupiter tout-puissant (XIV 9, 10). » Voyez les gourmets attablés : « l'un est alléché par des tétines de truie et par un plat de volaille ; l'autre par un loup friand du Tibre pris entre les deux ponts (IV 3). » Ce poisson est précieux aux yeux de ces gourmands, parce qu'il s'est nourri des immondices que toute la ville jette dans le fleuve ! Un autre donnera à souper des huîtres « qui ont coûté mille sesterces (XII 3), » et Lupus, encore ce Lupus, trouvera la mort dans « les saperdes, et la sauce de silure, et les poissons énormes, et les amias (1) (IV 4). » Un autre personnage, simple crieur public, Publius Gallonius, véritable gouffre, poussa le luxe de la table au point de devenir proverbial. Il dépensa tout son bien pour une squille, pour un esturgeon monstrueux. C'est lui qui le premier, à Rome, fit servir un esturgeon sur sa table ; il causa un grand scandale dont l'effet se prolongea jusqu'à Horace (2). On comprendra mieux ce scandale, quand on saura qu'à cette époque un esturgeon valait autant qu'un bœuf (3) ; et voilà pourquoi Caton déjà désespérait de la ville éternelle. Or un crieur public qui a acheté un poisson à un prix si exhorbitant, mérite vraiment d'être connu de la postérité.

Le progrès ne se bornait pas à la cuisine, il s'étendait au cellier. Le vin est l'objet de tous les soins de ces fins gourmets. Ils examinent bien si le tonneau n'a déjà pas été percé, si l'on n'a déjà pas dégusté le vin, soit en le soutirant avec un siphon, soit en le humant dans le creux de la main ; ils savent que le tonneau reste alors en vidange et que le vin s'aigrit Ils ne veulent pas non plus que le vin soit passé par un sac de lin, *sacculus,* pour être filtré et clarifié ; cette opération lui fait perdre de sa force. Ils veulent du vin d'un tonneau plein et intact (IV 5).

Effrayé de ces raffinements, de ces dilapidations et de ces excès, le poète s'écrie avec l'accent de la plus profonde tristesse : « Oseille, que d'éloges sont dus à celui qui te connaît encore ! » à celui qui a su conserver l'antique frugalité. Du pain, un morceau de viande, un repas « bien cuit, bien assaisonné et de l'appétit, » voilà ce que Lucilius désire et recommande à ses lecteurs. Et tandis que les hommes corrompus de son temps égaient leurs repas et leurs festins par la pré-

(1) Selon MM. G. Cuvier et Valenciennes (Histoire naturelle des Poissons, t. VIII, p. 160), l'amia est le poisson nommé aujourd'hui la pélamide (note de M. Corpet).

(2) Porphyr. sur Hor. Sat. II 2, 47.

(3) Plut. Cat. ch. 8.

sence de femmes impudiques ou par le spectacle de ces boucheries humaines, qu'on a nommées combats de gladiateurs, en véritable philosophe, et se respectant lui-même, il repousse ces divertissements honteux ou barbares, et ne demande que de « sages entretiens, » propres à amuser l'esprit et à élever le cœur. Il est plein de mépris et d'indignation contre ceux qui ont introduit dans la vieille Rome ou accueilli ces excès de table, « cette peste, ce fléau, » qui se « livrent à la débauche, à la gloutonnerie, à la dissipation, » et dans sa colère, il leur adresse cette apostrophe virulente :

Vivite, lurcones, comedones! vivite, ventres!

« Vivez, gloutons, mangeurs! vivez ventres! »

Les débauches de la table ont pour compagne inséparable la cupidité, autre vice plus odieux. Pour continuer cette vie de faste et de prodigalités, il fallait de l'argent : et les Romains le trouvaient chez les provinciaux. Ils aimaient à faire les prodigues à Rome, à donner de grands repas, à multiplier leurs fêtes et leurs orgies, et ils allaient en chercher les moyens dans les pays conquis : ils gaspillaient, ruinaient leur fortune chez eux, puis la reconstituaient en province par les injustices, les exactions les plus inouies. Dès qu'un peuple était vaincu par Rome, ou se voyait obligé d'implorer la protection romaine, tout aussitôt il voyait fondre sur lui un proconsul ou un propréteur avec une bande d'employés subalternes, avides et rapaces à l'envi : et dès lors il devait s'apprêter à verser dans leurs caisses tous les produits de son travail, de ses fatigues, de son économie. La conduite inique, scandaleuse des Romains en province est trop connue, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. Eh bien, dans Lucilius il n'y a pas un seul mot en faveur des pauvres provinciaux ; pas une seule plainte contre ces maîtres barbares qui les épuisaient, les dévoraient. Il semble que pour lui, comme pour les proconsuls, les propréteurs et les autres, tout ce qui n'est pas romain, n'est pas homme et ne mérite aucun égard. Si à ses autres qualités de probité, de tempérance, d'austérité, il avait ajouté un peu de pitié, de commisération pour les malheureux vaincus, s'il avait osé plaider la cause de l'opprimé contre l'impitoyable oppresseur, que de reconnaissance l'humanité lui aurait témoigné! avec quel empressement elle l'aurait compté parmi ses défenseurs et les plus nobles de ses fils! Mais il n'est pas encore homme : il est romain : le sentiment si grand et si noble de l'égalité humaine lui est encore

inconnu, et c'est ce que nous regrettons. Une seule fois il semble l'avoir entrevu, et exprimé dans cette épitaphe si simple et si touchante de son esclave :

Servu' neque infidus domino, neque inutili' cuiquam,
Lucili columella, hic situ' Metrophanes' st.

« Un esclave qui ne trompa jamais la confiance de son maître et ne fit de mal à personne, le soutien de Lucilius, Métrophane repose ici (XXII, 2). »

Il avait donc un ami parmi ses esclaves. Mais la fidélité, la soumission, et surtout les services rendus avaient fait naître cette amitié, louable sans doute, mais faible et inefficace, puisque Métrophane a vécu, est mort esclave, sans avoir joui de sa dignité d'homme. Mais, dira-t-on, il s'emporte, il tonne assez souvent contre l'avidité, la rapacité de quelques-uns de ses concitoyens ; il les traite de fripons, de coquins : il arrange joliment, par exemple, ce fameux Publius Gallonius, « ce pied plat, ce pendard, pendard qui ne vaut pas la peine d'être pendu, il a de la glu aux mains, dit-il, il rafflera tout, prendra tout, emportera tout et ne lâchera rien (XXVIII 5, 6). » L'observation est juste : seulement ces gens-là volaient les Romains aussi bien que les provinciaux, et c'est comme voleurs des habitants de Rome qu'il les couvre d'injures. Ainsi quand il accuse ailleurs Aur. Cotta de ne pas payer ses dettes, il s'agit de dettes envers des Romains, nullement de dettes envers les étrangers de province. C'est la cause des Romains dupés par des fripons romains qu'il plaide, non celle des vaincus, qu'un vainqueur cruel et insensible maltraite et appauvrit.

De la ville le goût de la bonne chère avait passé à la campagne. Les campagnards imitaient les citadins, mais, comme cela arrive toujours, grossièrement : ils étaient pour ainsi dire la caricature de ceux qu'ils avaient pris pour modèles. Ils ne pouvaient pas en province se créer à bon marché une grande fortune ; ils devaient s'appliquer à l'agriculture et travailler sans relâche.

Depuis que les grands propriétaires avaient commencé à engloutir les petits, et avaient confié le soin de leurs champs et de leurs troupeaux à leurs nombreux esclaves, les campagnards gardaient très-difficilement leur position indépendante : ce n'était qu'à force de travail, d'assiduité, d'économie qu'ils y parvenaient. Ce qui ne les empêchait pas de singer le luxe des grands et de mériter comme eux de passer sous la verge satirique de Lucilius. Ces pauvres gour-

mands, de la meilleure volonté, mais de très-faibles ressources sont bien forcés de se contenter de leurs vieux meubles : leurs bancs et leurs tables sont en bois, leurs plats en terre cuite : leurs repas au lieu d'être somptueux, sont grotesques. Ne pouvant avoir ni huîtres de mille sesterces, ni squilles, ni esturgeons précieux, ils savourent avec délice « des plats de chicorée » suivis de « plats d'oignons pleureurs et de ciboules larmoyantes. » C'est ainsi qu'un rustre gastronome avait, paraît-il, composé le dîner qu'il offrait à ses amis. Le vin était versé d'une simple cruche ou d'un long vase à deux anses ; présentant une coupe grossière à un convive triste et abattu, le roi de la fête lui dit : « Reprends ici ton courage et tes forces. »

« Je m'imagine, dit Ch. Labitte, que, pour préparer ce beau festin, notre homme fit venir de la ville quelqu'un de ces cuisiniers dont parle Plaute (1) qui, chômant la huitaine, allaient le neuvième jour préparer les rôtis de tous ces gloutons de village, avides d'avaler à chaque nondine. » Quels divertissements avaient-ils pendant le repas ? Probablement on n'avait pas invité de courtisanes : quant au combat de gladiateurs, nous croyons que, s'ils avaient connu le jeu, ils l'auraient peut-être remplacé par un combat de coqs. Avaient-ils les conversations agréables et utiles dont parle Lucilius ? ou faisaient-ils, comme chez Boileau, l'éloge de chaque plat qu'on servait, et finissaient-ils par une querelle et un combat ? Le poète ne le dit pas, et le lecteur peut choisir. Ce qui est certain, c'est que tout, jusqu'à la portion la plus saine du peuple, était affecté de cette maladie honteuse de la table ; que chacun contribuait, selon ses moyens, à son développement.

Les immenses richesses qui, depuis les grandes conquêtes, affluaient comme un torrent à Rome, et surtout le mauvais usage que les pères de famille en faisaient, devaient exercer la plus funeste influence sur la jeunesse romaine. Autorisée de l'exemple qu'elle avait sous les yeux, elle ne manquait pas d'adopter le nouveau genre de vie : plus ardents et plus inconsidérés, les fils surpassaient bientôt les excès des pères. La génération qui allait s'éteindre, ignorant encore les plaisirs sensuels et voluptueux de l'Orient, avait eu une jeunesse sobre, robuste, vertueuse. Elle avait suivi l'exemple des ancêtres qui ne vivaient que pour défendre la patrie, cultiver la terre et nourrir leurs familles : c'est qu'elle avait encore des ennemis

(1) Cocus ille nundinali, est : in nonum diem
Solet ire coctum. (Aulul. 280)

à vaincre, des conquêtes à faire. Mais maintenant tous les travaux sont finis et la jeunesse peut se livrer à l'oisiveté : elle renoncera bientôt à toutes les vieilles vertus de Rome : plus d'agriculture : les pays conquis fournissent en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie, et même ce qui ne l'est pas; plus de discipline, d'exercices militaires : les alliés défendront Rome, quel que soit l'ennemi qui se présente ; plus d'obéissance aux lois : l'argent réparera toutes les injures qu'on leur fera : le faste, la mollesse, la luxure, la débauche, voilà ce dont les jeunes romains s'occupent depuis le temps de Lucilius. Dans Plaute et dans Térence on voit déjà le commencement du mal : la jeunesse ne s'occupe que de chevaux et de chiens. Il y avait cependant encore quelque chose de viril dans ces exercices; ils pouvaient en fortifiant le corps être de quelque utilité sur le champ de bataille. Mais sous le souffle de la Grèce et de l'Orient, le mal a fait d'étonnants progrès : le jeune homme énervé, efféminé, n'est plus qu'un élégant, qu'un freluquet : le voyez-vous qui « se rase, s'épile, se décrasse, se ponce, se bichonne, se polit, se farde, » il va courir les aventures, suivre une jeune sicilienne pour laquelle il soupire, ou visiter les courtisanes de la rue des Toscans. Voilà ce que le vieux poëte nous apprend sur les jeunes gens de son temps, parmi lesquels il cite un Macédo, un Gentilis, et surtout ce Nomentanus et ce Pantolabus qu'il a rendus immortels.

Encore si cette conduite indigne, dégradante était palliée quelque peu par la culture des lettres et des arts. Mais non. Ils accueillent à bras ouverts tous les vices de la Grèce et tournent le dos à toutes ses qualités : pas d'étude solide qui pût fortifier l'âme et élever le cœur : mépris et dédain pour tous les chefs-d'œuvre de la patrie de Périclès : nous nous trompons ils étudient et surtout pratiquent la philosophie : celle d'Épicure et d'Aristippe, la plus facile de toutes, celle qui permet les voluptés les plus grossières. Tels étaient les progrès que la nouvelle génération avaient déjà faits. « Pires que leurs aïeux, peut-on dire avec Horace (Od. III, 6), leurs pères ont eu en eux des fils qui ne les valaient pas, et d'où va sortir une postérité plus méchante encore. » Lucilius leur fait les reproches les plus amers : il est indigné, effrayé des proportions que le mal a déjà prises : il se met en colère, ou bien raille; mais à travers sa raillerie perce la tristesse et le sarcasme.

Jos. Duykers.

Paris, 1860.

(La fin prochainement.)

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE PÈRE VERBIEST, MISSIONNAIRE A LA CHINE.

Tandis que les regards ne sont pas encore entièrement détournés de la Chine, où les armées de l'Occident viennent de faire une si mémorable campagne, il ne sera pas sans intérêt de constater qu'un belge, un flamand, a contribué autant que personne par sa science et par son zèle à ouvrir ce pays aux Européens, et à préparer les traités dont les soldats de la France et de l'Angleterre ont été réclamer l'exécution. Il ne sera pas non plus sans utilité, dans un moment où l'on s'occupe avec ardeur des biographies nationales, de consacrer quelques pages à la vie et aux travaux d'un belge qui s'est distingué à plus d'un titre.

Ferdinand Verbiest naquit à Pitthem, près de Bruges, le 9 octobre 1623 (1). Son père Josse Verbiest, était échevin de la châtellenie de Courtrai, bailli et receveur de Pitthem et de Coolscamp. Sa mère se nommait Anne Van Hecke. Après avoir fait ses études chez les Jésuites, savoir, ses humanités à Bruges puis à Courtrai, sa philosophie à Louvain, il entra dans l'ordre en 1641. Dans les seize années qui suivirent il étudia la théologie à Séville, se rendit fort habile en mathématiques et visita Rome; c'est à peu près tout ce que l'on sait. Enfin en 1657 il fut, suivant son désir, envoyé en Chine comme missionnaire.

Un siècle auparavant, en 1552, Saint François Xavier avait expiré à la vue de la Chine où il brûlait d'entrer. Trente ans après sa mort, quelques jésuites y pénétrèrent, d'abord le P. Rogerio, puis les PP. Pasio et Ricci. Ce dernier qui avait de grandes connaissances en mathématiques fonda plusieurs établisements et obtint la permission de résider à Pékin. Après lui le P. Schall arriva à une haute faveur auprès de l'empereur Xun-Chi, qui le nomma président du tribunal des mathématiques, et favorisa les chrétiens à sa considération. Comme le nombre des missionnaires était tout-à-fait insuffi-

(1) Cette notice est extraite de celle qui a été publiée à Bruges il y a quelques années par M. l'abbé Carton, président de la société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale. Les consciencieuses investigations auxquelles s'est livré le savant académicien pour mettre en lumière la vie et les travaux de son illustre compatriote, nous dispensaient de chercher ailleurs. On pourra donc toujours pour plus de détails recourir à son ouvrage. On peut aussi consulter Cantu (t. VII, p. 203), pour l'histoire générale de la Chine et pour certaines parties que nous avons été forcés d'abréger.

sant, le P. Schall en fit demander en Europe, et bientôt trente-sept s'embarquèrent à Lisbonne. De ce nombre était le P. Verbiest. Celui-ci à son arrivée en Chine (1659) fut d'abord envoyé dans le Chen-Si; mais dix mois après l'empereur le manda à Pékin sur la demande du P. Schall, qui voulait, à cause de son âge et de ses infirmités, se donner un associé dans la présidence du tribunal des mathématiques. Le P. Verbiest arriva à la cour après un voyage d'un mois effectué avec toute la pompe chinoise, et déjà il commençait à se distinguer, lorsque la mort de Xun-Chi (1661) mit toute la mission à deux doigts de sa perte.

Cam-Hi, son fils et son successeur, celui dont le règne devait être si long et si mémorable, n'avait alors que huit ans et la régence fut confiée à quatre mandarins ennemis du christianisme. Après quelques années d'un calme apparent, il s'éleva une persécution générale. Un astronome mahométan nommé Yang-Quang-Sien dénonça les jésuites comme coupables de fausse doctrine, d'ignorance en astronomie et de conspiration contre l'État. Ils furent chargés de chaînes (1664), exposés à tous les raffinements de cruauté que les Chinois connaissent si bien, traînés devant différents tribunaux, partout condamnés et proscrits ainsi que la religion chrétienne. Le P. Schall, comme le plus coupable, devait être coupé vif en mille morceaux, et on ne sait trop ce qui serait arrivé aux autres si un concours particulier de circonstances, surtout deux effroyables tremblements de terre n'avaient agi sur l'esprit des juges. Ils se contentèrent d'exiler les missionnaires à Canton. Quatre furent retenus à Pékin et reçurent pour prison leur résidence. De ce nombre était le P. Schall, qui mourut peu de temps après et le P. Verbiest.

Cependant l'astronome mahométan, cause de cette persécution, s'était revêtu des dépouilles du P. Schall, et comme président du tribunal des mathématiques il était chargé de la confection des calendriers. On sait qu'en Chine la publication des calendriers est une affaire capitale; rien n'est plus solennel; l'empereur lui-même distribue les premiers à toute la cour. Comme on eut des doutes sur l'exactitude du travail de Yang-Quang-Sien, l'empereur Cam-Hi, qui avait alors quinze ans, fit consulter les jésuites de Pékin. La réponse fut que le calendrier était rempli d'erreurs; qu'on avait entre autres donné à l'année treize mois (lunaires) au lieu de douze. Là-dessus ils furent mandés au palais et très-bien accueillis par l'empereur. Le P. Verbiest offrit de lui démontrer en un instant que

le calendrier ne s'accordait pas avec le ciel, qu'on avait mal indiqué la hauteur du soleil et sa place dans le zodiaque pour tous les jours de l'année. A cet effet il fit, à plusieurs reprises, en présence de l'empereur et d'une foule de mandarins, l'expérience de l'ombre, c'est-à-dire qu'il marqua d'avance sur une table la limite précise à laquelle s'arrêterait à midi l'ombre projetée par un style d'une hauteur donnée. Il détermina aussi plusieurs jours d'avance la distance des planètes aux étoiles fixes pour une heure indiquée par l'empereur. Le ciel donna chaque fois raison à ses calculs au grand étonnement de toute la cour. Enfin il signala dans le calendrier tant d'erreurs et de contradictions, que le mahométan, dont l'insolence pendant toute cette discussion avait égalé l'ignorance, fut chargé de fers et jeté dans la prison publique.

Le P. Verbiest triomphait grâce à la science de l'Europe. Aussitôt il fut établi président du tribunal des mathématiques avec ordre de réformer le calendrier et toute l'astronomie de la Chine. Son premier acte fut de demander la suppression du treizième mois et son transfert à l'année suivante; malgré les vives instances faites auprès de lui contre une mesure qui allait convaincre la Chine d'erreur grossière et troubler les actes publics, il tint bon et l'empereur porta l'édit qu'il souhaitait. Il demanda ensuite le rappel des missionnaires exilés à Canton, le libre exercice de la religion dans tout l'empire et la réhabilitation du P. Schall. Sa requête ayant été examinée sept jours dans une assemblée générale des mandarins, fut accueillie favorablement (1671) et dès lors plus de vingt mille Chinois se convertirent.

L'empereur de son côté s'était attaché au P. Verbiest, et comme il se sentait un goût décidé pour les sciences, il voulut l'avoir pour maître. Pendant plus de cinq mois il le manda journellement au palais. Le père arrivait au point du jour, il était admis aussitôt dans les appartements particuliers de Cam-Hi, et n'en sortait qu'à trois ou quatre heures de l'après-midi, faveur insigne de la part de celui que les ambassadeurs s'estiment heureux de voir une seule fois, et de loin encore, dans une audience privée. Souvent l'empereur le retenait à dîner, et lui faisait servir les mets les plus exquis dans des plats d'or. Durant tout ce temps le père lui expliquait les livres de mathématiques et d'astronomie écrits ou traduits en chinois par les jésuites, entre autres les six premiers livres d'Euclide, dont l'empereur lui fit même faire une traduction en tartare, après lui avoir

donné un de ses serviteurs pour lui enseigner la langue. Le père ajoutait des leçons sur toutes les autres branches de la philosophie ; il forma à la vertu le cœur et l'intelligence de l'empereur, et s'il ne le convertit pas à la religion il lui en fit du moins admirer la pureté et l'excellence. Ce prince eut toujours pour les missionnaires une véritable affection, non-seulement à cause de leur science, mais encore à cause de leur désintéressement et de l'innocence de leur vie ; car il se faisait renseigner à cet égard avec beaucoup d'exactitude.

Mais c'était par les sciences d'abord qu'il fallait prendre la Chine et c'est à quoi le P. Verbiest s'appliqua de toutes ses forces. En premier lieu, sur l'ordre de l'empereur, il fondit de nouveaux instruments pour l'observatoire de Pékin et les plaça; puis il en expliqua la fabrication, la théorie et l'usage en seize volumes écrits en chinois. Ces instruments sont d'un travail exquis et aussi parfaits que le comportaient l'époque et les moyens dont la Chine disposait. Le père employa quatre ans à ces ouvrages, et fut en récompense nommé par l'empereur président du tribunal suprême.

Ensuite il réorganisa les tribunaux de mathématiques. Ces tribunaux sont de trois classes. Le premier publie annuellement trois calendriers : l'un contient les mois lunaires, les jours de chaque mois classés, l'heure et la minute du lever et du coucher du soleil et de son entrée dans les signes ou demi-signes du zodiaque etc.; le second indique le mouvement des planètes pour tous les jours de l'année ; le troisième, qui est offert à l'empereur seul, expose les conjonctions de la lune et des planètes. Ce tribunal est chargé aussi annuellement de calculer les éclipses telles qu'elles seront visibles dans la métropole de chacune des dix-sept provinces, calcul très-important puisque les plus ignorants peuvent en contrôler l'exactitude. Tous ces travaux furent faits par le P. Verbiest. Le second tribunal est composé de mandarins qui jour et nuit examinent à tour de rôle l'état du ciel et vérifient les calculs du premier tribunal. Quant aux mandarins du troisième tribunal, les uns président aux travaux publics, les autres indiquent à toute la cour les heures de la nuit, qui sont répétées ensuite par la grosse cloche de Pékin.

Après avoir pourvu chacun de ces tribunaux de livres et d'instruments, le père reçut de l'empereur un nouvel ordre, celui de dresser les tables des mouvements célestes et des éclipses pour deux mille ans. L'infatigable père commença aussitôt, aidé des mandarins du premier tribunal, qu'il avait formés au calcul, et bientôt il eut ter-

miné l'ouvrage, qui se compose de trente-deux volumes de cartes avec explications. L'empereur venait de déclarer son fils pour son successeur. Dans une assemblée générale de tous les dignitaires réunis pour le féliciter, le P. Verbiest lui offrit son ouvrage. Il accueillit favorablement ce présent, le fit déposer dans les archives de l'empire, et promut le père, malgré ses requêtes et ses refus, à la dignité de président suprême du principal tribunal de premier ordre. Il lui en fit délivrer le diplôme (1676) avec des lettres patentes qui conféraient le même titre à son père, à sa mère, à son aïeul, et à son aïeule; car en Chine l'anoblissement remonte; on récompense dans les parents le mérite des enfants. Une seule de ces pièces donnera une idée des autres. Voici ce qu'adressait du fond de son empire le fils du ciel à un obscur habitant des Flandres :

« Je, Empereur par ordre du ciel, ordonne : Les honneurs que nous accordons à ceux qui, par leurs mérites, se sont élevés aux dignités de mandarins et de magistrats, doivent rejaillir sur leurs ancêtres comme sur leur source, puisque c'est par l'instruction, par l'éducation et par les bons exemples qu'ils ont reçus d'eux, qu'ils ont pratiqué la vertu et se sont rendus dignes de ces honneurs.

« C'est pourquoi, voulant remonter jusqu'à la première source du mérite, j'étends jusqu'à vous mes bienfaits, Pierre Verbiest, qui êtes l'aïeul du père Ferdinand, président de mon académie d'astronomie, que j'ai honoré du titre de premier président du grand tribunal Tay-Cham-Su et auquel j'ai ajouté un nouveau degré de dignité.

« Votre vertu, comme un arbre bien planté qui a jeté de profondes racines, ne tombera jamais : elle soutient encore votre postérité et se consolide dans votre petit-fils qui, par un mérite si distingué, nous fait connaître quel a été le vôtre. Il convient donc que vous participiez à sa récompense et à sa gloire comme étant son aïeul. C'est pourquoi, vous considérant comme l'origine et la source de sa grandeur, par une faveur singulière, je vous confère les mêmes titres qu'à votre petit-fils, président du tribunal d'astronomie et du tribunal Tay-Cham-Su et orné encore de la dignité de Tum-Fum-Ta-Fu, et je rends ma volonté publique par ce diplôme. Jouissez de ces titres et réjouissez-vous. Vous transmettez vos vertus et vos bons exemples à votre postérité : vous deviez donc jouir de la récompense qu'ils ont méritée et de la gloire qu'ils ont obtenue. Conservez cette grâce et ce bienfait pour toujours. »

Au milieu de ses rudes labeurs le P. Verbiest n'oubliait pas les

motifs qui l'avaient amené en Chine, et son infatigable activité menait de front les travaux de la science et ceux de l'apostolat. Après ses tables astronomiques il fit paraître un traité de *L'ordre de proposer les mystères de la foi*. Il en publia d'autres à différentes époques, en particulier l'*Abrégé des vérités fondamentales de la foi,* excellent livre, dont le style simple provoqua le badinage de Cam-Hi, mais que sa méthode et sa solidité ont fait réimprimer dans la grande collection des chefs-d'œuvre de la langue chinoise, ordonnée par l'empereur Kian-Long.

Toutefois la vie des missionnaires avait bien des côtés pénibles. Les Chinois exigèrent souvent d'eux des sacrifices qui leur coûtaient beaucoup, des services qui s'accommodaient mal avec leur état. C'est ainsi que par la volonté absolue de l'empereur, le P. Verbiest fut chargé du soin de l'artillerie. En 1674, dans une révolte des provinces, il était parvenu à mettre en campagne cent cinquante pièces hors de service. Mais comme plusieurs étaient trop lourdes pour la guerre de montagne, il reçut ordre d'en fondre de nouvelles. En vain il opposa son peu de connaissances dans les machines de guerre et les devoirs de son état, il fallut céder devant la crainte d'être accusé d'intelligences avec les ennemis et de compromettre toute la mission. Il fondit donc d'abord une pièce de quatre, qui subit avec succès un grand nombre d'épreuves, ensuite vingt autres du même calibre qui furent coulées et montées en vingt-sept jours, enfin vingt autres qui devaient servir au besoin. L'empereur, pour récompenser le père, lui fit une visite dans la maison des jésuites (1675), où il traça de sa main l'inscription suivante : KIM-TIEN (honorez Dieu).

Comme l'artillerie avait fait merveille contre les rebelles, toutes les provinces demandaient des canons. Aussitôt nouvel ordre de l'empereur de fondre trois cent vingt canons de divers calibres pour la défense de l'empire. Le P. Verbiest devait présider à cette opération. Il se mit tout de suite à l'œuvre, présenta ses modèles qui furent acceptés, et malgré les manœuvres et la jalousie des eunuques du palais, en un an à peu près tout fut terminé. Les pièces furent alors conduites à une demi-journée de Pékin pour être essayées ; l'empereur lui-même s'y rendit, et il fut si charmé du résultat, qu'il donna sous des tentes dressées au milieu de la campagne un festin solennel à tous ses officiers, et but dans sa coupe d'or à la santé des meilleurs pointeurs. Puis il fit introduire le P. Verbiest, qu'il avait fait loger auprès de sa tente, lui déclara qu'il était satisfait de ses services,

et se dépouillant de sa veste fourrée de martre et de sa robe de dessus il les lui donna comme un témoignage de son amitié. On continua encore quelques jours l'essai des canons et on tira vingt-trois mille boulets. Après cela le père composa un *Traité de la fonte des canons et de leur usage* avec quarante-quatre tables de figures et le présenta à l'empereur, qui, sur la requête du tribunal chargé d'examiner le mérite de ceux qui ont servi l'État, lui conféra le titre d'honneur accordé aux vice-rois recommandables par la sagesse de leur administration. Ensuite le père bénit solennellement les canons, et fit graver sur la culasse de chaque pièce le nom d'un saint ou d'une sainte.

Le P. Verbiest fut vivement attaqué en Europe, pour avoir fourni des armes aux infidèles; mais il fut amplement dédommagé par un bref d'Innocent XI (décembre 1781), qui le loue au contraire de s'être servi des sciences profanes pour l'avancement de la foi et pour le salut de ces peuples.

L'attachement de l'empereur pour le P. Verbiest était tel qu'il ne pouvait se séparer de lui, et qu'il l'avait toujours à ses côtés dans les voyages de plusieurs mois qu'il faisait dans les provinces avec des cortéges de soixante mille personnes et de cent mille chevaux. Le père s'occupait en sa présence d'observations astronomiques et géodésiques, et recevait les marques de vénération des chefs tartares chez qui sa renommée était parvenue. Du reste il s'efforça toujours de mériter la faveur dont il était l'objet. Outre que tous les ans il offrait à l'empereur des cadrans solaires diversement construits et quelquefois très-ingénieux, il ne cessait d'enrichir la Chine d'instruments ou d'appareils inconnus pour elle. C'était tantôt une chambre noire pour le palais impérial, tantôt un appareil destiné à représenter les phénomènes astronomiques les plus curieux, puis un niveau au moyen duquel on mit désormais à l'abri des inondations les environs de Pékin et les jardins de l'empereur, enfin un thermomètre, un hygromètre, et une foule d'autres appareils, jusqu'à un char à vapeur. Une chaudière placée sur le char lançait la vapeur sur une roue à quatre ailes, qui par des engrenages communiquait le mouvement aux roues du char. Il appliqua avec succès le même procédé à un petit navire, et il a écrit ces paroles significatives : *dato hoc principio motus, multa alia excogitari facile est.*

Une seule chose soutenait le P. Verbiest, son zèle pour la conversion des infidèles. D'un autre côté il gémissait de voir si peu

d'ouvriers pour un champ aussi immense. La mort enlevait les anciens missionnaires et il ne pouvait les remplacer. Il écrivait en Europe des lettres brûlantes, dans lesquelles il exhortait tous les hommes de bonne volonté à venir partager ses travaux. Une de ses lettres engagea l'évêque de Munster et de Paderborn à doter une maison qui fournirait des missionnaires à la Chine. Une autre toucha Louis XIV; sur son ordre Colbert d'abord et après lui Louvois demandèrent des missionnaires aux supérieurs des jésuites. Parmi ceux qui s'offrirent on en choisit six, qui s'embarquèrent à Brest en mars 1685 et arrivèrent en juillet 1687 à Nimpo, dans la partie la plus orientale de la Chine. Sur le nom seul du P. Verbiest ils furent bien accueillis, malgré le vice-roi, ennemi déclaré du christianisme, et sur sa demande l'empereur les appela à Pékin par un ordre plein de bonté. Ils y arrivèrent le 2 février 1688, mais ils ne virent pas le P. Verbiest; miné par les fatigues, attaqué par une espèce de phthisie, que les médecins de l'empereur combattirent quelque temps par les admirables cordiaux que la Chine fournit, il venait de terminer par une mort édifiante une vie remplie de travaux et embellie par l'exercice de toutes les vertus. Il avait rendu son âme à Dieu le 28 janvier 1688. Lorsqu'il était à l'extrémité il écrivit à l'empereur : « Sire, je meurs content, puisque j'ai employé presque tous les moments de ma vie au service de votre Majesté; mais je la prie très-humblement de se souvenir après ma mort qu'en tout ce que j'ai fait, je n'ai eu d'autre vue que de procurer en la personne du plus grand roi de l'Orient, un protecteur à la plus sainte religion de l'univers. »

La mort du P. Verbiest excita d'unanimes regrets. L'empereur lui-même composa son éloge, que deux seigneurs vinrent lire devant le cercueil. Il donna deux cents onces d'argent et plusieurs pièces de soie pour ses obsèques. Il envoya plusieurs grands personnages honorer en son nom ses funérailles, qui se firent avec la plus grande pompe. Soixante à quatre-vingts hommes portèrent sur leurs épaules le riche brancard sur lequel reposait le cercueil. Un brillant et nombreux cortége accompagna le corps pendant plus d'une lieue à travers une foule immense de peuple jusqu'à l'endroit de la sépulture. Lorsqu'on y fut arrivé, le beau-père de l'empereur prononça les paroles suivantes : « Le P. Verbiest a rendu de grands services à l'État; l'empereur qui en est très-persuadé, m'a envoyé aujourd'hui avec ces seigneurs pour en rendre un témoignage public, afin que

tout le monde sache l'affection singulière qu'il a toujours eu pour sa personne et la douleur qu'il a de sa mort. » Quelques jours après, le tribunal des rites demanda et obtint la permission de décerner de nouveaux honneurs au P. Verbiest. Il destina sept cents écus d'or à lui élever un mausolée, de plus il conclut à faire graver sur une table de marbre l'éloge que l'empereur avait composé et à députer des mandarins pour lui rendre les derniers devoirs au nom de l'empire; enfin on lui décerna un titre plus élevé que tous ceux dont il avait déjà été honoré (1).

FORMULES D'ANALYSE GRAMMATICALE.

La matière de cette analyse est le commencement du Télémaque; c'est un texte que tout le monde sait par cœur. D'abord tous les mots sont analysés; puis on a omis successivement ceux qui rentraient dans des formules déjà données. A la fin même l'analyse n'est plus complète et on s'est borné à signaler ce que chaque mot offre de particulier.

Calypso Nom (2) propre féminin singulier, sujet de *pouvait*.

ne adverbe de négation (3), modifie *pouvait*.

pouvait verbe transitif à la voix active (*pouvoir, pouvant, pu,* je *peux* ou je *puis,* je *pus,* irrégulier, 3e conjugaison), à

(1) Il nous reste du P. Verbiest sept lettres et une trentaine d'ouvrages dont nous avons indiqué les principaux. On peut en voir le catalogue complet avec l'indication des bibliothèques où ils se trouvent dans la notice de M. l'abbé Carton.

(2) Nous disons *nom* plutôt que *substantif.* Outre que la première expression est moins abstraite, elle fait comprendre tout de suite la fonction du mot, son emploi, qui est de désigner; quant au terme substantif, puisque d'après sa signification il doit exprimer la substance, il sera peu juste chaque fois qu'il s'agira d'attributs, d'êtres abstraits, d'idées générales, etc.

Afin de ne pas trop compliquer l'analyse, nous n'avons pas ajouté le *pourquoi* à tous les mots; ainsi nous ne disons pas pourquoi *Calypso* est sujet. Mais il est entendu que le professeur doit de temps en temps faire cette interrogation non-seulement dans le cas actuel, mais encore dans beaucoup de cas analogues. On doit aussi, lorsque l'occasion se présente, rappeler la règle syntaxique à laquelle un mot est soumis; indiquer, par exemple, que tel verbe se construit avec *de,* avec *à,* ou sans préposition etc.

(3) Pour ne pas multiplier outre mesure les diverses catégories d'adverbes, on peut se borner à spécifier les adverbes de lieu, de temps, de quantité, de négation et d'affirmation, en donnant aux autres le nom générique d'adverbes.

l'indicatif parce qu'il exprime un fait positif, à l'imparfait parce qu'il exprime une action passée qui dure (1), à la troisième personne du singulier parce qu'il a pour sujet *Calypso.*

se pronom personnel de la 3e personne, au féminin singulier parce qu'il tient la place de *Calypso,* complément direct de *consoler.*

consoler verbe transitif à la voix active formant avec *se* un verbe accidentellement pronominal (*consoler, consolant,* etc.), à l'infinitif pcq. il est complément direct de *pouvait,* au présent pcq. il exprime une action présente par rapport à *pouvait.*

du départ complément déterminatif de *consoler.* Ou séparément : *du* article défini dans le sens (2) de *de le,* masculin singulier, annonce que *départ* est déterminé ; *départ* nom commun masculin singulier, complément de la préposition *de.*

d'Ulysse. complément déterminatif de *départ.* (Ou séparément.)

Dans préposition (3).

sa adjectif possessif, au féminin singulier pcq. il détermine *douleur.*

douleur nom commun féminin singulier, complément de la préposition *dans.*

elle pronom personnel de la 3e personne, au féminin singulier pcq. il tient la place de *Calypso,* sujet de *trouvait.*

malheureuse adjectif qualificatif, au féminin singulier pcq. il qualifie *se,* complément attributif de *trouvait.*

d'être complément déterminatif de *malheureuse.* Ou séparément :

(1) La fonction réelle de l'imparfait de l'indicatif est d'indiquer la durée dans le passé, que cette durée soit continue ou qu'elle se compose d'actes successifs. Il indique donc la durée et la permanence (de là l'état, la situation) ou la répétition et l'habitude dans le passé, pas autre chose, et ce sont les seules fonctions à faire ressortir dans l'analyse. La faculté d'exprimer la simultanéité, qu'on lui attribue ordinairement, ne lui est pas inhérente, elle vient des conjonctions *quand, lorsque,* etc. dont il est souvent précédé.

(2) L'expression article *contracté* dont on se sert souvent, ne paraît pas très-juste ; car *du* mis pour *deu, del, de le,* n'est pas une contraction dans le sens ordinaire du mot, pas plus que *au* mis pour *al.*

(3) La fonction n'est pas exprimée, parce que souvent il est difficile de spécifier le rapport marqué par la préposition et d'indiquer les mots entre lesquels il est établi. C'est au professeur à combler cette lacune dans l'analyse orale en choisissant des exemples d'une solution claire et pas trop difficile.

de préposition ; *être* verbe substantif (*être, étant,* etc.), à l'infinitif pcq. il est complément de la préposition *de,* au présent pcq. il exprime un état présent par rapport à *trouvait.*

immortelle adjectif qualificatif, au féminin singulier pcq. il est attribut de *elle* (1) sujet sous-entendu de *être* (de elle être immortelle, de ce qu'elle était immortelle).

ne plus locution adverbiale (de négation), modifie *résonnait.*

résonnait verbe intransitif (*résonner,* etc.) à l'indicatif, etc.

de son chant complément déterminatif de *résonnait.*

Les article défini féminin pluriel, annonce que *nymphes* est déterminé.

qui pronom relatif, au féminin pluriel pcq. il a pour antécédent *nymphes,* sujet de *servaient.*

lui pronom personnel, etc., complément indirect de *parler*-

souvent adverbe de temps, modifie *promenait.*

seule adjectif déterminatif au féminin singulier pcq. il est attribut de *elle.*

fleuris participe passé du verbe intransitif *fleurir* (*fleurissant,* etc. régulier, 2e conjugaison, participe présent *florissant,* au figuré), au masculin pluriel pcq. il s'accorde avec *gazons.*

dont pronom relatif, au masculin pluriel pcq. il a pour antécédent *gazons,* complément déterminatif de *bordaient.*

un article indéfini, au masculin singulier, annonce que *printemps* est indéterminé.

mais conjonction de coordination (2), lie la proposition représentée par *ne faisaient que* à la proposition représentée par *se promenait,* en exprimant une idée d'opposition.

ces adjectif démonstratif, au masculin pluriel pcq. il détermine *lieux.*

loin de locution prépositive.

ne adverbe de négation, modifie *faisaient.*

(1) Dans cette phrase et dans les autres du même genre on doit bien se garder de faire *immortelle* attribut de *être.* L'immortalité est une qualité attribuée à Calypso et non au verbe.

(2) Les conjonctions doivent être divisées en conjonctions de coordination et en conjonctions de subordination. Il est utile d'indiquer l'idée qu'elles expriment et les mots ou les propositions qu'elles unissent. Il faut bien distinguer le terme que la conjonction lie de celui auquel elle lie, et se garder de les intervertir.

que	conjonction de subordination lie *rappeler* à *autre chose* sous-entendu (ne faisaient autre chose que l'action de rappeler).
rappeler	complément direct de *faisaient*.
avait vu	au plus-que-parfait pcq. il exprime une action antérieure au passé *faisaient*.
tant de fois	complément déterminatif de *avait vu*. Ou séparement : *tant* adverbe de quantité, complément déterminatif de *avait vu; de fois* complément déterminatif de *tant*.
auprès de	locution prépositive.
immobile	attribut de *elle*.
sur le rivage	(analyser les trois mots).
de ses larmes	complément déterminatif de *arrosait*.
était tournée	verbe transitif à la voix passive, etc.
fendant	participe présent du verbe transitif *fendre*, etc. se rapporte à *vaisseau*.
à ses yeux	(analyser les trois mots).
tout à coup	locution adverbiale modifie *aperçut*.
aperçut	au passé défini pcq. il exprime simplement (1) une action passée.
de faire	(naufrage) complément déterminatif de *venait*.
ça	adverbe de lieu.
et	conjonction de coordination, lie *là* à *ça*.
flottants	adjectif verbal, au masculin pluriel pcq. il qualifie *cordages*.

Les compléments méritent une attention spéciale. Comme l'analyse doit avoir pour but de faciliter l'étude des langues, surtout du latin, il est utile de distinguer cinq espèces de compléments : le complément direct, le complément indirect, le complément déterminatif, le complément attributif et le complément du verbe passif. Le complément direct représente l'accusatif, et répond à la question *qui* ou *quoi;* le complément indirect représente le datif, généralement il est marqué par *à,* et répond à la question *à qui* ou *à quoi;* le complément déterminatif représente le génitif et l'ablatif, ordinairement (2) il est marqué par *de,* et répond à la question *de qui* ou *de quoi*.

(1) Il est bon d'expliquer ce mot *simplement,* qui constitue la différence entre le passé défini et les autres temps passés.

(2) Nous disons *ordinairement,* car quelquefois il est marqué par *à* : homme *à* projets, Thèbes *aux* cent portes etc. Ces compléments en effet ne répondent pas du tout à la notion du complément indirect.

Par extension on rangera dans cette catégorie certains compléments qui ne sont marqués par aucune préposition, comme il a régné *vingt ans,* il est venu *ce matin.* On y rangera également les infinitifs précédés de *à* ou *de* dans les phrases de ce genre « il aime à lire, il désire de s'instruire; » au fond ce sont des compléments directs, mais la préposition empêche de les analyser comme tels. Le complément attributif est l'attribut du complément; il se rencontre chaque fois que le mot qui a un attribut est complément et non sujet, comme dans « elle se trouvait *malheureuse.* » Le complément du verbe passif est le nom qui fait l'action exprimée par le verbe, il est marqué par *de* ou *par.* Tous ces compléments doivent s'analyser en bloc dès que l'élève en distingue suffisamment les diverses parties. Les compléments marqués par d'autres prépositions, de même que ceux qui sont marqués par *de* et *à,* mais qui répondent moins bien aux questions *à qui, à quoi, de qui, de quoi,* qu'aux questions *où, d'où, de combien,* etc. seront analysés séparément, la préposition d'abord et ensuite son complément. Dans tous ces cas les langues anciennes se servent presque toujours de la préposition, et l'élève a grand intérêt à les connaître.

Cette division des compléments est fort utile. Si au premier coup d'œil elle paraît un peu arbitraire dans certains détails, elle est facile dans la pratique, et les élèves la saisissent sans peine. On ne doit pas oublier non plus que nous cherchons des formules applicables non-seulement au français mais encore aux langues anciennes et à toutes les langues modernes enseignées dans les classes.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Traduction d'Horace, par M. Jules Janin. — Critique de Salluste, surtout au point de vue de la géographie de l'Afrique.

La *Revue* a signalé, il y a un an à peu près (voir 1860, p. 26), une traduction d'Horace due à la plume de M. Jules Janin, en exprimant la confiance que l'enthousiasme proverbial du critique français pour son auteur de prédilection l'aurait bien servi. Cette confiance n'a point été trompée. Aujourd'hui la seconde édition nous arrive, comme jadis arrivait l'original, *Sosiorum pumice mundus,* c'est-à-dire en un charmant petit volume elzévirien, d'une exécution parfaite, auquel on peut joindre, si on le désire, vingt-cinq illustrations

photographiques d'après les médailles antiques et les tableaux des grands maîtres.

Pourquoi M. Janin s'est-il fait tout à coup traducteur, lui seul peut le dire mieux que personne et nous ne le connaissons pas assez pour aborder cette question. Ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui en France sa traduction est en bonne voie de succès. Il est facile d'en trouver la raison. Pour bien traduire il faut deux choses, comprendre et sentir. On peut toujours, avec de l'étude et de la patience, arriver à l'intelligence de l'auteur, d'ailleurs les travaux des commentateurs sont là ; mais le sentiment est tout personnel et les livres ne le donnent pas. Il arrive même qu'on le perd par des recherches longues et minutieuses sur le texte ; l'esprit s'habitue à se contenter du sens, il ne se laisse plus impressionner. Rarement les commentateurs par métier montrent de l'enthousiasme, et encore cet enthousiasme est loin d'être toujours justifié ; il éclate parfois mal à propos. Il est vrai de dire aussi qu'un sentiment trop vif empêche l'attention et fait manquer le sens. Quoi qu'il en soit, d'ordinaire les traducteurs visent scrupuleusement au sens, ce qui est sans doute fort louable ; mais à force de comprendre ils finissent par moins s'émouvoir. M. Janin a fait l'inverse ; admirateur passionné d'Horace il l'a jeté sur le papier comme il le sentait, sans tenir trop de compte de l'exactitude des menus détails et sans trop s'inquiéter de ce que diraient les savants de profession. Lui seul pouvait le risquer, car il semble faire assez bon marché de sa réputation de latiniste et un échec était pour lui sans conséquence. Et comme il a à sa disposition un style brillant, riche, souple. bien que parfois un peu étrange peut-être, il a donné une traduction qui ne ressemble à aucune autre, qui se distingue par une grande originalité, qui jaillit de l'auteur avec une verve peu commune.

On voit tout de suite d'après cela le fort et le faible de son œuvre. Le côté faible sera toujours le détail, qui n'est pas rendu avec toute la justesse et l'exactitude désirables. Il faut dire cependant que, sous ce rapport, la première édition a été revue avec un soin minutieux. et que la seconde est de beaucoup supérieure. La plupart des pièces que nous avons lues, peuvent résister d'un bout à l'autre à un examen rigoureux. De plus, dans l'esprit de M. Janin, sa traduction n'est pas destinée à éclaircir le latin d'Horace, mais à le remplacer pour ceux qui ne peuvent aborder le texte. C'est Horace en habit français, suivant l'expression du traducteur. Il a donc fallu appuyer sur cer-

taines idées, en dissimuler d'autres, en modifier quelques-unes, et parfois en retrancher. Pour le dire en passant, M. Janin a généralement respecté le lecteur français; et il a bien fait; nous voudrions même qu'il se fût montré plus sévère. Car ici le goût est d'accord avec la morale, et Horace s'est condamné lui-même dans son Art poétique :

> *Ne* nimium teneris juvenentur versibus unquam
> Aut immunda crepent ignominiosaque dicta.

Mais l'écart entre le texte et la traduction est largement compensé, non-seulement par beaucoup de bonheur dans l'expression et dans les tournures, mais aussi par la franchise d'allures, la vivacité, la verve. Les mouvements, que le latin dissimule dans la phrase, qu'il indique à peine par l'ordre des mots, sont fortement accusés et accentués vigoureusement. La couleur d'Horace est saisie et conservée, de sorte qu'à la lecture la traduction fait l'impression d'Horace, même pour ceux qui savent Horace par cœur; et ce n'est pas là un faible mérite. Ceci soit dit en général; car, en vertu même de sa spontanéité, l'ouvrage a conservé à un assez haut degré la personnalité de M. Janin et sa manière de sentir à lui; aussi parfois le traducteur se substitue à l'auteur; parfois il ne saisit pas certains côtés de ce génie multiple, ou bien il les rend plus faiblement parce qu'il les sent moins vivement; parfois aussi l'enthousiasme lui faisant défaut, il a quelque froideur. Mais dans un tel travail qui pourrait exiger un enthousiasme soutenu?

En résumé l'ouvrage de M. Janin est un portrait bien peint, fait largement et à grands traits, qui, à distance, produit la ressemblance, mais dont il ne faut pas trop s'approcher. C'est sans doute ce que voulait M. Janin, car il n'a pas mis le texte en regard, et il a eu raison.

— Nous trouvons dans la *Revue de l'instruction publique* en France (20 et 27 décembre 1860) une critique de Salluste qui ne manque pas d'intérêt; elle est due à M. Frédéric Lacroix. En voici le résumé.

Salluste passe pour l'auteur le plus consciencieux qui ait écrit sur l'Afrique; mais cette réputation paraît usurpée, et on le trouve en défaut sur plusieurs points qu'il pouvait savoir. Ainsi, lui, gouverneur de l'Afrique romaine, il ne sait pas positivement où vivent les Gétules. On lui a dit, c. XIX, *accepimus,* qu'ils habitaient au-delà de la Numidie, mais il ne l'affirme pas. Cependant, alors comme

aujourd'hui, les Sahariens étaient, tous les ans, ramenés dans le Tell par la nécessité de trouver des pâturages pour leurs troupeaux pendant les longues sécheresses de l'été; les relations de ce peuple avec le littoral devaient donc être faciles et fréquentes. A propos de ces mêmes Gétules, l'auteur veut qu'à l'époque de la guerre de Jugurtha, ils ignorassent le nom romain (1). Cela est plus qu'improbable, vu les rapports continuels des Sahariens avec les habitants du Tell, qui connaissaient de longue date les Romains, pour avoir souvent combattu avec eux ou contre eux.

Salluste ne sait pas davantage que Cirta est située dans l'intérieur, à vingt lieues de la mer; il en fait une ville voisine du littoral (2). Qu'il n'eût pas visité cette capitale, cela se conçoit; mais il lui était si facile de se faire renseigner soit par les indigènes, soit par les nombreux Italiens établis depuis longtemps dans cette ville, même avant l'occupation romaine, qu'on ne s'explique pas sa négligence. Un détail significatif prouve qu'il ne savait rien de la situation et des accidents topographiques d'une place qui devait pourtant jouer un rôle considérable dans son ouvrage. Adherbal était enfermé dans Cirta, assiégée par Jugurtha. Salluste affirme que ce dernier prit le parti d'entourer les fortifications d'un mur et d'un fossé (3). Cette assertion est tout simplement une absurdité : la ville occupe le sommet d'un rocher entouré d'un ravin, dont les bords sont presque partout à pic, et qui a, sur certains points, jusqu'à deux cent trente mètres de profondeur; elle ne se rattache au terrain d'alentour que par un isthme étroit situé dans sa partie occidentale, vis-à-vis le monticule appelé aujourd'hui le *Coudiạt-Aty*. Elle peut encore communiquer avec le continent du côté du sud-est, c'est-à-dire sous le Mansourah, mais seulement par des ponts jetés sur le ravin. On a retrouvé et l'on voit encore les traces de cinq de ces ponts. Admettons que Cirta s'étendît autrefois dans la direction de l'ouest, au-delà de ses limites actuelles. Mais, même dans cette hypothèse, il était impossible d'*entourer* Cirta d'un mur et d'un fossé.

Salluste est si avare d'indications géographiques et topographiques, qu'on ne peut retrouver la situation des villes et des lieux qu'il men-

(1) *Pervenit ad Gætulos, genus hominum ferum incultumque et eo tempore ignarum nominis romani.* c. LXXX.

(2) *Haud longe a mari, prope Cirtam oppidum.* c. XXI. — *Ad proxumum mare.* c. XXXIII.

(3) *Vallo atque fossa mœnia circumdat.* c. XXIII.

tionne, et que le lecteur ne sait jamais où il est. Ainsi, parle-t-il de Vacca, il se borne à dire qu'elle obéissait à Jugurtha (XXIX). Vient-il à mentionner Suthul, il nomme simplement cette ville, en ajoutant un détail qui peut faire conjecturer qu'elle était bâtie au sommet d'une montagne escarpée (XXXVII). Pas d'autres renseignements. Cite-t-il la rivière de Muthul, il se contente de rappeler que, dans la partie de la Numidie échue à Adherbal, se trouvait un fleuve prenant sa source au sud (XLVIII). Arrivé devant Zama, dont il va raconter le siége, il la désigne ainsi, sans autres détails : « Ville importante et boulevard du royaume dans la région où elle était située (LVI). » Il ajoute pourtant qu'elle s'étendait dans une plaine (LVII), mais voilà tout. Thala n'est pas mieux indiquée : c'est une place grande et opulente à cinquante milles d'une rivière, dans une contrée aride et déserte (LXXV). Il en est de même pour Capsa, qui fut prise par Marius : c'est une ville forte et importante, bâtie dans un désert infesté de serpents et privé d'eau (LXXXIX). La description de Leptis Magna (LXXVIII) est la seule à peu satisfaisante.

Ce n'est certes pas ainsi que procèdent Polybe, Plutarque, Xénophon, ni surtout César, ni même Hirtius, son pâle continuateur. Dans tous ces historiens on reconnaît des esprits sérieux qui se préoccupent de la vérité; dans Salluste, on sent le rhéteur qui cherche, avant tout, l'effet dramatique, et se soucie peu de l'exactitude. Procope et Ammien Marcellin sont beaucoup plus soigneux. A vrai dire, et sans exagération, de tous les écrivains que l'on peut consulter sur la géographie du nord de l'Afrique, Salluste est le moins digne de confiance, ou plutôt le plus nul.

Dans l'exposé des opérations militaires, Salluste n'est pas moins insuffisant. Le sens de la guerre lui manque, et l'on s'explique, en le lisant, que César, dans son expédition d'Afrique, ne l'ait jugé propre qu'à remplir une mission pacifique en Sardaigne (1).

L'indication exacte du terrain, l'un des éléments fondamentaux de l'art de l'écrivain militaire, est, chez lui, incomplète, ou fait même entièrement défaut. Après la bataille du Muthul, nous perdons de vue Jugurtha et son armée. Où le chef numide s'est-il retiré pour réorganiser ses troupes? Dans des lieux boisés et fortifiés par la nature, dit Salluste : *in loca saltuosa et natura munita* (LIV); voilà le

(1) Hirtius, c. XXXIV. Dans le récit du continuateur de César, il n'est question de Salluste qu'une seule fois, à propos de cette mission. Il est donc évident que Salluste joua, dans toute cette campagne, un rôle insignifiant et obscur.

champ ouvert aux conjectures. Au chapitre LXXIV, Métellus paraît tout à coup à la tête d'une armée, et une bataille s'engage aussitôt. L'auteur s'abstient de dire dans quel lieu, et laisse le lecteur dérouté. Plus loin, nous voyons Jugurtha et Bocchus, instruits de l'arrivée de Marius, se retirer dans des lieux d'accès difficile. De quelle localité s'agit-il? Silence complet sur ce point (LXXXVII). Les deux rois attaquent Marius. Où? L'on n'en sait rien (XCVII).

Pas d'ordre, pas de clarté dans le récit des opérations ni dans le compte-rendu des manœuvres; dans le combat qui eut pour théâtre les rives du Muthul, il est impossible de comprendre les dispositions exécutées par Métellus (XLIX). Il n'est pas plus aisé de deviner comment Marius, pour éviter les surprises de l'ennemi, dans sa marche vers le littoral, s'avançait en bataillon carré, *quadrato agmine incedere* (C). Former le bataillon carré dans un combat, à la bonne heure; mais *marcher* ainsi, et surtout dans un pays aussi accidenté, c est un non-sens. Dans toute cette guerre, Salluste ne fait apercevoir aucun plan, aucune idée logique attestant chez Métellus, qui pourtant était un général de grand mérite, pas plus que chez Marius, l'intelligence des hommes et des choses du pays, et les plus vulgaires notions de la science militaire.

Voici Métellus à Cirta, où il a réuni son butin, ses captifs et ses bagages. Quand et comment est-il arrivé dans cette capitale? Impossible de le savoir, car l'historien a oublié de dire que Cirta se fût rendue volontairement aux Romains, ou que Métellus s'en fût emparé de vive force.

Qu'est-ce que cet étrange récit de la prise d'une forteresse près du fleuve Mulucha, histoire romanesque où l'auteur n'a même pas cherché la vraisemblance (XCII sq.)?

(La fin prochainement.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Exposé des guerres de Tamerlan et de Schah-Rokh dans l'Asie occidentale, ***d'après la chronique arménienne inédite de Thomas de Medzoph; par* Félix Nève, *professeur à l'université de Louvain, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, correspondant étranger de l'Académie de Stanislas de Nancy, correspondant de l'Académie royale de Belgique, etc., etc.*** **Bruxelles, M. Hayez, 1860. 1 vol. in-8° de 158 pp.**

Depuis longtemps M. F. Nève est connu comme sanscritologue : son brillant travail sur les Rhibavas (Paris, 1847) est célèbre dans les différents pays de l'Eu-

ropę où la littérature de l'Inde est l'objet d'études sérieuses, et est cité journellement par les indianistes et les mythologues. Ce n'est qu'en 1855 qu'il s'est montré également versé dans la connaissance de la langue d'un autre peuple de l'Asie, langue de la même origine que le sanscrit, mais plus difficile et surtout beaucoup moins étudiée. Il publia alors les hymnes funèbres de l'église arménienne traduits sur le texte arménien du Charagan et une étude sur Thomas de Medzoph et sur son histoire de l'Arménie au XV[e] siècle, d'après deux manuscrits de la bibliothèque impériale. Trois ans après M. Nève adressa à l'Académie un mémoire étendu sur le même auteur; ce travail fut jugé de la plus grande importance par M. De Witte, chargé d'en faire le rapport, et publié à la fin de l'année dernière dans le t. XI des Mémoires de l'Académie royale (Collection in-8°.).

Thomas, directeur du monastère de Medzoph, vivait à une époque de guerres et de calamités incessantes. Dans sa jeunesse le fougueux conquérant Timour, plus connu sous le nom de Tamerlan (Timour-leng, Timour-le-boiteux), envahit plusieurs fois l'Arménie, et il assista plus tard aux luttes sanglantes que se livrèrent les Turcomans et les fils de Timour sur le sol de sa patrie. Dans ces guerres Thomas fut presque toujours au nombre des persécutés, partageant le sort des chrétiens d'Arménie obligés de fuir à chaque instant, et exposés aux avanies de toute espèce d'ennemis. Mais dans l'intervalle des persécutions il recueillait les matériaux de l'histoire qu'il s'était proposé d'écrire. Le fruit de ses recherches fut un ouvrage intitulé : *Histoire abrégée des souverains de l'Orient, du monstre impie et cruel Langthamour, et des autres;* il s'étend des débuts de la carrière militaire de Timour dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, à la soumission des plus belliqueux des Turcomans par son fils Schah-Rokh, vers le milieu du siècle suivant. Comme œuvre littéraire le récit de Thomas n'a pas grande importance, la rédaction en est peu soignée et l'auteur appartient du reste à la période de décadence de la littérature arménienne; mais sous le rapport historique son ouvrage mérite la plus sérieuse attention. Thomas rapporte un grand nombre de faits qu'on ne trouve nulle part ailleurs, et il nous offre souvent un moyen sûr de contrôler les récits des autres historiens, qui ont écrit avec la plus grande partialité.

Cependant malgré l'intérêt qui s'attache à l'œuvre du docteur arménien, elle n'avait non-seulement jamais été traduite, mais n'avait pas même été publiée dans la langue originale. En traduisant les parties de la chronique de Thomas qui ont trait à l'histoire politique de l'Arménie, M. Nève a donc ouvert des sources entièrement neuves pour l'histoire orientale. Le texte pris pour base de cette traduction est celui du manuscrit ancien de la bibliothèque de Paris (n° 96 de l'ancien fonds), que l'auteur a copié lui-même; il l'a corrigé à l'aide de leçons et de variantes fournies par une copie faite à Venise pour la même bibliothèque, d'après quatre manuscrits. La difficulté de travailler sur des textes inédits, que la critique n'a jamais abordés, est immense, et l'on reconnaîtra sans peine quel travail, quel soin minutieux, quelle science il a fallu à M. Nève pour venir à bout de sa tâche.

L'auteur a joint à la version du texte un commentaire concis de quelques termes et de quelques mots historiques, et éclairci, sous forme de notes, certain nombre de faits curieux et peu connus, répandus çà et là dans la narration. Mais ce qui rehausse principalement l'importance du travail de M. Nève, ce sont les observations développées dont chaque chapitre est suivi, et pour lesquelles il a mis

fréquemment à profit les ouvrages arméniens des savants Mekhitaristes de Venise. Il y compare le récit de Thomas à celui des autres historiens, expose ce qui lui appartient en propre et examine quel degré de confiance on peut lui accorder; partout on y rencontre une profonde critique unie à la plus vaste érudition.

Par la publication de ce mémoire M. Nève a donc rendu un grand service aux études historiques, et nous espérons qu'il le complétera bientôt par l'édition d'une traduction complète de la chronique de Thomas de Medzoph. On doit le souhaiter d'autant plus vivement que la clarté d'exposition et le style élégant de l'auteur non-seulement rendent ses ouvrages accessibles à tout le monde, mais en font encore des livres d'une lecture agréable.

Manuel du négociant, *traité théorique et pratique des sciences commerciales à l'usage des commerçants, de leurs élèves et des maisons d'éducation, par* L. Rothschild, *traduit d'après la septième édition allemande, et entièrement refondu pour la Belgique, par* M. H. Van Lee. Bruxelles, Schnée.

Voici un livre qui s'est publié en Allemagne, il y a sept ans à peine, et déjà sept éditions, représentant un total de plus de 30000 exemplaires, se sont succédé dans ce court espace de temps. Un succès aussi rapide dans un pays où les sciences commerciales, comme du reste presque toutes les sciences, comptent tant de manuels et autres ouvrages élémentaires, témoigne assez de la valeur réelle, de la supériorité de ce livre. Remercions donc M. H. Van Lee d'avoir eu l'heureuse idée de le traduire, de le refondre et de le compléter de manière à l'approprier à l'usage du lecteur belge. Les bons manuels de sciences commerciales sont assez rares, et de quelque lieu qu'ils nous viennent, nous devons les accueillir avec empressement et reconnaissance.

Le manuel de M. L. Rothschild est spécialement destiné aux commerçants, à leurs élèves et aux maisons d'éducation. Il forme un volume in-8° de 556 pages, et est divisé en 12 parties dans l'ordre suivant : *commerce de marchandises, commerce de l'argent, pratique du commerce, connaissance des marchandises, usages du commerce, géographie commerciale, moyens de transport et de relation, lettres de change, fonds publics et actions, correspondance commerciale, travaux de bureau divers, arithmétique commerciale, tenue des livres, terminologie commerciale.* Par cette énumération sommaire, on voit quel a été le but de l'auteur : il a voulu sortir de l'ornière, et faire une sorte d'encyclopédie commerciale. C'était là une tâche épineuse et que personne n'avait encore entreprise. Il existe en effet bon nombre de traités sur la tenue des livres, d'autres sur la banque, sur les fonds publics et les changes; mais aucun n'embrasse l'ensemble de la science commerciale. En réunissant dans un même faisceau les diverses connaissances que doit posséder le négociant, M. L. Rothschild a donné à son livre un cachet de nouveauté et d'utilité incontestables. Nous n'essaierons point ici de suivre l'auteur pas à pas; une analyse détaillée de son travail dépasserait la limite assignée à ce compte-rendu. Nous nous bornerons à en passer rapidement en revue toutes les parties, à examiner à fond les plus importantes et à formuler ensuite notre jugement sur l'ensemble de l'œuvre.

En premier lieu, l'auteur trace à grands traits le but du commerce, l'art de le bien pratiquer, les effets de la concurrence, les lois qui fixent le prix courant des objets, etc. Ce chapitre est fait de main de maître. Tout y est défini avec

clarté et précision; tout y révèle cette sagacité, cette profondeur de vues qui caractérisent le vrai économiste. Il passe ensuite en revue les articles au moyen desquels on fait le commerce; il nous apprend à distinguer chaque espèce de marchandises; il indique le lieu de son origine, la manière de la conserver, les monnaies, poids et mesures de tous les pays, et les usages du commerce dont la connaissance est indispensable à ceux qui se livrent aux opérations du commerce extérieur. Puis il donne une géographie commerciale complète, en parcourant les cinq parties du monde, et en indiquant l'industrie et le commerce de tel pays et de telle ville, l'espèce de production, les chemins de fer, canaux, fleuves, etc.; toutes choses de la plus grande importance et que le négociant doit avoir constamment sous la main. Après cela, il expose les moyens de transport et de relation, les fonctions des intermédiaires du commerce, le but des sociétés commerciales, des bourses, des banques, l'origine des fonds publics, des actions industrielles, les dispositions de la loi relativement aux lettres de change, les travaux de bureau divers (factures, comptes, correspondance, etc.); enfin il termine par l'arithmétique appliquée au commerce, par la tenue des livres et par la terminologie commerciale.

Voilà le résumé des 12 parties du livre de M. Rothschild. Cette division en 12 groupes dépasse peut-être les proportions d'un manuel; mais l'étendue des matières l'exigeait ainsi. L'auteur avait à en faire une classification logique; il avait en outre à circonscrire la matière de chaque groupe à un certain cercle qu'il ne pouvait ni trop rétrécir ni trop élargir sans s'exposer à compromettre le succès de son entreprise. C'était là surtout la grande difficulté de sa tâche. M. Rothschild en a triomphé souvent avec un rare talent; mais quelques parties de son travail laissent apercevoir plusieurs lacunes regrettables : ainsi les chapitres qui traitent du droit commercial, de l'arithmétique du commerce et de l'économie politique, n'ont pas reçu tous les développements dont ils sont susceptibles. En ce qui concerne des matières aussi importantes, quelques aperçus généraux ne peuvent suffire. Il faut toucher, sinon à tous les points, du moins à ceux qui se rattachent spécialement à la profession de commerçant. En se bornant à formuler les dispositions de la loi relativement aux lettres de change, et à exposer les calculs les plus usuels du commerce et quelques principes économiques, l'auteur est resté en dessous de sa tâche. Pour répondre au but qu'il se proposait, il aurait dû faire une sorte de recueil succinct, mais aussi complet que possible, des lois qui régissent le commerce, indiquer le mécanisme de l'arithmétique spéculative et les diverses combinaisons auxquelles se prêtent les opérations de bourse et de change, aborder enfin les notions les plus indispensables de l'économie politique, notamment celles qui concernent la valeur, les échanges, la monnaie d'argent et de papier, le capital, le revenu, etc. A part ces quelques lacunes, si faciles à combler, le manuel de M. L. Rothschild est recommandable à plus d'un titre : il est écrit avec une méthode parfaite, et avec une clarté et une concision de style remarquables. En un mot, c'est un livre excellent et digne de la vogue dont il jouit.

Ajoutons pour terminer que l'auteur allemand a eu en M. Van Lee un traducteur fort habile. Celui-ci a rempli sa laborieuse tâche avec autant d'intelligence que de talent, et c'est avec un sincère plaisir que nous lui adressons les éloges auxquels il a droit.

L. L.

Atlas historique belge *ou l'histoire de Belgique résumée en 9 tableaux synoptiques, accompagnés de 9 cartes géographiques par* **Ch. Vercamer,** *ancien préfet des études et professeur de rhétorique, directeur du pensionnat de l'athénée de Namur.* Namur, Anciaux-Baivy, 1860. Prix : broché, 2-50.

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Vercamer de résumer en tableaux synoptiques la longue et diffuse histoire des provinces belges. Dans la plupart des manuels les élèves ne voient guère clair avant l'époque des ducs de Bourgogne, parce que les auteurs sont embarrassés et comme perdus au milieu des histoires particulières de nos différentes principautés; un bon résumé est donc d'une indispensable nécessité pour la connaissance exacte des siècles qui précèdent la réunion des provinces de notre pays sous le sceptre de Philippe-le-Bon. M. Vercamer a joint à son résumé historique des cartes habilement faites dont il a puisé les matériaux dans les travaux des meilleurs critiques, et qui « permettent de suivre la relation des événements et de mettre sous les yeux de l'élève le théâtre sur lequel ils se sont accomplis. » Comme base de son travail historique, il nous dit qu'il a choisi « celle de toutes les histoires de Belgique qui se recommande le plus pour sa concision et qui répond le mieux à sa manière de voir » : cette histoire (indiquée dans une note de l'avertissement) est celle de M. Moke.

Les 9 tableaux synoptiques de M. Vercamer rempliront-ils convenablement le but qu'il s'est proposé? Exposent-ils d'une façon suffisamment claire et détaillée les événements principaux de notre histoire? Nous n'oserions l'affirmer et l'auteur d'ailleurs, dans un paragraphe de son avertissement dont la franchise nous met fort à l'aise pour notre critique, semble avouer modestement que, sans le secours du manuel de M. Moke, ses tableaux ne réaliseront pas son projet. Nous allons lui dire en peu de mots les causes de cette réussite incomplète qu'il a lui-même pressentie. Il aurait dû d'abord secouer le joug de l'historien dont il a suivi presque exclusivement le récit et dont il a reproduit même de nombreuses phrases; il ne s'est pas adressé assez souvent aux autres historiens de Belgique. Il aurait dû en second lieu écarter de son résumé certains faits de trop peu d'importance et les remplacer par d'autres véritablement essentiels. Enfin il aurait pu châtier davantage son style qui laisse à désirer parfois.

Il nous paraît inutile d'insister sur la première partie de notre critique. M. Vercamer déclare que, pour plus amples renseignements, ses lecteurs devront recourir à l'histoire de M. Moke qui est elle-même incomplète sur plusieurs points. Il leur aurait épargné cette recherche, si, sans se préoccuper uniquement du manuel de M. Moke, il avait été puiser dans d'autres manuels les renseignements qui lui étaient utiles pour faire de l'ensemble de ces neuf tableaux une véritable histoire de Belgique de petite dimension.

Notre seconde critique a besoin de plus de développements. — Les détails sur les Francs depuis le 3e siècle jusqu'à leurs conquêtes en Belgique sont trop longs pour un résumé d'histoire de Belgique (p. 7); il en est de même du tableau de la page 10 où il est question de la *Navarre,* de l'*Italie,* et des *Bourgognes cisjurane et transjurane.* Dans l'histoire de la Lorraine (p. 12 et 13), là où il aurait fallu être concis dans l'intérêt des élèves qui considèrent à bon droit cette partie de l'histoire comme la plus difficile, M. Vercamer a été proportionnellement plus long que dans l'histoire parallèle de la Flandre, à coup sûr beaucoup plus curieuse. Le tableau des croisades, qui serait fort utile au point de vue de l'his-

toire générale est trop détaillé au point de vue de l'histoire de Belgique (p. 14). Par contre l'auteur omet de signaler des faits importants, tels que la nouvelle administration d'Arnould-le-Vieux après la mort de Baudouin III; les projets de croisade de Philippe-le-Bon ; la venue à la cour de Bourgogne du futur Louis XI qui brouille Philippe et son fils ; l'établissement du 10e du 20e et du 100e denier sous Philippe II ; l'amnistie de 1570 ; le projet de cession des Pays-Bas formé par Marie-Thérèse, etc. M. Vercamer ne consacre que quelques mots aux *communes* (p. 15) imitant en cela le laconisme de son modèle. Il n'indique pas comment Albert et Isabelle succèdent à Philippe II dans l'administration de nos provinces ; il ne parle ni de l'affection vouée par les Belges à Marie-Thérèse et à Charles de Lorraine, ni du talent du grand financier Cobenzel. Les cinq lignes consacrées aux règnes de Joseph II et de Léopold II ne sauraient donner une juste idée des événements qui les ont rendus si mémorables. — Nous pourrions signaler d'autres lacunes si l'espace ne nous faisait défaut.

Le style aurait aussi, avons-nous dit, besoin d'être châtié dans quelques endroits. En effet bien que nous n'exigions pas d'un résumé les qualités d'une œuvre purement littéraire, nous demandons qu'il soit écrit de façon à ce que le lecteur ne soit pas victime de certaines erreurs historiques produites par des constructions amphibologiques ou par une trop grande concision. Les pages qui auraient besoin d'être revues sous ce rapport sont les pages 12, 16, 20, 22 *passim*.

M. Vercamer n'a donc pas atteint du premier coup le but qu'il se proposait ; il en a approché et, nous en convenons aisément, ce n'est pas un faible mérite, eu égard aux difficultés de l'entreprise. C'est qu'un résumé est une œuvre aussi pénible qu'ingrate ; à nos yeux un résumé bien fait vaut une longue histoire et nous ne saurions trop encourager les efforts des écrivains qui veulent doter l'enseignement de ces résumés si précieux. Que M. Vercamer nous permette de lui donner un conseil : c'est de remanier son travail afin d'en faire une œuvre des plus sérieuses. Il fera bien de remettre son travail sur le métier, soit pour arracher de la chaîne les fils parasites qui forment çà et là un enchevêtrement désagréable, soit pour couvrir par l'insertion de quelques autres la nudité de certaines parties, en un mot pour débarrasser l'œuvre de ses aspérités et en faire quelque chose de propret et de fini. Le succès, un succès mérité, est au prix de ce nouveau travail. Espérons que M. Vercamer comprendra son véritable intérêt.

Un dernier mot : — il s'est glissé nombre d'erreurs, grandes et petites, dans l'ouvrage que nous venons d'examiner ; presque toutes, sans aucun doute, sont le fait de l'imprimeur. Nous signalerons plusieurs des principales afin que M. Vercamer les fasse disparaître de son édition prochaine : *Nehalenniæ* pour *Nehalennia* (p. 5); Boduognate, (ib.); *francique* (p. 7); Tournaisi*e*, Courtraisi*e*, Cambraisie (p. 8 et suiv.) ; Lotharengie, Arnoul (p. 10) ; Marguérite (*passim*) ; Ermesendé (p. 17) ; *Jean Maerlant* (p. 20); Jean *de* Breydel (p. 18), etc. Le *Conseil de Jurés* d'Albert de Cuyck devient le conseil des *jurys* (p. 15). Un compositeur malavisé a fait débarquer Christophe Colomb en Amérique en 1496 et Vasco de Gama au Cap de bonne Espérance en 1791 (p. 21); il fait aussi recueillir par Charles V la succession d'Albert et d'Isabelle (p. 22) ; il donne 1529 pour la date de la bataille de Pavie et 1539 pour celle du châtiment des Gantois révoltés sous Charles V, etc. Enfin, en dépit des temps, il place parmi les illustrations du règne d'Albert et d'Isabelle, André Vésale et Roland de Lattre, morts, le premier en 1564, le second en 1593 ou 1595.

E. D.

LEXIQUE COMPLET DES RACINES GRECQUES *et de leurs principaux dérivés accompagné d'un commentaire philologique pour servir à l'étude comparative des langues classiques, par* CH. MOREAU, *directeur des études à l'institution de N.-D. de Sainte-Croix au Mans.* Paris, V. Sarlit, 1859. 1 vol. gr. in-8° de pp. XXII-284.

Le mot de Lucrèce, *semper florentis Homeri,* peut s'appliquer à certains livres qui *fleurissent éternellement* dans l'université de France. Tel est le *Jardin des racines grecques* du P. Lancelot, qui a célébré, en 1857, sa deuxième fête séculaire. Aucune tentative de le remplacer par un ouvrage plus conforme à l'état actuel de la science et du goût n'a réussi jusqu'ici. Celui de M. Moreau le détrônera-t-il? Il est permis d'en douter. D'abord il est trop riche : c'est un lexique *complet* des racines. Cependant l'auteur distingue et met sur la page paire les « racines les plus importantes, » sur la page impaire « les racines moins usitées et les particules. » De sorte qu'on a, à la fois, un recueil plus élémentaire et le recueil complet; mais l'arbitraire préside un peu au choix du premier, parce que les deux pages s'équilibrent et sont toujours égales l'une à l'autre par la justification typographique. Quant au fond, le travail de M. Moreau est très-consciencieux, et même très-judicieux, si on excepte une partie de ses étymologies, où il se laisse entraîner à des opinions plus que discutables, par le désir de fournir aux jeunes gens des analogies aussi nombreuses que possible pour aider leur mémoire. En général, rien de plus agréable à lire et de plus instructif pour la jeunesse que son commentaire *perpétuel,* qui remplit la moitié et souvent plus de la moitié de chaque page. Les jeunes lecteurs seront infailliblement entraînés; chaque note invite à lire la suivante, et ils rapporteront de cette lecture agréable la connaissance d'une prodigieuse quantité de mots et de choses ; grammaire, histoire, mythologie, géographie, sciences, tout s'y trouve, et tout est à la portée des bons écoliers. Une seule chose fait défaut un peu trop souvent, c'est la *critique;* bien des notions ont été accueillies sans avoir été suffisamment examinées. Ne sortons pas d'une seule page, la page 10. « *Æthon,* un des chevaux du Soleil, ainsi nommé à cause de sa *couleur noire.* » Un des chevaux de l'Aurore se nommait également Æthon, *a splendore,* dit Servius, *nam* αἴθω *ardeo dicitur.* Certes, les anciens n'auraient pas attribué à la déesse aux doigts de rose un Æthon, si ce mot impliquait la couleur noire. – « Αἰμός, buisson; αἱμασιά, haie d'épines, de αἷμα, sang, parce que le buisson met en sang la main qui s'y frotte. » Mais les plus anciens, Homère et Hérodote, disent αἱμασιὰν λέγειν et entendent un mur de pierres ramassées, ἐκ χαλίκων ἄνευ πηλοῦ. Et le nom du mont Αἷμος! Tout cela montre que l'étymologie tirée de αἷμα ne peut être qu'une illusion. — « Αἱμύλος. D'où *Æmilius, Émile,* petit nom d'amitié que Pythagore donnait à son fils, pour désigner la douceur et la grâce de son langage. *Plutarque.* » Voilà tous les jeunes *Émiles* qui vont être fiers d'un parrain aussi antique et aussi illustre. Il n'en est rien, malheureusement. Plutarque dit : « Ceux qui donnent à Numa Pythagore pour précepteur, font descendre la *gens Æmilia* de Mamercus, fils de Pythagore, appelé (προσαγορευθείς!) Æmylius διὰ τὴν αἱμυλίαν » etc. Ce n'est donc pas de Pythagore que vient ce nom. — On rencontre aussi des étymologies comme celle-ci, p. 16 : « *Aboleo,* abolir, de *ab* et *olo* ou *alo,* proprement arrêter dans sa croissance. »

Études sur Aristote. *Politique, dialectique, rhétorique, par* Ch. Thurot, *professeur à la faculté de Clermont-Ferrand.* Paris, Durand, 1860. XI et 289 pp.

C'est un livre très-solide et très-utile que nous annonçons ici. M. Thurot a étudié Aristote sérieusement et avec amour; étant parfaitement au fait de ce qui a été écrit sur cet auteur, il ne dit que ce qui peut faire avancer la science. D'une part, il fixe et apprécie plusieurs points de la doctrine aristotélienne; de l'autre, il examine un grand nombre de passages, auxquels il applique la critique verbale Sur ces derniers nous aurions plusieurs observations à présenter, si nos lecteurs n'étaient en droit de demander, avant tout, un compte-rendu exact de ce que contient l'ouvrage. L'auteur commence par discuter une centaine de passages de la *Politique,* p. 1-104. Ensuite il signale une lacune dans le chap. 4 du troisième livre, et fait voir les ressemblances jusqu'ici trop méconnues entre la politique d'Aristote et celle de Platon, en fixant avec netteté le point où commence la différence, p. 105-117. Le troisième chapitre, *de la dialectique et de la science,* p. 118-153, contient l'exposé de ce que Platon et Aristote entendaient par science et par dialectique, et de l'influence que ces idées ont eue sur la méthode de chacun d'eux. Dans le quatrième, *de la dialectique et de la rhétorique,* p. 154-181, M. Thurot examine quels sont, suivant Aristote, les rapports de la dialectique avec la rhétorique, et ceux de cette dernière avec la philosophie. Chap. V, *de la dialectique après Aristote,* p. 182-194. Dans deux autres chapitres l'auteur explique le sens primitif du mot *dialectique* et le changement successif de ce sens.

L'*Appendice* renferme sur des points plus secondaires, de très-bonnes recherches dont voici les plus intéressantes : p. 201-208, *du but et de la matière de la dialectique,* sur lesquels Aristote ne semble pas bien d'accord avec lui-même; p. 209-223, *de la valeur de l'expression* οἱ ἐξωτερικοὶ λόγοι; p. 223-227, *Aristote et la réminiscence platonicienne;* p. 228-236, *du plan suivi dans la rhétorique d'Aristote,* contre une observation de M. Spengel sur le second livre; p. 236-243, discussion de quelques textes du même ouvrage; p. 243-248, sur le sens du mot ἀντίστροφος; p. 248-254, sur quelques passages où les mots ΑΝΑΛΥΤΙΚΗ et ΔΙΑΛΕΚΤΙΚΗ paraissent avoir été confondus par les copistes; p. 255-276, sur Cicéron, qui a rarement tiré d'Aristote lui-même ce qu'il expose comme la doctrine de ce philosophe; p. 277 suiv., collation de deux vieilles traductions latines manuscrites de la Politique. — A la page 249 M. Thurot corrige dans Plutarque *de virtute morali* ch. 10, p. 545, l. 36 de l'éd. Didot, ἀλλὰ τὰς λήξεις καὶ τὰς συστολὰς καὶ τὰς διαχύσεις, en mettant τὰς δέσεις. Dans Galien, qui cite la même définition stoïcienne, on lit δείξεις. C'est δήξεις qu'il fallait mettre, et dans le second passage de Galien, au lieu de συστολὰς καὶ λύσεις (d'où M. Thurot a tiré δέσεις, comme l'opposé de ce λύσεις), il faut lire συστολὰς ΚΑΙ [ΔΙΑ] χύσεις, comme dans Plutarque.

ACTES OFFICIELS.

Université de Liége. M. Borlée est déchargé du cours de *médecine légale*, y compris la toxicologie, et de celui de *pathologie chirurgicale* (*matières générales*). M. Ansiaux, est chargé du cours de *pathologie chirurgicale* (*matières générales*). Il conserve ses autres attributions. M. Royer, est chargé du cours de

médecine légale, y compris la toxicologie. Il conserve ses autres attributions. M. Borlée, est chargé du cours de *pathologie chirurgicale* (*matières spéciales*), y compris les maladies des os et des yeux, et de celui des *opérations chirurgicales* (médecine opératoire). Il conserve la *clinique ophthalmologique*.

— Sont acceptées les démissions offertes par les sieurs *Thumas*, maître de gymnastique à l'école moyenne de Stavelot, et *Hess*, premier régent à l'école moyenne de Thuin. Le sieur Hess est admis à faire valoir ses droits à la pension.

— Le sieur *Kreins*, prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Virton.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Liége : surveillant, en remplacement du sieur Évrard, qui est déchargé de ces fonctions, le sieur *Meyers*, docteur en philosophie et lettres;

A l'école moyenne de Stavelot : maître de dessin, en remplacement du sieur Lannoy démissionnaire, le sieur *Thumas*, second régent; maître de gymnastique, le sieur *Remacle*, assistant;

A l'école moyenne de Louvain : deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Meganck*, élève diplômé de l'école normale de Lierre;

A l'école moyenne de Boom : directeur, le sieur *Mannekens-Noël*, chef d'institution à Hemixem (Anvers), lequel est dispensé de la condition du diplôme;

A l'école moyenne de Péruvelz : maître de dessin, en remplacement du sieur Blanchart, démissionnaire, le sieur *Reckers*, instituteur; maître de gymnastique, en remplacement du sieur Blanchart, le sieur *Jamart*, assistant.

— En vertu d'arrêtés royaux du 23 février, un inventaire général des objets d'art et d'antiquité, appartenant à des établissements publics, et dont la conservation intéresse l'histoire de l'art et l'archéologie nationale, sera dressé par les soins de la commission royale des monuments et de ses membres correspondants.

Il sera publié, par les soins du département de l'intérieur, *un Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.*

Ce Bulletin renfermera le résumé des travaux de la commission royale des monuments, de la commission du musée royal de peinture et de sculpture et de la commission du musée royal d'antiquités et d'armures. Il contiendra, outre l'analyse sommaire des séances, un choix des rapports et documents présentés à ces commissions, ainsi que des faits divers pouvant intéresser l'art et l'archéologie nationale.

Le Bulletin paraîtra par livraisons mensuelles. La direction en sera confiée à un comité de six membres, formé de délégués, en nombre égal, de chacune des trois commissions sudites.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Snel*, membre de la classe des beaux-arts de l'Académie de Belgique; — M. *Bertrang*, professeur de mathématiques à l'athénée d'Anvers.

A l'étranger : M. *Delaporte*, membre de la commission des sciences et des arts d'Égypte, à Paris; — M. *Laferrière*, de l'Académie des sciences morales et politiques de France, inspecteur général des facultés de droit, à Paris; — M. *Eugène Scribe*, auteur dramatique, à Paris; — le commandeur *Vincenzo Castellini*, membre du collége philologique et professeur de langue arabe dans l'université romaine; — M. *Théodore Mügge*, romancier et publiciste allemand, à Berlin.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 4. Avril 1861.

ÉTUDE SUR LUCILIUS.

(Suite et fin.)

Lucilius ne pouvait oublier la femme, qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, a été en butte aux moqueries et aux attaques de tous les poètes comiques et satiriques. Courtisanes et matrones ont eu leur place dans ses satires. Quant à celles-là, nous ne nous en occuperons pas. Les fragments de Lucilius sont trop peu nombreux et trop incomplets; avec la meilleure volonté du monde nous ne saurions y trouver le portrait que Ch. Labitte en a fait, très-ingénieusement sans doute, mais d'après lui, plutôt que d'après le poète (1).

Il est plus facile de se faire une idée des matrones romaines, telles que Lucilius les avait dépeintes.

Elles ne pouvaient rester étrangères au mouvement social qui entraînait leurs époux, leurs fils ou leurs pères, et quand les femmes commencent à oublier le devoir et la vertu, il est certain que la dépravation des mœurs a déjà fait d'effroyables progrès. A Rome elles participent déjà à tous les déportements des hommes. Elles ont comme eux la passion des grandes dépenses, non pas pour la table, mais pour la toilette, et leurs maris doivent veiller attentivement à avoir toujours au logis « rubaniers, servantes, esclaves, ceinturiers, passementiers. » Et pourquoi la matrone est-elle si coquette? Est-ce pour plaire à son mari? Quand elle est avec lui, le premier vêtement venu lui suffit; mais quand des étrangers viennent rendre visite, elle met à l'air torsades, pelisses et ceintures (XV, 5) :

> Quum tecum est, quidvis satis est. Visuri alieni
> Sint homines; spiram, pallas, redimicula promit.

Est-ce tout? Ces visiteurs font impression sur elle; ils remplissent déjà ses pensées, bientôt ils s'empareront de son cœur. Son

(1) C'est un reproche qu'on peut plus d'une fois adresser à Ch. Labitte. Il cherche au moyen de Lucilius, de Macrobe, de Pline et d'autres écrivains, à nous faire connaître plutôt la société romaine de ces temps que le poète et son genie.

époux a perdu son amour et son estime : que voulez-vous? « Tous les autres sont beaux et riches aux yeux de sa moitié, lui seul a tous les défauts. » Elle se trouve gênée de la présence de son mari, l'air domestique lui pèse, et sous le prétexte d'une course à faire chez l'orfèvre, chez sa mère, sa parente ou son amie, elle s'esquive pour se rendre chez un tel (XXX, 1). Plus de foi conjugale, plus d'attachement au devoir : de là elle devient intraitable à la maison. L'époux se plaint que sa femme le contrarie toujours, et que tout cela le mine (XXIX, 27). Ses plaintes sont infructueuses, et enfin il est obligé de divorcer : car, dit-il, « à quoi peut me servir une femme déjà blasée sur toute chose? » Elle se moque de ce divorce; elle se fie sur sa beauté, que l'âge cependant lui enlèvera bientôt. Tel autre a épousé une femme plus riche que lui : elle est fière, hautaine, n'entend recevoir d'ordres de personne, mais en donner à tout le monde. Son mari est son premier esclave : il n'a pas même la liberté de parler. Il proteste contre cette tyrannie et prétend que, quoique sa femme soit plus riche, il doit lui être permis du moins de lui parler et de lui répondre, aussi bien que ses esclaves peuvent lui parler à lui-même. Elle ne fait aucun droit à ces réclamations : étant plus riche, elle veut avoir le grand mot à la maison. De là discorde, querelle, reproche des deux côtés, et le mari, poussé à bout par l'opiniâtreté et l'insupportable arrogance de sa femme, lui jette à la tête ce vers de Plaute (XXVII, 24, 34) :

Lignum caedat, pensum faciat, aedes verrat, vapulet.
(Mercat. 391.)

« Qu'elle fende le bois, qu'elle file sa tâche, qu'elle balaye la maison, qu'on la rosse. »

Il est impossible de démêler la suite de la dispute. Il paraît cependant que ce vers terrible n'a produit aucun effet sur la matrone rebelle : car à la fin le mari désespéré, maudit son fatal hymen, et se dit à lui-même qu'il eût mieux valu pour lui « naître pareil à l'âne ou à la brute » que d'épouser une pareille femme.

Lucilius était tellement scandalisé des discordes et des désordres qu'il voyait dans les ménages, qu'il composa une satire entière contre le mariage, « contre cette charge, cette peste que les hommes s'attirent volontairement. » Malheureusement la satire est trop mutilée, et les fragments s'accordent trop mal ensemble, pour laisser voir les raisons qui devaient soutenir son opinion : on voit seulement qu'il y rappelle

à ceux qui auraient envie de se marier, le triste sort d'Agamemnon. Quant à lui, il veut que la femme mariée soit sobre, active, occupée uniquement des soins du ménage; « qu'elle soigne l'homme dans sa maladie, qu'elle fournisse à la dépense, qu'elle se refuse quelques douceurs, et qu'elle épargne pour autrui (XXVI, 11). » Cela se faisait au bon vieux temps, mais à son époque cela n'était plus de mode. Voilà pourquoi il proscrit le mariage et hait la femme : rarement il a un mot en sa faveur : il dit bien quelque part « que les enfants dont elle est mère font l'honneur d'une femme »; mais il conseille plus souvent de se méfier d'elle : « elle est plus méchante que le lion : plus elle vous caresse, plus l'enragée vous mord. » Ainsi pour Lucilius, comme pour tous les poètes satiriques, la femme est la bête noire. Nous aimons à croire que quelquefois et peut être pas à tort, elle a répondu aux lecteurs :

L'ouvrier vous a déçus;
Il avait liberté de feindre.
Avec plus de raison nous aurions le dessus,
Si mes *compagnes* savaient peindre (1).

Continuons notre métier de glaneur; nous trouvons bientôt la satire littéraire. Lucilius attaquant tous les vices et tous les ridicules de son époque, ne pouvait épargner les poètes : ses prédécesseurs, comme ses contemporains, les vrais poètes comme les versificateurs, il les critiquait tous et « les effaça, » dit Aulu-Gelle. Ennius, Accius, Pacuve, Térence ont passé sous sa verge satirique. « Le bon Lucilius, dit Horace, ne trouve-t-il rien à changer aux tragédies d'Accius? Ne se moque-t-il pas quelquefois de certains vers d'Ennius trop au-dessous de son élévation ordinaire? » Nous devons nous contenter de ce témoignage d'Horace. Outre un seul trait contre « les exordes embrouillés » de Pacuvius, rien ne nous reste de ces diatribes littéraires. Il en est de même pour les poëtereaux, ses contemporains; et quoique Boileau ait dit :

C'est ainsi que Lucile, appuyé de Lélie,
Fit justice en son temps des Cotins d'Italie,

il lui aurait été difficile de le prouver, rien de positif, aucun nom ne nous étant parvenu. Nous voulons bien admettre avec Ch. Labitte, qu'il a fait allusion à un livre contemporain en disant : « Cela vaut un peu mieux que du médiocre, c'est moins mauvais que du très-

(1) La Fontaine. Le Lion abattu par l'Homme.

mauvais. » Peut-être a-t-il encore raison, quand il pense que ce « rhabilleur achevé qui sait coudre le rapiéçage dans la perfection, » est un de ces faiseurs de centons, un de ces poètes imitateurs, dont les vers, à Rome comme chez nous, servaient bientôt d'enveloppe au gingembre et au poivre des épiciers; mais c'est trop peu de détails pour expliquer les vers de Boileau.

Dans un autre passage, que nous avons cité plus haut, le poète se moque très-ingénieusement de ces auteurs recherchés, maniérés, amateurs des assonnances, qui, croyant imiter Isocrate, faisaient éternellement suivre un *nolueris* d'un *debueris*. Enfin il y a un passage très-important contre les Grécomanes. Depuis qu'il a été exilé à Athènes, Titus Albutius, dont Cicéron parle souvent, est un de ces hellénistes passionnés. Scévola, pour se moquer de lui, le salue ironiquement en grec. Albutius ne lui pardonne point cette plaisanterie, et devient dès lors son ennemi. Alors Scévola lui dit : « Te faire grec, Albutius, plutôt que de rester romain et sabin, compatriote de Pontius, de Tritannus, de ces centurions, de ces hommes illustres, les premiers de tous et nos porte-drapeaux, voilà ce que tu as préféré. Puisque tu l'as préféré, c'est donc en grec que moi, préteur de Rome dans Athènes, je te salue, disant : « Χαῖρε, Titus! » Et les licteurs, et ma suite, et la cohorte tout entière : « Χαῖρε, Titus! » De là vient qu'Albutius est mon ennemi public, mon ennemi privé. » Voilà un tour très-ingénieux, très-spirituel donné à la critique; c'est tout-à-fait la manière d'Horace. Mais Lucilius ne se contente pas de critiquer, il veut aussi donner des leçons; mais ces leçons, chose curieuse, ne sont que grammaticales : des questions très-détaillées d'étymologie, d'orthographe, de prononciation, de quantité, de métrique, de syntaxe, tel est le sujet de toute la neuvième satire. Voici un exemple. Il s'agit de la lettre *a*. Il paraît qu'Accius (1), pour indiquer qu'un *a* était long, le doublait : ainsi il écrivait *paacem*. Lucilius n'est point de cet avis : « nous n'emploierons, dit-il, comme en parlant, qu'un seul et même signe, en écrivant : « *pacem, placide, Janum, aridum, acetum;* comme font les Grecs : ἄρες, ἄρες. » Ailleurs il enseigne que *intro* diffère beaucoup de *intus;* de même *apud se* de *ad se;* et il le prouve par cet exemple :

Intro nos vocat ad sese, tenet intus apud se.

On est peut-être étonné de voir Lucilius traiter de pareils sujets

(1) Quintil. I, ch. 7.

en vers. N'oublions cependant pas qu'Ennius déjà avait, selon la remarque de M. Patin, mêlé dans ses annales prosaïquement de simples notes grammaticales à la majesté de son texte. « Tous ces premiers poètes, dit encore le même critique, faisant et façonnant la langue latine avec la langue grecque, étaient un peu grammairiens et le laissaient voir. » C'est donc d'autant moins étonnant pour Lucilius dont la muse va humblement à pied et ne fait que causer.

Après les écrivains c'est le tour des philosophes et des sophistes. Il a pour les uns peu de sympathie, peu d'estime; ils ont trop peur de dire hautement la vérité : il y a tel philosophe qui, dans son cabinet, « attaque tous les vices; mais, dehors, il passe tout doucement et pas à pas dans la foule pour ne heurter personne (XXVII, 9). » S'est-il borné à fermer les yeux sur ce qui l'entourait? Qui oserait affirmer qu'il ne transigeait jamais avec l'austérité de sa philosophie, quand on pense que le sévère, le rigide, l'inflexible Caton lui-même céda enfin au courant, et vécut, sur la fin de sa vie, publiquement avec une esclave grecque?

Quant aux sophistes, l'auteur les ridiculise, ces argumentateurs subtils qui raisonnent aussi profondément que voici : « La chose avec laquelle nous voyons courir et chevaucher un cheval, est celle avec laquelle il chevauche et court : c'est avec les yeux que nous le voyons chevaucher, donc il chevauche avec les yeux (fr. inc. 12). » Cette seule citation suffit pour montrer ce que Lucilius pense des sophistes.

Mais puisque nous venons de parler de philosophie, à quelle école appartient notre poète? A aucune. Il a lu Platon, et est éclectique comme Cicéron. Tantôt il est stoïcien et prétend, comme Horace (Od. III, 1), que « les gens de bien, qu'ils aient les dieux contraires ou propices, demeurent invariablement attachés à leur résolution. » Tantôt il se moque de ces sages qui veulent « être appelés seuls beaux, seuls riches, seuls libres, seuls rois. » Par ses doctrines théologiques il est élève d'Épicure, mais ne cherche pas comme lui et ses disciples, le suprême bonheur dans les jouissances terrestres. Alors que l'or et les honneurs étaient, comme il le dit, pour tout le monde des signes de vertu; alors que, tant on avait, tant on valait, tant on était estimé, Lucilius, en véritable philosophe, convaincu que « la pauvreté des biens, comme dit Montaigne (1), est aysée à guarir, la pauvreté de l'âme, impossible » méprise les richesses,

(1) Essais, liv. III, ch. 10.

et ne cherche pas en elles le contentement de l'âme. « Si l'homme, dit-il, pouvait se contenter de ce qui lui suffit, je serais assez riche; mais puisqu'il n'en est rien, comment croire que jamais richesses puissent combler mes désirs? » Pensée profonde, presque chrétienne. Ne trouve-t-on pas dans ces paroles ce vague, cette incertitude dans laquelle flottaient les âmes, depuis que l'athéisme s'y était introduit?

Il n'est donc pas tourmenté de la soif de l'or, mais sagement économe et prévoyant comme Horace (Sat. I, 1, 33), il conseille d'amasser, à l'exemple de la fourmi, des biens dont plus tard, pendant les rigueurs de l'hiver, on pourra jouir et faire son délice au logis (XIX, 1). Il déteste le vieux ladre qui adore son argent, et qui, pour remplir sa bourse, se prive même du nécessaire : ce malheureux, « il n'a ni cheval, ni esclave, ni compagnon : sa bourse, tout ce qu'il a d'argent, il le porte avec lui : avec sa bourse, il mange, dort, et se baigne. Toutes les espérances de notre homme sont dans sa bourse; à sa bourse est attachée sa vie entière. »

Cui neque jumentum est, nec servus, nec comes ullus,
Bulgam, et quidquid habet nummorum, secum habet ipse :
Cum bulga cœnat, dormit, lavit : omnis in una
Spes hominis bulga, hac devincta est cetera vita.

N'est-ce pas un portrait vrai, énergique en vers dignes de Molière?

Lucilius déjà prêche, on le voit, la même morale qu'Horace enseignera plus tard : le juste milieu en tout. Ne pas dissiper ses biens, ni épargner chichement; amasser, mais aussi jouir, avec modération et mesure, telle est la conduite du sage. Celui qui marche ainsi fermement entre deux écueils, aura peu de compagnons et d'amis, parce que les hommes tombent tous ou dans la plus triste avarice ou dans les plus déplorables dissipations : les hommes courageux, vertueux seuls le suivront, l'imiteront. Mais qu'importe à notre moraliste? Il aime uniquement à être « estimé de peu de gens mais de gens sages. » Tel devait être le langage de celui qui a impitoyablement arraché le masque à tous les fripons de son temps, sans distinction de rang ni de fortune.

Et celui qui, fort de sa vertu, a bravé avec tant de courage la colère de ses concitoyens, des puissants comme du peuple; qui a flétri toutes leurs turpitudes, et tous leurs crimes; qui, alors que l'or était tout, la vertu publique ou privée, rien, a seul osé dédaigner l'or et parler en faveur de la vertu; qui l'a si énergiquement défendue et pratiquée avec tant de persévérance : est-il étonnant qu'il en ait

donné une définition si admirable que ni Cicéron ni Sénèque ne l'ont surpassée? Copions le passage : nous y verrons l'homme tout entier, il nous laissera du vieux poète, en nous séparant de lui, la plus favorable impression, et montrera, mieux que tous les commentaires, avec combien de raison Lactance l'a appelé le plus sage des philosophes païens.

Virtus, Albine, est pretium persolvere verum,
Queis in versamur, queis vivimu', rebu' potesse :
Virtus est homini, scire id, quod quæque habeat res.
Virtus, scire homini rectum, utile, quid sit honestum ;
Quæ bona, quæ mala item, quid inutile, turpe, inhonestum :
Virtus, quærendæ rei finem scire modumque :
Virtus, divitiis pretium persolvere posse :
Virtus, id dare, quod re ipsa debetur honori :
Hostem esse atque inimicum hominum morumque malorum,
Contra defensorem hominum morumque bonorum,
Magnificare hos, his bene velle, his vivere amicum :
Commoda præterea patriæ sibi prima putare,
Deinde parentum, tertia jam postremaque nostra.

« La vertu, Albinus, est de pouvoir apprécier au vrai les soins et les affaires de la vie ; la vertu pour l'homme est de savoir en quoi consiste chaque chose ; la vertu pour l'homme est de savoir ce qui est droit, utile, ce qui est honnête, ce qui est bien, et aussi ce qui est mal, ce qui est inutile, honteux, malhonnête : la vertu est de connaître un terme et une fin au désir d'amasser ; la vertu est de pouvoir apprécier au vrai les richesses ; la vertu est d'honorer ce qui est en effet digne de l'être ; d'être l'ennemi public et privé des hommes mauvais et des mauvaises mœurs, et au contraire le défenseur des hommes bons et des bonnes mœurs ; de glorifier ceux-ci, de leur vouloir du bien, de vivre leur ami ; enfin de mettre au premier rang les intérêts de la patrie, au second ceux de nos parents, au troisième et dernier les nôtres. »

Voilà certes l'idée la plus grande, la plus élevée qu'un ancien pût se former de la vertu : surtout la pensée exprimée dans les deux derniers vers, est la plus belle que le poète pût avoir dans les temps d'égoïsme et d'intérêts personnels où il vivait ; elle est tout-à-fait digne d'un vertueux romain. Mais le chrétien qui a puisé dans l'Évangile le sentiment de l'humanité, voit encore quelque chose au-delà de la patrie, et il dit, avec Montesquieu (68) : « Si je savais

(1) Portrait de Montesquieu par lui-même.

quelque chose utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderais comme un crime. »

Paris, 1860.

Jos. Duykers.

ADDITION A L'ARTICLE SUR LES MIROIRS ANTIQUES A INSCRIPTIONS LATINES.

(*Voir le nº de juillet* 1860).

Lorsqu'au mois d'avril dernier, j'écrivis mes observations sur les cinq miroirs antiques à inscriptions latines connus jusqu'alors, je n'avais pas encore reçu le volume des Bulletins de l'Institut archéologique de Rome pour l'année 1859, dans lequel est décrit (pag. 98) brièvement un nouveau miroir de la même espèce. Je crois convenable d'en dire quelques mots pour compléter mon travail.

Le miroir en question, dont on nous laisse ignorer la provenance, fait partie du riche musée du marquis Campana, acquis récemment par le gouvernement papal. Ce monument montre Vénus VENOS se tournant vers l'Amour CVDIDO. De l'autre côté de la déesse, la Victoire VITORIA debout s'entretient avec une figure assise, dont, paraît-il, il n'est pas facile de dire si c'est un homme ou une femme. Auprès de cette figure se lit le mot RIT. Cette légende, énigmatique elle-même, n'est nullement propre à faire connaître le personnage qu'elle concerne et par conséquent le sujet de la représentation. M. Brunn supposant que la première lettre pourrait être un P au lieu d'un R, propose de lire *Pit* pour *Pito* ou *Peitho* la déesse de la Persuasion que l'on rencontre souvent en compagnie de Vénus. Le rév. P. Garrucci de son côté conjecture que le personnage assis est Pâris et que le mot *Rit* se rapporte au nom de ce héros. Ni l'une ni l'autre de ces explications ne saurait être regardée comme satisfaisante.

Nous retrouvons ici le nom de *Venos* écrit de la même manière que sur le miroir d'Orbetello. La désinence en *os* pour *us* nous oblige donc d'attribuer le miroir Campana, comme ce dernier, au cinquième siècle de Rome. A propos du curieux exemple de l'emploi de D pour P que nous fournit le mot *Cudido,* le P. Garrucci a rappelé un passage de Denys d'Halicarnasse, où cet historien avance avoir lu dans une

inscription *Denates* pour *Penates;* mais cette prétendue assertion repose uniquement sur une mauvaise leçon du texte (1). Une dernière particularité digne de remarque mais que je ne saurais appuyer ni d'un autre exemple, ni de l'autorité d'un écrivain ancien, c'est l'omission de la lettre *c* dans *Vitoria,* écrit avec un seul *t* antérieurement à l'époque de l'emploi des consonnes géminées. Peut-être serait-il permis cependant de citer comme un fait analogue le mot *vitta*. On peut en effet le faire dériver avec autant de raison de *vincire* que de la forme moins complète *viere* d'où paraît être formé le mot *vitor* (2).

J. Roulez.

Gand, mars 1861.

COMBINAISONS AVEC RÉPÉTITION.

Nous allons chercher la formule qui donne le nombre de combinaisons que l'on peut faire avec m lettres $a.b.c.d...$ prises n à n en supposant que chaque lettre puisse entrer $1.2.3... n$ fois dans chaque combinaison.

Multiplions à cet effet le polynome $a+b+c+d+e+..$ plusieurs fois par lui-même, en ne prenant pour facteur d'un terme $a.b.c.d..$ que les termes du multiplicande qui se trouvent dans la même colonne ou à sa gauche. On peut facilement se convaincre qu'on aura pour résultats successifs les combinaisons demandées 2 à 2 3 à 3...

$$
\begin{array}{rrrrrl}
a+ & b+ & c+ & d+ & e+ & \ldots \\
a+ & b+ & c+ & d+ & e+ & \ldots \\
\hline
aa+ & bb+ & cc+ & dd+ & ee+ & \ldots \\
 & +ab & +bc & +cd & +de & +\ldots \\
 & & +ac & +bd & +ce & +\ldots \\
 & & & +ad & +be & +\ldots \\
 & & & & +ae & +\ldots \\
\hline
\end{array}
$$

(1) Antiq. Rom. I, 68, vol. I, p. 171. Reisk. ἐν δὲ τούτῳ κεῖνται τῶν Τρωϊκῶν θεῶν εἰκόνες, ἅπασιν ὁρᾶν, ΔΕΝΑΣ ἐπιγραφὴν ἔχουσαι, δηλοῦσαν τοὺς Πενάτας. La récente édition publiée chez Teubner par A. Kiessling vol I, p. 8 porte : ἃς πᾶσιν ὁρᾶν θέμις.

(2) Plaut. *Rud*. v. 896 : Et vitorem et piscatorem te esse impure postula.

$$
\begin{array}{l}
aaa + bbb + ccc + ddd + eee \dots \\
\quad + abb + bcc + cdd + dee \dots \\
\quad + aab + acc + bdd + cee \dots \\
\qquad + bbc + add + bee \dots \\
\qquad + abc + ccd + aee \dots \\
\qquad + aac + bcd + dde \dots \\
\qquad\quad + acd + cde \dots \\
\qquad\quad + bbd + bde \dots \\
\qquad\quad + abd + ade \dots \\
\qquad\quad + aad + cce \dots \\
\qquad\qquad + bce \dots \\
\qquad\qquad + ace \dots \\
\qquad\qquad + bbe \dots \\
\qquad\qquad + abe \dots \\
\qquad\qquad + aae \dots \text{ etc.}
\end{array}
$$

Convenons de représenter par $m\,\mathrm{Cr}\,n$ le nombre de combinaisons avec répétion de m lettres prises n à n.

En examinant le tableau précédent nous voyons que

$1\,\mathrm{Cr}_2 = 1 \dots\dots\dots = 1$
$2\,\mathrm{Cr}_2 = 2 + 1 \dots\dots\dots = 3$
$3\,\mathrm{Cr}_2 = 3 + 2 + 1 \dots\dots\dots = 6$
$4\,\mathrm{Cr}_2 = 4 + 3 + 2 + 1 \dots\dots\dots = 10$
$5\,\mathrm{Cr}_2 = 5 + 4 + 3 + 2 + 1 \dots\dots\dots = 15$

etc.

$1\,\mathrm{Cr}_3 = 1 \dots\dots\dots = 1$
$2\,\mathrm{Cr}_3 = 3 + 1 \dots\dots\dots = 4$
$3\,\mathrm{Cr}_3 = 6 + 3 + 1 \dots\dots\dots = 10$
$4\,\mathrm{Cr}_3 = 10 + 6 + 3 + 1 \dots\dots\dots = 20$
$5\,\mathrm{Cr}_3 = 15 + 10 + 6 + 3 + 1 \dots\dots\dots = 35$

etc.

Si nous comparons ces nombres à ceux du triangle arithmétique de Pascal, nous trouverons par exemple que

$$5\,\mathrm{Cr}_2 = 6\,\mathrm{C}_2 = (5 + 2 - 1)\,\mathrm{C}_2$$
$$5\,\mathrm{Cr}_3 = 7\,\mathrm{C}_3 = (5 + 3 - 1)\,\mathrm{C}_3$$

Nous sommes donc amenés à conclure que l'on a :

$$m\,\mathrm{Cr}\,n = (m + n - 1)\,\mathrm{C}\,n$$

Pour démontrer cette formule, comme nous venons de la voir se vérifier pour les combinaisons 2 à 2, supposons la vraie pour les combinaisons $n-1$ à $n-1$ et démontrons qu'elle l'est encore pour les combinaisons n à n. Or par la manière dont nous avons obtenu ces différentes combinaisons il est aisé de voir qu'on a

$$m\,\mathrm{Cr}\,n = m\,\mathrm{Cr}\,(n-1) + (m-1)\,\mathrm{Cr}\,n \text{ par suite}$$
$$(m-1)\,\mathrm{Cr}\,n = (m-1)\,\mathrm{Cr}\,(n-1) + (m-2)\,\mathrm{Cr}\,n$$
$$(m-2)\,\mathrm{Cr}\,n = (m-2)\,\mathrm{Cr}\,(n-1) + (m-3)\,\mathrm{Cr}\,n$$

. . . .

$$2\,\mathrm{Cr}\,n = 2\,\mathrm{Cr}\,(n-1) + 1\,\mathrm{Cr}\,n$$
$$1\,\mathrm{Cr}\,n = 1\,\mathrm{Cr}\,(n-1)$$

Ajoutant toutes ces égalités membre à membre il vient

$$m\,\mathrm{Cr}\,n = 1\,\mathrm{Cr}\,(n-1) + 2\,\mathrm{Cr}\,(n-1) + 3\,\mathrm{Cr}\,(n-1) + \ldots$$
$$+ (m-2)\,\mathrm{Cr}\,(n-1) + (m-1)\,\mathrm{Cr}\,(n-1)$$

Or comme nous avons supposé la loi vraie pour les combinaisons $n-1$ à $n-1$ nous aurons

$$m\,\mathrm{Cr}\,n = (n-1)\,\mathrm{C}(n-1) + n\,\mathrm{C}(n-1) + (n+1)\,\mathrm{C}(n-1)$$
$$(m+n-2)\,\mathrm{C}(n-1) \qquad \text{(A)}$$

Mais nous savons qu'on a

$$(m+1)\,\mathrm{C}n = m\,\mathrm{C}n + m\,\mathrm{C}\,(n-1)$$

nous aurons donc

$$(m+n-1)\,\mathrm{C}n = (m+n-2)\,\mathrm{C}n + (m+n-2)\,\mathrm{C}\,(n-1)$$
$$(m+n-2)\,\mathrm{C}n = (m+n-3)\,\mathrm{C}n + (m+n-3)\,\mathrm{C}\,(n-1)$$
$$(m+n-3)\,\mathrm{C}n = (m+n-4)\,\mathrm{C}n + (m+n-4)\,\mathrm{C}\,(n-1)$$

. . . .

$$(n+1)\,\mathrm{C}n = (n+1)\,\mathrm{C}n + (n+1)\,\mathrm{C}\,(n-1)$$
$$(n+1)\,\mathrm{C}n = n\,\mathrm{C}n + n\,\mathrm{C}\,(n-1)$$
$$n\,\mathrm{C}n = (n-1)\,\mathrm{C}\,(n-1)$$

Si nous ajoutons encore toutes ces égalités membre à membre il nous viendra

$$(m+n-1)\,\mathrm{C}n = (n-1)\,\mathrm{C}\,(n-1) + n\,\mathrm{C}\,(n-1) + \ldots.$$
$$+ (m+n-2)\,\mathrm{C}\,(n-1) \qquad \text{(B)}$$

Comme les seconds membres des égalités (A) et (B) sont égaux entr'eux nous aurons

$$m\,C_r\,n = (m+n-1)\,C\,n \qquad \text{C. Q. F. D.}$$

Ainsi si la formule est vraie pour les combinaisons de m lettres $n-1$ à $n-1$ elle se vérifiera aussi pour les combinaisons n à n. Or nous avons trouvé qu'elle était exacte pour les combinaisons 2 à 2, donc elle le sera aussi pour les combinaisons 3 à 3; vraie pour les combinaisons 3 à 3 elle le sera aussi pour les combinaisons 4 à 4, et ainsi de suite, donc elle est générale.

Déterminons maintenant le nombre total de combinaisons de m lettres prises successivement 1 à 1, 2 à 2, 3 à 3... avec répétition.

En vertu des formules

$$m\,C_r\,n = (m+n-1)\,C\,n \text{ et } (m+1)\,C\,n = m\,C\,n + m\,C\,n-1$$

nous aurons

$$m\,C_r 1 = m\,C_1 = m\,C_1$$
$$m\,C_r 2 = (m+1)\,C_2 = m\,C_2 + m\,C_1$$
$$m\,C_r 3 = (m+2)\,C_3 = (m+1)\,C_3 + (m+1)\,C_2$$

. . . .

. . . .

$$m\,C_r\,(n-1) = (m+n-2)\,C\,(n-1) = (m+n-3)\,C\,(n-1) + (m+n-3)\,C\,(n-2)$$

$$m\,C_r\,n = (m+n-1)\,C\,n = (m+n-2)\,C\,n + (m+n-2)\,C\,(n-1)$$

En ajoutant toutes ces égalités membre à membre il vient :

$$(m+n-1)\,C\,n = m\,C_1 + \{m\,C_2 + (m+1)\,C_3 + \ldots (m+n-3)\,C\,(n-1) + (m+n-2)\,C\,n\}$$

Or si nous cherchons le nombre total des combinaisons de $m-1$ lettres nous verrons que la quantité entre parenthèse dans l'égalité précédente est égale à $S\,(m-1)\,C_r\,n - (m-1)\,C_1$ nous aurons donc

$$(m+n-1)\,C\,n = m\,C_1 + S\,(m-1)\,C_r\,n - (m-1)\,C_1$$

d'où

$$S\,(m-1)\,C_r\,n = (m+n-1)\,C\,n - 1$$

et en changeant $m-1$ en m il vient

$$\text{S}m\,\text{C}_{\text{r}}\,n = (m+n)\,\text{C}n - 1 \qquad \text{C. Q. F. T.}$$

A. C.

CAS PARTICULIERS DE LA SOUSTRACTION DES FRACTIONS ORDINAIRES.

La différence entre deux fractions quelconques $\frac{a}{b}$ et $\frac{c}{d}$ est $\frac{ad-bc}{bd}$, et peut être exprimée par toute autre formule se réduisant à $\frac{ad-bc}{bd}$; or chacune des huit formules différentes qui suivent, revient, si l'on effectue les opérations indiquées, à $\frac{ad-bc}{bd}$; on est donc en droit de les considérer comme autant de manières différentes, dont on peut se servir, pour soustraire une fraction d'une autre.

1. $\frac{(a+b)\,d-(c+d)\,b}{bd}$.
2. $\frac{(a+c)\,d-(b+d)\,c}{bd}$.
3. $\frac{(b+d)\,a-(a+c)\,b}{bd}$.
4. $\frac{(c+d)\,a-(a+b)\,c}{bd}$.
5. $\frac{(a-c)\,b-(b-d)\,a}{bd}$.
6. $\frac{(a-c)\,d-(b-d)\,c}{bd}$.
7. $\frac{(d-c)\,b-(b-a)\,d}{bd}$.
8. $\frac{(d-c)\,a-(b-a)\,c}{bd}$.

Les six premières formules ne sont guère remarquables que par la bizarrerie des opérations à faire; mais les deux dernières semblent vraiment utiles : dans environ la moitié des cas (1), elles donnent lieu à des calculs plus simples que ceux de la méthode ordinaire.

(1) En général chaque fois que les numérateurs des deux fractions données sont plus grands que la moitié de leurs dénominateurs respectifs.

Soit, par exemple, $\frac{237}{239}$ à soustraire de $\frac{486}{487}$. D'après la méthode ordinaire, on aura :

$$\frac{486}{487}-\frac{237}{239}=\frac{486\times 239-237\times 487}{487\times 239}=\text{etc...}$$

Mais si l'on applique la septième formule, on aura :

$$\frac{486}{487}-\frac{237}{239}=\frac{2\times 487-1\times 239}{487\times 239}=\text{etc...}$$

et en appliquant la huitième :

$$\frac{486}{487}-\frac{237}{239}=\frac{2\times 486-1\times 237}{487\times 239}=\text{etc.}$$

Évidemment ces derniers calculs sont beaucoup plus simples, plus faciles, que ceux de la méthode ordinaire.

GR. J.

Février 1861.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Critique de Salluste surtout au point de vue de la géographie de l'Afrique (fin).

Voici pour terminer l'analyse critique du passage le plus célèbre, le plus souvent cité, le plus vanté pour son exactitude.

Dans sa description de l'Afrique (ch. XVII), Salluste peint en quelques traits énergiques les rivages de ce pays baigné par la Méditerranée, son climat et ses aptitudes productives : « Mer orageuse et sans ports; sol fertile en grains, favorable au bétail, pernicieux aux arbres; ciel et terre privés d'eau (1). » La phrase est remarquable par sa concision et son allure pittoresque; elle frappe l'esprit du lecteur et reste gravée dans sa mémoire comme un aphorisme nettement formulé. Par malheur, la description est plus artistique que vraie. Il ne sera pas difficile de le démontrer.

Ager frugum fertilis, soit. Il n'y avait pas moyen de nier la fécondité de l'Afrique en présence des contemporains et des générations précédentes, qui avaient porté un témoignage unanime en faveur de la richesse exceptionnelle du sol africain.

(1) *Mare sævum, importuosum; ager frugum fertilis, bonus pecori, arbori infecundus; cœlo terraque penuria aquarum.*

Bonus pecori, soit encore.

Cœlo terraque penuria aquarum. Ceci n'est qu'à moitié vrai, et encore pendant quelques mois de l'année seulement. Tout le monde sait que le nord de l'Afrique est soumis, en hiver, c'est-à-dire de la fin d'octobre à la fin de mars, et souvent jusqu'à la fin de mai, à de véritables déluges; que les principaux cours d'eau n'assèchent pas dans les plus fortes chaleurs; que la neige séjourne huit mois de l'année sur les hautes cimes du Jurjura, et qu'elle est éternelle dans la partie de l'Atlas qui sillonne le Maroc.

A Alger, la quantité d'eau qui tombe annuellement est de 880 millimètres; à Paris elle n'est que de 583 millimètres. A Constantine, sept années sur neuf ont donné une quantité d'eau supérieure à celle qui tombe à Paris. La province d'Oran est beaucoup plus sèche. Cependant on y a constaté, dans le chef-lieu, en 1859, 389 millimètres d'eau tombée, et à Mostaganem, 390 millimètres (1).

A l'égard des cours d'eau, il suffit de connaître l'orographie du nord de l'Afrique, pour apprécier, même *à priori*, l'exagération de l'assertion de Salluste : les systèmes de montagnes qui sillonnent le Maroc, la province d'Alger, les hauts plateaux du sud et la province de Constantine, particulièrement l'immense soulèvement qui a fait de la Kabylie une des contrées les plus montagneuses du globe, disent assez qu'il doit nécessairement descendre de ces hauteurs une multitude de rivières qui arrosent les vallées et les plaines situées dans la région inférieure. Que quelques-unes de ces rivières tarissent en été, c'est ce qui s'observe partout où les cours d'eau ont des pentes rapides; mais ce détail, commun à une partie de l'Italie, de l'Espagne, de la France méridionale, n'autorise pas à dire que l'Afrique du nord manque d'eau.

Les autres assertions de Salluste sont fausses.

Remarquons d'abord que sa description embrasse toutes les côtes depuis les frontières orientales de la Cyrénaïque jusqu'à l'Océan. Voilà l'immense littoral qu'il signale aux terreurs des navigateurs comme battu par une mer formidable et privée d'abris : *Mare sævum, importuosum.*

Les contours de la côte septentrionale de l'Afrique, le régime de la mer et des vents dans toute cette zone, sont aujourd'hui assez connus pour qu'on sache ce qu'il faut rabattre de l'affirmation si tranchante de notre auteur. Les tempêtes n'y sont pas plus fréquentes que dans

(1) *Revue algérienne et coloniale*, n° de juin 1860, pages 576 et 578.

d'autres parages du globe. D'ailleurs le nord de l'Afrique devint, sous la domination carthaginoise, le siége d'une grande puissance maritime. Sous Commode une flotte fut organisée exprès pour transporter à Rome les blés d'Afrique. De plus, lorsque Licinius entrait en lutte avec Constantin, les Africains lui envoyèrent cinquante galères. Enfin en examinant attentivement le littoral, on compte, sur les côtes septentrionales de l'Afrique, quarante-neuf ports, dont quelques-uns de toute sûreté, d'autres passables, presque tous abrités des vents de la partie ouest, qui dominent en hiver et amènent les grandes tempêtes. Il existait, en outre, dans l'antiquité, bon nombre d'autres ports qui ont disparu sous les ensablements, les atterrissements ou les flots de la Méditerranée. Les Romains, avec leurs petites galères, qu'ils avaient l'habitude de tirer sur la plage, ne demandaient pas à leurs ports les qualités et les conditions qu'exige la navigation moderne. Il y a donc lieu d'affirmer qu'il se trouvait au nord de l'Afrique une foule d'abris qui n'existent plus ou ne sont plus considérés comme des ports. De bonne foi, peut-on citer beaucoup de lignes de côtes aussi largement pourvues?

Reste l'affirmation relative à la végétation arborescente, *arbori infecundus*.

Ici encore la description est tout-à-fait générale et concerne surtout spécialement le théâtre de la guerre que l'historien raconte. *Arbori infecundus* s'applique donc à toute l'Afrique du nord, et notamment à la Numidie et à la province romaine. Or cette assertion ne peut être prise au sérieux. Outre les témoignages formels d'Hérodote, de Strabon, de Pline, de Silius Italicus, de Claudien, de Corippus, une preuve qu'il existait en Afrique de très-grandes forêts, c'est que, pendant plusieurs siècles, les éléphants y ont vécu en nombre considérable, comme l'attestent une foule d'auteurs et Salluste lui-même (XXIX et passim). Un autre argument, et celui-ci, sans réplique, c'est que soixante vaisseaux pris parmi les *naviculaires* étaient chargés de transporter les bois d'Afrique à Rome. Ce bois était employé dans les thermes et servait sans doute aussi pour les constructions.

De nos jours il existe encore dans toute l'Afrique septentrionale d'immenses superficies boisées. Sans parler de la Cyrénaïque, de la Tunisie et du Maroc qui renferment de belles et vastes forêts, l'Algérie seule donne le plus éclatant démenti à Salluste. La province d'Oran, la moins richement dotée, renferme de vastes peuplements

de diverses essences ; dans la province d'Alger on a constaté jusqu'ici l'existence de 232,181 hectares de forêts ; dans celle de Constantine le service forestier compte 800,000 hectares boisés, dont 300,000 peuplés de chênes-lièges, le reste de chênes-zéens, de chênes verts, de cèdres, d'oliviers, de frênes, d'ormes, de pins maritimes, de genévriers, etc.

Qu'on ne dise pas que les peuplements forestiers signalés dans l'Afrique moderne ne remontent pas au temps de Salluste. L'invasion musulmane au septième siècle trouva le pays boisé depuis Tanger jusqu'à Tripoli. Les éléphants n'en disparurent que du troisième au septième siècle. La loi concernant les naviculaires est de l'an 364 ; et si l'on considère que les bois de construction de l'Afrique septentrionale, le chêne et surtout le chêne-zéen, ne sont exploitables qu'après des siècles, on sera convaincu que les Romains trouvèrent le pays aussi couvert de forêts qu'il l'est de nos jours. Il y a même lieu de penser que les richesses forestières de l'Afrique ont, pour des raisons qu'on peut signaler, considérablement diminué depuis l'invasion musulmane.

Salluste affirme donc un fait inexact. Comme il avait à Carthage le siége de son autorité, ainsi que tout semble l'établir, il est inexcusable de ne pas savoir qu'à quelques marches de sa résidence, dans les anciennes possessions de Massinissa, qu'il était chargé de gouverner, il existait d'immenses forêts ; qu'à quelques lieues de Carthage la plus riche végétation arborescente étalait ses magnificences ; que les grands taillis de la Mauritanie fournissaient ce fameux bois de citrus (*thuya articulata*) dont on faisait des tables si recherchées de ses compatriotes ; et la légèreté de ses descriptions doit mettre le lecteur en garde contre ses assertions historiques.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

FRANÇOIS BERTRANG.

Nous avons annoncé la perte douloureuse que vient de faire l'athénée d'Anvers par la mort de F. Bertrang, professeur de mathématiques à la section professionnelle, enlevé le mois dernier à l'enseignement et à la science, à l'âge de 38 ans. Il nous reste à donner quelques détails sur cette carrière si bien remplie, et nous les empruntons au discours prononcé dans cette triste circonstance par M. Coune, préfet des études à l'athénée d'Anvers.

François Bertrang naquit en 1823 à Ingeldorff, dans le grand-duché de Luxembourg. Il fit ses humanités au gymnase de Luxembourg, si renommé pour ses fortes études et qui a fourni tant d'excellents sujets à toutes les carrières savantes, à tous les services publics, et il s'y distingua par de brillants succès. Cœur simple, esprit sérieux, il choisit parmi toutes les carrières qui s'ouvraient devant lui la plus modeste, mais aussi la plus utile, celle d'instituteur. Est-il besoin de dire qu'il sut la comprendre et en remplir consciencieusement tous les devoirs? Il possédait à fond la science ou plutôt l'art du maître élémentaire, il connaissait l'enfant, ses facultés, ses besoins, et la méthode par laquelle on prépare en lui l'homme éclairé, le citoyen dévoué, par laquelle le fils du plus humble artisan devient, dans sa sphère, un nouvel élément de moralité publique et de progrès social.

Entré de bonne heure et pour ainsi dire au sortir du collége dans la grave carrière de l'enseignement, Bertrang, par tempérament comme par devoir, goûta peu aux plaisirs de la jeunesse. Il y chercha et y trouva une large et légitime compensation dans les joies austères, et pourtant si douces de la famille. A 24 ans, il s'unit à une compagne digne de lui, modeste et bonne, femme exemplaire aimant son mari avec une sorte de piété.

Cependant, si Bertrang avait suivi l'impulsion de son cœur en se consacrant à l'enseignement populaire, il avait méconnu les puissantes aspirations qui le portaient vers la science. Il eut beau vouloir les comprimer, elles acquirent une force irrésistible, et deux ans après son mariage, Bertrang, père de famille, s'inscrivait comme étudiant à l'université de Liége.

C'était en 1849. En 1851, le 16 avril, il subissait l'épreuve préparatoire de philosophie, et le 6 août la candidature en sciences, enfin le 30 mars 1853 il était reçu docteur en sciences physiques et mathématiques, après un examen subi avec une grande distinction.

Ainsi, trois ans et demi lui avaient suffi pour se préparer au plus difficile de nos examens universitaires.

« Nous avons, disait un journal de Luxembourg, nous avons à l'université de Liége, un jeune luxembourgeois qui porte noblement notre nom.

« Monsieur François Bertrang, après avoir, il y a dix-huit mois, passé avec distinction son examen de candidat, vient d'obtenir la grande distinction dans l'examen de docteur en sciences physiques et mathématiques.

« Le jury a témoigné à ce studieux jeune homme tout son regret de ne pouvoir, vu sa qualité de luxembourgeois, à laquelle il n'a pas renoncé, lui décerner le subside de 2,000 francs accordé aux lauréats pour les mettre à même de fréquenter une université étrangère.

« Le jeune Bertrang mérite bien de sa patrie, en soutenant son honneur au dehors. »

Le journaliste ne disait pas tout; il ne disait pas que ce temps si court passé à l'université de Liége, Bertrang avait dû en consacrer la moitié à travailler pour l'entretien de sa famille. Il ne disait pas, hélas! il ne savait pas que cet effort héroïque, ce travail d'Hercule, Bertrang ne l'avait accompli qu'au détriment de sa santé, et qu'une fin prématurée serait le prix de ses succès universitaires.

Bertrang fut naturalisé et nommé immédiatement professeur au collége de Virton. Trois ans après il était nommé professeur de mathématiques à l'athénée de Hasselt, et quelques mois plus tard promu à la même chaire à l'athénée d'Anvers.

C'est là qu'il ressentit les premières atteintes sérieuses du mal qui l'a consumé. Mais, quelque poignantes que fussent ses souffrances physiques, jamais l'énergie de son caractère n'en parut affaiblie, jamais son zèle ne se ralentit. Que de fois, dit l'honorable préfet des études, que de fois le voyant haletant, épuisé après ses leçons, et même avant, que de fois n'ai-je pas dû lui imposer silence, quand je le voyais consumer ce qui lui restait de force à me parler de la science, à m'entretenir de ses classes et de ses chers élèves.

Mathématicien profond, Bertrang n'était pas un savant exclusif. Il aimait la philosophie, l'histoire et la littérature et en parlait d'une manière pertinente.

Professeur consciencieux et zélé, on l'a vu constamment dévoué à ses devoirs, toujours calme et maître de lui malgré la souffrance, doux et affable pour ses élèves, bon et affectueux pour ses collègues. Son cœur renfermait des trésors de rigide loyauté, de franchise, de dévouement, d'honneur et surtout d'amour pour sa famille.

La mort de Bertrang a provoqué d'unanimes regrets. De plus elle a été l'occasion d'une action qui honore à la fois ceux qui l'ont faite et celui qui en est l'objet. Nous ne pouvons résister au plaisir de la faire connaître ici. Bertrang avait pour son fils aîné une affection toute particulière, et ce jeune homme la méritait par sa bonne conduite, par son application et ses remarquables succès à l'athénée d'Anvers. Pendant sa maladie le père inquiet sur l'avenir de cet

enfant avait souvent témoigné le désir de lui voir continuer ses études à Anvers. Ses vœux ont été remplis. A peine avait-il fermé les yeux que M. le préfet de l'athénée demandait pour le jeune Bertrang, au nom du corps professoral, une bourse de 400 francs que l'administration communale s'est empressée d'accorder. Outre cela le corps professoral a adopté en quelque sorte le fils du collègue décédé; il a voulu fournir lui-même le surplus de son entretien, pendant les quatre années qu'il doit passer encore à l'athénée; enfin un professeur s'est offert généreusement à le prendre chez lui pour une somme modique après le départ de sa mère, et là il sera traité absolument comme un fils. De tels actes n'ont pas besoin de commentaire.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Cours abrégé d'histoire nationale, *par l'abbé A.-J. Namèche, vice-recteur et professeur à l'Université catholique de Louvain. Première partie.* Louvain, Fonteyn, 1860. 118 pp. in-8°.

M. Namèche a publié depuis longtemps un cours d'histoire nationale justement estimé; ce nouvel ouvrage en est un abrégé destiné aux écoles. L'auteur s'est proposé un triple but: « faire autant que ses moyens le lui permettent, une œuvre irréprochable au point de vue de la *science*, de la *méthode* et de la *nationalité.* » Si nous en jugeons par la première partie, l'honorable vice-recteur de Louvain n'est pas resté au-dessous de cette grande tâche. Il a généralement puisé aux meilleures sources, et profitant des travaux modernes, il a donné plus d'une fois des détails fort intéressants, qu'on ne rencontre guère dans les manuels. Dans le nombre immense des faits il a su choisir les plus importants, et, sans perdre de vue la concision nécessaire à un livre classique, il les a developpés de manière à éviter la sécheresse qui engendre l'ennui. Les résumés placés en tête de chaque paragraphe et au-dessus des pages facilitent l'étude du cours. Le style est simple et correct; le ton déclamatoire est sévèrement banni, mais les actions glorieuses de nos ancêtres sont racontées avec assez de chaleur pour inspirer à la jeunesse l'amour de la patrie.

Nous pourrions citer de nombreux exemples à l'appui de nos assertions, mais ces citations nous mèneraient trop loin. Nous nous bornerons à faire une analyse très-succincte du cours, à signaler en passant les lacunes ou les inadvertances que nous avons cru remarquer et à exprimer nos doutes sur l'appréciation de certains faits. L'ouvrage de M. Namèche se recommande suffisamment par lui-même pour ne pas avoir besoin de longs éloges, et en le soumettant à une minutieuse critique nous voulons contribuer pour notre part à sa perfection.

Le premier chapitre, intitulé *Temps primitifs, — Origines,* contient des détails intéressants et assez nombreux sur la nature physique de l'ancien pays des Belges, sur l'origine, le caractère et les mœurs des habitants. Nous aurions désiré toute-

fois que l'auteur eût signalé le lien qui rattache les Celtes à la grande famille indo-européenne et dit quelques mots des peuples qu'ils rencontrèrent à leur arrivée dans la Gaule. Une légère erreur s'est glissée dans la description de la forêt des Ardennes. César, dit l'auteur, y signale l'existence du renne et de l'élan; le général romain parle de la forêt Hercynienne (De b. G. VI, 26 et 27).

La période romaine est divisée en deux sections. La première donne l'histoire de la conquête des Gaules. Les luttes héroïques des premiers Belges pour maintenir leur indépendance sont racontées avec tous les développements qu'elles méritent; la position géographique des peuples et des endroits célèbres est indiquée d'après les auteurs les plus récents. Ici encore la critique ne trouve à s'exercer que sur les menus détails. Parmi les peuplades germaines établies sur le sol belge, il fallait nommer avant tout les Éburons, nation autrement importante que les Sègnes, les Condrusiens, les Paemanes et les Caerèses, que l'auteur cite seuls sous ce rapport (p. 12). Les Aduatiques passés également sous silence descendaient des Cimbres et des Teutons. Les manuscrits de César donnant partout *Aduatici*, il ne faudrait pas écrire Atuatiques. Il est difficile de croire que les Ménapiens n'aient occupé que le territoire des deux Flandres (p. 13). Nous savons par César (IV, 4) qu'ils avaient des établissements sur les deux rives du Rhin dans les environs d'Emmerich; il est donc très-probable qu'ils s'étendaient sur tout le nord de la Belgique. — L'invasion des Tenchtres et des Usipètes n'eut pas lieu en 56 av. J.-C. (p. 16), mais en 55, dans l'année où Sabinus et Cotta firent une expédition contre les Ménapiens. — Il est certain que la révolte des Éburons faisait partie d'un complot qui s'étendait sur toute la Gaule, mais rien ne prouve qu'Ambiorix ait organisé cette vaste conspiration (p. 17). César dit même que le signal de la révolte fut donné par Indutiomare. — L'auteur pense qu'Atuatuca, où campaient Sabinus et Cotta, correspond, pour l'emplacement, à la ville actuelle de Tongres (p. 17 note et p. 27); il ne peut donc dire que les lieutenants de César hivernèrent *entre le Rhin et la Meuse* (p. 16 à la fin).

La deuxième section expose tout ce qu'il est utile de savoir sur l'histoire de la Belgique sous la domination romaine. L'auteur donne même des détails sur l'industrie et le commerce, sur les villes de cette époque et sur les routes romaines. Dans le paragraphe qui traite de l'introduction du christianisme en Belgique, nous aurions désiré trouver quelques mots sur les évêchés de Tournay, de Tongres et de Maestricht. Cette dernière ville méritait du moins d'être citée. Il est extrêmement douteux que *Pernacum* ou *Perniciacum* soit Perwez en Brabant (v. Schayes, la Belgique et les Pays-Bas av. la domin. rom. 2e éd. T. 2, p. 439). Au lieu de *Vogodorogiacum* ou *Vodgoricum*, il faut lire *Vodgoriacum*. Le mot *vicus* joint à *Geminum* est appellatif. *Atuaca* est une faute de copiste pour *Atuatuca* (p. 28).

La période franke est, comme la précédente, divisée en deux sections: « les Franks sous les rois de la première race; les Franks sous les rois de la seconde race. » L'auteur ne s'est pas contenté de raconter brièvement les exploits des rois franks dont la Belgique a été le théâtre, il a exposé en outre, avec clarté et méthode, la situation des terres et des personnes après la conquête, les institutions politiques du royaume des Mérovingiens et de l'empire de Charlemagne, les changements de l'état social en Belgique et l'influence des monastères sous les rois de la première race, l'état des écoles et les progrès de l'enseignement pendant toute cette période. Enfin il a désigné un assez grand nombre de villes et de localités

dont l'origine remonte au temps des Mérovingiens. Dans la page consacrée à ces villes nous avons toutefois remarqué quelques inexactitudes. Que signifient les mots « Bruges *municipium flandrense?* » Dans la vie de St-Éloi, écrite par St-Ouen (mort en 684), il est question d'un *municipium flandrense,* dans lequel plusieurs auteurs ont cru voir la ville de Bruges. M. Namèche est sans doute du nombre, sa phrase obscure semble le dire; mais cette opinion n'est pas fondée, comme l'a fait remarquer M. De Smet (Essai sur les noms des villes etc., p. 6). Thourout n'a jamais porté le nom allemand de *Thorwald* mais bien celui de *Tur* (Thor) *holt. Holt* ou *hout* signifie *bois.* Les monastères qui, d'après l'auteur, furent érigés à Bilsen et à Maeseyck, furent fondés à Munsterbilsen et à Aldeneyck. L'abbaye de Sarchinium était hors de Saint-Trond. Au lieu de parler ici du Roeulx, dont l'origine ne remonte réellement qu'à 1125, l'auteur aurait mieux fait de citer Soignies, Liége et Namur. Bastogne et Marche sont-ils mentionnés dans un acte de l'an 634? — A la p. 33 M. Namèche ne dit pas assez explicitement que le possesseur d'un bénéfice devenait vassal, et quand il dérive ce mot de *vassen, fassen* « lier, attacher », il est en contradiction avec un passage de la p. 58, où il donne l'étymologie plus probable de *gesell* « compagnon ». Ailleurs (p. 38) la grande concision du récit peut induire en erreur : « Grimoald, y lisons nous, ayant entrepris d'élever sur le trône un de ses fils, les grands s'y opposèrent, se saisirent de lui et de son fils, et les livrèrent au roi de Neustrie, qui les fit périr (656). L'Austrasie n'avait plus de roi. Le maire Ebroïn, qui régnait en Neustrie sous le nom de Thierri III, voulut faire reconnaître par les Austrasiens l'autorité de Thierri, c'est-à-dire, la sienne. » On croira qu'Ebroïn gouvernait en 656 et qu'il voulait imposer son autorité, au moment où le trône d'Austrasie était vacant. Mais quand l'Austrasie fut réunie à la Neustrie le maire du palais était Erchinoald. Quand Ebroïn vint au pouvoir (660) les deux royaumes furent de nouveau séparés et les Austrasiens prirent Childeric II pour roi, Wulfoald pour maire du palais. En 670 ce dernier devint même le maître de la Neustrie, Ebroïn ayant été déposé; et ce n'est qu'en 680 que ce dernier, rentré dans sa charge en 673, se vengea des Austrasiens (v. Moeller, Manuel d'histoire du moyen-âge p. 291 et 293). — « Charles Martel, dit l'auteur p. 39, dirigea ses premières armes contre les Frisons, les Saxons, les Bavarois, tributaires des Franks ». On ne voit pas bien ici pourquoi Charles Martel fait la guerre à des peuples tributaires. Ensuite la célèbre bataille de Soissons, qui réunit sous son autorité les trois royaumes des Franks, n'aurait pas dû être passée sous silence. Il fallait dire aussi à quelle occasion Charles reçut le nom de Martel. Quersi, écrit p. 58 Quiercy, s'écrit mieux Kiersy. — Les prédicateurs qui répandirent la bonne nouvelle dans nos contrées sont mentionnés un peu pêle-mêle (p. 40); nous aurions désiré que l'auteur les eût distingués en Gaulois (St-Éloi, St-Amand), en Irlandais (St-Colomban et l'école de Luxeuil) et en Anglo-Saxons (St-Willibrord, St-Boniface). — Le récit des expéditions de Pépin-le-Bref en Italie (p. 45) contient une erreur que M. Namèche doit à l'abrégé de l'histoire de France par V. Duruy (t. I, p. 170). Ce n'est pas dans sa seconde expédition, mais déjà lors de la première que Pépin donna au Saint-Siége l'exarchat et les villes de la Pentapole (v. Moeller, o. c. p. 359; Cantu, Hist. univ. t. IV, p. 357). — « Il chassa ensuite, continue l'auteur, les Sarrasins de la Septimanie, et fit la conquête de l'Aquitaine ». Le mot *ensuite* peut se dire de la conquête de l'Aquitaine (768), mais non de l'expulsion des

Sarrasins, qui eut lieu en 752, avant les expéditions d'Italie. — A la page 51 on fait mention d'un premier partage de l'empire par Charlemagne en faveur de ses enfants. Comme il n'y est pas question du second partage, le mot *premier* est de trop.

Nous voici arrivés à la « période de morcellement ou féodo-communale ». L'auteur traite séparément l'histoire des différentes parties du pays. Nous avons dans ce volume l'histoire de la Lotharingie et celle du comté de Flandre. Dans l'histoire de la Lotharingie on ne pourrait guère reprocher à M. Namèche que quelques lacunes. Nous ne voyons pas ce que devient le duc Conrad, livré par saint Brunon à Othon-le-Grand après sa révolte (p. 62), ni en quoi consistaient les excès de Thierri III, comte de Hollande, que Godefroid-le-Pacifique était chargé de réprimer (p. 64). Il n'eût pas été inutile d'exposer les rapines que commettait ce Thierri à l'endroit des villes riveraines du Rhin et de la Meuse et l'origine de ses démêlés avec l'évêque d'Utrecht. On aurait désiré aussi des détails un peu plus nombreux sur Godefroid, époux de Béatrix de Montferrat, sur Godefroid-le-Bossu et surtout sur Godefroid de Bouillon, dont l'histoire nous semble trop écourtée. Le désir de résumer a même rendu assez inexact l'alinéa suivant : « En 1089, Henri IV donna à son fils Conrad la royauté d'Italie, et désigna Godefroid pour le remplacer en Lotharingie. Le nouveau duc augmenta son renom de guerrier valeureux dans la lutte qu'Henri IV soutint pour la possession de l'empire contre Rodolphe de Souabe ». Il n'est pas exact non plus qu'à la mort de Gislebert l'empereur conféra le duché de Lotharingie à Othon, comte de Verdun (p. 62). Othon ne fut chargé que de l'administration provisoire du duché, réservé expressément par l'empereur au jeune Henri, fils de Gislebert.

M. Namèche montre un grand amour pour « la vieille Flandre, qui brille d'un si vif éclat dans les annales du moyen-âge ». Il a traité avec prédilection l'histoire glorieuse de cette terre privilégiée et a dignement apprécié le courage et les vertus civiques des communes « qui ont maintenu intacte la nationalité belge ». La critique ne trouve à signaler dans cette histoire aucune faute proprement dite; elle doit se borner à citer quelques lacunes ou à indiquer des passages où dans le récit de faits diversement rapportés, l'auteur ne semble pas avoir choisi la version la plus vraisemblable.

Il est peu probable que Baudouin Bras-de-Fer ait été fils d'Engelram et ait succédé aux forestiers (p. 71). Nous préférons l'opinion de M. Kervyn de Lettenhove (Hist. de Flandre I, p. 151), qui lui donne pour père Odoaker et en fait un graf du Fleanderland. La conduite de Baudouin-le-Chauve pendant les invasions des Normands est loin de « ne mériter que des éloges » (p. 72) ; il se montra de la plus grande faiblesse, on pourrait dire de la plus grande lâcheté (v. Kerv. o. c. p. 160, 163, et David, Geschiedenis van Vlaenderen p. 19). Elstrude ou Alfrythe, épouse de ce Baudouin n'était pas la nièce, mais la fille d'Alfred-le-Grand. — L'assassinat du duc de Normandie par Arnoul prend de trop grandes proportions, si l'on n'ajoute pas qu'il fut inspiré par la vengeance (v. Kerv. p. 188) — « A peine Arnoul-le-Vieux était-il descendu dans la tombe, dit l'auteur p. 74, que le roi de France, Lothaire ... fondit sur les domaines du jeune Arnoul. Après avoir dévasté la Flandre et enlevé de riches butins, il rentra dans son pays. » Il ne fallait pas oublier de dire que Lothaire fut repoussé par Baudouin Baldzo, le tuteur d'Arnoul, qui le força à restituer Arras, et à recevoir l'hommage du nouveau comte.

— Selon Orderic Vital, cité par M. Kervyn p. 272, Robert-le-Frison était l'aîné des fils de Baudouin de Lille (p. 79). — Pour l'histoire de la lutte entre Robert-le-Frison et Richilde l'auteur suit Meyer dont le récit est en contradiction sur plusieurs points avec celui des chroniques indiquées par M. Kervyn. Ainsi il y aurait eu deux batailles, l'une près du mont Cassel, la seconde près de Bavichove; dans la première Robert et Richilde auraient été faits prisonniers, mais échangés avant la seconde action. Dans le récit plus vraisemblable de M. Kervyn (voir aussi David o. c. p. 130) il n'est question que d'une seule bataille, près de Bavichove, livrée le 21 février 1071 (v. st.). Richilde un instant prisonnière profita de la confusion de la mêlée pour s'enfuir, et Robert-le-Frison, tombé réellement au pouvoir des ennemis fut délivré par les habitants de St-Omer — Le voyage en Terre-Sainte de Robert ne doit pas être attribué à « son goût pour les expéditions lointaines »; il a été la suite de sa conversion, opérée par saint Arnould. L'expédition en Orient des 500 chevaliers flamands ne devait pas être passée sous silence. Ce fut la première milice chrétienne qui combattit les infidèles, et elle prépara la première croisade. L'auteur aurait dû faire ressortir, nous semble-t-il, qu'à chaque croisade la Flandre a la première pris les armes, et a précédé en Orient les grandes armées. Ainsi Thierri d'Alsace, avant de prendre part à la seconde croisade, fit un voyage en Palestine à la tête de nombreux chevaliers de Flandre, et Philippe d'Alsace partit un an avant Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion. — Les causes de la mort de Charles-le-Bon ne semblent pas bien indiquées; d'après le récit de l'auteur, on croirait presque que le comte fut la victime d'une vengeance de marchands de grains. — L'invasion de la Flandre par Philippe-Auguste méritait d'être exposée avec plus de détails; l'auteur aurait dû mentionner la bataille de Damme et l'incendie de Lille. — Il y a quelques lacunes dans l'exposition des troubles qui éclatèrent sous Louis de Créci. L'auteur n'a pas montré que la conduite de ce prince fut une des causes principales de ces désordres; son opposition constante aux intérêts du pays, qu'il ne voulait pas même habiter, les vexations de ses ministres français et la cruauté inouie avec laquelle il cherchait à comprimer les révoltes, devaient lui aliéner les cœurs de ses sujets. Les mots *faible* et *inhabile,* que l'auteur a attachés au nom du comte Louis, ne disent pas assez. — Jean de Namur n'obtint pas la seigneurie de l'Écluse avec le port de cette ville, mais le baillage des eaux de l'Écluse, qui jusqu'alors avait appartenu aux habitants de Damme et de Bruges (p. 107). — « Relâché au bout de six mois, il implora l'aide du roi de France Philippe de Valois », dit l'auteur quelques lignes plus loin. Louis de Crécy sortit de prison le 11 février 1326. Ce ne fut qu'en 1328 qu'il attira dans le pays le roi, qui venait de monter sur le trône. — La grande figure de Jacques d'Artevelde ne ressort pas suffisamment; il aurait fallu montrer sommairement en quoi consistait la politique « sage et libérale » de cet homme, pour qu'on pût comprendre les éloges qui lui sont décernés. Puis il ne fallait pas omettre les points suivants : 1° Édouard III n'interdit l'exportation en Flandre des laines anglaises qu'après que Louis de Nevers eut mandé à ses officiers de retenir prisonniers tous les Anglais qui se trouveraient dans le pays; 2° Artevelde ne fit proclamer d'abord que la neutralité de la Flandre. Selon le traité conclu avec Édouard III à Anvers le 10 juin 1338 il était permis aux Flamands de repousser de leurs villes et de leurs ports les hommes d'armes anglais et français, sauf le service dû à Philippe

de Valois par le comte à raison de son fief. Ce traité fut approuvé par le roi de France, qui promit le 13 juin à Paris de respecter la neutralité par tous les moyens, même en ordonnant à ceux de ses sujets qui aborderaient en Flandre de déposer les armes (Kervyn, Histoire de Flandre, 2e édit. II, p. 298). Si ce traité ne fut pas respecté et si les communes se virent forcées de s'allier avec l'Angleterre, ce n'était pas leur faute, mais celle du roi de France, qui viola ses engagements et fit dévaster la frontière flamande par ses hommes d'armes. Enfin Artevelde périt-il par suite d'un revirement dans l'esprit public? « Éprouva-t-il l'inconstance de cette faveur, que les anciens ont si bien appelée le souffle de la popularité? » M. Kervyn n'est pas de cet avis; il pense que les meurtriers furent des ennemis personnels d'Artevelde et quelques factieux vulgaires soudoyés par le duc de Brabant et le comte de Flandre (o. c. p. 357). Nous ne voulons pas discuter cette opinion; nous rappelerons seulement que la rédaction de Froissart trouvée récemment à Rome par le savant académicien accuse le duc de Brabant d'avoir soldé les assassins du célèbre Gantois.

FRAGMENTA PHILOSOPHORUM GRÆCORUM *collegit annotationibus et prolegomenis illustravit indicibus instruxit* FR. GUIL. AUG. MULLACHIUS *Phil. Dr. Artium ll. M. Litterarum antiquarum professor.* POESEOS PHILOSOPHICAE CAETERORUMQUE ANTE SOCRATEM PHILOSOPHORUM QUAE SUPERSUNT. Parisiis, editore Ambrosio Firmin Didot. MDCCCLX. 1 vol. gr. in-8° de XXVII et 575 pp. (se vend à Gand chez M. Hoste.)

Un des plus grands mérites de la bibliothèque grecque, dont la publication est poursuivie par M. Didot avec tant de zèle et de persévérance, est de comprendre non seulement les auteurs que les ravages du temps ont respectés, mais encore les fragments de ceux qui ont péri. Quatre volumes de la précieuse bibliothèque renferment les restes des historiens, deux autres sont consacrés aux débris des poëtes dramatiques. Le volume que nous annonçons aujourd'hui, ouvre la collection des fragments des philosophes. Se développant librement et sans entraves, le génie philosophique de la Grèce a agité toutes les questions, créé tous les systèmes qui se disputent encore de nos jours le domaine de la pensée. Mais des nombreux ouvrages qu'il a produits le temps n'a presque rien épargné. De tous les philosophes qui ont fleuri avant Alexandre, deux seulement nous sont parvenus; de la plupart des écoles il n'existe pas une seule œuvre. Cependant, pour l'intelligence même de Platon et d'Aristote, il est nécessaire de connaître les travaux de leurs devanciers et de leurs contemporains, sans quoi on ne comprendra jamais comment Platon s'est élevé à une hauteur aussi prodigieuse, comment Aristote a pu sonder les profondeurs de la raison et de la nature. Aussi dès la renaissance des lettres anciennes sentit-on la nécessité de recueillir les restes des philosophes perdus. Henri Estienne publia en 1573 un volume de fragments sous le titre de *Poesis philosophica*. Maintenant encore on est rempli d'admiration pour cet ouvrage. Rien de plus difficile, en effet, que de rassembler des fragments dispersés dans tous les auteurs, de rétablir le texte de passages altérés non-seulement par les copistes, mais souvent par les auteurs mêmes qui les ont conservés. Tel vers d'Empédocle, par exemple (v. 12, éd. Mullach), offre plus de onze variantes, et Origène le cite deux fois d'une manière différente. Il fallait un génie comme celui de Henri Estienne pour oser entreprendre, surtout

à cette époque, une œuvre aussi ardue, et il n'est pas étonnant que les imitateurs lui aient manqué longtemps. Ce n'est qu'au XIXe siècle qu'on a repris l'œuvre de l'illustre philologue. Sous l'impulsion de Wytenbach et de Van Heusde il se forma dans l'ancien royaume des Pays-Bas une école qui s'appliqua presque exclusivement à recueillir et à commenter les fragments des philosophes. Elle produisit les œuvres remarquables de MM. Bake, Baguet, Karsten, Roulez, Verraert et autres. De son côté la docte Allemagne fournit une légion de travailleurs, et l'on vit surgir les traités de Boeckh, de Brandis, de Sturz, de Schleiermacher, de Schaubach, de Panzerbieter, de Preller, de Bergk, de Bernays, etc. etc. Mais tous ces travaux ne concernaient qu'un philosophe particulier, la collection complète de tous les fragments restait toujours à faire. Aussi l'entreprise de M. Didot sera accueillie avec la plus grande faveur par les érudits de l'Europe entière, et lui donnera un nouveau titre à la reconnaissance de tous les amis de la littérature grecque. M. Mullach chargé du soin de la collection est certes le savant le plus capable de la mener à bonne fin. Depuis de longues années il a concentré ses études sur les anciens philosophes, et il s'est rendu célèbre par d'excellentes éditions des fragments de Démocrite, du traité d'Aristote sur Mélissus, Xénophane et Gorgias, d'Ocellus Lucanus et de Hiéroclès. Le volume publié répond à toutes les espérances qu'on était en droit de concevoir. M. Mullach ne s'est pas contenté de réunir les fragments et de reproduire les traités d'après les éditions existantes; il a apporté au texte des corrections innombrables, il a fait une traduction entièrement nouvelle de tous les fragments et de tous les traités, il a joint au texte des principaux auteurs un commentaire étendu rendant compte des leçons adoptées et expliquant les passages que la traduction n'avait pas suffisamment éclaircis. De plus il a donné sur chaque philosophe une savante notice, dans laquelle il expose sa vie et son système.

La première partie du volume contient la poésie philosophique. Celui des poètes philosophes dont il nous reste le plus de fragments et que M. Mullach a placé en tête de son ouvrage, est *Empédocle*. Déjà il avait eu trois éditeurs, Sturz, Karsten et Stein. Cependant les études de Bergk avaient prouvé qu'il restait encore beaucoup à faire, et la nouvelle édition de M. Mullach l'a montré encore davantage. Le savant éditeur s'est particulièrement attaché à mettre dans son vrai jour le prologue d'Empédocle. Il a démontré qu'il faut le considérer séparément et ne pas le faire entrer dans le corps du système, avec lequel il est souvent en désaccord. Empédocle n'y parle pas tant en philosophe qu'en poëte et certes le poëte vaut mieux que le philosophe. La divinité ne s'y confond pas avec les éléments matériels, mais on y reconnaît des dieux éternels, parfaits, toujours heureux. On y admire surtout les vers où le poëte, après avoir décrit la faiblesse de la raison humaine pour arriver à la connaissance de la vérité, prie la Muse de lui prêter le char de la Piété. Dans le commentaire M. Mullach précise la doctrine d'Empédocle sur plusieurs points, et réfute des opinions erronées sur la philosophie du grand Sicilien, par exemple celle-ci, qui court la plupart des manuels de philosophie, qu'Empédocle reconnaît les sens comme seul critérium de vérité. Les corrections de texte sont assez nombreuses; ainsi il lit v. 16 ὧδε τάλας λειμῶνας ἀναστρέφομαι κάτα θνητῶν, v. 28 καὶ Φορυὴ καὶ δῖα Σιωπή τ' Ὀμφαίη τε, v. 44 πεύσεαι οὐ πλέον ἠὲ βροτείη μῆτις ὄρωρε, v. 86 τὴν οὔτις διὰ παντὸς ἐλισσομένην δεδάηκε, v. 104 αἰεὶ γὰρ περιέσται ὅπῃ κέ τις αἰὲν ἐρείδῃ, etc. etc.

Il ne reste qu'une méchante épigramme de l'athée *Hippon*, homme fort médiocre, auquel Aristote refuse le titre de philosophe (Métaph. I, 3).

Les fragments de *Timon de Phlius*, que nous rencontrons ensuite, sont importants pour l'histoire de la philosophie et offrent un intérêt littéraire incontestable. Il est curieux d'entendre ce pyrrhonien poursuivre de ses sarcasmes tous les philosophes dogmatiques : Démocrite est pour lui un subtil disputeur, Anaxarque un furieux, Platon un plagiaire, les Académiciens sont des bavards insipides, Aristote est un vaniteux, Épicure le plus ignorant des mortels; Pythagore aspire à la gloire d'un prestidigitateur (γόητος). Les fragments de Timon avaient déjà été recueillis par Henri Estienne, mais le texte en avait été jusqu'ici fort négligé.

Xénophane et *Parménide* avaient été publiés avec beaucoup de soin par M. Karsten. M. Mullach a profité de plusieurs corrections faites depuis par Heindorf et Bergk et a trouvé encore un assez grand nombre de passages à corriger lui-même, par exemple dans le beau prologue de Parménide le v. 3, où il lit Δαίμονος ἣ κατὰ πάντ' αὐτὴ φέρει εἰδότα φῶτα. Le changement de εὐπρεπέεσσιν en χαριέσσῃς au fr. 20 de Xénophane nous semble moins heureux.

Le poëte comique *Épicharme* méritait de figurer parmi les philosophes pour la profondeur et l'élévation de plusieurs de ses pensées. En voici quelques-unes : « L'homme pieux ne souffre aucun mal par la mort; son esprit continuera à exister dans le ciel (v. 295). Rien n'échappe à la divinité; Dieu est notre inspecteur et rien ne lui est impossible (v. 297). L'homme sage ne doit pas voir après, mais voir avant (v. 269). Si votre âme est pure, tout votre corps l'est aussi (v. 305). » L'édition d'Épicharme par Kruseman avait laissé à désirer. Ahrens avait publié ensuite les fragments dans son ouvrage sur le dialecte dorien. M. Mullach y a fait encore d'assez nombreuses corrections. Quelques titres semblent cependant mal indiqués. Ne faut-il pas lire : Ἑορτὰ ἢ Νᾶσοι, Ἄβας γάμος, Ἡρακλῆς ὁ ἐπὶ τὸν ζωστῆρα, Ἡρακλῆς ὁ παρὰ Φόλῳ, Λόγος καὶ Λογίνα?

Tout le monde connaît le bel hymne de *Cléanthe* à Zeus, mais depuis H. Estienne, personne n'avait songé à recueillir les autres fragments du laborieux Stoicien. On saura gré à M. Mullach d'avoir entrepris cette tâche, car plusieurs de ces fragments sont fort beaux. Nous n'en citerons qu'un seul : « Ne recherche pas la gloire, si tu aspires à une prompte sagesse, et ne crains pas le jugement insensé et impudent de la multitude. La majorité ne juge ni avec connaissance de cause, ni avec justice; tu ne trouveras cela que dans un petit nombre. »

Viennent ensuite les fragments des poëmes attribués à Linus, à Musée et à Orphée. Dans les orphiques nous avons rencontré plusieurs belles corrections, mais nous regrettons que M. Mullach n'ait pas voulu marcher sur les traces de Lobeck pour mettre de l'ordre dans les fragments d'Orphée, et qu'il se soit borné à reproduire la disposition de Gessner et de Hermann, dans laquelle tout est mêlé, confondu, et qui réunit souvent dans un même fragment les choses les plus disparates.

Le célèbre *Oracle* de *Porphyre* et les *Vers dorés* des Pythagoriciens terminent la première partie du volume. M. Mullach avait déjà publié précédemment ce dernier poëme avec le commentaire d'Hiéroclès, reproduit dans la seconde partie. Le texte de cet ouvrage avait pris un tout autre aspect dans l'édition de Gaisford (1850), M. Mullach l'a amélioré encore dans un grand nombre d'endroits.

La seconde partie, comprenant les philosophes avant Socrate qui ont écrit en prose, s'ouvre par les sentences et apophthegmes des sept sages. Ce recueil présente le plus haut intérêt, c'est un vrai trésor de morale pratique. Viennent ensuite les fragments des philosophes de l'école ionienne, d'*Anaximandre*, d'*Anaximène*, d'*Anaxagore*, de *Diogène d'Apollonie*, d'*Archelaüs*. Schorn, Schaubach et Panzerbieter avaient particulièrement étudié ces philosophes, le texte de M. Mullach est meilleur. Qu'on nous permette une observation concernant Diogène d'Apollonie. Anaxagore avait séparé l'esprit de la matière, Diogène les confond de nouveau et donne l'intelligence à l'air, d'où proviennent toutes choses. Ce retour au matérialisme ne prouverait pas en faveur du philosophe, aussi Panzerbieter, qui professe pour lui une assez grande estime, a cherché à démontrer que Diogène était contemporain d'Anaxagore et avait écrit son ouvrage avant d'avoir pu prendre connaissance de la doctrine de l'illustre citoyen de Clazomène. M. Mullach n'est pas de cet avis ; il place Diogène après Anaxagore ; son style est plus élégant, dit-il, sa prose plus coulante indique que la langue ionienne avait fait des progrès. Mais cette preuve tirée du style est-elle bien concluante ? de deux auteurs contemporains l'un ne peut-il pas écrire avec plus de facilité que l'autre ? M. Mullach pense que Cicéron et St-Augustin ont tort d'affirmer que Diogène attribuait la raison divine à l'air. Il est vrai que le nom de Dieu ne se trouve pas explicitement dans les fragments, mais les qualités divines y sont attribuées à l'air. On lit fr. 6 : καὶ μοι δοκέει τὸ τὴν νόησιν ἔχον εἶναι ὁ ἀὴρ καλεόμενος ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων καὶ ὑπὸ τούτου πάντα καὶ κυβερνᾶσθαι καὶ πάντων κρατέειν. Dans la suite de ce fragment M. Mullach corrige ἀπὸ γάρ μοι τούτου δοκέει νόος εἶναι pour ἔθος εἶναι. Il tranche ainsi une vieille querelle. Schleiermacher prétendait que ἔθος était corrompu et qu'il fallait un mot avec le sens de νόησις ; Ritter au contraire soutenait qu'il n'y avait rien à changer.

Nous trouvons ensuite les Éléates *Melissus, Zénon* et le traité d'Aristote sur Melissus, Xénophane et Gorgias. Lorsque ce traité parut pour la première fois en 1495, il offrait un texte tellement corrompu qu'on doutait qu'il pût jamais devenir intelligible. Heureusement que Felicianus en trouva un bon manuscrit, sur lequel il fit une traduction latine ; mais le codex se perdit, de sorte que le texte grec restait avec ses incorrections. Plus tard il est vrai une collation fut faite par Oléarius d'un bon MS se trouvant à Leipzig, mais on a reconnu depuis que cet auteur avait procédé à son travail avec beaucoup de négligence. Il manquait donc une édition critique de ce traité, dans laquelle on cherchât à rétablir le texte de l'archétype et à le corriger par conjectures. M. Mullach a entrepris cette tâche et y a pleinement réussi. Il considère le traité comme un extrait fait par un péripatéticien d'un ouvrage d'Aristote plus étendu. L'ancien titre de *de Xenophane, Zenone, Gorgia* lui semble prouver qu'il y avait autrefois une troisième partie entre Xénophane et Gorgias.

Les fragments d'*Héraclite* sont plus nombreux que dans l'édition publiée par Bernays dans le *Rheinisches Museum*. Les travaux de M. Mullach sur *Démocrite* et *Ocellus Lucanus* sont trop connus, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur le mérite des nouvelles récensions qu'il en a données. Il a mis le même soin à l'édition des sentences et des fragments des Pythagoriciens, recueillis par Orelli. Le texte d'*Archytas*, dont les fragments se distinguent par leur nombre et leur importance, a été particulièrement amélioré.

En résumé donc l'ouvrage de M. Mullach est tout-à-fait digne de la bibliothèque grecque de M. Didot; il en fera même un des plus beaux ornements, et nous formons les vœux les plus ardents pour la continuation et le succès de cette œuvre si éminemment utile.

Comme on le pense bien, M. Mullach a fait un fréquent usage des Φιλοσοφούμενα attribués à Origène, mais il n'a pu encore se servir de l'excellente édition que nous annonçons ci-dessous.

Φιλοσοφούμενα, ἢ κατὰ πασῶν αἱρέσεων ἔλεγχος, *opus Origeni adscriptum, e codice Parisino productum recensuit, latine vertit, notis variorum suisque instruxit, prolegomenis et indicibus auxit* PATRICIUS CRUICE, *theologiæ doctor*, etc., etc. Excusum in typographeo imperiali de auctoritate Imperatoris. 1860. XL et 548 pages gr. in-8°. (Se vend chez Durand.)

Les Φιλοσούμενα sont une composition inappréciable pour la philosophie et pour l'histoire, notamment pour celle des opinions religieuses; ils nous offrent la substance de nombreux ouvrages qui ont disparu ou ont été détruits. Le premier éditeur du manuscrit trouvé en Grèce par Minoïde Mynas, M. Miller (Oxford, 1851), était trop occupé à rendre, au moyen de la critique verbale, le texte intelligible pour pouvoir aborder les questions générales qui s'y rattachent. L'édition de Schneidewin et Duncker, interrompue pendant quelque temps par la mort du premier (1857 et 1859), n'a pas assez répondu à l'attente des savants. M. Cruice, de même que Bunsen, Wordsworth, Gieseler, Doellinger (pour ne nommer que les plus célèbres), avait reconnu dès l'abord l'importance des questions que cette découverte suscitait, et il publia en 1855 les premiers résultats de ses études approfondies. Ces études, il les a continuées depuis avec une ardeur infatigable, en descendant successivement jusque dans les moindres détails et en accordant une attention égale à toutes les difficultés que présentent les 7 livres conservés dans un manuscrit unique, revu de nouveau par lui. Le nombre des passages dont il a le premier saisi et expliqué le sens exact, est considérable. Les opinions des autres critiques et l'indication des sources du compilateur, autant qu'on peut les découvrir, ne se trouvent au complet que dans son édition, qu'il faudra désormais consulter pour toute recherche sérieuse. M. Cruice est aussi le premier qui ait tracé, avec certitude, le plan général de l'ouvrage et indiqué ce que contenaient les livres perdus; de plus, il expose pourquoi cet ouvrage ne peut être attribué ni à Origène, ni à St-Hippolyte, ni à Caïus; enfin il démontre que la fameuse histoire, dans laquelle figurent les noms de St-Zéphyrin et de St-Calliste, ne s'accorde en rien avec l'histoire constatée par les monuments et ne peut être que l'œuvre d'un obscur sectaire égaré par la passion.

ACTES OFFICIELS.

Université de Liége. Le sieur *Stecher*, professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres, est promu au rang de professeur ordinaire. Le sieur *Péters-Vaust*, professeur extraordinaire à la faculté de médecine, est promu au rang de professeur ordinaire. Le sieur *Heuse*, agrégé à la faculté de médecine, est nommé professeur extraordinaire. Il donnera les cours d'*anatomie patholo-*

gique (générale) et d'*hygiène publique et privée.* Le sieur *Bède*, agrégé à la faculté des sciences, est nommé professeur extraordinaire. Il donnera les cours de *physique expérimentale* et de *physique industrielle.*

— La démission offerte par le sieur *Wagemans*, deuxième instituteur à l'école moyenne de Diest, est acceptée.

Sont nommés :

A l'école moyenne de Virton : deuxième régent, en remplacement du sieur Kleyer, le sieur *Poncin*, troisième régent ; — troisième régent, chargé de l'enseignement des sciences, le sieur *Goetz*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur ;

A l'école moyenne de Louvain : maître de musique, en remplacement du sieur Heynen, décédé, le sieur *Deswert*, professeur de musique à l'académie des beaux-arts ;

A l'école moyenne de Dinant : maître de dessin, en remplacement du sieur Decondé, le sieur *Leroy*, directeur ;

A l'école moyenne de Fosses : assistant en remplacement du sieur Ley, le sieur *Bordet*, élève diplômé de l'école normale de Nivelles.

Loi qui proroge l'art. 24 de la loi du 1er mai 1857, sur les jurys d'examen et qui établit l'examen de gradué en lettres.

LÉOPOLD, roi des Belges, etc.

Art. 1er. Le mode de nomination des membres des jurys d'examen, déterminé par l'art. 24 de la loi du 1er mai 1857, et provisoirement établi pour une période de trois ans par l'art. 60 de la même loi, est prorogé pour les deux sessions de chacune des années 1861 et 1862.

Le système d'examen établi par la même loi sera révisé avant la deuxième session de 1862.

Art. 2. Nul n'est admis à l'examen de candidat en philosophie et lettres, ou de candidat en sciences, s'il n'a obtenu le titre de gradué en lettres.

Nul n'est admis à l'examen de candidat en pharmacie ou de candidat notaire, s'il n'a obtenu le titre de gradué en lettres ou subi avec succès un examen qui en tient lieu.

Art. 3. L'examen de gradué en lettres comprend :

1° Une composition latine ;

2° Une traduction du latin en français ;

3° Une traduction du grec en français ;

4° Une composition française, flamande ou allemande, au choix du récipiendaire ;

5° Une traduction du latin en français ou en flamand, à livre ouvert ;

6° L'algèbre jusqu'aux équations du second degré ;

7° La géométrie plane ou la géométrie à trois dimensions, au choix du récipiendaire.

Les récipiendaires qui se destinent à la candidature en sciences seront toujours interrogés sur la géométrie à trois dimensions.

L'examen préalable à celui de candidat en pharmacie comprend :

1° Une traduction du latin en français ;

2° Une rédaction française ;

3° L'algèbre jusqu'aux équations du second degré.

L'examen préalable à celui de candidat notaire comprend :

1° Une traduction du latin en français;

2° Une rédaction française;

3° L'algèbre jusqu'aux équations du second degré;

4° La géométrie plane;

5° La trigonométrie rectiligne.

Ces examens ont lieu par écrit et oralement. Pour l'examen de gradué en lettres, l'épreuve écrite porte sur les quatre premiers numéros; pour les deux autres examens, sur les deux premiers numéros; l'épreuve orale embrasse les autres matières.

Art. 4. Nul n'est admis aux examens déterminés par l'article 3, s'il ne justifie par certificat, conformément à la loi du 1er mai 1857, qu'il a suivi un cours d'humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement, ou s'il ne subit avec succès l'examen supplémentaire dont il sera parlé à l'article suivant et qui remplace l'épreuve préparatoire établie par la loi du 1er mai 1857.

Le certificat constate spécialement l'étude des matières comprises dans l'examen supplémentaire.

Art. 5. L'examen supplémentaire comprend :

1° Les principes de rhétorique;

2° L'histoire grecque et l'histoire romaine;

3° L'histoire de Belgique;

4° La géographie;

5° Le flamand, l'allemand ou l'anglais, au choix du récipiendaire;

6° L'arithmétique;

7° Les notions élémentaires de physique.

Le récipiendaire qui se prépare au notariat ne sera pas examiné sur les numéros 1, 2, 5 et 7; celui qui se destine à la pharmacie ne sera pas examiné sur les numéros 1, 2 et 5.

Art. 6. La durée et le mode des examens prescrits par la présente loi sont déterminés par le gouvernement.

Art. 7. Le gouvernement procède à la formation des jurys chargés de la vérification des certificats et des examens susmentionnés.

Il prend les mesures réglementaires que leur organisation nécessite.

Il compose chaque jury de sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'État, et ceux de l'enseignement privé y soient appelés en nombre égal.

Le président du jury est choisi en dehors du corps enseignant.

Art. 8. Les frais d'examens sont réglés ainsi qu'il suit :

Pour chacun des examens déterminés à l'art. 3, 20 francs.

Pour l'examen supplémentaire, 10 francs.

Pour la vérification du certificat d'études moyennes, 10 francs.

Le récipiendaire qui n'a pas répondu d'une manière satisfaisante est refusé ou ajourné.

Le récipiendaire ajourné paye le quart des frais d'examen, et le récipiendaire refusé la moitié des frais d'examen, s'ils se présentent à une autre session.

Art. 9. Les dispositions de l'art. 2 et suivants de la présente loi ne sont pas applicables à ceux qui auront satisfait aux prescriptions analogues, soit de l'art 37,

§ 1, ou de l'art. 65, § 9 de la loi du 15 juillet 1849, soit de l'art. 2 de la loi du 1er mai 1857, ou qui auront profité du bénéfice de l'art. 56 de cette dernière loi.

La disposition du § 2 du n° 7° de l'art. 3 n'est pas applicable aux récipiendaires qui se présenteront à la session de 1861.

Ceux qui prouveront avoir commencé leur stage notarial avant le 1er mai 1860 sont également dispensés de l'examen établi par la présente loi.

Art. 10. La présente loi sera obligatoire le lendemain du jour de sa publication.

Donné à Laeken, le 27 mars 1861.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Jusqu'ici nous avions cru pouvoir insérer l'analyse de plusieurs travaux remarquables, de plusieurs très-intéressantes communications faites à l'Académie pendant ces derniers mois. Mais l'espace nous manque et nous sommes forcés bien à regret de nous contenter de signaler à nos lecteurs ce qui nous a frappés davantage en les engageant à le lire eux-mêmes dans le Bulletin de l'Académie.

Indiquons d'abord le discours prononcé par M. Van Beneden dans la séance publique du 16 décembre. Dans ce discours où la science s'unit à la clarté et à l'élévation, l'auteur célèbre en termes magnifiques « les magnificences du Tout-Puissant, » en embrassant dans un vaste ensemble les êtres qui vivent ou ont vécu à la surface de la terre, depuis les animaux gigantesques ensevelis par les tressaillements du globe, jusqu'aux infiniment petits dont les myriades se trouvent dans les matières en fermentation, ou donnent à la mer sa phosphorescence, ou tombent en pluie de sang.

Dans un autre genre, un rapport de M. Van Hasselt, lu à la séance du 9 décembre de la classe des beaux-arts, contient de nombreux détails sur les traités de musique de Jean Tinctoris et sur la traduction française que M. Fr. Fétis vient de faire de ces ouvrages. M. Fétis possède un manuscrit qui renferme onze traités inédits de ce maître, et son excellente traduction sera imprimée aux frais de l'État, d'après la communication faite à la classe des beaux-arts par M. le ministre de l'intérieur.

Les travaux historiques sont aussi fort recommandables. Nous avons d'abord deux notices de M. Kervyn de Lettenhove : la première concerne le procès de ce Robert d'Artois, qui conduisit les Anglais en France, et mourut en combattant contre sa patrie, drame long et ténébreux que la science de M. Kervyn arrache à son obscurité pour le dérouler devant nous; la seconde signale un sermon et cinq lettres de St-Bernard avec d'autres documents précieux qui se trouvent dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. Nous avons ensuite de M. Gachard, sous le titre de *variétés historiques,* le résultat de savantes recherches sur la translation des entrailles de Marguerite d'Autriche en 1778, sur l'abolition du conseil des troubles, sur la princesse d'Épinoy, sujet tout de circonstance, sur Joseph II et la franc-maçonnerie belge et sur le projet d'enlèvement de Van der Noot, en 1789.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Ed. Wacken,* l'auteur d'*André Chénier* et de tant d'autres œuvres remarquables; — M. *E.-H. Chartron,* mécanicien et physicien distingué, à Bruxelles.

A l'étranger : le docteur *Ferrus,* membre de l'académie de médecine de France; — M. *Cordier,* membre de l'académie des sciences de France.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Numéro 5. Mai 1861.

LES CONFÉRENCES DU SÉMINAIRE PHILOLOGIQUE DE BERLIN.

On connaît la valeur pédagogique des méthodes répétitoire et dialogique, de cette dernière surtout qui habitue l'élève à exposer avec suite les connaissances qu'il possède, en même temps qu'elle donne au professeur l'occasion de rectifier des erreurs qui sont toujours possibles. Cette forme d'enseignement discontinu était autrefois le complément naturel et obligé des leçons universitaires ; et son rôle n'était pas de peu d'importance dans les anciennes universités : à elle revenait de donner, outre une partie de l'instruction, ce que l'on pourrait appeler l'éducation académique. La discussion plaçait maîtres et disciples sur le même terrain scientifique, et disciples et maîtres apprenaient à se connaître, les uns, selon l'antique expression, croissant en émulation et en respect devant la science, les autres rendant à celle-ci un service de plus, celui de former des élèves dignes et capables de la représenter.

Le temps et les méthodes ont changé ; bon nombre d'hommes éminents ont cependant regretté les procédés anciens, et souvent ils les ont redemandés dans leurs écrits. Frédéric-Auguste Wolf, entre autres, a rappelé avec chaleur les avantages que peut retirer la science de ces conférences où les élèves sous la direction du professeur passent en revue les principaux points du cours, et s'exercent à développer avec facilité la suite de leurs idées. En 1844 une circulaire ministérielle (Eichhorn) adressée à toutes les facultés des universités de la Prusse recommanda en ce sens le retour aux traditions des anciennes universités allemandes ; elle rappelle l'existence des réglements toujours sbusistants sur l'obligation de donner de ces conférences académiques qui, pour tout dire en un mot, mettent l'élève aussi au programme. Bientôt le système des conférences, qui du reste ne fut jamais complétement abandonné, s'organisa dans toutes les facultés des diverses universités. C'est ainsi qu'aux principaux cours de l'université de Berlin certaines heures sont spécialement destinées aux exercices pratiques des élèves ; tels sont, par

exemple, dans la faculté de philosophie les exercices de la société d'histoire dirigée par M. le professeur Droysen, les conférences historico-littéraires rattachées au cours de littérature de M. le professeur Gosche, les conférences archéologiques des élèves de M. le professeur Gerhard, etc.; tels sont encore, et surtout, les exercices philologiques sur la littérature grecque et latine faits sous la direction de MM. les professeurs Boeckh et Haupt : ici il ne s'agit plus seulement de leçons complétement facultatives pour les professeurs et pour les élèves; il s'agit d'une institution universitaire, du séminaire philologique. Ces conférences ont au fond le même caractère que celui des autres exercices dont nous venons de parler; seulement, vu leur but et leur importance, elles ont reçu la sanction d'un programme spécial et ont été élevées au rang de cours académiques permanents et officiels. Comme les élèves inscrits aux leçons philologiques de la faculté de philosophie se destinent à l'enseignement des langues, il importait d'organiser l'enseignement que leur donne l'université au point de vue des exigences de leurs examens futurs devant les commissions du gouvernement, c'est-à-dire qu'à côté des leçons théoriques qu'ils entendaient, il fallait leur procurer l'occasion de s'exercer eux-mêmes dans l'art d'enseigner sous la direction de leurs maîtres, de faire, en un mot, un premier stage dans la pratique du professorat. Les séminaires philologiques, que le développement naturel de l'enseignement annexa aux différentes universités d'Allemagne, ont reçu de bonne heure leur organisation officielle. Trois ans après la fondation de l'université, un séminaire philologique était institué à Berlin.

Nous donnons en note quelques détails sur l'organisation et l'histoire de cette institution (1).

(1) M. le professeur Boeckh adressa le 14 mars 1812 au département du culte et de l'instruction publique des propositions tendant à obtenir l'organisation d'un séminaire philologique à l'université de Berlin, et le 20 du même mois le gouvernement le chargea de dresser un plan de l'institution demandée. Le programme et les devis officiels parurent le 28 mai 1812. Les réglements fixent à 8 le nombre des élèves membres ordinaires; plus tard ceux-ci furent portés au nombre facultatif de 10; les fonds accordés restèrent limités à 500 thalers, somme de laquelle il fallait défalquer 100 thrs attribués au directeur. Dans la suite, une nouvelle somme de 100 thrs fut ajoutée au budget du séminaire pour être affectée à la rétribution d'un second professeur dirigeant; reste ainsi la somme de 400 thrs (1500 francs) en partie affectée d'après le § 12 des statuts à des récompenses pécuniaires, en partie destinée à couvrir les frais d'impression des meilleures dissertations des élèves. Le temps a modifié encore cette partie du réglement.

L'on peut ainsi voir quelles sont les principales dispositions des réglements en même temps qu'apprécier les quelques points de statistique qu'il nous importait plus ou moins de rappeler; mais, l'on peut dire en général que le détail d'un programme n'a de valeur qu'autant qu'on y joint l'examen de sa mise en pratique. Pour comprendre et juger une institution à la fois dans sa nature et dans son développement, il faut aller de la théorie à l'expérience palpable et passer du langage pour ainsi dire algébrique des formules à celui des faits. Du reste ici, comme on peut le remarquer, le programme que nous analysons en quelques mots, doit attendre de sa mise à exécution son complet achèvement. Les premiers statuts acceptés par l'État doivent en provoquer d'autres arrêtés par la faculté académique, autorité qui, en Allemagne, décide pour ainsi dire seule du choix des méthodes, du nombre, de la nature et des heures des

Les 400 thrs sont partagés entre les membres effectifs du séminaire qui reçoivent ainsi une petite rétribution annuelle à la condition d'écrire un travail par semestre. Les exercices pratiques sont restés ce qu'ils étaient dès l'abord : ils consistent en explications d'auteurs grecs et latins et en discussions sur des points difficiles proposés par les membres mêmes du séminaire : à ces exercices oraux s'ajoutent les travaux écrits, lesquels sont corrigés en commun.

M. le professeur Boeckh a aujourd'hui encore la direction de l'institution qu'il a fondée. Dès la première année le prof. Buttmann proposa son concours, aussi actif que désintéressé, à la direction du séminaire; il se chargea spécialement de l'interprétation des auteurs latins en allemand : le directeur se servait dans ses cours de la langue latine. La participation de Buttmann dura jusqu'au semestre d'été de l'année 1827. Le prof. Dr Bernhardy le remplaça avec le bénéfice d'une rémunération; en 1829 Lachmann lui succéda aux mêmes conditions; seulement, ce qui ne s'était pas fait jusqu'alors, Lachmann en sa qualité de professeur chargé de l'interprétation des auteurs latins dirigea la correction des dissertations du séminaire écrites sur un sujet latin, et présenta au directeur un rapport annuel sur sa gestion et l'activité des élèves. A la mort de Lachmann le Dr Martin Hertz dirigea par interim les exercices latins à partir de l'année 1851, jusqu'à ce que dans le semestre d'hiver 1853-1854 le prof. Dr Haupt occupât la chaire de Lachmann à l'université et le remplaçât de même aux exercices du séminaire.

Tous ces professeurs poursuivirent à côté du directeur le but commun avec le même zèle et la même activité. Sans parler des discussions sur des passages difficiles, qui s'étendaient à presque tous les auteurs latins et grecs et que les élèves soutenaient entre eux, Pindare, Sophocle, Euripide, Hérodote, Thucydide, Platon, Démosthène, Plaute, Lucrèce, Horace, Ovide, Properce, Juvénal, Cicéron, Tite-Live, Tacite, Quintilien, Aulu-Gelle ont été en partie interprétés par les membres du séminaire sous la direction des différents professeurs qui se sont succédé. Outre les membres ordinaires, au nombre de 8 d'abord, et comme nous l'avons dit, ordinairement de 10 dans la suite, un grand nombre d'étudiants ont pris part aux exercices soit en qualité de membres extraordinaires ou d'*expec-*

cours. Nous devons donc examiner quel corps a donné la faculté de philosophie de Berlin au programme ministériel et de quelle substance scientifique elle l'a fourni; pour le faire en toute vérité, nous reproduirons nos simples remarques de spectateur et d'auditeur.

A l'entrée des vastes corridors de l'université de Berlin, à la *planche noire* consacrée à la publication des pièces de la faculté de philosophie, on peut lire, entre autres annonces, celle-ci :

Commilitonibus ornatissimis.

. . . .

In Seminario philologico Thucydidem
Sodalibus interpretandum proponam
caeterisque Seminarii exercitationibus more
consueto praeero. — Die Merc. et Sat.
h. X-XI scholas habebo. *Boeckh.*

tants, soit comme simples auditeurs. Dans le semestre d'été de l'année 1813 et dans le semestre d'hiver suivant, la guerre réduisit à 3 le nombre des membres du séminaire. Le total des membres effectifs depuis la fondation de l'institution jusqu'à cette annéé s'élève à 328. En prenant une moyenne de 9 membres par an, on obtiendrait un total de 432 membres ordinaires pour 48 ans, si l'on admet que chacun reste un an seulement membre du séminaire; comme il n'y en eut en tout que 328, il faut conclure qu'en moyenne un tiers à peu près pendant deux ans ou environ deux tiers pendant un an et demi ont fait partie du séminaire. Un certain nombre de ces membres étaient étrangers. Quoique le nombre annuel des membres ordinaires soit assez restreint, l'auditoire est toujours fort nombreux; tous ont un droit égal à la parole et au travail, et la distinction de membre effectif n'a été créée que pour avoir une base moins étendue dans la répartition des fonds portés au budget. Il serait superflu de prouver ici par une liste de noms bien connus déjà, que le séminaire a produit un grand nombre d'élèves, ou plutôt d'hommes distingués dans la science et dans l'enseignement. Le but de l'institution est de renforcer par des cours spéciaux les études latines de la faculté de philosophie et de former par l'exercice pratique des professeurs pour l'enseignement moyen; l'on comprend rien qu'à la simple audition des noms des professeurs quels services l'institution a dû rendre.

Aujourd'hui tous les exercices du séminaire se font en latin; nous ferons à ce sujet une dernière remarque. La langue latine est restée la langue officielle des universités d'Allemagne; les diplômes, les programmes, les pièces académiques sont écrites en latin. Quelques cours se donnent encore dans cette langue dont l'emploi a pris récemment une nouvelle extension grâce à certain nombre de circulaires ministérielles. A la faculté de théologie, par exemple, des *examinatoria* et *disputatoria* sont tenus en latin (N. M. du 3 août 1822). L'usage de la langue latine est vivement recommandé aux élèves de droit : ils assistent à des exercices pratiques et à des *collegia publica* donnés en latin sur le droit, principalement sur les sources du droit romain et sur le droit canon (circ. min. du 16 janvier 1822). De même les examens devant les facultés, dissertations et défense publique des thèses de l'examen de docteur, se font en cette langue.

Cet avis en lui-même, dans sa seconde partie surtout, en même temps que la célébrité du nom qui lui sert de signature, est bien fait pour exciter la curiosité d'aller entendre à la fois un des plus grands philologues contemporains et les élèves d'une des universités les plus fortes de l'Allemagne. Aussi les leçons du professeur réunissent-elles toujours un nombre considérable d'auditeurs; l'on peut, par exemple, remarquer parmi les étrangers un certain nombre d'élèves de l'université d'Athènes, que le gouvernement du roi Othon envoie à Berlin pour y retrouver la langue de l'ancienne Grèce. Les étudiants de la faculté de philosophie suivent en général, comme nous l'avons dit, les leçons du séminaire et l'assistance est nombreuse. L'un des élèves présents se propose pour l'interprétation du texte et, après lecture préalable du passage à expliquer, il en donne la traduction latine. On a vu qu'il s'agissait de Thucydide et on aura déjà fait peut-être quelques réflexions sur le choix de l'auteur. De préférence c'est un prosateur qui sert de texte aux explications faites aux leçons du séminaire : on favorise en cela l'étude pratique de la langue latine, car c'est en latin, comme nous l'avons dit, que les systèmes de phrases successives de l'historien doivent être rendus. Quant à Thucydide lui-même, on sait assez quelles difficultés et quels obstacles rencontre maintes fois la traduction dans la syntaxe toute particulière de l'écrivain grec; les services que peut rendre à l'étudiant l'étude approfondie de Thucydide sont du reste assez bien appréciés à Berlin pour que la faculté de philosophie l'ait porté deux fois au programme de son semestre d'hiver. Aux leçons du séminaire on apporte le plus grand soin à la traduction latine de l'auteur grec : le professeur y veille surtout et l'on peut souvent admirer quelle science profonde il apporte dans la correction des traductions présentées. Ce n'est pas à un point de vue restreint que se donne la leçon : elle embrasse l'auteur dans son ensemble, constitution du texte, traduction, explication grammaticale et historique : en un mot, le but de ces conférences est d'établir devant les élèves et d'une manière pratique l'unité méthodique d'une leçon qui leur serve de modèle dans leurs études privées et dans leur carrière future. La leçon, prenant pour moyen d'interprétation la langue latine, avait un obstacle sérieux à vaincre, l'immobilité. Nous nous expliquerons en deux mots : il existe une langue de commentateur et de librairie, aux formes concises et sèches, d'un répertoire fort restreint, inconnue à la grande philologie du XVIe et du XVIIe siècle; les Allemands, qui l'ont inven-

tée, lui ont aussi donné un nom : c'est le *notenlatein,* le latin de notes. L'élève peut s'emparer de cette langue au bout de quelques leçons et, sans en sortir jamais, interpréter l'auteur proposé. La facilité de langage paraît d'autant plus grande qu'elle est moins réelle au fond : cependant, après quelques heures d'attention aux cours, il serait impossible de ne pas découvrir que la leçon s'est immobilisée, qu'il n'y a plus de progrès. Cette difficulté, les conférences du séminaire l'ont évitée et on n'attache quelque valeur qu'aux explications dont le langage se place au-dessus du commentaire et développe des idées venues autrement que sous l'influence directe du *medium*. Quant à l'élocution, la *copia verborum*, selon l'expression classique, l'on sait assez que les différences d'organisation la rendent plus aisée ou plus difficile; cependant tous les élèves du séminaire possèdent assez bien le latin pour le parler couramment; quelques-uns vont jusqu'à l'élégance; tous, et cela vaut mieux, parlent correctement. Nous ne dirons rien de la science du professeur ni de la bienveillance qu'il apporte à la leçon; en quittant son cours on ne peut s'empêcher de penser à une des qualités distinctives de la science allemande, qui peut revendiquer en tout temps le grand mérite d'avoir toujours cherché à transmettre par l'enseignement ses traditions et ses découvertes aux générations plus jeunes. L'enseignement, malgré les fatigues qu'il impose, tel a toujours été le but des grands philologues allemands, et sous ce rapport le temps des Fabricius dure encore aujourd'hui.

Le gouvernement indique à la faculté les limites d'un programme; celle-ci les remplit suivant son esprit et ses méthodes, mais elle n'organise pas tout. Il reste aux élèves une grande liberté quant à l'exécution de bien des détails. De la sorte, d'après le système allemand de la *Lehrfreiheit,* une certaine part d'action reste garantie à la spontanéité de chacun. C'est ainsi que les étudiants membres du séminaire organisent eux-mêmes une partie des conférences que dirige M. Boeckh.

A la leçon précédente un des membres a indiqué à l'assemblée un passage d'un auteur grec ou latin destiné à servir de texte à la prochaine discussion. Quoique généralement le débat ne s'engage qu'entre celui qui l'a provoqué et l'adversaire qu'il s'est choisi lui-même, tous cependant étudient le passage afin d'être à même de prendre la parole dans les cas difficiles, lorsque par exemple la question ne peut être vidée par aucune des deux opinions en présence.

Le professeur dirige la discussion et souvent donne son avis lorsque les deux parties ont épuisé leurs arguments.

Voici, pour en donner une idée moins générale, le thème de quelques-unes de ces conférences.

Au vers 30 des Trachiniennes :

νὺξ γὰρ εἰσάγει
κἀι νὺξ ἀπωθεῖ διαδεδεγμένη πόνον...

Le mot πόνον doit-il s'entendre de Déjanire ou d'Hercule ?

Ou bien encore :

On lit dans Martianus Capella (l. VI, § 640) : « in Campaniae amoenis antiquitus nemora, Phlegraei dehinc campi, etc. » Un élève propose une conjecture et veut lire : « in Campania amoenissimi antiquitus memorati, Phlegraei dehinc campi.... » Son adversaire non-seulement discute et combat la leçon présentée mais produit lui-même une conjecture : « in Campania Camoenis (dicata) antiquitus nemora... »

De même dans l'auteur précité (l. VI, § 645) : « quod (promontorium) a Pachyno in Peloponnesum in meridiem versum spectat...» Première leçon proposée : « quod a παχύνειν appellatum, etc. » Seconde leçon : « quod a παχύνειν nominatum Pachynum (in) Peloponnesum spectat... »

Tour à tour des passages des divers auteurs sont ainsi mis en discussion et en réduisant, comme nous le faisons ici, la substance de la leçon à sa plus simple expression, nous sommes loin d'en montrer tout l'intérêt : ce sont les détails particuliers dans les explications, les commentaires et les discussions philologiques, qui donnent à la conférence la vie et le mouvement.

L'on conçoit que dans des discussions semblables, où il s'agit surtout de la critique problématique des textes et dont le résultat doit nécessairement rester souvent douteux parce que l'on manque de preuves évidentes, le professeur ne donne pas toujours son avis à la fin de la lutte ; mais, si le débat n'aboutit pas toujours, l'on n'en retire pas moins beaucoup de fruit et cela, sinon quelquefois par le fond même, au moins dans les détails, dans les moyens employés. La lutte a aiguisé le jugement et « l'ardeur au sçavoir » selon l'expression d'un vieux poète. Et quel intérêt la science du professeur ne donne-t-elle pas à toute la leçon ? C'est un de ces cours où l'on peut voir souvent, alors qu'une explication ingénieuse éclaire un

détail obscur ou qu'une loi grammaticale se dégage d'un passage difficile et contesté, ce que peut cacher de science et de raison une simple indication mise par un vrai critique au bas du texte d'un de nos livres classiques. Entendre un homme éminent ce n'est pas seulement écouter la science et apprendre la méthode, c'est aussi comme parle M. Guizot, aller à l'école du respect, chose à tous partout nécessaire, ajoute la scolastique du moyen-âge.

Les cours de grec, comme nous venons de le voir, sont dirigés par M. Boeckh : de même l'interprétation faite en commun des auteurs latins reste la spécialité de M. Haupt au séminaire philologique. M. Haupt est le successeur de Lachmann à la chaire de littérature latine, et ses travaux, bien connus, tant sur les auteurs classiques que sur les antiquités germaniques, en font un des savants les plus actifs de Berlin et de l'Allemagne.

Les exercices auxquels il préside sont peut-être les plus animés de ceux qui se donnent à l'université. Le cours a lieu le soir et dure deux heures. Plaute est l'auteur expliqué : il se pourrait qu'on l'ait choisi parce qu'il occupe aussi une place au programme de l'université de Bonn et que l'édition publiée par M. Ritschl donne positivement la manière dont y ont été résolues les difficultés du texte latin; ainsi la critique recherche un nouvel élément d'intérêt, l'actualité. L'auteur latin est considéré au seul point de vue de la critique du texte; les variantes, les conjectures, les corrections, voilà l'objet de l'examen et de l'étude de ceux qui prennent part à la discussion; rien que cela, mais tout cela, est examiné et débattu. L'on aura certainement déjà remarqué la place toute spéciale qu'occupe la critique méthodique dans les études philologiques de Berlin. S'agit-il peut-être à l'université d'établir et de consolider les principes d'une école qui se rattacherait à quelque grand maître, à G. Hermann par exemple, et dont les travaux actuels prépareraient des traditions pour l'avenir? L'on pourrait répondre par l'affirmative, mais en disant au préalable qu'une école peut n'avoir pas de système particulier qui la distingue d'une foule d'autres d'une manière tranchée; qu'une école n'a pas besoin pour se nommer telle de forcer la critique à créer pour elle une caractéristique spéciale, mais qu'elle existe par cela seul qu'elle se propose un but placé dans le domaine commun, faire respecter, comme à Berlin par exemple, les principes constitutifs de la science, pour l'empêcher d'entrer dans des voies particulières et restreintes où elle ne tarderait pas à se fausser

et à se dénaturer. Ces écoles sont du reste les bonnes, qui conservent et par là font progresser; celles qui se proposent un idéal restreint sont dangereuses; et de plus dans une science qui doit mettre le raisonnement à côté du fait, comme la philologie, sont-elles même possibles? Il n'est dans tous les cas pas donné de les localiser. La critique part de certains principes généraux et tient une base fixe et la même pour tous, la science et le jugement. C'est ce que dit Ruhnkenius et Ruhnkenius a raison. Mais la critique reste chose toute personnelle dans ses diverses manifestations, au point que l'on pourrait dire que la critique est chez le savant l'essence même de sa personnalité. En dernière analyse, établir une école contraire à tous ces principes, ce serait vouloir régenter les lois de la pensée individuelle. C'est ce qu'on n'a pas voulu non plus faire à Berlin. L'on part simplement d'un principe, que le premier travail philologique doit porter sur le texte et le constituer; et l'on veut mettre les élèves à même de faire ce travail en leur montrant comment, tel cas étant donné, la science conseille et le jugement décide. Tel est le but que l'on se propose au séminaire philologique.

Le caractère de ces conférences où l'on discute en commun le texte de Plaute ne diffère pas de celui des autres exercices, en ce qui regarde la méthode générale du moins; seulement quelques circonstances accessoires se présentent sous un aspect différent. Il règne au cours une animation très-grande, résultat naturel de la science et de la vivacité du professeur et, en même temps, du travail des élèves. Le professeur dirige la discussion à tous ses instants et un travail préparatoire consciencieux lui donne toute la présence d'esprit et toute la rapidité de dialectique que demande une assistance nombreuse. Ajoutons qu'il donne à ses auditeurs le plaisir d'entendre la langue latine parlée avec une remarquable facilité d'élocution. Au commencement de la leçon le professeur relie à la discussion précédente celle qui va suivre, puis donne la parole à celui qui se propose comme interprète. Ici la conférence n'a point pour objet principal et immédiat l'éducation pédagogique de l'élève qui explique: avant tout, la vérité et l'entièreté des remarques et des observations; le raisonnement de l'élève n'a de valeur que par ses points de conformité avec celui qui est le bon: la science est là, quelque part établie, et elle corrige du coup tout ce qui ne se présente pas d'une manière adéquate avec le résultat de ses recherches. Si l'interprète oublie une difficulté, on la lui rappelle; s'il en existe une qu'il n'ait pas

aperçue, on la lui expose. Sa pensée ne sait-elle se dégager de la difficulté qui l'embarrasse, celle-ci se divise et l'élève doit rompre tour à tour les bâtons du faisceau. Des quatre coins de l'*auditorium* part le latin des explications qu'on essaye ; — plus de soixante élèves assistent à la conférence et l'on comprend combien d'explications peuvent se produire, car on sait de reste que si, comme disent les logiciens, les lois philosophiques de la pensée et du jugement sont les mêmes pour tous, elles ont à compter dans leurs manifestations avec une singulière diversité de points de vue. — Le professeur ne donne la solution de la difficulté dont on s'occupe que quand on n'a pu se rencontrer avec lui et avec elle. Dans ce mouvement du cours souvent assez dramatique, l'interprète peut parfois ne pas se sentir cette belle égalité d'âme dont parle le stoïcien, et s'il avait le temps de sortir du domaine classique il pourrait aussi parfois se rappeler pour s'en faire l'application le mot de Guatimozin. Quant à l'étranger non encore initié aux arcanes de la conférence, il ne ferait pas dans son intérieur une si mauvaise comparaison en songeant à une de ces universités vivantes du XVI[e] siècle et peut-être aurait-il d'abord toutes les peines du monde à empêcher son examen pédagogique de tourner en étude de mœurs.

Les exercices du séminaire sont partagés en deux catégories : les discussions orales et les travaux écrits. Nous devons dire un mot de ces derniers, qui, à cause de l'importance qu'on y attache à bon droit, exigent certainement la plus grande somme d'activité. Chaque élève est tenu d'écrire annuellement deux dissertations latines : on laisse à son initiative le choix du sujet et les proportions du travail. Bien autrement encore que l'interprétation latine des textes, ces dissertations montrent quelle facilité d'élocution et de style les élèves ont acquise dans la langue latine : technologie spéciale, expressions philosophiques, langue grammaticale, style élégant, en un mot tous les modes de langages particuliers dont se compose une langue dans son entier, ont été cultivés avec soin, analysés et mis en pratique, et ces travaux écrits en donnent la preuve. C'est ainsi que d'abord est atteint avec succès le premier but que l'on se propose, la facilité et la correction du style latin. Mais, comme tout se tient, il est un autre profit auquel on vise, l'habileté au travail, l'habitude de la grande composition. Les deux travaux annuels de chaque élève ont naturellement une certaine étendue et forment chacun un tout complet embrassant un ensemble scientifique assez vaste ; c'est dans ces

proportions données que le travail doit être un, entier et concluant : or, quoi de mieux pour former des hommes capables non-seulement d'énoncer leurs pensées mais de leur donner cet ordre et cette méthode qui les fait se succéder avec justesse et clarté en vue d'un but éloigné et cependant toujours présent? Ce qu'il importe de remarquer encore, c'est le soin et l'exactitude que l'on apporte dans ces travaux du séminaire : toute allégation est justifiée, les sources sont indiquées scrupuleusement et rien ne passe sans donner à vérifier son indigénat. On pourrait même faire à ce sujet quelques remarques curieuses sur la manière de procéder de la science allemande, sur ce travail patient et tenace s'assurant de la possession de tout ce qu'il rencontre, avançant toujours sûrement et si propre à remplir, d'après l'expression de Bentley, les greniers de l'érudition : mais pour cela il faudrait la suivre aux bibliothèques, et ce serait s'écarter de notre sujet.

A côté de ces remarques d'une application générale, nous en placerons quelques-unes toutes particulières dont le caractère individuel pour ainsi dire, ne peut infirmer en rien les précédentes. Nous ne voulons pas revenir à la phrase banale des *défauts des qualités* lorsqu'il ne s'agit que de quelques faits particuliers. Quelques-uns des travaux écrits dont nous parlons ont une tendance à dépasser le niveau des notions exactement connues et à aboutir à des conclusions que l'on ne peut, faute de preuves certaines, ni défendre ni combattre, qui par là même deviennent inutiles et indifférentes. Il est tant de thèmes, tant de conclusions dont on peut prévoir à coup sûr l'incertitude : aborder ce genre de sujets, c'est, pourrait-on dire, faire de la littérature en chambre obscure, le miroir en moins; et naturellement tout s'en ressent alors, la langue et la forme comme le fond. Lorsque tel travail discute le vrai nom de celle à qui Properce adressait ses vers, ou lorsque tel autre cherche à découvrir le sens caché de l'allégorie d'Endymion, qu'en peut-il sortir? Quelquefois encore trop de méthode matérialise le travail et ceci devient dangereux, car souvent il se fait que l'on n'arrive malgré soi qu'à la répétition d'un travail déjà existant; ainsi telle dissertation sur les mots inventés par Sophocle pourrait trouver dans le *lexicon Sophocleum* d'Ellendt un terme de comparaison assez à craindre; or, pour employer une figure mythologique de M. Jahn, il faut que comme les fleurs qui sortent du sang d'Ajax, nos pensées sortent naturellement de nous-mêmes, qu'il s'agisse de dissertations ou d'autre chose. Mais

disons bientôt que les quelques défauts que parfois l'on pourrait rencontrer dans certains travaux écrits, ont une cause que bien des raisons justifient; l'élève entraîné par l'exemple d'une activité et d'une intelligence supérieure à la sienne tend parfois à changer les rapports nécessaires et à placer son travail intellectuel dans la sphère d'action ordinaire à la spécialité du professeur; mais, on sait qu'il en est de maints travaux comme de la fameuse *grotta del cane :* il faut être d'une certaine taille pour n'y pas périr. Quoi qu'il en soit, quelque vice de nature à reprocher à quelques travaux bien peu nombreux n'enlève rien des qualités de la généralité, et quant à celles-ci, nous avons vu plus haut à quel prix on les devait estimer.

Nous avons parcouru tout le cercle des occupations du séminaire et nous en avons montré la valeur et l'importance; à prendre cette institution telle qu'elle est et à la considérer en elle-même, on trouverait difficilement un côté faible à lui reprocher; ce n'est qu'en pensant à ce qu'elle pourrait être encore que l'on aurait lieu peut-être de faire quelque observation fondée.

Le séminaire philologique de Berlin est, comme nous avons pu le voir, une institution académique, libre, dirigée par deux professeurs de la faculté de philosophie et présentant à tous les étudiants de l'université le complément facultatif d'une double série de leçons. A côté des puissances académiques qui le dirigent vient naturellement se placer l'autorité ministérielle et au point de contact des deux actions respectives pourrait s'élever une question assez difficile à trancher.

Cultiver la science pour la science, sans avoir aucun égard à ses applications dans la vie pratique, tel est le principe fondamental que proclame hautement l'université de Berlin. Elle veut que la vie scientifique soit pure de tout élément étranger et que la science progresse se développant organiquement dans sa sphère spirituelle, repoussant tout contact avec le monde extérieur qui lui parle des exigences du service de l'État ou de la vie pratique. C'est une déclaration de principe qui date de Humboldt et d'Altenstein et qui se reproduit souvent aux solennités académiques; excellent esprit du reste pour un corps scientifique, s'il n'était de temps en temps en contradiction trop évidente avec la vie pratique bien entendue et si, mis en présence de la logique, il ne reculait parfois lui-même devant ses conclusions. Comment d'après ce principe établir aux diverses facultés des écoles spéciales qui s'occupent de la science au

point de vue des diverses nécessités sociales ? On l'a dû faire pourtant et les sciences d'application sont cultivées à Berlin avec autant de succès que partout ailleurs. Si l'on songe aux intentions de l'État, peut-être aurait-on le droit de dire que le séminaire philologique est resté sous le rapport de l'organisation un peu en arrière, et, ne considérant que son programme actuel, on trouverait peut-être aussi avec raison que le mouvement universitaire l'a entraîné un peu loin de son but primitif. Nous faisons, comme on le voit, la part de la critique comme celle de la louange; mais, pour être juste et vrai, ce n'est pas après l'impression que pourrait produire une légère observation critique que nous devons nous arrêter dans notre examen; alors qu'il s'agit d'une institution telle que celle qui vient de nous occuper, c'est la part des éloges mérités qu'il faut mettre en lumière, et nous rappelons en terminant que c'est là ce que nous nous sommes efforcé de faire.

JOSEPH DEMARTEAU.

Berlin, mars 1861.

DE L'ANALYSE GRAMMATICALE.

La *Revue* contenait dans son numéro de mars (p. 111 et suiv.) un excellent article sur un sujet qui doit être regardé comme d'une importance majeure dans l'enseignement des langues. L'*analyse grammaticale* est devenue entre des mains inhabiles un instrument trop imparfait pour pouvoir être utile; la routine en a fait une sorte de ramassis de désignations incohérentes jetées pêle-mêle, sans suite, sans esprit d'ensemble, sans but arrêté. Aussi bon nombre de professeurs reconnaissant le mal sans entrevoir le remède avaient-ils, à tort selon nous, abandonné depuis longtemps cet exercice. Il a donc fallu du courage pour braver l'esprit routinier des uns, le dédain des autres. Essayer de révolutionner l'enseignement, n'est-ce pas toucher à l'arche sainte?

Quoi qu'il en soit et dussions-nous encourir le courroux de l'intolérante routine, nous venons applaudir à ce premier essai de réforme. Nous disons donc que l'analyse grammaticale ainsi largement entendue est plus qu'un simple exercice mécanique; c'est un résumé de grammaire, une syntaxe en raccourci, une répétition constante des points principaux de l'enseignement grammatical. Nous disons

que l'auteur de l'article fait chose utile en cherchant à donner autant que possible de l'uniformité à la méthode d'analyser et par suite à l'enseignement de la grammaire.

Pourquoi cette uniformité n'a-t-elle pu être atteinte jusqu'à présent? Pourquoi y a-t-il si peu de points de la science grammaticale, sur lesquels tout le monde soit d'accord? Cela tient sans doute à l'imperfection des grammaires françaises. Mais cette imperfection elle-même est toute relative. Le traité le plus savant, le plus complet, paraîtra défectueux s'il s'éloigne des idées admises. Il en est des lois grammaticales comme des lois civiles. Essayez d'introduire dans le code des prescriptions qui ne soient pas conformes aux mœurs de la population, la force brutale seule pourra les faire exécuter. Si nous voulons obtenir un bon code de lois grammaticales, commençons par nous mettre d'accord sur tous les points, appliquons-nous à atteindre une certaine uniformité de vues et de méthodes; et tôt ou tard nous verrons surgir une grammaire, qui sera bonne parce qu'elle ne contiendra que des idées reçues, présentées dans un ordre admis par tous.

Si nous ne nous trompons sur le but de l'article, il y a là comme un appel à tous ceux qui s'occupent d'instruction, et à ce titre nous demandons la parole pour soumettre humblement quelques idées, indiquer quelques points sur lesquels nous ne sommes pas parfaitement d'accord avec l'auteur de l'article qui nous occupe.

Et d'abord qu'il nous soit permis de le féliciter d'avoir introduit dans l'analyse du *verbe* la raison de l'emploi du *mode* et de l'emploi du *temps*. Quand cet exercice n'aurait d'autre résultat que de bien faire distinguer ces deux choses, pourtant si différentes (1), ce serait déjà un grand pas.

Nous ne trouvons dans le modèle proposé (2) qu'un seul verbe analysé en entier, *pouvait;* ce qui nous donne à imaginer que les verbes suivants *trouvait*, *résonnait, servaient, osaient, promenait, bordait* sont analysés de la même manière. Ils sont donc à l'*indicatif* comme exprimant un fait *positif*. D'accord, c'est bien là ce que mar-

(1) On sait que par suite de préjugés contractés dans les écoles primaires, les élèves croient que le temps dérive du mode; ou bien certains *modes* sont par eux réputés *temps* et réciproquement. Ainsi pour eux, *indicatif, subjonctif* signifient *présent* du mode indicatif, du mode subjonctif; ainsi le *futur* est un mode, etc.

(2) « Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse; dans sa douleur elle se trouvait malheureuse etc. etc. »

que l'indicatif. Mais pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour faire ressortir cette distinction importante du verbe *principal* et du verbe *subordonné,* en établissant ce principe : tous les verbes *principaux* sont à l'*indicatif,* ainsi que les verbes *coordonnés* (*trouvait, résonnait, osaient,* etc); les verbes *subordonnés* sont à l'indicatif quand le fait exprimé est *positif.* Cette seconde partie de la règle ne subirait guère d'autre exception que celle de la subordination par les conjonctions *quoique, bien que,* etc.

Ce point accordé, nous réclamerions une correction analogue pour l'emploi du *temps.* Nous voudrions qu'il fût dit que le verbe *principal* (*pouvait, résonnait,* etc.) est exceptionnellement à l'*imparfait* comme exprimant une action *habituelle* dans le *passé,* et que le verbe *subordonné* (*servaient, bordait*) est au même temps à cause de la simultanéité de l'acte de *servir* avec le fait de *oser parler* (1). Nous n'avons qu'à approuver le reste de l'analyse du *verbe* et surtout la reprise constante des temps vulgairement appelé *primitifs* (2).

Nous poursuivons. *Se consoler* est-il bien tout à la fois actif et pronominal, c'est-à-dire actif et moyen? La chose ne vaut peut-être pas la peine d'être examinée. Mais ici se présente une nouvelle question. Pourquoi les grammairiens nous forcent-ils à nous servir de ce mot « pronominal » en y adjoignant encore ces *sesquipedalia verba* « accidentellement, essentiellement? »

Ces deux adverbes joints font admirablement!

Nous avions autrefois ce vieux *verbe réfléchi* dont s'échappait je ne sais quel parfum métaphorique. Il nous semblait voir l'action partant de nous pour revenir vers nous, à peu près comme le visage devant un miroir s'y *réfléchit* et revient nous frapper. *Pronominal!* mais, si nous ne nous trompons, cela veut dire accompagné d'un pronom ; et à ce compte-là, nous ne connaissons pas de verbe qui ne

(1) Nous ne touchons pas à la question de savoir si la faculté d'exprimer la simultanéité est inhérente à l'imparfait, ou si elle provient des conjonctions dont il est souvent précédé (v. p. 112, note 1).

(2) Cette dénomination de *temps primitifs* nous paraît radicalement fausse. En latin, en grec, en français, les verbes n'ont de forme primitive que le radical. Les temps *formateurs* (si l'on osait inventer le mot) sont eux-mêmes dérivés d'après certaines règles uniformes : ainsi des radicaux AIM, REND, se forment les temps AIM-*er*, REND-*re*; AIM-*ai*, REND-*is*; AIM-*é*, REND-*u* etc.

Pour le grec cette dénomination, appliquée à l'INDICATIF du *présent,* du *futur,* du *parfait,* de l'*aoriste,* doit être absolument bannie.

soit pronominal. Ah! si nous avions voix au chapitre, le verbe réfléchi reprendrait bientôt tous ses droits. Les uns, comme *se louer, se battre,* seraient des *réfléchis transitifs;* les autres *se repentir, s'en aller,* s'appelleraient *réfléchis intransitifs.*

Cet infinitif *se consoler* qui est un véritable substantif, est le complément direct du verbe qui le précède. Nous l'accordons : un infinitif qui suit un verbe est complément de ce verbe. Mais dans le cas présent, ne peut-on considérer *pouvoir* comme auxiliaire, au même titre que *être* et *avoir,* au même titre que *devoir* et même dans certains cas *aller?* Selon nous, *pouvoir* et *devoir* sont des auxiliaires se construisant avec l'infinitif, comme les auxiliaires anglais *shall, will, may,* etc. Pour *devoir,* tout le monde est implicitement de notre avis, puisque sans cet auxiliaire il est impossible de donner un futur à l'infinitif (1). Mais quant à *pouvoir,* quelle différence y a-t-il entre *je vois* et *je puis voir?* Une simple différence *modale : je puis voir* est le potentiel de *je vois.* Nous n'insisterons pas sur ce point, nous consentons volontiers à attendre qu'il ait plu aux grammairiens d'introduire ces auxiliaires dans la conjugaison.

Se consoler est-il bien au présent? Oui, il est bien au temps appelé d'ordinaire *présent* ou *imparfait* de l'*infinitif.* Mais, au lieu de le mettre au présent et de donner pour motif qu'il exprime une action *présente* par rapport à *pouvait,* ce qui nous paraît peu intelligible ; si nous établissions qu'une seule loi règle les rapports des temps des verbes entre eux, *se consoler* serait à l'*imparfait* comme *servaient, bordait,* par la raison qu'entre ces verbes subordonnés et leurs principaux, il existe un seul et même rapport, le rapport de *simultanéité.* Cette manière de voir simplifie la règle de concordance des temps, et nous estimons que c'est un avantage.

L'auteur fait de *du départ* le complément déterminatif de *se consoler.* Sous un certain point de vue, les compléments sont tous déterminatifs. Tous en effet servent à restreindre, à fixer, à déterminer le sens du mot complété. J'aime *mon père,* je m'afflige *de son départ,* je songe *à ma patrie;* les mots soulignés servent à donner un sens précis, défini, aux termes j'aime, je m'afflige, je songe. Admettons cela et l'analyse se trouvera singulièrement simplifiée ; car nous réclamerons le titre de complément déterminatif pour les *adjectifs* et même pour les *adverbes.* Nous avancerons que dire d'un cheval

(1) Les grammairiens éludent la question en ne donnant de futur ni à l'infinitif ni au participe.

qu'il est brun, alezan, bai, etc., c'est le déterminer en le faisant distinguer des autres individus du même genre; et pour les adverbes nous prétendrons que c'est fixer le sens du mot vivre que d'y ajouter les modificatifs longtemps, vingt ans, avec sobriété, etc. Mais si l'on veut encore trouver dans les propositions des compléments *directs, indirects, circonstanciels,* il conviendra, nous semble-t-il, de réserver l'appellation de *complément déterminatif* pour le complément auquel elle convient uniquement. Nous voulons parler du complément du substantif, du génitif, qui en déterminant le nom appelle devant lui l'article défini. Ainsi *d'Ulysse* est le complément déterminatif de *départ*. Mais que faisons-nous de départ? Pour nous, c'est le *complément indirect habituel* de consoler. Nous disons *habituel,* et nous voudrions que ce mot ou un mot analogue fût introduit dans l'analyse. Il est bon qu'elle nous montre quels verbes prennent *habituellement* la préposition *de, à, sur, avec,* etc.

Et à ce propos, nous n'admettons pas davantage le système qui permet de scinder le complément indirect pour analyser à part la préposition. Pour nous la préposition n'est rien sans le nom qui la suit; elle forme avec lui un tout qui se rattache directement au verbe. Si la préposition était quelque chose en effet, il y aurait une différence complète entre ces deux propositions : il a régné vingt ans, il a régné *pendant* vingt ans. Et cependant dans l'une comme dans l'autre, nous analysons de la même manière : vingt ans, pendant vingt ans, *complément circonstanciel de temps*.

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations. Il nous suffit d'avoir montré à l'auteur des *Formules d'analyse grammaticale* que le grain qu'il a semé n'est point tombé sur la pierre. Son idée généreuse a rencontré des sympathies, beaucoup de ses confrères sont disposés à le suivre dans la voie du progrès.

O. H.

EXERCICES DE TRIGONOMÉTRIE.

Avant d'indiquer différents exercices, peu connus, je crois utile de démontrer de nouveau la *généralité* complète des formules trigonométriques et l'*interprétation* des longueurs négatives; lesquelles interprétation et généralité ne sont pas clairement établies dans les traités de trigonométrie, bien qu'elles soient nécessaires pour y simplifier les théorics.

Je dis en premier lieu que les formules fondamentales de la trigonométrie analytique, qu'on ne démontre directement et à l'aide de figures que pour des arcs moindres chacun que 90 degrés, sont néanmoins complétement générales; car elles s'appliquent à tous les arcs compris entre 90 et 360 degrés, *pourvu qu'on y donne le signe — à chaque longueur mesurée en sens contraire sur la même ligne, droite ou circulaire, et à partir du même point fixe*, même si la ligne devait tourner autour du point pour passer du premier cas au second.

Dans ce second cas, en effet, la longueur proposée étant mesurée en sens contraire, diminue évidemment sur la ligne la longueur qu'elle augmentait dans le premier cas; elle doit donc avoir le signe —.

Réciproquement, si en résolvant une équation trigonométrique on trouve une longueur négative, cette longueur diminue sur la ligne la longueur qu'elle augmentait d'abord; elle est donc mesurée en sens contraire sur la même ligne et à partir du même point fixe, quand même cette ligne tournerait autour du point pour passer du premier cas au second : telle est l'*interprétation* des longueurs négatives.

Maintenant, lorsqu'une équation renferme plusieurs lignes trigonométriques d'un même arc circulaire et qu'on veut en déduire les valeurs de cet arc en degrés, il faut, d'après les formules connues, transformer cette équation en une autre ne contenant qu'une seule ligne trigonométrique de l'arc cherché. Si l'on peut tirer de l'équation finale toutes les valeurs de cette ligne, l'interprétation de ces valeurs, aidée s'il est nécessaire des tables trigonométriques, fera connaître toutes les valeurs en degrés de l'arc proposé. — Voici plusieurs exemples remarquables où le rayon de l'arc est pris pour unité linéaire.

1. — Considérons d'abord l'équation

$$\frac{\sin x + \sin 3x}{\cos x + \cos 3x} = -\frac{\sin x + \sin 2x}{1 + \cos x + \cos 2x}.$$

Substituant les valeurs de $\sin 3x$, $\cos 3x$, $\sin 2x$, $\cos 2x$ et réduisant on trouve $\operatorname{tg} 2x = - \operatorname{tg} x$. Remplaçant $\operatorname{tg} 2x$ par sa valeur en $\operatorname{tg} x$, l'équation résultante donne

$$\operatorname{tg} x = 0 \text{ et } \operatorname{tg} x = \pm\sqrt{3} = \pm \operatorname{tg} 60.$$

Interprétant les valeurs, tant positives que négatives, et observant qu'une ligne trigonométrique répond toujours à deux arcs de même signe, moindres chacun que 360, on verra que

$$x = 0,\ 180,\ 60,\ 240,\ -60 \text{ et } -240.$$

2. — Dans $2 \cos 3x = 2 \sin x \sin 2x - \cos x$, on a

$$x = 90,\ 270,\ 30,\ 330,\ 150 \text{ et } 210.$$

3. — L'équation $\cos x - \cos 2x = 2 \sin^2 \frac{1}{2} x$ donne à x quatre valeurs entières.

4. — Dans $\sin (60 + x) \sin (60 - x) = \frac{1}{2}$, on a

$$x = 30,\ 150,\ 210 \text{ et } 330.$$

5. — Dans $\sin nv + \sin (n - 2) v = \cos v$, on trouve

$$x = 90,\ 270,\ \frac{30}{n-1} \text{ et } \frac{150}{n-1}.$$

6. — L'équation $2 \sin^2 3v + \sin^2 6v = 2$ donne $v = 30$, 90, 15, 45, 75 et 105.

7. — Si $\sqrt{3}$ est le rapport de $\sin x + \cos x$ à $\sin x - \cos x$ et qu'on fasse $\cos x = \sin y$, on trouve $x = 75$ et 255.

8. — Si 3 est le rapport de $\text{coséc}\, x - \cot x$ à $\text{coséc}\, x + \cot x$, quelles sont les valeurs de l'arc x ?

9. — Le *minimum* de m dans $\cot a - \cot 2a = m$, donne $a = 45$ et 135.

10. — Si $\text{tg}\, v - \text{tg}\, 2v = m \cot v$, le *minimum* de m donne $\text{tg}^2 v = 1 + \sqrt{2}$.

Mais les deux valeurs de l'arc v ne peuvent se calculer qu'à l'aide des tables de logarithmes, après avoir remplacé la racine carrée de 2 par sa valeur avec sept décimales et avoir rendu le second membre homogène avec le premier en y introduisant le facteur carré du rayon R tabulaire. D'ailleurs $\text{tg}^2 v = \cot 22 \frac{1}{2}$.

11. — Calculer les valeurs de $\text{tg}\, a$ et de l'arc a qui répondent au *minimum* de m dans

$$\text{tg}\, 2a + \cot 2a = m.$$

12. — Si $\text{tg}\, a = x$, quelles sont les valeurs de x qui, dans $\text{tg}\, 3a = m\, \text{tg}\, 2a$, répondent au *maximum* de m ?

13. — Dans $m\, \text{séc}\, a - \text{tg}\, a = \cos a$, le *maximum* de m donne à l'arc a deux valeurs entières.

14. — Dans $m \text{ séc}^2 a - \text{tg}^2 a = \cos^2 a$, le *minimum* de m donne quatre valeurs entières à l'arc a.

15. — Si $\text{tg}\, 2a = m\, \text{tg}\, a - \cot a$, quelles sont les valeurs de $\text{tg}\, a$ répondant au *minimum* de m ?

16. — Calculer a et b dans $a + b = 90$ et

$$\frac{\text{séc}\, a - \text{séc}\, b}{\text{séc}\, a + \text{séc}\, b} = -3\frac{\text{coséc}\, a + \text{coséc}\, b}{\text{coséc}\, a - \text{coséc}\, b}.$$

On trouve $a - 45 = 60,\ 240,\ -60$ et -240.

17. — Calculer a et b dans $a + b = 90$ et

$$\frac{\text{tg}\, a - \text{tg}\, b}{\text{tg}\, a + \text{tg}\, b} = \frac{3(\cot a + \cot b)}{4(\cot b - \cot a)}.$$

18. — Calculer a et b dans $a + b = 120$ et

$$\frac{3(\text{tg}\, a - \text{tg}\, b)}{\text{tg}\, a + \text{tg}\, b} = \frac{\cot b + \cot a}{\cot b - \cot a}.$$

19. — Calculer en degrés les arcs a, v et y dans

$$v + y = a,\ \text{tg}^2 v = \text{tg}\, y = x \text{ et } \text{tg}\, a = \frac{1}{3}.$$

On a d'abord $x = -1 + \sqrt[3]{2}$; etc.

20. — Résoudre le système à trois inconnues :

$$v + y = a,\ \sin v = 2 \sin y \text{ et } \cos a = \frac{1}{2}.$$

21. — Diviser le quadran en deux parties v et y telles qu'on ait $\sin v = n \sin y$, le nombre n étant donné.

22. — L'arc a étant donné, rendre logarithmiques les doubles binômes : sécante plus ou moins tangente, ou plus ou moins cosécante, ou plus ou moins double sinus; puis cosécante plus ou moins cotangente, ou plus ou moins double cosinus; et enfin tangente plus ou moins cotangente.

23. — L'arc a étant donné, rendre logarithmiques les deux valeurs de $\sin x$ dans l'équation :

$$\sin^2 x - \sin a \sin x = \frac{1}{4} \cos^2 a.$$

24. — Rendre calculables par logarithmes les deux binômes $N + P$ et $N - P$, dont les deux termes ont pour facteurs des lignes trigonométriques d'arcs ou d'angles donnés, ainsi que d'autres facteurs numériques connus.

Dans le premier binôme, décomposé en facteurs N et 1 + P sur N, la fraction positive P sur N peut toujours se représenter par le carré de la tangente d'un angle v auxiliaire; d'où l'on a les deux formules logarithmiques :

$$\operatorname{tg}^2 v = \frac{P}{N} \text{ et } N + P = \frac{N}{\cos^2 v}.$$

Dans le second binôme, décomposé en facteurs N et 1 — P sur N, il y a deux cas à distinguer. 1° Si la fraction négative P sur N est moindre que l'unité, on aura

$$\cos^2 v = \frac{P}{N} \text{ et } N - P = N \sin^2 v.$$

2° Si la fraction négative est plus grande que l'unité, le binôme est négatif lui-même; et pour en calculer la valeur absolue, on trouve

$$\text{séc}^2 v = \frac{P}{N} \text{ et } P - N = N \operatorname{tg}^2 v.$$

25. — Résoudre le triangle dont on connaît les trois angles A, B, C et la médiane m menée du sommet de l'angle C.

Soit v l'angle de m avec b : on aura d'abord l'expression de tg v, qu'il faudra rendre logarithmique par un angle auxiliaire en distinguant les deux cas de l'angle C aigu ou obtus; etc.

26. — Résoudre le triangle dont on connaît le côté c, avec la différence D des angles A, B et la somme n ou la différence d des côtés opposés a, b.

27. — Construire et résoudre le triangle connaissant les angles A, B et la somme n ou bien la différence d des côtés opposés a, b. — Quelles sont chaque fois les expressions logarithmiques de l'aire et du périmètre du triangle, ainsi que des rayons des cercles inscrit et circonscrit ?

28. — Résoudre le triangle connaissant l'angle A, le côté opposé a et la somme n ou la différence d des deux autres côtés b, c. — (L'angle A peut être aigu, droit ou obtus.)

29. — Résoudre le triangle dont on connaît l'angle B du sommet, la hauteur h et la différence d des deux segments x et y que le pied de h détermine sur la base b. — (Si l'angle C est obtus, d est la somme des deux segments.)

30. — Résoudre le triangle connaissant l'angle B du sommet, la hauteur h et la base b, ou bien la somme n des deux autres côtés a et c.

31. — Résoudre le triangle connaissant l'angle B du sommet, sa bissectrice d et la somme n des côtés a et c. — (Dans ce problème et le précédent l'angle B peut être aigu, droit ou obtus.)

32. — Connaissant les trois angles A, B, C du triangle circonscrit au cercle de rayon r donné, résoudre le triangle circonscrit au même cercle dont les côtés sont tangents aux milieux des arcs déterminés par les contacts des côtés du premier triangle. — Calculer le rayon du cercle circonscrit au second triangle dont l'aire a pour expression logarithmique :

$$r^2 \cot\left(45 - \frac{1}{4}A\right) \cot\left(45 - \frac{1}{4}B\right) \cot\left(45 - \frac{1}{4}C\right).$$

33. — Connaissant les angles A, B, C du triangle inscrit dans le cercle de rayon r donné, calculer l'aire de l'hexagone formé en joignant, par des droites, les sommets du triangle aux milieux des arcs soutendus par les côtés de ce triangle.

34. — Dans le quadrilatère circonscrit au cercle de rayon r donné, on connaît les angles A, B, C, D, dont les opposés A et C, B et D sont supplémentaires : quelle est l'expression logarithmique de l'aire de ce quadrilatère ? — Réponse :

$$\frac{4\, r^2 \sin \frac{1}{2}(A + B) \cos \frac{1}{2}(A - B)}{\sin A \sin B}.$$

35. — Les données du précédent problème restant les mêmes, calculer les expressions logarithmiques de l'aire et du périmètre du quadrilatère inscrit, ayant pour sommets les contacts des côtés du quadrilatère circonscrit.

36. — Connaissant le rayon r du cercle et les angles A, B, C, D du quadrilatère circonscrit, A et C, B et D étant supplémentaires, calculer l'expression logarithmique de l'aire du quadrilatère circonscrit, dont les côtés sont tangents aux milieux des arcs déterminés par les contacts des côtés du premier quadrilatère.

37. — Connaissant les angles A, B, C du triangle inscrit dans le cercle de rayon r donné, résoudre le triangle inscrit ayant pour sommets les milieux des arcs soutendus par les côtés du premier

triangle. — Calculer les expressions logarithmiques de l'aire du second triangle, de son périmètre et du rayon du cercle inscrit.

J.-N. Noel.

Liége, avril 1861.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Quelques inscriptions romaines de l'Algérie.

La remarquable critique de Salluste comme historien de l'Afrique, que nous avons résumée dans nos deux derniers numéros, a été écrite à propos de l'ouvrage maintenant terminé de M. Léon Renier : *Inscriptions romaines de l'Algérie.* Comme un très-petit nombre seulement de nos lecteurs posséderont ou auront lu ce grand volume in-folio, nous croyons être agréable à la plupart en extrayant les meilleures des inscriptions poétiques qu'il renferme. Les plus remarquables, sous le rapport de l'histoire de la poésie latine, sont peut-être celles, au nombre de 18 environ, qui présentent des hexamètres rhythmiques *libres,* à la façon de ceux de Commodien ; mais on comprend pourquoi nous nous bornons ici aux vers réguliers.

N. 123, p. 28. *Acilius Clarus, v(ir) cons(ularis), p(ræses) p(rovinciæ) N(umidiæ), sibi et successoribus fecit.*

Mœnia quisque dolet nova condere successori :
Inculto maneat lividus hospitio!

Immédiatement au-dessous : *Acilius* etc. Ce distique paraît donc être la fin d'une pièce dont on doit regretter la perte; il y a là une sorte d'*humour*.

N. 478, p. 69. *L. Calpurnius Flamininus vivus sibi fecit.*

Oravi causas felix, dum tertia non lux
Conjugium et natos, omne decus, rapuit.

Veut-il dire que sa femme et ses enfants lui ont été enlevés subitement et après une très-courte maladie? Ce jour de malheur était en effet, non *tertia lux,* mais *tertia non-lux*. La leçon n'est pas douteuse ; car « le cippe en forme d'autel » est d'une conservation parfaite.

N. 3101, p. 370.

Inter odoratos nemorum ubi læta recessus
Mater ringit humus, et lectis dædala tellus
Floribus exultat, gratisque et frondibus almum
Vix patitur cum sole diem, hic, provide Felix
Florentine, decus, cum conjuge sancta pudica
Hostiliana tua et Splendonillæ (sic) natoque...

Le reste manque; les derniers vers prouvent que les quatre premiers sont empruntés d'un poète plus ancien. Remarquez *ringit,* qui veut dire sans doute « s'ouvre, » première signification du verbe. Ainsi dans St. Augustin, *ordinare cadentem,* ὀρθοῦν, ἀνορθοῦν, montre que la signification primitive de *ordo* est *rectus status,* et qu'ὀρθός et *ordo* ont la même racine. On voit comment la latinité africaine mérite la plus grande attention.

N. 2256, p. 268.

Opto meæ caste contingat vivere natæ,
Ut nostro exemplo discat amare virum.

Le n. 2017, p. 245 est semblable :

Quisquis amat conjunx hoc exemplo conjungat amorem :
Est autem vitæ dulce solatiolum.

Le premier vers a un pied de trop.

N. 3327, p. 397. Sur un pavé en mosaïque.

Invida sidereo rumpantur pectora visu,
Cedat et in nostris lingua proterva locis.
Hoc studio superamus avos, gratumque renidet
Ædibus in nostris summus apex operis.

N. 4025, p. 489. Inscription chrétienne en vers ïambiques qui n'ont pas été marqués.

Aream at (sic) sepulchra cultor Verbi contulit,
Et cellam struxit suis cunctis sumptibus;
Ecclesiæ sanctæ hanc reliquit memoriam.
Salvete, fratres puro corde et simplici.
Euelpius vos satos sancto Spiritu

(sous-ent. *Salutat.*)

Enfin une pièce plus rare, pièce composée en vers anacréontiques et gravée « sur un piédestal encore en place entre deux salles pavées d'élégantes mosaïques. » N. 157, p. 37.

Alfeno Fortunato
Visus dicere somno
Liber pater bimatus,
Jovis e fulmine natus,
Basis hanc novationem
Genio domus sacrandam.
Votum deo dicavi
Præfectus ipse castris.
Ades ergo cum Panisco,
Memor hoc munere nostro
Nati sospite matre;
Facias videre Romam,
Dominis munere, honore
Mactum coronatumque.

Vers 3, remarquez *bimatus* au lieu de *bimater*. Vers 11, la pierre porte *Natis*, mais il faut *Nati,* le fils d'Alfenus, qui n'était pas né, comme Bacchus, *mortua matre.* Si *dominis,* au vers 13, est exact et non une faute pour *domini,* la pièce aura été écrite sous un règne de deux empereurs.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Cours de thèmes latins, ***destinés à former les élèves de quatrième à l'application des règles de la syntaxe et à l'imitation du latin de César, par*** **O. Hennebert,** ***docteur en philosophie et lettres, professeur à l'athénée royal de Namur. Ouvrage qui a obtenu le prix au concours institué par arrêté royal du 27 décembre*** **1856. Liége, H. Dessain, 1861. 1 vol. grand in-12 de 295 pp.**

On sait quelle est la nature des cours de thèmes écrits jusqu'ici en langue française. Pour les classes inférieures ce sont des recueils de phrases détachées, souvent vides de sens, destinés uniquement à faire appliquer les règles de la grammaire; pour les classes supérieures c'est une série de morceaux pris au hasard dans des auteurs français, que les professeurs eux-mêmes ont parfois de la peine à convertir en un latin convenable. Les élèves traduisent les uns et les autres à grands coups de dictionnaire; mais embarrassés dans le choix des expressions latines que leur fournissent pêle-mêle leurs volumineux vocabulaires, ils n'éprouvent à ce travail que de l'ennui et du dégoût. Pour remédier à ce grand inconvénient on a prescrit des thèmes dans lesquels l'élève puisse mettre à profit les textes expliqués, et arriver à la pratique du style latin par une imitation sage des bons auteurs. C'est dans les auteurs qu'il faut chercher les expressions, les tournures, qui constituent le fond de la langue; aucune grammaire, aucun traité ne pourra les faire connaître. Quoi de plus utile, par conséquent, que des exercices qui fournissent un moyen constant d'imiter les auteurs, qui en exigent

une étude approfondie, une répétition continuelle? Mais n'est-il pas à craindre que si l'on suit l'auteur pas à pas, l'élève n'acquière pas une connaissance assez exacte et assez complète des règles grammaticales? L'auteur offre les exemples des règles mêlés et confondus, et comme il faut une exposition méthodique dans l'enseignement de la grammaire, ne doit-on pas présenter les applications des règles dans le même ordre, avec la même méthode? Nous en sommes persuadés, et nous croyons que les thèmes les plus utiles, les seuls qui puissent produire des progrès réels, sont ceux dans lesquels on donne à l'élève non seulement le moyen d'imiter l'auteur, mais encore celui d'appliquer les règles de la grammaire d'une façon méthodique. Mais ce double but à poursuivre simultanément rend ces thèmes d'une exécution fort difficile, surtout si l'on ne veut pas se borner à composer des phrases banales, mais offrir à la traduction un sujet écrit avec goût. Aussi personne n'avait entrepris jusqu'ici de doter l'enseignement d'une œuvre de ce genre, et les professeurs auront sans doute la plus grande reconnaissance au gouvernement pour l'avoir provoquée par une récompense généreuse. Dans le concours institué à cet effet le prix a été remporté par M. O. Hennebert. Il suffit de jeter un coup d'œil sur son ouvrage pour se convaincre qu'il méritait à tous égards cette distinction.

Selon les conditions du programme l'auteur suppose que les élèves, en commençant la traduction de son cours, ont expliqué la moitié du 1er livre de César, *De bello Gallico,* et que cette explication continue à mesure que la traduction des thèmes avance. Ainsi le 5me thème porte sur les 30 premiers chapitres, le 6me en embrasse 31 et ainsi de suite jusqu'au thème 50; de même les thèmes 51 à 150 suivent un à un les chapitres du 2me livre sans abandonner le 1er. Les 50 derniers thèmes comprennent les parties les plus intéressantes des livres 4 et 5. Le sujet du cours entier est l'histoire de la première croisade. L'auteur y a mis de la variété, il l'a exposée dans un style correct, élégant et souvent même avec une chaleur qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans des ouvrages de cette espèce. Il a trouvé moyen de suivre pas à pas César et la grammaire, sans jamais interrompre son récit, et en cela il a fait un véritable tour de force. Pour montrer comment il a traité son sujet sous le rapport de l'imitation, nous indiquerons les passages à imiter pour un des thèmes.

Thème 35.

1° *Subjonctif* après *si, nisi* — et dans les autres phrases hypothétiques. — Gantr. 144.

2° *Génitif* complément d'un *substantif.* — Gantr. 102.

— César I, 1, 46. —

Tandis qu'on était encore occupé à dresser les tentes, un gros de Musulmans descendirent la colline à bride abattue (*Considius equo admisso ad eum accurrit* César I, 22), et d'en haut, sans s'arrêter, lancèrent une grêle de flèches (*e loco superiore in nostros venientes tela conjiciebant,* 26) sur les chrétiens qui les attendaient rangés en colonne serrée (*ipsi confertissima acie... phalange facta,* 24). Par cette attaque subite (*inopinantes agressus,* 12) ils auraient rompu les rangs des cavaliers (*facile hostium phalangem perfregerunt,* 25) du duc de Normandie et de ceux de Tancrède, si ces derniers n'avaient pas été sur leurs gardes (*magnopere præcavendum sibi Cæsar existimabat,* 38). Ces cavaliers, d'après l'ordre de Bohémond (*ut erat ei præceptum a Cæsare,* 22), engagèrent à l'instant

l'action (*cum equitatu proelium committunt,* 15). Suivant leur usage, les Turcs (*moribus suis Orgetorigem,* 4) rebroussèrent chemin (*itinere converso,* 23) et ils auraient échappé aux coups de leurs adversaires par la célérité de leur fuite (passim), si les Chrétiens ne les avaient poursuivis l'épée haute avec la plus vive ardeur (*cupidius novissimum agmen insecuti,* 15 — *gladiis destrictis in eos impetum fecerunt,* 25). Ceux-ci les atteignirent sans peine et en firent un grand carnage (*magnam partem eorum concidit,* 12).

Mais tandis que cela se passe d'un côté (*dum haec in colloquiis geruntur,* 46), de l'autre une multitude bien plus considérable de barbares descendent la colline, traversent la rivière (*quae nondum flumen transierat,* 12) surprennent la garde du camp (*quod improviso unum pagum adortus esset,* 13), la repoussent (*tantam multitudinem equitum propulerunt,* 15) et viennent fondre sur cette partie des tentes (*in eos impetum fecerunt,* 25) où l'on avait réuni les femmes et les malades (*impedimenta in unum locum contulerunt,* 24). Ils auraient sans peine égorgé les hommes et emmené les femmes prisonnières, si Bohémond n'avait été là. Mais il a tout vu (*et id conspicati Helvetii,* 25) l'attaque des ennemis, le massacre des siens, la prise du camp, et aussitôt exhortant ses soldats il s'est élancé (*cohortatus suos, proelium commisit,* 25).

Les ennemis ne peuvent soutenir longtemps le choc de ce nouvel assaillant (*diutius cum nostrorum impetum sustinere non posset,* 26). Ils se voient attaqués de tous côtés à la fois (*ut undique uno tempore in hostes impetus fieret,* 22); ils sont repoussés, ils reculent (*pedem referre coeperunt,* 25) soit saisis de frayeur, soit poussés par l'espoir de se sauver (*sive timore perterriti, sive spe salutis inducti,* 27); quelques-uns tombent (*pauci de nostris cadunt,* 15), les autres vont chercher leur salut dans la fuite (*reliqui sese fugae mandarunt,* 12). Le sultan lui-même avait le premier donné l'exemple de la retraite (*initium ejus fugae a Dumnorige factum esse,* 18).

On le voit, les imitations ne manquent pas, et, comme le programme l'exigeait, les éléments en sont disséminés dans toute la partie expliquée de l'ouvrage latin. Quant à l'application des règles de la syntaxe, l'auteur suit la grammaire de M. Gantrelle; l'ordre n'en a été interverti que fort rarement, quand les exigences du sujet le voulaient impérieusement. Des nombreuses règles de cette grammaire, la plus complète qui existe en français, deux ou trois seulement ont été oubliées; pour la plupart les moyens d'application sont donnés en grande quantité, et l'auteur revient sur toutes dans le cours de l'ouvrage. Certaines règles importantes, comme celle du subjonctif avec les relatifs, peuvent être appliquées jusqu'à 75 fois. Le thème donné ci-dessus indique suffisamment avec quelle habileté l'auteur a introduit les applications dans son récit.

Est-ce à dire après cela que le cours de M. Hennebert soit un ouvrage parfait? Personne ne le prétendra. Dans une œuvre aussi difficile les lacunes, les défauts même sont inévitables; un assez long emploi dans la classe peut seul les faire disparaître. Nous pourrions dès maintenant indiquer certaines règles, pour lesquelles on désirerait des exercices d'application plus nombreux (l'emploi des modes, par exemple, avec les conjonctions *dum, donec, quoad, antequam, priusquam*), signaler des thèmes où les imitations sont trop faciles (comme les thèmes 16, 17, 28, 99, où se retrouvent presque mot à mot des parties des chapitres 1, 22, 39, 52 du 1er livre), mais en présence des excellentes qualités

de l'ouvrage, ces quelques défauts sont de trop peu d'importance pour que nous nous y arrêtions. Le cours de thèmes de M. Hennebert est un livre dont le corps professoral belge a le droit d'être fier, et nous aurions mauvaise grâce de vouloir diminuer par des critiques les éloges qu'il a si grandement mérités. Il faut vivement souhaiter que le gouvernement continue de marcher dans la voie dans laquelle il est entré et que, grâce à des concours sagement ordonnés, chaque classe ait bientôt un ouvrage dans le genre de celui de M. Hennebert. Les professeurs doivent y suppléer maintenant par des thèmes dictés, qui leur coûtent un travail ingrat et pénible et qui font perdre inutilement une partie de la leçon, dont tous les moments sont précieux.

Syntaxe de la langue latine, *à l'usage des classes moyennes du collége royal français, par* F. Küttner, *docteur en philosophie et maître au collége royal français de Berlin.*

Beaucoup de nos lecteurs ignorent peut-être qu'il existe à Berlin un gymnase français. Cet établissement fut fondé lors de la révocation de l'édit de Nantes en faveur des réformés français qui se réfugièrent dans le Brandebourg et y furent bien accueillis par le grand électeur. Comme on le conçoit, il a maintenant perdu sa destination primitive, et il est fréquenté par les habitants du pays qui désirent faire une étude approfondie de la langue française. Il ne diffère des autres gymnases de Berlin et de l'Allemagne en général qu'en un seul point : c'est que l'enseignement se donne en français, excepté dans les deux classes inférieures. Il n'est donc pas sans intérêt pour nous de savoir quelles méthodes on y suit, quelle est l'étendue et la profondeur de l'enseignement qui s'y donne. C'est dans ce but, avec ce sentiment de curiosité que nous avons lu la syntaxe de la langue latine du docteur Küttner. Suivant en général la marche de la grammaire latine de Zumpt, elle en a l'ordre logique et clair; on y retrouve l'exactitude et la précision que l'Allemagne apporte dans tous ses travaux. Mais parfois à force de vouloir être rigoureux et profond, il arrive qu'on devient nuageux et subtil. Ici ce défaut a été évité; la pensée est nette, et bien que l'on sente çà et là que c'est un allemand qui écrit, l'expression cependant est transparente et manifeste clairement l'idée. Mais entrons dans plus de détails. D'après l'auteur la proposition ne renferme que deux parties essentielles, le sujet et l'attribut, qui est ou un verbe ou un auxiliaire accompagné d'un adjectif. Cette manière de voir, qui n'est pas généralement admise chez nous, n'en est peut-être pas moins fondée en raison. Il faut avouer qu'il est illogique de décomposer les verbes adjectifs comme nous le faisons : j'aime, je suis aimant, *amo, sum amans*. Ne vaut-il pas mieux ne considérer la copule et l'adjectif que comme une seule notion concrète? n'éviterait-on pas par là les subtilités et les erreurs de raisonnement? La même exactitude se voit partout. Ainsi le docteur Küttner fait remarquer que *on* ne se rend par la 2e personne du singulier qu'au futur, au présent ou à l'imparf. du subjonctif actif; — que *deficere,* manquer, demande l'acc., et, abandonner, qn., l'abl. avec *ab;* — que *docere,* enseigner, prend l'acc., et, informer qn. de q. ch., l'abl. avec *de;* — que *celor* est suivi de l'abl. avec *de,* à moins que la chose ne soit exprimée par un pronom neutre. — *Reddere,* rendre, s'emploie seulement quand l'attribut est un adjectif; au passif on ne trouve dans ce sens que *fieri,* jamais *reddi;* — *tres annos natus* se dit quand le temps est accompli,

et tertium annum agens, quand le temps n'est pas encore accompli ; — les mots *urbs, oppidum* etc. apposition aux noms de ville, prennent *toujours* la préposition aux questions *quo* et *unde;* à la question *ubi,* ils peuvent se mettre avec ou sans la préposition *in,* lors même que le nom de ville est au génitif; — si l'accusatif accompagne certains verbes passifs, c'est qu'ils sont employés alors dans un sens réfléchi : *cingi, circumdari,* se ceindre, s'entourer; — *pour* se rend, non par le datif d'avantage, mais par *pro,* quand il est synonyme de « à la défense de; » — *similis* et *dissimilis* prennent le génitif ou le datif pour les êtres inanimés, et le génitif pour les êtres animés; — *encore* suivi d'un comparatif se rend par *etiam,* jamais par *adhuc.* L'auteur fait connaître la différence qu'il y a entre *esse* suivi du génitif ou du datif, entre *magis* et *plus, ait* et *inquit, forsitan* et *fortasse, quamvis* et *quanquam* etc. Nous ne continuerons pas; ce que nous venons de dire, suffit pour donner une idée de ce manuel. Sans doute nous aurions quelques corrections à indiquer. Ainsi il n'est peut-être pas tout-à-fait exact de dire que les verbes demander et interroger admettent le nom de chose à l'ablatif avec *de.* Il n'y a que interroger qui soit suivi de cette construction. La règle donnée au n° 6 de la page 10 est-elle énoncée avec toute l'exactitude désirable? « Les cinq verbes impersonnels *piget, pudet* etc. *je suis fâché, j'ai honte* etc. prennent l'acc. de la personne et le gén. de la chose. » Rigoureusement parlant, n'y a-t-il pas erreur à traduire un impersonnel par un verbe personnel? *piget* seul signifie-t-il bien : je suis fâché? il faudrait sans doute : *me piget. Piget* signifie simplement : il y a ennui; on doit ajouter un substantif ou un pronom pour faire connaître la personne qui éprouve cet ennui, cette honte etc. Puis en disant que le nom de personne se met à l'acc. et le nom de chose au gén. on ne rend pas compte à l'élève de la nature de ces cas. Nous avons souvent constaté qu'il n'a de cette règle qu'une intelligence vague et confuse. Ne pourrait-on pas l'énoncer comme suit : Les verbes français je suis fâché, j'ai honte etc. ne se rendent en latin que par des verbes impersonnels : on doit donc les tourner par : il y a ennui, il y a pitié etc.; le nom de personne se met à l'accusatif comme complément direct, de la même manière qu'on met l'acc. après *juvat, delectat, deficit* etc. et l'objet dont on a honte, ennui se met au génitif (c'est un gén. de cause à la manière des Grecs).

En somme cette syntaxe peut rendre de bons services, et si l'auteur y avait ajouté la lexigraphie et la *syntaxis ornata,* sa grammaire aurait été un excellent manuel, complet, méthodique et exact. Nous voudrions aussi que les chapitres fussent plus nombreux; ainsi, par exemple, le génitif n'en forme qu'un. On pourrait le subdiviser et en faire autant qu'il y a de paragraphes, c'est-à-dire de règles particulières. L'ouvrage y gagnerait en clarté. Deux index assez détaillés, contenant l'un, les locutions françaises, l'autre, les expressions latines signalées dans le volume, seroient d'un grand secours et faciliteraient singulièrement les recherches.

A.-C. HURDEBISE.

RECUEIL DE FABLES, HISTORIETTES ET MAXIMES *dédiées à la jeunesse, par* J.-A.-J. LÉVÊQUE DE MAUPUY, *auteur des heures à Marie etc. bachelier ès-lettres, licencié en droit, ancien magistrat, professeur honoraire de LL. AA. RR. les princes belges etc.* Bruxelles et Leipzig, Schnée. 1 vol. in-12 de pp. 196.

L'auteur de ce livre a de tout temps affectionné la jeunesse et dans un âge assez avancé il a cherché à lui être agréable en lui offrant en exemples les plus

beaux traits que lui fournissaient ses souvenirs personnels ou les recueils déjà connus. Si dans la plupart de ces petits récits il n'a pas le mérite de l'invention il a celui de la mise en œuvre, car d'abord il écrit en vers, afin, dit-il, de faire apprendre plus facilement et retenir plus longtemps, ensuite il donne de l'intérêt à ses historiettes par une manière de raconter claire, simple, sans prétention, qui offre souvent une naïveté agréable et un enjouement de bon ton. Non content d'amuser la jeunesse l'auteur cherche à l'instruire et à la former, en lui présentant toujours des traits utiles par quelque côté, des morceaux d'où il sort une moralité ou un enseignement quelconque. Il faut excepter cependant quelques pièces qui n'offrent pas de conclusion, ou dont le lecteur pourrait tirer une conclusion autre que celle de l'auteur, puis quelques maximes les unes vulgaires les autres sans portée. Mais il y a un autre point dont il faut bien dire un mot: l'ouvrage n'a pas toute la correction ni toute l'égalité désirables. D'abord on rencontre des fautes contre la langue, solécismes, termes impropres, tours forcés, et des fautes contre la versification, vers irréguliers, vers trop courts ou trop longs, succession de quatre rimes masculines (ou féminines) sur deux sons, choc l'une contre l'autre de rimes masculines (ou féminines) différentes. Ensuite un autre défaut, c'est la cheville trop fréquente, les détails sans intérêt destinés seulement à amener la rime, la faiblesse du second vers. Donnons quelques extraits.

Dans une discussion entre la Canne à sucre et la Betterave, la Canne parle ainsi du sucre qu'elle fournit :

Au grand comme au petit, à quiconque le touche,
Il inspire aussitôt un besoin, un désir
De faire à son palais un sensible plaisir;
En y songeant, l'eau lui vient à la bouche.
Or, au sucre, est-il rien qui lui soit comparable?
C'est de lui que se font tous ces friands bonbons etc.

La Betterave répond que d'elle on est parvenu à faire

Non du sucre royal, de fraude non suspect,
Mais d'une qualité bonne et d'un bel aspect,
Au point qu'avec le temps il devint populaire.
Alors en cent endroits on bâtit des fabriques,
La mécanique aidant ainsi que la vapeur;
Bientôt la sucrerie eut épuisé les briques.

La pièce intitulée Le malin grenadier, commence ainsi :

De Frédéric le Grand, quelle sollicitude
Pour son armée, on dit qu'il avait l'habitude
De sortir vers le soir sous un déguisement.

Voici encore une maxime :

La valeur d'un objet, pour qu'elle soit réelle,
Doit toujours être juste et n'être pas plus qu'elle.

Nous devons avertir cependant le lecteur de ne pas juger tout le livre d'après des passages heureusement assez rares.

Chrestomathie française *ou morceaux choisis d'auteurs français et belges, à l'usage des pensionnats, des écoles moyennes et de la section préparatoire des athénées et colléges; par* deux professeurs. Tournai, Lecomte-Bocquet, éditeur. Dépôt chez Tarride, libraire à Bruxelles. 1 vol. in-12 de 280 pages. Prix 1 franc.

La langue française, comme toutes les autres, ne s'apprend ni dans les grammaires, ni dans les dictionnaires. Veut-on connaître la valeur des termes, les différentes acceptions des mots, enfin être initié au génie du français, il faut l'étudier dans les auteurs. Cette vérité n'est pas à l'usage des classes supérieures seulement; aussi le gouvernement, dans son dernier programme, prescrit-il une chrestomathie pour l'enseignement du français dans les classes inférieures des athénées et des colléges.

Rien de plus commun que les recueils de morceaux choisis, et naturellement rien de plus rare que les bons. C'est qu'en effet pour être bons, ils doivent être à la portée des élèves; ils ne peuvent donc servir à plusieurs classes. D'ailleurs des recueils trop volumineux destinés à rester plusieurs années dans les mêmes mains, offrent plus d'un inconvénient. Ou les morceaux sont trop longs, et partant trop peu nombreux, et l'on est forcé de les répéter dans différentes classes; ou ils sont trop relevés, trop sérieux. Les auteurs de cette chrestomathie ont évité ce défaut, et leur livre nous paraît répondre à tout ce que l'on peut demander d'un bon ouvrage de ce genre. Il est destiné aux élèves des écoles moyennes et à ceux de la section préparatoire des athénées et colléges. Il sera suivi d'un second volume pour la 6me latine et la 5me professionnelle, et d'un troisième pour la 5me et la 4me latine, et la 4me professionnelle. Celui-ci comprend deux parties l'une en prose et l'autre en vers. On n'y voit point d'ailleurs de ces divisions en narrations, descriptions, portraits, etc. Et cependant tous ces genres y sont, en petit, mais sans être classés ni réunis, et pour cause. Quand on s'adresse à de jeunes intelligences, il faut instruire en intéressant, et faire en sorte que la curiosité reste toujours éveillée. Et puis, une chrestomathie est un cours de langue maternelle; l'élève doit y apprendre une foule de mots nouveaux, rien de plus propre à cela que la diversité des sujets. Qu'on n'oublie pas que la plupart de ces morceaux seront appris par cœur; il faut donc qu'ils soient en outre courts, intéressants, substantiels; rien de plus mauvais que de charger la mémoire d'idées creuses, de paradoxes, de contes sans moralité. Les morceaux contenus dans le recueil sont pour la plupart tirés des écrivains français les plus célèbres des trois derniers siècles. Mais les auteurs voulant que leur publication fût avant tout nationale, et désirant faire connaître aux jeunes gens ceux de nos écrivains qui se sont fait un nom dans les lettres françaises, ont inséré des extraits des ouvrages de Reiffenberg, Stassart, Moke, de Gerlache, Van Hasselt etc. etc., ce que tout le monde sans doute approuvera. Ils n'ont pas donné de notes philologiques ni grammaticales; c'est là le travail du professeur. Celles qui se trouvent au bas des pages ne concernent que l'histoire, la géographie et la mythologie. Enfin ils ont cru utile d'ajouter à la fin du volume de courtes notices biographiques sur les auteurs cités.

Une chrestomathie pour être bonne ne doit pas seulement servir à l'enseignement de la langue et au développement de l'intelligence, elle doit aussi former l'homme moral, l'homme religieux et le citoyen. Or tout le recueil est composé dans ce sens; il inspirera nécessairement à l'élève l'amour de la vertu, du travail;

il prémunira contre la colère, la curiosité, l'hypocrisie; il tend surtout à former le caractère national, à développer dans le cœur de l'enfant le vrai patriotisme et le dévouement, qui en est la conséquence; enfin il nourrit et entretient le sentiment religieux, ce qui est d'un grand prix dans un livre de ce genre. L'élève admire les merveilles de la nature, mais en même temps il remonte jusqu'à l'auteur de la création.

Nous n'avons à faire qu'une petite observation : nous aurions désiré trouver un peu plus de fables de Fénélon, mais peut-être les réserve-t-on pour les volumes suivants.

En résumé cette chrestomathie nous paraît bien faite; les morceaux sont courts, variés, intéressants, à la portée de ceux qui doivent les expliquer et irréprochables pour le fond. Elle ne peut donc manquer d'être utile aux élèves auxquels elle est destinée.

ACTES OFFICIELS.

La démission du sieur *Couture,* surveillant à l'école moyenne de Huy, est acceptée.

Sont nommés :

A l'école moyenne de Diest : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Wagemans, démissionnaire, le sieur *Vandermeeren,* assistant;

A l'école moyenne de Saint-Ghislain : maître de musique, en remplacement du sieur Delannoy, démissionnaire, le sieur *Schultz.*

Nécrologie. — En Belgique : M. *Guillery,* professeur émérite à l'université de Bruxelles, ancien professeur à l'école militaire et à l'athénée; — M. *Devillers,* professeur à l'université de Bruxelles et à l'école militaire; — M. *Reich,* professeur de quatrième latine à l'athénée de Gand; — M. *Périchon,* doyen des libraires de Bruxelles.

A l'étranger : M. l'abbé *Guérin,* orientaliste français; — M. le comte *de Marcellus,* auteur de travaux littéraires remarquables; — M. *Sébastian,* professeur émérite de l'université de Groningue, membre honoraire de l'académie de médecine de Belgique; — le prince de *Salm-Dick,* auteur de plusieurs ouvrages de botanique; — M. *Silvestre Jordan,* ancien professeur de droit à l'université de Marbourg; — le R. *John Miley,* docteur en théologie, l'une des lumières de l'église catholique d'Irlande.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 6. **Juin 1861.**

JACQUES D'ARTEVELD,

DRAME HISTORIQUE EN TROIS ACTES ET EN VERS, PAR CH. POTVIN.

L'apparition d'un drame en vers se distinguant par de grandes qualités devrait être en Belgique presque un événement, non-seulement pour les amis des belles-lettres, mais encore pour tous ceux qui ont à cœur la prospérité et la gloire de la patrie. Dans le temps où nous vivons, dans un pays comme le nôtre, il est bon de répondre quelquefois par des faits irréfutables aux allégations mensongères, aux attaques injustes des étrangers. C'est cette pensée qui a inspiré M. Potvin : son œuvre est à la fois celle d'un bon écrivain et d'un bon citoyen. Cependant *Jacques d'Arteveld* n'a pas eu ce retentissement avec lequel nous voudrions voir se produire toute œuvre nationale bien faite. Cela tient, croyons-nous, à une cause que nous nous efforcerons de mettre au jour dans le courant de notre analyse, et aussi à l'abstention quasi unanime de la critique. Aucun écrit périodique ne s'est attaché, que nous sachions, à donner de cette pièce un jugement complet (1); les journaux qui en ont parlé, ceux du moins que nous avons lus, se bornaient à en citer quelques extraits, en les accompagnant de maigres réflexions. Cependant, on le sait, l'art, surtout à sa naissance, a besoin de la critique pour se corriger, s'épurer, s'élever à la perfection. Nous allons donc essayer de faire sentir les beautés qui nous ont frappé dans cet ouvrage, en même temps que nous soumettrons à l'auteur quelques bienveillantes critiques.

Dans cette analyse nous suivrons jusqu'à un certain point la méthode de M. Patin, qui, dans ses études sur les *tragiques grecs,* suit pas à pas la marche de l'auteur et nous initie insensiblement à la connaissance de la pièce, sans négliger, en chemin, quelques remarques de détail. Nous rejetterons à la fin les observations générales qui seront là mieux en évidence.

(1) Cet article était écrit lorsque nous avons trouvé dans la *Belgique littéraire* (livraison du mois de mars) une appréciation du drame de M. Potvin, sérieusement pensée et élégamment écrite. L'auteur toutefois se borne à quelques considérations générales sans entrer dans les détails de l'œuvre.

Le sujet choisi par M. Potvin avait tous les éléments du succès. Il est essentiellement national et touche aux questions les plus brûlantes de notre siècle. Le nom de *Jacques d'Arteveld* parle vivement au cœur de tous les Belges : il rappelle, en effet, une suite de combats héroïques livrés par nos libres communes contre une puissance despotique et envahissante, un état politique tel qu'on n'en avait pas vu d'aussi parfait depuis les Athéniens, enfin le triomphe d'une *idée* qui, si elle avait été suivie plus tôt et franchement adoptée par toutes les provinces de la Belgique, aurait conduit notre patrie à un haut point de gloire et de puissance. Avec ce nom l'auteur pouvait remuer les masses et soulever, sur une scène belge, les applaudissements les plus sympathiques. Nous verrons jusqu'à quel point il a réussi à créer une action capable de produire de tels effets.

Son drame se compose de trois actes, chacun des actes est divisé en *parties* qui comprennent des *intermèdes* et des *tableaux*. Il ne faut pas attacher une trop grande importance aux noms et aux titres; la plupart de ces subdivisions sont de véritables actes, et l'on peut dire que le drame en contient huit. Ne nous récrions point sur cette prétendue anomalie : il y a longtemps que le système d'Horace, cinq actes ni plus ni moins, a été trouvé trop rigoureux, et l'on a prouvé par plus d'un chef-d'œuvre que la division est de peu d'importance dans l'art dramatique.

La scène s'ouvre par un *intermède* qui ressemble beaucoup à un prologue à la manière ancienne. Dans la grande salle du parlement à Bruges, à demi voilés par un transparent, trois spectres, suppôts du despotisme, « creusent la tombe de la liberté. » Ce prologue, dont le rhythme est sombre et lyrique, ne manque pas de grandeur et prépare très-bien les esprits aux scènes qui vont suivre, en nous montrant des puissances supérieures conjurées contre les Flamands. Cet intermède diffère du prologue des anciens et l'emporte sur ce dernier en ce que, sans nous faire connaître l'intrigue, sans nous dévoiler le dénouement, il commence l'action et en est, pour ainsi dire, une partie intégrante.

La vision disparue, entre dans la salle un des députés au parlement, le vieux Sohier de Courtray, soutenu par d'Arteveld, son gendre, Catherine de Tronchienne, sa fille, et Marie, fille de d'Arteveld. Il vient pour prendre part à une séance solennelle qui doit décider du sort de la Flandre. Son patriotisme, son haut rang de maréchal lui ont fait devancer tous les autres députés, non moins que le désir « de

prendre quelque repos avant les débats ». Sohier était jadis *leliaert*, mais il est revenu de son erreur et il est prêt à donner le peu de jours qu'il lui reste à vivre pour le bien de son pays. Quelques nobles regrets sur sa vigueur perdue, l'assurance de ne rien céder aux injustes exigences du comte Louis de Nevers, l'annonce des périls qu'il va braver dans « ce parlement dangereux » nous donnent de Sohier une haute idée. Mais ce qui est plus important, c'est que déjà dès cette scène nous commençons à voir se dessiner d'Arteveld dans un lointain favorable à son caractère. Sohier, ce futur martyr de la liberté, l'a jugé digne d'être son gendre. Après que Catherine et Marie se sont éloignées pour « prier le Dieu de la patrie », quand après ces paroles de d'Arteveld,

> La Flandre espère en vous, ô mon père, en vous seul,

Sohier s'écrie :

> Je vais jeter pour elle un dernier cri de vie.
> Puisse par l'action ma voix être suivie!
> Mais cette arme m'échappe; à toi de la saisir!
> Vieillard, je vais parler; homme, tu dois agir, —

nous voyons que le gendre de Sohier est déjà cet homme prudent et actif auquel les Flamands en péril vont bientôt confier la direction de leur vaisseau désemparé.

Parmi les autres députés qui entrent en ce moment est Jean Breydel, le fils de Jean Breydel, l'un des héros des Matines de Bruges et de la journée de Courtrai. Sohier l'accueille par un cri d'étonnement que nous ne pouvons pas comprendre :

> Le fils de Jean Breydel ici!

Eh! n'est-elle pas *ici* plutôt qu'à la *cour*, la place du fils de Jean Breydel? Bruges à cette époque s'était-elle donc assoupie pour qu'elle eût besoin de se réveiller? N'était-elle pas la cité où le parti démocrate, le vrai parti flamand, dominait le plus ouvertement? Malgré notre répugnance à descendre sur un terrain qui n'est pas le nôtre, nous avons bien dû faire cette observation historique ; ceci d'ailleurs n'influe nullement sur l'ensemble. Le défaut que nous rencontrons dans cette scène est amplement racheté par l'ordre de la suivante.

Le sire d'Aspremont, ambassadeur du roi de France, ouvre la séance par un long discours. Il prouve d'abord, par le vieux droit,

la légitimité de la nouvelle dynastie des Valois; avec eux va commencer une ère de bonheur et de prospérité pour la France. Si l'on veut déclarer la guerre à l'étranger, au prétendant anglais, si l'on veut abandonner ces vieilles coutumes locales, ces priviléges qui ont fait leur temps, la France parviendra à « réunir ses tronçons » en un vaste corps dont le comté de Flandre sera la tête. Pour cette dernière quel heureux, quel brillant avenir!... — Mais une voix triste et sévère, celle d'un homme grave et sensé, interrompt l'habile diplomate :

> Altesse, quel que soit cet avenir vanté,
> La Flandre meurt! Fût-il sans conteste accepté,
> Quand la guerre et la faim nous prennent dans leurs serres,
> Ce rêve de grandeur sied-il à nos misères?

Ce n'est pas la gloire mais la paix et le travail que désirent les Flamands. Peut-on parler de gloire à un peuple qui meurt d'inanition?

D'Aspremont, toujours calme, comprend que cette peinture des maux de la Flandre s'adresse indirectement à la France. Il y répond en montrant tout ce que le suzerain a fait pour le comté... mais ce ne sont là que des maux imaginaires, des plaintes injustes.... ce que regrettent les Flamands, c'est la perte de leurs priviléges,

> De ces vieux mots pourtant il faut faire son deuil :
> Ils ont fondé la gloire; ils ouvrent le cercueil.

Breydel prend la défense de ces biens précieux qui n'ont été acquis qu'au prix de tant de fatigues et de sang :

> Ne répudions pas nos chartes immortelles!
> Notre prospérité croît et tombe avec elles.

Voilà le point essentiel du débat : si, comme le veut l'impétueux Nevers, les libertés communales doivent descendre au tombeau, c'en est fait de la Flandre. En ce moment suprême, le vertueux Sohier se lève :

> Permettez qu'un vieillard parle pour sa patrie,
> Comte; et si ce haut rang, cette tête flétrie
> Rappellent cinquante ans de dangers, de revers,
> Et votre aïeul suivi jusqu'en d'horribles fers,
> Ecoutez-moi.

Ces précautions ne sont pas inutiles en présence d'un homme comme Louis de Nevers. Avec un rare bon sens et la force que donne la conscience du droit, Sohier prouve que la Flandre doit

rester neutre entre les deux grands peuples qui vont déchirer le monde par leurs luttes acharnées. Ce point n'a pas encore été touché jusqu'ici, mais il est implicitement compris dans la discussion qui a précédé, relative aux priviléges et à la libre gestion des affaires de la commune. Le maréchal de Flandre réfute toutes les objections qu'on lui présente : — L'interdit sera rigoureusement appliqué, car « si l'Anglais a besoin de vendre », déjà « il s'ouvre en Brabant des entrepôts amis »; l'émigration, conseillée par le comte comme un remède aux souffrances des populations, ne fait qu'enlever au pays ses forces les plus actives, ses plus grandes richesses; la guerre enfin, la guerre avec toutes ses horreurs, est « pour sortir de ce dédale » un moyen qui consiste à tuer le malade pour le guérir de ses douleurs. Pas de guerre! s'écrie Sohier....

Aux nobles, les combats! la paix à l'industrie!
Qu'un traité rédempteur rouvre nos magasins;
La Flandre ne peut pas, jouet de deux voisins,
Les priviléges morts, l'industrie immolée,
Vivre, entre l'Angleterre et la France, étranglée.
. . . .
... Le bourgeois de Flandre, à la lutte étranger,
Ne doit l'impôt du sang qu'à la Flandre en danger.
Lui veut-on arracher cet impôt qui la navre,
Eh! pour auxiliaire on n'aura qu'un cadavre!

Ces paroles font bondir le comte : la France est-elle donc si léthifère que tout ce qu'elle touche dépérisse à l'instant et devienne cadavre? A bout de raisons, emporté par la colère, il laisse enfin échapper les vrais sentiments de son cœur :

... Qui raisonne est rebelle; il faut être
Avec ou contre nous enfin, Français ou traitre!

Sohier flétrit ces coupables sentiments du comte en lui rappelant le noble dévouement de son aïeul, Gui de Dampierre,

... Mort captif de ses serments.
Doit-on pleurer en lui le dernier des Flamands?

Le comte se croit outragé par ce souvenir; il voit renaître « les Blauvoets, les Pyc, les Zannekin » et avec eux la souveraineté du peuple :

Nous faudra-t-il reprendre encor nos gants de fer
Pour souffleter au front cette audace d'enfer?

Enfin, sans respect pour les cheveux blancs, pour le haut rang de maréchal de Flandre, il ordonne son arrestation :

... Aux amis des Anglais, la prison!

Cet événement, quoique prévu, n'en émeut pas moins les spectateurs. D'un côté, la vieillesse de Sohier, tant de courage et de patriotisme dans un si faible corps ; de l'autre, la violence du tout-puissant Nevers, forment un contraste propre à nous faire bien comprendre le caractère de la lutte qui va s'engager. Vainement le vieillard, qui ne s'émeut pas du danger qu'il court, cherche à rappeler le comte à de meilleurs avis ; vainement les autres députés, peu à peu enhardis, essaient de protester ; vainement Catherine et sa fille accourent éplorées et tentent de fléchir le comte par leurs prières et leurs larmes, elles ne reçoivent que des insultes et des moqueries de la part du favori du comte, Ghelink, et de son nain Johannot, et les représentations des députés sont durement repoussées. Sohier, après avoir conjuré ses amis de persévérer dans les sentiments pour lesquels il se voit persécuté, souhaite que sa mort soit profitable à la Flandre et sort soutenu par ses enfants et entouré de gardes.

Après cet éclat le comte n'a plus à délibérer, il décide :

Messeigneurs, les États lèveront une armée.
J'ai dit. — Retirez-vous, la séance est fermée.

Les bourgeois sont restés sous le coup de cet acte de violence. Le premier, Gérard Denys, doyen des tisserands, propose de lever l'étendard de la révolte ; le premier aussi, il conseille de s'en rapporter à d'Arteveld, au *sage homme* de Gand. Nous ne savons si tout le monde partagera notre avis, mais Gérard Denys, quoi qu'en disent les nouvelles découvertes historiques, passe si bien pour avoir été non-seulement l'adversaire acharné de d'Arteveld, mais encore son meurtrier, que nous éprouvons une certaine répugnance à lui voir faire cette dernière proposition. N'osant s'exprimer librement dans cette salle pleine des espions du comte, les députés se donnent rendez-vous à Gand et se quittent sur ces mots :

Au Paddenhoek demeure le sage homme.

Cette première partie du premier acte, cet acte, si l'on veut, a toutes les qualités d'une bonne exposition. Elle est une partie de l'action en même temps qu'elle la prépare. L'hostilité entre le comte

et les communes commence dès les premières scènes, et, après l'arrestation du maréchal de Flandre, un conflit est imminent entre ces deux partis ennemis. Déjà nous connaissons les caractères des principaux personnages. Bien conduite, composée toute entière d'éléments internes, cette exposition respire un ton grave, nous y trouvons comme un reflet de cette grandeur qui a rendu immortels les drames des Grecs.

Dans la seconde partie, les bourgeois secrètement assemblés dans le préau du monastère de la Biloke à Gand, acceptent pour chef le *sage homme* et lui confient la défense de leur nationalité et de leurs intérêts. Nous voyons ici un élément neuf et tout-à-fait local qui donne à la pièce beaucoup de vie et d'originalité, les *Karls,* qui sont les *sans-culottes* de ce temps. Un de leurs chefs, Knop, apparaît des premiers. Il « jette aux échos de l'aurore » un chant de ralliement où respire une sauvage énergie :

Chantons le Karl ! le Karl fougueux
Détruira la chevalerie.
Saye en lambeaux, trogne aguerrie,
La barbe longue, comme un gueux ;
. . . .
Il ne connaît ni frein, ni règle.
Fier comme l'aigle !

Peu à peu arrivent d'autres karls avec leur chef, Eustache Sporkin, et enfin d'Arteveld. L'entrevue des deux chefs a quelque chose de cordial et de rude. D'Arteveld reconnaît Eustache pour un des combattants de Cassel, échappé à cette terrible bataille. Eustache lui apprend que, blessé grièvement, il a été sauvé par Knop, le brave et courageux enfant. Pendant neuf longues années, il s'est caché attendant la vengeance. Elle se lève enfin et lui avec elle. Il présente Knop à d'Arteveld : C'est Knop qui a arraché Marie aux mains d'un ravisseur, d'un ami du comte. Le père remercie noblement le sauveur de sa fille : « Ta main, frère ! » Sporkin qui a tant souffert des ennemis de la Flandre, cherche alors à entraîner le bourgeois dans son parti, qui veut la destruction de la noblesse et des prêtres; puis passant brusquement à un autre sujet, il apprend à d'Arteveld l'amour de Knop pour sa fille :

Fiançons nos enfants et nos causes.

Ce caractère d'Eustache est un singulier mélange de vices et de qualités : à un patriotisme brûlant, à une âme tendre, il joint des

passions effrénées, une haine implacable contre tout ce qui n'est pas le peuple. Il propose pour triompher des ennemis de la Flandre, un moyen simple et radical que Marat après lui devait si bien mettre à exécution. D'Arteveld refuse l'alliance à de telles conditions; il va quitter Sporkin quand arrivent les bourgeois et les métiers de Gand. Cette scène a été préparée : d'Arteveld monte sur une estrade et se dit tout dévoué aux intérêts de la Flandre. Le peuple l'accueille favorablement :

Nous vous suivrons partout; vous êtes le plus sage.

Et Gérard Denys, qui ressemble en ceci plus à un karl qu'à un bourgeois prudent et sage, propose pour mot d'ordre ces mots : « Vengeance et travail! » — Non, réplique d'Arteveld :

Non! travail et liberté!

Telle est sa devise, destinée à être inscrite au fronton de l'édifice qu'il veut élever. Il réunira les diverses parties de la Belgique, rendra aux chartes communales toute la force, tout l'éclat de leur jeunesse. Le roi d'Angleterre partage et approuve ce plan; les communes de France vont s'unir à ce mouvement d'émancipation : le comte devra suivre ses sujets. Au moment où, animé par ces nobles pensées, il s'écrie :

Donnons l'impulsion, elle sera suivie;
La Flandre reprendra partout l'espoir, la vie;
Que de l'Escaut au Rhin ce cri soit répété,
Ce cri victorieux: Travail et liberté!

une voix haletante, éplorée, fait entendre ces mots : « Mon père, mon père! » C'est Marie : un sicaire est venu pour assassiner le sage homme, le complot est découvert, on entend déjà les pas des satellites du comte. Les bourgeois sont désarmés, mais le danger leur ramène les Karls, que Knop, obéissant à la voix de l'amour, appelle à la défense de Marie :

Noble enfant, point d'alarmes!
Des armes! j'en ai, moi! — Tous les Karls en avant!
Aux goedendags!

D'Arteveld, par un mouvement qu'explique son amour paternel, veut enlever à Eustache son arme favorite, « *son gourdin de bataille* ». Marie se réfugie au couvent et les Karls, suivis des bourgeois, s'avancent en chantant :

Faut-il mettre un tyran à bas,
Frapper l'étranger qui nous brave,
A nous le Karl! le Karl est brave;
Le loup suit sa piste aux combats...

Cet acte se distingue par les mêmes qualités que le précédent, conduite sage et bien réglée, simplicité qui n'exclut pas les grands effets. L'action a fait un pas : la lutte engagée entre le comte et les communes a pris un caractère plus grave; déjà même un commencement de conflit a eu lieu. Enfin, l'intérêt qui va en augmentant est ici habilement suspendu.

Disons-le dès maintenant : à notre avis, les deux actes suivants ne présentent pas les mêmes caractères. Quoique en général bien conduits, ils renferment tant d'incidents divers, on y voit agir tant de personnages nouveaux, les appareils de théâtre y sont si multipliés que l'attention à la fin se fatigue et que l'intérêt, trop divisé, diminue et se perd. Nous avons analysé avec beaucoup de détails le premier acte, parce qu'il révèle chez l'auteur un remarquable talent d'exposition. Maintenant que nous avons moins à louer, notre exposé sera plus rapide.

Le comte est vaincu : les trois spectres s'envolent en poussant des cris de désespoir et en appelant à leur aide toutes les puissances de l'enfer; ils sont chassés par le Génie de la patrie qui plane dans les airs comme pour protéger le peuple. C'est jour de foire à Gand. Les bonnes gens célèbrent les bienfaits de la paix et le nom de d'Arteveld; des seigneurs français, étourdis et insolents, parcourent la foire; Eustache est là avec ses ribauds, critiquant tout à son ordinaire. Enfin paraît d'Arteveld entouré d'une garde commandée par Knop, puis le comte lui-même qui feint de venir prendre part à la joie populaire. Après avoir inutilement essayé d'entraîner le capitaine dans son parti, il sort en proférant des ménaces dont les effets ne se font pas longtemps attendre. Plusieurs événements, se succédant coup sur coup, assombrissent ce beau jour. Sohier, le vertueux et loyal Sohier, a été décapité sur l'ordre du comte. Cette nouvelle, après le rôle que ce vieillard a joué dans le premier acte, passe trop inaperçue. Un autre incident effraie bien davantage les Gantois : le comte, sous prétexte d'aller à la chasse, a passé à l'ennemi et déjà il a commencé l'attaque. Enfin le légat français, depuis longtemps sur la scène, sans but apparent, et dont l'arrivée n'est expliquée que par quelques mots de d'Arteveld, le légat vient mettre le

comble à l'épouvante générale en lançant l'excommunication sur la ville rebelle. A l'attaque, le capitaine répond par la défense et part pour repousser les assaillants; les effets de l'excommunication sont atténués par le clergé de Gand. Eustache qui, pendant tout ce temps, est resté sur la scène avec ses soldats déguenillés, quand la place de ce fougueux ennemi des *leliaerts* semble être au milieu du péril, Eustache s'indigne contre ce peuple se courbant d'abord sous le poids de l'excommunication, puis se relevant au paroles de consolation des prêtres gantois. Sur un bouclier tenu par ses Karls, écouté par un auditoire en haillons, il pérore comme un tribun de 92, se gausse du peuple, de ce troupeau stupide qui se laissera toujours tondre. D'Arteveld reparaît avec les milices victorieuses, suivi bientôt d'un messager du roi de France demandant à traiter avec les Flamands. Il se retire en se félicitant :

> Notre foire était belle; elle devient illustre.

Knop resté seul le suit quelque temps d'un œil pensif et admirateur : « Cet homme est surprenant! »

Ces dernières paroles préparent la scène suivante qui, pour le naturel, me semble l'une des plus belles de la pièce. Le théâtre représente la place du Vendredi à Gand : on voit des apprêts destinés à une grande cérémonie. Knop, chef de la garde du capitaine gantois, est seul, près de l'estrade. Il songe au « *maître* », à sa politique, à son génie, à l'état prospère où il a ramené la Flandre épuisée :

> Cet homme est grand! Il juge, il domine, il impose.
> Un seul geste : à la mort tout un peuple s'expose.
> Un mot : tous les partis, à ses pieds les voilà.

Puis, passant au véritable objet de sa rêverie :

> Et sa fille! sa fille! ô chaste diamant!
> Sa douce image est là constamment, constamment.

Nous ne saurions trop louer le naturel de ce caractère. Le farouche Knop est moins attiré par le génie tout pacifique et modéré du père, que par l'amour qu'il ressent pour la fille; mais, dans son orgueil, il ne voudrait pas l'avouer. Nous le verrons, quand d'Arteveld lui refuse Marie, repousser avec colère celui qui lui brise le cœur, mais entraîné par cette image, qui l'attire sans cesse, revenir bientôt près de d'Arteveld, renier pour lui ses anciens amis, et sans regret lui faire le sacrifice de sa vie.

Aux « rugissements » de Knop, Eustache qui rode partout, reconnaît son fils adoptif. Le voyant en proie à la douleur, il lui propose, pour se rendre maître de l'objet de son amour, un des moyens odieux dont il semble avoir le monopole.

> Quand Bauduin Bras-de-Fer à Judith voulut plaire,
> Le père de Judith régnait, de son métier;
> Bauduin était en Flandre un simple forestier;
> Il ne soupira point : il enleva la belle.

Il est regrettable de rencontrer de telles choses surtout après une scène aussi pure que la précédente. Nous nous garderons bien de discuter les sentiments politiques et religieux d'Eustache, mais nous ne pouvons admettre qu'un personnage quelconque vienne développer dans plusieurs scènes des théories qui blessent si ouvertement la morale. Cette erreur de l'auteur provient de son système littéraire qui consiste à pousser la peinture d'un caractère jusqu'à ses dernières limites. Ce système est aussi celui d'un grand maître auquel il a valu bien des critiques, bien des attaques. Voyant qu'il ne peut l'arracher à l'amour de la fille, Eustache cherche au moins à l'enlever au parti du père. Il n'y réussit pas davantage; à l'accusation de trahison que Sporkin lance à l'ancien karl, Knop répond en montrant la place qui se couvre de monde :

> Traitre! Vois cette place et cette cathédrale :
> Voici la trahison publique et générale!

Cette scène est encore obstruée de personnages, mais elle a ceci d'important qu'elle est le point culminant de l'action. C'est ici que triomphe entièrement la politique du sage homme, qu'ont lieu les confédération des peuples belges, la paix avec la France, la restauration des priviléges, la conclusion d'un traité avec l'Angleterre.

La solennité terminée, Eustache retient d'Arteveld et lui demande sa fille pour Knop. En apprenant que Marie est fiancée à un autre, à l'un de ces gentilshommes qu'il déteste, le malheureux amant ne peut contenir son désespoir :

> Maître, maître, va-t'en! va-t'en! ta voix me navre!
> Ne te retourne pas sur ce pauvre cadavre!
> Va-t'en!

Mais la douleur n'abat point ces natures fortes : elle ne fait que surexciter leurs premiers sentiments. Les dangers feront oublier à Knop son amour détruit :

Aux armes! Aux poignards! En chasse! A la battue!
Que cette illusion finisse et qu'on me tue!

Cette ardeur elle-même se brise bientôt et fait place à des plaintes qui ont toute la douceur de l'élégie :

Parfois,
J'ai cru surprendre un souffle attendri dans sa voix,
Surprendre dans ses yeux une aurore qui brille;
Elle me souriait, la belle jeune fille,
Avec tant de bonté, de grâce, de douceur,
Que je me laissais prendre à l'espoir, ô ma sœur!

Cette scène nous fait aisément comprendre toute la souplesse du talent de l'auteur. L'amour, ce vieux ressort du théâtre français, a été employé ici avec autant d'adresse que de bonheur. Au milieu des discussions politiques, de ces scènes de combats, il repose agréablement l'esprit.

Eustache console son fils avec une tendresse qu'on ne lui croirait pas :

... Pleure, enfant, et tu seras calmé!
Knop, ton cœur est trop grand pour n'être pas aimé!
Te préférer un noble!

Mais il a tort de revenir à son moyen *héroïque* « Enlève-là : elle t'aime ou elle t'aimera. Knop lui-même se laisse prendre à l'éloquence d'Eustache et est entraîné par lui.

Ce deuxième acte finit par un *intermède,* dans lequel nous remarquons une strophe que chante un chœur populaire, bien tournée et très-harmonieuse. Le fond du tableau change peu à peu : un orage gronde; on voit se dessiner dans les nuages l'ombre des trois spectres; le Génie de la patrie s'élève au-dessus des nuages et disparaît. A propos de ces moyens d'illusion, nous ferons remarquer seulement qu'une pièce bien conduite, où l'intérêt est à la fois concentré et habilement distribué, n'en a pas besoin pour réussir, même sur la scène.

Au troisième acte, l'horizon politique s'est encore une fois obscurci. D'Arteveld accusé d'aspirer à la tyrannie, s'est volontairement constitué prisonnier. C'est dans un cachot qu'il reçoit ses amis de Flandre, Édouard d'Angleterre, Étienne Marcel, doyen des corporations de Paris, les députés des différentes provinces de la Belgique qui viennent pour conférer avec le *sage homme* : les scènes qui se passent dans la prison empruntent de la situation un certain carac-

tère de grandeur; elles produiraient une véritable émotion si elles n'étaient pas pour la plupart trop longues et un peu monotones. Parmi ces scènes il en est une que nous estimons beaucoup pour sa grâce et sa nouveauté, c'est celle où le prisonnier, entouré de sa femme et de ses enfants, se rappelle les beaux jours de sa jeunesse, coulés loin des orages politiques, alors que tous ses soins étaient consacrés au travail et à la famille. Il est à regretter, dans cette scène, que les personnages se servent quelquefois d'expressions qui pourraient prêter à rire. Nous n'en parlerions pas ici, si l'emploi de ces expressions ne révélait clairement les tendances de l'écrivain. Un des caractères de la nouvelle école littéraire est de dire tout ce qu'on pense, fût-ce même les choses les plus naïves, sans s'inquiéter de l'effet qu'on produit sur le lecteur. D'Arteveld rappelle à sa femme que lors de la naissance de leur premier enfant, dont le sourire s'adressa d'abord à lui, « *elle fut jalouse un peu* »; plus loin,

... Mais nous causons là comme des amoureux,
Et gênons ces enfants et leur amour peureux.
C'est leur tour, Catherine!

et quand le fiancé de Marie, jaloux sans doute, dit que Knop est un « *ours* », la jeune fille défend l'ami de son père avec une ardeur qui lui va bien, mais qui donnerait beaucoup à penser aux malveillants:

..... cet ours, je l'espère,
Ne trahira jamais son pays, ni mon père.
Je le vois si souvent l'admirer, *et toujours*
Je voudrais l'embrasser et l'appeler mon ours!

Knop, qui l'a entendue, a bien vite oublié Eustache : il vient se jeter aux pieds de « cette famille sublime » et jure de ne jamais l'abandonner. Puis, montrant du geste Marie et son fiancé, il prononce ces mots pleins de sentiment :

Ils s'aiment, ces enfants : mariez-les demain.

Après cette scène, on vient annoncer à d'Arteveld que son accusateur a été condamné; il sort de la prison, en s'écriant :

Flandre au lion! Ma vie est toute à mon pays!

Cette partie, qui se compose de douze longues scènes, a pour but de mettre en relief le caractère du héros, toujours et partout ami de la paix et de la légalité. Sous ce point de vue, elle se rattache à

l'action ; mais la suivante, en nous montrant l'une de ces luttes acharnées et terribles si funestes à la liberté de nos communes, nous donne-t-elle une bien haute idée de la fermeté du tribun populaire, de l'autorité qu'un tel homme doit exercer sur les partis ? C'est une question qui se résoudra d'elle-même un peu plus tard.

Nous voici de nouveau revenus sur le forum de Gand, la place du Vendredi. Les tisserands et les foulons sont en lutte; bientôt ils se livrent une terrible bataille qui ne se termine que par la mort de Jean Bake, doyen des foulons, tué, sur la scène même, par Gérard Denys. D'Arteveld s'est déclaré pour les plus riches, les plus forts. Pourquoi Eustache, le farouche et vindicatif Eustache, n'a-t-il pas prêté l'aide de ses ribauds aux foulons? Il est sur la scène, mais il se borne à maudire et d'Arteveld et les tisserands et à promettre vengeance aux blessés qu'on emporte.

Encore une fois la scène change : nous voyons la rue du Paddenhoek avec la maison de d'Arteveld au fond. La rue est occupée par Eustache èt ses Karls. On ne peut plus y passer qu'en répondant *Courtrai !* au mot d'ordre : *Vengeance !* — Un *leliaert* se présente et répond *Cassel !* il est égorgé « comme un chien. » A qui donc en veulent les Karls ? Voilà une question que nous nous adressons dès la première scène et qui n'est pas résolue par la deuxième. Ils préparent un complot, c'est évident, mais contre qui ?

D'Arteveld paraît à cheval, entouré de ses amis, revenant du parlement de l'Écluse. Il a apaisé l'émeute, sa politique a triomphé partout; mais un grand changement s'est opéré en lui. Cet homme qui naguère encore poussait le respect des devoirs féodaux jusqu'à laisser passer le comte de Flandre aux ennemis, lui qui s'est séparé du redoutable Eustache pour cette seule cause, lui qui semblait soutenir la théorie du droit sacré et divin, il ne se soucie plus de la suzeraineté de la France et se livre tout entier aux Anglais. C'est de l'histoire, il est vrai, mais nous demandions ici de l'art dramatique, un homme supérieur ne changeant pas ainsi à tous les vents. Dans l'histoire le changement de d'Arteveld s'explique facilement : de tout temps il a nourri ce projet d'abandonner la France et de faire cause commune avec les Anglais, et il a attendu une occasion favorable pour se déclarer. Mais, dans notre drame, ce brusque revirement ne peut s'expliquer; nous n'y voyons que de l'inconséquence et de la versatilité; nous sommes loin du héros « ferme en ses desseins. »

Knop a vu des « gens aux sinistres figures »; il reste sur la scène

et pendant que d'Arteveld, sans avoir, nous ne savons pourquoi, répondu au mot d'ordre des Karls embusqués dans la rue, rentre dans sa maison au milieu des félicitations de ses amis, le jeune admirateur du tribun aborde Eustache qui a épié les acteurs dans la scène précédente. Il cherche à pénétrer le secret de ce dernier et devine qu'il prépare un complot contre la vie du *maître*. Pendant que Knop cherche à émouvoir son père adoptif et à lui faire abandonner son projet, on vient annoncer à celui-ci que les Karls sont « débordés » par les *leliaerts,* que

Pour un qui dit : *Courtrai,* vingt répondent : *Cassel.*

et Eustache de s'écrier :

O désespoir ! vont-ils égorger la patrie ?

Comment s'entendre ? comment expliquer le concours des Karls et des *leliaerts,* de ces deux éléments irréconciliables, à la même heure, au même endroit, pour la même cause ? Et encore une fois à qui en veulent les Karls ? Des premières scènes il résulte que c'est à d'Arteveld, et quand celui-ci, à sa fenêtre, conjure les mutins de revenir au devoir, Eustache avec ceux qui ont répondu : *Cassel,* aussi bien qu'avec ceux qui ont dit : *Courtrai !* crie plus haut que tous les autres :

Mort ! vengeance du sang !

Et cependant, quand la maison va être envahie, le même Eustache gémit et s'écrie avec désespoir :

... Ah ! qu'il vive ! qu'il vive !
Lui seul, lui seul tiendra la trahison captive !

Comment concilier tout cela ? Il se peut que le chef des Karls, emporté par son amour pour Knop, revienne, avec sa brusquerie ordinaire, au parti de d'Arteveld et qu'il se fasse son défenseur, mais encore que de contradictions, que de changements inexpliqués !

La maison est envahie ; d'Arteveld se défend, soutenu par Knop, Eustache et quelques karls. Marie accourt et, à la vue de son père atteint d'un coup mortel, de Knop près de succomber, d'Eustache se défendant avec peine, elle trouve encore, ce qui n'est pas très-naturel, la force d'injurier et de maudire les assassins. La mort de d'Arteveld est bien décrite ; son dernier cri est celui de toute sa vie :

Que Dieu sauve la Flandre !

Eustache mortellement blessé se relève encore pour jeter le cri de ralliement des Karls :

Sauvez la Flandre! — A nous! — Tuez! Son *bonjour* tue!

La pièce paraît finir ici; mais l'auteur a cru bon d'y ajouter encore une partie dont nous verrons plus tard toute l'importance. Les trois spectres triomphent momentanément, mais ils sont bientôt chassés par le Génie de la patrie qui vient célébrer les bienfaits de la politique de d'Arteveld, et annoncer que son *œuvre* ne périra pas.

Nous n'aurions pas voulu risquer une observation importante qui a trait à l'ensemble du drame, avant d'en avoir mis le plan tout entier sous les yeux du lecteur. Après la lecture de cette pièce voici quelle fut notre première pensée. Comment se fait-il qu'avec un sujet national, soulevant des questions qui nous intéressent à un si haut point, avec de grandes qualités, un style énergique et conforme à nos goûts, cette pièce, œuvre d'un auteur belge, ne nous ait que médiocrement intéressé? En ouvrant le livre, nous nous attendions à trouver une action dans laquelle un homme supérieur, poursuivant la réussite d'une grande et généreuse *idée*, parviendrait enfin, après avoir vaincu tous les obstacles, à la réalisation de ses plans. Le premier acte et une partie du second n'avaient fait que confirmer notre attente. Qu'avons-nous rencontré dans la suite? un homme honnête et modéré, reconnu par tous comme le chef moral d'un état, n'arrivant qu'un seul instant au but qu'il s'était proposé, puis victime des haines, des factions civiles, changeant de ligne de conduite, abandonné de ses amis, et tombant enfin sous les coups d'un parti qui, semble-t-il, venait d'être anéanti. Est-ce là une action dramatique propre à nous intéresser fortement? y a-t-il seulement une action dans cette tentative et cet avortement de l'œuvre commencée? Il y en a une, mais qui ne se voit pas au premier abord : c'est la lutte entre le despotisme et la liberté, entre la féodalité et les nouvelles idées. Le Génie de la patrie, véritable *deus ex machina,* annonce à la fin de la pièce le triomphe de l'idée du grand politique gantois. Pendant tout le cours de la pièce le lecteur ne se doute guère que ces spectres, ce Génie jouent un si grand rôle dans l'action, et l'auteur lui-même paraît vouloir confirmer le lecteur dans cette opinion, en ne faisant agir ces personnages que dans les intermèdes. Aussi, quand nous voyons tomber d'Arteveld sous les coups des *leliaerts,* nous nous disons : — l'homme est tombé et l'œuvre avec lui : à quoi

bon tant d'efforts, tant de génie pour un but qu'on n'a pu atteindre? — Mais voilà que tout à coup apparaît le Génie de la patrie, debout près du tombeau de d'Arteveld :

> Non ! la Flandre n'est pas vaincue !
> Le droit y garde son autel.
> C'est l'homme seul qu'un meurtre tue,
> Et l'œuvre survit, immortel.

L'intérêt dramatique, celui qu'on appelle intérêt de curiosité, ne peut être éveillé que par une action serrée où tout se concentre, et non pas par une suite d'incidents détachés, sans rapport entre eux, sans influence sur l'ensemble. L'intérêt, provenant du cœur, est bien préférable au premier, mais nous ne l'avons rencontré que dans de rares scènes.

Ce manque d'intérêt, les défauts que nous avons signalés dans la conduite de la pièce, les changements, les contradictions de la dernière partie découlent, à notre avis, d'une erreur de M. Potvin. Il a pensé que c'était l'histoire qui devait dominer dans un drame historique; aussi trouvons-nous dans cet ouvrage le récit tout entier de la carrière politique du tribun flamand. Nous y voyons tous les événements qui se sont passés dans une période de quatre années, espace de temps qui suffirait seul pour faire désapprouver le drame par plusieurs de nos lecteurs, hommes de goût et de savoir, mais religieusement attachés aux traditions du passé. Pour nous, nous ne tenons guère à ce que l'action se passe dans les vingt-quatre heures, pourvu que les exigences de l'art soient observées, pourvu qu'un acte ne comprenne que les événements qui ont pu rigoureusement se passer pendant le temps nécessaire à la représentation. Après cela, que l'intervalle entre deux actes soit d'un jour, d'un mois, d'une année entière, peu importe, croyons-nous : le spectateur, qu'on vient de jeter d'un seul coup en plein moyen-âge, en pleine antiquité, se fera là-dessus facilement illusion. Mais ce que nous blâmons chez M. Potvin, c'est qu'il ait cru nécessaire d'être vrai, quand il lui suffisait d'être vraisemblable; que, dans cette intention, il ait rapporté, sans choix, tous les événements auxquels son héros s'est trouvé mêlé. Eh ! qui l'empêchait de prendre ceux de ces événements qui sont les plus propres à relever le caractère de d'Arteveld et de laisser le reste dans l'ombre? Ou plutôt à quoi bon vouloir nous initier à l'histoire de ce grand homme? Pourquoi, et l'auteur le pouvait, ne pas créer une action toute d'imagination, dans laquelle

en conservant beaucoup des éléments qu'il a fait agir, Knop, les Karls, la douce et courageuse Marie, Catherine, la femme forte, il ferait paraître d'Arteveld comme l'égide du peuple, veillant partout aux intérêts du pays, au repos et à l'honneur des familles? Nous ne voulons pas insister sur ce sujet; le talent de M. Potvin est de nature à nous faire espérer bientôt une éclatante réparation d'une erreur excusable. Hâtons-nous de revenir à l'étude du drame tel qu'il est.

Une des parties de l'art dramatique dans laquelle se révèle le mieux le talent du poète, c'est la peinture des caractères. C'est là en effet qu'il crée, dans le sens littéraire du mot : il donne la vie, des passions, à des personnages qui n'ont jamais existé; il crée même en mettant en scène des hommes qui ont joué dans l'histoire un rôle éclatant. Le secret de cet art admirable ne s'apprend pas : il n'est donné qu'à quelque hommes privilégiés. Il est à regretter que M. Potvin n'ait pas cru devoir créer plusieurs personnages comme Knop, Eustache. Nous avons déjà fait remarquer plus d'une fois le naturel du premier caractère. Quant aux autres personnages, en général fidèles à l'histoire, ils laissent toujours à désirer. Nous avons déjà vu que le d'Arteveld de M. Potvin n'est pas un esprit *assez vaste, assez ferme en ses desseins* pour devenir le héros d'un drame. C'est bien le *sage homme* de Froissard, pacifique, modéré, repoussant par calcul et par patriotisme le joug détesté des Français; mais nous voudrions en lui un peu plus de bonhomie et, le dirons-nous, un peu plus de finesse, d'astuce. Et qu'on ne se récrie pas : nous ne faisons cette fois que demander à l'auteur de se rapprocher un peu plus de l'histoire et aussi de la nature humaine. La famille du tribun est animée des mêmes sentiments que lui; Catherine et Marie sont prêtes à tout sacrifier à la patrie. Un trait bien naturel chez ces femmes, c'est qu'elles voient dans d'Arteveld non-seulement un mari, un père, mais un grand homme, un héros.

La plupart des personnages secondaires se distinguent par l'exagération du caractère. Voyez le comte : c'est un tyran brutal et sans vergogne. Certes l'histoire ne nous fait pas un grand éloge de Louis de Nevers, mais au moins l'auteur aurait dû lui conserver quelque dignité. Voyez encore Eustache : toutes ses bonnes qualités exagérées deviennent des défauts : sa franchise, de la brutalité; son patriotisme, de la haine pour tout ce qui n'est pas lui ou ses Karls. Il faut l'avouer : cet échantillon du peuple n'est pas fait pour nous donner une bien haute idée des Flamands de cette époque. Ajoutons cepen-

dant que ses défauts sont en partie rachetés par les souffrances qu'il a endurées pour la liberté, par le généreux appui qu'il prête toujours aux vaincus, enfin par sa mort. Notre tâche serait trop longue s'il nous fallait étudier séparément chacun des personnages; d'ailleurs beaucoup d'entre eux arrivent sur la scène et disparaissent, sans avoir aucune influence sur l'ensemble du drame. Ajoutons cependant, à propos des personnages allégoriques, qu'au mérite de concourir, pour une grande partie, à l'action, ils en joignent un autre; ils jettent sur le drame une teinte de poésie que ne pourrait lui donner ce spectacle des luttes politiques et des discussions civiles. Le ciel lui-même est intéressé à cette partie qui se joue sur la terre; le Génie du mal est en lutte avec celui du bien; ce dernier l'emporte : nous restons sous une impression favorable et le caractère du héros en reçoit plus de solidité, de noblesse.

Nous arrivons à une partie à laquelle nous n'avons pas encore touché, et qui est de toutes la plus importante au point de vue de l'état de la littérature française en Belgique. Dans tous les pays, c'est par le style surtout qu'une œuvre littéraire s'établit et acquiert une vie immortelle, et c'est le défaut de la cuirasse chez nos écrivains belges; sous ce rapport ils prêtent le flanc aux critiques souvent injustes et amères de certains étrangers. Quelque bien qu'on parvienne jamais à écrire le français en Belgique, longtemps encore on nous accusera de *patavinité*. Profitons des critiques fondées, acceptons l'éloge venant des étrangers, mais habituons-nous à mépriser les attaques injustes et vivons un peu plus pour notre propre monde. Le drame de M. Potvin est pour nous une preuve évidente que l'art d'écrire a fait un grand progrès en Belgique. Le style se distingue par de remarquables qualités. Son premier, son principal caractère est l'énergie, que l'auteur belge semble avoir empruntée à l'un des plus grands talents du siècle, à M. Victor Hugo. Ouvrons le livre : entendez-vous ce bruit sinistre du pic contre le roc ?

Creusons le roc avec le fer,
Creusons profond jusqu'à l'enfer;
Il faut que ce fier peuple tombe,
    Qu'il tombe
En litière à la royauté.
Creusons sous lui, creusons la tombe,
    La tombe,
La tombe de la liberté....

Plus loin un comte féodal, un tyran voyant poindre la souveraineté populaire et renaître les héros des Matines de Bruges et de Courtrai, s'écrie :

> Nous faudra-t-il reprendre encor nos gants de fer
> Pour souffleter au front cette audace d'enfer ?

Voyez encore la scène de l'excommunication et tout ce qui a trait à Knop, Eustache Sporkin, les Karls, les métiers.

L'énergie est une qualité qui ne sied pas mal à un drame où s'agitent ces vieux flamands, ces redoutables porteurs de goedendags, à la parole brève, à l'action rapide et foudroyante. Mais comme le maître avec lequel il a plusieurs traits de commun, M. Potvin pousse souvent cette qualité jusqu'à ses extrêmes limites, et son style en devient outré. Il y a telles expressions, tels vers que le fameux A. Barbier lui-même ne désavouerait pas. Ainsi quand Breydel parle en faveur des anciens priviléges communaux, le comte l'interrompt :

> Il suffit ! au charnier toutes ces choses mortes !
> Nous ne souffrirons plus qu'on jette sur nos portes
> *En travers de nos pas, ces restes de tombeaux,*
> *Ces squelettes de droits rongés par les corbeaux !*

Eustache, habitué à son franc parler au milieu des ribauds, ne s'inquiète guères s'il cause en honnête compagnie. Les moindres aménités qu'il adresse au « *peuple stupide* » sont celles-ci : « Race eunuque ! » « Vache à lait de l'Église ! »

Il arrive souvent qu'on n'obtient l'énergie qu'aux dépens d'autres qualités plus importantes. Cependant le style de notre auteur est presque toujours clair, élégant et facile. Vous ne rencontrerez pas beaucoup de passages semblables à celui que nous allons reproduire. Sohier, réfutant les unes après les autres les raisons du comte :

> On n'émigre que trop ! La Flandre est dans le deuil ;
> *Mais* à nos bons drapiers l'anglais fait large accueil ;
> On émigre et la Flandre enrichit sa rivale.

LE COMTE.

> Guerre donc ! *car* comment sortir de ce dédale ?

SOHIER.

> *Le coup serait mortel, mais on peut le parer :* (?)
> *L'outrage fut injuste, il faut le réparer.* (?)
> *C'est sauver le travail, l'honneur et la patrie.* (?)

Il y a ici un peu d'obscurité dans les idées ; mais le plus souvent ce défaut provient chez notre auteur de l'emploi de certaines expressions, affectionnées, dirait-on, par lui et que nous ferons remarquer tout à l'heure.

M. Potvin n'est pas de ces poètes qui n'ont qu'une corde à leur lyre et dont la muse, ou triste ou légère, chante toujours sur le même ton ; il sait passer, sans effort,

Du grave au doux, du plaisant au sévère.

Le sire d'Aspremont, ambassadeur de France, est un véritable diplomate, fin, rusé, flatteur, cachant ses desseins et sachant les démasquer à propos. Il ouvre ainsi dans le premier acte la séance du parlement :

Messeigneurs et Messieurs, depuis que Dieu permit
Que la noble maison de France s'éteignit,
Les dangers sur nos fronts amassent leurs orages ;
L'or ne suffira point contre eux, ni *les courages;*
Plus que les coups d'épée et que les sommes d'or,
La bonne politique est nécessaire encor.
Or, le vieux droit salien était précis; l'usage
Le fixait : les Valois ont saisi l'héritage;
Mais l'Anglais etc., etc., etc.

Plus loin c'est la voix du sage homme, grave, mais n'excluant pas les élans du patriotisme exalté par l'espérance d'un prochain triomphe.

Justice donc! Amis, liberté, c'est justice!
Liberté ! qu'en tout lieu ce saint mot retentisse !
. . . .
Donnons l'impulsion, elle sera suivie;
La Flandre reprendra partout l'espoir, la vie;
Que de l'Escaut au Rhin ce cri soit répété,
Ce cri victorieux : Travail et liberté !

Voici le rude Knop dont la farouche et sauvage nature a été amollie par l'amour; il songe à Marie :

Qu'elle est belle ! qu'elle est charmante ! ô pur joyau !
Regardez, c'est la rose ! écoutez, c'est l'oiseau !
Je n'oserais toucher son doigt...

Eustache est souvent beau d'ironie et de dédain. — Est-il, dans un autre genre, rien de plus pur, de plus touchant que cette scène dont

nous avons déjà parlé et dans laquelle d'Arteveld, en prison, et entouré de sa famille, se rappelle son passé, la naissance de Marie et son premier sourire ? Ces souvenirs de joie et de bonheur au milieu des horreurs d'un cachot nous causent la plus douce émotion. C'est tout le secret du style magique des Grecs et des grands poètes dramatiques français tels que Racine, Corneille.

Il y a pourtant des défauts qui déparent quelquefois ce style, et qui disparaîtraient tous par le travail de la correction. Ainsi l'auteur ne reste pas toujours fidèle à ses métaphores; on y remarque parfois un peu d'incohérence; d'un autre côté une teinte de monotonie est jetée sur les plus beaux passages à cause de la répétition des mêmes figures. Cette image de l'aigle *qui porte la foudre, qui bâtit son aire,* etc., etc., n'est pas, croyons-nous, répétée moins de dix fois. Le temps, dit d'Aspremont, le temps n'est plus

> Où mille rois, *aiglons* s'essayant *au tonnerre,*
> Commune ou château-fort, se bâtissaient une *aire*...
>
> .... le travail s'arrêta *foudroyé*.
> .... voici le second coup de foudre...
> .... le pape vend sa foudre au roi...

Quelques vers plus bas : « je loue une *foudre* à mon tour, » etc. Il en est de même à l'égard du verbe *marcher*, des mots *soleil, astre.* Ces derniers ont été toutefois employés plus d'une fois d'une manière remarquable : ainsi le prévôt Marcel, repoussant les prétentions d'Édouard d'Angleterre à la couronne de Flandre, s'écrie :

> Non! point d'astre étranger à notre ciel français !

Il est étrange de rencontrer dans un style aussi fort que celui de M. Potvin des vers d'une affectation extrême et qui auraient été bien loués par les précieuses. D'Arteveld après avoir au 2e acte (Ire partie, sc. XIII) repoussé les Français, reçoit un message du roi de France :

> .... Le Roi pactise : *il n'a pas résisté*
> *Devant le château-fort de notre volonté !*

L'auteur, avons-nous vu, affectionne particulièrement l'emploi de quelques expressions, mais il ne s'en sert pas toujours d'une manière irréprochable. L'emploi de *ce,* pronom indéfini, est souvent une cause d'obscurité. Ainsi le comte :

> Qui parle de cadavre ? Il vit, le vieux lion !
> Non, *ce n'est* pas la mort; *c'est* la rébellion !

Sohier, après que le comte, emporté par le dépit et la colère, a prononcé ces mots :

> Guerre donc ! *car* comment sortir de ce dédale ?

Sohier répond :

> Le coup serait mortel, mais on peut le parer :
> L'outrage fut injuste, il faut le réparer.
> C'est sauver le travail, l'honneur et la patrie.

Ici, comme nous l'avons vu, les deux causes d'obscurité sont réunies. Il est fâcheux de retrouver assez souvent de pareilles taches bien faciles à enlever d'ailleurs.

Nous voyons encore des expressions empruntées aux langues anciennes, mais qui ne sont pas permises en français. L'emploi au pluriel d'un mot toujours singulier est particulier à M. Potvin; ainsi Eustache dit à d'Arteveld :

> Quoi ! vainqueur, l'ennemi ne fait point de *quartiers !*
> Vaincu, nous en aurions de *stupides pitiés !*

et Knop, en parlant de Marie :

> ..... Qu'elle paraisse,
> En *des ravissements* tout mon être s'affaisse.

Pour passer, comme on dit, l'ongle sur la statue, ajoutons un dernier mot sur les vers eux-mêmes. Ils sont en général bien tournés et faciles; plus d'un se grave dans la mémoire pour n'en jamais sortir. Cependant M. Potvin ne connaît guère d'entraves en versification : l'enjambement est pour lui la moindre des choses; pour lui la rime suffit dès que deux sons à peu près semblables arrivent à intervalles réguliers à l'oreille; la même consonnance entre la fin du premier hémistiche et celle du second ne l'arrête pas; beaucoup de vers n'ont pas même la césure de rigueur. Quand ces licences ne produisent pas un effet désagréable pour l'oreille, nous ne voyons pas pourquoi on en ferait un grand crime à l'écrivain. Si nous admettons par exemple d'Arteveld, ce politique consommé, cet homme grave et froid, s'exprimant en vers, nous ne devons pas trop lui en vouloir lorsqu'il fait rimer *aire* avec *tonnerre, beau* avec *ribaud*. Cependant pourquoi, quand on le peut sans sacrifier des beautés, ne pas contenter tout le monde ..... et l'Académie ?

Nous terminons ici notre analyse. Après avoir consciencieusement étudié l'ouvrage de M. Potvin, nous avons émis nos opinions telles que nous les avons conçues, sans préjugé, sans aucune influence étrangère. Le plus grand défaut que nous y ayons trouvé est le manque d'intérêt. Ce défaut est grave, à la vérité, très-grave, mais il est loin de nous faire douter du talent de l'auteur, car il provient tout entier d'un système erroné. M. Potvin semble l'avoir si bien senti lui-même qu'il nous dit, dans quelques mots jetés à la fin de son ouvrage : « Le drame historique, enseignement national, voire social, comme l'ont compris les Grecs et Shakspeare, n'est guère possible sur aucun théâtre moderne. » C'est une erreur. Nous l'avons déjà vu, il ne faut jamais donner trop grande importance et aux noms et aux titres; le drame historique n'est pas celui où domine surtout la réalité de l'histoire, ou, si vous voulez, une histoire en tableaux. Les Grecs, pas plus que Shakspeare, ne l'ont jamais, ce nous semble, compris dans ce sens. Au fond tout drame est historique, en ce sens que les événements qu'on y voit se dérouler, se passent toujours à une certaine époque, et reflètent nécessairement les idées, les mœurs, les passions des hommes qui vivaient alors. Et cet enseignement, soit national, soit social, n'est-il pas plus utile que la science des faits et des dates ? Cependant, malgré ce défaut, le drame de M. Potvin, s'il ne vit pas sur la scène et comme œuvre populaire, restera du moins comme un jalon remarquable dans notre histoire littéraire. Que l'auteur se choisisse d'abord un plan convenable, qu'il satisfasse un peu plus aux exigences et du public et des lettrés, et, avec les qualités qu'il possède, il réussira.

D'un autre côté une réaction s'est faite dans notre pays : on s'attache un peu moins à tout ce qui est de provenance étrangère, et l'on apprécie un peu plus les œuvres indigènes. Nous n'en voulons pour preuve que les distinctions si bien méritées, officielles ou particulières, qui ont été décernées à l'auteur. Le gouffre de l'indifférence publique, dont se plaignait si amèrement M. Potvin, ce gouffre est presque comblé. Allons, poète, encore un effort, encore, s'il le faut, une œuvre à l'abîme, puis l'édifice si difficile à bâtir s'élèvera de lui-même : la gloire d'en avoir posé les bases ne sera-t-elle pas déjà bien grande, bien belle !

ÉD. DELHAIZE.

Bruxelles, mars 1861.

Dans l'analyse qui précède, notre correspondant a étudié la pièce de M. Potvin surtout sous le rapport de l'art, de l'art pour l'art, comme on dit aujourd'hui. Il n'a pas recherché, quoique il en ait dit pourtant quelques mots, jusqu'à quel point le poète dramatique a le droit, sous prétexte de vérité dans les caractères ou d'énergie dans le style, de se mettre à l'aise avec les idées sociales, morales et religieuses, et avec la convenance du langage. Nous faisons nos réserves sur toutes ces questions.



REMARQUES SUR LES POLYGONES CONVEXES ET EN PARTICULIER SUR LES POLYGONES ÉTOILÉS.

On distingue généralement les polygones en polygones convexes et en polygones concaves, suivant que leur contour ne peut ou peut être traversé par une droite en plus de deux points. Cette définition divise les polygones en deux catégories distinctes, non par le mode de formation de ces polygones, mais par une propriété particulière de leur contour; il en résulte qu'on range dans la deuxième catégorie un grand nombre de polygones qui appartiennent à la première. C'est ce qui arrive par exemple pour les polygones étoilés. Une distinction plus rationnelle serait celle qui se baserait non plus sur cette propriété du contour, mais bien sur la succession des côtés l'un sur l'autre, et, suivant que cette succession aurait lieu dans le même sens ou dans des sens différents, les polygones devraient être appelés convexes ou concaves. Ainsi un polygone convexe sera tel que, si d'un point on mène des parallèles à ses côtés, tous les angles ainsi formés se placeront les uns à côté des autres toujours dans le même sens, de manière qu'aucun d'eux ne revienne sur le précédent.

Nous définirons donc simplement avec M. Poinsot un polygone convexe celui qui n'a aucun angle rentrant ou supérieur à deux droits. En partant de cette définition au lieu de n'avoir plus qu'un polygone convexe d'un certain nombre de côtés, nous en aurons autant qu'il y a de nombres premiers avec le nombre de côtés du polygone et plus petits que la moitié de ce nombre de côté ou de ce nombre de côtés plus un suivant qu'il est pair ou impair. Ainsi si

nous considérons un polygone de m côtés, nous pourrons former autant de polygones convexes de m côtés qu'il y a de nombres premiers avec m et plus petits que $\frac{m}{2}$ si m est pair, que $\frac{m+1}{2}$ si m est impair.

Considérons en particulier les polygones réguliers. Nous n'aurons qu'une séule espèce de triangle, de quadralitère, d'hexagone régulier; mais nous aurons 2 espèces de pentagone, d'octogone, de décagone de dodécagone, etc. 3 espèces d'heptagone, d'ennéagone... 4 espèces de pentédécagone, etc. On pourra facilement trouver la forme de ces polygones; ainsi, par exemple, s'il s'agit du pentédécagone, en divisant une circonférence en 15 parties égales il suffira, pour obtenir les quatre espèces de pentédécagone, de joindre successivement les points de divisions 2 à 2, 3 à 3, 5 à 5, 7 à 7. Nous allons faire voir que le calcul donne dans une même formule les valeurs des côtés des différents polygones, quand on cherche la valeur du côté du polygone régulier ordinaire en fonction du rayon.

Ainsi dans le décagone, nous savons que pour obtenir le côté il faut diviser le rayon en moyenne et extrême raison; par le calcul nous devrons poser la proportion

$$R : x = x : R - x$$

d'où $x = \frac{R}{2}(-1 \pm \sqrt{5})$.

la première valeur $\frac{R}{2}(-1 + \sqrt{5}$ donne le côté du décagone ordinaire; l'autre $\frac{R}{2}(-1 - \sqrt{5})$, prise en signe contraire, est le côté du décagone étoilé.

Pour calculer le côté du pentagone régulier nous devrons faire usage de la formule

$$c = \frac{a}{R}\sqrt{4R^2 - a^2}$$

qui donne la corde d'un arc double d'un arc donné quand on connaît la corde de cet arc. Or suivant que dans cette formule nous mettrons à la place de a la première ou la seconde des valeurs de x données tantôt, nous obtiendrons le côté du pentagone ordinaire ou celui du pentagone étoilé.

Pour trouver le côté de l'octogone il nous faudra calculer d'abord la formule qui donne la corde de la moitié d'un arc, quand on connaît la corde de cet arc. On trouve pour cette formule

$$e = \sqrt{\frac{2R^2 + Ra}{2}} \pm \sqrt{\frac{2R^2 - Ra}{2}}$$

qui se décompose dans les deux suivantes:

$$c' = \sqrt{\frac{2R^2 + Ra}{2}} + \sqrt{\frac{2R^2 - Ra}{2}}$$

$$c'' = \sqrt{\frac{2R^2 + Ra}{2}} - \sqrt{\frac{2R^2 - Ra}{2}}$$

En substituant dans la seconde ou danŝ la première de ces formules au lieu de a la valeur $R\sqrt{2}$ du côté du carré, nous obtiendrons le côté de l'octogone régulier ordinaire dans le premier cas, celui de l'octogone étoilé dans le second.

Si dans ces mêmes formules nous mettons à la place de a les 2 valeurs que nous aurons trouvées, nous obtiendrons 4 valeurs de c qui donneront les côtés des quatre espèces de polygone régulier de 16 côtés que l'on peut former. Par le même procédé on trouvera les côtés des 8 espèces de polygone régulier de 32 côtés que l'on peut former et ainsi de suite.

Ce que nous venons de dire des polygones de 8, 16, 32 côtés s'applique également aux polygones de 12, 24, 48 côtés.

La formule $c = \sqrt{\frac{2R^2 + Rc}{2}} \pm \sqrt{\frac{2R^2 - Rc}{2}}$ confirme une fois de plus l'accord des résultats de l'analyse avec ceux de la géométrie. Car une corde sous-tendant deux arcs l'un plus grand, l'autre plus petit qu'une demi-circonférence, si on cherche la corde de la moitié de ces arcs en fonction de cette corde, comme on ne peut faire entrer dans le calcul s'il s'agit du plus grand ou du plus petit des deux arcs, on doit trouver à la fois les cordes des deux arcs. C'est ce qui arrive en effet, et ce qu'indique le signe $\pm$ de la formule.

On peut faire la même observation sur la formule qui donne la corde de la différence de deux arcs en fonction des cordes de ces

arcs. Car ces cordes sous-tendent chacune deux arcs l'un plus grand l'autre plus petit qu'une demi-circonférence. On devra donc trouver deux cordes différentes suivant que l'on prendra la différence entre des arcs tous deux plus petits que la demi-circonférence, ou la différence entre des arcs l'un plus grand l'autre plus petit que la demi-circonférence. Le calcul avec ses procédés infaillibles, nous dispense de toute distinction et nous conduit directement à une formule qui embrasse les deux cas; on trouve en effet

$$c = \frac{a}{2R}\sqrt{4R^2 - b^2} \pm \frac{b}{2R}\sqrt{4R^2 - a^2}$$

pour la corde de la différence de deux arcs sous-tendus par les cordes a et b, a étant la plus grande.

C'est cette formule qui sert à calculer le côté du pentédécagone et l'on voit qu'en y substituant les 2 valeurs que nous avons trouvées pour le côté du décagone on obtiendra les côtés des 4 espèces de pentédécagone.

Nous pourrions étendre ces considérations à d'autres polygones; ainsi par exemple le côté de l'ennéagone se déterminera en calculant la corde du tiers d'un arc en fonction de la corde de cet arc, et comme cette détermination conduit à une équation du 3[me] degré dont les 3 racines sont réelles, chacune représentera le côté de l'une des 3 espèces d'ennéagone. Mais nous croyons que les exemples précédents suffisent pour montrer la raison des résultats multiples que l'on obtient en appliquant l'analyse à cette partie de la géométrie, et que ces résultats multiples loin d'être un luxe inutile sont indispensables à la solution complète de la question. Nous pensons qu'arrivé à cette partie de son cours le professeur ferait chose utile de donner à ses élèves au moins une idée des polygones étoilés; il pourra leur montrer ainsi l'excellence des procédés de l'algèbre, les habituer à raisonner les résultats qu'ils obtiennent et leur faire voir que ce qui leur paraît superflu provient tout simplement de ce qu'ils n'avaient embrassé qu'une partie de la question que le calcul a résolue dans toute sa généralité.

A. C.

Bruges, mai 1861.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

C.-M. REICH.

L'athénée royal de Gand vient de faire une perte douloureuse dans la personne de M. Reich, professeur de quatrième latine, décédé le 6 mai, à l'âge de 29 ans, onze mois.

Né à Gand, le 26 mai 1831, d'une famille dont la position était plus que modeste, Charles-Maurice Reich fut le fils de ses œuvres dans l'acception la plus complète du mot. Ses parents ne purent lui prodiguer que leur affection, et il n'eut pas, comme tant d'autres, le bonheur de trouver dans le cercle de la famille ces leçons intimes, cette direction tendre et éclairée qui facilitent à l'enfant les abords des études premières. Livré à lui-même, il fut, on peut le dire, l'unique artisan de son avenir, et si de brillants succès couronnèrent ses efforts, il ne les dut qu'à son intelligence, à son courage et à son travail.

Sorti d'une de ces excellentes écoles communales, qui sont pour la ville de Gand un sujet de légitime orgueil, le jeune Reich entra à l'athénée au commencement de 1845 et fut admis dans la classe de cinquième professionnelle. Il redoubla alors de zèle, et malgré les conditions défavorables dans lesquelles il se trouvait placé vis-à-vis d'un grand nombre de ses condisciples, dont l'éducation avait été l'objet de plus de soins, il ne tarda pas à les surpasser tous et remporta dès l'année suivante, dans la quatrième classe, le premier prix général, indépendamment de plusieurs autres distinctions honorables. Ses professeurs, frappés de ses heureuses dispositions, l'engagèrent alors à passer dans la section des humanités, et Reich suivit avec bonheur un conseil qui répondait à ses goûts les plus chers. L'entreprise pouvait paraître téméraire, vu son âge et sa position de fortune; mais il était doué d'une volonté énergique et possédé du désir d'apprendre; les obstacles ne l'effrayèrent guère, et il le prouva en profitant si bien des loisirs que lui laissaient précisement les grandes vacances, qu'à la rentrée des classes il put être admis en cinquième latine. De la quatrième il passa directement en poésie où il maintint son rang et sa réputation. Enfin, en rhétorique, le premier prix et une nomination au concours général vinrent clore dignement une série de succès non interrompus.

On se figurera aisément quels efforts coûtèrent au jeune Reich ces distinctions si douces du jeune âge, et à quel opiniâtre travail il dut

se livrer pour achever si vite et si heureusement les études du collége. Un simple trait de sa vie donnera une idée de son ardeur et de cet amour pour la lecture auquel il a dû sans doute en grande partie le développement de son heureuse intelligence. Un de ses voisins, M. Duquesne, venait d'ouvrir un commerce de librairie; le jeune Reich, qui commençait alors ses études, s'empressa de conclure une espèce de marché; il s'engagea à faire ses courses et se constitua en quelque sorte son garçon de magasin, à la seule condition de pouvoir emporter et lire les livres qui attiraient son attention. Il fut largement récompensé de ses efforts; son vif désir de s'instruire, son aptitude remarquable pour l'étude et son excellente conduite lui acquirent de nombreux amis et de dévoués protecteurs. C'est ainsi qu'au sortir d'une distribution des prix il vit entrer dans son humble demeure le bourgmestre de Gand, les échevins, les membres du bureau administratif, qui venaient le féliciter de ses succès et l'engager, par une preuve publique de sympathie et d'affection, à persévérer dans la voie où il était entré d'une manière si brillante.

A l'université, Reich soutint dignement sa réputation et aborda les hautes études avec la même ardeur et les mêmes succès. Au bout d'une année et demie, il passa *avec grande distinction* l'examen de candidat en philosophie et lettres, préparatoire au doctorat. Six mois plus tard, le gouvernement lui confia ad intérim la chaire de sixième professionnelle à l'athénée royal. Malgré le travail que lui donnèrent ses nouvelles fonctions, Reich ne perdit pas de vue ses études supérieures si bien commencées et se présenta de nouveau, le 3 septembre 1856, devant le jury qui, après, un examen remarquable, le proclama docteur en philosophie et lettres et lui accorda *la plus grande distinction*. Il fut aussitôt nommé professeur de sixième latine et le gouvernement le récompensa de ses efforts en l'envoyant continuer à l'étranger ses études philologiques. Pendant les mois de novembre et décembre1858, janvier et février 1859, Reich suivit les leçons des plus célèbres professeurs de Berlin; il alla ensuite à Bonn et à Paris.

Il reprit ses fonctions au commencement de l'année scolaire 1859—1860. Il avait vingt-huit ans, possédait l'estime et l'affection de ses supérieurs, de ses collègues, de tous ceux qui le connaissaient; il avait devant lui un avenir plein de promesses; il était heureux. Mais déjà germait en lui une maladie cruelle une maladie qui ne

pardonne pas, la phthisie pulmonaire. Le mal fit de rapides progrès, et ses amis acquirent bientôt la triste conviction qu'il était perdu pour eux. Il lutta contre la souffrance physique comme il avait lutté contre le travail et l'étude, simplement, courageusement, sans se plaindre ni gémir. Il resta à son poste jusqu'au dernier moment, conservant en public, à force d'énergie, son rire et sa gaîté. Mais enfin la maladie le vainquit et, au bout de six semaines, l'emporta. Il occupait depuis quelques mois seulement la chaire de quatrième latine.

A une belle intelligence, à des talents remarquables, Reich joignait un grand cœur; les regrets universels que sa mort a causés en sont la preuve la plus éloquente. Affable, droit et loyal dans ses relations, d'un caractère agréable et enjoué, il n'avait que des amis. Il adorait sa mère; il était son orgueil et sa joie. La mort de son fils a cruellement frappé la pauvre femme et sa douleur ne peut se décrire. C'est là une de ces grandes infortunes devant lesquelles on ne peut que s'incliner en silence. Ce qui doit contribuer à la consoler, c'est la conviction que tous ceux qui ont connu son fils conserveront pieusement le souvenir de son caractère, de ses talents et de ses vertus.

P. J. W.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ἡ καινὴ Διαθήκη. NOVUM TESTAMENTUM *ad fidem codicis Vaticani ediderunt* A. KUENEN, *theol. in Acad. Lugd.-Batava prof., et* C.-G. COBET, *litt. hum. in Acad. Lugd.-Batava prof.* Leide, Brill, 1860. CXXV et 688 pages.

SPICILEGIUM VATICANUM, *continens novas lectiones in Historicorum Græcorum excerpta, quæ primus edidit* AUG. MAIUS, *prolatas e palimpsesto Vaticano denuo excusso, additis commentariis criticis cum in reliquorum tum in Diodori, etiam quæ alibi exstant, excerpta. Scripsit* HENR. VAN HERWERDEN, *phil. theor. mag. litt. hum. dr.* Leide Brill. 1860. XII et 232 pages.

Chacun sait combien les précieuses découvertes et les grandes publications du cardinal Angelo Maï ont enrichi la littérature classique et étendu le champ de nos connaissances sur l'antiquité; mais les vrais philologues ont vu, depuis longtemps et avec peine, que le zèle incomparable du savant prélat n'était point soutenu par toutes les qualités qu'exige l'œuvre entreprise par lui, et que, par conséquent, une révision de la plupart des manuscrits publiés par lui devenait nécessaire. On doit cependant, pour être juste, tenir bon compte de l'état de la philologie en Italie et des difficultés incroyables de la lecture des palimpsestes : il y faut souvent une sorte d'intuition; beaucoup de mots ne se reconnaissent que lorsqu'on les a déjà trouvés par conjecture en se pénétrant de la pensée que

l'écrivain doit avoir eu l'intention d'exprimer. Faisant la part de ces deux circonstances, on admire franchement ce qu'Angelo Maï est parvenu à faire en pleine Italie. N'arrive-t-il pas dans un pays où l'étude du grec a toujours été puissamment encouragée, que l'Institut renonce à lire un papyrus envoyé d'Égypte et plus lisible que beaucoup de palimpsestes? Mais voici l'excellent cardinal pris en flagrant délit d'incurie impardonnable et d'ignorance fâcheuse! « Satis superque ex his intelligitur », disent MM. Kuenen et Cobet, « Maium negligentem in ceteris, in Codice Vaticano edendo fuisse negligentissimum et tantæ rei imparem. » Il s'agit du célèbre manuscrit du Nouveau Testament, dont la publication a été promise et était attendue depuis plus de vingt ans. Nous apprîmes à l'époque, sans oser y croire, qu'Angelo Maï donnait aux imprimeurs un exemplaire-Tauchnitz sans une seule correction et qu'il faisait *tout* son travail sur les épreuves. Il en fut ainsi. Mais l'impression des cinq splendides volumes à peine terminée « vers 1838 », Maï lui-même s'aperçut de nombreuses fautes, comme le rédacteur des *corrigenda* le témoigne en ces termes : « Perfecta demum impressione cl. editor, eadem sedulo revolvens, sibi facile persuasit suam editionem, nisi curiosius naviterque castigaretur, criticis studiis haud maxime profuturam, *utpote quæ non satis accurata evasisset.* Optime enim norat doctissimus vir hæc studia in tanto disciplinarum ascensu summam requirere diligentiam omnemque sollertiam exposcere, quam tum ipse præstare nequiverat, tum sæpius ejus typothetæ neglexerant. » Chacun des cinq volumes traîne après lui une énorme suite de *corrigenda,* ce qui rend l'édition romaine d'nn usage excessivement pénible. Aujourd'hui, grâce à MM. Kuenen et Cobet, nous possédons, non-seulement la reproduction aussi exacte que possible du vénérable monument, mais bien mieux que cela, comme le nom de M. Cobet le donne aussitôt à penser. Personne ne connaît plus parfaitement que lui les fautes habituelles aux copistes même les plus anciens et les meilleurs, ni ne distingue avec plus de certitude ce qui est décadence de la langue et ce qui doit être attribué à l'ignorance des scribes. Voilà le critique tel qu'il le fallait et qui avait manqué jusqu'ici au manuscrit le plus authentique du texte sacré! Dans une préface étendue, MM. Kuenen et Cobet posent les principes et rendent un compte détaillé des opérations de leur critique. Nous ne citerons de ce morceau, que tout philologue s'empressera d'étudier, que deux observations capitales : les leçons qu'une seconde main a portées en grand nombre sur le manuscrit, ne sont pas du tout l'œuvre d'un *corrector :* ce sont les variantes d'un manuscrit plus ancien et perdu aujourd'hui, variantes d'autant plus précieuses qu'elles sont extraites avec un très-grand soin et, à ce qu'il paraît, au complet. Le *Codex Vaticanus* représente donc, pour nous, *deux* manuscrits de la plus haute antiquité. La seconde observation concerne les accents et esprits placés par une main postérieure. (Ce que Maï dit à ce sujet : « Amanuensis ille, qui cunctas totius codicis literas vetustate pallescentes satis venuste servata vetere forma renovavit, idem accentus etiam spiritusque imposuit, qui nulli fuerant a prima manu, » s'applique aussi à l'ancien Platon de la bibliothèque de Paris, quoique écrit en lettres cursives.) Les caractères seuls sont de tradition; le reste n'est qu'opinion discutable : car « Qui codicem uncialibus literis exaratum, in quo omnia nullo intervallo diremta uno tenore continuantur, distinguit notis accentuum et adspirationis et interpunctionis, *is ubique interpretis et critici munere et officio fungitur,* et ubi

peccat lectorem in errorem impellit nonnumquam inextricabilem (p. LXXXIX). » On ne saurait assez méditer la conséquence de ces paroles.

M. van Herwerden, sorti de l'école de M. Cobet, a travaillé pendant trois années dans les bibliothèques d'Italie et d'Espagne : son *Spicilegium Vaticanum* ne renferme que les prémisses (« γεῦμα ») de sa récolte, mais sans aucun doute la partie la plus pénible de ses explorations. Ce sont les résultats d'une révision exacte du célèbre palimpseste des historiens grecs; à l'exclusion des extraits de Polybe, publiés en entier par M. Heyse (1), tout le reste, savoir les extraits de Diodore, de Dion Cassius et de son continuateur anonyme, d'Appien, de Dexippe et de Ménandre, se trouvent vérifiés dans le *Spicilegium*, mais on regrette de voir que dans un trop grand nombre de passages l'effet prolongé des réactifs avait complétement noirci, c'est-à-dire détruit à jamais l'ancienne écriture. Néanmoins la quantité des leçons nouvelles et des lacunes remplies est assez considérable. Ce qui augmente singulièrement la valeur de ce volume, c'est l'heureuse pensée que M. van Herwerden a eue de nous faire part de ses études personnelles sur les différents extraits qui remplacent pour nous les livres perdus des historiens nommés plus haut. Comme l'espace nous défend de citer des exemples qui, pour faire apprécier l'intelligente critique de M. van H., demanderaient la reproduction des phrases entières où elle s'exerce, qu'il nous suffise de dire que le nombre des textes rétablis n'est pas de beaucoup inférieur à mille.

L'ÉPÎTRE AUX PISONS *ou l'Art poétique d'Horace analysé par* L.-L. DEBO, *prêtre, professeur au collége épiscopal de Bruges*. Tournai, Casterman; Paris, Lethielleux, 1861. 1 vol. in-8° de pp. 54.

Cet opuscule est une simple analyse de l'Art poétique. Il renferme d'abord en quelques pages un aperçu général sur les circonstances dans lesquelles Horace a écrit, sur le but qu'il s'est proposé, puis un plan général du poëme, avec des réflexions sur la forme dans laquelle il est présenté. Alors commence proprement l'analyse. M. Debo suit l'écrivain pas à pas, résume ou éclaircit ses leçons, indique la liaison des préceptes, dégage et fait ressortir les points les plus importants pour la marche des idées, et cite le texte latin à mesure qu'il avance. Ce texte, à trois passages près, est celui de l'édition classique de M. Dübner, dont le lecteur est censé avoir les notes sous les yeux.

Comme dans un travail de ce genre la manière de diviser l'Art poétique est très-importante, voici, dans ses traits principaux, celle qui a été adoptée par M. Debo.

Le but d'Horace est de guider les Pisons dans la carrière dramatique.

Pour faire un bon drame, il faut : avoir du génie, connaître l'art, aimer le travail. — Les Pisons ont du génie. Il ne reste qu'à leur exposer les règles de l'art et à les exciter au travail. De là deux parties.

I. RÈGLES DE L'ART. — A. Préceptes généraux de l'art d'écrire : *invention* 1-41, *disposition* 42-45, *élocution* comprenant : les termes 46-72, le rhythme 73-88, le ton 89-98, le sentiment 99-118.

(1) M. Bekker l'avait engagé à ce grand travail qui devait servir à une nouvelle édition de Polybe; mais, *impatiens moræ*, il la fit paraître (1844) sans attendre M. Heyse, dont le consciencieux et admirable travail a été dûment utilisé dans la seconde édition du Polybe de la collection Didot.

B. Préceptes spéciaux de l'art dramatique, concernant : le choix du sujet 119-135, le plan 136-152, les caractères 153-178, l'action et le récit 179-188, quelques détails de forme 189-192, le chœur et la musique 193-219, le drame satyrique 220-250, la versification 251-274.

II. Nécessité du travail (cette partie est oratoire). — *Exorde :* si les poètes romains ne réussissent pas, c'est parce qu'ils ne travaillent pas 275-291. *Proposition :* sans le travail il est impossible de réussir 292-294. *Réfutation :* l'opinion contraire, qu'on appuie à tort sur l'autorité de Démocrite, est absurde 295-305. *Confirmation :* la nécessité pour le poète de travailler sans relâche s'appuie sur trois considérations, tirées de la préparation, de la composition, des conséquences, 306-308. 1° L'écrivain doit apporter à la composition un riche fonds de science 309-322, et un grand désir d'exceller 323-332. 2° Le poète doit atteindre un certain degré de supériorité 333-346; la médiocrité est insupportable 347-390. 3° Le bon poète recueille la gloire 391-452; le mauvais poète n'obtient que le mépris 453-476.

Tel est le cadre dans lequel M. Debo a fait entrer l'Art poétique; tel est le plan dont son opuscule est le développement. Dans son exposition il a cherché surtout, et il y a réussi, à être clair et méthodique; il s'adresse en effet aux professeurs qui n'ont pas toujours le temps ou les moyens de chercher par eux-mêmes la division d'Horace, mais principalement aux élèves, qui ont besoin d'un guide habile et complaisant pour les conduire dans cette espèce de dédale. Il les introduit, les dirige au milieu des préceptes, leur en fait remarquer l'ordonnance, et n'abandonne chaque point qu'après l'avoir consciencieusement élucidé. Il est impossible après cela de ne pas comprendre. Ajoutons que, sans écrire pour les savants, M. Debo a profité des meilleurs travaux et qu'il en fait profiter les autres, enfin qu'il a sérieusement étudié l'ouvrage qu'il explique.

En regard des qualités que nous venons de signaler, le travail de M. Debo a des côtés faibles, et il ne produira pas tout le fruit qu'on aurait pu en attendre. Sans nous arrêter à relever quelques menus détails, abordons le fait capital, la division adoptée pour l'Art poétique. Cette division, basée sur une hypothèse inadmissible, est tout artificielle; elle est imposée à Horace, ce n'est pas la sienne. D'abord le point de départ, « que le but d'Horace est de guider les Pisons dans la carrière dramatique et de les exciter au travail, » est une supposition sans fondement. Il ne serait pas plus juste de dire avec Wieland qu'Horace a voulu détourner de la poésie l'aîné des Pisons. La vérité est qu'il a fait une poétique comme chez nous on fait une rhétorique; il a voulu former des hommes de goût, non des poètes, comme on enseigne l'éloquence à des gens qui ne feront jamais de discours. A défaut de renseignements historiques, nous avons l'Art poétique qui prouve suffisamment. En effet, chaque fois que dans l'épître il s'agit de composition poétique, Horace s'adresse ou aux écrivains en général, *qui scribitis* 38, *scriptor* 120, ou à un interlocuteur fictif, *dixeris egregie* 47, *tu quid ego* 153, ou bien il parle d'un écrivain quelconque, *cui lecta potenter* 40, *carminis auctor* 45, ou il se met lui-même en scène, soit seul soit avec les poètes, *decipimur* 25, *hunc ego me* 36, *cur ego* 87, *morabimur* 178, etc.; jamais il n'est question des Pisons. Chaque fois au contraire qu'il s'adresse aux trois Pisons, il s'agit de juger, d'apprécier, de remarquer : *Credite, Pisones* 6, Pisons jugez un livre comme un tableau; *Pater et juvenes* 24, les poètes se trompent souvent;

Vos, o Pompilius sanguis 291, condamnez sans pitié les vers incorrects; *Vos exemplaria græca* 268, feuilletez les modèles grecs, afin de juger mieux que vos ancêtres. Un seul passage est adressé à l'aîné des Pisons, passage important qui prouve que son père lui formait le goût, *fingeris ad rectum,* qu'il en avait par lui-même, *per te sapis,* et qu'il se sentait entraîné à la composition. Horace, sans l'engager ni le détourner précisément, lui fait les plus graves recommandations : *Tu nihil invita dices faciesve Minerva.* Il ajoute cette singulière restriction, *si quid tamen olim scripseris...* puis il lui laisse voir en perspective trois critiques à contenter et neuf ans d'attente avant la publication. Nulle part on ne trouve une phrase, un mot pour encourager, pour exciter les Pisons à la composition poétique.

Si nous examinons maintenant la division en elle-même, nous trouvons que M. Debo prolonge à tort, avec Regelsberger, les préceptes généraux de l'art d'écrire (de la poésie, sans doute) jusqu'au vers 118. Car en procédant de la sorte on donne à l'élocution une longueur démesurée (72 vers); de plus on fait rentrer dans l'élocution, contre l'usage ancien, le rhythme poétique, le ton, le sentiment; enfin on considère comme faisant partie des préceptes *généraux* les vers 73-118 dans lesquels une foule de détails spéciaux se rapportent certainement à des *spécialités.* Ensuite cette limite est entièrement arbitraire; la preuve c'est que personne ne l'a respectée. Sahl la reporte au vers 178, Ritter au vers 152, Hurd et Gonod la ramènent au vers 88, sans trouver sa place naturelle, sans pouvoir prendre pied nulle part. Pourquoi? parce qu'ils ont toujours voulu rattacher bon gré mal gré à l'élocution les vers 73-88, *Res gestæ regum,* dont ils ne savaient que faire; ils n'ont pas su y voir une introduction à ce qui suit. Et comme à partir du vers 73 tout se tient, chacun s'arrête comme il peut et où bon lui semble. Cependant il est bien clair que la partie générale se termine au vers 73; sans parler du morceau où sont traités si poétiquement les changements des mots, lequel ressemble tout-à-fait à un repos avant d'aller plus loin, il suffit de remarquer qu'avant le vers 73 Horace ne cite ni un genre poétique, ni un personnage tragique; tout au plus nomme-t-il quelques poètes, mais pêle-mêle, et sans distinction de genre; tandis qu'à partir du vers 73 on voit accourir les diverses espèces de poèmes, les poètes classés par genres, avec plusieurs personnages du drame ancien. Or tout cela sans doute n'a rien de général. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer que M. Gonod, par une singulière contradiction dans les termes, place les vers 73-85 dans les préceptes de la poésie en général, sous ce titre : Formes *propres* aux divers *genres!*

Allons plus loin. M. Debo termine les préceptes spéciaux sur l'art dramatique au vers 274. Or cette limite est encore tout arbitraire. Hurd, Sahl, Gonod, Ritter ne s'arrêtent qu'au vers 294, comme le sens l'indique clairement du reste; de sorte que ce point est définitivement acquis, sans qu'il soit possible d'y revenir. On ne pourrait comprendre comment un morceau (275-294) qui prescrit le travail de la lime, *limae labor et mora,* servirait de préambule à ceux dans lesquels le poète prescrit l'étude de la philosophie, *recte sapere,* les généreux sentiments, etc. Ajoutons que cette partie n'est un discours ni pour le fond ni pour la forme : Horace ne dit pas « je vous engage, » mais « j'enseignerai, » *docebo* 306; et puisqu'il caractérise lui-même son travail, il ne faut pas y voir autre chose que ce qu'il dit. De même puisqu'il indique les différents points dont il va s'occuper, et

que sa division est formulée avec netteté et précision,

> Unde parentur opes, — quid alat formetque poetam,
> — Quid deceat quid non, — quo virtus quo ferat error,

on doit respecter cette division, la prendre telle qu'elle est sans y chercher tant de finesse, sans y mettre autre chose que ce que le poète y a mis lui-même.

Si nous nous arrêtons un peu longtemps sur ces questions, ce n'est pas pour le plaisir de faire de la critique; mais nous voudrions épargner à ceux qui s'occupent de l'Art poétique la peine de chercher encore la division. C'est se donner une peine superflue. La division naturelle est trouvée; elle a été indiquée par M. A. Dijon, au-dessus duquel nous ne mettrons jamais personne pour la justesse du coup d'œil, la sûreté du jugement, la pureté du goût. Cette division est inattaquable, et quoique publiée en Belgique, elle restera, parce qu'elle est simple, qu'elle enchaîne tout sans le moindre effort, et qu'elle est d'accord avec celle que les meilleurs esprits ont pressentie, bien que la difficulté de rendre raison de certains passages, les ait empêchés de la déterminer nettement (¹).

Exposé méthodique et raisonné de géographie physique et politique *par* Th. Joly, *professeur à l'athénée de Bruxelles*. 2e partie, 3e livraison. Afrique. Paris et Bruxelles, 1861.

L'Afrique a singulièrement excité la curiosité du monde savant depuis une soixantaine d'années. Les anglais Bruce et Mungo-Park par la relation de leurs expéditions (de 1790 à 1805) attirèrent de ce côté l'attention des géographes et des voyageurs; à leur suite s'élancèrent vers les mystérieuses contrées de l'Afrique centrale de nombreux explorateurs anglais, allemands, français, italiens. Dans ces derniers temps ce goût pour les expéditions africaines semble être devenu une véritable fièvre: les récentes annales des sociétés géographiques de l'Europe en fournissent la preuve. En Angleterre, où le récit des recherches des Speke, des Burton et des Livingstone éveille une sympathie générale et enflamme le zèle de leurs prosélytes, nous voyons la société royale de géographie proposer de réunir 2000 livres sterling pour une nouvelle exploration des sources du Nil. Parmi les Italiens et les Allemands qui ont rivalisé d'ardeur avec les infatigables marcheurs de l'Angleterre, il suffira de citer M. Andrea de Bono, qui a remonté le Nil blanc jusqu'au 3e degré de latitude N. (cataracte de Makédo), M. Giov. Miani qui est allé jusqu'au 2e degré en 1859, et dont le voyage a été l'objet d'une correspondance curieuse envoyée du Caire à la *Gazette d'Augsbourg* au commencement de cette année (²), le Dr Vogel, Albert Roscher et le baron de Barnim, ces trois derniers morts victimes de la rigueur du climat ou de la cruauté des tribus (³).

(¹) Voir cette division dans *L'Art poétique d'Horace considéré dans son ordonnance*, par *E. Feys*. Bruxelles, 1856.

(²) Revue de l'instruction publique en France (Hachette), livr. du 24 janvier.

(³) Il y a, paraît-il, des doutes sur la mort d'Édouard Vogel. Dans une lettre que reproduisent les *Communications géographiques* de Petermann, le Dr R. Hartmann, revenu dernièrement des contrées du Nil, dit « qu'il reste encore une lueur d'espoir relativement au sort du courageux Édouard Vogel. »

La France, que ses possessions coloniales intéressent particulièrement à la connaissance exacte des contrées peu connues de l'Afrique, n'est pas restée en arrière dans ce mouvement. M. Lejeau dans le bassin du Nil, M. Henri Duveyrier dans le Sahara, M. Victor Guérin dans la Tunisie, M. Vincent dans le pays de Trarza et dans l'Adrer, M. le colonel Faidherbe dans le Sénégal ont, pendant l'année 1860, fait des expéditions aussi intéressantes que fructueuses pour la science géographique (1).

La plupart des renseignements fournis par ces voyageurs modernes ont été utilisés par M. Joly dans sa description de l'Afrique ; c'est là ce qui fait le grand mérite de son livre et sa supériorité incontestable sur les manuels qui se trouvent entre les mains des élèves d'un certain nombre d'établissements d'instruction. Toutefois il a omis quelques données récentes, qu'il serait utile de mentionner, telles que celles du Dr Livingstone sur l'intelligence remarquable de plusieurs peuplades du haut Zambèze et sur le degré d'estime dont y jouit le sexe féminin (v. Revue de Hachette, n° du 10 janvier). Il aurait pu également tirer parti d'un travail de M. Victor Guérin sur la ville de Kairoan en Tunisie (séance de la société de géog. du 21 décembre 1860), et d'une étude rectificative envoyée de la Nubie à cette même société par M. Lejean au sujet de la prétendue queue des Nyam-Nyam (séance d'octobre 1860). Enfin, postérieurement sans doute à la publication du livre que nous examinons, a paru dans les journaux une lettre de Livingstone contenant la description d'une splendide cataracte que ce voyageur a découverte dans le Zambèze et qui ne le cède pas en magnificence à celle du Niagara (2). M. Joly mettra sans doute à profit dans une prochaine édition ces renseignements oubliés ou inédits.

L'espace réservé à notre compte-rendu étant assez restreint, nous passerons vite sur de très-légères irrégularités ou même sur des négligences de style qui ne sont d'ailleurs pas plus nombreuses que graves. Les paragraphes qui nous semblent mériter d'être remaniés sous ce rapport sont le 19e, le 38e (3), le 119e, le 168e, etc.

Nous avons hâte d'arriver à des critiques plus importantes qui s'appliquent en général au système suivi par M. Joly dans ses diverses publications géographiques. M. Joly, en cherchant à être le plus clair possible, va parfois à l'encontre de son but. Il emploie dans son manuel trois espèces de caractères et « pour qu'on puisse « bien les distinguer, dit-il, l'impression de 2e grandeur est toujours précédée « du signe (2), et celle de la 3e grandeur du signe (3). » Or cette précaution est déjà parfaitement inutile, car la différence des caractères saute aux yeux. De plus M. Joly, ayant renvoyé par d'autres chiffres et par des lettres aux parties de son ouvrage antérieurement publiées, rend pénible la lecture du livre où vous trouvez par exemple en tête d'un paragraphe cette quadruple indication quasi énigmatique § B 28, I. (2). Franchement en présence d'un pareil résultat on serait tenté d'appliquer à l'auteur, en le retournant, ce vers de Térence : *Faciunt næ intellegendo ut non intellegant* (Préface de l'*Andrienne*).

En outre ces trois caractères différents sont employés assez arbitrairement.

(1) Rapport annuel de la *Société de géographie* lu par M. Malte-Brun, secrétaire général, dans la séance du 21 décembre 1860.

(2) Presse scientifique des deux mondes (liv. du 1er mai).

M. Joly regarde apparemment comme étant les plus utiles à apprendre les paragraphes écrits dans le caractère de 1e grandeur, et après eux, ceux de 2e grandeur. Dans ce cas le cours du Niger ne méritait-il pas aussi bien que le cours du Nil les honneurs du caractère no 1 ? Pourquoi ne réserver que l'impression de 3e grandeur aux précieux renseignements sur la culture de la vigne, etc. (par. 66), tandis que les défenses et les oreilles de l'éléphant d'Afrique (par 69) sont jugées dignes du caractère de 1e grandeur ? Pourquoi aussi des paragraphes traitant du même sujet ne sont-ils pas imprimés dans le même caractère (cf. 110 et 128; 94, 113 et 132, etc.)? Citons enfin un exemple qui nous montrera que cette anomalie peut parfois présenter un danger sérieux. On avait autrefois de la Cimbébasie une mauvaise opinion dont les dernières explorations ont fait justice. Dans un premier paragraphe (217) que le caractère no 1 signale à l'attention spéciale du lecteur, M. Joly donne l'opinion ancienne, l'opinion erronée; dans le paragraphe suivant qu'il imprime dans le caractère no 2 et qu'il indique ainsi comme étant moins important que le précédent, il donne l'opinion nouvelle, c'est-à-dire la vraie. — Il serait inutile d'insister sur ce point.

Une dernière observation : — dans la partie consacrée à la géographie physique l'auteur juge à propos d'intercaler des renseignements qui sont du ressort de la géographie politique. Ainsi nous lisons dans la description du cours du Nil (par. 33 et 35) des détails sur la population, sur l'ancienne importance même des villes qu'arrose ce fleuve. Or ces détails ont d'abord l'inconvénient de faire double emploi, puisque vous les retrouvez, et cette fois bien à leur place, dans la géographie politique (par. 168 et 181); de plus, en surchargeant la mémoire, ils ne font que compliquer les difficultés pour l'élève. Il nous paraît moins superflu de revenir dans la partie politique sur des détails de la géographie physique, mais là encore il y a des précautions à prendre pour éviter des redites inutiles (cf. par. 174 et par. 32 et suiv.)

Ces imperfections n'enlèvent rien au mérite réel du consciencieux travail de M. Joly; c'est dans le but de les faire disparaître (et cette correction est très-facile) que nous les avons signalées à l'auteur. Les heureux changements qu'il a déjà introduits dans son Précis de géographie depuis le moment où il en a livré au public, les premières pages nous sont un sûr garant des soins intelligents qu'il apportera à l'améliorer encore. En attendant nous n'hésitons pas à recommander son ouvrage à ceux de nos collègues de l'enseignement qui en sont encore réduits aux géographies insuffisantes et souvent très-fautives d'Ansart, Meissas et Cie.

E. Discailles.

Le règne animal. — Histoire naturelle des mammifères. *Planches coloriées d'après nature et accompagnées d'un texte explicatif en français et en flamand, d'après l'ouvrage du Dr. G.-H. Schubert.* Ouvrage spécialement destiné à l'enseignement public et privé. Bruxelles et Gand, Ch. Muquardt.

A peine avons-nous fait connaître l'*Atlas mural* d'histoire naturelle édité par M. Schnée, que nous recevons de M. Muquardt un nouvel ouvrage destiné à rendre à l'enseignement des services analogues. C'est une histoire naturelle des mammifères. Elle forme la première série d'une publication qui embrassera tout le règne animal et dont les deux autres séries (oiseaux, — amphibies, poissons, insectes, etc.) paraîtront successivement. Cette publication est une reproduction

d'un livre du Dr. Schubert, conseiller aulique et professeur à Munich, livre qui jouit, dit le prospectus, d'une réputation universelle en Allemagne, et dont le gouvernement russe a distribué 2800 exemplaires à ses écoles. L'histoire naturelle des mammifères se compose de 30 planches gravées, représentant sur un fond de paysage environ 140 individus choisis parmi les plus remarquables. Comme l'ouvrage n'est pas destiné à servir à l'étude de l'organisation intime ou des caractères sur lesquels sont fondées les classifications, mais seulement à faire connaître la forme externe, base nécessaire de toute étude ultérieure, les animaux sont reproduits tout entiers, dans les attitudes qui leur sont habituelles, au milieu des lieux qu'ils fréquentent de préférence (prairies, forêts, rivages, déserts etc.), de sorte qu'on saisit d'un coup d'œil leur genre de vie, leurs mœurs, leurs caractères. Grâce à la correction du dessin et au soin avec lequel les planches sont coloriées, on a des animaux une représentation exacte et fidèle. Le texte explicatif (16 pages in-folio) est à la fois en français et en flamand. L'auteur y passe en revue, suivant l'ordre naturel. les genres et les espèces, il énumère leurs caractères distinctifs et ajoute quelques détails sur les habitudes des animaux, sur les contrées où ils vivent, sur l'utilité qu'on en retire etc.

En résumé, la publication de M. Muquardt, sorte de musée, espèce de galerie complète d'histoire naturelle, mérite d'être favorablement accueillie par ceux qui désirent voir les élèves s'appliquer à cette étude avec fruit et en même temps avec plaisir. L'éditeur a cherché à la rendre accessible à tous : le prix de chaque série formant un volume in-folio est de 9 francs. On peut se procurer, au prix de 15 francs la série, des exemplaires montés sur 8 grands cartons et propres à être suspendus dans les écoles.

ACTES OFFICIELS.

M. Grandgagnage, membre de la chambre des représentants, président de la société de littérature wallone, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold, pour les services qu'il a rendus au pays, et particulièrement à la littérature nationale.

— Sont nommés :

A l'école moyenne de Huy : surveillant, en remplacement du sieur Couture, démissionnaire, le sieur *Gardeur ;*

A l'école moyenne de Hal : assistant, en remplacement du sieur Vandermeeren, le sieur *Tubbax,* élève diplômé de l'école normale de Lierre.

— Des arrêtés royaux du 14 mai portent ce qui suit :

Le prix triennal de littérature dramatique française pour la période finissant le 1er janvier 1861, est accordé au sieur Charles Potvin, pour son drame historique intitulé : *Jacques d'Arteveld* (voir le rapport du jury, *Monit.* du 29 mai);

Le prix quinquennal des sciences morales et politiques, pour la période comprise entre le 1er janvier 1856 et le 31 décembre 1860, est accordé à M. de Haulleville, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des communes lombardes* (voir le rapport du jury, *Monit.* du 5 juin).

— Le *Moniteur* du 3 juin donne dans sa partie officielle, concernant certains examens, l'importante explication que voici :

« L'examen de gradué en lettres, réglé par l'article 3 de la loi du 27 mars 1861,

comprend notamment *l'algèbre jusqu'aux équations du second degré*. La même matière, exprimée dans les mêmes termes, fait partie de l'examen préalable à celui de candidat en pharmacie et de l'examen préalable à celui de candidat notaire.

« L'administration croit utile de faire connaître par la voie du *Moniteur,* que cette partie du programme de l'examen doit être entendue en ce sens que les récipiendaires seront interrogés sur l'algèbre jusqu'aux équations du second degré *inclusivement.* »

— Les doutes qui s'étaient élevés aux chambres au sujet des chrestomathies, dans la discussion concernant la convention conclue entre la Belgique et la France pour la garantie de la propriété littéraire, sont définitivement lerés par l'article additionnel suivant : « Les éditeurs belges restent en possession des avantages dont ils jouissent déjà en vertu de la convention du 22 août 1852 pour la publication des chrestomathies françaises. Il est donc entendu qu'ils demeurent libres de composer de semblables recueils avec des extraits d'ouvrages français tombés ou non dans le domaine public, sans qu'ils soient tenus de les accompagner de notes ou traductions d'aucune sorte. »

NOUVELLES DIVERSES.

La société littéraire de l'université de Louvain, qui avait ouvert un concours pour un recueil de termes locaux de la langue flamande, vient de décerner le prix en collaboration à MM. Charles Stallaert, professeur à l'athénée royal de Bruxelles, et Jean Van Beers, professeur à l'athénée royal d'Anvers.

— Nous lisons dans les *Effemeride della pubblica istruzione* de Turin, N° du 3 juin, que deux professeurs du lycée de Livourne, MM. Bartoli et Lamri, ont entrepris de publier en italien les meilleurs ouvrages de philologie ou d'histoire qui ont paru à l'étranger. Ils commencent par le traité de Bopp sur les affinités du verbe grec et du verbe sanscrit, et par l'histoire romaine de Mommsen. Il serait bien à désirer qu'en Belgique on suivît cet exemple. Il y a tant d'excellents ouvrages en allemand et en anglais pour lesquels les lecteurs sont tout prêts et qui attendent un traducteur, ceux de Mommsen, Grote, Preller, Otfr. Müller, Bekker, Ernst et Georges Curtius et tant d'autres ! Les *Effemeride* font très-bien d'encourager vivement de telles traductions. Nous voyons aussi avec plaisir que le journal de Turin, non content de nous tenir au courant de tout ce qui regarde l'instruction officielle et son organisation en Italie, ainsi que des publications italiennes concernant surtout l'enseignement, contribue lui-même pour sa part à l'avancement de la philologie et de la science, par ses articles ou par des comptes-rendus bien étudiés des meilleurs ouvrages. Sous ce rapport, nous avons lu avec intérêt un compte-rendu de l'Hérodote de Bähr, par M. Pietro Risi, et un article *Sur quelques critiques d'Horace,* par M. Tamagni. Nous espérons que l'Italie reprendra bientôt dans les lettres la place qu'elle a occupée d'abord avec tant d'éclat.

Nécrologie. — M. *Eugène Bareste,* homme de lettres, traducteur d'Homère, à Paris ; — l'historien polonais *Joachim Lelewell,* associé de l'académie de Belgique, à Paris ; — M. *Guiseppe Tagliabo,* président du collége de médecine, ancien professeur de l'université romaine, à Rome.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 7. **Juillet 1861.**

NOTES CRITIQUES SUR CORNÉLIUS NÉPOS.

Peu d'ouvrages anciens ont trouvé plus d'éditeurs que les biographies de Cornélius Népos, et cependant la première édition critique de cet auteur ne date que de vingt ans. Nous la devons au zèle et à la sagacité de M. Roth. Ce savant, après avoir réuni toutes les variantes déjà publiées et collationné plusieurs nouveaux *codices,* établit le premier, par un examen comparé des différentes leçons, la généalogie des manuscrits, indiqua leur valeur relative, et essaya de reproduire le texte de l'archétype, du manuscrit d'où ils découlent tous. Pour exécuter cette œuvre, dont les éléments étaient dispersés dans toutes les bibliothèques de l'Europe, il fallut à M. Roth un travail persévérant et une patience inouïe. Il alla aussi loin que le permettaient les ressources dont il pouvait disposer, et ses successeurs ne purent lui reprocher que quelques légères inconséquences. Son édition parut à Bâle en 1841. Une découverte importante, faite en 1853, tout en confirmant l'excellence des principes établis par M. Roth, nécessita des changements assez nombreux au texte qui en était le résultat. L'habile philologue reconnut que le manuscrit de Népos provenant de l'ancienne abbaye de Parc, conservé à la bibliothèque de Louvain, est le meilleur qui nous soit parvenu. Il le compara avec son édition, et publia dans le *Rheinisches Museum für Philologie* (1853, p. 626 svv.) les modifications que cet examen lui avait paru rendre nécessaires.

L'archétype étant restitué, c'est à la critique conjecturale de redresser les erreurs qui le déparent. Plusieurs de ces fautes avaient déjà trouvé leurs correcteurs; un grand nombre d'autres ont disparu par les soins de Bergk, de Dietsch, de Fleckeisen, de Halm, de Heerwagen, de Nauck, de Siebelis, de Westermann et surtout de Nipperdey.

Chargé par M. Dessain de l'édition de Cornélius Népos pour sa collection belge des auteurs classiques, nous n'avons négligé aucun de ces travaux. Pour base du texte nous avons pris l'édition de M. Roth, après l'avoir collationnée soigneusement sur le MS de Louvain

et sur les restes du *codex Batavicus* renfermés dans le MS n° 9889 de la bibliothèque royale de Bruxelles. Nous avons examiné ensuite toutes les conjectures faites sur le texte; nous avons adopté les corrections qui nous paraissaient nécessaires et qui portaient l'empreinte de la vérité. Comme les éditions classiques avec notes françaises ont été faites jusqu'ici en dehors de ces études critiques, les professeurs remarqueront dans la nôtre des différences de texte assez nombreuses. N'ayant pu motiver aucun de ces changements dans le livre même, qui est spécialement destiné aux élèves de cinquième et de quatrième, nous croyons leur être agréable en entreprenant cette discussion dans notre Revue.

Nous diviserons ce travail en deux paragraphes : dans le premier, nous examinerons les procédés et les résultats de la critique diplomatique; dans le second, ceux de la critique conjecturale.

§ I.

Parmi les manuscrits de Cornélius Népos quelques-uns se distinguent par des leçons tout-à-fait spéciales et peuvent être considérés comme formant la première classe. Ils renferment seuls des passages qui manquent dans tous les autres. On y lit Them. 1, 3 après *celeriter quae opus erant reperiebat*, les mots *facile eadem oratione explicabat,* qu'on cherche vainement ailleurs ; de même Alc. 3, 2 après *praeter unum qui ante ianuam erat Androclydi* [Andocidi], ils ajoutent *itaque ille postea Mercurius Androclydes* [Andocides] *uocitatus est.* Tous les autres MSS omettent les mots *Androclydi itaque ille postea Mercurius.* Tandisqu'on lit partout ailleurs Ages. 8, 1 *maleficam nactus est in corpore exiguo et claudus altero pede,* cette classe de MSS porte : *maleficam nactus est in corpore eius fingendo. Nam et statura fuit humili et corpore exiguo,* etc. Ces MSS ont seuls les leçons suivantes : prol. 6 *aut cuius non materfamilias; 8 sed hic plura persequi;* Milt. 1, 1 *talem eum futurum;* 5, 2 *eius ergo auctoritate;* Dion 3, 2 *in eo libro plura sunt exposita;* Dat. 2, 3 *is regi dicto audiens non erat;* 9, 3 *in quo itinere futuras insidias dixerant.* Dans les autres on trouve : *at* (ou *ac*) *cuius non materfamilias; sed haec plura pers.* ou *sed plura pers.; talem futurum; eius auctoritate* ou *eius enim auct.; in eo meo libro plura sunt exp.; is regis dicto aud. non erat; in quo itinere insidias euenire dixerant.* On lit dans la 1re classe Ag. 3, 4 *aliasque regiones praesidiis occupaturos,* 4, 1 *hic cum iam animo,* etc.; Phoc. 2, 3 *primo quod cum Demade;* Att. 19,

3 *quod nemo adhuc ciuis Romanus quiuit consequi*. Les autres MSS n'ont pas les mots *praesidiis, iam, quod, nemo adhuc.* Il suffit d'énumérer ces leçons, que nous pourrions multiplier, pour constater la supériorité des MSS qui les renferment. Elles prouvent aussi que tous les autres MSS, qui forment la seconde classe, proviennent d'une source unique; le grand nombre de lacunes, qui se retrouvent dans tous indistinctement, ne peut laisser le moindre doute à ce sujet. Voici quelques leçons qui le confirmeront encore davantage et qui montreront en même temps comment les copistes de ces MSS ont procédé en beaucoup de cas. On lit dans la 1[re] classe Them. 9, 2 : *quam diu mihi necesse fuit.* Ce *diu* fut omis par le type de la seconde classe; on le voit par le MS qui s'en rapproche le plus, le *codex* de Wolfenbüttel, qui donne *quam mihi necesse fuit.* Un second écrit encore ainsi dans le texte, mais corrige au-dessus de la ligne *cum.* Les autres mettent leurs corrections dans le texte même; pour ceux-ci c'est *cum,* pour ceux-là, *quum,* pour d'autres encore *quod;* mais le *quam diu* primitif était à jamais perdu. On lit Paus. 3, 1 : *ibi non callida sed dementi ratione cogitata patefecit.* Ce *cogitata* doit avoir été écrit dans l'archétype de manière à ressembler beaucoup à *cognata,* leçon rapportée comme s'étant trouvée dans le *codex* de Daniel, le meilleur MS de la 1[re] classe (1). Le type de la 2[e] classe lut ainsi et corrigea en *cognita,* leçon qui passa dans tous les *codices*. Epam. 7, 1 la 1[re] classe donne : *cuius errore eo esset deducta illa multitudo militum. Multitudo* fut omis par le type de la seconde classe, de là la leçon du *codex* de Wolfenbüttel : *deducta illa mulitum.* Les autres corrigent en suppléant *res* devant *illa.* De même la conjonction *ut* ayant été oubliée Phoc. 4, 1 *huc ut peruentum est,* plusieurs mettent *huc ubi,* tandis que d'autres conservent la lacune. On lit Eum. 9, 1 dans la 1[re] classe : *conueniunt duces; quaeritur quid opus sit facto.* Le *codex* de Wolf. donne *quaeritur* avec abbréviation : *q̄r*. Il en était certainement de même dans le type. Mais *q̄r* peut être aussi *quaerere,* et c'est ainsi que lisent presque tous les MSS de la seconde classe, excepté un ou deux, qui ont *quaeritur* par conjec-

(1) Il est assez difficile à décider si le *codex* avait réellement *cognata* ou si Daniel a mal lu. Le MS de Louvain donne *cogitata,* mais de manière à ce qu'on peut distinguer difficilement ce mot de *cognata;* le *t* dépasse rarement la ligne dans ce MS. Le *cogitata* des éditions est une conjecture de Lambin; ce qui prouve cependant combien la meilleure des conjectures laisse toujours de doute, c'est que ce critique, après avoir trouvé juste, se demande s'il ne vaut pas mieux lire *conata,* comme se rapprochant davantage de la leçon des MSS.

ture. La leçon *hic multis magnisque pollicitationibus persuadere Eumeni studuit* (Eum. 2, 4), ayant été changée en *his multis,* les copistes corrigent *is multis.* Le pronom *quem* dans la phrase *quem non odio tyrannidis dissensisse* (Timol. 2, 3), ayant été écrit *q̄m,* c. à d. *quoniam,* nous lisons ainsi dans toute la seconde classe. Dans Hamilc. 1, 4 *aut uirtute* (*uicissent*) fut écrit *aut utrte*, d'où les corrections *aut ut certe, aut certe.* Enfin le mot *restat* ayant été omis dans le passage de la lettre de Cornélia *cui parua pars uitae restat* (1), les MSS de la seconde classe suppléent *superest;* et comme, dans la même lettre, le type de la 2e classe donnait *aduersès* au lieu de *aduersere,* on a eu les leçons *aduerses* et *aduerseris.*

Ainsi il y a deux classes de manuscrits. La seconde, qui est la plus nombreuse, a pour source un manuscrit défectueux, et les exemples donnés ci-dessus assignent à ce manuscrit la même origine qu'à ceux de la première classe. Cette dernière comprend : le MS de Daniel, celui de Gifanius, le *codex Batavicus,* qui a servi de base à l'édition d'Utrecht de 1542, le MS de Louvain et le *codex Leidensis* dont Boecler a eu des extraits. Tous proviennent à leur tour d'un manuscrit unique. Pour le prouver il suffit d'indiquer la lacune qui dépare la vie de Lysandre, à la fin du chap. 2, et un certain nombre de fautes communes à tous. On y lit par exemple : Milt. 5, 3 *acie e regione instructa nona partis summa proelium commiserunt;* Them. 8, 2 *ad moetum Molossum regem... confugit;* Alc. 10, 4 *ligna contulerunt circa sammeam in qua quiescebat;* Att. 20, 4 *ut accurate ille exul tum his terris quid ageret curae sibi haberet certiorem facere Atticum.* La tâche de la critique diplomatique est de rétablir le texte de cet archétype; elle ne peut aller au-delà. Cette tâche serait très-facile, si nous avions encore les manuscrits que nous venons de citer, ou si nous en possédions des collations exactes. Malheureusement, nous n'avons que des extraits du *codex* de Daniel; encore ces extraits s'arrêtent au chap. 5, § 2 de la vie d'Agésilas, et les variantes ne sont pas toujours exactement rapportées; les extraits du *codex* de Gifanius sont en très-petit nombre; dans ceux du *codex Leidensis* il y a quelques leçons qui semblent être apocryphes; les restes du *codex Batavicus* se bornent à des variantes sur la vie de Caton et aux fragments de la lettre de Cornélia; l'édition d'Utrecht, faite sur ce MS, contient de

(1) Telle est la leçon du *codex Batavicus;* le verbe manque dans le MS de Wolfenbüttel. Le même cod. Batav. a *aduersere.*

nombreuses conjectures. Le *codex* de Louvain nous est parvenu en entier, à l'exception de la vie d'Atticus, mais ce MS est une copie, et le copiste a souvent altéré le texte. On ne peut donc être sûr d'avoir la leçon de l'archétype que lorsque deux MSS de la première classe s'accordent; mais comme la plupart ne sont connus que par extraits, cet accord ne peut pas toujours être établi. Il s'en suit qu'on est souvent forcé de recourir aux MSS de la seconde classe et de chercher quelle était la leçon du MS qui leur a servi d'original.

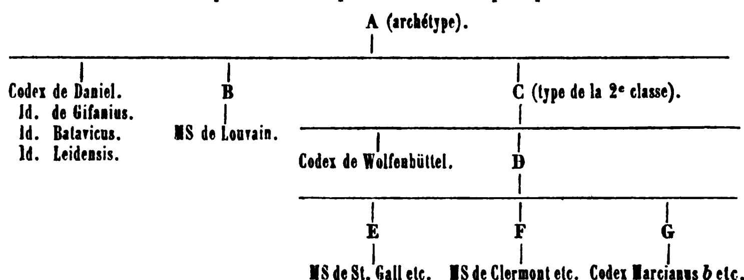
Ce manuscrit est perdu, mais nous en avons une copie assez exacte; c'est le *codex* conservé à Wolfenbüttel dans la bibliothèque du duc de Brunswick. Les passages cités plus haut prouvent déjà avec quelle fidélité il a dû reproduire les leçons de l'original et sa supériorité est constatée, en outre, par un grand nombre d'endroits où il s'accorde seul avec les manuscrits de la première classe. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, il donne comme eux *populi scito* au lieu de *plebiscito,* Ar. 1, 5, Alc. 5, 4, Phoc. 2, 2. Au lieu de *post annum quintum quo* (Cim. 3, 3), *in triremem* (Alc. 4, 3), *interficiendi* (ib. 5, 1), *nostri opprimendi exercitus* (8, 5), *conueniendi* (9, 5), *perniciei* (Thras. 2, 2), *natus a Philemene* [Pylaemene] (Dat. 2, 2), *ornatus uestitu militari* (ib. 9, 3), *ipso autem colloquendi die* (11, 2), *neque impugnare neque manus suorum sanguine cruentare* (Ep. 10, 3), *ita uterque* (Ag. 1, 3), on y lit comme dans la première classe : *post annum quintum quam, in trierem, interficiundi, uestri opprimendi exercitus, conueniundi, pernicii, ortus a Philemene* [Pylaemene], *ornatu uestituque militari, ipso autem colloquendi die, neque impugnare ne manus suorum sanguine cruentaret, ita utraque*. Les autres manuscrits de la seconde classe proviennent non-seulement d'une copie plus défectueuse, mais ils n'en dérivent pas même directement. Cette copie, déjà bien inférieure au MS de Wolfenbüttel, en a produit trois autres, qui sont devenus les types de trois séries de MSS, s'écartant toujours de plus en plus de l'original. Ces trois manuscrits types sont perdus aussi bien que le *codex* dont ils ont été copiés, de sorte que l'accord de tous les MSS de la seconde classe, celui de Wolfenbüttel excepté, ne peut servir qu'à constater la leçon de la seconde copie du type commun de la classe, et comme cette copie est inférieure au *codex* de Wolfenbüttel, c'est ce dernier qui doit être préféré (1).

(1) Le tableau suivant, que nous empruntons en grande partie à M. Nipperdey (Specilegium criticum in Corn. Nepote p. 3), fera clairement comprendre la

Ce qui caractérise surtout les manuscrits de rang inférieur, ce sont les nombreuses corrections et conjectures qu'on y rencontre (1). Partout où le sens paraît difficile à saisir, dans plusieurs même partout où la diction semble peu correcte ou peu élégante, les copistes changent. Ils ont modifié ainsi inutilement le texte dans un grand nombre d'endroits (2), ont effacé, par de mauvaises conjectures, les traces de la vraie leçon (3), mais souvent aussi ils ont redressé les erreurs de l'archétype (4). Quelques-uns de ces copistes étaient des hommes instruits, possédant parfaitement la langue latine et au moins aussi ingénieux que plusieurs de nos philologues modernes. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient fait au texte des corrections véritables. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces corrections ne sont que des conjectures réussies; elles ne diffèrent en rien de celles qu'on pourrait faire de nos jours, et c'est uniquement à ce titre qu'on peut les adopter dans le texte.

C'est en partant de ces principes (que nous avons essayé de mettre encore plus en lumière) que M. Roth a fondé son édition exclusive-

Filiation des MSS de Népos. Les MSS perdus sont indiqués par des lettres.



(1) Le MS D avait déjà beaucoup changé ; E, F et G et les MSS qui en dérivent modifient davantage. Les copies de E sont en général les plus sobres sous ce rapport; les corrections des copies de F sont souvent excellentes, celles des MSS copiés sur G sont ordinairement mauvaises.

(2) Par exemple Them. 1, 2 liberius *iusto;* 2, 4 *eam* copiis *inuasit;* 9, 4 annum mihi tempo*ris;* 10, 3 his *usus* verbis; Thras. 1, 4 vires *nostrum cuiusque.*

(3) Ainsi Milt. 5, 3 ils changent de cette manière la leçon de l'archétype (*acie e regione instructa nona partis summa*) : *instructa in parte montis summa; instr. noua arte ui summa;* et Att. 20, 4 ils corrigent *ille exul tum his terris* en *exul cum litteris.* A travers ces changements il est impossible de retrouver l'original, tandis que la faute elle-même est facile à corriger (*acie regione instructa non apertissuma* et *ille ex ultumis terris*).

(4) Alc. 11, 1 Conse*ns*erunt, Dat. 5, 5 tradita *est,* Att. 12, 3 *Athenis* habitabat et souvent ailleurs.

ment sur la 1re classe des MSS et sur le codex de Wolfenbüttel. La critique qui suivrait une autre méthode, ferait nécessairement fausse route, et l'on comprend pourquoi le travail du philologue suisse doit servir de base à toute étude ultérieure sur Népos. Seulement en 1841 on ignorait encore l'existence du MS de Louvain et des restes du *codex Batavicus*. Privé ainsi de tout MS complet de la 1re classe et ne pouvant avoir assez de confiance dans les débris qui nous en sont parvenus, M. Roth a souvent donné comme texte de l'archétype des leçons particulières au *codex* de Wolfenbüttel; parfois même, ne restant pas conséquent avec ses principes, il a adopté des variantes des MSS inférieurs. Les découvertes faites dans nos bibliothèques nécessitent donc d'assez nombreux changements au texte de M. Roth; elles permettent aussi de développer et de rectifier plusieurs détails donnés par lui sur les extraits de Daniel, de Gifanius, de Boecler et sur l'édition d'Utrecht. Nous tâcherons de le faire dans les pages suivantes, nous y examinerons aussi les restes du *codex Batavicus* et le manuscrit de Louvain, et nous ajouterons quelques mots sur deux manuscrits de la seconde classe, que M. Roth n'a pas connus, sur l'ancien MS de Savaron conservé à Clermont-Ferrand et sur le MS n° 14636 de la bibliothèque de Bruxelles.

1° *Codex de Daniel.* A la fin de l'édition de Corn. Népos publiée à Francfort en 1608 chez Claude Marnius, avec le commentaire de Lambin, se trouvent des *Excerpta variae lectionis in Aemilio Probo ex vet. Cod. MS Petri Danielis*. Daniel avait écrit ces variantes en marge de l'édition de Longolius imprimée par Gymnicus à Cologne en 1543; le livre fut envoyé à l'éditeur de Francfort par Bongars, qui en était devenu possesseur après la mort de Daniel (1). L'édition de Longolius ne renferme pas seulement beaucoup de leçons tellement fautives que le texte en est complétement inintelligible, mais elle est encore altérée par un grand nombre de fautes d'impression. Daniel avait donc une abondante matière à correction, des variantes

(1) Pierre Daniel, né en 1536 à Orléans, fut bailli de l'abbaye de St-Benoit sur Loire, près de cette ville. Quand les soldats du prince de Condé pillèrent l'abbaye, il mit à part quelques-uns des plus précieux manuscrits qu'elle renfermait et sacrifia sa fortune pour en racheter d'autres des soldats, qui n'en connaissaient pas la valeur. Il mourut à Paris en 1603. Paul Petau et Jacques Bongars achetèrent les MSS de Daniel pour 1500 livres. La part de Petau fut vendue à la reine Christine; celle de Bongars, après avoir souvent changé de maître, passa enfin à l'électeur de Bavière, qui en fit présent au pape Grégoire XV. Voir la Biographie universelle des frères Michaud, t. X, p. 508.

en foule à citer. Cependant il est loin de les avoir indiquées toutes; depuis la préface jusqu'au chap. 10 de Datame on trouvera au moins 110 endroits qui ne peuvent en aucune manière avoir été écrits ainsi dans le vieux *codex*. Parfois le critique annote la bonne leçon pour une partie de la phrase, et néglige de le faire pour l'autre. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, il y a dans Longolius Thras. 2, 2 : *Neque vero hic modo contemptus est primo a tyrannis sed eius solicitudo*. Daniel écrit en marge *hic non contemptus,* et laisse les autres fautes. Mais si ces variantes ne nous offrent pas une collation complète, du moins sont-elles toujours exactement rapportées? Il n'en est malheureusement pas ainsi. Souvent l'éditeur cite comme leçon du manuscrit non-seulement la variante écrite en marge par Daniel, mais encore une partie de la phrase de Longolius, à laquelle la variante se rapportait. Ainsi Milt. 3, 1 la leçon de Longolius *hostibus an equis contenderent* est remplacée par *hostibus acieque cont.* La variante ne portait que sur *hostibus an equis;* au lieu de *contenderent* le *codex* avait sans doute *decernerent*. Nous lisons dans les extraits Milt. 5, 5 : « ad eos perterruerunt,] *ad eos perterruerint;* » le MS doit avoir eu *adeoque* (1). Parfois des mots ajoutés en marge ne sont pas mis à leur place dans le texte, ou bien les transpositions, indiquées par un signe quelconque, n'ont pas été faites comme il le fallait. C'est ainsi qu'on trouve Milt. 7, 5 : « Accusatus ergò] *Accusatus est ergò,* » pour *accusatus ergo est;* Milt. 8, 2 « et habentur et dicuntur tyranni,] *et dicuntur tyranni et habentur*, » pour *et dicuntur et habentur tyranni;* Them. 7, 2 « summum imperium erat] *imperium summum erat,* » pour *summum erat imperium;* Alc. 6, 3 « illum unum omnes]

(1) Tel est le cas aussi des passages suivants : Them. 1, 3 « sine illo regebatur] *s. i. gerebatur* », pour *sine eo ger.* 2, 1 « cum tantis eam copiis inuasit, quantas neque ante neque] *cum tantis copiis quantas neque ante neque*, » pour *neque ante nec;* Dion 10, 2 « si possent, ab Acheronte] *ab Acheronte si possent,* » pour *ab Acherunte*. Quand donc nous lisons Them. 5, 1 : « Interim tamen ab eod.] *tamen* abest à vet., » cela ne prouve pas que le codex ait eu *interim*. On ne doit pas croire non plus qu'il y ait eu *calidissime* Alc. 1, 3, parce que après « temporibus calidissimè inserviens, » on dit *t c. seruiens,* ni même que *regiorum* ne se soit pas trouvé dans le MS. Dat. 1, 2, parce que les extraits donnent « multis milibus hostium, regiorum quoq, non paucis intersectis (sic)] *host. reg. q. n. paucis* ab. a vet. » Est-ce une preuve que le cod. ait eu *pugnare coepit* Ep. 10, 3, parce qu'on lit « Cadmeiam pugnare cum Lacedæmoniis] *Achademiam cum Lacedæmoniis pugnare ?* » Enfin il n'y avait certainement pas *imperatos* Ag. 2, 2, comme pourraient le faire supposer les mots : « omnes imperatores imperatos] abest à vet. *imperatores*. »

unum illum omnes, » pour *unum omnes illum*. On ne distingue pas toujours des variantes les notes de Daniel. Le mot grec ποικίλη mis en marge de « Poecile » (Milt. 6, 3) n'est pas autre chose, et dans « *ut etiam tum his tum* id est non temporis » (pour *tum temporis*) (Them. 5, 1), on voit clairement que le second *tum* appartient à la note. Enfin il y a dans les extraits un assez grand nombre de fautes d'impression : Milt. 4, 5 « copiis dimicare] *copiis dimicarent,* » pour *dimicari;* 6, 3 « qui Athenas] *quid Ath.*, » pour *quia;* Paus 1, 4 « Lacedæmonii exsculpserunt] *Laced. exsculpserunt,* » pour *exculserunt;* 2, 4 « te adiuuante, redacturum s. pol.] *se adiuuante reducturum s.,* » pour *redacturum;* le second *se* est évidemment de trop; 4, 6 *ennunciaret* pour *enunciaret;* Alc. 3, 2 *deiceretur* pour *deicerentur;* 8, 3 « classe conflicturos; aut bellum compossituros] in glossa *conflicturum* et *compositurum.* » Il précède immédiatement « ut eos terra depell] V. *eum,* et in glossa *eos;* » il faut en conclure que *conflicturos* et *compossituros* se trouvaient dans la glosse, et que le texte avait *conflicturum, compositurum.* On trouve Alc. 11, 3 : « Bœotii] Boetii. *Boeotum in aëre* Horat. » Cette citation d'Horace (Ep. 2, 1, 244) prouve que le MS avait *Boeti* et non Boetii (1).

Il est impossible de déterminer l'âge du MS de Daniel, seulement il résulte de l'abbréviation avec laquelle est écrit le mot *quidem,* Them. 10, 3, qu'il n'a pas été écrit avant le 11e siècle. Malgré sa supériorité le MS n'était pas exempt de fautes de copie; Daniel en a rapporté quelques-unes : on y lisait *adiacunt* Tim. 2, 1; *molibatur* ib. 3, 1.

2° *Codex de Gifanius.* Le jurisconsulte Obertus Gifanius (Hubert Van Giffen, né à Buren dans la Gueldre en 1534, mort à Prague en 1604) ayant obtenu un ancien manuscrit de Népos, en publia un certain nombre de leçons dans ses *Collectanea Lucretiana* (Antverpiæ 1566). Il donna les variantes de son *codex* pour la vie d'Atticus à

(1) De même Thras. 4, 1 « quæ, quòd] *quia, quòd,* » pour *quam q.;* Con. 5, 3 « velle : magna festinatione huius nuncio parens] *velle magna de re, nuncio parens,* » pour *huius nuncio;* Dion. 1, 5 *Carhaginenses,* pour *Carthaginenses;* Iphicr. 2, 1 « consuetudinem adduxit] al. in vet. *cons. adcluxit,* » pour *induxit* al. in vet. *cons. adduxit;* 2, 3 *mora,* pour *moram;* 2, 5 *interceptus,* pour *inceptus;* Dat. 2, 2 *Philemone,* pour *Philemene;* 3, 1 « optima veste contexit : quam] *optima veste : quam,* » pour *opt. vesta texit q.;* Ep. 3, 4 « caruit] *caruit* », pour *caruerit;* Pel. 5, 4 « confessus, cecidit] *conf. concidit* ». Longolius lit confossus.

Paul Manuce, qui les publia avec ses scolies sur cette vie en 1568 et plus correctement en 1581. Il fit cadeau d'une série de leçons du livre entier à Claudius Puteanus, qui les communiqua au père Schott; Savaron en obtint une copie de Christophe Dupuy, fils de Claude. Enfin un petit nombre de leçons se trouvent dans les *Observationes de Lingua Latina* de Gifanius, publiées après sa mort en 1624, et dans une lettre (Burmanni Sylloge I, p. 342). Les extraits du *codex* de Gifanius sont partout d'accord avec ceux du MS de Daniel (1), mais ils sont trop peu nombreux pour pouvoir en conclure que Gifanius les a tirés de ce manuscrit même et qu'il n'y a eu qu'un seul *codex* (2).

3° *Codex Batavicus.* Dans un recueil de notes manuscrites, écrit au 16ᵉ siècle et conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles N° 9889, se trouve *Catonis vita falso Aemilio Probo adscripta* et en marge on lit des variantes *e codice Batavico, ex quo nos nonnulla in Probum annotavimus.* La vie de Caton est suivie du *Fragmentum epistolae Corneliae Gracchorum matris ex eodem libro Cornelii Nepotis, ex codice Batavico.* M. Prévôt, sous-bibliothécaire, a bien voulu nous envoyer une copie du tout. Les variantes, comme le texte de la lettre, prouvent que le *codex Batavicus* appartient à la 1ʳᵉ classe des manuscrits. Les endroits où ces extraits s'écartent de l'édition de M. Roth sont les suivants : Cat. 1, 4 *estimamus* (3); Epist. 1. *Rep.* et

(1) Milt. 5, 3 les extraits de Daniel donnent *noua partis,* ceux de Gifanius *nona partis.* Mais l'*u* diffère si peu de l'*n* que Daniel a fort bien pu se tromper. Il se peut aussi que la leçon ait été altérée par le typographe de Marnius. La variante *prosecutus est,* Them. 7, 4, pour laquelle Daniel a *professus est,* est évidemment mal reproduite. Les leçons *Thraeces* (Milt. 1, 2) et *Thraecia* (Chab. 3, 4) sont d'autant plus suspectes qu'ailleurs Gifanius dit avoir lu *Threx, Threcia* (Alc. 7, 4; 7, 5; 8, 3; 9, 1; 9, 2; Iph. 3, 4).

(2) Dans l'introduction de Jungermann aux extraits de Daniel on lit ceci : « Immo tanti est, licet et aliis adnotata essent, forte usis eodem codice, ea et P. Danieli, cui in hoc genere religione, accuratione et diligentia certet nemo, observata fuisse te scire. » Les mots *aliis forte usis eodem codice* peuvent très-bien se rapporter à Gifanius, auquel Daniel avait plus d'une fois prêté des manuscrits. Aussi A. Fabricius, qui avait eu entre les mains des lettres de Jungerman, dit expressément dans sa *Bibliotheca latina* (Hamb. 1708, I, p. 64) que Gifanius n'a pas eu d'autre codex que celui de Daniel. M. Roth est du même avis; mais le témoignage de Fabricius, celui même de Jungermann suffit-il pour décider la question?

(3) Il y a sous l'*e,* dit M. Prévôt, un trait un peu indécis, qui peut-être veut en faire un *æ*.

plus loin *Resp.*, et *Remp.*, *quatenus;* 2. *Gracchum, parteis eorum*, eorum est barré (1), *pars vitae restat;* 3. *Et quando;* 4. *tua culpa recipias*. Ce qui ajoute à ces débris du *codex* un intérêt tout particulier, c'est que le recueil était la propriété d'Antoine Van Kuyck (Antonius Caucus), fils du célèbre philologue Jean Van Kuyck (Joannes Caucus), qui fut échevin à Utrecht dans les années 1536, 1537, 1541 et 1542. Or c'est à Joannes Caucus qu'on attribue généralement (2) l'édition qui parut à Utrecht en 1542, sous le titre de *Æmylii Probi Excellentium Imperatorum Liber Prior. Harmannus Borculous*

(1) *Eorum* manque dans le MS de Clermont-Ferrand (de Savaron).

(2) Sweertius (Athenae Belgicae, Antw. 1628, p. 409) cite cette édition parmi les ouvrages de Jean Caucus. Valère André (Bibliotheca Belgica, Lovan. 1643, p. 479) parle avec plus de réserve mais cependant sans énoncer de doute : « Ejusdem studio ac cura restitutus putatur *Æmilius Probus de vitis Impp. graecorum,* quem Ultrajecti excusum vidimus in-8, 1542. » Cette phrase a passé littéralement dans la Biblioth. belg. de Foppens (Bruxelles 1739, p. 608). Paquot (*Mémoires pour servir à l'hist. litt. des dix-sept prov. des Pays-Bas,* Louvain 1765-1770, t. III, p. 394) met l'auteur sur le titre, qu'il donne comme suit : « Æmilius Probus de vitis Imperatorum Graecorum, studio ac cura Joannis Cauchii restitutus. Ultrajecti Hermannus Borculous 1542 12° »; mais ce titre prouve que Paquot n'avait pas vu l'édition, qui est du reste d'une rareté extrême; les mots de Valère André en sont évidemment la source. Le seul écrivain ancien qui ait cité un autre philologue comme auteur de l'édition, est André Schott, qui a dit assez vaguement *sive a Cauchiis sive a Canteris eruditissimis Ultraiecti hominibus curata.* Il est peu probable cependant que le P. Schott ait eu des raisons particulières pour attribuer l'édition à un des Canter; sinon il en aurait sans doute transpiré quelque chose dans la Bibliothèque de Valère André, qui avait été assez longtemps le secrétaire de Schott, et qui avait reçu beaucoup de notes du célèbre jésuite (V. Félix Nève *Valère André, professeur d'hébreu,* etc., dans l'*Annuaire de l'univ. cath. de Louvain* 1846, pp. 198 et 199, et le *Mémoire historique et littéraire,* du même savant, *sur le collége des trois langues à l'univers. de Louv.* Bruxelles 1856, p. 254). Puis de quel Canterus serait-il question? Le grand Guillaume Canter naquit en 1541, son frère Théodore en 1542. Il ne reste donc que leur père, Lambert, qui n'a jamais, que je sache, joui de la réputation d'éditeur. M. Roth cependant a voulu lui accorder cette gloire, et cela uniquement parce qu'ayant fait son droit à Orléans en 1538, il a pu examiner à l'abbaye de St-Benoît près de cette ville le manuscrit de Daniel. Certes cette possibilité ne peut être contestée, mais elle ne suffit pas pour décider la question. Nulle part nous ne lisons que Lambert Canter se soit occupé de Probus et s'il en avait publié une édition aussi remarquable, nous l'aurions su fort probablement par son fils Théodore, qui, selon le témoignage de Foppens, eut pour amis intimes à Paris P. Daniel et Ob. Gifanius et qui survécut de neuf ans à la publication des variantes de Daniel.

excudebat. C'est sans doute en vue de cette édition que Caucus avait fait des extraits du *codex Batavicus*, et l'on peut considérer ce manuscrit comme lui ayant servi de base.

On retrouve dans l'édition d'Utrecht presque toutes les variantes de Daniel, et on la voit souvent d'accord avec les autres MMS de la 1re classe; elle est donc de la plus haute importance pour la critique du texte. Jean Van Kuyck avait compris de prime-abord la valeur de son manuscrit, mais on refusa de marcher sur ses traces, et ce n'est que trois siècles plus tard qu'on rentra dans le chemin de la vérité (1). Il est à regretter seulement que le grand philologue ait introduit dans le texte tant de conjectures personnelles, sans en avertir le lecteur. Il en est résulté que les éditeurs subséquents ont souvent dû négliger des leçons du *codex*, faute de pouvoir les distinguer des corrections.

4° *Codex Parcensis.* Dans l'abbaye de Parc, près de Louvain, se trouvait autrefois un *codex* d'Aemilius Probus, relié dans un même volume avec un manuscrit sur papier des *Sermones S. Effrem.* Comme St. Éphrem ouvrait le volume, le Probus resta inaperçu et ne figure pas dans le catalogue fait en 1635, sous l'abbé Joannes Masius, et inséré par Sanderus dans sa Bibliotheca belgica manuscripta t. II, p. 165. On n'y lit que *Sermones S. Effrem, in charta.* La riche bibliothèque des prémontrés de Parc fut dispersée à la révolution française; un grand nombre de livres et de manuscrits qui en provenaient furent vendus à Louvain le 22 octobre 1829. Dans le catalogue de la vente se trouvait le St. Éphrem, qui fut acquis pour une bagatelle à la bibliothèque de l'Université; mais l'existence du MS de Népos resta ignorée jusqu'en 1836, quand il fut découvert par M. Arendt. Cependant la valeur réelle du manuscrit n'a été reconnue qu'en 1853, lorsqu'il eut été examiné par M. Roth, qui lui donna le nom de *Codex Parcensis* (v. Rhein. Mus. l. c.). La collation complète que nous en avons faite, nous permet d'entrer au sujet de ce manuscrit dans des détails assez étendus.

Il est sur vélin, a 57 feuillets petit in-4°; l'écriture, qui semble

(1) On sait que la même chose est arrivée pour d'autres auteurs, notamment pour Justin. Dans son édition critique de cet auteur (Lipsiae 1831), M. Dübner a prouvé que depuis l'édition de Bongars publiée en 1581 à Paris, on n'a fait que gâter le texte. Les deux derniers siècles auraient-ils donc été stériles pour la philologie? On pourrait parfois se demander si de notre temps même on est encore à la hauteur.

être du commencement du 15e siècle, est assez belle, les abréviations ne sont pas nombreuses. Le MS renferme outre le livre *de excellentibus ducibus exterarum gentium*, les distiques qui le suivent ordinairement et la vie de Caton. Puis vient une partie du ch. 4, l. XXV de Justin. Cet extrait se trouvant aussi dans le codex de Wolfenbüttel, il est probable qu'il en était de même dans l'archétype. Dans le MS de Wolfenbüttel la vie d'Atticus précède le livre *de excellentibus ducibus;* l'archétype suivait-il également cet ordre et faut-il y attribuer l'absence de la vie d'Atticus dans le codex de Louvain? Nous sommes tentés de le croire, car on n'y trouve pas non plus l'index mis en tête du livre *de ducibus* dans le codex de Daniel avec le titre de *Incipiunt capitula in librum Æmylii Pr. de exc. duc. ext. gent.* Or ce titre s'est certainement trouvé dans l'archétype, et a donc, selon toute probabilité, précédé dans l'original du codex de Louvain, ou peut-être dans le codex lui-même, le titre actuel d'*Æmilius Probus de laudibus ducum exterarum gentium*, qui est conforme au second titre du codex de Daniel : *Liber Æmilii Probi de laudibus ext. gent.*

Le MS présente avec le codex de Daniel la plus grande analogie. On y retrouve toutes les variantes de ce codex, qui portent certain cachet d'authenticité, à l'exception des suivantes : Alc. 4, 3 *ad eum erat deportandum;* 4, 6 *quod eidem;* Con. 1, 1 *praefectus classis magnas mari gessit;* 3, 4 *cum ex ea sim profectus;* Dion. 9, 2 *qua fugeret;* Ep. 6, 4 *Lacedaemonii sociorum;* Pelop. 1, 1 *dilucide*; Hann. 3, 4 *elephantus ornatus*, pour lesquelles on lit *ad eum dep. erat, qui eidem, pr. cl. magnas mari victorias gessit, ex sua sim prof., fugeret, socior. Laced., eleph. oneratus*, mais ces changements doivent être mis sur le compte du copiste écrivant avec distraction ou intercalant dans le texte des essais de correction. Il ne faut attacher aucune importance à quelques légères différences d'orthographe, surtout dans les noms propres; le copiste du MS écrit presque au hasard *i* ou *y*, *t* ou *th*.

Faut-il conclure de ces ressemblances frappantes que notre MS est une copie de celui de Daniel? Nous ne le pensons pas; déjà le titre présente une légère variante, et les fautes du *codex* de Daniel sont corrigées dans le MS. Or le copiste paraît avoir reproduit exactement son modèle, et le grand nombre de fautes dont il s'est rendu coupable, prouve qu'il écrivait à peu près machinalement (1).

(1) Voici quelques-unes de ces fautes : Milt. 1, 4 *hoc oraculo responso; sua sponte facerent postulassent;* 6, 2 *sicut olim.* Them, 1, 3 *in iudiciis privatus*

On est donc forcé d'admettre que le MS de Louvain est copié d'un autre *codex,* de la même origine que celui de Daniel. Appartenant ainsi à la 1re classe des manuscrits on doit examiner ses leçons avec la plus grande attention, mais pour pouvoir les adopter avec certitude comme texte de l'archétype, il est nécessaire qu'on les montre d'accord avec un autre MS de la 1re classe, avec l'édition d'Utrecht ou avec le codex de Wolfenbüttel. Voici les passages, offrant des variantes avec le texte de M. Roth, pour lesquels cet accord existe.

Prol. 4 quae non ad cenam eat. 8 *cum* (1) magnitudo.

Milt. 1,1 Miliciades et toujours de même. 1,2 Treces. 3,4 inte*riis*set Darius. 3, 6 ami*cicior*. 4, 1 pre*f*icit. 5, 5 est *hiis* nobilius. 6, 3 Poecile. 8, 4 apud omnes civita*tis*; *ill*um innoxium.

Them. 2, 1 em̄data, ce qui peut être *emendata* ou *emundata*. La dernière leçon, donnée par le cod. de Wolf. provient sans doute d'une abréviation mal comprise. 4, 5 Themisto*clei*. 6, 2 Pelopon*ens*um. 6, 3 hoc longe *alio* spectabat; *gentis*. 7, 4 *deos* publicos. 8, 7 et 9, 1 Themisto*clen*. 9, 2 *omnium* Graiorum; adversu*m* patrem.

Paus. 1, 2 *il*lustrissimum. 1, 4 excu*l*serunt. 3, 1 cogi*t*ata. 4, 3. On ne peut distinguer s'il y *iudicasset* ou *indicasset*; il n'y a pas de barre entre les deux branches de l'*u* ou de l'*n*. 5, 2 qui *eum* sequebantur. 5, 5 infer*re* oportere,

Lys. 3, 1 Itaque hii decemuiralem *illam* potestatem. 4, 1 satrapis reg*ii*.

Alc. 1, 3 ca*ll*idissime serviens. 4, 6 consuerat. 7, 4 barba*rum* preda. 8, 2 respon*dit*. 10, 3 Susametre*n*. 11, 1 Theopompus *post* aliquanto natus.

Thras. 1, 5 sed *etiam* solus.

versabatur; 5, 3 classus; 7, 1 noluit reddit operam; 8, 4 se receptum teneretur. Lys. 2, 2 contristantes fuissent inimici. On trouve aussi dans le MS un assez grand nombre d'omissions : Milt. 3, 4, si, eos; 5, 5 adeoque perterruerint. Alc. 2, 2 amatus — symposio; 4, 4 ciuium; 7, 3 fuisse. Thras. 2, 2 primo; 2, 3 sine. Con. 3, 1 se; 4, 2 est. Dion 5, 5 eius; 9, 2 qua. Dat. 3, 2 ut si — duceret; 6, 3 rebus, ut devant ceteri; 10 2 amicitiam. Pel. 5, 3 cum devant exercitu. Ag. 5, 1 ideoque Corinthum; 7, 3 munera. Eum. 5, 4 eius. Phoc. 1, 2 offenderat. Timol. 1, 3 patriae Hann. 5, 3 M. devant Minucium; 6, 1 apud Rhodanum iterum; 8, 4 fuit; 10, 1 et exercuit aduersus Romanos. Cat. 1, 1 M. devant Cato; 2, 3 nouas; 3, 4 sine; 3, 5 quare studiosos — delegamus.

(1) Ici le MS a *cum,* presque partout ailleurs, dans les tournures semblables, on y trouve *tum*.

Con. 3, 1 *Thysiphernes*; neque id *erat* mirandum. 5, 4 perisse; *Dinon*.

Dion. 2, 3 neque uero minus *ipse* Plato. 4, 2 magneque es*set* inuidie. 4, 5 re*uer*tor. 6, 1 *quem*. L'abréviation pour *quem* est un *q* barré, pour *quae* c'est un *q* non barré. Le MS a *quem* Ar. 1, 2 et Dat. 4, 4.

Iph. 1, 4 *aënis*. 2, 2 *ind*uxit. 2, 4 Ipsicrath*en*. 3, 4 Menest*ea*, *Tressa*.

Chabr. 4, 10 gubernatorem*que* iubet.

Timoth. 1, 2 Athenien*sis*. 3, 1 iam tu*m*. 3, 2 *Iphycratis* de même 3, 4. 3, 3 o*r*iretur. 3, 5 et iam. L'édition d'Utrecht lit de même; dans les extraits de Daniel et de Boecler on trouve *etiam*, mais qui sait si la leçon est exactement rapportée dans ces extraits ?

Dat. 2, 5 Thuy*m*. 3, 2 *h*irtaque. 4, 2 regio*nis*. 5, 1 mi*t*tit. 6, 6 agere*n*tur. 7, 3 circu*m*iretur. 9, 2 inimici detuler*u*nt. 9, 3 consuerat. 10, 1 dex*tr*a.

Epam. 1, 1 scrib*i*mus. 1, 4 dic*i*mus. C. de Wolf. dm̄s. 2, 1 *A*lympiodoro. 2, 5 *quoad* stans. 4, 4 attu*lerat*. 4, 6 poss*i*mus, ce qui confirme la correction de M. Fleckeisen : poss*u*mus. 5, 2 Meneclid*en*. 7, 1 cives *sui* preficere. 9, 2 huius *casu*. 10, 3 pugnari *ceptum est*.

Pelop. 3, 1 usque *eo* despexerunt. 3, 2 profectione *eorum*.

Ages. 1, 1 *H*agesilaus, toujours ainsi. 1, 2 Eris*t*enis. 1, 4 *H*agis. 2, 3 T*hy*ssaphernes; trime*n*stris. 2, 5 amicio*ris*. 3, 2 insigni*b*usque ornarentur. 3, 4 aliud *eum* facturum. 6, 3 adolescen*tis*. Il faut *adulescentis*. 7, 1 *numquam* Hagesilaus destitit. 7, 4 sic enim *erat* instructa. 8, 1 in corpore *eius* fingendo.

Eum. 2, 4 hi*c* multis. 3, 2 adversu*m* Ptholomeum. 4, 4 amplo *m*unere. 5, 5 p*l*ene; de*in*. 6, 2 sin aliqua *cuperetur* cupiditate raperetur. 7, 1 Peu*c*cestes. 8, 3 disce*ss*erant. 8, 4 *hic*, mis par erreur pour *haec*. 8, 7 ite*r*. 9, 1 *queritur*. 11, 5 neque id *erat* falsum. 12, 1 in quo uno *tantum* esset. 13, 4 sepeli*u*ndum.

Phoc. 2, 3 a*s*cenderat. 4, 1 huc *ut* peruentum est. 4, 2 Quo *harene* perorandi.

Timol. 1, 4 *h*aruspicem. 2, 3 *quem* non odio. 4, 2 con*s*ilium populi. 4, 4 a*u*thomathias. 5, 2 huic quid*e*m; adisse. 6, 3 Artaxerx*e*. 7, 1 Egys, ce qui confirme la correction de M. Fleckeisen *Aegiis*. 8, 5 A*ff*rica.

Ham. 1, 2 *ante* eius aduentum. 1, 4 *uirtute* uicissent. 1, 5 cessit *Catulus*. 3, 3 *peruer*tit. 4, 2 Ve*c*tones pour Vettones.

Hann. 3, 1 Hac *ergo* qua. 4, 3 Thras*u*menum. 5, 1 Capuam reuerteretur. 5, 2 Fabio*que*. 5, 4 *omnia* enumerare. 8, 2 affecerunt pena. 9, 1 Cort*i*nios. 10, 3 interfici*u*ndum. 10, 5 pre*c*ipit. 11, 3 nisi *que* ad irridendum pertine*rent*. *Eum* manque. 11, 6 naues *suas opp*letas. 12, 1 et 2 Flamini*n*um. 12, 5 cons*uer*at. 13, 3 S*y*lenus, Sos*y*lus, Sos*y*lo.

Vers : nos*tri*.

Cato, 1, 4 *e*stimamus. 3, 4 *ei*sdem.

Nous n'avons pas cru devoir omettre dans cette liste plusieurs fautes évidentes, mais nous avons jugé inutile d'énumérer toutes les différences d'orthographe dans les noms propres.

Les restes des bons MSS, le codex de Wolfenbüttel et l'édition d'Utrecht ajoutent à plusieurs endroits des variantes avec les mots *vel* ou *alias* (*l'*, *al'*). Deux de ces variantes ont passé dans le texte (Iph. 3, 4 *me genuit uel creauit* et Eum. 2, 2 *commisisse uel commendasse*). Les autres sont placées au-dessus de la ligne, ou sont données en marge. Lorsque cette seconde leçon est fournie à la fois par plusieurs manuscrits, on peut être à peu près certain qu'elle se trouvait déjà notée dans l'archétype, et elle mérite par conséquent une sérieuse attention. Tel est le cas pour les passages suivants : Ar. 1, 2 *cumcum* al. *quamquam;* Paus. 4, 5 *repentini consilii*, al. *repentino consilio;* Alc. 8, 3 *eum... conflicturum,... compositurum* l' *eos... conflicturos... composituros.* Dion 2, 1 *magis* l'*maxime;* Pelop. 1, 1 *lucide* l' *dilucide;* Ag. 4, 1 *iussu* al. *missu;* Eum. 5, 5 *plane* l' *plene;* 5, 7 *subsidio sub diuo;* Timol. 4, 3 *constituerunt* ul' *constituissent* (cod. de Wolf. dans le texte); Att. 9, 2 *commendationem* vel *commoditatem.* On peut y joindre Att. 1, 1 *diligente indulgente* où la seconde leçon a passé dans le texte de tous les MSS, sans être précédée de *vel.* Il en était déjà sans doute ainsi dans l'archétype, qui devait également avoir dans le texte les variantes d'Iph. 3, 4 et d'Eum. 2, 2. Le MS de Louvain a non-seulement dans le texte ces deux dernières variantes, mais encore quatre autres, placées ailleurs au-dessus de la ligne : Ar. 1, 2 *cum quamquam;* Dion. 2, 1 *maxime uel magis* (1); Eum. 5, 7 *subsidio sub diuo* et Timol. 4, 3 *constituerunt uel constituissent* (2). Dans les autres endroits le copiste n'y a fait aucune

(1) On voit que l'ordre est interverti. Le cod. de Wolf. fait de même Ag. 4, 1 où il lit *missu* et au-dessus de la ligne l'*iussu*.

(2) Le cod. a *constituert*, ce qui est *constituerunt* et non *constituerint* comme a lu M. Roth. Ainsi Milt. 4, 3 il y a *petiuert.* M. Roth a mal lu aussi Ep. 8, 1 *hoc crimen* pour *hoc crimine,* prol. 8 *tum magnit.* pour *cum magnit.* et Eum. 3, 4 *tunc* pour *tuc,* c'est-à-dire *tum.*

attention, ou a remplacé la première leçon par la seconde. Ainsi on y lit d'un côté *repentini consilii, eum... conflicturum... compositurum, lucide, iussu,* d'un autre *plene,* et si Chabr. 3, 2 nous trouvons *posset,* pour la leçon *possit* de Daniel, c'est sans doute parce que le copiste n'a écrit que la correction donnée par son original au-dessus de la ligne, comme dans le cod. de Wolfenbüttel. De quelle nature sont maintenant ces variantes données déjà par l'archétype? Proviennent-elles d'un autre codex? M. Fleckeisen a émis cet avis, mais en les regardant de près on voit que dans beaucoup de cas la seconde leçon n'est autre chose qu'une correction de la première, correction faite par le copiste lui-même, réparant un instant d'inattention, et que dans d'autres, c'est une conjecture ou un essai d'interprétation. Ayant écrit par distraction *cumcum, magis, lucide, commendationem,* peut-être aussi *iussu,* le copiste corrige *quamquam, maxime, dilucide, commoditatem, missu. Causae quid sit tam repentino consilio* paraissant plus correct que *causae quid sit tam repentini consilii,* il en est résulté une conjecture placée au-dessus de la ligne, et comme Alc. 8, 3 le pluriel *Lacedaemonios* est plus rapproché de *eum* etc. que le singulier *Lysandrum,* on a cru devoir corriger *eos, conflicturos, compondituros*. Au lieu de *subsidio* le copiste ou un lecteur intelligent a compris qu'il fallait *sub diuo,* il aurait trouvé tout-à-fait juste s'il avait écrit *sub dio. Plene,* on ne sait trop pourquoi, a paru meilleur que *plane.* Il est difficile de dire si le copiste a écrit *constituissent* après nouvel examen du MS, ou s'il a essayé de corriger lui-même. Enfin *creauit* explique *genuit* employé dans le sens de faire un citoyen; *commendasse* et *indulgente* sont une interprétation pour *commisisse, diligente* (1).

(1) L'examen des variantes spéciales à l'un ou à l'autre des MSS nommés ci-dessus confirme pleinement la vérité de cette manière de voir. Au-dessus de *ammoneri* (Paus 5, 1), orthographe de l'archétype, comme nous le montrerons tout à l'heure, on trouve écrit dans le codex de Daniel *admoneri,* au-dessus de *induxit* (Iph. 2, 2) on y lit *adduxit;* ce sont des conjectures évidentes; *exulum* placé au-dessus de *eorum* (Pel. 3, 2), est une glose. Le copiste du codex de Gifanius ayant écrit par erreur *praesidium* (Att. 10, 5), corrige *praesidio*. De même les fautes *scenam* (prol. 4), *facta* (Dion, 10, 2), *in eam* (Chabr. 1, 2), *capit* (Dat. 4, 5), *misit* (5, 1), *effecto* (Hann, 3, 1), *poeticae* (Att. 18, 5) faites par le copiste du MS de Wolfenbüttel sont corrigées en *cenam, mutata, in eo, sumit, mittit, suffecto, poeticam.* Les mots *attulisset* (Ep. 4, 4) et *funere* (Eum. 4, 4) qu'on lit dans le même MS au-dessus de *attulerat* et *munere,* sont des conjectures; la première est inutile, la seconde, excellente; au-dessus de *insigniisque*

Les leçons suivantes du MS de Louvain méritent encore une mention particulière. *Prol.* 7 nisi in propinquorum. *Milt.* 2, 2 nec minus; 3, 4 etiam qui Asiam incolerent; 7, 6. l. talentis; uincula (de même Pel. 5, 1, partout ailleurs *uincla*). *Them.* 2, 1 sed et reliquo tempore; 2, 5 DCC[m]; 3, 2 intra Eubeam; 7, 4 Atheniensis. *Cim.* 4, 3 omnis. *Lys.* 1, 2 exercitus sui; 3, 4 ab Thebanis. *Alc.* 4, 2 exspectandum; 4, 4 prouectus (1); 9, 3 locum nullum; 11, 3 ingenii acumine uigebant. *Thras.* 4, 3 illa ergo corona. *Con.* 1, 2 ab Lysandro. *Dion.* 9, 5 hic autem sicut. *Iph* 1, 2 in eo ualuit. *Chab.* 4, 3 comminus. *Dat.* 4, 1 literae sunt emisse; 6, 1 eadem in prelio (au lieu de *cadit in proelio);* 6, 5 persequitur tantum. Que dum (2); 8, 1 cum paucis copiis; 9, 1 eum bello; 9, 5 ceciderunt; 11, 2 cum uiro cui. *Ep.* 2, 4 operam dare; 4, 2 opus est pecunia; 4, 5 is quidem in re militari; 7, 5 diutius imperium; 10, 3 defendere malos. *Pelop.* 2, 3 XII adolescentuli; 2, 5 illi ergo; 3, 3 hiis ergo rebus; 4, 4 hac ergo mente; 4, 5 socii eorum. *Ag.* 7, 3 a regibus; 8, 6 ab rege. *Eum.* 4, 2 insistit; 5, 1 ab Seleuco; 7, 1 si ipse potius ipse; 9, 2 antea non; 10, 3 a nullo; 11, 4 istuc; 12, 4 illaturum (corrigé de *allaturum*). *Phoc.* 1, 3 facileque. *Timol.* 1, 1 a Syracusanis, a barbaris oppressam; 6, 1 attingere nolumus. *Hann.* 2, 1 usque in rubro mari; 2, 2 tamquam ab eis corruptum; IX annos nato; 3, 4 in Italiam peruenit; 4, 2 utrosque confligavit; 4, 3 cum nimium premeretur; 5, 4 unum hoc; 8, 1 si forte Karthaginem. *Cat.* 1, 4 plebi (d'une main postérieure *plebis*); 3, 2 et senior; 3, 5 Plura de uita et moribus huius persecuti sumus in libro quem separatim de eo fecimus.

Le MS de Louvain lit partout *hii, hiis,* au lieu de *hi, iis*. Le cod. de Wolf. a la même orthographe au nominatif, mais au datif et à l'ablatif il a *his*. Il s'en suit qu'il est impossible de déterminer diplomatiquement si Népos a écrit *hi* ou *ii;* le sens seul doit être consulté sous ce rapport. Il en est probablement de même pour *his* ou *iis,* car la leçon *his* du codex de Wolf. paraît être une contraction de *hiis*. — *Hic* et *haec* sont écrits par abréviation : *h', h';* parfois ces signes sont confondus par le copiste, entre autres prol. 8, où nous trouvons

(Ag. 3, 2) on y trouve *insigniusque* l'*insignibusque*. La dernière leçon est celle de l'archétype, le copiste en redressant son erreur ajoute une bonne conjecture : *insignius*.

(1) Nous avons adopté cette leçon, qui se trouve aussi dans le MS de Clermont. Thurii n'était pas la destination du navire qui portait Alcibiade.

(2) Faudrait-il lire *persequitur, tantumque dum ad hostes pervenerat?*

haec pour *hic,* Dion. 8, 1 et Eum. 5. 1 où on lit *hic* pour *haec.* — De même que le cod. de Wolf. le MS de Louv. n'a pas seulement conservé l'ancienne orthographe (1) dans *temptare,* mais encore dans *dampnare* et *contempnere;* on y trouve aussi *sompno* (Dion. 2. 5) mais *Lamsacum* (Them. 10, 3). Le MS a partout *aput, haut,* mais *sed* (2). Dans les verbes composés de *ad,* le *d* de la préposition est toujours assimilé à *m;* ainsi on lit *ammonere, ammirans.* On trouve aussi cette particularité dans le cod. de Wolf. et un passage des extraits de Daniel (Paus. 5, 1) prouve qu'il en était de même dans ce MS. La préposition *in* reste parfois devant *p : inpotentem, inpostum* (Dat. 11, 3 séparé *in postum*). Les consonnes placées entre deux voyelles sont souvent doublées : *strennuus, legittimis;* au contraire il n'y a qu'un *p* dans *opidum* et ses dérivés, et dans *oportunus.* L'ancienne leçon *adulescens* est partout perdue, seulement Eum. 1,4 l'*o* de *adolescentulo* est très-gros, comme s'il était écrit au-dessus d'une autre lettre. Le MS a partout *e* pour *ae* ou *oe.* Il donne souvent *t* pour *th, c* pour *ch, i* pour *y* et réciproquement *th* pour *t, ch* pour *c, y* pour *i.* Ainsi l'on y trouve les leçons suivantes, qui se rencontrent aussi dans le cod. de Wolf. : *Treces, Phycia, Arethen, Erethriam, Cersonesso, Trachum, Sophrosinen, Asyam, Tuchidides,* etc. On y renconte aussi *f* pour *ph, ss* pour *sc* et réciproquement : *frigia, nephas, proficissentibus, reminissi, capescendae.* Les lettres *c* et *t* sont parfois difficiles à distinguer, et sont souvent confondues : *terciorem,* pour *certiorem.* Le MS a toujours *c* au lieu de *t* devant *i : pecierat.* On trouve dans le MS des aspirations, comme *inhermis, cohortus* (par contre *ortos* pour *hortos*), toujours *nichil,* des mots syncopés comme *oclis, singlis, libros* pour *liberos.* Sont écrits en deux mots : *quo ad, et si, ex aduersum* et *ex aduersus, ne quis, si quis, in primis;* l'enclitique *que* est souvent séparé du mot auquel il se rattache; on trouve tantôt *prius quam,* tantôt *priusquam,* toujours *nonnulli;* on y rencontre aussi *nichilominus, nichilosecius, anteactarum, quemadmodum.*

Dans le MS de Louvain il y a une ponctuation assez étendue. Les lettres qui commencent chaque nouvelle phrase ne sont pas seulement des majuscules, mais sont encore généralement peintes en rouge, les parties des propositions sont séparées par de petits points. Pour beaucoup de passages cette ponctuation présente un grand

(1) V. Ritschl *Prolegomena in Trinummum,* p. CIII.
(2) V. Ritschl, p. XCVIII.

intérêt, parce qu'elle nous apprend comment on les interprétait au moyen-âge ; souvent le copiste ponctue mal, mais parfois aussi sa ponctuation prouve que plus d'un endroit était mieux compris alors qu'il ne l'est généralement de nos jours. Nous en parlerons dans le second paragraphe.

5° *Codex Leidensis*. A la suite de l'édition de Corn. Népos publiée par Boecler à Strasbourg chez Fréd. Sporus, en 1640, se trouvent 205 leçons, qu'il dit extraites d'un ancien MS de la bibliothèque de Leide. L'existence de ce MS avait été signalée à Boecler par Boxhorn, professeur à l'université de cette ville et la collation en avait été faite par Jean Scheffer, étudiant de la même université. Toutes les leçons, à l'exception de 42, s'accordent avec celles des MSS de la 1re classe, et il n'y a aucun motif pour contester l'authenticité de 38 des variantes qui s'en écartent (1); quatre seulement semblent être apocryphes (2). Personne n'aurait donc douté que le MS mentionné par Boecler ne se fût trouvé réellement à la bibliothèque de Leyde, s'il ne se présentait

(1) Nous y trouvons d'abord un certain nombre d'omissions, fait fréquent dans tous les MSS. Le copiste a oublié : Them. 8, 2 *ab* dans *abesset*, Lys. 4, 1 *loco*, Alc. 4, 2 *ut*, 20, 4 *aggredi*, Dion 6, 2 *parens*, 8, 2 *illi*, Dat. 4, 2 *Aspis*, 8, 3 *cum... cecidisset*, Ep. 2, 5 *ad eum finem*, 6, 4 *cum omnium... legati*, Pel. 3, 2 *maximum*, Att. 9, 5 *fundum*, 10, 1 *subito*. Puis il y a des transpositions : Ep. 7, 5 *militum multitudo*, 10, 1 *reprehenderetur a Pelopida quod*. Les fautes suivantes étaient faciles à faire : Alc. 4, 2 *nocere* pour *noceri*, Thas. 1, 4 *usque* pour *uīque* (d'autres MSS ont dû lire de la même manière, comme le prouvent les corrections *cuiusque* et *nostrum cuiusque*), Con. 4, 4 *autem dubitat* pour *addubitat*, Dion 5, 3 *ausum* pour *uisum*, Timoth. 4, 1 *poenitebat* pour *poeniteret*, Dat. 3, 3 *cōspicerent* pour *aspicerent*, 6, 1 *etiam* (*eci*) pour *eo*, 6, 4 *cum* pour *dum*, 6, 6 *proinde* (pinde), pour *Pisidae* (piside), 8, 5 *amicitiam* pour *gratiam*, puisqu'il précède *pacem amicitiamque hortatur est*, Ep. 6, 4 *Sparta* pour *Sparte*, Pel. 2, 2 *maximus* pour *maximi* devant *magistratus*, Ag. 8, 1 *fugiendo* pour *fingendo*, Eum. 5, 7 *ualuit* pour *uoluit*, Hann. 2, 4 *ualidissima* pour *ualentissima*, 3, 2 *socer genero* pour *socero genero*, Hann. 2, 3 *hostiam* pour *hostias*, Hann. 3. 3 *non* pour *nisi*, Att. 2, 1 *Serutlio* pour *Seruio*, 2, 4 *usuram* pour *uersuram*. La leçon suivante est probablement mal rapportée : « Ar. 3, 1 quadringenta et sexag.) *quadragena et sexagena*. » La note de Boecler donne *quadraginta*, bien que dans le texte se trouve *quadringenta*. « Si feceris) *si perfeceris*, Paus. 2, 5 » est une faute d'impression évidente pour *si perfecerit*. Le texte de Boecler donne *fecerit*. On trouve aussi dans d'autres MSS *Cretensem* (Paus. 2, 2) et *in quo quid natura* (Alc. 1, 1).

(2) Dat. 10, 1 Persarum rex *dextram* dedisset. Ag. 7, 3 nihil *unquam* de victu, nihil *unquam* de vestitu; Eum. 13, 3 *sed* post; Phoc. 2, 2 in exilium erant *missi et* expulsi.

ici une circonstance tout-à-fait extraordinaire. Le MS n'est cité dans aucun des catalogues publiées en 1595, en 1623, en 1640, en 1674 et en 1716; on n'en trouve pas non plus de trace dans les catalogues manuscrits de la bibliothèque. On pourrait donc croire que toute la collation a été forgée par quelque savant glanant des leçons dans les extraits de Daniel et de Gifanius et dans l'édition d'Utrecht; mais cela est impossible, car parmi les leçons de Boecler il y en a d'excellentes qui ne peuvent avoir été connues à cette époque. M. Roth est donc d'avis qu'un critique quelconque, ayant eu entre les mains le codex de Daniel, en a extrait une certaine quantité de leçons, et les a écrites en marge de l'édition de Lambin en les entremêlant de ses propres conjectures; Boecler aurait reçu cette collation comme ayant été faite sur un MS de Leyde. Mais ces conjectures ne peuvent avoir été qu'au nombre de quatre, et comme l'édition de Lambin qui se trouve actuellement à Leyde, ne renferme des variantes d'aucun MS, on peut supposer tout aussi bien qu'il y a eu réellement un MS et que ce MS a disparu. Boecler, nous apprend M. Roth, ayant reçu plus tard un MS beaucoup inférieur, en fit usage pour corriger à sa manière plusieurs passages de Népos dans ses éditions postérieures, et ne parle plus de l'ancien MS de Leyde. Scheffer cite plusieurs leçons de ce MS dans ses notes sur le biographe latin, mais sans ajouter qu'il est l'auteur de la collation. Ce double silence est certainement suspect, mais il s'explique si l'on admet que le MS a été égaré par Scheffer. Alors on comprendrait aussi pourquoi il ne figure pas sur les catalogues imprimés à partir de 1640. Si les catalogues de 1595 et de 1623 ne le mentionnent pas non plus, c'est peut-être parce qu'il était relié derrière un autre MS et qu'il a échappé à l'examen du bibliothécaire, comme il est arrivé à l'abbaye de Parc pour le MS de Louvain. Quoiqu'il en soit, la collation de Boecler a été faite certainement sur un excellent MS de Népos; plusieurs variantes de la collation se sont retrouvées dans le MS de Louvain (1), il ne peut donc y avoir de doute à cet égard. Que ce MS ait appartenu oui ou non à la bibliothèque de Leyde, cela importe peu à la critique.

Parmi les MMS de la seconde classe il y en a deux dont nous dirons quelques mots, non parce qu'ils sont de quelque importance

(1) Alc. 11, 1 Theopompus post aliquanto natus; Con. 3, 1 neque id *erat* mirandum; Iph. 2, 2 consuetudinem *in*duxit; Ages. 8, 1 in corpore *eius* fingendo; Hann. 3, 1 hac *ergo* qua diximus.

pour la critique du texte, mais parce qu'ils sont peu connus jusqu'ici. Le premier est celui de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, au sujet duquel nous avons obtenu des renseignements assez détaillés de M. Thurot, professeur à la faculté des lettres de cette ville Nous ne pouvons assez le remercier d'avoir examiné le MS de Népos avec le soin minutieux qu'il apporte à tous ses travaux philologiques.

Le MS a été donné à la bibliothèque par le comte Hugues d'Agrain, le 26 thermidor an 8; il est coté 198. Il est petit in-4°, sur vélin, d'une belle main, d'une écriture semblable à celle des MSS italiens; l'encre n'a pas beaucoup pâli; les abréviations sont rares. On pense qu'il doit être du XV[e] siècle, et non du XIII[e], comme l'avait dit Haenel (catal. libr. MSS p. 140). Pour titre il porte : *Emilius Probus de excellentibus exterarum gentium;* les vies sont placées dans l'ordre ordinaire. La vie d'Hannibal n'est pas suivie des distiques, qu'on rencontre généralement à cette place, mais immédiatement après vient : *Hystoriarum latinarum Cornelii Nepotis vita Atici.* La vie de Caton succède à celle d'Atticus sans être précédée d'un titre. On trouve ensuite *Verba Cornelie graccorum matris ex Cornelii nepotis libro excerpta*, et ce titre est repété devant la seconde partie du fragment commençant par les mots *verbis conceptis.*

M. Roth avait supposé que le MS de Clermont est celui qui avait autrefois appartenu à Savaron et dont il s'était servi pour son édition de Népos publiée à Paris en 1602 (1). Les recherches auxquelles s'est livré M. Thurot, ont pleinement confirmé cette supposition. Toutes les leçons que Savaron dit avoir trouvées dans son manuscrit (désigné par les mots *MS optimae notae, ex bibliotheca mea*), se rencontrent dans le MS de Clermont, à l'exception d'une seule. Au lieu de *sub diuo*, que Savaron dit avoir lu Eum. 5, 7, le MS porte *sub cliuo;* mais on conçoit, comme dit M. Thurot, que Savaron ait pu confondre dans un moment de distraction *cl* avec *d*. On retrouve également dans le MS les leçons rapportées par Savaron comme tirées de MSS en général, à l'exception de Milt. 7, 5, de Paus 3, 5 et de Dion. 1, 5 où on lit *ceperat*, *nuntio*, *susceperunt* au lieu de *acceperat*, de *nuncio* et de *suspexerunt*. Mais Savaron est loin d'avoir indiqué dans les notes tous les emprunts qu'il a faits à son MS dans le texte de l'édition. On retrouve dans le MS les leçons suivantes :

(1) Un exemplaire de cette édition, qui est devenue une rareté bibliographique, se trouve à la bibliothèque de Tournai.

Milt. 1, 1 chersonessum; 3, 4 periculo et facile; 6, 4 postquam. *Them.* 1, 3 contionem; 4, 1 astu; 8, 2 perse. *Ar.* 1, 3 animaduertisset; 1, 4 quod tam cupide. *Paus.* 5, 1 cum iam in eo esset ut iam comprehenderetur. *Lys.* 2, 3 thassii; 3, 1 itaque decemuiralem suam potestatem ab illo. *Alc.* 3, 1 peloponesso; 4, 1 praesente questio; 4, 2 noceri non posse; 4, 4 prouectus; 6, 4 contione; 7, 4 coniecta; 9, 3 asiam transit; 10, 1 hoc cum; 10, 3 bageum; 10, 6 uiderunt telis eminus; 11, 1 laudando consenserunt. *Thras.* 1, 4 concursu abiit; 3, 5 ex iis. *Con.* 3, 1 apud regem et cum; 3, 3 per litteras agere. *Dion.* 2, 1 uni huic magis; 6, 3 heraclidem qui quod; 9, 1 custodiis sepit; 9, 2 philostratoque fratri; 10, 2 ab acherunte si possent. *Iph.* 2, 5 inceptus; 3, 4 me genuit uel creauit, contra ea. *Chabr.* 1, 3 chabrias statuam. *Timoth.* 1, 2 in quo oppugnando; 1, 3 chritonem et sextum; 3, 3 illorum aduentu. *Dat.* 2, 1 conseruatus regis est; 3, 1 texit; 4, 5 dedidit; 6, 4 cum et inter; 7, 1 ad regemque transiit; 8, 1 X, V, III, II; 8, 3 millia. *Epam.* 2, 5 uero; 3, 6 faciebat; 4, 3 tuque me; 4, 5 fecimus effecit; 8, 5 messene; 10, 3 achademiam. *Pelop.* 1, 2 paucorum; 4, 1 cetere fere communes; 5, 1 Thebanorum potestatem. *Ages.* 1, 4 patruo suo; 3, 1 indutiarum; 4, 6 uellet fieri. *Eum.* 2, 2 comisisse uel comendasse quoad; 2, 4 predestinauit; 3, 3 uiri cum celeritate tum usu belli; 5, 4 concalefieri; 6, 3 ac familie; 7, 2 alexandri nomine; 9, 2 suas quisque contraheret copias; 10, 4 sunt ii. *Phoc.* 4, 1 huc peruentum est. *Timol.* 2, 2 fortunam detulisset; 4, 2 iumentis atque; 5, 3 contione; 7, 3 multique ei nati essent nepotes. *Hamilc.* 1, 4 donicum; 2, 2 ab alienauerunt; 2, 4 millia *Hannib.* 5, 3 tiberium sempronium; 10, 1 excitavit aduersus; 10, 4 erant decreturi; 12, 1 cenarent; 12, 3 id ne a se. *Attic.* 1, 4 C. marii filius; 2, 1 tribunus pl'; 5, 4 iis temporibus; 10, 4 putaret; 11, 6 itaque id fecit; 13, 3 pedisequus; 13, 6 eques ro.; millia; 14, 1 arbitrabamur, cenatum est; 16, 4 principum de uitiis ducum. *Verba Corn.* 1 mihi esse, uti nunc; 4 iupiter te.

Aux passages suivants au contraire le MS ne porte pas la leçon de l'édition. On y lit : *Milt.* 8, 4 maluit eum innoxium. *Them.* 3, 1 thermopylas; 3, 2 circumiretur; 6, 3 salaminia; 8, 4 cerimonia; 9, 1 proximus erat iis qui. *Paus.* 3, 6 ilote. *Cim.* 3, 1 hostracos. *Lys.* 2, 2 perinde ac si; 3, 1 id sine; 3, 4 orchomeniis. *Alc.* 3, 2 androclides; 5, 4 licei; 5, 6 amicitiam adiunxerant; 5, 6 clementia fuerant usi; 5, 7 ita preda; 6, 1 pyreum; 6, 3 lacrimans; 10, 3 alcibiadem. *Thras.*

2, 7 aduersus. *Con* 1, 2 sed tum abfuit; 1, 3 atheniensis; 2, 1 pharnabazum satrapem; 3, 2 tetranstem; 5, 4 scripsit, lyriabazo. *Dion* 1, 1 arethen; 1, 5 cartaginenses; 2, 3 dionisio crudeliter; 5, 5 dion his ipsis; 6, 1 paulo ante; 6, 3 orta dissensio inter; 6, 4 regi rem. p. multorum; 7, 3 quorum paulo; 9, 3 zagimtinos. *Iph.* 1, 3 maximis clipeis; 1, 4 pro sertis atque lintea. *Chabr.* 3, 4 chares sigeo; 4, 3 exciperet natantis. *Timoth.* 1, 3 ille ciuis; 2, 2 pacis publice. *Dat.* 2, 2 philemene; 3, 5 ad exercitum misit qui tum egyptium parique, 5, 1 acrem; 6, 5 persequitur tantum qui dum ad; 6, 8 hostis; 9, 3 insidias euenire dixerant. *Epam.* 2, 4 ad athletarum; 3, 2 imprimis commissa; 4, 4 adempta; 6, 2 ciuis; 10, 4 inficias. *Ages.* 2, 2 omnes; 2, 3 et 4 inducias; 3, 1 omnis; 5, 2 milia; 5, 3 peccantis; 6, 3 cogitauerant; 8, 6 sirenas et egyptum. *Eum.* 1, 2 multum ei detraxit; 1, 6 etherice; 2, 2 ephestio; 3, 3 haberet et inexercitate; 5, 7 conditionibus, incolumis; 6, 3 nihil ea, petit; 8, 7 omnes celat; 10, 3 in his; 13, 1 apparuisset tresdecim; 13, 2 omnium fuerit hominum opinio. *Phoc.* 1, 2 frequentis; 2, 4 crimine quod cum, dercylo; 4, 3 euphiletus, lacrimans. *Timol.* 2, 4 carthaginensium, africam; 4, 2 ualitudinem; 5, 3 nonnulla inueherentur in thimoleonta dixit; 5, 3 sepe precatum, restitueret; 6, 2 istapsi; 6, 4 memnon; 7, 2 qui cum populo romano; 8, 5 omnes. *Hamilc.* 1, 5 sicilia decederent ut subcumbente; 2, 2 aduersus romanos, milium. *Hann.* 1, 1 cartaginensis, populus romanus, inficiandum, populus Ro.; 2, 3 cartagine; 3, 1 cartaginem; 3, 4 elephantus; 4, 3 ualitudine; 6, 2 conditiones; 7, 4 cartaginenses; 7, 6 cartaginem; 8, 1 cartaginenses; 9, 3 has presentibus deponit; 12, 5 omnisque; 13, 1 C. bebio tamphilio. *Attic.* 1, 4 nemo his; 2, 4 conditionem; 4, 2 qui cum persuadere tentaret; 4, 3 rei. p.; 4, 5 lu. torquato consulibus; 5, 1 equitem romanum; 8, 1 quomodo res p. penes; 8, 3 equitibus romanis; 9, 4 destineretur; 11, 4 uinditauit; 12, 1 conditionis; 12, 2 tantum ab fuit; 12, 3 equitis. ro.; 14, 1 iocundissimum; 14, 3 omnisque, redditus; 16, 1 possum quam quod adulescens; 18, 5 quoque poeticam; 20, 3 cum edis; 21, 2 tenasmon; 21, 3 cum tres; 21, 4 accersi, peduceum; 22, 3 aprilis. *Cato* 1, 2 claudio consulibus; 1, 3 edilis plebi; 2, 2 res. p.; 2, 4 rei. p.; 3, 1 agricola solers; 3, 4 seruii galbe. *Verba Corn.* 1 cuiquam; 4 in animum.

Cette liste prouve que, malgré le soin avec lequel Savaron a édité Népos, il a pourtant négligé plusieurs leçons excellentes. Quant à

la valeur du MS même, on voit suffisamment par les leçons précédentes qu'il s'éloigne trop souvent des bons MSS pour être fort utile à la critique. Il a cependant généralement mieux conservé le texte de son original que le MS du collége romain, avec lequel il a les plus grandes analogies.

Grâce à l'insigne obligeance de M. le bibliothécaire Prévôt, nous pouvons donner aussi quelques renseignements précis sur le MS N° 14636 de la bibliothèque royale de Bruxelles. Ce MS est sur papier et du premier tiers du XVe siècle (1). Le titre manque, les vies y sont disposées dans l'ordre suivant : Hannibal, Hamilcar, Timoleon, Epaminondas, Cato, Pelopidas, Agesilaus, Eumenes, Phocion, Timotheus, Miltiades, Themistocles, Aristides, Pausanias, Cimon, Lysander, Alcibiades, Thrasybulus, Conon, Dion, Iphicrates, Chabrias, Datames. La vie de Timothée est écrite une seconde fois entre celles de Chabrias et de Datame. L'on voit que cet ordre est à peu près semblable à celui du MS de Strozza à Florence (v. Roth p. 213), du MS 3155 de la bibliothèque palatine de Vienne (Roth. p. 222), et du MS du Vatican connu sous le nom de Chisianus B. (id. p. 217). De même que dans les deux derniers MSS le fragment de la lettre de Cornélia suit immédiatement la vie de Caton sans être précédé d'un titre. On n'a collationné jusqu'ici que la vie de Timoléon du MS Chisianus B; mais cette collation partielle suffit pour montrer que le MS de Bruxelles procède de la même origine (2), comme l'indique déjà l'ordre suivi dans les deux MSS. Il a aussi beaucoup de rapports avec le MS de la bibliothèque de St. Marc à Venise, signé *f* par M. Roth; mais il lui est supérieur et n'en renferme pas toutes les lacunes. Il est du reste très-probable qu'il a été écrit dans la même ville, puisque la feuille de garde porte : *Leonardi Justiniani est codex.* Ce Justinien vivait en 1430, était sénateur de Venise et auteur de plusieurs ouvrages cités par ses contemporains.

Bruges.

L. Roersch.

(La suite prochainement.)

(1) C'est par erreur qu'il y a XV 2/3 dans le répertoire méthodique du catalogue pp. 205 et 211.

(2) Il ne faut attacher aucune importance aux variantes : 3, 1 *accessunt* ou *accessiuit* pour *arcessiuit* et 4, 4 *automachias* pour *automatias.* M. Roth n'est pas certain de la leçon de Chisianus B, 5, 3; le MS de Bruxelles a *uoti esse compotem Namque.*

DE LA DIVISION DES VERBES EN FRANÇAIS.

La *Revue* a publié, dans la livraison de mai, les observations présentées par un correspondant au sujet de nos formules d'analyse grammaticale, et les lecteurs les auront certainement parcourues avec un vif intérêt. L'auteur de l'article ne s'est pas trompé lorsqu'il a vu dans notre tentative « un appel à tous ceux qui s'occupent d'instruction ; » ses remarques ont été reçues avec reconnaissance et nous sommes tout disposés à profiter de ce qu'elles renferment d'utile. Souvent d'ailleurs une réflexion fort simple en apparence devient l'occasion de recherches qui modifient toute une théorie. Puis la discussion met en lumière les points qui s'obstinent à rester dans l'ombre ; elle nous donne à nous l'occasion non-seulement de corriger ce qui serait défectueux, mais encore d'insister sur certaines idées qui passeraient inaperçues, ou d'appuyer celles qui paraîtraient hasardées, sur des arguments convenables. Nous allons examiner aujourd'hui quelques-unes des objections qui nous ont été soumises; les autres viendront à leur tour suivant le temps que nous pourrons y consacrer; car il faut étudier ces questions avec le plus grand soin, si l'on veut poser des principes larges qui embrassent tous les cas particuliers.

Voici d'abord les objections. Dans la phrase « Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse » la formule d'analyse porte :

Consoler verbe transitif à la voix active, formant avec *se* un verbe accidentellement pronominal etc.

Là-dessus on nous demande 1° si *se consoler* est bien tout à la fois actif et pronominal, c'est-à-dire actif et moyen ; 2° pourquoi les grammairiens nous forcent à nous servir de ce mot « pronominal » en y adjoignant encore ces *sesquipedalia verba* « accidentellement, essentiellement, » et s'il ne vaudrait pas mieux avoir des verbes réfléchis transitifs ou intransitifs.

La première objection tombe à faux, puisque dans notre analyse *consoler* est actif, *se consoler,* pronominal. Toutefois la formule est peut-être un peu embarrassée parce que les deux éléments du verbe pronominal *se* et *consoler* ont été analysés séparément. Mais il peut y avoir aussi une autre cause de confusion, ce sont les deux mots « transitif » et « actif, » sur lesquels il sera bon de revenir.

La seconde objection est plus sérieuse, et l'auteur a parfaitement raison. Le mot « pronominal » est fort commode, mais qu'apprend-il,

surtout avec la définition de Noël et Chapsal? Que le verbe se conjugue avec deux pronoms de la même personne. Outre que la définition est fort mal faite, et qui pis est, fausse, que sait-on après cela de la nature du verbe? L'insouciance ou la précipitation de certains grammairiens peut se contenter de définitions aussi creuses, qui les mettent fort à l'aise et les dispensent de toutes recherches. En effet en faisant de « il se meurt, il s'attaque à... » des verbes pronominaux, le pourquoi est facile à donner, c'est parce qu'ils sont conjugués avec deux pronoms de la même personne; mais si on dit qu'ils sont réfléchis, l'explication est un peu plus longue à découvrir. Il serait bon cependant d'approfondir une bonne fois le sens du réfléchi, d'étudier davantage cette langue française qu'on traite un peu trop sans façon, et de ne pas enseigner avec une grammaire publiée à Paris en 1859 que « ces maisons se louent cher » signifie absolument la même chose que « ces maisons sont louées cher. » Quant aux expressions « essentiellement, accidentellement, » elles ne signifient absolument rien au fond, et ont dû être créées par un esprit superficiel. Comment serait-il de l'essence de « s'engouffrer » d'être réfléchi? En quoi l'essence du mot s'oppose-t-elle à ce qu'il soit actif? Passe pour quelques verbes peut-être; mais dans la plupart au contraire c'est un pur accident, la volonté de l'usage, qui leur a retranché l'actif et le passif. D'un autre côté « se lire » est-il donc accidentellement réfléchi, quand il est de l'essence du verbe transitif de se réfléchir? Si « se lire » est accidentellement réfléchi, pourquoi « lire » n'est-il pas accidentellement actif? Sans doute on nous dira que ces deux mots ne sont pas entendus dans ce sens, qu'ils veulent dire simplement « parfois, toujours; » mais alors pourquoi ne pas parler simplement, pourquoi surtout adopter de grands mots mal faits, qui ont la prétention d'expliquer la nature intime des verbes, et s'arrêtent cependant à ce qu'il y a de plus extérieur?

Ces petites questions de détail « transitif, actif, » puis « essentiellement, accidentellement pronominal, » nous forcent à examiner la nature des verbes, et il est bon de le faire pour deux raisons : d'abord parce qu'un simple embarras de détail peut provenir d'un vice radical dans la théorie; ensuite parce que dans les questions grammaticales il ne suffit pas de faire tant bien que mal du replâtrage, il faut affermir le tout solidement. De plus ce n'est que par une vue complète de l'ensemble qu'on peut juger de l'harmonie des parties. Nous allons donc examiner la division naturelle des verbes

français, quelle elle est, quelle elle pourrait être. Nous laissons de côté le verbe *être*, et les verbes auxiliaires.

Et d'abord consultons les grammairiens français et demandons-leur comment ils divisent les verbes. — En cinq classes, répondent MM. Noël et Chapsal, Giraud-Duvivier, Bescherelle, Gavet, Leclair, sans toutefois s'entendre sur les termes, car les uns les nomment actifs, passifs, neutres, réfléchis, impersonnels, les autres, transitifs, passifs, intransitifs, pronominaux, unipersonnels. — De son côté un professeur anonyme de l'université de Paris rejette le verbe passif, ce qui réduit les cinq classes à quatre. — M. Jullien n'en veut que trois, verbes actifs, verbes passifs, verbes d'état (1). — Enfin pour M. Boniface et M. Poitevin il n'y en a en réalité que deux : les verbes transitifs et les verbes intransitifs. A leurs yeux le verbe passif n'existe pas, et s'ils accordent une mention aux verbes réfléchis et aux verbes impersonnels, ce n'est qu'une politesse sans conséquence, afin de se débarasser d'hôtes incommodes.

On se trouve donc ici en pleine anarchie; chacun parle et agit pour son compte sans s'occuper de ses voisins. Il en résulte une confusion complète de la nature du verbe avec les voix du verbe, du sens avec la forme. Lire, se lire, être lu, sont devenus trois verbes au lieu d'être trois voix d'un même verbe, confusion que Lemarre avait pourtant signalée. Transitif et actif, neutre et intransitif, réfléchi et pronominal, impersonnel et unipersonnel sont considérés comme synonymes et employés indifféremment ou au hasard. Nous ne parlons pas des définitions ni des principes de division, qui offrent des divergences non moins grandes, au milieu desquelles il est impossible de se reconnaître. Force nous est donc d'examiner par nous-mêmes.

Le verbe français offre une grande variété de formes. Ainsi, on peut dire « l'homme brûle du bois, le bois est brûlé par l'homme, cet homme se brûle, il a été brûlé beaucoup de bois, — le bois brûle, il brûle quelque chose ici. » Au fond il y a toujours une même affirmation énoncée, celle de destruction ou d'altération par le feu, mais il y a des différences dans la manière dont elle est présentée. La première différence porte sur le sens. Tantôt le verbe exprime une action, on sait qui la fait, qui la subit, ou du moins on peut le

(1) M. Jullien n'entend pas ces verbes comme les autres grammairiens. Pour lui *agir* est un verbe actif, *souffrir* un verbe passif, *avoir*, *être étendu* des verbes d'état.

supposer quand la phrase ne le dit pas; tantôt il en est tout autrement; il n'y a plus d'action, il n'y a plus de cause agissante, plus d'objet sur lequel elle s'exerce, toute interrogation est même impossible à cet égard; le verbe n'exprime plus qu'une manière d'être, un état. Le premier sens, qui se voit dans les quatre premiers exemples cités, est le sens transitif; il suppose une action à deux termes, action qui part du sujet pour aboutir à l'objet, ou qui revient de l'objet vers le sujet, mais qui en tout cas *passe* immédiatement de l'un à l'autre; le second sens, celui des deux derniers exemples, dans lequel il n'y a ni action, ni passage immédiat, est le sens intransitif. On voit clairement ce double sens dans les phrases suivantes : « les nuages noircissent le ciel, le ciel noircit; on bat le tambour, on tire le canon, le tambour bat, le canon tire; il passe le temps, le temps passe; il augmente son revenu, le revenu augmente; il penche la tête, la tête penche etc. » On peut examiner encore à ce sujet les verbes abêtir, apetisser, amoindrir, bouffir, chauffer, brunir, blanchir, rougir, boutonner, briser, cantonner, chômer, geler, abîmer, appareiller, armer, baigner, approcher, accroître, avancer, baisser, hausser, incliner, reculer, branler, remuer, arrêter, reposer, renverser. En général tous ces verbes expriment un changement, une modification, surtout le mouvement et le repos; mais le transitif représente le changement, la modification, le repos et le mouvement comme produits, communiqués, imprimés par un agent, ou comme reçus, subis par un objet, tandis que l'intransitif les représente comme se produisant, se trouvant dans le sujet, comme son état actuel. Ce qui était un effet, n'est plus qu'un simple fait.

Outre la différence du sens transitif et du sens intransitif, le verbe en offre d'autres. Les expressions « l'homme brûle le bois, le bois est brûlé par l'homme, l'homme se brûle, il a été brûlé beaucoup de villes par l'ennemi etc. » ont toutes le sens transitif; mais dans la première c'est l'agent qui ressort, le verbe subit son influence, il en prend le nombre et la personne et annonce par sa forme que le sujet *agit;* dans la seconde, le terme dominant c'est l'objet, il subit l'action, le verbe exprime qu'il *pâtit;* dans la troisième, l'agent fait et subit l'action, il la retourne contre lui-même, il la *réfléchit;* dans la quatrième l'agent et l'objet s'effacent, ils n'influent en rien sur le verbe; ce qui est mis en relief c'est l'action, sans que le verbe indique par sa forme la personnalité de l'agent ou de l'objet (1); en lui toute

(1) En effet dans « il a été brûlé beaucoup de villes » le sujet réel « les villes » n'exerce sur « il a été brûlé » ni l'influence du pluriel ni celle du féminin.

personnalité s'efface, il est *impersonnel.* Le sens intransitif offre des différences analogues, dans les expressions « le bois brûle, il brûle quelque chose ici. » Dans la première c'est l'idée du sujet qui domine; le verbe indique son état, la modification qui se produit en lui; dans la seconde le sujet s'efface, et peut même disparaître complétement; l'état, la modification ressort, c'est encore l'impersonnel.

Ces différences dans le sens et dans la manière de le présenter ont dû laisser dans la conjugaison des empreintes profondes. En effet, faut-il montrer le sujet faisant l'action? le verbe a des temps simples, rapides et énergiques, puis des temps composés qui prennent *avoir,* auxiliaire qui exprime l'action. Il est à l'actif. Si l'objet subit l'action, le passif compose tous ses temps avec *être,* lequel exprime l'état. Si le sujet fait et subit en même temps l'action, on a le réfléchi, qui unit les temps simples de l'actif à des temps composés avec *être* comme au passif, seulement l'auxiliaire s'emploie différemment (« il est brûlé par le soleil » est un présent, « il s'est brûlé, » un passé); de plus le verbe prend un complément direct, phénomène qui peut beaucoup embarrasser les grammairiens, mais qui montre quelle logique naturelle a présidé à la formation de la langue (1). Enfin pour exprimer l'état, la modification, la conjugaison offre encore quelque chose de spécial. Les temps simples, il est vrai, sont les mêmes qu'à l'actif; mais les temps composés forment deux séries parallèles, dont l'une prend *avoir* et l'autre *être,* suivant qu'on a en vue le mouvement qui accompagne la modification, ou l'état qui en résulte. Cette conjugaison ne ressemble à aucune des trois autres. Elle diffère de l'actif par la série des temps composés avec *être.* Elle diffère du passif et du réfléchi non-seulement quand elle prend l'auxiliaire *avoir,* mais aussi quand l'auxiliaire est le même; il suffit de comparer les trois formes : « le Perse est brûlé par le soleil, cet homme s'est brûlé, le bois est brûlé, » dont la première indique un effet présent, la seconde une action passée, la troisième le résultat présent d'une modification passée. Du reste si on était tenté de voir dans « le bois est brûlé » un passif, on pourrait examiner d'autres

(1) Il faut voir les efforts tentés par les auteurs de grammaires pour expliquer le réfléchi. M Jullien ne trouvant aucun sens dans *je suis blessé moi* (je me suis blessé), suppose que le participe *ayant* est toujours sous-entendu, *je suis* (*ayant*) *blessé moi.* — Ceci nous rappelle ceux qui expliquent *s'emparer* par « se mettre en part. »

exemples. « Le temps est passé, la fièvre est cessée » ne sont pas des passifs, car on ne saurait dire « lorsque le temps aura été passé, lorsque la fièvre aura été cessée. » Cette voix qui n'est ni l'actif ni le passif, bien qu'elle se rapproche de l'un et de l'autre, peut se nommer le neutre. Elle reproduit assez bien par ses temps composés, comme on vient de le voir, les deux faces du sens intransitif.

Pour indiquer l'impersonnalité le verbe n'a pas de conjugaison particulière; c'est un accident plus extérieur, qui s'annonce suffisamment par le tour de la phrase, et qui se superpose aux différentes voix, plus ou moins facilement, plus ou moins heureusement suivant les cas. Ce n'est donc pas une voix, car l'impersonnel n'a pas un temps qui soit à lui.

En résumé nous trouvons dans un même verbe deux sens, le sens transitif et le sens intransitif; quatre voix, l'actif, le passif, le réfléchi et le neutre; deux formes, la forme personnelle et la forme impersonelle, c'est-à-dire à peu près tous les éléments généraux qui entrent dans la conjugaison française.

Si tous les verbes étaient de la nature de ceux qui précèdent, il n'y aurait pas lieu de les diviser; il n'y aurait qu'une classe de verbes. Mais ceux qui ont les deux sens forment parmi les 4000 verbes de la langue française une très-faible minorité. On ne saurait donc considérer leur condition comme la condition normale. Ils ne peuvent faire la loi puisqu'ils forment l'exception. La plupart des verbes n'ont qu'un sens : les uns, comme aimer, lire, boire, sont toujours transitifs; les autres, comme venir, tomber, sont toujours intransitifs; de sorte qu'ils se divisent naturellement en deux groupes, verbes transitifs et verbes intransitifs, ou verbes d'action et verbes d'état, en entendant ce dernier mot comme ci-dessus. Ces deux groupes sont séparés par des différences réelles, différences générales de sens, malgré les significations particulières, différences dans la conjugaison, différences dans les allures syntaxiques. Ces dernières sortent de notre sujet. La division est complète, elle embrasse tous les verbes, les verbes dits essentiellement réfléchis ou essentiellement impersonnels comme les autres; et à l'exception de quelques-uns qui par extension rentrent dans les deux classes, elle est nette et tranchée.

Le sens général de ces verbes doit se déduire de ce qui a été dit plus haut.

Le verbe transitif présente une action dans le sens rigoureux du

mot; il la présente comme affectant directement un objet, comme ayant cet objet pour terme immédiat, comme passant de celui qui la fait à celui qui la subit. Ainsi qu'on dise « je lis, je lis un livre, le livre est lu, ces livres se lisent, il se lit bien des livres, » toujours se retrouve au fond une action exercée par un lecteur sur un livre, même quand l'un des deux termes n'est pas exprimé, comme dans « je lis, » ou qu'à un des termes réels on substitue un terme apparent, comme dans « ces livres se lisent. » La preuve c'est qu'on peut toujours faire les questions, qui est-ce qui lit? que lit-on? ou d'autres analogues, et qu'on peut toujours y répondre.

Lorsque le verbe transitif manque d'un terme réel, qui n'est pas remplacé par un terme apparent, il est dit pris dans le sens absolu, ce qui arrive soit à l'actif soit même au passif, comme dans « je lis, le livre est lu. » Dans ce cas, le sens transitif, le passage du sujet à l'objet est plus ou moins laissé dans l'ombre et ce qui domine, c'est l'action, ou plutôt l'activité du sujet, et l'état ou la passivité de l'objet; mais le sens transitif subsiste, puisque la phrase peut toujours être complétée.

Un certain nombre de verbes transitifs peuvent se prendre dans le sens intransitif : ce sont ceux que nous avons considérés d'abord, et qui trouvent ici leur place naturelle, par exemple, tourner, changer, lever, durcir, pendre, cuire, finir.

On ne doit pas confondre le sens absolu avec le sens intransitif; celui-ci est complet par lui-même, on ne peut rien y ajouter. On n'a qu'à comparer les exemples suivants : « le boulanger cuit, le pain cuit; un vent violent plie, casse et renverse, le roseau plie, l'arbre casse, la maison renverse; un homme violent bat, le tambour bat. » Beaucoup de verbes n'ont jamais le vrai sens intransitif, et si on dit « tourner une roue, la roue tourne, changer le temps, le temps change, » on ne dit pas « chanter une romance, la romance chante, écouter un discours, le discours écoute. »

Le verbe intransitif exprime un état, et sous le nom général d'état il faut entendre une manière d'être quelconque, le repos, le mouvement, le changement, le devenir, l'activité considérée comme un état, quelquefois des actes intérieurs, entre autres ceux de la pensée, jamais des actions aboutissant directement à un autre objet, l'affectant immédiatement, passant d'un agent à un terme qui la subisse. Le caractère de ces verbes est d'être complets par eux-mêmes, de ne pas pouvoir admettre de complément immédiat. Ici encore il faut

distinguer un certain nombre de verbes auquels l'usage accorde, mais dans quelques cas seulement, le sens transitif. Balbutier, bégayer, danser, fourrager, parler, rêver, siffler, sont complets par eux-mêmes; cependant on peut leur donner uu complément qui se rapproche de leur sens, et dire balbutier une réponse, bégayer une harangue, rêver des malheurs, danser une gavotte, fourrager un pays, parler l'anglais, siffler un air.

Outre les différences qu'ils offrent pour le sens, les verbes transitifs et les verbes intransitifs diffèrent encore par la conjugaison.

Les verbes transitifs ont trois voix, l'actif, le passif et le réfléchi. Il ne nous reste rien à dire sur l'actif. Quant au passif plusieurs grammairiens français le rejettent; ils n'y voient que le verbe être avec un adjectif, et pour eux « je suis frappé » est analogue à « je suis malade. » Cette théorie n'irait à rien moins qu'à biffer de la conjugaison tous les temps composés, et sans doute on ne manquerait pas de raisons de cette nature. Mais outre que dans « je suis frappé » il y a une force transitive qui n'est pas dans « je suis malade, » comment expliquer d'après la théorie des adjectifs des phrases de ce genre : « il a été entendu une voix, il a été pris des mesures, il a été procédé à une saisie? » Le passif existe donc réellement. Le réfléchi doit être admis également; et ce n'est pas un accident, un emprunt fait par le transitif à je ne sais quelle espèce de verbe; il est aussi essentiel, aussi usité que l'actif et le passif, dont il se sépare tout-à-fait par sa forme. Mais au lieu de l'appeler le pronominal, nom superficiel et purement extérieur, il faut lui laisser son vieux nom de réfléchi qui exprime si bien son sens fondamental de réfléchir l'action, de la retourner contre l'agent.

Le verbe intransitif a deux voix, le neutre et le réfléchi. Le neutre, comme nous l'avons dit, a les mêmes temps simples que l'actif, mais aux temps composés il a deux formes : l'une avec *avoir* fait mieux ressortir l'acte, le fait, le temporaire, le momentané, le passé; l'autre avec être montre mieux l'état, le résultat, le durable, le permanent, l'actuel. Un certain nombre de verbes ont la double forme, comme entrer, aborder, résulter, déchoir, dégénérer, disparaître, croître, échouer, échapper etc. La plupart n'en ont plus qu'une; les uns prennent toujours *avoir*, soit parce que l'acte, le fait domine évidemment chez eux, tels sont nuire, succéder, obéir, nager, soit parce qu'il attire plus l'attention, comme dans périr (mort violente), expirer, voyager, dormir; chez les autres le résultat étant le plus impor-

tant, *être* a prévalu, comme dans tomber, venir, mourir, partir, éclore, sortir, naître (1). Ce sont des formes pour ainsi dire cristallisées, sur lesquelles il n'y a plus à revenir. Cependant le peuple, qui a plus de logique naturelle que d'usage, pétrit encore tous les jours la langue à sa façon, et nous fait entendre les formes perdues. Le wallon de son côté en a conservé un grand nombre (2).

Le verbe intransitif a aussi le réfléchi. On dit « il se meurt, il se pâme, il se rit, il s'en va etc. » Mais comme cette voix joue un grand rôle dans la langue, il ne sera pas hors de propos d'insister un peu sur son emploi et sur ses usages tant dans les verbes transitifs que dans les verbes intransitifs.

(La fin prochainement.)



CORRESPONDANCE.

Nous recevons de M. l'abbé Debo une réponse aux observations présentées dans un compte-rendu du mois dernier sur l'ouvrage qu'il vient de publier. C'est une discussion en forme sur le but d'Horace dans l'Art poétique et sur la division de l'épître, et comme telle nous l'insérons avec beaucoup de plaisir. L'auteur du compte-rendu a la parole dans les notes pour défendre ses assertions.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec intérêt, dans le dernier numéro de votre excellente *Revue*, un compte-rendu de mon travail sur l'Art poétique d'Horace. Je vous remercie de la bienveillance avec laquelle vous avez loué ce qui vous paraissait mériter éloge, et critiqué ce qui vous paraissait défectueux.

Voulant guider les Pisons dans la carrière dramatique, Horace

(1) Parmi les verbes que nous citons, plusieurs prennent dans des cas déterminés un auxiliaire autre que celui que nous indiquons. Mais nous parlons en général et le lecteur saura faire la part des exceptions.

(2) Ainsi en wallon on dit fort bien avec des nuances des sens différentes elle *a parti*, elle *est parteïe*; elle *a vnou*, elle est *vnoue*; elle *a sorti*, elle *est sorteïe*; elle *a morou*, elle est *mowète*. — On dit même avec un verbe transitif pris dans le sens absolu il *a bu* et il *est bu*. Cette dernière expression est charmante; elle montre l'ivresse comme le résultat présent de libations passées, et de plus fait voir par la forme passive que l'homme n'agit plus, mais qu'il subit l'influence du vin.

leur expose les règles de l'art, et les excite au travail. Voilà, d'après moi, toute l'épître.

L'auteur du compte-rendu ne partage pas mon opinion, et pour la combattre il présente quelques observations auxquelles je tiens à répondre.

I.

Horace, dit le compte-rendu, *ne veut pas former des poètes, mais seulement des hommes de goût.*

Il est évident qu'en guidant les Pisons dans la composition, Horace leur forme en même temps le goût; mais dire qu'Horace se borne exclusivement à former le goût des Pisons, sans vouloir les aider à réussir dans la composition même, est une supposition qui me paraît contraire à tout le texte de l'épître. En effet au vers 427 Horace ne recommande-t-il pas aux Pisons de ne jamais lire leurs vers, *versus tibi factos,* à des gens intéressés ? — Au vers 125 et sqq. ne dit-il pas aux Pisons : *si quid inexpertum scenæ committis et audes personam formare novam,* si vous mettez en drame un sujet d'invention et si vous osez créer un personnage nouveau? — Au vers 129 ne conseille-t-il pas aux Pisons de prendre dans l'histoire les sujets de leurs drames, *rectius Iliacum carmen deducis in actus ?* — Au vers 38 ne leur dit-il pas de choisir un sujet proportionné à leurs forces, *vestris qui scribitis æquam ?* — Voyez encore les vers 36, 47, 120, 131, 136, 153, 178, 183, etc. dans lesquels Horace n'est pas moins explicite que dans ceux que j'ai cités.

Mais, dit l'auteur du compte-rendu, dans tous ces passages Horace s'adresse à un personnage fictif ou à un écrivain quelconque, et nullement aux Pisons. Voici ses paroles :

« Chaque fois que dans l'épître il s'agit de composition poétique, « Horace s'adresse ou aux écrivains en général, ou à un interlocuteur « fictif, ou bien il parle d'un écrivain quelconque, ou il se met « lui-même en scène soit seul soit avec les poètes; jamais il n'est « question des Pisons. Chaque fois au contraire qu'il s'adresse aux « trois Pisons, il s'agit de juger, d'apprécier, de remarquer. » (Suivent cinq citations.)

Ce simulacre de raisonnement n'est autre chose qu'une supposition mise en scène. Horace est professeur : son auditoire se divise en deux groupes; d'un côté il y a des écrivains qu'il forme à la composition; de l'autre se trouvent les Pisons dont il veut simplement former le goût. Chaque fois donc que dans l'épître il s'agit de com-

position, Horace est supposé s'adresser directement aux écrivains, de façon cependant que les Pisons puissent entendre; au contraire chaque fois qu'Horace se tourne du côté des Pisons, ce qui dans toute la leçon arrive jusqu'à cinq fois, il est naturel qu'il ne leur parle que de juger, d'apprécier, de remarquer.

Cette scène est peut-être quelque peu pittoresque, mais à coup sûr elle n'est pas vraisemblable. (1)

Et d'abord sur quoi se fonde mon honorable contradicteur pour dire qu'il n'est jamais question des Pisons, excepté dans cinq ou six passages? C'était le point à prouver, et il n'en dit rien. Est-ce peut-être parce que Horace ne répète pas sans cesse le nom des Pisons ? Est-ce parce qu'il leur parle tantôt à la première personne du pluriel, tantôt à la seconde du singulier ? Est-ce parce que parfois il s'adresse à eux comme à un écrivain en général ? (2) — Mais en évitant par cette variété de style, une monotonie plus que prosaïque, Horace cesse-t-il de parler effectivement aux Pisons ? Nous-mêmes ne parlons-nous pas ainsi à nos élèves, non-seulement pour leur former le goût, mais encore pour les diriger dans la composition ? N'est-ce pas là souvent un excellent moyen d'éveiller leur attention et de leur inculquer plus facilement nos leçons ? (3)

Autre chose. Des cinq passages, que l'auteur de la critique présente comme ayant seuls un rapport direct avec les Pisons, aucun ne permet de conclure qu'Horace veut former *exclusivement* des hommes de goût; au contraire il y en a au moins deux qui, loin de se plier à l'hypothèse de mon honorable contradicteur, prouvent qu'Horace veut réellement aider les Pisons dans la composition même. Les voici.

(1) L'honorable professeur nous accorde le mérite du pittoresque. Nous ne visons pas si haut; voici notre pensée. Chaque fois qu'Horace donne un précepte de composition poétique, la forme revient à celle-ci : « Le poète, l'écrivain qui compose, doit faire telle chose, éviter telle autre. » Jamais il ne dit : « Pisons, en composant faites ceci, évitez cela. » Chaque fois au contraire qu'il recommande quelque chose aux PP. il ne s'agit pas de la composition poétique.

(2) Nous n'avons rien à prouver ici, puisque nous entendons tous ces passages suivant le génie de la langue. L'épître est adressée à trois personnes; Horace au lieu de dire « vous devez, » dit « on doit; » que conclure, sinon qu'il veut instruire et qu'il ne songe nullement à guider dans la composition ? C'est à l'honorable M. D. à établir que *tu* peut s'interpréter par *vos*.

(3) D'accord. Aussi H. varie en cent façons la tournure « Le poète doit, on doit. » Mais, malgré cet amour de la variété, il y a une manière qu'il n'emploie jamais; c'est « Pisons, vous devez. » Cette sorte d'obstination à repousser ce qui semble le plus naturel, est certainement très-significative.

Le premier passage est celui du vers 268 *Vos exemplaria græca*. Car ce passage ne signifie pas : *feuilletez les modèles grecs afin de juger mieux que vos ancêtres,* comme l'entend l'auteur de la critique; mais, comme je l'ai prouvé dans mon opuscule (page 38), ce vers, faisant suite à ceux qui précèdent, veut dire : *lisez et étudiez les modèles grecs pour apprendre à écrire des vers harmonieux.* (1)

Le second passage est celui du vers 385 *Tu nihil invita dices faciesve Minerva... si quid tamen olim scripseris, in Mœcî descendat judicis* etc. Il s'agit bien là de conseils donnés à l'écrivain, et nullement de juger, d'apprécier. Mon honorable contradicteur, tout en voulant expliquer ce vers d'une manière conforme à son hypothèse, me donne lui-même complétement raison. D'abord il avoue qu'au moins *l'aîné des Pisons se sentait entraîné à la composition;* puis il ajoute qu'*Horace, sans l'y engager ni l'en détourner, lui fait les plus graves recommandations*. Or quelles sont ces recommandations ? De soumettre ses écrits à de bons critiques, et de corriger longtemps avant de publier. En d'autres termes : Horace, *prévoyant que l'aîné publiera* (voir l'Art poétique considéré dans son ordonnance, par M. Feys, page 21), l'aide de ses conseils, le prémunit contre la présomption, lui indique des moyens qui mènent au succès. Mais voilà qui rentre parfaitement dans la thèse que je soutiens. L'auteur de la critique l'a senti si bien lui-même qu'il s'est hâté d'ajouter par manière de conclusion : *Nulle part on ne trouve une phrase, un mot pour encourager, pour exciter les Pisons à la composition poétique.* Malheureusement pour lui, cette conclusion va frapper dans le vide; car je ne dis pas que le but d'Horace est d'exciter les Pisons à composer, mais je dis qu'Horace, voyant que les Pisons s'appliquaient à la poésie dramatique, a voulu les guider, les conseiller, les aider à réussir. (2)

(1) M. D. ne donne d'autre preuve que la liaison des idées. Cette preuve n'est pas péremptoire, puisque la liaison peut fort bien s'établir autrement. Ensuite il est difficile d'admettre qu'il faille avoir nuit et jour en main les auteurs grecs, pour apprendre seulement à *écrire* des vers harmonieux.

(2) Nous ne voyons dans le passage cité que les idées suivantes : « Pour toi, Pison, tu ne diras, tu ne feras rien *si tu n'as pas de dispositions naturelles. Si pourtant quelque jour tu écris quelque chose,* montre-nous tes productions et garde-les longtemps en portefeuille. » Et nous expliquons, croyons-nous, comme tout le monde. Or quand H. représente les dispositions naturelles de P. comme à l'état d'hypothèse, qu'il ne sait ni s'il écrira, ni dans quel genre, peut-on conclure de là qu'il veut le guider dans la carrière dramatique? — M. D. explique ces vers tout autrement : « Vous, Pison, vous n'êtes pas du nombre de

Il est dans l'épître encore un passage où Horace s'adresse aux Pisons nominativement. C'est le vers 235 *verbaque, Pisones, satyrorum scriptor amabo.* Le compte-rendu ne le mentionne pas, parce que sans doute il n'y est pas question *de juger, d'apprécier, de remarquer*. (1)

Conclusion. De tout ce qui précède il résulte qu'il est beaucoup plus simple et plus vrai de dire qu'Horace veut guider les Pisons dans la carrière dramatique, que de dire qu'il veut uniquement former des hommes de goût; et que par conséquent mon honorable adversaire n'est pas fondé à croire que le point de départ de mon système est une supposition arbitraire.

II.

L'auteur du compte-rendu dit que *je prolonge à tort, avec Regelsberger, les préceptes généraux de la poésie jusqu'au vers 118.*

Examinons ses preuves.

1° *En procédant ainsi,* dit-il, *on donne à l'élocution une longueur démesurée (72 vers).*

Rép. Mais qu'importe, si le poète le juge utile ou même nécessaire pour les Pisons. D'ailleurs la proportion des parties serait-elle mieux observée, si l'on ne donnait à l'*élocution* que VINGT-SIX vers, tandis que l'*invention* en a QUARANTE, et la *disposition* QUATRE ? (2)

ceux qui font des vers sans y rien comprendre, non : *vous êtes un poète réel.* Gardez-vous cependant de la présomption, communiquez vos écrits etc. » On voit qu'il supprime toute supposition. Il va plus loin : il admet (ce que personne n'a jamais pu établir) que « les PP. s'appliquaient à la poésie dramatique, » afin de pouvoir tirer de là que « le but immédiat d'Horace est de les guider dans cette carrière ; » il écrit même en tête de son livre que « les Pisons (toujours les trois Pisons) ont du génie. » C'est à lui de prouver toutes ces assertions, et de démontrer, dans le passage en question, que des hypothèses sont des réalités, que l'interprétation généralement admise est fausse, et que ces vers dans lesquels tant de littérateurs depuis Wieland jusqu'à M. Patin voient l'intention plus ou moins marquée de détourner Pison de la carrière poétique, montrent précisément le dessein de l'aider à y réussir.

(1) Le passage rappelé ici par M. D. est peut-être le plus fort de tous contre sa thèse. Si en effet H. voulait former les PP. à la composition, il serait impossible d'expliquer pourquoi il les forme au drame satyrique, genre tout-à-fait inconnu à Rome. Les plus habiles ont échoué dans cette explication. Il est donc évident qu'il ne s'agit que de juger, d'apprécier le drame satyrique tel que les Grecs l'ont cultivé.

(2) Sans doute. Une différence de 46 vers est quelque chose. De plus nous aurions pour l'invention unité, variété, proportion; pour la disposition choix et ordre des pensées; pour l'élocution, alliances de mots et création de mots, ce

2° *C'est contre l'usage ancien,* dit-il encore, *de faire entrer dans l'élocution, le rhythme, le ton, le sentiment.*

Rép. Ceci est un peu fort. Si mon honorable contradicteur daignait consulter la Rhétorique d'Aristote, liv. III, chap. 7 et 8, il y verrait clairement que l'esprit logique de ce philosophe considère le rhythme, le ton, le sentiment, comme appartenant à l'élocution, τῆς λέξεως. (1)

3° *On considère,* dit-il encore, *comme faisant partie des préceptes généraux les vers 73-118 dans lesquels une foule de détails spéciaux se rapportent certainement à des spécialités.*

Rép. Je regrette que, puisque foule il y a de détails spéciaux, l'auteur de la critique n'en ait pas cité quelques-uns pour éclaircir et appuyer son assertion. Je regrette surtout qu'il n'ait pas prouvé cette thèse, sur laquelle il paraît se baser, qu'Horace ne peut pas exposer un précepte général par un exemple, indiquer l'abstrait par le concret, etc. (2)

4° *Il est arbitraire,* dit-il encore, *de s'arrêter au vers 118; car, quoique Regelsberger s'arrête là, Sahl s'arrête au vers 178, Ritter au vers 152, Hurd au vers 88.*

Rép. Ainsi parce que des savants ne sont pas d'accord sur ce point, j'ai tort d'oser m'arrêter au vers 118! Mais dans ce cas, comment l'auteur de la critique ose-t-il dire qu'on doit s'arrêter au vers 73 ? (3)

5° *Avant le vers 73,* dit-il enfin, *Horace ne cite ni un genre*

qui forme un tout arrondi. Les préceptes sur le drame au lieu de 74 v. en auraient 120, longueur conforme à leur importance.

(1) A la Rhétorique on peut opposer la Poétique, dans laquelle Aristote en traitant de l'élocution ne dit pas un mot qui se rapporte soit au *rhythme,* soit au *ton,* soit au *sentiment.* S'il s'occupe de ces points, c'est ailleurs. Loin de traiter dans l'élocution des mètres poétiques (car il s'agit dans les vv. 73-88 du mètre et non du rhythme) il écarte une question par le seul motif qu'elle appartient à la *métrique.*

(2) Ces détails spéciaux sont tous les termes, par exemple, qui du v. 89 au v. 118 ne conviennent qu'au drame. Pourquoi ne pas y voir des préceptes particuliers au drame, et non des préceptes généraux de l'art d'écrire? M. D. nous dit : Ces préceptes généraux « l'auteur en fait des applications au drame puisqu'il n'expose ces préceptes même qu'en vue de former les PP. à l'art dramatique. » Mais enfin pourquoi dans les 72 premiers vers ne trouve-t-on pas une seule application à l'art dramatique?

(3) Si Regelsberger en 1797 a établi que la partie générale, invention, disposition, élocution, s'arrête au v. 118, et si tous les savants, après avoir examiné ses raisons, sont d'accord pour rejeter cette limite, n'est-ce pas une preuve assez bonne? et que peut-on en conclure contre la limite du v. 73 à laquelle personne n'avait pensé ?

poétique, ni un personnage tragique; tandis qu'à partir du vers 73 on voit accourir les diverses espèces de poèmes, les poètes classés par genres. Or tout cela sans doute n'a rien de général.

Rép. Deux remarques. *a*) Sans me dire ses motifs, l'auteur de la critique ne tient pas compte ici de la manière dont j'explique le morceau 73-118. Ainsi il parle de *poètes classés par genres,* ce dont je ne dis pas un mot dans tout mon opuscule. — *b*) Avant le vers 73 on voit accourir différents artistes, des peintres, un potier, un graveur, un maître d'escrime. *Or tout cela* aussi *sans doute n'a rien de général.* (1)

Conclusion. L'auteur de la critique doit comprendre par tout ce que je viens de dire, que ses preuves sont loin de m'avoir convaincu que j'ai tort de prolonger les préceptes généraux jusqu'au vers 118.

III.

L'auteur du compte-rendu trouve que *c'est une limite arbitraire que de terminer les préceptes spéciaux au vers 274.*

Pourquoi *arbitraire? Parce que,* dit-il, *Hurd, Sahl, Gonod, Ritter ne s'arrêtent qu'au vers 294.*

Mon honorable contradicteur semble tenir beaucoup à l'autorité des interprètes, surtout quand ceux-ci lui sont favorables. Pour moi, je ne reconnais à leur opinion d'autre valeur que celle des preuves qui l'appuient, selon le dicton de l'école *tanti valet auctoritas quanti ratio.* (2)

Au reste, on voit facilement ce qui a induit ces interprètes en erreur. Ne pouvant expliquer, dans leurs systèmes, comment le morceau 275-294, où il est question de l'histoire des théâtres grec et romain, peut avoir quelque connexion avec tout ce qui suit; puis remarquant que tout ce qui précède ce morceau, ne renferme que des préceptes du drame, ils se sont dit: après les préceptes du drame, l'historique du drame, c'est une finale parfaite! à moins qu'ils n'y aient vu des *préceptes généraux du vers iambique,* précédés d'une

(1) Notre raisonnement est celui-ci. Avant le v. 73 chaque précepte pris en soi et isolément convient à toute poésie; donc cette partie est générale. Mais ce qui suit ne présente plus ce caractère; Horace distingue *différents* mètres répondant à *différents* genres; ce qu'il dit ne s'applique plus qu'à des poèmes particuliers et déterminés. C'est donc tout autre chose que ce qui précède.

(2) L'accord des littérateurs et des savants est un argument qui a bien sa valeur. Cet accord suppose des preuves; car les critiques rejetteraient sans façon les théories qui ne seraient pas suffisamment appuyées.

introduction historique, sauf à y ajouter toutefois : *cette introduction historique, évidemment trop longue, interrompt par sa froideur la vivacité du mouvement.* (Voir l'opuscule cité plus haut de M. Feys, page 13.) (1)

Mais, dit l'auteur de la critique, dans le système que je combats, le morceau 275-294 ne se lie pas mieux à ce qui suit, car *on ne pourrait comprendre comment un morceau qui prescrit le travail de la lime*, limæ labor et mora, *servirait de préambule à ceux dans lesquels le poète prescrit l'étude de la philosophie*, recte sapere.

La chose cependant est simple, si l'on prend le texte tel qu'il est. Dans le préambule, Horace dit que les dramatistes romains pourraient réussir s'ils étaient hommes de travail, s'ils avaient le courage et la patience de limer leurs ouvrages, *si non offenderet unumquemque limæ labor et mora.* En conséquence, pour faire réussir les Pisons, Horace, dans le reste de l'épître, les excite au travail, en leur prouvant en thèse générale qu'il est de toute nécessité pour le poète de travailler beaucoup. Une des preuves qu'il apporte, c'est que l'écrivain doit se faire un riche fonds de science, *scribendi recte sapere est principium*, ce qui ne s'acquiert que par le travail et l'étude. (Voir tout cela plus développé dans mon opuscule pp. 39-44.) (2)

Mais c'est là faire un discours. Or, dit l'auteur de la critique, *cette partie n'est un discours ni pour le fond ni pour la forme.*

Rép. On fait un discours quand on veut persuader en convainquant l'esprit. Or Horace veut persuader les Pisons à travailler beaucoup, en convainquant leur esprit de la nécessité du travail. Donc il fait un discours. (3)

Mais, dit le critique, *Horace ne dit pas « je vous engage »; il dit « j'enseignerai, docebo. »*

Rép. Mais n'est-ce pas en enseignant qu'on convainc l'esprit, et que par conséquent on persuade? D'ailleurs Horace ne dit pas seule-

(1) Les interprètes ont tort. Pour nous, nous voyons ici, non pas des préceptes généraux sur le vers ïambique, mais des préceptes généraux rattachés au v. ïambique, sur la correction du poème dans *tous* ses détails. Si les faits historiques tiennent trop de place, peu importe pour la division; la remarque subsiste indépendamment de tout système.

(2) Impossible ici de généraliser le précepte. Voici le raisonnement de M. D. : « Les poètes romains ne réussissent pas, parce qu'ils ne travaillent pas; donc (en général) il faut travailler. » Voici celui d'Horace : « Nos poètes ont réussi dans tous les genres (ce qui suppose du travail), ils seraient les premiers poètes du monde s'ils voulaient polir, donc (en particulier) il faut polir. »

(3) La mineure reste à démontrer.

ment *docebo*, il dit *munus et officium docebo*, je vous apprendrai ce que vous avez à faire. (1) Horace veut donc agir sur la volonté des Pisons, il veut donc persuader, il fait donc réellement un discours, quoique son style ne soit pas celui de Cicéron ou de César parlant en public.

Enfin l'auteur de la critique croit que je n'ai pas respecté la division formulée par Horace lui-même aux vers 307-308.

Pourquoi ? Apparemment parce que, considérant les idées exprimées par des termes, je n'y ai trouvé que trois points subdivisés chacun en deux autres, tandis que mon honorable contradicteur, considérant la symétrie matérielle des membres de la phrase, en a trouvé quatre ! (2)

Mon honorable contradicteur termine son article en faisant l'éloge du système que M. Dijon a trouvé pour expliquer l'épître aux Pisons, système que M. Feys, professeur à l'athénée de Bruges, a suivi et développé dans un opuscule publié en 1856. J'ai lu cet opuscule dès son apparition, je l'ai étudié, et tout en rendant hommage au talent du savant professeur, je dois avouer que je n'ai pu me convaincre que ce système soit le vrai. D'après M. Dijon, l'Art poétique se divise en trois parties : *Esprit de la poésie — forme du poème — éducation du poète*. Pour soutenir cette division, on dit que la première partie finit sur un épisode ou mauvaise digression, (3) la deuxième sur un appendice ou chapitre supplémentaire, et la troisième sur un épilogue (voir l'opuscule de M Feys pp. 7, 22 et 24); on taxe tel morceau de hors-d'œuvre (p. 10), et tel autre de longue parenthèse (p. 16); on affirme que tel précepte a reçu une exposition trop détaillée (p. 9), et que tel autre ne se trouve pas à sa place naturelle (p. 11); on avance que le poète *doit* tendre au beau absolu, et que cependant il *peut* se contenter du beau relatif (p. 14), etc.

(1) Horace ne dit pas « je vous apprendrai ce que vous avez à faire, » mais « ce que le poète doit faire. » Après cela les PP. mettront-ils ces préceptes en pratique pour eux-mêmes, c'est une question dont H. ne s'occupe pas du tout. Il y a une espèce de discours dans l'A P. un endroit où H. cherche vraiment à persuader, c'est quand il s'adresse à l'aîné des PP. Mais comme le ton de ce morceau se distingue! On voit assez aussi qu'il n'est pas précisément destiné à exciter au travail.

(2) Ce n'est pas seulement pour ce motif, mais parce qu'à la symétrie de la phrase répond le développement. M. D. admet aussi quatre points distincts, mais il les réduit à trois pour les faire entrer dans sa division en « préparation, composition, conséquences. » C'est la substitution de ces derniers mots à ceux d'H. qui ne nous paraît pas nécessaire. Quand l'auteur donne une division, le plus simple est de la laisser comme elle est, sauf à faire ensuite ses observations.

(3) Non pas mauvaise digression, mais bonne digression, exemple de digression.

Je ne sais, mais un tel système n'a rien d'attrayant pour moi, et je suis toujours porté à donner tort à l'interprète plutôt qu'à Horace. (1)

J'ose vous prier, Monsieur le rédacteur, de bien vouloir insérer ma lettre dans le prochain numéro de la *Revue*. Je regrette de n'avoir pu être moins long; mais je voulais prouver combien j'attache d'importance à vos observations; la discussion d'ailleurs est un moyen d'élucider ce qui peut-être jamais ne sera évident.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

DEBO, prêtre,
professeur au collége St-Louis.

Bruges, 1r juillet 1861.

(1) Reprenons tous ces griefs, et voyons si on donne tant de torts à H. — *Épisode, appendice* etc. Dans chacune des trois parties H. développe le dernier point d'une façon particulière, de manière à donner au lecteur le sentiment d'une finale. Il a l'art de finir; c'est un des côtés de son talent. Après cela, qu'on appelle cette finale épisode, appendice, épilogue, le terme n'y fait rien. — *Hors-d'œuvre*. Il s'agit du morceau sur les âges. Il est loisible à chacun d'intituler ce morceau CARACTÈRES, et d'y voir une des six parties de la tragédie grecque d'après Aristote. Alors il sera classé. Mais la critique doit rester libre de l'apprécier à sa valeur. Horace aussi peut sommeiller quelquefois. — *Parenthèse*. Horace dit : « J'enseignerai où conduit le mérite, où emporte l'erreur. « Voici comment il développe : « Le bon poète obtient les honneurs et la célébrité (pour les mériter il doit travailler et suivre les avis d'un censeur éclairé v. 408-453), le mauvais poète devient le fléau des honnêtes gens et le jouet de la foule. » N'est-il pas permis de nommer ce qui est entre crochets une parenthèse? Serait-ce par hasard le développement de la proposition « Où conduit le mérite? » Cette parenthèse est justifiée, mais enfin c'est une parenthèse. — *Exposition trop détaillée*. Quand on lit dans H. v. 105 sq. que « les paroles tristes conviennent au visage affligé, les menaces aux traits gonflés de colère, les mots enjoués à une physionomie riante, les sérieuses sentences à un front austère, » et quelques autres choses de ce genre, ne peut-on hasarder timidement la réflexion que ces préceptes pourraient se passer d'une exposition aussi détaillée? — *Place naturelle*. Il s'agit des vv. 179—192 intitulés *Détails de forme*. C'est encore une appréciation personnelle qu'on peut adopter ou rejeter, mais qui n'influe en rien sur la division. — *Beau absolu, beau relatif*. Nous ne saisissons pas l'objection. La pensée attribuée à Horace vv. 333—365 est celle-ci : « Le poète doit tendre au beau absolu, qui consiste à être toujours utile et à plaire toujours. Mais cet absolu, est une espèce d'idéal auquel il est presque impossible à la faiblesse humaine d'arriver. Que le poète ne se décourage donc pas, car s'il ne peut s'élever jusque là, on lui permettra de s'arrêter au beau relatif, c'est-à-dire, qu'on lui passera quelques défauts, s'il les rachète par des beautés remarquables. » En quoi cette analyse est-elle fautive? Sans doute elle le serait si les vv. 347-353 renfermaient une objection, comme Schelle le prétend. Mais cette opinion ne saurait supporter l'examen.

Comme on le voit, toutes les objections de l'honorable professeur de Bruges portent sur des appréciations critiques, et non sur la division, qui est tout-à-fait indépendante de ces appréciations.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

EXERCICES GRAMMATICAUX ET LEXICOLOGIQUES, *basés sur différentes branches de l'instruction, complément pratique de la grammaire française, à l'usage des écoles primaires et moyennes, par* TH. OLIVIER. Tournai. Casterman, 1860. Un vol. in-12 de pp. 332.

LA GRAMMAIRE DES PETITS ENFANTS, *ou les règles de la langue française, mises à la portée des plus jeunes enfants, et de toutes les intelligences; pas Mme* O. CHEVALIER-DESORMEAUX, *professeur de langue et de littérature.* Première partie : pour les enfants de quatre à sept ans. Tournai, Casterman, 1859. Un vol. in-8° de de pp. 100.

La *Revue* a rendu compte, dans le temps, de deux ouvrages de M. Olivier, *La grammaire française élémentaire,* et *L'encyclopédie de l'enfance* (v. *Rev.* VIIme ann. p. 271). Le livre que nous annonçons aujourd'hui est le complément nécessaire du cours d'instruction qu'il est en train de publier depuis 1857. Il est rédigé d'après la méthode de Girard. La plupart des livres de cette nature n'ont qu'un but; exercer l'élève à l'application de la théorie, ou comme l'a dit un grammairien, l'initier par la pratique à la connaissance complète de la langue, aux secrets et aux difficultés épineuses de sa construction, aux caprices sans nombre de son orthographe. Et pour atteindre ce but, on lui offre un recueil de phrases, qui, pour le sens, n'ont aucun rapport entre elles. Ce sont des maximes philosophiques, d'une portée trop relevée, ou des phrases décousues, des pensées incomplètes, parfois absurdes et incompréhensibles. L'élève heurtant à chaque instant des locutions ou des mots qu'il ne comprend pas et que le temps ne permet pas au professeur d'expliquer, s'occupe avec indifférence, sinon avec ennui, d'un travail absolument nul au point de vue de l'esprit et du développement de l'intelligence. Il en est autrement dans l'ouvrage que nous examinons. Non-seulement on y supplée au dictionnaire, en apprenant à l'élève le plus de mots possible, leur signification, leur genre et l'orthographe d'usage, mais encore on prend l'instruction dans son sens le plus large. Pour M. Olivier le problème à résoudre est de « renfermer toutes les branches de l'instruction dans l'enseignement du langage ; d'étendre l'enseignement du langage à toutes les branches de l'instruction, » et il l'a résolu, croyons-nous, d'une manière heureuse et complète. Son recueil est tout à la fois un livre de lecture et un livre d'exercices. Cela se retrouve surtout dans la première partie. Comme livre de lecture, c'est un développement plus profond, plus scientifique de l'*encyclopédie de l'enfance;* c'est un cours abrégé des sciences naturelles, industrielles, politiques et morales. On y parle successivement « de la vie physique, de la vie organique, de la vie animale, de la personnalité, de l'industrie, et de la société. » Chacun de ces points est traité en détail. Ainsi, dans le chapitre de la vie physique, on puise des leçons utiles et variées sur l'astronomie, la météorologie, la géographie physique ou cosmographie, la géologie, la minéralogie, la physique, la chimie, la géométrie, la trigonométrie et l'arithmétique. Ensuite chaque chapitre est suivi d'une liste complète de tous les termes, substantifs, adjectifs ou verbes, qui s'y rapportent spécialement ; et ces mots qu'on est censé connaître, deviennent enfin la base des exercices grammaticaux proprement dits.

A ce dernier point de vue l'ouvrage comprend quatre parties. Dans la première

on étudie le rôle du nom, du verbe et de l'adjectif. Dans la seconde partie et dans la troisième on s'occupe spécialement de la liaison des mots comme compléments les uns des autres, des prépositions et des adverbes, des propositions reliées entre elles par les conjonctions et les pronoms relatifs. Dans la quatrième on réunit les difficultés spéciales à la langue. La première partie, la plus importante, est celle où l'auteur est vraiment original. Elle forme les quatre cinquièmes de l'ouvrage et contient un livre de lecture propre à servir de base à tous les exercices subséquents. Pour donner de la manière dont se font ces exercices, une idée claire et précise nous en offrons le spécimen suivant :

D. A quelle espèce appartiennent les mots : étoile, nuage, mer, terrain etc.	R. Ce sont des *substantifs*.
D. Quelle en est la signification, et à quel ordre d'objets se rapportent-ils?	R. *Étoile,* astre fixe, brillant d'une lumière qui lui est propre (astronomie). — *Nuage,* amas de vapeurs dans les hauteurs de l'atmosphère (météorologie), etc.
D. Indiquez-en l'orthographe et le genre; en les faisant accorder avec l'article.	R. L'étoile f. Le nuage m. La mer f.
D. Qu'observez-vous quant à l'article, dans certains de ces exemples?	R. L'article *la* s'élide dans *l'étoile*.
D. Mettez ces noms au pluriel avec l'article.	R. Les étoiles. Les nuages etc.
D. Joignez à chacun de ces noms, à l'aide de la préposition de, un autre nom qui y ait rapport.	R. La lumière de l'étoile. — L'épaisseur du nuage etc.
D. Qu'observez-vous quant à l'article, dans certains de ces exemples?	R. L'article se *contracte* dans *du nuage* etc.
D. Mettez au pluriel, les noms précédés de la préposition de et observez ce qui arrive alors pour l'article.	R. La lumière des étoiles. — L'épaisseur des nuages. Dans ces exemples *des* est mis pour *de les*.

Des questions analogues se font sur les adjectifs et sur les verbes.

On ne peut le nier, en théorie ce recueil est supérieur à tout ce que nous avons en ce genre. En pratique il y a certaines restrictions à faire. Sans être ni ennuyeux, ni aride, il offre un grand attrait à l'enfant et par le fond même du sujet qu'il traite, et par la manière dont se font les exercices. Aussi sommes-nous convaincus qu'il produirait des fruits étonnants dans une classe composée d'un très-petit nombre d'élèves, et où le maître chargé d'enseigner toutes les branches, pourrait chaque jour s'occuper d'eux assez longtemps. Mais il n'en serait pas de même dans une classe nombreuse et dans un établissement où il y a des maîtres spéciaux pour chaque branche et où les heures consacrées à chacune de ces branches sont limitées. Comment interroger assez souvent, et surtout chaque élève, et ne pas ennuyer ceux qui ont déjà répondu? La plupart des élèves, malgré le talent du professeur pour intéresser, seraient le plus souvent inattentifs et l'on mettrait beaucoup de temps à voir très-peu de matière. Et qu'on ne dise pas que les élèves pourraient faire ces exercices par écrit, car il resterait

encore à savoir comment des élèves dont l'intelligence est comparativement peu développée, parviendraient, à la simple lecture, à retenir des termes si nombreux et si divers, se rapportant à des sciences dont la connaissance exige beaucoup de soins et de travail, lors même qu'on les étudie tout spécialement sous la direction d'un maître. On nous dira que ce n'est là que la suite de l'enseignement maternel. Mais la mère ne parle que de choses d'un usage journalier, qu'on voit autour de soi, ou elle aborde d'autres sujets avec la patience qu'on lui connaît, elle les répète à satiété. Or encore une fois, où trouver le temps pour ces répétitions fréquentes? Cependant ce livre est un excellent livre, bien conçu, bien ordonné et bien écrit, plein de laborieuses recherches. De plus, en tenant compte des observations que nous avons faites, il est destiné à rendre les plus grands services à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse.

La petite grammaire de Mme Chevalier ressemble beaucoup pour le fond à l'excellent ouvrage de J.-G. Hoffet : *Les parties du discours mises à la portée des enfants.* Seulement on donne ici, et pour cause, la préférence à la méthode dogmatique sur la méthode socratique. Cependant l'emploi de cette méthode pour les tout petits enfants offre plusieurs inconvénients que signalent les traités de pédagogie. D'ailleurs l'auteur prétend-il réellement enseigner la grammaire à des enfants de *quatre à sept* ans? Pour faire entrer dans leurs jeunes têtes des règles si difficiles à retenir, ne vaut-il pas mieux attendre qu'ils aient atteint l'âge de raison? Écrit avec simplicité et correction ce livre nous paraît plutôt convenir à des enfants de huit ans et encore y a-t-il certaines réserves à poser. A quoi bon apprendre à des enfants de cet âge, que les grammairiens eux-mêmes ne s'entendent pas sur la division des parties du discours, que les uns en comptent *dix,* et les autres *cinq* ou *sept,* et qu'on se décide pour *neuf?* Enfin ne s'expose-t-on pas à leur donner des idées fausses, quand on s'exprime comme suit : « Je crois que vous avez parfaitement compris et que lorsqu'on vous offrira un gâteau, vous accepterez avec plaisir ce *substantif,* comme récompense de votre application à vos devoirs. »

ACTES OFFICIELS.

La démission du sieur *Van Dyck,* premier instituteur dédoublant à la section préparatoire de l'école moyenne d'Anvers, est acceptée.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Hasselt : second professeur de mathématiques, en remplacement du sieur Boen, décédé, le sieur *Geraerts*, ancien régent à l'école moyenne de Soignies;

A l'école moyenne de Gand : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Vrebos, le sieur *Vanderlinden,* deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Speleers,* sous-instituteur aux écoles primaires communales;

A l'école moyenne de Louvain : maître de gymnastique, en remplacement du sieur Snoeck, décédé, le sieur *Brandt,* sergent au régiment des grenadiers.

— *Cours de thèmes latin.* Un arrêté royal du 28 juin met au concours le texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de troisième. Voici les dispositions essentielles.

« Vu l'arrêté du 27 décembre 1856, instituant un concours pour la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de quatrième;

« Considérant que cette mesure a produit des résultats utiles, et qu'il est désirable dès lors de l'appliquer successivement aux trois autres classes supérieures de la section des humanités;

« Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu;

« Il est ouvert un concours pour la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de troisième. Le prix sera de deux mille cinq cents francs (fr. 2,500).

« Le ministre de l'intérieur réglera les conditions de ce concours dont les frais seront imputés sur l'article du budget relatif aux encouragements pour la publication d'ouvrages classiques. »

— *Résultats du concours universitaire.* Le sieur *Vander Donckt,* de Gand, candidat en sciences naturelles, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies 25 points sur 40, a été proclamé *premier en sciences naturelles;* — le sieur *Gondry,* de Gand, candidat en droit, élève de l'université de Gand, ayant obtenu 875 points sur 1,250, a été proclamé *premier en droit romain;* — le sieur *Hennebert,* de Tournai, candidat en droit, élève de l'université de Gand, ayant obtenu 880 points sur 1,500, a été proclamé *premier en droit moderne;* — le sieur *Boddaert,* de Gand, candidat en médecine, élève de l'université de Gand, ayant obtenu 200 points sur 300, a été proclamé *premier en médecine (matières spéciales);* son concurrent, le sieur Rommelaere, a obtenu 157 points sur 300.

— Des arrêtés royaux remplaçent par le diplôme de gradué en lettres le certificat d'études d'humanités exigé jusqu'ici de ceux qui se présentent à l'examen d'admission aux écoles normales de Liége et de Gand. Néanmoins les certificats d'études d'humanités obtenus antérieurement continueront à sortir leurs pleins et entiers effets.

— Le *Moniteur* a donné il a quelques jours les programmes des cours pour les athénées royaux et les écoles moyennes pendant l'année 1861-1862. Ils ne diffèrent en rien, si nous ne nous trompons, de ceux de l'année précédente.

Le *Moniteur* a publié également 1° un réglement organique concernant les examens et les jurys de gradué en lettres, porté par arrêté royal du 25 juin; 2° des dispositions ministérielles du 28 juin relatives à ce réglement organique. Ces deux pièces sont trop longues pour être reproduites ici. Nous signalerons cependant quelques points, en renvoyant le lecteur pour le reste au *Moniteur.*

Les certificats d'études moyennes doivent être écrits entièrement de la main de ceux qui les délivrent, et suivant les formules annexées à l'arrêté royal. Si les certificats sont imprimés, les parties laissées en blanc doivent être écrites de la main du signataire.

Les certificats sont accompagnés du programme de l'enseignement, comprenant nécessairement un certain nombre d'indications fixées dans l'arrêté.

Pour les examens il est formé un jury par ressort de cour d'appel.

Chaque jury se compose de sept membres dont un président et un secrétaire. Le président est choisi en dehors du corps enseignant. Les six autres membres sont pris, en nombre égal, parmi les professeurs de l'enseignement moyen dirigé ou subsidié par l'État et parmi ceux de l'enseignement moyen privé. Deux professeurs de mathématiques font toujours partie du jury.

L'un des trois jurys de *gradué en lettres* est constitué de manière qu'il puisse apprécier la composition en flamand et en allemand, la version et la traduction à livre ouvert en *flamand*, exercices qui peuvent faire partie de l'examen, par suite de l'option que la loi autorise dans certains cas.

Un professeur ne peut pas siéger dans un jury chargé de faire les examens dans la province où est situé l'établissement auquel il est attaché.

Les examens ont lieu dans les chefs-lieux de provinces.

L'ouverture est fixée au 25 août, ou au lendemain, si le 25 est un dimanche.

Les examens commenceront simultanément pour la présente année à Bruxelles, à Gand et à Liége. Pour les années suivantes, il sera établi un roulement, afin que les villes désignées comme siéges des jurys obtiennent, à tour de rôle, la priorité.

Les épreuves écrites pour l'examen de gradué en lettres ont lieu dans l'ordre suivant. Le *premier jour*, le matin, une séance de quatre heures : composition latine. L'après-midi, une séance de deux heures : traduction du latin en français. Le *second jour*, le matin, une séance de quatre heures : composition française, flamande ou allemande. L'après-midi une séance de deux heures : traduction du grec en français.

Dans l'épreuve orale pour l'examen de gradué en lettres 30 minutes sont assignées aux mathématiques. La traduction à livre ouvert dure 10 minutes. Pour cette traduction le jury donne des textes latins d'une difficulté moyenne et choisis dans les auteurs ou les parties d'auteurs qui ne s'expliquent point généralement dans les cours d'humanités. Le choix variera de manière que les auteurs ou parties d'auteurs ne puissent être connus à l'avance. La traduction ne comporte ni explications grammaticales, ni observations littéraires.

Le maximum des points est invariablement 20 pour chaque branche. Le récipiendaire doit avoir obtenu au moins le *tiers* des points tant sur l'épreuve écrite que sur l'épreuve orale, et la *moitié* sur l'ensemble.

Les jurys ne peuvent prononcer que l'admission, l'ajournement ou le refus. Aucune distinction ne peut être ajoutée à l'admission. Le récipiendaire ajourné ne peut plus se présenter dans la même session.

— *Enseignement moyen du degré inférieur*. Par arrêté royal du 13 juin, l'art. 4 de l'arrêté du 16 avril 1851 est modifié, en ce sens que les *premiers éléments de la physique* sont transférés de l'examen de professeur agrégé à celui d'aspirant-professeur agrégé. Cette disposition ne sera mise en vigueur qu'à partir de la session ordinaire du jury de l'année 1862.

Nécrologie. — En Belgique : M. Bruno *Renard*, architecte de la ville de Tournai, membre de l'Académie royale, auteur de plusieurs ouvrages d'antiquités; — M. *Suys*, directeur de la classe des beaux-arts de l'Académie royale.

A l'étranger : le docteur *L. Preller*, bibliothécaire à Weimar, connu par ses savants ouvrages sur la mythologie et l'antiquité; — le lord chancelier *John Campbell*, qui a publié en particulier de longues recherches sur les chanceliers d'Angleterre; — mistress *Elisabeth Barrett Browning*, célèbre par son talent poétique; — M. *Spiridon Pilikas*, professeur de droit pénal à l'université d'Athènes, ancien ministre de l'instruction publique et des cultes; — M. *Safarik*, grand patriarche de la science slave, conservateur de la bibliothèque nationale de Prague.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 8. Août 1861.

MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA GRAMMAIRE LATINE.

La question de l'enseignement grammatical élémentaire est d'une importance majeure en pédagogie. Nous pourrions même dire que la direction imprimée à l'éducation tout entière dépend essentiellement de la solution qu'on y donne. Il n'est nullement indifférent, pour l'instituteur de l'enfance, « de ne se servir de la langue que comme d'un simple moyen d'arriver à l'esprit pour le former » (1), ou de rompre cette tradition maternelle pour ne voir dans les élèves que « des machines à parler, des machines à écriture et des machines à réciter qu'il est chargé de monter, comme Vaucanson montait ses automates » (2). Il n'est nullement indifférent, non plus, d'appliquer rigoureusement la même méthode à l'enseignement de la langue maternelle et à l'enseignement des langues étrangères, ou d'avoir recours à des procédés spéciaux, indépendamment des analogies révélées par la grammaire générale. Il n'est nullement indifférent, enfin, de placer sur la même ligne les langues vivantes et les langues mortes, ou de ne pas perdre de vue que nous ne connaissons ces dernières que par des monuments écrits, c'est-à-dire sous une forme immobile à tout jamais, expression brillante, mais définitive d'une pensée dont le développement est épuisé.

Nous sommes donc en présence d'un problème non-seulement des plus graves, mais des plus complexes. Sous la double influence, trop souvent niée par les hommes exclusivement pratiques, des aspirations de la philosophie moderne et du progrès des idées politiques, la lumière s'est faite dans beaucoup de bons esprits, notamment depuis la révolution française; on comprend enfin que l'éducation doit être à la fois humaine, nationale et progressive. Mais il importe que les vérités acquises dans ce domaine, quoique déjà contrôlées

(1) *De l'enseignement régulier de la langue maternelle,* par le P. Girard (de Fribourg), éd. de Liége, p. 19.

(2) Id. *Ibid.*

par l'expérience et consacrées par les institutions, pénètrent plus profondément encore dans les consciences et deviennent en quelque sorte un patrimoine commun. La force de l'habitude est plus grande peut-être dans le monde classique que partout ailleurs ; ce n'est pas un mal, car les innovations aventureuses, en matière d'instruction, ne valent pas mieux que la routine aveugle. Cependant on doit être de son siècle, et à ce titre, en respectant la tradition et en se gardant bien de la rayer d'un trait de plume, il est toujours utile de se demander d'où elle vient, ce qu'elle vaut par conséquent, et finalement si elle suffit pour nous conduire au but que nous avons mission d'atteindre. Entreprenons cette recherche sans prévention aucune, et seulement en vue de provoquer des méditations fécondes.

I.

Le latin, langue du monde romain, perdit insensiblement son caractère littéraire en devenant la langue de l'Église et la formule conservatrice des traditions sacrées. Durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, les prédicateurs de la religion nouvelle décrièrent les professions de grammairien et de rhéteur. Ils avaient à lutter contre l'idolâtrie, et leurs ennemis les plus opiniâtres se rencontraient parmi les professeurs de grammaire et d'éloquence (1). Nous voyons Origène abandonner son école de grammaire comme chose futile, et se livrer tout entier à l'étude des saintes lettres ; Tertullien et bien d'autres, en Orient comme en Occident, manifester les mêmes sentiments par motif de piété. Une réaction ne tarda pas à se produire; les derniers Pères qu'on vient de citer en donnèrent eux-

(1) *Influence des Pères de l'Église sur l'instruction publique pendant les cinq premiers siècles du christianisme,* par le chanoine J.-A. Lalanne. Paris, 1850, in-8°, p. 47. — On peut se faire une idée du terrain sur lequel le débat était engagé, par ce passage de l'apologiste Arnobe (adversus gentes, lib. II) : « Quid ergo? Vos soli sapientiæ conditi atque intelligentiæ vi mera nescio quid aliud videtis et profundum? Soli esse nugas intelligitis hæc omnia, soli verba et pueriles ineptias, ea quae nobis promittimus principali ab rege ventura? Undè, quæso, est vobis tantum sapientiæ traditum, undè acuminis et vivacitatis tantum? Vel ex quibus scientiæ disciplinis tantum cordis assumere, divinationis tantum potuistis haurire? Quia per casus et tempora declinare verba scitis et nomina, quia voces barbaras et soloecismos vitare, quia numerosum et instructum, compositumque sermonem, aut ipsi vos nostis efferre, aut incomptus cùm fuerit, scire; quia fornicem Lucilianum, et Marsyam Pomponii obsignatum memoriæ continetis... idcircò vos arbitramini scire quid sit falsum, quid fieri possit, aut non possit; quæ imorum, summorumque natura sit? »

mêmes le signal. Ils finirent par reconnaître que l'étude des lettres anciennes était d'une absolue nécessité pour préparer les jeunes gens « à toutes les professions libérales et à toute science humaine »; ils changèrent alors de tactique et se servirent, selon l'expression de M. Lalanne, « du leurre de la littérature et de la rhétorique pour attirer les hommes à la foi. » Cependant la plus grande prudence ne cessa d'être recommandée aux familles chrétiennes, peu disposées, au surplus, à confier leurs enfants à des maîtres païens. Le temps des persécutions passa; le christianisme devint la religion de l'Empire. Mais la plupart des écoles étant encore aux mains des idolâtres, les lettres profanes ne tardèrent pas à redevenir suspectes. On jugea dangereux d'envoyer les enfants dans des classes où ils apprenaient à s'enthousiasmer pour des fictions qui leur étaient représentées, dans les catéchèses, comme des inventions de l'esprit du mal. Les Pères de l'Église, d'autre part, ceux mêmes qui comprenaient le mieux les beautés des anciens, commencèrent à entrevoir qu'une civilisation nouvelle allait naître, et qu'une révolution radicale se produirait infailliblement tôt ou tard dans l'éloquence comme dans les idées. « Attachons-nous désormais à la vérité, s'écrièrent-ils, plutôt qu'à l'élégance du langage » (1). Les édits de Julien interdirent aux chrétiens l'étude de la littérature grecque; ils donnèrent tout simplement lieu à la tentative des Apollinaires; qui eurent l'idée d'emprunter à Moïse et aux différents auteurs de l'Ancien-Testament des sujets de poèmes héroïques et de tragédies; quelques-unes des compositions de S. Grégoire de Nazianze furent peut-être écrites dans la même intention, de substituer aux œuvres des païens une littérature empreinte de l'esprit du christianisme. — Quoi qu'il en soit, les écoles chrétiennes redevenues indépendantes, se multiplièrent au Ve siècle, et les lettres païennes y jouèrent un rôle de moins en moins considérable. S. Augustin estime déjà les fidèles assez riches de leur propre fonds (2). Il va plus loin dans son zèle : il ne trouve pas mauvais qu'on altère la pureté de la langue latine, si cette altération doit faciliter l'intelligence de la prédication populaire (3). Inutile de pous-

(1) Raban Maur, *de Institutione clericorum*, l. III, Cologne, 1532, p. 199, répète les paroles de S. Augustin : « quid enim prodest clavis aurea, si aperire quæ volumus non potest? » etc.

(2) Ap. Lalanne, p. 99 et suiv. — Le passage suivant est très-explicite : « Sunt ecclesiastici viri, qui divina eloquia non solum sapienter et eloquenter etiam tractaverunt; quibus legendis magis non sufficit tempus, quam deesse ipsi studentibus et vacantibus possunt. »

(3) Lalanne, p. 101.

ser plus loin cette revue rétrospective, qui nous conduirait jusqu'à la fameuse lettre du pape S. Grégoire à Desiderius, évêque de Vienne. On y lit qu'un prêtre déclamant des vers commet une action exécrable; que pareille chose serait à peine tolérée d'un laïque pieux, etc (1). Ce qui nous paraît aujourd'hui une exagération, après tout, était inévitable dans l'effervescence des premières luttes et dans la jalousie des premiers triomphes. On se rappelle involontairement le mot de M. Villemain : « La grammaire était un événement bien petit dans le monde, à côté de cette prodigieuse et bienfaisante révolution. »

Au VII[e] et au VIII[e] siècles, on tomba dans une confusion inexprimable. Le latin resta la langue de l'Église et celle des affaires, mais quel latin ? Si les chrétiens d'origine romaine étaient peu lettrés, les barbares l'étaient encore moins. Comment les Franks ou les Visigoths auraient-ils pu saisir les nuances des déclinaisons, les délicatesses de construction d'un idiôme synthétique par excellence ? Au sein d'une société bouleversée de fond en comble et composée des éléments les plus disparates, le clergé, seul dépositaire des souvenirs de la civilisation impériale, mais lui-même profondément intéressé à faire disparaître les dernières traces du paganisme; le clergé, qui avait à cœur, par dessus tout, de se faire comprendre du peuple, ne songeait guère à épurer son langage et à relire dans ce but les écrivains modèles (2). Les langues modernes sortirent peu à peu de ce chaos; « le latin converti, dit spirituellement M. Demogeot (3), fut admis à résipiscence, et trouva, comme tous les grands pécheurs, un asile dans les monastères. Il devint langue morte, *et le clergé en*

(1) Tiraboschi, *Storia della Letter. Ital.,* t. III, l. 2, c. 2, a essayé de justifier S. Grégoire; il est certain qu'on doit le juger au point de vue de son temps.

(2) La préface des *Histoires* de Grégoire de Tours accuse nettement cette situation. On y lit : « Decedente atque imo potius pereunte ab urbibus Gallicanis liberalium cultura litterarum, cùm... feritas gentium desæviret... nec reperiri posset quisquam peritus Dialectica in arte Grammaticus, qui hæc in stylo prosaico, aut metrico depingeret versu; ingemiscebant plerique dicentes : *Væ diebus nostris, quia periit studium litterarum à nobis, nec reperitur in populis, qui gesta præsentia promulgare possit in paginis* : ista etenim et similia jugiter intuens dici, pro commemoratione præteritorum, ut notitiam attingerent venientium, etsi inculto affatu, nequivi tamen oblegere vel certamina flagitiosorum, vel vitam recte viventium, et præsertim inlicitus stimulis quod à nostris fari plerumque miratus sum, quia *philosophantem Rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi.* »

(3) *Histoire de la littérature française.* Paris, Hachette, 1860, 3[e] éd. p. 53.

eut grand soin quand il se le fut approprié. »(1)

Mais ne l'oublions pas, ce latin dont le clergé eut grand soin n'était plus le latin antique. C'était le latin du temps de S. Jérôme, le latin de la *Vulgate;* car l'Église catholique, scrupuleuse gardienne de ses traditions et naturellement obligée de justifier son titre d'universelle, ne pouvait admettre comme officiel qu'un seul texte des Écritures, et l'extrême diffusion du latin assurait, par la force des choses, la préférence à cette langue. C'est ce *latin converti*, à peu de chose près (on vit reparaître dans les écoles quelques écrivains de l'antiquité, à partir du XIe siècle), qui fut régulièrement enseigné partout où la domination de la Rome papale fut reconnue, depuis les premiers commencements du moyen âge jusqu'à la renaissance des lettres, c'est-à-dire pendant environ dix siècles. Qu'on n'infère pas de ces paroles, toutefois, que la *Vulgate* en aurait été le type unique; il faut tenir compte, également, des écrits des Pères d'Occident, des œuvres de Boèce et de Cassiodore, des textes des canons ecclésiastiques, et enfin, et surtout, des formules qui s'introduisirent graduellement dans les discussions théologiques et philosophiques, lors de la fameuse querelle des *réalistes* et des *nominaux*.

Cette langue que le clergé avait faite sienne, n'était une langue morte que pour le vulgaire; elle était bien vivante dans les écoles ecclésiastiques; on l'y parlait, on l'y écrivait continuellement. C'était une nécessité; non-seulement les clercs devaient être en mesure de bien comprendre la Vulgate et de la transcrire correctement, selon l'observation de Sainte-Foix, mais encore les langues vulgaires n'étaient pas encore assez régularisées pour qu'on osât leur confier le soin de traduire la pensée de l'Église. En parlant au peuple, il fallait bien faire quelques concessions à cet égard; dans l'enceinte des cloîtres ou des écoles théologiques, au contraire, on était mis en demeure de rester fidèle à l'usage établi par les circonstances. Le latin s'y maintint donc à l'état de langue vivante; mais, comme nous l'avons dit, il s'était profondément modifié, et il se transforma de

(1) Il paraît que le pape S. Grégoire, dont la répugnance pour la littérature païenne a été constatée ci-dessus, donna l'exemple à cet égard, en interdisant sévèrement l'usage de la langue vulgaire pour tout ce qui avait rapport au culte. On dut lever plus tard cette défense, quant à l'enseignement du catéchisme dans les monastères. Un capitulaire de 794 s'exprime en ces termes : « Ut nemo credat quod *nonnisi in tribus linguis* Deus orandus sit, quia in omni linguâ Deus oratur et homo exauditur, si justa petierit. » Cf. Stallaert et Vander Haeghen, *de l'Instruction publique au moyen-âge*, Bruxelles, 1854, in-8°, p. 16.

plus en plus. Une foule de termes changèrent de signification, en s'adaptant aux idées chrétiennes; les hymnes de l'Église en fournissent mille preuves. Les gémissements de l'orgue accompagnèrent des chants d'un style profond et mystique, dont l'antiquité n'avait jamais eu le pressentiment (1). Mais autant la langue du culte fut pénétrée d'un nouveau génie quant au fond, autant, quant à la forme, elle resta scrupuleuse observatrice des règles formulées par les grammairiens de l'Empire. De là une distinction nettement tranchée entre la grammaire abstraite et les éléments concrets du langage; entre la forme et la matière, pour mieux dire. — La grammaire se développe naturellement, sous l'influence de l'usage; ce n'est qu'assez tard qu'on songe à la formuler ou du moins à la fixer tout à fait, lorsqu'on est arrivé à l'*atticisme* ou à l'*urbanité,* ou plutôt le lendemain, lorsqu'on sent que ces qualités vont se perdre si une loi ne vient les protéger. C'est ainsi que les études grammaticales, abordées par les Romains dans les derniers temps de la république, n'atteignirent que sous les empereurs toute leur importance, c'est-à-dire au moment même où la pureté de la langue latine commença d'être compromise. Les règles sont alors fixées avec d'autant plus de rigueur qu'on tend de jour en jour à les violer davantage. Une révolution éclate, une civilisation s'écroule. L'exemple que nous avons à citer ici est décisif, si décisif que les annales du monde n'en offriraient pas un second de la même force. Le souffle du christianisme transporte les âmes, et l'invasion des Barbares amène des auditeurs nouveaux au clergé romain, qui se voit obligé de se servir du latin, mais en le transformant et en répudiant jusqu'aux moindres traces des idées et des sentiments sous l'empire desquels cet idiôme a reçu sa forme. Cette forme, il faut pourtant la conserver, sous peine de recommencer l'histoire de Babel. Mais cette forme, il faut l'appliquer à un contenu tout différent du contenu antique; elle a donc une valeur par elle-même, elle est indépendante du matériel du langage. Donc c'est la grammaire latine qui donne au latin son vrai caractère : il ne s'agit plus des auteurs, il s'agit d'une correction abstraite; soyez correct, vous serez suffisamment classique. Voilà le système dominant à l'époque où nous sommes parvenus; nous verrons bientôt quelles en furent les conséquences.

L'influence de la logique d'Aristote, adoptée par la scolastique, ne contribua pas peu à faire de la grammaire l'objet d'un enseignement

(1) Raumer, *Gesch. der Paedagogik*, t. III, p. 49.

AMENDE HONORABLE A M. VAN DUYSE.

MONSIEUR,

Je ne suis pas aussi méchant que vous aimez à le croire.

Vous persistez à me dire envieux; et pourtant, un examen de conscience bien minutieux, bien sévère, me prouve mon innocence, j'en devine la raison : deux classes de personnes sont à l'abri de l'envie, les médiocres gens et les grands hommes; or, j'ai toujours cru que votre protégé appartient à la première.

Vous doutez de ma loyauté; vous me soupçonnez de ne pas avoir communiqué votre dernière lettre à tous les abonnés de la *Revue*. Rassurez-vous; je n'ai voulu priver personne de la lecture de votre intéressante correspondance. (1)

Mais, faisons la paix, Monsieur Van Duyse. Prêt à rétracter tout ce qui a pu vous causer du déplaisir, je vous déclare que mon repentir égale mes fautes.

Je sais maintenant que vous aimez les louanges et que vous avez horreur de la vérité; que, votre sentence prononcée, vous ne souffrez pas qu'on réplique. Aussi, à l'avenir, me résignerai-je à recevoir de vous les épithètes d'*ignorant*, de *mendiant*, de *gacheur*, et enfin toutes celles dont il vous plaira de m'honorer, sans jamais me croire le droit d'être aussi impertinent que vous.

J'applaudirai à vos nombreux calembourgs.

Je n'ajouterai plus une foi naïve au dictionnaire de l'Académie française, ni aux grands écrivains du siècle classique, dès qu'une phrase de vos écrits les aura mis en défaut.

Je soutiendrai, en dépit du bon sens, que vous êtes un homme d'un goût exquis, un juge compétent, infaillible, et que j'ai été

(1) M. Van Duyse a exprimé ce doute dans un nouvel article qu'il vient de faire paraître à Gand, Typ. Eug. Vanderhaeghen.

insensé de blâmer le jeune et intéressant poète que vous avez pris sous votre patronage.

Jadis, je le confesse, j'aurais poussé l'insolence jusqu'à prescrire l'ellébore à ce *pauvre ami;* aujourd'hui je lui brûlerais de l'encens ! et pour vous prouver que ma conversion est bien sincère, je vous promets que, dès ce jour, en expiation des torts que j'ai eus envers lui, je réciterai souvent quelques-uns de ces vers immortels, que, dans mon aveuglement, j'eus la témérité de trouver mauvais :

« La lune
« Imitait le marcher d'une grande infortune ! »

« Et ce cœur appauvri
« Dont la cendre s'échappe en brûlantes parcelles ! »

« Un rire... pareil au licteur
« Qui porte les faisceaux du sacrificateur ! »

« Je sauverai ton nom du soupçon délétère;
« Ton beau corps — des graviers de la femme adultère,
« Et tes pauvres pieds blancs — de ces touffes de houx
« Qui s'attachent souvent à l'orteil le plus doux ! »

« Cérébrales douleurs! magnétiques souffrances! » (1)

Admirable poète ! vraiment la branche que tu dérobas au laurier de Pétrarque est un talisman qui opère en toi des prodiges !

B. VAN HOLLEBEKE.

Louvain, 17 août 1855.

(1) Voir la *Giorgietta* de Jules Abrassart.



isolé. La confusion de la définition avec la chose définie, la théorie des formes substantielles habituèrent les esprits à ne plus voir dans la philosophie qu'une méthode d'exposition; la logique la résuma tout entière, et les problèmes spéculatifs qui furent discutés dans tout le cours du moyen âge ne portèrent jamais sur la valeur intrinsèque des applications de cette science, c'est-à-dire sur le caractère même de l'entendement humain, et sur la possibilité qu'il y a pour nous d'acquérir des idées *complètes*. La forme fut tout; les définitions prirent un caractère absolu, dans tous les domaines de la science; mieux valait tuer un malade selon les règles de Galien, que le guérir en dépit de ces mêmes règles. La forme apparut comme substantielle et caractéristique; la matière ne fut plus que la cire molle qui reçoit l'empreinte du sceau. On tomba dans la subtilité, dans l'abus des distinctions. Ces tendances eurent nécessairement pour effet de conserver intactes les formules consacrées, et sous ce rapport elles ont été utiles; mais d'autre part elles entretinrent dans l'enseignement des habitudes d'immobilité qui provoquèrent de violentes réactions. La vie se retirait des écoles; la science résidait dans les mots et non dans les choses, dans les formules de convention et non dans les faits; édifice maussade dont l'hôte était absent, charpente vermoulue qui ne pouvait manquer de s'affaisser bientôt sur elle-même.

Sous un tel régime, l'éloquence devait naturellement disparaître; *concedo, nego minorem, ad primum respondeo, distinguo* furent les cadres obligés de toute exposition scientifique. La rhétorique ne fut étudiée que dans ses préceptes abstraits; la grammaire, que dans le cadre et selon l'ordre de Donat, qui garda le sceptre pendant des siècles, sans autres concurrents sérieux que Priscien et Alexandre de Ville-Dieu. Quand Despautère hasarda, au XVI[e] siècle, de timides innovations, son entreprise parut tellement hardie, qu'il fallut assembler des synodes pour décider la grave question de savoir s'il n'y avait pas danger à l'admettre dans les écoles. MM. Stallaert et Van der Haeghen citent à ce propos un curieux passage de Cramer : « Les écoles étant regardées comme des établissements religieux, il semblait qu'on ne pouvait s'écarter d'une méthode sans toucher aux dogmes de l'Église. C'est ainsi que Torrentinus (mort en 1520) fut accusé d'hérésie, pour avoir travaillé, quoique avec circonspection, à simplifier la grammaire latine, et pour s'être élevé contre le Doctrinal de Ville-Dieu. » — « Despautère lui-même, dit M. de Reif-

fenberg (1), ne fut pas moins difficile à expulser qu'il ne l'avait été à introduire : on eût cru que chacun le mettait sous la protection des souvenirs du premier âge, et que la maturité lui tenait compte même des dégoûts dont il avait abreuvé l'adolescence. »

Andrès (2) a écrit des pages instructives sur les causes de la décadence des études, à l'époque où Charlemagne s'efforça de les relever; elles étaient tombées, au IXe siècle, plutôt sous la dépendance de la liturgie que de la théologie elle-même; on manquait des livres nécessaires, et les professeurs de grammaire ne savaient que la grammaire. On peut constater des progrès dans les âges suivants, notamment en Belgique; mais il faut arriver à l'époque de la fondation de l'université de Paris, pour voir renaître en quelque façon le goût des sciences, et même alors, nous venons de le dire, l'influence exclusive de l'Aristotélisme paralysa les tentatives des rares esprits qui se sentaient à la gêne. Pour rester dans notre sujet, qu'il nous suffise d'ajouter que l'enseignement du latin, pendant tout le moyen âge, resta purement et simplement formel, et par conséquent tout-à-fait étranger au véritable développement de toutes les énergies spontanées des intelligences, qui se révélèrent en revanche dans les littératures naissantes des langues vulgaires.

On peut partager en général les opinions de Mgr l'évêque d'Orléans (3) sur les services rendus par le latin au moyen âge; mais il n'en est pas moins certain que la langue factice qu'on parlait alors dans les écoles n'était guère un instrument de civilisation. Bien plus : la tradition d'un enseignement purement grammatical, séparant aussi complétement que possible le fond de la forme, s'est prolongée jusque dans les temps modernes, et elle a contribué à imprimer à la langue française, en particulier, un caractère de timidité et de pruderie que le génie gaulois ne comportait guères. Nos premières grammaires ont été composées, en effet, sur le modèle du Donat ou d'autres grammaires latines élémentaires ; pour tracer le code de notre langue, on a copié littéralement le code d'une autre langue, qui en dépit de tout ce que nous lui devons n'en était pas moins, au temps où nos grammairiens se sont inspirés d'elle, une langue étrangère, et de plus une langue dont la forme seule était restée vivante.

(1) Ap. Stallaert, etc. p. 117.

(2) *Dell' origine, progressi e stato attuale d'ogni letteratura*, Parme 1782, 7 vol. in-4o, t. I, ch. 7, pp. 85-116.

(3) *De la haute éducation intellectuelle*, t. I, liv. II, ch. 2.

Il en est résulté l'admirable discipline du classicisme du XVII[e] siècle; mais en perdant le droit d'écrire à la façon primesautière de Rabelais et de Montaigne, qui d'ailleurs étaient plus *littérairement* latins que nous, avons-nous beaucoup gagné au change? Notre siècle s'émancipe, heureusement; le progrès des sciences et des idées nous entraîne, et notre grammaire n'est plus ce qu'elle était il y a cent ans; c'est la force des choses. Elle redevient naturelle, elle recommence à nous appartenir. Si donc nous respectons le moyen âge en nous mettant un instant à la place des hommes de ce temps, n'essayons pas de le continuer, pas même dans les petits séminaires. La question est plus élevée qu'on ne pense : de grandes réconciliations sont intimement dépendantes de la solution qu'on lui donnera.

Il suffit, pour se faire une idée de son importance pour l'éducation générale et pour la vie, de jeter un coup d'œil sur le spectacle que présente l'Europe savante, à l'aurore de la Renaissance des lettres et des arts. Nous assistons alors à une double révolution esthétique et philosophique dans le midi, ascétique et religieuse dans le nord de l'Europe. Les tendances platoniciennes reparaissent en Italie et en France, et l'influence des Grecs exilés de Constantinople, en exaltant la cour des Médicis, réveille indirectement le goût des lettres romaines. La réaction est telle, que le cortége riant des anciens dieux sort triomphant des ruines des vieux temples et s'insinue, sous prétexte d'allégorie ou de symbole, dans les palais et jusque dans les monuments chrétiens. Le génie païen inspire les poètes : le cardinal Bembo chante les Faunes et les Priapes, et s'il compose en passant un hymne à S. Étienne pour le conjurer de détourner les maux dont l'Italie est menacée, c'est encore sous des formes mythologiques qu'il parle du vrai Dieu et de ses saints. Aberration étrange, que Boileau lui-même a consacrée plus tard, au point de vue de la poétique française, et dont la littérature ne s'est guérie de nos jours, chose encore plus remarquable, que sous l'influence d'un poète franchement païen de sentiment, André Chénier! Mais ceci demanderait une étude spéciale. Notons seulement qu'au XVI[e] siècle ce fut, au fond, une affaire de dilettantisme ou plutôt d'enthousiasme artistique; on rompit brusquement avec la tradition du moyen-âge, quant aux procédés littéraires et quant aux objets d'étude, sinon quant aux croyances; on fut tout étonné, par exemple, de trouver le véritable Aristote tout différent de celui que les Arabes avaient apporté en Europe, et qui était devenu presque un théologien catho-

lique ; on voulut connaître les anciens tels qu'ils étaient, et toutes les forces de l'intelligence se consumèrent en efforts d'imitation. On se refit grec et romain, et les études en profitèrent, mais encore une fois dans un sens exclusif. Pic de la Mirandole prit le parti de la scolastique : elle manquait d'éloquence, dit-il, mais elle possédait la sagesse; les modernes au contraire, ont l'éloquence sans la sagesse. Ce mot, cité par M. de Raumer, caractérise bien la situation : il ne s'agit plus d'étudier la grammaire latine dans un but tout pratique et tout religieux, mais on veut rajeunir le beau style, parler et écrire comme Cicéron. Notons ce contraste pour y revenir tout à l'heure; car de là résulte, il est aisé de le voir, toute une nouvelle méthode d'enseignement.

L'influence ascétique des Hiéronymites ou frères de la vie commune, en Hollande, ne contribua pas moins à modifier, vers la même époque, la direction générale des études. Les Italiens travaillaient directement à l'épuration du goût; les hommes du Nord, parmi lesquels nous nous contenterons de citer Thomas à Kempis, songèrent à s'affranchir de la scolastique uniquement dans un but pieux (1). Ils se proposèrent de réveiller, par un enseignement simple et pénétré de ce sentiment profond qui a inspiré le livre célèbre de l'*Imitation de Jésus-Christ,* un enthousiasme salutaire que les formes abstraites des *Sommes théologiques* laissaient s'égarer. Mais les disciples de ces humbles apôtres allèrent, à un moment donné, compléter leurs études en Italie; il en résulta, pour eux aussi, un retour au bon goût classique, mais sans cet engouement presque païen qui dominait dans la patrie féconde des arts. Peu à peu l'ancien esprit des Hiéronymites se modifia; on peut dire que leurs derniers élèves, Jean Reuchlin et Érasme, ne leur appartiennent déjà plus. Néanmoins leurs tendances concoururent puissamment à la création d'une science nouvelle : la *philologie,* qui prit presque subitement, en Allemagne, une importance extraordinaire.

La protestation religieuse qui s'incarna dans Luther et dans Mélanchton eut en effet des précurseurs dans les disciples des Hiéronymites. Avant Luther même avait surgi la pensée de remonter du

(1) M. de Raumer déclare que rien n'était plus éloigné (*himmelweit*) du style classique que le style des premiers Hiéronymites. Delprat (*Die Brüder des gemeinsamen Leben,* trad. de Mohnike, Leipzig 1840, p. 120) nous apprend, en revanche, que l'école de Hegius, à Deventer, fut la première à protester contre le martyre que faisait subir aux élèves l'étude du fatras de règles mises en vers par Alexandre de Ville-Dieu.

texte de la Vulgate au texte grec et à l'hébreu. De là au libre examen, il n'y avait pas loin. Quand Mélanchthon parut, tout imbu de la doctrine nouvelle, il comprit que le crédit des réligionnaires ne pouvait avoir d'autre base que la science, et qu'avant tout il fallait fortifier l'étude des langues classiques, puisqu'elles étaient aussi les langues sacrées. De là son fameux plan d'études pour les gymnases allemands, complété plus tard par Trotzendorf et par Sturm, au point de vue méthodique.

Sans entrer dans des détails qui seraient déplacés ici, disons seulement quel idéal on s'était fait finalement, au XVIe siècle, des études latines. Cicéron passait pour le type unique de la perfection; hors de Cicéron, point de salut. Tant que la domination protestante, dans le Nord, ne fut pas dominante, on s'occupa du latin comme au moyen-âge, dans un sens tout pratique; seulement on exigea l'élégance, le style classique; on compléta le cours de grammaire en ce sens, dès les classes inférieures. Jamais première ferveur ne rendit les esprits plus exclusifs. Il faut lire le dialogue d'Érasme intitulé : *Ciceronianus, sive de optimo dicendi genere,* pour s'en faire une idée (1). Un simple billet aurait demandé, pour être absolument cicéronien, plusieurs jours de travail et de recherches : c'était l'imitation servile, rien de plus; et encore n'était-on jamais sûr de réussir, témoin les invectives et les accusations de barbarie que les latinistes les plus renommés se lançaient et se relançaient à la tête. Ces engouements eurent leur temps, mais ils attestent que le but qu'on se proposait était bien et dûment pratique : il s'agissait de rétablir l'éloquence latine; on rêvait une nouvelle domination de la langue du peuple-roi, et l'on écrivait sérieusement que les livres rédigés en idiôme vulgaire n'auraient qu'une courte existence. L'auteur du *Roland furieux* eut le bon sens de résister aux instances du cardinal Bembo, qui le pressait de refaire son poème en latin.

(1) C'est une plaisanterie, mais pleinement justifiée par le fanatisme semi-païen de l'époque. Un cicéronien rigoureux, en effet, devait nommer le pape *Flamen dialis,* et désigner les prophéties par *oracula divûm.* Les passages cités par Raumer, t. I, p. 104, sont d'un haut comique. Mais quand Érasme discute la question de savoir *jusqu'à quel point* il convient d'imiter Cicéron, son œuvre acquiert une véritable importance pédagogique. Il fait voir comment on doit *s'assimiler* les auteurs et le génie même du latin, plutôt que d'avoir recours à la mémoire ou à un index. Érasme était de l'école de Laurent Valla, homme de goût autant que savant latiniste. Dans le dialogue cité, il se rattache plus directement encore à Ange Politien.

Une réaction s'opéra heureusement, tant dans les pays orthodoxes que dans le Nord : on finit par trouver étrange que des ecclésiastiques n'osassent lire leur bréviaire, de peur de gâter leur latinité (1). L'horizon s'élargit quand les études grecques furent décidément implantées en France; les sciences philologiques y prirent comme en Allemagne un vigoureux essor ; la latinité des savants cessa d'être un simple pastiche, et ce retour à des idées plus saines influa insensiblement sur l'enseignement élémentaire.

C'est la signification précise de cette influence et le perfectionnement des méthodes qui en fut la suite, c'est enfin la génèse de nos programmes et de nos manuels modernes que nous avons à étudier sommairement, avant d'aborder théoriquement l'objet de cette étude.

Liége, juillet 1861. ALPHONSE LE ROY.

(La suite prochainement.)

NOTES SUR LES PRINCIPES DE L'ANALYSE INFINITÉSIMALE.

1. La *Revue de l'instruction publique en Belgique* a publié dans les numéros de janvier et mars 1861 des notes sur l'analyse infinitésimale. M. Noël y répond à diverses objections de M. Paque relativement à l'emploi des infiniment petits dans l'analyse. Au point de vue des vrais principes, il y a des objections sérieuses à faire aux opinions émises de part et d'autre et je saurais gré à la rédaction de la *Revue* de me permettre d'entrer ici dans quelques détails sur un sujet qui me paraît être d'une importance majeure. J'espère que la bienveillante hospitalité, que la Belgique pratique d'une manière si libérale dans le domaine scientifique, me mettra à l'abri du reproche d'une immixtion intempestive et prétentieuse.

Les opinions de M. Paque sont indiquées par la note de M. Noël.

M. P. dit des successeurs de Leibnitz : « Ces savants plus hardis que Leibnitz admirent dans le calcul ces prétendues quantités infiniment petites, dont ils essayèrent par divers moyens de prouver l'existence. Tous ces efforts, joints à ceux tentés depuis, prouvent une seule chose; c'est qu'on ne peut établir rigoureusement les principes de l'analyse infinitésimale, vu l'impossibilité logique des éléments auxiliaires de ce calcul. »

(1) *Discours sur le renouvellement des études*, par l'abbé Goujet.

M. Noël réfute ces deux objections, et tâche de prouver l'existence des infiniment petits de la manière suivante :

« Une ligne infinie contient l'unité un nombre infini de fois, et il est évident que ce nombre infini devient 2, 3 fois plus grand, lorsque la mesure devient 2, 3 fois plus petite.

Si l'on conçoit la droite donnée a divisée en une infinité de parties égales, chaque partie toujours inconnue, invisible et jamais nulle, est infiniment petite, car elle est évidemment moindre que toute lougueur assignée, si petite que soit cette dernière. On voit que les nombres infinis et infiniment petits existent nécessairement, et il en est de même des nombres infiniment grands et infiniment petits du second ordre, du troisième, etc. »

C'est sur ce point que roule principalement la question.

2. Naturellement on peut imaginer une ligne divisée en une infinité de parties égales et nommer avec M. Noël ces parties des infiniment petits ; mais je prétends que dans ce cas on emploie le mot infiniment petit dans un tout autre sens que dans l'analyse et qu'on méconnaît la véritable nature de cet élément. C'est sur ce point que je reviendrai tantôt.

M. N. dit qu'une ligne infinie contient l'unité une infinité de fois, et deux fois cette infinité, si la mesure devient deux fois plus petite. Mais c'est un raisonnement dont on ne peut tirer aucun résultat, et qui en tout cas me paraît peu philosophique. Tout cela se démontre pour des droites d'une longueur finie, mais une ligne infinie n'a pas de limites, et il n'est guère permis d'appliquer aux grandeurs infinies les résultats trouvés pour des quantités finies. Rien n'est plus clair que la proposition que la différence de deux lignes égales est zéro. Or, qu'on se représente deux lignes de même direction, infiniment prolongées à droite, mais dont l'une commence en A et l'autre en B. Alors la longueur de chacune est ∞, et pourtant $\infty - \infty = AB$. De même dans l'équation $10^x = y$, la différence de x et de y sera d'autant plus grande, que ces nombres eux-mêmes seront plus grands, car chaque valeur de y sera dix fois plus grande que la précédente, lorsque x croît avec l'unité. Or, on a pourtant $10^\infty = \infty$, dont on déduirait justement le résultat opposé. C'est que l'infini ne signifie pas ici un nombre déterminé infiniment grand, mais qu'il a un sens négatif, c'est-à-dire absence des limites. La géométrie ne s'occupe que de quantités finies ; par rapport à la grandeur elle ne considère que des limites ; par conséquent ses

résultats ne sont plus applicables, lorsque celles-ci manquent.

3. Suivant M. Noël lorsque les extrémités d'une droite se rapprochent, la distance devient d'abord très-petite, ensuite infiniment petite de premier ordre, ensuite de second ordre, etc. M. P. a parfaitement raison de dire qu'on ne saurait indiquer où les infiniment petits commencent, car infiniment petit ne signifie ici que très-petit, et il n'y a guère de différence essentielle entre très-petit et infiniment petit. La question revient au sujet des séries illimitées. Là les termes deviennent des infiniment petits à partir d'un certain terme suivant M. N., ils prouvent donc l'existence des infiniment petits. Ils ne la prouvent pas, suivant M. P., car on ne peut montrer où les très-petits finissent, et où les infiniment petits commencent. Ici encore je crois que M. Paque a raison. Suivant M. N. il existerait un certain terme à partir duquel les termes deviendraient infiniment petits. Le terme précédent serait donc encore fini, et par conséquent on aurait dans la série $1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{4} +$ etc. une quantité finie, deux fois plus grande qu'une quantité infiniment petite.

Je conviens avec M. P. que les infiniment petits n'ont pas d'existence réelle, quoique je n'en trouve d'autre démonstration dans les citations de M. N., que la conclusion qu'on ruinerait l'exactitude des calculs transcendants, qui deviendraient ainsi des calculs d'approximation.

4. On peut le démontrer encore de la manière suivante.

Les infiniment petits, s'ils existent, doivent être ou nuls, ou avoir une grandeur quelconque.

Ils ne sauraient être nuls, car alors il s'agirait d'une relation entre des quantités qui n'existent pas, ce qui est absurde. Mais on peut le démontrer plus directement de la manière suivante.

Dans le triangle la distance du centre de gravité à la base est $\frac{1}{3}$ de la hauteur. Ceci est tout-à-fait indépendant de la grandeur de la base; or si les deux extrémités de la base se confondent, le triangle est devenu une ligne au milieu de laquelle se trouve le centre de gravité.

Le volume d'un solide de révolution est égal au produit de la figure de révolution par le chemin parcouru par le centre de gravité. Or si dans le système des coordonnées polaires on divise en ce cas la figure par des rayons vecteurs en une infinité de triangles à base infiniment petite, le volume sera égal à la somme de tous ces trian-

gles multipliés chacun par la ligne décrite par le centre de gravité. En opérant ainsi avec une sphère, dont le volume est connu d'ailleurs, on voit que les résultats ne coïncident que lorsqu'on prend encore ici le centre de gravité, dans chaque triangle à base infiniment petite, à $\frac{1}{3}$ de la hauteur. Il n'en pourrait être ainsi si une ligne infiniment petite était égale à zéro.

5. Ils ne peuvent non plus avoir une grandeur quelconque.

D'abord le calcul serait nécessairement inexact, car on néglige les grandeurs d'un ordre supérieur, ce qui pourrait être permis en pratique, mais ce qu'on ne peut admettre dans les sciences mathématiques. Ceci est aussi l'opinion de M. P.

Mais une démonstration plus directe est la suivante, que je dois à mon très-vénéré maître M. Van Rees, professeur de physique à l'Université d'Utrecht.

La durée d'une demi-oscillation d'un pendule circulaire de longueur l se rapproche d'autant plus de $t = \frac{\pi}{2}\sqrt{\frac{l}{g}}$ que cette oscillation est plus petite.

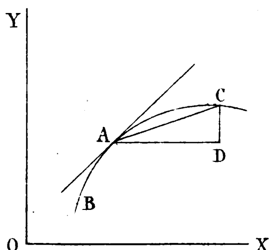
Qu'on se représente ensuite un cercle vertical, dans lequel on a tiré plusieurs cordes du point le plus bas A, à divers points de la circonférence. On démontre alors facilement que le temps qu'un corps met à parcourir ces cordes d'un point de la circonférence jusqu'en A sous l'action de la gravité, est toujours le même et égal à $2\sqrt{\frac{l}{g}}$, l étant le rayon du cercle. Ce résultat est vrai, quelle que soit la corde, car à mesure que la corde diminue, la composante de la gravité diminue dans le même rapport. Par conséquent un corps parcourt une corde quelque petite qu'elle soit, en $2\sqrt{\frac{l}{g}}$ secondes, et l'arc de cette corde, dans une demi-oscillation du pendule, en $\frac{\pi}{2}\sqrt{\frac{l}{g}}$. Ces deux chemins ne sauraient donc être coïncidents, en d'autres termes, une corde et un arc ne sont jamais égaux. Cette dernière démonstration prouve qu'on ne peut admettre l'opinion, partagée par M. Noël, à l'égard du cercle. Le cercle n'est pas un polygone régulier d'une infinité de côtés, et une ligne courbe n'est pas composée d'une infinité de lignes droites. Le polygone ne

sera jamais égal au cercle, mais on peut diminuer leur différence autant qu'on veut, en d'autres termes : le cercle est la limite des polygones. Une tangente n'a donc pas deux points communs avec la courbe, ni un cercle de courbure trois, car les infiniment petits ne peuvent avoir une grandeur quelconque.

Ainsi, comme les infiniment petits ne sont ni nuls ni d'une grandeur quelconque, il s'ensuit qu'ils n'ont pas d'existence réelle.

6. Par conséquent tout ce que M. N. dit de la commensurabilité et de l'incommensurabilité tombe en défaut. Il tâche de montrer que deux nombres incommensurables A et B ont une commune mesure infiniment petite, qui peut être comprise n fois en A et p fois en B, de sorte qu'on aura $A : B = nx : px = n : p$. On peut remarquer ici en premier lieu, que les infiniment petits n'ont pas d'existence réelle; ensuite que, même si l'on prend le mot dans le sens que M. N. lui donne, alors encore la démonstration serait inexacte, car comme il admet des infiniment petits de différente grandeur, il faudrait admettre de même différents ordres de commensurabilité, qui cependant n'ont jamais été admis en analyse. M. N. commet ici la même faute qu'auparavant avec les infiniment grands; c'est-à-dire qu'il les traite comme des quantités déterminées. Par définition, deux lignes sont incommensurables si elles n'ont pas de mesure commune quelque petite que soit cette mesure, et puisque infiniment petit ne signifie chez M. N. que très-petit, ce qu'il tâche de démontrer est une *contradictio in terminis*.

7. Reste maintenant à prouver qu'on peut établir rigoureusement les principes de l'analyse infinitésimale.



Supposons qu'on veuille déterminer la tangente en A, c'est-à-dire l'angle α qu'elle fait avec l'axe des x. Ceci revient à un problème de simple géométrie, si l'on peut considérer la tangente directement; mais si tel n'est pas le cas, comme nous l'admettons ici, il faut recourir au calcul infinitésimal. Commençons donc par considérer la sécante AC; alors $\frac{CD}{AD}$ sera inférieur à tg α, et lui sera d'autant plus égal que le point C s'approche davantage de A. On veut connaître la limite vers laquelle converge $\frac{CD}{AD}$, lorsque CD et AD décroissent indéfiniment, mais on ne peut

considérer ce cas en soi, car lorsque C est en A, le triangle n'existe plus.

Soit la fonction donnée $y = x^2$, on pourra déterminer pour chaque augmentation Δx de x, l'augmentation correspondante Δy; on trouve ainsi la valeur du quotient $\frac{\Delta y}{\Delta x} = 2x + \Delta x$. Ce quotient varie lorsque Δx diminue, et peut se calculer pour chaque valeur de Δx, quelque petite qu'elle soit, même si elle est infiniment petite dans le sens de M. N. Or, ce n'est pas là ce qu'on cherche; on cherche au contraire la limite vers laquelle ce quotient tend lorsque Δx diminue indéfiniment, mais qu'il n'atteint jamais.

8. Pour trouver cette limite, il faut démontrer d'abord la proposition suivante.

Si P et Q sont deux quantités liées par l'équation $P = mQ$, et si ces deux quantités peuvent approcher indéfiniment des limites p et q, de manière que $P - p$ et $Q - q$ puissent diminuer au-dessous de toute grandeur donnée, alors $p = mq$.

On ne peut prouver directement cette assertion, car par hypothèse P et Q ne sont jamais égaux à p et q, mais à $p + \alpha$ et $q + \beta$, où α et β peuvent diminuer indéfiniment.

Or, si l'on n'a pas $p = mq$, alors on a $p >$ ou $< mq$. La première supposition donne $p = mq + k$, k étant une quantité donnée invariable et positive. On aura alors.

$$P = p + \alpha = mq + k + \alpha$$

$$Q = q + \beta \qquad mQ = mq + m\beta = P$$

donc $$k + \alpha = m\beta \quad \text{et} \quad k = m\beta - \alpha.$$

Cette dernière équation est impossible, car k est invariable, tandis que $m\beta - \alpha$ varie avec les diverses valeurs qu'on peut attribuer à α et β. Par conséquent on ne peut avoir $p > q$. On prouve de la même manière que p n'est pas $< q$; on en déduit nécessairement

$$p = mq.$$

9. Si maintenant dans l'équation $\frac{\Delta y}{\Delta x} = 2x + \Delta x$, Δx diminue indéfiniment, le quotient $\frac{\Delta y}{\Delta x}$ s'appproche de plus en plus de $2x$, et en vertu du théorème précédent, on aura

$$\lim. \frac{\Delta y}{\Delta x} = 2x = \frac{dy}{dx}$$

On trouve le même résultat en partant d'un point B à gauche de A. Tant que BA et CA sont des sécantes, ils ne sauraient coïncider, mais les deux lignes tendent vers la même limite, et c'est cette limite qu'on cherche.

Le dernier terme $\frac{dy}{dx}$ n'est qu'un symbole, très-commode en pratique, mais qui ne représente cependant que la limite de $\frac{\Delta y}{\Delta x}$ et pas du tout une fraction. Or comme on a toujours $\frac{\Delta y}{\Delta x} \times \frac{\Delta x}{\Delta y} = 1$, il suit du théorème précédent $\lim. \frac{\Delta y}{\Delta x} \times \lim. \frac{\Delta x}{\Delta y} = 1$ et par conséquent $\frac{dy}{dx} \times \frac{dx}{dy} = 1$.

On trouve de la même manière $\lim. \frac{\Delta y}{\Delta x} \times \lim. \frac{\Delta x}{dz} = \lim. \frac{\Delta y}{\Delta z}$ ou $\frac{dy}{dx} \times \frac{dx}{dz} = \frac{dy}{dz}$. Ainsi, quoique $\frac{dy}{dx}$ ne soit pas du tout une fraction, et quoique les deux membres ne se laissent pas séparer, cependant on peut l'employer comme si c'était une fraction, et voilà pourquoi l'introduction de ce symbole simplifie singulièrement la partie technique du calcul. Une extension de cette manière d'écrire est $dy = adx$; alors on appelle dy, dx, des infiniment petits; il est bon de leur donner un nom spécial, pour ne pas les confondre avec des quantités très-petites. Ils n'existent donc pas, et ne sont introduits que pour faciliter le calcul.

Cependant il faut observer que le mot infiniment petit est encore employé dans le sens d'une quantité très-petite convergeant vers zéro. C'est dans ce sens qu'on parle d'une oscillation infiniment petite du pendule.

Sous ce rapport on peut les comparer avec les mouvements virtuels dans la mécanique. Un mouvement fini n'est pas plus une succession de mouvements virtuels, qu'une ligne ne se compose d'une infinité de lignes infiniment petites, en donnant à ce dernier mot la signification qu'on doit lui attribuer en analyse.

10. On voit donc que ces infiniment petits n'ont rien de commun avec ce que M. N. et M. P. appellent des infiniment petits. Il n'est question d'infiniment petits, que là où l'on cherche une limite; dy et dx n'ont pas d'existence réelle, aussi ils disparaissent toujours dans le résultat du calcul.

Le même raisonnement revient partout en analyse, et on peut facilement en donner d'autres exemples. M. N. dit p. 93 : « Les

calculs transcendants conduisent à des résultats rigoureusement exacts en vertu du principe infinitésimal. » Or ceci est facile à comprendre; après avoir démontré qu'on peut opérer avec $\frac{dy}{dx}$ comme si c'était une fraction, on parviendra en général au même résultat en l'envisageant comme si elle l'était réellement.

On a coutume de dire qu'on néglige les infiniment petits par rapport à des quantités finies ou d'un ordre inférieur. Cette expression me paraît mal choisie, et c'est la cause de beaucoup d'erreurs. La phrase « négliger une quantité » implique toujours le sens de faire abstraction, parce qu'elle est petite, d'une quantité dont on devrait tenir compte, opération qui peut être permise en pratique mais qu'on ne saurait admettre en analyse sans nuire à la rigueur du calcul. Or loin d'augmenter la précision du calcul, on commettrait précisément une faute en conservant Δx dans l'équation $\frac{dy}{dx} = 2x + \Delta x$, car on ne trouve la limite, qu'en négligeant Δx; il faut donc le négliger, cependant on conviendra que le mot négliger n'a pas ici la signification ordinaire.

11. En différentiant une fonction de deux variables $z = f(xy)$ soit $z = xy$, supposons que x et y soient des fonctions de t, on aura,

$$\frac{\Delta z}{\Delta t} = y\frac{\Delta x}{\Delta t} + x\frac{\Delta y}{\Delta t} + \frac{\Delta x \Delta y}{\Delta t}$$

et on trouvera pour la limite

$$\lim. \frac{\Delta z}{\Delta t} = y \lim. \frac{\Delta x}{\Delta t} + x \lim. \frac{\Delta y}{\Delta t} \quad \text{ou} \quad \frac{dz}{dt} = y\frac{dx}{dt} + x\frac{dy}{dt}$$

Maintenant lorsque x et y sont indépendantes, mais que leurs variations convergent actuellement vers zéro, on peut toujours imaginer ces variations comme des fonctions inconnues d'une troisième variable t, et on aura de même

$$\frac{dz}{dt} = y\frac{dx}{dt} + x\frac{dy}{dt}$$

Comme on peut opérer avec ces symboles, comme s'ils étaient des fractions, on peut les multiplier par dt, et on obtiendra alors l'équation connue

$$dz = y\,dx + x\,dy$$

Il n'y a pas plus de difficulté à se représenter les infiniment petits d'un ordre supérieur. Dans l'équation trouvée tantôt, nous avions

lim. $\frac{\Delta y}{\Delta x} = \frac{d y}{d x} = 2 x = t$, où t signifie la tangente, qui variera avec x. On a donc

$$\Delta t = 2 \Delta x$$

$\frac{\Delta t}{\Delta x} = 2$ et lim. $\frac{\Delta t}{\Delta x} = \frac{d t}{d x} = 2$. En substituant pour t sa valeur $\frac{d y}{d x}$, on a donc $\frac{d \frac{d y}{d x}}{d x} = 2$, où le premier terme s'écrit ordinairement $\frac{d^2 y}{d x^2}$.

Ici encore on peut opérer avec $\frac{d^2 y}{d x^2}$ comme si c'était une fraction.

La valeur $\frac{\Delta y}{\Delta x}$ changera avec x; on aura donc

$$\frac{\Delta y}{\Delta x} + \Delta \frac{\Delta y}{\Delta x} = 2 x + 2 \Delta x$$
$$\Delta \frac{\Delta y}{\Delta x} = 2 \Delta x.$$

Comme ici Δx est variable indépendante, on peut toujours prendre Δx de la même grandeur, de sorte que dans la fraction $\Delta \frac{\Delta y}{\Delta x}$, le numérateur seul variera. On peut donc écrire

$$\frac{\Delta \Delta y}{\Delta x} \text{ ou } \frac{\Delta^2 y}{\Delta x} = 2 \Delta x \text{ et } \frac{\Delta^2 y}{\Delta x^2} = 2$$

on aura de même

$$\frac{\Delta^2 y}{\Delta x^2} \times \frac{\Delta x^2}{d z^2} = \frac{\Delta^2 y}{\Delta z^2}$$

Or comme ce résultat reste vrai pour toutes les valeurs Δx, quelque petites qu'elles soient, il s'ensuit qu'on aura pour la limite en vertu du théorème démontré précédemment

$$\frac{d^2 y}{d x^2} \times \frac{d x^2}{d z^2} = \frac{d^2 y}{d z^2}$$

Dans l'exemple cité plus haut d'un solide de révolution, nous avons parlé de la division de la figure de révolution en une infinité de triangles à base infiniment petite. Ici encore c'est la limite qu'on cherche. Si l'on divise l'aire en 100 triangles, la somme de ces triangles ne sera pas encore égale à l'aire de la figure. En en prenant 1000, on s'en approchera davantage, et d'autant plus que le nombre des triangles sera plus grand. On cherche alors la limite, vers laquelle la somme de tous ces triangles converge, lorsque le nombre des triangles s'accroît indéfiniment.

12. Il serait facile de démontrer la théorie par d'autres exemples, mais ce n'est pas ici la place d'entrer dans plus de détails, et je dois me borner à renvoyer aux traités ordinaires du calcul infinitésimal, et surtout à l'ouvrage de M. de Morgan : *Differential and Integral Calculus,* où toute cette question est exposée en détail. Cependant je crois avoir démontré suffisamment que les infiniment petits n'ont pas d'existence réelle, et que pourtant, contrairement aux opinions de M. Paque, on peut démontrer rigoureusement les principes du calcul infinitésimal.

Dr H.-W. Schroeder van der Kolk.

Maestricht, mai 1861.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

BENOÎT MANBOUR.

L'enseignement public vient d'éprouver une perte douloureuse par la mort de M. Manbour, qui, après avoir été préfet des études d'abord à Arlon pendant quatre ans, puis à Tournai pendant un an, remplissait les mêmes fonctions à l'athénée de Namur depuis le mois d'octobre 1856. Il a succombé dans cette dernière ville, le 22 juillet, à une maladie longue et cruelle. La carrière si bien remplie de Manbour, ses qualités, le zèle qu'il apportait dans l'exercice de ses fonctions ont été heureusement retracés par M. Hansotte, préfet des études *ad interim* à l'athénée de Namur, dans le discours qu'il a prononcé à la cérémonie des funérailles. Nous nous contenterons de le reproduire.

Messieurs,

A peine avons-nous quitté le deuil du vénéré doyen d'âge de l'établissement, que déjà un autre vide se forme — avant l'heure — dans les rangs du corps professoral de l'athénée royal de Namur.

Une belle intelligence vient de s'éteindre.

Ce long cortége et le silence religieux de la foule qui se presse autour de cette tombe, prouvent que chacun apprécie la perte que nous venons de faire.

Ce ne sont pas des paroles, ce sont des larmes que nous devons à cette mémoire. Et cependant, avant de quitter cette enceinte, pourrai-je ne pas exprimer les regrets respectueux qu'inspire à la grande famille de l'athénée la fin de celui qu'elle aimait à reconnaître

comme chef, comme conseil et comme exemple d'éminentes qualités administratives.

Benoît Manbour est issu d'une famille du Tournaisis. Élevé sous le toit paternel, il suivit avec le plus grand succès les cours de l'athénée de Tournai. L'université de Gand lui conféra les grades académiques. C'est dans cette dernière ville qu'il se signala par la délicatesse de son goût et par sa profonde connaissance des travaux de l'intelligence et de l'imagination. Aussi le gouvernement néerlandais s'empressa-t-il de l'attacher à cette phalange de jeunes docteurs sur qui se fondaient les espérances du corps professoral de l'enseignement public.

M. Manbour débuta à Namur, en 1827, par les plus modestes fonctions, dans la carrière où son mérite seul devait le faire monter de degré en degré. Je ne ferai point l'éloge du professeur et ne rappellerai point le fruit de ses savantes leçons. Qui ne sait l'autorité de sa parole convaincue, que rehaussait, dès le début, une expérience anticipée; et, d'ailleurs, que pourrais-je dire qui n'ait été répété par la gratitude de toutes les familles, depuis le moment où s'est répandue la fatale nouvelle.

Après avoir abandonné la chaire de rhétorique française, il enseignait depuis près de dix ans la syntaxe latine, l'un des cours les plus importants des humanités, lorsqu'on procéda à l'exécution de la loi du 1er juin 1850.

Le gouvernement, dans sa haute appréciation, le promut alors à la dignité de préfet des études de l'athénée d'Arlon.

Dans ses nouvelles fonctions, d'un ordre si différent, se révélèrent en lui les qualités d'un administrateur consommé.

Jusqu'à sa dernière heure, il reçut du Luxembourg de précieux témoignages des sympathies qu'il avait acquises en se multipliant, avec une juvénile ardeur, pour arriver à l'organisation prompte et complète ainsi qu'à la sage direction des services qui lui étaient confiés.

C'est là qu'il ressentit les premières atteintes de la maladie qu'il combattit avec une fermeté stoïque et une inébranlable constance. Dès cette époque, sa famille et ses amis conçurent des appréhensions que son séjour à Tournai fut loin de dissiper. — Et quand il revint à Namur où le rappelaient ses plus chères affections, alors que tout, autour de lui, semblait devoir concourir à charmer les derniers temps de sa carrière, par une implacable fatalité, il eut bientôt à lutter contre le martyre d'une longue agonie.

Un éclair de bonheur sillonna pourtant cette lamentable existence. Ce fut le jour où il apprit qu'en récompense de ses services, le Roi avait daigné le nommer chevalier de son ordre.

A partir de ce moment, et bien qu'il ne permît pas à la maladie de le rendre un instant inutile, il ne lui fut plus donné d'entrevoir l'époque du repos.

Mais que parlé-je de repos en présence de cette vie si prodigue de zèle et de courage. Il n'est point de trève même pour ces natures si fortement trempées. L'âge, la douleur y exaltent jusqu'au sacrifice le sentiment du devoir et l'effort du dévouement. Aussi le préfet a succombé à son poste, et debout.

En présence de cette fin lente quoique prématurée, que faire, Messieurs, sinon de nous courber, de nous humilier sous la main divine qui élève et qui frappe à son gré.

Un mot encore, chers élèves.

Avant d'inscrire le nom de notre regretté préfet dans le nécrologe de l'établissement, confondons nos méditations.

Quel que soit le prix auquel on se concilie l'estime et la considération, elles valent plus qu'elles ne coûtent. Par notre profond dévouement à la pratique des devoirs publics et privés, sachons mériter, à notre tour, cette suprême récompense : des funérailles suivies de pitié, de sympathies et de respects.

Manbour, repose en Dieu! Tu seras toujours pour nous un souvenir et un exemple.

CONCOURS DES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

RHÉTORIQUE LATINE.

Composition latine (sans dictionnaire).

ORATIO CAMILLI DICTATORIS AD MILITES. — Nondum omni auro appenso Dictator intervenit. Aurum auferri jubet, denuntiatque Gallis ut se ad praelium expediant.

1. Tum suos hortatur ut ferro non auro patriam recuperent.

2. Milites habent in conspectu fana deum et conjuges et liberos et solum patriae deforme belli malis et omnia quae defendi repetique et ulcisci fas sit.

3. Diique et homines prohibeant redemptos vivere Romanos!

Les concurrents ont cinq heures pour faire leur travail.

Composition française.

Mon village. — Vous voyez, à l'horizon, ce clocher dont la flèche effilée s'élève comme un mât, au milieu d'un océan de verdure ?.... ..... c'est le clocher de mon village.

Mon village !.... Que de souvenirs tendres et joyeux ces deux simples mots me rappellent !....

Mais descendons la colline..... Passons le ruisseau..... traversons ces champs, ces prairies..... et admirez nos moissons et nos troupeaux.

Quel air d'aisance et de propreté dans les premières fermes que nous rencontrons !

A gauche, derrière ces tilleuls..... c'est notre église..... A droite, au fond de ce verger..... c'est l'humble demeure d'où je suis parti, il y aura bientôt trente ans.....

Quand, après avoir servi loyalement mon pays, j'aurai acquis le droit de me reposer, je viendrai passer ici mes derniers jours..... ..... Je viendrai retrouver ma maison empanachée de lierre ..... ma vieille sœur qui m'attend..... mon vieux camarade, le plus simple, le plus sage et le plus solide de mes amis.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

Traduction du grec en français.

DEMOSTHENES IN ORATORES PLEBICOLAS INVEHITUR. Οὐ τὸν αὐτὸν δὲ τρόπον περί θ' ὑμῶν καὶ περὶ αὐτῶν ἐνίους τῶν λεγόντων ὁρῶ βουλευομένους. ὑμᾶς μὲν γὰρ ἡσυχίαν ἄγειν φασὶ δεῖν, κἂν τις ὑμᾶς ἀδικῇ, αὐτοὶ δ' οὐ δύνανται παρ' ὑμῖν ἡσυχίαν ἄγειν οὐδενὸς αὐτοὺς ἀδικοῦντος.

Εἶτά φησιν ὃς ἂν τύχῃ παρελθών : « οὐ γὰρ ἐθέλεις γράφειν οὐδὲ κινδυνεύειν, ἀλλ' ἄτολμος εἶ καὶ μαλακός. » Ἐγὼ δὲ θρασὺς μὲν καὶ βδελυρὸς καὶ ἀναιδὴς οὔτ' εἰμὶ μήτε γενοίμην, ἀνδρειότερον μέντοι πολλῶν πάνυ τῶν ἰταμῶς πολιτευομένων παρ' ὑμῖν ἐμαυτὸν ἡγοῦμαι. ὅστις μὲν γάρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, παριδὼν ἃ συνοίσει τῇ πόλει, κρίνει, δημεύει, δίδωσι, κατηγορεῖ, οὐδεμιᾷ ταῦτ' ἀνδρείᾳ ποιεῖ, ἀλλ' ἔχων ἐνέχυρον τῆς αὑτοῦ σωτηρίας τὸ πρὸς χάριν ὑμῖν λέγειν καὶ πολιτεύεσθαι ἀσφαλῶς θρασύς ἐστιν, ὅστις δ' ὑπὲρ τοῦ βελτίστου πολλὰ τοῖς ὑμετέροις ἐναντιοῦται βουλήμασι καὶ μηδὲν λέγει πρὸς χάριν ἀλλὰ τὸ βέλτιστον ἀεί, καὶ τὴν τοιαύτην πολιτείαν προαιρεῖται ἐν ᾗ πλειόνων ἡ τύχη κυρία γίγνεται ἢ οἱ λογισμοί, τούτων δ' ἀμφοτέρων ἑαυτὸν ὑπεύθυνον ὑμῖν παρέχει, οὗτός ἐστ' ἀνδρεῖος, καὶ χρήσιμός γε πολίτης ὁ τοιοῦτός ἐστιν, οὐχ οἱ τῆς παρ' ἡμέραν χάριτος τὰ μέγιστα τῆς πόλεως ἀπολωλεκότες, οὓς ἐγὼ τοσούτου δέω ζηλοῦν ἢ νομίζειν ἀξίους πολίτας τῆς πόλεως εἶναι, ὥστ' εἴ τις ἔροιτό με « εἰπέ μοι,

σὺ δὲ τί τὴν πόλιν ἡμῶν ἀγαθὸν πεποίηκας; » ἔχων, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ τριηραρχίας εἰπεῖν καὶ χορηγίας καὶ χαρίζεσθαι εἰσφορὰς καὶ λύσεις αἰχμαλώτων καὶ τοιαύτας ἄλλας φιλανθρωπίας, οὐδὲν ἂν τούτων εἴποιμι, ἀλλ' ὅτι τῶν τοιούτων πολιτευμάτων οὐδὲν πολιτεύομαι. (1)

Les concurrents ont cinq heures pour faire ce travail.

TROISIÈME LATINE.

Thème latin.

Il y a des hommes qui ne savent pas supporter l'adversité; il y en a même qui de toutes les vertus possèdent le moins celle qui consiste à conserver, dans le malheur, une certaine égalité d'âme. Je ne connais rien cependant qui soit plus nécessaire au vrai bonheur de la vie. Celui qui est toujours dans l'anxiété, qui craint même ce qui est inévitable, et qui, lorsqu'il a un sujet de tristesse, ne trouve rien en lui-même qui puisse le sauver de l'abattement, celui-là, dis-je, ne me paraît nullement heureux, lors même qu'il possède tous les biens que donne la fortune. C'est donc avec raison que Bias a dit que celui-là seulement est véritablement malheureux qui ne sait pas supporter le malheur.

Comme il n'y a pas de mortel qui n'ait ses peines, armons-nous de courage contre toutes les atteintes de l'adversité, afin de résister plus facilement aux maux qui peuvent nous arriver; soyons avant tout convaincus que les maux auxquels l'homme est exposé ne sont jamais si grands qu'ils ne puissent être supportés. Si nous sommes bien pénétrés de ce sentiment, les plus grands malheurs pourront nous frapper, sans que nous en soyons abattus, et nous ne trouverons jamais que nous ayons à nous plaindre de ce que Dieu nous envoie de temps en temps des épreuves. N'a-t-il pas mis en nous les forces dont nous avons besoin pour résister au chagrin et à la douleur? Y a-t-il une peine qui ne puisse être allégée par la fermeté d'une âme que soutiennent la philosophie et la religion?

Les concurrents ont quatre heures pour faire leur travail.

Composition française.

LETTRE. — Un jeune homme a remarqué que son meilleur ami semble s'éloigner de lui et le fuir. Il lui a écrit pour lui demander des explications : a-t-il eu involontairement le malheur de le fâcher? Son ami lui répond :

(1) Demosth. *de Chersoneso* 8, 67; p. 56 éd. Didot. — Note de la *R.*

Je ne suis pas fâché contre toi..... mais je suis triste. — Tu m'as fait douter de ton cœur.....

Je vais m'expliquer avec franchise.

Depuis longtemps j'ai remarqué que tu es bien dur à l'égard des animaux....... La dernière fois que nous nous sommes vus tu as cruellement battu, devant moi, ton pauvre chien.....

Réfléchis et juge-toi toi-même.....

L'homme est, dit-on, le roi des animaux : soit. — Je suis toutefois convaincu qu'il ne doit pas user de son autorité, sans raison ni justice.....

Les animaux domestiques sont sous notre protection.....

..... Et les animaux libres, qui nous sont plus utiles que nuisibles, les traiterons-nous sans pitié?

Quel sentiment inspire aux cœurs généreux un homme cruel!....

Non : tu n'imiteras pas ces sauvages qui ne rougissent pas de montrer en public leur brutale insensibilité.....

Les concurrents ont quatre heures pour faire leur travail.

Traduction du grec et du latin en français.

Ἐν ταῖς ἀναβάσεσι τοῦ Νείλου, πᾶσα ἡ χώρα καλύπτεται, καὶ πελαγίζει, πλὴν τῶν οἰκήσεων· αὗται δ' ἐπὶ λόφων αὐτοφυῶν ἢ χωμάτων ἵδρυνται, πόλεις τε ἀξιόλογοι καὶ κῶμαι, νησίζουσαι κατὰ τὴν πόῤῥωθεν ὄψιν. Πλείους δ' ἢ τετταράκοντα ἡμέρας τοῦ θέρους διαμεῖναν τὸ ὕδωρ, ἔπειθ' ὑπόβασιν λαμβάνει κατ' ὀλίγον, καθάπερ καὶ τὴν αὔξησιν ἔσχεν· ἐν ἑξήκοντα δὲ ἡμέραις τελέως γυμνοῦται τὸ πεδίον. Πληροῦται δὲ ὁ Νεῖλος ὑπὸ τῶν ὄμβρων τῶν θερινῶν, τῆς Αἰθιοπίας τῆς ἄνω κλυζομένης καὶ μάλιστα ἐν τοῖς ἐσχάτοις ὄρεσι· παυσαμένων δὲ τῶν ὄμβρων παύεται κατ' ὀλίγον καὶ ἡ πλημμυρίς (1).

Ex his litteris, quas Atticus a te missas mihi legit, quid ageres, et ubi esses, cognovi : quando autem te visuri essemus, nihil sane ex iisdem litteris potui suspicari. In spem tamen venio, appropinquare tuum adventum : qui mihi utinam solatio sit! Etsi tot tantisque rebus urgemur, ut nullam allevationem quisquam non stultissimus sperare debeat : sed tamen aut tu potes me, aut ego te fortasse aliqua re juvare. Scito enim me, posteaquam in urbem venerim, redisse cum veteribus amicis, id est, cum libris nostris in gratiam. Etsi non idcirco eorum usum dimiseram, quod iis succenserem ; sed quod eorum me suppudebat : videbar enim mihi, quum me in res turbulentissimas infidelissimis sociis demisissem,

(1) Strabo *Geogr.* XVII p. 788 et 789 Cas. — Note de la *R.*

praecceptis illorum non satis paruisse. Ignoscunt mihi, revocant in consuetudinem pristinam; teque, quod in ea permanseris, sapientiorem, quam me, dicunt fuisse. Quamobrem, quando placatis his utor, videor sperare debere, si te viderim, et ea, quae premant, et ea, quae impendeant, me facile transiturum (1).

Les élèves ont cinq heures pour faire leur travail.

Composition flamande.

Brief. — Eene eerlyke, maer min gegoede weduwe heeft, in eenen brief aen haren zoon, eenige bekommering over het toekomende laten doorschynen : zy vreest eenzame en verlatene oude jaren.

De zoon antwoordt aen zyne moeder :

De strenge hand van God heeft u eens getroffen; maer zy zal aen de weduwe haren eenigen zoon niet ontrukken.....

Zoo lang ik leef wat hebt gy te vreezen ?....

Ik ken den pligt der kinderen jegens hunne ouders..... en nooit zal iemand my met regt ondankbaer noemen.

(Hier zal hy van eenige omstandigheden van zyne kindschheid gewagen, waerin zyne moeder hem bewyzen van liefde en zelfsopoffering gegeven heeft.)

Gode zy dank, ik ben een man geworden..... Wees dus gerust, lieve moeder,.... stel uw vertrouwen op de Voorzienigheid..... en reken op uwen zoon.

Les concurrents ont quatre heures pour faire ce travail.

QUATRIÈME LATINE.

Mathématiques.

I. Énoncer et démontrer la règle à suivre pour trouver le plus grand commun diviseur de deux nombres. — Opérer sur les nombres 5103 et 810.

On suppose établis les principes sur lesquels repose la démonstration.

II. Établir la théorie de la division des nombres décimaux sur l'exemple suivant : 19,7 : 0,0128.

III. Énoncer les propriétés principales des proportions et démontrer que, si l'on multiplie plusieurs proportions par ordre, c'est-à-dire, terme à terme, les produits résultants seront en proportion.

(1) Cicero. *Fam.* IX, 1. — Note de la *R.*

IV. Trois fontaines A, B, C, donnent ensemble 206 litres d'eau, par minute. La fontaine B ne fournit que les $\frac{5}{7}$ de la quantité d'eau que donne la fontaine A, et si la fontaine C donnait 10 litres de plus, elle fournirait la moitié de ce que les deux autres donnent ensemble. On demande combien de litres d'eau chaque fontaine donne par minute.

Les concurrents ont cinq heures pour répondre à ces questions.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTIONS RÉUNIES).

Concours du 29 juillet.

COMPOSITION FRANÇAISE. — *Plaisirs de la science.* — L'homme est naturellement désireux de connaître.

Lorsque nous sommes en présence d'une plante, d'un animal, d'un instrument, d'une machine que nous voyons pour la première fois, nous nous enquérons avec empressement de leur origine, de leur nature, de leurs propriétés, de leurs effets,..... et nous sommes heureux d'obtenir des réponses qui augmentent la somme de nos connaissances.

A nos questions la science répond toujours : elle nous fait connaître ses principes.... Les notions qu'elle nous donne sont disposées dans un ordre régulier et construites en systèmes.

Bientôt les vérités générales nous apparaissent; l'intelligence de leurs rapports, la vue de leurs innombrables applications dans l'univers viennent ravir notre âme..... Dans la sphère des idées où nous entrons les passions se calment, les plaisirs les plus purs font oublier les jouissances grossières des sens.

THÈME ANGLAIS OU ALLEMAND. — Une grande preuve que notre âme est faite pour jouir de Dieu, c'est que rien sur la terre ne peut la satisfaire : chaque âge, chaque condition a ses désirs particuliers; ces désirs s'éteignent et sont remplacés par d'autres. Ce qu'on a désiré avec ardeur, on s'en dégoûte dès qu'on le possède. Ceux qui jouissent des plus grands honneurs éprouvent ces dégoûts, comme ceux qu'un état dur et pénible oblige à des travaux nécessaires. Tant que l'âme habite dans le corps qui lui sert de prison, elle est assujettie à cette loi. C'est ce qui a fait croire à quelques anciens philosophes que nos âmes étaient une portion de la divinité et que, du haut du ciel, leur séjour, elles avaient été précipitées sur la terre; c'est pourquoi elles faisaient sans cesse des efforts pour retourner à Dieu dont elles tiraient leur origine.

Histoire de Belgique. — I. Exposer l'origine de la famille Carlovingienne et le développement de sa puissance jusqu'à Charlemagne (768).

II. Donner un résumé rapide des événements qui arrivèrent depuis la trève d'Anvers jusqu'à la paix de Munster (1609—1648).

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

Composition flamande.

Over den koophandel. — De koophandel verdient achting en schept welvaert; maer hy moet met eer en bekwaemheid gedreven worden.....

In alle standen der maetschappy behoort men de wetten en het regt te eerbiedigen..... Geen beroep nogtans vereischt een naeuwer gezet geweten dan de koophandel.....

Eerlykheid baert krediet.....

Hy kent zyn bedryf niet die den tyd verspilt.....

..... Tyd is geld, zegt Franklin, en deze wyze man voegt er by dat de voorspoed des koopmans op deze twee woorden rust : werkzaemheid en spaerzaemheid.

De uitoefening der deugden welke deze woorden uitdrukken behoedt den koopman voor die schrikkelyke rampen, waerdoor vrouw en kinderen, goede naem en fortuin in den grond geholpen worden.

Les concurrents ont cinq heures pour faire leur travail.

PREMIÈRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Sciences commerciales. Le change étant à 15 roubles de Russie, pour 4 $^1/_2$ thalers de Prusse; à 51 $^2/_3$ thalers, pour 100 marcs de Hambourg; à 67 $^1/_4$ marcs, pour 125 francs; à 124 francs, pour 5 livres sterling de Londres, quelle somme devrait-on donner en roubles, pour payer, à Londres, 1000 livres sterling?

Droit commercial. I. Comment peuvent être constatées les associations commerciales en participation? — Dire en quoi l'association commerciale en participation diffère des autres sociétés.

II. Qu'est-ce que la faillite? — Par qui est-elle déclarée? — A quelles obligations est tenu le failli?

Géographie commerciale et industrielle. I. Indiquer les principaux lieux de production du sucre de betterave, en Belgique.

II. Vers quels pays exportons-nous nos sucres raffinés?

III. Quelle est la nature de nos relations commerciales avec la Hollande?

HISTOIRE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE. Faire connaître d'une manière succincte la situation du commerce et de l'industrie, en Belgique, sous le règne de Philippe-le-Bon, et les mesures qui furent prises par ce prince, en vue du progrès commercial et industriel.

ÉCONOMIE POLITIQUE. Qu'est-ce que le travail et que faut-il entendre par la production de la richesse? — Faire voir, par quelques exemples convenablement choisis, comment les choses acquièrent de la valeur par le travail.

CHIMIE. Faire connaître les propriétés, la composition, les usages et les procédés d'extraction de l'acide tartrique et du bitartrate de potasse.

Les concurrents ont six heures pour répondre à ces questions.

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

(Les matières de ce concours ne nous sont point encore parvenues. Nous les donnerons dans le prochain numéro.)

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Concours du 30 juillet.

LANGUE FRANÇAISE. *Lettre*. Un instituteur primaire, aussi recommandable par ses vertus que par les longs services qu'il a rendus aux habitants de la commune qu'il habite, vient de recevoir une royale distinction. — Un de ses anciens élèves lui écrit pour l'en féliciter.

...... Grâces en soient rendues au Roi ...... vous avez reçu une belle récompense. — Vous l'avez bien méritée...... La reconnaissance de vos concitoyens le proclame.

Que j'apprécie aujourd'hui votre sagesse, votre zèle, votre affection!

Vos conseils me reviennent maintenant à la mémoire...... je les comprends bien mieux qu'autrefois...... et je tâche d'en profiter.....

THÈME FLAMAND OU ALLEMAND, POUR LES PROVINCES WALLONES; THÈME ALLEMAND, POUR LES PROVINCES FLAMANDES. La rivière de Canton offre, pendant la nuit, le plus curieux spectacle. On peut dire qu'elle est presque aussi peuplée que la ville. Elle est couverte d'une quantité prodigieuse de barques de toutes les dimensions et d'une variété qu'il est impossible de décrire. La plupart affectent la forme

de divers poissons, et les Chinois ont choisi pour modèles les plus bizarres et les plus singuliers. Il en est qui sont construites comme des maisons, toutes sont richement ornées ; quelques-unes resplendissent de dorures, d'autres sont sculptées avec élégance. Toutes ces habitations flottantes, entourées de jolies lanternes, se meuvent et se croisent sans cesse, sans jamais s'embarrasser les unes les autres. C'est vraiment admirable !

HISTOIRE. I. Quelles furent les causes de la guerre qui éclata entre les Romains et les Gaulois-Sénonais que commandait Brennus ? — Quelles furent, pour les Romains, les conséquences de cette guerre ? — A qui Rome dut-elle son salut, à cette époque ?

II. Faites connaître d'une manière très-sommaire les événements qui suivirent la mort de Charlemagne, jusqu'au traité de Verdun (814-843 après J.-C.).

GÉOGRAPHIE. Faites connaître les montagnes de l'Europe, en indiquant, lorsqu'il y a lieu, comment elles se rattachent entre elles.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail. Ils transcriront sur des papiers séparés respectivement leur composition de langue française, le thème flamand ou allemand et les réponses aux questions d'histoire et de géographie. Trois feuilles spéciales, avec enveloppe, leur seront remises à cet effet.

Concours du 1er août.

SCIENCES COMMERCIALES. Quel est le but de la subdivision des comptes généraux ?

Faire connaître les principales subdivisions du compte d'effets à payer et la manière de solder ce compte.

ALGÈBRE. Résoudre l'équation $x^2 + px = q$, et discuter les racines, dans le cas où p et q sont négatifs.

GÉOMÉTRIE. Construire un triangle semblable à un triangle donné et équivalent à un autre triangle donné.

Énoncer et démontrer le théorème sur lequel repose cette construction.

TRIGONOMÉTRIE. Déterminer les côtés parallèles d'un trapèze dont on connaît la surface S, une diagonale d et les angles α et β qu'elle forme avec deux côtés adjacents.

PHYSIQUE. Qu'appelle-t-on poids spécifique d'un corps ?

Faire connaître un procédé propre à déterminer le poids spécifique d'un corps solide. — Comment procéderait-on, si le corps était soluble dans l'eau ?

Les concurrents ont six heures pour répondre à ces questions.

CONCOURS DES ÉCOLES MOYENNES.

Concours du 5 août.

Langue française. *Composition. La poule et ses poussins.* La basse-cour offre plus d'une scène amusante et curieuse ..... Parmi les habitants qui l'animent, j'observe toujours, avec un vif intérêt, la poule et ses poussins......

Voyez la tendre mère, lorsque pour la première fois, elle introduit sa jeune famille dans le verger......

Tout à coup elle donne un signal d'alarme : elle a aperçu, dans le ciel, un point menaçant...... c'est l'épervier.

En vain l'oiseau de proie attaque la mère intrépide.......

La poule triomphante ramène ses poussins dans l'enceinte de la ferme.

Grammaire. 1° Conjuguez le passé indéfini, le présent et l'imparfait du subjonctif du verbe *naître.*

2° Y a-t-il une distinction à observer dans l'emploi de *à qui* et de *auquel.*

3° Donnez, en y joignant des exemples, la règle de l'accord du verbe avec plusieurs sujets de différentes personnes.

Histoire. Racontez les principaux événements du règne de Charles-le-Téméraire.

Géographie. 1° Décrivez le cours des rivières qui appartiennent au bassin de l'Escaut.

2° Quelles sont les mers particulières de l'Europe? — Quels sont les principaux golfes de cette partie du monde?

3° Donnez la division de l'Asie.

4° Quelles sont les parties de l'Afrique baignées par la Méditerranée?

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

Concours du 6 août.

Arithmétique. I. 1° Qu'est-ce qu'un nombre concret? 2° Qu'est-ce qu'un nombre abstrait?

II. Énoncer et démontrer la règle à suivre pour diviser deux nombres décimaux l'un par l'autre. — Prendre pour exemple 17,3 : 0,047.

III. Deux courriers, A et B, sont éloignés l'un de l'autre de 552 kilomètres et sur la même route. Le premier fait 75 kilomètres, par jour; le second, 63 kilomètres. Au bout de combien de jours se ren-

contreront-ils, en supposant : 1° qu'ils marchent l'un vers l'autre ; 2° que le courrier A suive le courrier B?

ALGÈBRE. I. Simplifier l'expression $\frac{a^3+ab^2}{a^4-b^4}$.

II. Deux pièces d'une même étoffe coûtent, l'une 238 francs, l'autre 182 francs. Si le prix du mètre de cette étoffe diminuait de 2 francs, la première pièce coûterait 48 francs de plus que la seconde. — Quel est le prix du mètre?

GÉOMÉTRIE. I. Quelles sont les propriétés du parallélogramme?

II. Démontrer que deux polygones semblables sont entre eux comme les carrés des côtés homologues.

III. Les circonférences de deux cercles sont dans le rapport de 13 à 9 : le rayon du premier cercle est de 3mèt.,12. Quelle est la surface du second?

N. B. Il faut prendre π avec deux décimales seulement.

Les élèves ont cinq heures pour faire leur travail.

Concours du 7 août.

COMPOSITION EN LANGUE FLAMANDE. Een grysaerd op zyn doodsbed liggende, ontbood zyne vyf zonen. — Hy wist dat zy niet wel met elkander overeen kwamen en wilde hun eene laetste les geven......

Alsdan stelde hy den jongsten ter hand een twaelftal pylen die vast, met eenen lederen riem, in eenen bundel gebonden waren..... en noodigde hem uit dezelve te breken ; — maer daertoe deed de jongen vergeefsche pogingen. — De vier andere slaegde er ook niet in.......

Maekt den bundel los, zeide de vader, en gy zult de pylen, de eene na de andere, gemakkelyk breken.

Hier zal de grysaerd, met treffende woorden, aen zyne zonen de eensgezindheid aenbevelen die onder broeders moet heerschen. — Vergeet nooit, zal hy eindelyk zeggen, deze zinspreuk : Eendragt maekt magt.

Les concurrents ont quatre heures pour faire leur travail.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE LATINE *par* **J. GANTRELLE,** *inspecteur de l'enseignement moyen. Sixième édition.* L'emploi de cet ouvrage est autorisé dans les athénées royaux. Prix : fr. 1-50. Gand, Lebrun-Devigne, 1861. 1 vol. in-8° de 136 pp.

Cette nouvelle édition des Éléments de la grammaire latine se distingue des précédentes par un grand nombre d'améliorations de détail ou de rédaction. La

scrupuleuse exactitude de l'auteur a voulu, dans un ouvrage destiné à la jeunesse, arriver, pour les définitions, pour les règles, pour les exemples, à toute la justesse, à toute la précision, à toute la netteté qu'il est possible d'obtenir, et maintenir son ouvrage à la haeteur des travaux les plus récents. Nous croyons devoir signaler à nos lecteurs un morceau qui n'est pas dans les éditions précédentes; c'est la préface. Elle sera utilement consultée par les professeurs qui veulent enseigner le latin d'une manière méthodique dans les classes élémentaires.

Cours de thèmes latins, *composés en vue de l'application des règles de la syntaxe et de l'imitation du style de César, par* Alph. Merten, *docteur en philosophie et lettres, professeur de poésie au collége communal de Louvain.* Ouvrage qui a obtenu la mention honorable au concours institué par le gouvernement. Gand, Lebrun-Devigne, 1861. 1 vol. in-8° de 156 pp.

Le concours institué par le gouvernement en 1859, a doté, comme on sait, l'enseignement de deux cours de thèmes, qui sont destinés à produire les plus heureux résultats. Ayant rendu compte en détail du premier de ces cours, nous pouvons être très-brefs en parlant du second. Du reste le rapport du jury chargé d'apprécier le concours (v. *Revue,* 1860 p. 71.) pourra donner à ce sujet tous les renseignements désirables. Il a jugé le cours de M. Merten « un ouvrage consciencieux, exécuté avec patience, et auquel l'auteur a consacré beaucoup de temps. » Disons seulement qu'on trouve chez M. Merten de nombreux exercices d'application pour les règles syntaxiques, et que chaque phrase fournit le moyen d'imiter soit une expression, soit une tournure de César. Les 50 premiers thèmes portent sur le premier livre de cet auteur, les 100 thèmes suivants sur le premier et le deuxième, et les 50 derniers sur des épisodes des livres IV (23-37), V (26-38) et VII (77-90). Pour ce qui regarde l'application des règles M. Merten suit pas à pas la grammaire de M. Gantrelle. Les sujets sont généralement pris dans l'histoire grecque et contribueront ainsi puissamment à augmenter les connaissances historiques des élèves. Les professeurs que la chose concerne, ont déjà certainement entre les mains les deux ouvrages signalés par le jury à l'attention du gouvernement, et nous ne doutons pas qu'ils ne fassent profiter leurs élèves de travaux entrepris pour leur instruction avec tant de soins et d'aussi persévérants efforts.

Manuel de sciences commerciales, *par M.* Leclercq, *professeur à l'athénée royal de Bruges.*

M. Leclercq vient de publier une nouvelle édition de son manuel de sciences commerciales. C'est la troisième en moins de quatre ans, preuve de la faveur avec laquelle cet ouvrage a été reçu du public. De plus le conseil de perfectionnement a autorisé l'emploi du Manuel dans les écoles moyennes, et sanctionné, pour ainsi dire, l'opinion favorable émise plusieurs fois par la *Revue* sur le mérite de ce travail.

Une troisième édition des registres de tenue des livres vient également d'être terminée. Ces registres sont en tout conformes au modèle du Manuel et ils faciliteront beaucoup l'étude des deux systèmes de comptabilité. On ne saurait trop en recommander l'usage à ceux qui ont adopté le Manuel. — Les deux registres réunis en un seul ne se vendent plus que 2 francs au lieu de 3.

Nous sommes heureux d'annoncer en terminant que la deuxième partie du travail de M. Leclercq, comprenant les matières du programme de la troisième professionnelle, est sous presse et ne tardera pas à paraître. Nous sommes persuadés que cette partie répondra à la première.

COURS COMPLET DE MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES *par* A.-J.-N. PAQUE, *professeur à l'athénée royal de Liége, élève-ingénieur des ponts et chaussées, etc. Tome* 1. ARITHMÉTIQUE. Liége, H. Dessain, 1861, 1 vol. in-8° de pp. IX — 485.

L'arithmétique dont nous allons rendre compte, est certainement une des plus complètes qu'il nous ait été donné de lire. Toutes les théories y sont développées avec beaucoup de soin, de clarté et de précision ; aucun point n'est laissé obscur ; et l'on voit à chaque page le travail consciencieux d'un auteur possédant à fond le sujet qu'il traite. L'élève qui connaîtra complétement l'arithmétique de M. Paque, aura sur cette partie des mathématiques les connaissances les plus étendues qu'on puisse exiger de lui.

Parmi les parties de l'ouvrage qui nous ont paru les mieux réussies, nous citerons :

La théorie générale des caractères de divisibilité, que l'auteur déduit d'une seule formule

$$N = \dot{D}' + a + bR + cR^2 + dR^3$$

N étant un nombre quelconque, $\dot{D}'$ indiquant un multiple de D, et R étant le reste de la division de la base du système de numération par D ;

Le chapitre consacré aux fractions décimales périodiques. L'auteur, après avoir démontré à quels caractères on peut reconnaître la nature de la fraction décimale à laquelle conduira une fraction ordinaire, donne quelques théorèmes qui servent à déterminer quel pourra être le nombre de chiffres de la période ;

L'exposition des différents systèmes de numération ainsi que les calculs dans ces différents systèmes ;

Enfin la théorie des logarithmes, dans laquelle, après avoir dit que la proportion qu'on établit entre la différence des logarithmes et celle des nombres, n'est pas rigoureusement exacte, M. Paque fait connaître la limite de l'erreur que l'on peut commettre en faisant usage de cette proportion ; il montre ensuite les avantages que présentent les tables de Callet sur celles de Marie, ainsi que la nécessité de familiariser les élèves avec l'emploi des premières tables.

Nous devons pourtant faire remarquer que cette démonstration sur la limite de l'erreur, s'appuyant sur le binôme de Newton, nous semble au moins déplacée dans un cours d'arithmétique.

Parmi plusieurs démonstrations que nous n'avons pas encore rencontrées dans les ouvrages élémentaires, nous avons remarqué celle de la soustraction, que l'auteur déduit de ce principe que les chiffres du diminuende sont la somme des chiffres correspondants du diminueur et du reste ; ainsi que celle de la division des nombres entiers que nous regrettons de ne pouvoir citer ici.

Nous devons aussi féliciter le savant professeur d'avoir simplifié la multiplication et la division des fractions en ne considérant plus qu'un seul cas, celui où les deux termes sont des fractions; mais nous ne pouvons approuver qu'après une aussi heureuse simplification, il ait cru devoir considérer quatre cas dans la

division des fractions décimales, ni surtout qu'ayant négligé d'indiquer l'opération à effectuer pour convertir une fraction ordinaire en fraction décimale, il n'ait point fait connaître la manière d'obtenir le quotient avec telle approximation que l'on veut.

Nous pourrions encore citer un grand nombre de passages très-remarquables; mais nous pensons que ce qui précède suffira pour faire apprécier le mérite du travail de M. Paque, et nous allons présenter quelques observations sur la forme générale du livre. Nous ferons en sorte que notre critique soit circonspecte, raisonnée, modérée, ainsi que l'auteur le demande dans son avant-préface. La science de l'auteur l'a entraîné à commettre une faute qui, selon nous, est très-grave dans un ouvrage élémentaire. Sans parler des doubles démonstrations, l'une élémentaire, l'autre générale, que l'auteur donne dans plusieurs cas, nous regrettons qu'il ait cru devoir donner une troisième démonstration de la division des nombres entiers et jusqu'à quatre manières différentes de trouver la formule des annuités. A notre avis, cette multiplicité de démonstrations ne peut qu'embarrasser les élèves, qui confondront les unes avec les autres. Un ouvrage élémentaire doit être tel qu'aucune partie ne puisse en être retranchée; tout ce qui n'est pas nécessaire est nuisible, principalement pour des ouvrages qui doivent être mis entre les mains des commençants. Mais ceci n'étant qu'une appréciation personnelle, nous n'insisterons pas davantage et nous allons relever certains passages qui nous ont paru laisser à désirer.

Ainsi l'auteur énonce le théorème suivant : « Le reste d'une division ne change pas lorsqu'on prend pour diviseur le quotient qu'on avait d'abord obtenu. » Ce théorème est loin d'être général puisqu'il n'existe que pour autant que le reste soit plus petit que le quotient.

La règle de l'extraction de la racine carrée des nombres entiers ne nous a pas paru heureusement énoncée ; car ce n'est pas, que nous sachions, en élevant au carré la racine trouvée que l'on vérifie le dernier chiffre.

En parlant de l'achèvement par division de l'extraction de la racine carrée, l'auteur dit : *la première moitié plus un du nombre des chiffres d'une racine carrée étant trouvée, l'autre partie de cette racine est le quotient entier du reste auquel on est arrivé par le double de la partie obtenue.* Ainsi que nous allons le démontrer, ce quotient peut surpasser d'une unité la partie de la racine qui reste à trouver; et c'est pour n'avoir pas tenu compte du reste de la racine, que l'auteur a commis l'erreur que nous signalons. Considérons en effet un nombre N dont la racine soit $a.10^n + b$ et le reste R (a et b étant les deux parties de la racine satisfaisant à l'énoncé précédent), nous aurons successivement:

$$N = (a.10^n + b)^2 + R$$

$$N = a^2.10^{2n} + 2a.b.10^x + b^2 + R$$

$$\frac{N - a^2.10^{2n}}{2a.10^n} = b + \frac{b^2 + R}{2a.10^n}$$

On voit donc que le quotient ne pourra jamais être inférieur à la partie cherchée, mais qu'il pourra la surpasser quand $\dfrac{b^2 + R}{2a.10^n}$ sera plus grand que

l'unité. Pour trouver la valeur maximum de cette fraction, donnons à R la plus grande valeur qu'il puisse avoir. Or la différence entre $(a.10^n + b)^2$ et $(a.10^n + b + 1)^2$ étant $2(a.10^n + b) + 1$ la plus grande valeur de R sera $2a.10^n + 2b$. Nous aurons donc pour la valeur maximum de la fraction précédente :

$$\frac{b^2 + 2a.10^n + 2b}{2a.10^n} = 1 + \frac{b^2 + 2b}{2a.10^n}$$

par suite nous aurons pour cette valeur maximum

$$Q = \frac{N - a^2.10^{2n}}{2a.10^n} = b + 1 + \frac{b^2 + 2b}{2a.10^n} \qquad \text{(A)}$$

On voit donc que le quotient Q peut surpasser b d'une unité ; mais l'erreur ne peut jamais être plus grande, car la fraction

$$\frac{b^2 + 2b}{2a.10^n} = \frac{b(b+2)}{2a.10^n} < 1$$

puisque $b < a$, attendu qu'on a obtenu plus de la moitié des chiffres de la racine et que $b + 2 < 2.10^n$. Si dans l'égalité (A) nous faisons $b + 1 = b'$ le reste $b^2 + 2b = b(b+2) = b'^2 - 1$; et comme ce reste a été obtenu en donnant à R sa plus grande valeur, nous voyons que quand le reste de la division sera plus grand que le carré du quotient moins un, ce quotient représentera exactement la partie cherchée ; dans le cas contraire, il pourra la surpasser d'une unité.

Nous devons aussi signaler à l'auteur certaines fautes de rédaction ; ainsi il dit page 232 : « le rapport commensurable $\frac{P}{na}$, qui s'approche sans cesse, sans jamais pouvoir l'atteindre, de $\frac{P}{Q}$ est donc commensurable, et tiendra lieu de $\frac{P}{Q}$ etc. » Nous croyons que la première partie de la conclusion est au moins inutile.

Page 233. « On entend par rapport incommensurable la valeur vers laquelle converge le rapport etc. » C'est sans doute on entend par *valeur* d'un rapport incommensurable que l'auteur a voulu écrire.

Page 240. « L'ensemble des chiffres qui se reproduisent ainsi indéfiniment se nomme période : la période est simple lorsqu'elle commence au premier chiffre décimal; elle est mixte dans tout autre cas. » La période étant l'ensemble des chiffres qui se reproduisent indéfiniment ne nous semble nullement mixte pour ne pas commencer au premier chiffre décimal.

Enfin à la page 353 l'auteur se sert de l'égalité $x \log. a = \log. a^x$ tandis qu'il ne démontre cette propriété qu'à la page 362.

Voici, pour terminer, des fautes d'impression sur lesquelles nous appelons l'attention de M. Paque :

Page 52,	ligne 2,	lisez 10000 au lieu de 1000.
56,	31,	$abcd > AB. D < A(B+1). D$
97,	16,	$R_{n+2} - R_{n+1} > R_{n+1}$.
104,	14,	n au lieu de N.
119,	26,	plus grand commun diviseur = 1.
126,	30,	diviser au lieu de multiplier.
134,	21,	Une fraction augmente ou diminue.
234,	19,	$(p+1)y' < B'$ au lieu de $(p+1)y' > B$.
243,	12,	le au lieu de ce.
250,	3,	$A\frac{10^m - I}{B}$ au lieu de $\frac{10-1}{B}$.
250,	6,	$\frac{A}{B}$ au lieu de B.
357,	7,	$\alpha^m + \rho$ au lieu de $\alpha^m - \rho$.

A. C.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonaux des écoles primaires, les sieurs *Lepers,* aumônier militaire à Mons, pour les deux cantons de Mons, en remplacement du sieur Boulvin, démissionnaire, et *Claus,* curé à Trazegnies, pour le canton de Fontaine-l'Évêque, en remplacement du sieur Gondry, démissionnaire.

— Le sieur *Berlaimont,* directeur du collége de Jumet, est nommé directeur de l'école moyenne de l'État, à Gosselies, en remplacement du sieur Laduron, décédé. Il est dispensé de la condition du diplôme mentionnée dans le § 2 de l'art. 10 de la loi du 1er juin 1850. La dispense est limitée à la direction de l'école moyenne de Gosselies.

— Le sieur *Baron,* professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége, étant désormais hors d'état de continuer l'exercice de ses fonctions pour cause d'infirmités, est admis à la pension.

Examen de gradué en lettres. Le jury central, chargé exclusivement de la vérification et de l'homologation des certificats d'études moyennes, est composé, pour la session de 1861, de la manière suivante :

Président, M. *Alvin,* membre de l'Académie ; suppléant du président, M. *Loumyer,* chef de division au ministère des affaires étrangères.

Membres titulaires : MM. *Vander Cruyssen,* préfet des études à l'athénée de Tournai, qui remplira les fonctions de secrétaire; *Convert,* professeur de rhétorique à l'athénée de Bruxelles; *Robert,* directeur du collége patronné de Pitzenbourg, à Malines ; *Van Cauwelaert,* professeur de rhétorique au collége Saint-Stanislas, à Mons. Membres suppléants : MM. *Fassin,* professeur de rhétorique à l'athénée de Liége ; *Nelis,* professeur de seconde à l'athénée d'Anvers; *Geirnaert,* professeur de mathématiques au petit séminaire de Saint-Nicolas ; *Verbeke,* professeur de rhétorique, au collége Sainte-Barbe, à Gand.

Concours universitaire. Les questions désignées par le sort pour le concours universitaire de l'année académique 1861—1862, sont les suivantes :

PHILOSOPHIE ET LETTRES. — *Philosophie.* Exposer la théorie de la destination de l'homme dans la vie présente. — *Philologie.* Quelle influence Jacques de Maerlant exerça-t-il sur la littérature flamande du XIVe et du XVe siècle?

SCIENCES. — *Sciences physiques et mathématiques.* Donner les théories complètes du centre de percussion et du centre d'oscillation, en les faisant précéder d'un aperçu historique. — *Sciences naturelles.* Exposer les bases de la théorie électro-chimique et montrer jusqu'à quel point cette théorie s'accorde avec les réactions chimiques, en la combinant avec la théorie des radicaux multiples.

DROIT. — *Droit romain.* De l'indivisibilité des servitudes. — *Droit moderne.* Exposer et discuter les principes qui concernent la rétroactivité des lois en matière de répression.

MÉDECINE. — *Matières générales.* Quelles sont les conditions pathologiques qui peuvent être la conséquence des modifications qui surviennent dans le sang pendant la gestation? — *Matières spéciales.* Faire des expériences dans le but de découvrir les altérations des liquides et des solides produites par le chloroforme.

CONCOURS POUR LA RÉDACTION DU TEXTE FRANÇAIS D'UN COURS DE THÈMES LATINS A L'USAGE DES ÉLÈVES DE 3e. — PROGRAMME.

Un arrêté royal du 28 juin ayant mis au concours le texte français d'un cours de thèmes latins pour les élèves de troisième, le programme du concours dont il s'agit est réglé de la manière suivante par arrêté ministériel du 12 juillet :

Il est ouvert un concours pour la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de troisième.

L'ouvrage a pour but à la fois l'imitation du latin de Tite-Live et l'application des règles de la syntaxe.

Il se composera de deux séries de cent thèmes ayant chacun une étendue équivalente à environ deux tiers de page des éditions classiques de Teubner. Chaque série se rapportera à un seul livre de Tite-Live, savoir : la première série, au deuxième ou au troisième livre, au choix de l'auteur, et la seconde au livre 21e ou 22e.

L'auteur supposera que les élèves en commençant la traduction de l'une ou de l'autre des deux séries ont expliqué une quinzaine de chapitres du livre auquel elle se rapporte, et que cette explication continue à mesure que la traduction avance.

L'imitation qu'on a en vue ne consiste pas à calquer avec peu de changements des phrases toutes faites ou des passages déterminés; il faut que les éléments de l'imitation de chaque thème se trouvent disséminés dans toute la partie déjà expliquée du modèle. On ne négligera pas de fournir aux élèves de fréquentes occasions d'imiter le style périodique de leur auteur.

Chaque thème sera consacré à l'application de plusieurs règles de la syntaxe. Celles qui ont fait l'objet d'un thème ne seront pas abandonnées dans le reste de l'ouvrage. On y reviendra d'autant plus souvent qu'elles sont d'une application plus difficile et d'un usage plus fréquent. On s'attachera particulièrement aux règles qui concernent la concordance des temps du subjonctif dans la proposition subordonnée avec les temps de la proposition principale; l'emploi du subjonctif en général; celui des temps de l'indicatif, de l'impératif et de l'infinitif; des gérondifs, des participes et de l'ablatif absolu; de *quod* au lieu de l'Infinitif; de *sui*, *sibi*, *se* et de *suus* dans la proposition subordonnée ou infinitive.

Dans la moitié des thèmes de chaque série on reviendra sur les règles relatives au subjonctif, sans toutefois qu'aucun thème y soit exclusivement consacré.

Pour l'application des règles, chacune des deux séries de thèmes formera un ensemble complet, comme si les élèves ne devaient pas s'occuper de l'autre série et de telle sorte que chacune puisse indifféremment leur suffire.

L'ouvrage se composera de récits, descriptions, discours, etc., ayant trait à des matières analogues à celles qui font l'objet de l'ouvrage latin. Il n'est requis ni que chaque thème ait un sujet séparé, ni que tous se rapportent à une matière unique.

Le manuscrit portera en marge de chaque thème l'indication des règles qui y sont appliquées. Pour faciliter aux juges du concours l'appréciation de l'ouvrage, l'auteur consignera dans un cahier séparé les passages de Tite-Live que chaque thème a pour but de faire imiter.

Le cours de thèmes sera précédé d'une introduction contenant, pour l'utilité pratique des élèves, des observations sur le style de Tite-Live et sur la manière de l'imiter.

On pourra concourir, pour l'ensemble de l'ouvrage ou séparément, soit pour l'introduction, soit pour les thèmes.

Dans le cas où le prix de 2,500 francs serait divisé entre l'étude préliminaire et le cours de thèmes, le Ministre réglera ce partage d'après l'importance et le mérite relatif des deux écrits.

Le prix ne sera délivré à l'auteur qu'après que l'ouvrage aura été imprimé à ses frais et qu'on se sera, dans l'impression, conformé à toutes les indications du gouvernement.

La propriété de l'ouvrage appartiendra au gouvernement qui abandonnera à l'auteur le bénéfice d'une ou de plusieurs éditions, mais aura droit d'empêcher toute édition qu'il n'aurait pas autorisée et tout changement qui n'aurait pas reçu d'avance son approbation.

Le prix de vente est fixé par le gouvernement.

Si l'introduction et le cours de thèmes étaient l'œuvre de deux auteurs, le Ministre déterminera la part de chacun d'eux dans les frais et dans les bénéfices.

Le gouvernement ne s'engage à imposer à aucun établissement l'usage du cours de thèmes couronné.

Les ouvrages seront adressés en manuscrit, avant le 15 octobre 1863, au ministère de l'intérieur. Les auteurs ne pourront se faire connaître. Ils inscriront leurs noms et prénoms dans un billet cacheté portant la même devise que l'ouvrage.

Le concours sera jugé par un jury de cinq membres qui sera nommé par le Ministre.

Nécrologie. — En Belgique : M. *J.-J.-A. Quirini,* professeur du droit civil à l'université de Louvain.

A l'étranger : M. *Ackersdijck,* ancien professeur d'économie politique à l'université de Liége, puis à celle d'Utrecht; — le baron *de la Fresnaye,* naturaliste et ornithologiste distingué, à Falaise; — le *P. Ventura,* à Versailles; — le professeur *Tenore,* de Naples, le plus savant botaniste d'Italie; — M. *Drumann,* professeur de philologie à l'université de Kœnigsberg; — M. *A.-P. Gfrœrer,* professeur à l'université catholique de Fribourg en Brisgau.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 9 et 10. **Septembre et Octobre 1861.**

LAMARTINE.

SA SITUATION. — SON COURS FAMILIER DE LITTÉRATURE. — SES OEUVRES COMPLÈTES.

I.

C'est un rare et beau spectacle que celui de cet homme qui, après avoir accumulé sur sa tête toutes les gloires humaines, debout au sein des ruines, lutte encore à soixante-dix ans sans repos ni trêve contre la fortune trop oublieuse des faveurs dont elle a comblé sa vie. Il y a treize ans que l'homme d'État est sorti du pouvoir où il était monté dans un jour de tempête pour préserver la France et la civilisation du naufrage; et, depuis treize ans, l'infatigable athlète travaille jour et nuit, sans pouvoir combler le gouffre ouvert sous ses pas. Il s'est ruiné au service de son pays : il a sauvé la France, et la France refuse de le sauver à son tour. Son nom est un des plus beaux de l'histoire; il est un de ces hommes qui personnifient les nations aux yeux de la postérité; il a fait, pendant quarante ans, les délices de l'Europe entière, et, pour prix de ses services, de ses travaux, de sa gloire, il aura recueilli dans sa laborieuse vieillesse la calomnie et l'outrage, et cet odieux supplice qu'on n'infligerait pas au dernier des misérables : l'indifférence.

Et qu'a-t-il fait pour mériter cet abandon? a-t-il trahi la cause du peuple et de la liberté pour encenser de nouveaux dieux? Ah! si, mettant ses intérêts au dessus de sa conscience et l'honneur dans les honneurs, il avait consenti à abjurer ses principes sur l'autel de la fortune, il pourrait aujourd'hui, ministre, sénateur, conseiller d'État, diplomate, dormir en paix sur un oreiller cousu d'or, sans craindre que la misère vînt s'asseoir à son chevet! Il n'a pas du moins donné l'exemple de ces tristes défaillances qui ôtent à l'homme la dignité de son caractère, et ce n'est pas à lui qu'on reprochera jamais d'avoir agenouillé sa conscience devant la divinité du succès.

Quel est donc son crime? c'est d'être malheureux; et ce peuple et cette bourgeoisie qui dans leur enthousiasme l'élevaient sur le

pavois, quand ils craignaient pour leurs foyers, l'abandonnent et le répudient, maintenant qu'ils peuvent se passer de ses services. Grande et terrible leçon pour les courtisans de la popularité; mais leçon bien cruelle pour ceux qui, en recherchant la gloire, n'ont en vue que la grandeur morale de leur pays et le bien de l'humanité! Alors du fond de l'âme un cri d'indignation s'élève contre l'ingratitude du peuple; et ce cri, quand il est transmis par la voix du génie, retentit jusqu'à la dernière postérité. Semblable au grand exilé de Florence, M. de Lamartine a jeté naguère (1), une imprécation qui pèsera comme un éternel remords sur le cœur de la France.

Ah ! c'est quand il aura quitté la terre, que

L'on connaîtra le *prix de sa muse éclipsée.*

puisse la Providence éloigner le plus longtemps possible cet évènement funeste, car, lorsque sur le cadran du siècle cette heure fatale aura sonné, et que cet astre brillant, personnification de l'idéal, aura cessé d'éclairer notre ciel, l'art et la civilisation seront en deuil, et le jour aura baissé dans la vieille Europe.

Il est bien désolant sans doute de voir un grand citoyen réduit à maudire son pays; car la patrie est une mère : elle a droit aux respects, à l'amour, au dévouement de ses fils. Mais quand cette mère devient une marâtre et qu'elle abandonne aux duretés du sort les plus illustres de ses fils, ceux là même qui ont le plus fait pour sa gloire, l'homme peut-il comprimer l'amertume de ses pensées ? Et faut-il que, pour avoir jugé le peuple digne de se gouverner lui-même, il boive en silence jusqu'à la dernière goutte le fiel populaire mêlé au calice de ses infortunes ?

Sans doute le Mirabeau du XIXe siècle n'avait pas besoin de cette nouvelle leçon *pour savoir qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la Roche Tarpéienne;* car c'est lui qui a dit :

« Ou monter ou tomber c'est la loi des grands hommes. »

C'est lui aussi qui, devant la seconde Constituante, après avoir répondu aux ridicules accusations de complicité avec les fauteurs d'anarchie par ce trait mémorable : « oui, j'ai conspiré avec eux, mais comme le paratonnerre conspire avec la foudre pour en dégager l'électricité » s'écriait : « Et maintenant je méprise ces accusations, que dis-je ? je m'en félicite, c'est la récompense historique de tous

(1) Dans son 57e *Entretien.*

les hommes qui, dans des circonstances plus grandes qu'eux-mêmes, ont eu le bonheur, et quelquefois le malheur de rendre les plus immenses services à la société et à leur pays ! Il manque quelque chose à leur mémoire tant que le sceau de la calomnie n'est pas posé sur les humbles services qu'ils ont rendus ! »

Malgré l'ingratitude de la France, M. de Lamartine sait trop ce que tout citoyen doit à son pays pour ne pas le servir encore, du moins de ses conseils. Il a bien pu, dans un moment d'amertume, laisser éclater sa trop légitime indignation ; mais quand, avec la clairvoyance du génie, il a vu les écueils où une politique aveugle menait la France sur la Méditerranée, il a repris la plume du publiciste pour avertir le pilote qu'il était temps de virer de bord et de changer la manœuvre (1).

Les hommes qui renoncent à leurs convictions pour adorer le succès n'ont pas le droit d'être plaints au jour de la disgrâce. Mais le chevalier des causes perdues, le courtisan des majestés tombées est sacré par le malheur : il a droit au respect des peuples.

Devant une si grande et si noble infortune irions-nous remuer une misérable question de chiffres et demander compte à l'écrivain de l'emploi de sa fortune ? à Dieu ne plaise ! Nous laissons ces calculs aux financiers. Nous savons tout ce qu'on peut dire sur les prodigalités et l'imprévoyance du poète qui a malheureusement mis trop de poésie dans le gestion de ses affaires. Nous ne dirons qu'une chose, c'est que si Lamartine était au niveau du commun des hommes et qu'il eût follement dépensé son capital et ses revenus dans les amusements et les plaisirs, l'égoïsme pourrait détourner les yeux et dire : que m'importe. Mais est-ce bien au plus glorieux enfant de ce siècle qu'il faut faire un crime d'avoir vécu en grand poète et d'avoir semé trop de largesses sous ses pas ? Il n'a pas traité l'argent comme un dieu, c'est vrai : voilà son tort. Sa fortune, il l'a noblement dépensée, voilà ce que le monde sait. Et si cela ne suffit pas pour le justifier au point de vue de l'économie domestique, cela suffit pour lui mériter les sympathies, l'estime, et j'ose dire l'admiration des cœurs honnêtes et généreux pour qui la bienfaisance n'est pas un vain mot. S'il n'est pas à imiter dans une époque où chacun ne vit que pour soi, assurément il est à plaindre : il a trop aimé les hommes. — J'en connais qui donnaient pour mobile à sa conduite

(1) Voir les trois *Entretiens* du Cours familier de littérature sur la *littérature diplomatique*.

en 1848 le besoin de remédier au délabrement de sa fortune obérée. Voyez aujourd'hui sa situation, et dites-moi ce qu'il a emporté du pouvoir en ce temps de révolution où il pouvait puiser à pleines mains dans les caisses de l'État? Mais aux yeux de bien des gens, l'honnêteté n'est rien, l'argent est tout. On saura un jour ce que le poète a fait du sien, mais alors on n'aura plus à honorer que sa mémoire, et on l'aura laissé mourir entouré d'huissiers avec des châteaux et des terres qu'il ne sait pas vendre (1).

> Tu peux sans le ternir me reprocher cet or,
> D'autres bouches un jour te diront sur ma tombe
> Où fut enfoui mon trésor (2).

Voilà un tableau bien sombre. Hâtons-nous d'ajouter que M. de Lamartine a des amis dévoués qui savent que l'homme en lui n'est pas moins grand que le poète, l'orateur, l'écrivain. Ses amis ont tout fait pour conjurer sa ruine; le monde de la presse et de la littérature leur a prêté le plus bienveillant concours. Il n'y eut de coupable que l'indifférence des populations, et le mauvais vouloir des partis. Cruelle dérision! Tandis que Lamartine recueillait l'outrage, la mémoire d'un assassin recueillait la pitié publique. La souscription d'Orsini fut évaluée à plus d'un million; et la souscription *nationale* s'élevait, tous frais comptés, à une somme de moins de 400,000 francs. C'est le don de l'amitié. La France n'a pas payé sa dette. Seules quelques municipalités firent exception. A leur tête se place le conseil de la ville de Paris qui se souvint des journées de l'Hôtel-de-ville et offrit au grand citoyen de Février un abri pour sa vieillesse dans ce chalet de la *Muette* au bois de Boulogne que visitera l'inspiration et où le cygne de la poésie exhalera peut-être son dernier chant.

Il faut dire pour être vrai que si le peuple français a oublié ses services, personne, pas même ses détracteurs, ne nourrit contre lui aucun sentiment de haine; et malgré les passions politiques et l'in-

(1) Il y a plus de dix ans que les terres de M. de Lamartine sont en vente, et il vient seulement de trouver un acquéreur pour Milly, son toit paternel, la moindre de ses propriétés, mais la plus chère par les souvenirs de son heureuse enfance. Relisez *Milly* ou *la terre natale*, vous serez ému des accents prophétiques du poète, et de la prière qu'il adresse à Dieu pour écarter de lui un malheur que pouvait prévenir, je ne dis pas la générosité, mais la reconnaissance de son pays.

(2) Ode à la *Némésis*, 1831.

dustrialisme de l'époque, jamais homme de lettres ne rencontra de si nombreuses et si ardentes sympathies dans toutes les classes de la société. Que sera-ce quand la postérité connaîtra sa grande âme et que les nuages amoncelés autour de son nom par l'injustice et les rancunes des partis auront disparu devant la splendeur de son génie !

C'est pour avoir conservé l'indépendance de son caractère, c'est pour n'avoir obéi jamais qu'aux inspirations de sa conscience, c'est pour avoir cherché toujours l'impartialité, le droit, la vérité, la justice qu'aucun parti n'a pu le compter dans ses rangs. On s'est toujours demandé s'il était légitimiste ou démocrate, libéral ou conservateur. Il n'était ni l'un ni l'autre, et il était l'un et l'autre selon les besoins de la société (1). Il est en dehors, il est au dessus des partis. Un moment ce fut sa force; il a été à un jour donné le centre et le lien des partis, un pont jeté entre le passé et l'avenir. C'était une mission providentielle. Mais quand pour échapper à l'anarchie la France s'est rejetée dans les bras d'un maître, son rôle a cessé, et le grand citoyen est rentré dans son isolement. Qu'il se console d'être méconnu par la foule; son œuvre est impérissable.

Et les siècles entiers passeront sur ta tête
..... Et tu vivras toujours.

C'est sur les tombeaux que se lève radieuse l'étoile de l'immortalité. Au soir de la vie les hommes de bruit doivent chercher le silence pour rentrer en eux-mêmes et se préparer au jugement de Dieu et au jugement de la postérité.

Déjà la voix des contemporains devançant celle de l'avenir l'a proclamé l'*honnête homme;* et il a été mêlé aux évènements les plus orageux de l'époque ! Il a été le principal acteur du grand drame de Février : il a fait la république ! Conserver un nom sans souillure au milieu de la fange du socialisme et de la démagogie, c'est un beau spectacle; ni Dieu ni les hommes ne l'oublieront.

C'est parce qu'il était trop honnête homme, plus encore par inspiration et par instinct que par devoir, c'est parce qu'il avait l'âme trop virginale et trop candide qu'il n'était pas fait peut-être pour gouverner les hommes. Que serait-il aujourd'hui s'il était ministre,

(1) On s'est aussi demandé et on se demande encore s'il est chrétien ou philosophe. Il semble être non pas l'un et l'autre, ce qui est très-conciliable, mais l'un ou l'autre, selon l'inspiration du moment, ce qui est contradictoire. C'est une inconséquence et une faiblesse dont il portera la peine, s'il persiste à flotter ainsi entre la vérité et l'erreur.

se demande Cormenin en 1847 dans le *livre des orateurs?* « il entrerait dans son cabinet avec l'enthousiasme naïf d'un homme de bien, et TROIS MOIS APRÈS, las de son impuissance, abreuvé de dégoûts, il rendrait à l'huissier de service son portefeuille rouge, et il irait respirer, sous les ombrages de sa chère solitude, un air plus pur que l'air empoisonné des cours. » — N'était-ce pas prophétique?

L'idéal de gouvernement qu'avait conçu le poète-homme d'État était trop beau pour le temps où nous sommes et pour la France du XIXe siècle. Si les hommes étaient des anges, Lamartine mériterait d'en être l'archange. Mais, hélas ! il n'en est pas ainsi; et l'on a beau parler de progrès, les hommes reculent au lieu d'avancer dans la civilisation morale, car ils s'éloignent de Dieu.

Quoi qu'il en soit, si Lamartine avait l'âme trop élevée pour gouverner longtemps les hommes, il était fait pour être le conseiller des peuples et des rois. Les évènements peuvent donner tort aux hommes d'État; mais quand ils n'ont eu en vue que la grandeur vraie de leur pays et les progrès de la civilisation, est-ce leur faute si le peuple s'abandonne lui-même pour retourner aux carrières de la monarchie absolue? Servir son pays avec loyauté, avec désintéressement, avec intégrité, voilà la vertu qui fait les grands citoyens; et quand à ces qualités si rares se joint dans un homme la supériorité du talent, que peut contre lui la médiocrité jalouse? il est baptisé dans la gloire et il n'a pas à craindre que l'avenir lui tourne le dos pour entendre résonner dans l'histoire le clairon des batailles. Ce sera l'éternel honneur de Lamartine d'avoir présidé aux destinées de la France, à l'heure où les plus nobles passions de l'humanité faisaient bouillonner l'âme de ce peuple, alors si avide de liberté.

La vie privée du grand poète peut défier la calomnie aussi bien que sa vie publique. Jamais une honte, jamais une flétrissure, jamais un scandale n'a terni son nom glorieux. A son foyer comme à la tribune, comme sur la place publique, comme dans les conseils du gouvernement, il est le symbole de l'honneur. Et voyez jusqu'où il a poussé le souci de l'honneur ! Sans doute à son âge, quand on a aussi largement payé sa dette à la patrie, quand on a écrit tant de chefs-d'œuvre et jeté son nom sur tous les chemins de la pensée, il devrait bien être permis de se reposer. Eh ! bien, non, il se livre à un *travail à mort,* selon l'expression populaire, et cela pourquoi? Est-ce par vanité? Mon Dieu, il est bien rassasié de gloire. Personne de son vivant n'a été encensé comme lui aux jours de ses triom-

phes. S'il travaille maintenant sans relâche, c'est pour sauver ceux qui ont mis en lui leur confiance et pour conserver le reste de son patrimoine à sa famille. Il pouvait dire comme tant d'autres à sa place : Je suis sans enfants, après moi la fin du monde; et retranché dans son égoïsme, couvert du lourd manteau de l'indifférence, jouir tranquillement de ses derniers soleils, laissant ses créanciers se disputer ses biens à l'heure du trépas. Il pouvait les satisfaire, mais aux dépens de sa famille. Il ne l'a pas voulu ; il a préféré l'honneur au repos. Il a fait plus : il s'est exposé à la dérision, à la calomnie, à l'insulte, en dévoilant sa ruine et en faisant appel à la commisération publique. On disait de toutes parts : M. de Lamartine oublie la dignité de son caractère ; il ne sait pas supporter sa disgrâce; il affaiblit le respect qu'on lui doit; il va perdre dans la *considération* publique, pour le plaisir de faire du bruit. Qui donc a pu croire que Lamartine avait besoin de scandale pour maintenir sa renommée ? On ne le sait que trop : c'est pour une question d'honneur qu'il s'est exposé à déchoir dans la considération publique. Mais il suffit d'un peu de bon sens pour comprendre que l'illustre écrivain en ouvrant à deux battants sa vie privée avait trop la conscience de son honnêteté pour croire aux interprétations perfides de la malignité et de l'envie, et qu'il avait trop la conscience de son désintéressement pour croire que son pays se refuserait à reconnaître ses services. Mme de Staël a dit : « Rien ne réussit en France comme le succès. » L'esprit public n'est pas en progrès depuis le commencement du siècle, car de nos jours on peut dire : rien ne réussit en France que le succès. En ce moment Solon sorti de la scène occupe moins de place dans la pensée des Athéniens modernes que les Phryné du plus bas étage !

M. de Lamartine, en peignant l'empressement de Paris à courir sur les pas des soldats de la Sainte-Alliance qui envahissaient la capitale, s'écrie : « Tout est spectacle pour une telle ville, même sa propre humiliation (1). » C'est frapper juste. Il leur faut tous les jours de nouveaux spectacles pour satisfaire leur insatiable curiosité. Allez donc où va la foule; moi j'assiste au spectacle des grandeurs morales et je pénètre en esprit dans ce cabinet de travail où le génie lutte contre la fortune. S'il est vaincu, ce ne sera pas du moins dans sa conscience, et sa défaite sera son plus beau triomphe. Allez voir passer vos courtisanes et défiler vos bataillons; moi je dirai ce que dira l'avenir :

(1) Histoire de la Restauration.

Courbé sur ton travail, indomptable génie,
Tu me parais plus grand qu'au grand jour de ta vie,
Lorsque tu recevais l'encens d'un peuple entier
Qui semblait, ô poète, en ce moment suprême,
Sur ta tête vouloir changer en diadème
Une couronne de laurier. (1)

Quand on songe à tout ce qu'il a écrit depuis treize ans, la pensée reste ébahie devant ce prodigieux labeur. Les œuvres complètes de Lamartine, en y comprenant ses *Entretiens littéraires,* s'élèvent à CENT QUATORZE volumes ! (2) Et savez-vous combien de ces volumes remontent à la période antérieure à 1848 ? *Vingt-cinq* dans l'espace de *vingt-huit* ans. Restent donc QUATRE-VINGT-NEUF volumes en TREIZE ANS, c'est à dire en moyenne SEPT VOLUMES par année. N'êtes-vous pas effrayés de cette activité dévorante ? Il ne faudrait guère moins de temps pour copier tous ces livres qu'il n'en a mis à les composer. Que nous sommes petits devant de tels hommes ! Peu s'en faut qu'il n'ait été à lui seul durant cet intervalle de 1848 à 1860 toute la grande littérature de son pays. Il ne faut pas demander si dans tous ces ouvrages il a atteint une perfection à laquelle l'homme ne parvient pas même en consacrant sa vie entière à un seul ouvrage. Dans la rapidité de l'improvisation, bien des scories se sont mêlées à l'or pur. Plus d'une fois la composition a été irrégulière et le langage incorrect. Mais toujours le grand écrivain a conservé le ton magistral, la verve, la grandeur, l'élévation, la richesse, la flexibilité, l'harmonie de son style large et mouvementé. Toujours sur sa pensée flotte un manteau de reine, et généralement aussi le naturel s'allie à la pompe et à la majesté. Enfin la merveille c'est qu'il ait conservé sa gloire en se

(1) Ode à Lamartine.

(2) Ce chiffre ne représente pas encore l'œuvre entière de Lamartine. Il faudrait encore y comprendre quatre années d'*Entretiens* en réserve; ce qui fait *huit volumes* de plus ! En outre voici un aveu que m'a fait l'auteur : « j'ai peu travaillé dans ma jeunesse; mais depuis mon entrée à la chambre, j'ai beaucoup écrit. On trouvera après moi immensément d'écrits sur la politique, et particulièrement sur l'*économie politique.* »

On pourra se demander comment un homme initié aux secrets de l'économie politique entendait si peu l'économie domestique. La réponse est simple : c'est par principe autant que par instinct de générosité que l'illustre poète a dépensé sa fortune. Il considère le *luxe* comme une des grandes sources de la richesse publique. Le principe est vrai ; mais pour concilier le luxe avec la morale, il faut des principes religieux bien solides. Le rationalisme en économie politique conduit au matérialisme pratique.

livrant à ce travail forcé qui aurait usé les ressorts des trois meilleures organisations de France. Et il est toujours là sur la brèche! son génie n'a pas baissé d'une corde ni sa langue d'une image. Bien plus, en se révélant sous un nouvel aspect, il semble avoir retrempé son imagination et son style comme il a fortifié sa raison mûrie par les années, dans sa dernière entreprise : le *Cours familier de littérature*.

II.

Quand parurent les premiers *Entretiens* en 1856, la critique fut partagée en deux camps. Les uns considérant le poète comme un intrus dans ce nouveau domaine, ne voulaient pas, par je ne sais quelle jalousie de métier, reconnaître qu'il fût doué du sens critique. Parmi ces juges imbus de préjugés défavorables se rencontraient Gustave Planche, l'habile critique de la *Revue des deux mondes,* que la mort a enlevé trop tôt à la littérature, et Armand de Pontmartin, trop courtois pour être hostile, mais trop pénétré des devoirs de la critique pour croire que l'inspiration seule puisse suppléer jamais à la science. Je ne parle pas de l'attitude agressive de la *Bibliographie catholique* dont les jugements ne font pas autorité, et dont les écrivains religieux eux-mêmes ont souvent à se plaindre.

Les autres, admirateurs du génie dans toutes ses manifestations, rencontrant, dès les premières pages, de nouveaux trésors de poésie et d'éloquence, saluèrent de leurs acclamations sympathiques ces signes révélateurs d'une faculté nouvelle qui allait ajouter un fleuron de plus à la splendide couronne du poète. Pour ma part j'avais prévu ce qu'on devait attendre de l'écrivain qui, dans les *Vies des grands hommes,* avait donné des preuves assez éclatantes de sa pénétration et de son goût littéraire. Certaines pages de la biographie d'Homère, de Cicéron, de Fénélon, de Bossuet, de Mme de Sévigné, de Milton et d'Antar présentaient des appréciations et des théories où la justesse de la pensée le disputait à la magnificence du style. A la fin de la première année du *Cours familier,* un savant professeur de l'université de Liége, bien connu dans la littérature pour son talent de critique, M. Leroy, n'a pas hésité à mettre au rang des chefs-d'œuvre les *Entretiens littéraires* de Lamartine. Et plus tard, quand le *Cours familier* en était à sa troisième année, une grande autorité, un des premiers historiens de la littérature française, M. Géruzez, vint à son tour rendre hommage aux éminentes qualités par où le

poète marquait sa place dans la haute critique. Je reste persuadé que si G. Planche avait pu lire les onze volumes d'*Entretiens* que nous possédons maintenant, il aurait changé d'avis et cassé son premier arrêt.

Je ne suis pas étonné pourtant de cette divergence d'appréciation. Tout dépend du point de vue où l'on se place. Juger une œuvre littéraire d'une manière absolue et d'après un plan préconçu, c'est juger de travers. On ne peut porter un jugement équitable, sans examiner d'abord quel est le but de l'auteur et voir ensuite comment il l'a réalisé. Un cours didactique de littérature où chaque genre, à commencer par le plus grand jusqu'au plus petit, et chaque littérature, depuis la plus ancienne jusqu'à la plus moderne, sont exposés dans un ordre méthodique, sans que jamais la personnalité de l'auteur y apparaisse, peut former un très-savant ouvrage, d'une grande exactitude chronologique. J'ajouterai même : c'est la méthode la plus rationnelle. Et c'est ainsi qu'on a procédé jusqu'à ce jour. A l'annonce d'un Cours de littérature, les hommes du métier s'attendent à cette marche véritablement scientifique. Mais est-ce bien à cela qu'il fallait condamner un homme de génie? Examinez le titre de cette publication : Cours *familier* de littérature, un *Entretien* par mois, *revue mensuelle*. L'auteur ne veut donc pas professer, mais causer familièrement, à sa manière, sur la littérature universelle. De là une grande liberté et une grande variété dans l'exposition des sujets.

Aujourd'hui il vous dira comment les lettres ont été mêlées aux vicissitudes de sa vie et laissera échapper de son âme ulcérée ce sublime cri de douleur qui a rempli le monde d'une immense pitié, malgré l'égoïsme et l'indifférence de l'époque; demain, avec un aperçu du cours, une digression contemporaine : Mme Émile de Girardin ; — là se trouve la *Cascade de Terni,* le chef-d'œuvre de la description française — ; un autre jour il vous parlera de la philosophie et de la littérature de l'Inde, et à ce propos réfutera avec une grande fermeté de raison la doctrine de la perfectibilité indéfinie et continue de l'humanité ; puis il vous dira en poète ce que c'est que la poésie et en quoi elle diffère de la prose ; il vous fera connaître dans un style oriental les grands poèmes de l'Inde ; il vous dira ce qu'il faut penser de la décadence de la littérature en Europe, et jettera un long regard d'amour sur cette terre italienne où son âme est née à la poésie; il vous dira quelle est l'épopée de l'Europe moderne : la Bible;

il parcourra à vol d'oiseau la littérature de la France depuis trois siècles, parlant de Bossuet en grand orateur et de la Révolution française en grand historien; il vous peindra le désespoir et la résignation de Job en y mêlant une nouvelle *Méditation poétique* digne de ses beaux jours, et vous initiera ensuite à sa philosophie personnelle; il analysera avec enthousiasme les drames sacrés de Racine et vous fera assister à une entrevue avec Talma et à la représentation d'*Athalie;* il vous donnera une nouvelle pièce de vers : *la Vigne et la Maison,* où le charme des souvenirs emprunte une si touchante mélancolie à l'amertume de sa situation; il appréciera successivement Boileau, Dante, de Musset, Béranger, avec un goût littéraire souvent très-pur, avec un vif sentiment des beautés de la poésie et une énergique répulsion des vices qui souillent l'idéal esthétique (1); il vous expliquera comment il est devenu poète; puis il retournera à l'antiquité et vous encadrera l'Odyssée dans une autre Odyssée; puis un mot à ses lecteurs et une lettre en vers à Alph. Karr; l'Iliade comprise et sentie par un esprit de la famille d'Homère; la poésie lyrique mise en action dans un récit d'une simplicité, d'une fraîcheur, d'une suavité, d'une naïveté de passion sans exemple dans notre littérature contemporaine; la musique de Mozart où les mélodies de la parole égalent la mélodie des sons; Pétrarque, le poète de l'amour idéal, l'amant de Laure jugé par l'amant d'Elvire, le Pétrarque de la poésie française; David chanté plutôt qu'apprécié par un autre David; la littérature, la philosophie, la politique de la Chine exaltées par un *Européen!* puis, hélas! une nouvelle réfutation de calomnies dans un nouvel avis à ses lecteurs; une étude sur la peinture et Léopold Robert où la langue de la prose lutte de couleurs avec le pinceau; la littérature dramatique de l'Allemagne : Goethe et Schiller; l'apparition d'une épopée villageoise dans la langue des troubadours : *Miréio* de Mistral; la vie et les œuvres du comte de Maistre, jugement sévère mais impartial; l'admirable étude sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* par M. Thiers, où les deux historiens opposent doctrine à doctrine, sans que l'ancienne rivalité politique empêche le noble juge de distribuer libéralement l'éloge à l'homme d'État, son émule; puis c'est l'ami de Mécène, le poète de Tibur gracieusement interprété dans son génie flexible et son spirituel enjouement; puis un hymne à la beauté : Mme Récamier et les salons

(1) Seulement le critique a trop d'indulgence pour Béranger. Une page sur deux cents pour flétrir ses chansons obscènes, ce n'est pas assez.

littéraires et la correspondance de Chateaubriand; Machiavel et l'Italie, éloquent réquisitoire contre la politique piémontaise, et éloquent plaidoyer en faveur de la fédération italienne; le *Roland furieux* de l'Arioste aussi brillamment encadré que l'Odyssée; puis trois heureuses journées littéraires, et la plus heureuse consacrée à Victor de Laprade, le poète catholique, héritier de la muse rêveuse et mystique de Lamartine; puis enfin Talleyrand et la littérature diplomatique, œuvre de publiciste supérieure encore pour l'honnêteté des principes et l'éloquence du style à l'appréciation de Machiavel (1).

Voilà la marche du poète dans la critique, voilà le résumé du *Cours familier de littérature* à l'heure présente.

Les deux derniers *Entretiens* contiennent la critique de *J.-J. Rousseau* et du *Contrat social;* à la bonne heure. Voilà de l'indignation sublime contre l'utopie et l'immoralité (2). M. Nisard dans son appréciation récente de J. Jacques (3) n'a pas plus de bon sens, et il a moins de verve, cela va sans dire.

Je vois deux avantages à cette méthode : elle favorise l'inspiration de l'écrivain qui écrit selon les dispositions du moment; elle charme le lecteur par l'inattendu, la variété, l'actualité des sujets Aussi ces pages étincelantes sont-elles lues avec avidité par tous ceux qui s'intéressent à la littérature. Il y avait la première année un grand nombre d'abonnés, cinquante mille peut-être; on avait voulu éviter par ce moyen la souscription nationale qui répugnait au poète.

(1) Depuis que cet article est écrit, trois *Entretiens* ont paru sur *Cicéron.* C'est une belle étude sur l'écrivain philosophe, plus que sur l'orateur. Celui-ci sera ultérieurement apprécié dans une étude sur l'éloquence. Je regrette que M. de Lamartine ait consacré tout un *Entretien* à reproduire ce qu'il avait écrit ailleurs sur la vie de Cicéron (dans ses *Vies des grands hommes*) et qu'il ait deux tiers de citations, bien choisies sans doute, mais le plus souvent empruntées, comme il l'avoue lui-même, à la traduction de Nisard, sur un tiers d'appréciation originale, dans les deux autres *Entretiens.* Pour les ignorants qui n'ont pas Cicéron dans leurs bibliothèques, c'est très-bien; mais pour les hommes éclairés et les vrais amis des lettres qui forment, je crois, la majorité des abonnés, c'est un procédé expéditif qu'il serait dangereux de renouveler souvent.

(2) J'étais dans son cabinet, quand l'auteur a écrit son jugement sur le *Contrat social,* le 25 mars de la présente année. « Je le trouve *absurde,* » me dit-il avec animation. Je m'attendais à de magnifiques emportements. Je n'ai pas été trompé dans mon attente.

Aujourd'hui les fureurs révolutionnaires se déchaînent contre l'illustre écrivain, à l'occasion de ces pages éloquentes. Puisse-t-il continuer à mériter la haine de ces ennemis de Dieu, de l'Église et de la Société. Ce sera un des plus grands honneurs de sa vie.

(3) 4e vol. de l'*Histoire de la littérature française.*

De tous ces abonnés il ne reste aujourd'hui que *quatorze mille,* dont douze mille en France, et deux mille à l'étranger. La Belgique en compte pour sa part environ *six cents*. Ces chiffres ont leur éloquence. Ceux qui se sont désabonnés ont été guidés en cela, il faut bien le dire, par des motifs fort peu littéraires; car personne aujourd'hui ne me démentira quand j'affirme que les *Entretiens littéraires* sont un des plus beaux monuments de la littérature française sous le second Empire, et ceux qui ne le lisent pas ne pourront point s'appeler amis des lettres.

Un cours didactique ne convient qu'à l'enseignement. Mais les *Entretiens* conviennent à tout le monde; car là rien d'aride. L'auteur ne cite que les chefs-d'œuvre, et il les offre en exemples plus qu'en préceptes à l'esprit. Ses citations sont toujours choisies avec goût et scrupule. Sa critique est la critique des beautés. Personne ne les a plus vivement senties; personne n'en a parlé avec autant d'enthousiasme et dans une langue aussi magnifique. « Quand il voit juste, ce qui lui arrive souvent, dit Géruzez, il ajoute la splendeur à la justesse, et alors il est incomparable; quand il se trompe, ce qui lui est arrivé quelquefois, il ne se trompe pas comme le vulgaire, et il lui reste encore le prestige, quand la vérité lui échappe. » L'*enthousiasme,* l'amour des grandes choses, voilà ce qui manque à ce siècle mercantile, toujours tourné vers la terre. C'est à Lamartine, plus qu'à tout autre, qu'il en faut demander le secret; car il est toujours inspiré, jusque dans ses mécomptes et ses déboires. Le génie créateur se fait jour jusque dans l'analyse des œuvres du génie, et il offre lui-même des modèles de littérature qui valent bien ceux qu'il présente à notre admiration. Dans un des intéressants commentaires des *Méditations,* il a appelé la critique « la puissance des impuissants »; c'est trop de modestie. On a reproché à l'auteur des *à peu près* dans sa manière de juger les écrivains. Mais qui donc d'entre nous peut se flatter de ne jamais être à côté du vrai? Que faisons-nous la plupart du temps, sinon des *à peu près?* Heureux encore quand nous ne sommes pas à beaucoup près dans la vérité! La critique est une route hérissée de deux écueils : l'excès de l'éloge et l'excès du blâme. Si vous ne savez pas admirer ce qui est digne d'admiration et si vous ne savez pas blâmer ce qui mérite le blâme, êtes-vous dans la vérité? Si vous poussez l'amour de l'impartialité jusqu'à l'indifférence, vous serez froid; et si vous cherchez l'exactitude mathématique dans les choses littéraires, vous parlerez de

poèmes et de discours, sans poésie et sans éloquence. Et alors, encore une fois, serez-vous dans la vérité? Et si vous êtes dans la vérité, serez-vous dans le *beau,* qui est le domaine de l'art? Il ne suffit pas, croyez-le bien, pour apprécier les orateurs et les poètes d'avoir le sens commun; il faut avoir le sens élevé, le sens des grandes choses. Le génie veut être jugé par ses pairs : le génie seul est à la hauteur du génie.

Après cela j'avouerai, pour n'être pas accusé de laisser des défauts dans l'ombre pour mettre des beautés en lumière, j'avouerai, puisqu'aussi bien ce n'est pas l'heure de substituer la panégyrique à la critique, pas plus que de remplacer la critique par la censure, ce qui n'est jamais permis, j'avouerai en toute sincérité, sans croire pour cela faire tort à l'écrivain, qu'il a les défauts de ses qualités, c'est-à-dire trop de poésie, défaut peu ordinaire par le temps qui court, mais enfin défaut dans l'art de juger les œuvres de l'esprit. Ainsi, par exemple, prendre La Fontaine pour un poète de second ordre, parce qu'on n'a jamais aimé la fable, c'est transformer en jugements ses répugnances instinctives. Il fallait, comme vous l'avez fait, flétrir avec énergie l'immoral auteur des *contes;* mais il fallait louer, comme il le méritait, l'inimitable fabuliste, ou faire ce qu'a fait Boileau dans son *Art poétique :* n'en point parler du tout. — Dante aussi, je suis le premier à le reconnaître, a été apprécié avec plus d'imagination que de raison. Au reste M. de Lamartine n'est pas un détracteur du Dante, et il est plus près encore de la vérité, je parle de la vérité littéraire, que les partisans fanatiques du grand Florentin qui croient avoir pénétré tous les arcanes de sa pensée et compris des choses que que le poète ne comprenait peut-être pas lui-même (1).

Comme nous voilà loin de l'opinion de M. Nisard qui prétendait autrefois que M. de Lamartine était dépourvu du sens critique, parce qu'il ne parlait jamais qu'avec éloge de ses contemporains. M. de Lamartine a sa théorie à cet égard. C'est un galant homme : il ne veut pas contrister les vivants et ne dit toute la vérité qu'aux morts (voir le X[e] *Entretien*). Il méritait bien qu'on usât envers lui du même procédé. Mais l'injustice a compris qu'au delà du tombeau ce génie ne rencontrerait que des admirateurs, et elle s'est hâté pour accomplir son œuvre de devancer l'heure de la postérité.

Si M. de Lamartine était trop poète pour être un critique accompli,

(1) Je ne parle ici que de ceux qui ont fait une guerre de plume à l'auteur pour avoir dit que le Dante était parfois indéchiffrable à force d'*obscurité*.

il serait absurde, ridiculement absurde de croire qu'il ne connaît pas l'art qu'il a pratiqué toute sa vie. A peu d'exceptions près, il aime ce qu'il apprécie, et ce qu'il aime il l'a étudié avec amour. Où trouve-t-il le temps, direz-vous? dans la promptitude, dans la clairvoyance, dans la pénétration en quelque sorte divinatoire de son esprit. S'il lui fallait le temps qu'il faut au vulgaire pour comprendre les œuvres de l'art, il ne serait pas ce qu'il est : un homme de génie, et d'un génie universel.

Ce qui fait l'originalité de ce *Cours familier de littérature,* c'est l'universalité des matières qui y sont traitées, c'est l'actualité, c'est le cachet personnel de l'écrivain. On n'y parle pas seulement de poésie, d'éloquence, d'histoire, de philosophie; on y parle de toutes les branches de l'esprit : beaux-arts, politique, diplomatie. L'auteur touche à toutes les grandes questions modernes et fait connaître ses impressions sur les hommes et les choses de l'époque. Voilà l'intérêt vivace de ces *Entretiens* où le critique mêle son âme de poète à toutes les manifestations de la pensée, et quelquefois par un amer retour sur lui-même nous fait assister au drame attendrissant de sa vieillesse.

Bien des fois nous avons entendu dire : il parle toujours de lui. Oui sans doute, mais ce *moi* n'a rien de haïssable, car c'est l'homme qui se montre dans l'artiste, et quel homme! un homme dont le cœur est un foyer brûlant des plus nobles passions qui aient jamais fait battre le cœur humain. Sans doute un homme ordinaire qui n'a d'autre talent que sa volonté peut et doit même s'oublier dans son œuvre, s'il ne veut s'exposer à blesser l'amour-propre d'autrui et se voir accusé de vanité puérile Mais le talent ne suffit pas à passionner les hommes : le cœur seul trouve le chemin des cœurs; l'âme seule a le don de fasciner les âmes. Il y a deux procédés : l'un qui consiste, comme diraient les Allemands, à *rendre le subjectif objectif,* c'est-à-dire à effacer sa personnalité pour regarder les objets en eux-mêmes et entrer dans l'âme des personnages qu'on met en scène; l'autre qui consiste à *rendre l'objectif subjectif,* c'est-à-dire à regarder les objets dans son âme. Par le premier de ces procédés on est Homère, c'est-à-dire un poète impersonnel, épique, réaliste dans l'ordre des faits; par le second on est Lamartine, c'est-à-dire un poète personnel, lyrique, idéaliste. Quelque sujet qu'on aborde, on porte partout avec soi l'originalité de son talent, sa nature d'esprit, son tour d'imagination. Laissez donc à chacun son caractère et permettez lui d'être lui-même.

L'auteur du *Cours familier de littérature* est un homme de goût, un homme moral et religieux dans la plus large acception du terme. On peut objecter qu'il n'envisage la religion qu'au point de vue poétique. Sans doute il est regrettable sous ce rapport qu'il soit trop vague et laisse ainsi planer certain doute sur ses convictions particulières. De ce côté il est plus souvent dans les nuages que dans la lumière. Mais il s'agit de poésie.

Les *Entretiens littéraires* sont aussi l'école de la raison éloquente et de la grande politique à la fois libérale et conservatrice.

Ses deux études sur la *littérature politique* et sur la *littérature diplomatique,* sur Machiavel et sur Talleyrand, renferment des conseils dignes d'être médités par la France et par tous les cabinets de l'Europe. On ne peut traiter avec plus d'éloquence les questions internationales. Et, quelles que soient nos vues, nous avons tous à tirer profit de ces hauts enseignements, car l'homme d'État qui les présente à son siècle est le défenseur du droit public et de la paix du monde.

III.

La publication des *Entretiens* ne suffit pas à l'activité prodigieuse de M. de Lamartine. Il s'occupe en ce moment de la magnifique édition de ses *Œuvres complètes* composée de *cent trois* volumes dont vingt-cinq sont encore inédits et ne se vendront pas en librairie (1). Cette édition formera quarante volumes du même format que le *Cours familier de littérature,* de sorte que les *Entretiens* prendront place dans les bibliothèques à la suite des œuvres complètes.

Tous les amis des lettres n'hésiteront pas à souscrire à ce monument gigantesque qui résume tout le mouvement littéraire de l'époque, dont il est la plus haute expression. L'auteur soumet ses œuvres à une révision sévère, tant sous le rapport de la forme que du fond. Ce qui fera l'intérêt particulier de cette édition unique, ce sont les notes nombreuses où l'écrivain promet de se juger lui-même sans indulgence et qui seront comme la confession de son âme devant Dieu et devant la postérité. *Tout ce qui a pu échapper de répréhensi-*

(1) Voici les titres des œuvres inédites. On comprendra aisément quel doit en être l'intérêt : *Saül,* tragédie sacrée; *Antoniella,* roman en un volume; *Vie du Tasse,* un volume; *Vie de lord Byron,* un volume; *Mémoires de ma mère,* un volume; *Critique, Biographie, Littérature,* dix volumes; *Opuscules* en prose et en vers, deux volumes; *Mémoires politiques,* quatre volumes; *Correspondance,* quatre volumes.

ble ou seulement d'équivoque à l'écrivain disparaîtra de cette édition. On efface les taches de sa vie en paraissant devant la postérité. Ce sont ses propres paroles. Et dans la préface générale de ses œuvres publiée en tête du premier volume il est plus explicite encore. « Il faut être impitoyable envers ses passions, ses faiblesses ou ses fautes pour mériter d'être pardonné ici-bas et absous là-haut. » Nous espérons que le grand poète accomplira fidèlement sa promesse et qu'il renoncera à tout ce qui a pu alarmer les consciences chrétiennes. En fait de principes, il faut savoir mettre de l'unité dans sa vie. A ces conditions nous garantissons à son œuvre un succès certain dans le présent comme dans l'avenir, et les amis sincères des libertés modernes ne lui feront jamais un crime de ses convictions religieuses. Rien de si grand pour l'homme que le courage d'avouer son erreur. Le repentir est le sceau du pardon. Il n'y a que l'orgueil qui ne trouve pas grâce devant les hommes pas plus que devant Dieu.

Voici déjà un noble aveu, trop pénible à l'amour-propre pour n'être pas sincère. « J'ai trop écrit, trop parlé, trop agi, pour avoir pu concentrer dans une œuvre capitale et durable le peu de talent dont la nature m'avait plus ou moins doué... Le temps m'a manqué pour une œuvre parfaite, parce que j'ai dilapidé le temps, ce capital du génie. » Cette modestie de langage cache un fond de vérité qui doit faire réfléchir tous ceux qui se livrent aux travaux de l'esprit. Si Lamartine avec ses rares facultés avait consacré sa vie à deux œuvres : un *poème* et une *histoire,* quel poète, quel écrivain pourrait-on lui comparer? Il ne s'est mis tout entier dans aucun de ses ouvrages; il n'aura laissé que des fragments. Mais si vous réunissez ces fragments, vous aurez l'image d'un génie immense, le plus universel peut-être que présentent les annales de la littérature.

C'est un *homme* d'abord, qui a eu ses faiblesses parce qu'il est homme, mais qui a ressenti dans son âme les plus sublimes émotions de l'humanité et qui s'en est fait l'écho; c'est un *poète* méditatif et rêveur, nuageux même comme le Nord; chaleureux et brillant comme le Midi; vague et splendide comme l'Orient. Il a créé la poésie moderne qu'il a trouvée aux pieds du Calvaire. Elégiaque comme Jérémie, sacré comme David, héroïque comme Pindare, il a parcouru toutes les gammes du lyrisme sans sortir de lui-même, car c'est l'âme plus que l'instrument qui fait son génie. Enfin il a donné à la France la forme moderne de l'épopée qui n'est que l'histoire du cœur humain idéalisée par la fiction. Il n'est pas jusqu'au drame où

il n'ait répandu les trésors de son imagination merveilleuse. Et, quoiqu'on ait nié son aptitude dramatique et qu'il ait reconnu lui-même que sa muse n'était pas faite pour marcher sur les planches, je ne sais si aucun dramatiste moderne, sans en excepter Delavigne, se rapproche autant de Racine dans quelques scènes de *Toussaint Louverture* et surtout de *Saül,* que n'aurait pas désavoué l'auteur d'*Athalie* (1); c'est un *diplomate*, le diplomate de la paix, héritier des doctrines de Talleyrand, avec la conscience de l'honnête homme; c'est un *orateur* qui rappelle les plus grands noms de la tribune, Démosthène, Cicéron, Mirabeau, car il a eu la rare fortune de déployer les ressources de son éloquence devant le Parlement et sur la place publique, et il est le seul peut-être des grands improvisateurs dont les discours à la lecture soient des modèles de style oratoire; c'est un *homme d'Etat,* le plus historique de tous ceux qui ont tenu les rênes du gouvernement à notre époque; — en dehors des rois, cela va sans dire —; c'est un *historien,* le plus fécond de tous et le plus attrayant. S'il était trop poète pour être toujours véridique, pour rester toujours dans la réalité, il sait juger les hommes avec impartialité, et personne n'a raconté et décrit les grands mouvements révolutionnaires avec de plus vives couleurs et un entrain plus *dramatique*. Personne non plus ne l'a égalé, je ne dis pas pour l'exactitude, mais pour la beauté des portraits. Ses histoires sont des épopées; c'est un *biographe,* le Plutarque moderne, célébrant avec enthousiasme toutes les gloires de l'humanité; c'est un *publiciste,* grand de raison, de cœur, d'honnêteté, et le plus éloquent du siècle; c'est un *voyageur,* rival de Châteaubriand comme peintre de la nature orientale, avec moins de science, mais plus de magie encore dans le pinceau; c'est un *romancier,* supérieur à ses contemporains pour la beauté, pour la noblesse des sentiments comme pour le charme du style, et d'une morale irréprochable, s'il n'eut pas écrit *Raphaël;* c'est un auteur de *confidences* où le cœur déborde et où l'imagination idéalise les scènes de la vie privée; ce sera aussi un auteur de *Mémoires politiques,* nouvelle transformation de l'historien qui dira sans doute toute sa pensée sur les hommes et les événements auxquels il a été mêlé; c'est un *moraliste* enseignant l'amour de Dieu et des hommes dans la langue du sentiment; c'est un *épistolier* d'une simplicité charmante, d'une politesse cordiale, d'une grâce ineffable,

(1) On a dit aussi qu'il avait transformé en drame un de ses romans : *Geneviève*. Cela est faux; nous le tenons de l'auteur lui-même.

d'une bienveillance et d'une générosité à toute épreuve. Personne n'a écrit, comme personne n'a reçu autant de lettres dans sa vie; c'est un *critique,* enfin, un critique d'un goût pur, d'un dogmatisme élevé, admirateur intelligent des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, mais impitoyable pour le cynisme, le scandale et les ricanements du vice.

Quinze hommes en un seul homme !

Qu'en dites-vous ? Voilà l'universalité de Voltaire bien dépassée ! Il n'y a qu'un genre qu'il n'ait pas cultivé, c'est le comique, le plaisant, le ridicule. Lamartine est le plus sérieux des poètes français. Il a le sourire, car il a la grâce; mais le rire, jamais.

Si vous considérez chacun de ses talents à part, vous lui trouverez des émules dans ce siècle; mais quand je considère l'homme dans son ensemble, je cherche en vain ses rivaux.

Les *Œuvres complètes* comptent en ce moment trois mille souscripteurs peut-être. Les sept premiers volumes ont paru et contiennent les poèmes primitifs de l'auteur. En fait d'œuvres inédites nous n'avons encore que la *préface générale* et *Saül,* tragédie sacrée écrite en 1818, à l'époque où l'auteur s'exerçait à la poésie dramatique. Quelques fragments avaient été insérés dans les *Méditations*. Nous avons aujourd'hui la pièce entière, et je m'étonne d'être le premier qui en parle au public. *Saül* est une imitation évidente d'Alfieri et de Racine, mais une heureuse imitation. L'action est bien conduite, la progression de l'intérêt bien ménagée, et les vers en sont corrects, élégants, harmonieux. Si la tragédie était encore dans les mœurs de l'époque, *Saül* n'aurait pas moins de succès au théâtre qu'il n'en aura à la lecture. On pourrait l'admettre dans l'enseignement à côté d'Esther et d'Athalie; car le poète ne sort pas des formes classiques (1). Mais, dès la première page, on reconnaît que ce n'est pas là le côté vraiment original de son talent.

L'écrivain s'est arrêté à la *Chute d'un Ange* dans la publication de ses œuvres poétiques. Cet essai d'épopée orientale, singulière débauche de génie, sera, nous voulons le croire, sévèrement remaniée, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue religieux.

Si notre faible voix pouvait être entendue de l'auteur, nous lui dirions : vous avez assez fait pour votre honneur; songez mainte-

(1) Nous n'y avons découvert qu'une seule irrégularité de versification :

« Ah ! Seigneur, oubliez ces coupables clameurs
Qu'ont assez *expiées* mon exil et mes pleurs. »

nant à votre gloire, et lavez-la de toute souillure, afin que les générations à venir puissent se désaltérer sans crainte à cette source intarissable de grandes pensées, de grands sentiments et de grand style. « La pensée de l'homme le plus favorisé des dons du ciel, avez-vous dit, est un torrent qui coule de plus ou moins haut en se creusant son lit plus ou moins profond dans la mémoire des autres hommes; mais qui coule toujours avec des écumes, des lies, des sables, *qu'il faut bien se garder de recueillir avec l'eau du ciel.* » Faites donc disparaître cette écume, cette lie, ce sable qui se mêlent aux eaux pures. Contentez-vous désormais de publier vos beaux *Entretiens* et consacrez vos derniers loisirs à perfectionner vos œuvres. Reposez-vous, vous en avez bien le droit, et achevez de conquérir la couronne d'immortalité réservée aux vertus divines et humaines et aux talents bien employés. « Le génie n'est pas une vertu, vous l'avez dit vous-même : c'est une faculté, un don, un instrument. Le génie mal employé est un crime plus illustre : voilà la vérité. »

FERD. LOISE.

Février 1861.

N. B. L'auteur de cet article, qui publiera plus tard une histoire complète de la vie et des écrits de Lamartine, a recueilli naguère de la bouche du grand écrivain des renseignements précieux sur sa vie et ses opinions politiques et religieuses qu'il fera connaître au public, quand l'heure sera venue.

En attendant il peut dire que Lamartine est décidé à faire disparaître de ses œuvres et particulièrement de la *Chute d'un Ange* les idées qui ont pu blesser les consciences catholiques. Quant à *Raphaël*, bien que l'amour y soit idéal et noblement exprimé, il y a là des situations étranges que l'auteur condamne lui-même. Il reconnaît qu'il a fait mentir la nature. Dans l'*Histoire des Girondins,* le poète, à force de talent, avait idéalisé jusqu'à Robespierre et Marat. Il va publier sur cette histoire un jugement *très-sévère* — c'est son expression — qui paraîtra bientôt dans le *Cours familier de littérature.* Nous allons avoir également des *Entretiens* sur l'*Imitation de Jésus-Christ* qui donneront la mesure des sentiments chrétiens de l'auteur. Enfin, pour terminer sa carrière, il écrira un volume de *Philosophie religieuse;* ce sera la dernière phase de sa pensée.

DES COURS DE THÈMES.

Un cours de thèmes pour la classe de troisième vient d'être mis au concours. Le gouvernement annonce en même temps l'intention où il est de tenter l'épreuve pour chaque classe successivement. Nous croyons la mesure excellente et nous ne saurions trop y applaudir. Les résultats obtenus précédemment devaient engager le gouvernement à continuer de marcher dans la voie où il est entré. Inutile d'en faire ressortir les motifs, ni de montrer les avantages que l'enseignement en retirera. Nous, qui avons fait l'essai des cours récemment couronnés, nous avons pu apprécier l'usage qu'on peut en faire. C'est pourquoi nous venons communiquer à nos collègues quelques réflexions que cette expérience a fait naître en nous. Nous serions heureux, si nous pouvions être de quelque utilité à ceux d'entre eux qui sont disposés à entrer en lice et leur faciliter la tâche qu'ils vont entreprendre. Par suite leur travail pourra répondre mieux peut-être aux besoins de l'enseignement. Nous ne nous arrêterons pas à l'objection que nous avons entendu faire : Pourquoi des thèmes d'imitation? Pourquoi sur tel auteur plutôt que sur tel autre? Veut-on forcer les élèves à adopter successivement la manière d'écrire de tel écrivain, puis de tel autre? A quoi bon? — Personne n'a la prétention, croyons-nous, de vouloir contraindre l'élève de penser et d'écrire comme César en quatrième, comme Tite-Live en troisième, comme Cicéron en seconde. Ce serait demander aux élèves une chose impossible. Certes on peut s'habituer à la manière de tel ou tel écrivain, et faire en quelque sorte des pastiches. Mais pour en arriver là, il faut une connaissance approfondie et minutieuse de l'écrivain que l'on veut imiter, une longue expérience de son faire, et plus d'intelligence et d'instinct littéraire que l'on n'en trouve dans un élève. Enfin un élève pourrait-il successivement et en une année se former au style de César, puis à celui de Tite-Live? Nous le croyons impossible, et d'ailleurs inutile. Ce n'est pas pour devenir styliste que l'on étudie. On veut avant tout devenir homme, et acquérir assez de puissance pour donner une forme propre et personnelle aux connaissances que nous pouvons posséder et que nous voulons communiquer aux autres. A notre sens, le but du thème d'imitation n'est pas là où on a voulu le placer. Mais il doit avoir pour résultat de forcer l'élève à feuilleter souvent ses auteurs, à revoir souvent ce qu'il a vu une première fois à la légère, à s'en

pénétrer, à se rendre un compte rigoureux de la valeur des expressions et des locutions qu'il rencontre. Tel mot, tel latinisme est resté pour lui plus ou moins obscur, plus ou moins inintelligible. Rencontre-t-il dans un thème ce même mot ou un gallicisme équivalent, le rapprochement et la comparaison des deux expressions lui donneront une intelligence complète de l'une et de l'autre. Dans les thèmes ordinaires, qu'arrive-t-il souvent? L'élève ouvre son dictionnaire, ne se donne guère la peine de le lire attentivement, prend les mots à peu près au hasard, traduit tel mot français par tel mot latin, sans se demander trop souvent pourquoi. Eh bien! c'est cette habitude mauvaise de travailler sans réfléchir et de négliger complétement les nuances et les finesses, que le thème d'imitation doit faire disparaître. L'élève se familiarisera, à son insu peut-être, avec la propriété des termes, ainsi qu'avec l'ordre et la cadence de la phrase latine; son oreille se formera; son goût, son instinct littéraire s'épurera et se développera; insensiblement il s'habituera à sentir ce qui est et ce qui n'est pas latin. A tous ces avantages ajoutons que le travail sera plus facile, puisqu'il n'aura pas à ouvrir perpétuellement un énorme dictionnaire où il se perd et s'ennuie. Faire mieux et plus vite, voilà un double avantage qui n'est pas à dédaigner. Ainsi donc pas de styliste. Chacun doit penser et écrire d'une manière originale, mais en restant fidèle au génie de l'idiome qu'il emploie.

Cette question préjudicielle écartée, nous voudrions examiner s'il vaut mieux qu'un cours de thèmes n'embrasse qu'une seule et même action, ou soit une succession de récits et de faits divers. Pour nous, nous croyons le second mode préférable et plus avantageux. Au point de vue idéal, on trouvera peut-être très-beau d'introduire de l'unité dans un cours de thèmes, comme dans une tragédie. Cependant cette règle, que nous sachions, n'existe pas encore. D'un autre côté il y a dans un travail de ce genre, une certaine difficulté, que l'on ne peut contester; mais ce sont de ces tours de force, qui frappent et n'aboutissent à rien; leur utilité est nulle. Voyons en effet la pratique. Un cours de thèmes d'imitation ne peut avoir la prétention d'être un cours d'histoire. Les faits y sont simplifiés ou abrégés selon la nécessité où l'on se trouve de faire appliquer telle règle donnée : une foule de circonstances qui n'ont jamais eu lieu, sont inventées; on fait des siéges de fantaisie, et des discours de même. En un mot si le fond est plus ou moins vrai, les détails, les circonstances, la physionomie des faits ne l'est pas. Donc un cours de thèmes ne peut nous appren-

dre l'histoire vraie; il tend au contraire à altérer, à fausser ce cachet particulier qui distingue chaque époque spécialement et on arrivera à ce résultat d'autant plus vite que l'on devra allonger et développer plus un seul et unique sujet. Notons en outre que le récit d'une seule action, coupé toujours symétriquement, écrit constamment sur le même ton et avec des expressions perpétuellement les mêmes, amène nécessairement l'uniformité, en même temps que l'ennui et la fatigue. Puis est-il possible que, à un moment donné, lorsque vous avez à donner des exercices d'application sur telle règle, le récit s'y prête toujours convenablement? Évidemment non. Vous serez alors infailliblement amenés à employer des locutions, des tournures impossibles, à faire des phrases inintelligibles et qui ne sont d'aucune langue, et comment l'élève pourra-t-il traduire ces phrases dont le sens lui échappe, tant elles sont étranges? Suivez au contraire la voie opposée; choisissez tantôt tel point, tantôt tel autre; racontez ici une anecdote; qu'après vienne la description d'un pays ou le portrait d'un grand homme. Vous aurez ainsi de la variété. Vous avez telle règle à expliquer; vous connaissez telle action dont le récit se prête à la circonstance, prenez-la. Votre thème sera facile à faire; le style en sera convenable et simple, d'une lecture intéressante, il constituera un bon devoir pour les élèves. Certes dans ce grand nombre de faits, d'anecdotes, de particularités de toute espèce, qui seront à votre disposition, vous en trouverez toujours facilement une qui s'adapte à la règle que vous avez en vue. De la sorte vous n'êtes pas obligés de modifier aussi profondément votre récit, il conserve même sa couleur locale. A l'occasion même permettez-vous quelques thèmes de phrases détachées; mieux vaut des phrases détachées, mais raisonnables qu'un galimathias obscur et ridicule. Enfin avec un récit unique, il serait nécessaire de faire tous les thèmes de suite, sans interruption, et dans l'ordre où ils se trouvent. Si non, il y aura solution de continuité dans les faits, et partant l'utilité qu'on croyait retirer de ce système, est perdue. Or dans les devoirs à donner, un professeur peut-il toujours et inviolablement suivre l'ordre de son manuel? Ne voudra-t-il pas parfois donner certains thèmes de son choix et de sa façon et remplacer par là son manuel? N'y aura-t-il pas certaines règles sur lesquelles il croira devoir appuyer plus longuement? Ne se présentera-t-il pas des thèmes qu'il regardera comme inutiles et qu'il passera? et si pour l'un ou l'autre motif, il intervertit l'ordre ou

laisse quelques thèmes de côté, s'il n'en voit que la moitié au lieu de les voir tous, quel avantage encore une fois y aura-t-il à retirer de cette unité de récit? Mais plutôt, ne devra-t-on pas s'occuper de faits dont la clef est perdue? Admettez au contraire une série de faits et de récits, le professeur reste plus libre dans sa marche et dans ses allures; il va, vient, avance selon les besoins de son enseignement. Reconnaît-il que telle règle essentielle et d'une application fréquente, est peu comprise, il court aux thèmes qui doivent servir d'application, pour revenir plus tard sur ses pas, et toujours il est guidé par l'intérêt de ses élèves.

Mais où doit-on prendre la matière des sujets à traiter? Demandons-nous avant quel doit être le style d'un cours de thèmes. Évidemment la simplicité et la clarté. Évitons-donc les phrases qui ne finissent pas, les propositions entortillées et enchevêtrées les unes dans les autres, en un mot ce langage barbare, ces termes forcés, qui font qu'un thème ressemble à un filet jeté sur la tête de l'élève pour l'étourdir et pour l'empêcher de voir clair et de se reconnaître. Comment en effet un élève pourrait-il mettre convenablement en latin un texte qu'il ne peut comprendre, s'il y parvient, qu'en l'étudiant? Nous connaissons trois espèces différentes de thèmes : le thème de règles ou de phrases détachées, destiné spécialement à faire apprendre la grammaire; le thème élégant, emprunté aux classiques français, où l'élève doit chercher avant tout à revêtir d'une forme latine les expressions et les tournures propres à la langue française; enfin le thème de traduction, si je puis ainsi parler, extrait des auteurs latins mêmes et traduit le plus littéralement possible, thème qui porte l'empreinte du latin, et qui mettant l'élève sur la voie des expressions et des tournures, l'habitue insensiblement à la teinte et au génie de cette langue. Il serait très-avantageux d'alterner entre ces différents modes, puisqu'ils ont tous un but particulier. Tel est l'avis de Mgr Dupanloup dans son beau livre des *Humanités;* tels sont les conseils que nous trouvons dans la circulaire Fortoul. L'élève qui aurait eu en thèmes les plus beaux passages des classiques latins, ainsi que les plus belles pages de nos classiques français, Montesquieu et Bossuet dans les classes supérieures, Fénélon, Rollin, Vertot, Lebeau etc. dans les classes intermédiaires, aurait certainement acquis une grande souplesse, une grande facilité pour exprimer en latin ses propres idées. Eh bien! à notre avis, le thème d'imitation doit en grande partie tenir lieu et du thème de règles et

du thème de traduction. C'est pourquoi nous croyons qu'il serait préférable que les thèmes d'imitation se composassent toujours de sujets puisés dans l'antiquité, comprenant faits, lois, mœurs, usages. L'on ne pourrait nier qu'on n'ait là une mine riche et abondante à exploiter. Ces thèmes porteraient ainsi la marque de l'époque où les faits se sont passés, du style dans lequel ils ont d'abord été racontés; ils s'adapteraient très-bien à la tournure latine; ils ne renfermeraient pas de ces idées, de ces locutions modernes, qui sont intraduisibles dans la langue de Cicéron. L'auteur, prenant pour base tel passage d'un écrivain, broderait sur ce canevas, le développerait, l'amplifierait, pourrait réunir en un seul tout les détails fournis par plusieurs écrivains, à la manière de Rollin. Le fond qui lui serait ainsi donné, le soutiendrait, tout en le maintenant constamment sur un ton convenable. D'un autre côté le professeur, si on lui indiquait les sources, pourrait y recourir et s'y inspirer pour composer ses corrigés ; sans cela on peut le mettre aux prises avec des difficultés de la solution desquelles il ne sera pas sûr.

C'était sans doute dans le but d'avoir des matières appropriées à la chose que Fénélon écrivait à l'abbé Fleury, en 1695, dans un plan d'études qu'il lui envoyait de Cambrai, pour l'éducation du duc de Bourgogne : « Ses thèmes sont *tirés des métamorphoses d'Ovide;* le sujet est fort varié : il lui apprend beaucoup de mots et de tours latins; il le divertit; et, comme les thèmes sont ce qu'il y a de plus épineux, il faut y mettre le plus d'amusement qu'il est possible. » Il nous semble que ce sont les mêmes idées qui ont inspiré cet article du réglement (1) prussien pour l'examen de sortie des gymnases : « Art. 10. Les travaux écrits pour les examens porteront sur les points suivants :

1° Un devoir allemand etc.

2° Un devoir latin.

3° Un devoir français.

Les sujets historiques paraissent le mieux convenir à ce genre de travaux afin de ne pas trop partager les efforts des élèves entre la forme et le sujet. Ils *traiteront des matières tirées de l'histoire ancienne en latin,* et de l'histoire moderne en français. » En résumé, nous croyons que les matières de thèmes doivent être variées, et

(1) Mémoire sur l'instruction secondaire dans le royaume de Prusse, par V. Cousin, p. 76.

empruntées aux auteurs anciens (1). Telle est du moins notre manière de voir. Nous avons voulu la communiquer à nos collègues; ils l'apprécieront, et verront ce qu'elle peut contenir de juste et d'exact.

N.-C. Hurdebise.

Tournai, juillet 1861

CONCOURS DES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

(A joindre au numéro précédent, page 310.)

Mathématiques. I. Rechercher la valeur de x pour laquelle l'expression $\frac{x^2+(3a-5b)x+2a^2-7ab+6b^2}{x}$ est un maximum ou un minimum et les conditions dans lesquelles il a lieu.

II. Une sphère de rayon R est inscrite dans une pyramide triangulaire régulière dont le sommet est à une distance donnée d du centre de la sphère. Déterminer le volume du tronc compris entre la base et le plan mené par les points de contact des faces de la pyramide avec la sphère.

III. Rechercher le lieu des centres des courbes du second ordre, assujetties à passer par deux points donnés et à être tangentes à une droite donnée, en un point déterminé de la droite.

Discuter l'équation du lieu.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX LAURÉATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

Le 25 septembre a eu lieu à Bruxelles dans la salle des Augustins la distribution solennelle des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général institué entre les établissements d'instruction moyenne du premier et du second degré.

(1) Inutile d'ajouter que dans tout ce que nous avons dit, nous n'avons fait aucune allusion aux cours de thèmes couronnés cette année. Nous n'avons pas à en faire l'appréciation. Dans tous les cas nous les regardons comme excellents, susceptibles cependant d'amélioration. Ils doivent surtout devenir plus simples; les phrases sont souvent trop longues et les règles entassées les unes sur les autres. Mais le remède est en général facile. Il suffit d'élaguer, ou d'une seule phrase en faire plusieurs.

Ont pris place au bureau, M. le ministre de l'intérieur, ayant à sa droite M. le ministre des travaux publics, M. Thiery, directeur de l'instruction publique et M. Roulez, recteur de l'université de Gand; à sa gauche, M. Leclerc, procureur général près la cour de cassation, président du conseil de perfectionnement, et M. Rensing, chef de division à la direction de l'instruction publique. MM. Polain, administrateur-inspecteur de l'université de Liége, Ph. Derote, administrateur-inspecteur de l'université de Gand, Ch. Faider, membre du conseil de perfectionnement, et Blondel, inspecteur-général de l'enseignement moyen, assistaient à la séance dans la loge qui fait face à la loge royale. Les massiers des deux universités de l'État étaient placés sur l'estrade.

M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à l'assemblée que S. M. se proposait d'assister à la séance qu'il était autorisé à ouvrir avant l'arrivée du Roi. Il a donné la parole à M. Roulez, recteur de l'Université de Gand, qui a prononcé le discours suivant.

« Messieurs,

« Depuis la fondation de notre indépendance et la proclamation de toutes nos libertés, il se produit autour des questions d'instruction publique un mouvement considérable qui n'est pas près de s'arrêter. On ne doit donc pas s'étonner que dans une solennité qui réunit les membres de l'enseignement des deux degrés supérieurs, les hauts protecteurs et les amis des bonnes études, plusieurs des professeurs appelés avant moi à porter la parole, aient pris pour texte de leurs discours, soit l'histoire de l'organisation de l'enseignement, soit quelque point qui s'y rattache. Ils ont pensé sans doute que nul sujet n'était de nature à intéresser plus vivement l'assemblée et n'offrait par lui-même une plus grande importance; c'est d'une bonne organisation de l'enseignement, en effet, que dépend l'avenir intellectuel du pays.

« Qu'il me soit permis, messieurs, de vous entretenir aussi d'un point de cette organisation qui touche à la fois aux intérêts de l'instruction moyenne et de l'enseignement supérieur.

« Cette année a vu se rétablir l'examen au seuil de l'université, en faveur duquel plus d'une voix s'était élevée dans cette enceinte même. La satisfaction causée par cette mesure réparatrice a été vive presque partout; elle aurait dû être générale. Je serais heureux si mes observations, en affermissant les partisans de l'institution dans la conviction qu'ils ont de son excellence, contribuaient à dissiper les doutes et à vaincre les défiances de ses adversaires.

« Que tous les hommes de bonne foi reconnaissent que l'examen à la sortie du collége, tel qu'il est organisé aujourd'hui, ne saurait porter préjudice qu'à l'enseignement faible et incomplet, et personne n'osera plus, par pudeur, en demander la suppression.

« La matière que j'ai à traiter ne se prête pas à la pompe et aux magnificences du discours académique. L'importance du fond, j'ose l'espérer, fera pardonner la simplicité et les imperfections de la forme. Je voudrais vous convaincre, je ne cherche pas à vous plaire; mes paroles ne s'adressent qu'à votre raison.

« Telle est la nature humaine qu'il faut à toutes nos actions un mobile; l'homme ne poursuit jamais aussi résolument et aussi sûrement un but que quand il y est poussé par ses désirs, par ses passions ou par ses besoins : à tout âge il obéit à cet instinct naturel. Aussi la nécessité d'exciter et d'entretenir l'émulation parmi la jeunesse studieuse a-t-elle été reconnue partout et dans tous les temps, elle a donné naissance aux concours et aux distributions de récompenses. Mais les élèves qu'anime la noble ambition d'être les premiers, de remporter les palmes à la fin de l'année, forment ordinairement le petit nombre, l'élite de la classe. A côté d'eux, sans doute, il en est quelques-uns qui, trop distancés pour prétendre à un prix, étudient en vue de la récompense éloignée, promise aux études régulières.

« Quant aux autres, les compositions n'agissent point sur eux; leur plus grand désir serait de s'y soustraire, et s'ils veulent bien se soumettre à un travail, c'est à ce travail disciplinaire et banal, qui manque du sentiment de son but. Chez les élèves de cette catégorie, un examen à la fin de l'année peut seul provoquer quelques efforts; car se voir obligés de doubler la classe, de se séparer de leurs condisciples, de se trouver associés à des élèves qu'ils ont vus naguère dans une classe inférieure, c'est une espèce de dégradation, c'est de toutes les peines celle à laquelle leur amour-propre est le plus sensible.

« L'examen de passage d'une classe à l'autre est une mesure sage et salutaire; mais pour qu'elle portât tous ses fruits, il faudrait qu'elle fût une réalité, qu'elle s'exécutât avec une juste rigueur. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. Les chefs d'établissements n'ont que trop souvent à lutter contre les exigences de parents mal éclairés sur les véritables intérêts de leurs enfants, et pour ne pas perdre l'élève, ils finissent par céder; c'est un des inconvénients fâcheux de la libre concurrence. L'examen au bout de chaque année d'études existe, pour la forme du moins, dans tout établissement bien organisé; il n'y a d'exception que pour la dernière année.

« Les élèves de toutes les classes, sous peine de ne pouvoir

avancer, sont astreints à une certaine somme d'efforts; les rhétoriciens seuls ne sont pas tenus en haleine et jouissent en quelque sorte du privilége de la paresse. Ne s'aperçoit-on pas que l'institution des examens de passage offre une regrettable lacune que vient combler heureusement l'examen à la sortie du collége; c'est la pierre de couronnement de l'édifice. Il doit même réagir de la manière la plus efficace sur les examens antérieurs; car ils cesseront d'être une vaine formalité, du moment que l'on verra marcher à un échec certain, au jour du dernier examen, les élèves auxquels l'indulgence aura ouvert une voie trop large et trop facile dans le long pèlerinage du cours d'humanités.

« Les examens de passage rendus plus sérieux faciliteront la tâche des professeurs. Ils n'auront plus à conduire à la fois autant d'élèves de force inégale et la marche de leur enseignement sera retardée par moins d'entraves. Car il ne leur est pas permis d'avancer toujours avec les plus forts; ils sont obligés d'attendre ceux qui, sans pouvoir les suivre et sans être des traînards, vont pourtant de leur pas, et, comme le général d'armée, ils doivent amener successivement leurs troupes, de façon à les avoir toutes réunies sur un même point, à un moment donné.

« L'examen à la sortie du collége n'est pas moins dans l'intérêt des familles. La plupart des parents font étudier leurs enfants dans le but de leur procurer une profession, beaucoup d'entre eux s'imposent à cette fin de longs et pénibles sacrifices. Si ces sacrifices doivent demeurer stériles, mieux vaut y mettre fin au moment où ils vont s'aggraver encore. Ce n'est pas quand toutes leurs ressources sont à peu près épuisées qu'il faut leur renvoyer leurs fils, qui ont besoin de recommencer, à frais nouveaux, l'apprentissage d'un autre état. Il est des parents sans doute qui n'envoient leurs enfants au collége que pour y acquérir un vernis d'instruction qui leur permette de se produire avec avantage et agrément dans le monde; ceux-là ne demandent que des études faciles et peuvent ne pas aimer un examen qui rend ardue pour leurs fils une route qu'ils voudraient voir parsemée de fleurs. Mais il ne faut pas que les convenances d'un petit nombre de familles privilégiées l'emporte sur l'intérêt bien entendu de toutes les autres. A ce point de vue l'institution de l'examen au sortir du collége est essentiellement démocratique.

« Avantageux pour les élèves et les professeurs de l'enseignement moyen ainsi que pour les familles, cet examen est aussi un bienfait

pour l'enseignement supérieur. Sans cette garantie, un grand nombre de jeunes gens viennent s'asseoir sur les bancs de l'université, insuffisamment préparés et incapables de suivre avec fruit les cours des facultés de philosophie et des sciences. Les uns n'arrivent pas même jusqu'aux facultés de droit et de médecine, mais après avoir végété deux ou trois ans et essuyé plusieurs échecs, ils renoncent aux études supérieures. Si à force de travail ou grâce à une chance heureuse, les autres parviennent à franchir la première barrière, ils n'en continuent pas moins à marcher en tâtonnant dans les études qui mènent à la profession dont ils ont fait choix et si, à la longue et après de nouvelles épreuves malheureuses, leur persévérance surmonte enfin tous les obstacles et les met en possession d'un diplôme péniblement conquis, ils entrent dans la vie pratique entourés du cortége des préventions défavorables suscitées par le souvenir de leurs échecs universitaires et la confiance publique ne vient à eux qu'à grand' peine. C'est ainsi que les funestes conséquences d'études premières imparfaites s'étendent à toute leur carrière.

« Si l'examen à l'entrée de l'université était une institution nouvelle, si rien de semblable n'existait chez d'autres peuples, ses avantages sont si grands, si évidents que la Belgique devrait se féliciter d'en avoir pris l'initiative en 1849. Mais loin d'avoir devancé les autres nations, nous n'avons été que des imitateurs. Le pays où l'instruction moyenne est la plus forte et la plus florissante, l'Allemagne, possède, de temps immémorial, l'examen de sortie, aussi fortement organisé que l'instruction elle-même.

« Pour se convaincre de son caractère très-sérieux, il suffit de jeter les yeux sur les programmes des gymnases ; on remarque que le chiffre des élèves de la classe supérieure n'est pas toujours en rapport avec la liste nominative de ceux qui ont subi l'examen avec succès. La différence provient évidemment des échecs.

« Du reste, notre pays n'a pas toujours joui sous ce rapport d'une entière liberté. Sous le royaume des Pays-Bas, l'inscription aux universités n'avait lieu que sur l'exhibition d'un certificat de rhétorique et à son défaut qu'après examen. Quoique à cette époque tous les établissements relevassent du gouvernement, le certificat n'offrait qu'une bien faible garantie. L'examen lui-même ne pouvait avoir la rigueur nécessaire, car il était subi devant les professeurs de l'université où le jeune homme demandait à entrer. L'expérience de la Prusse est là pour attester ce dernier point. Dans ce pays, l'on

abandonna un jour l'examen de maturité aux universités, mais on ne tarda pas à le leur retirer, à cause de la trop grande indulgence qui présidait aux opérations des examinateurs.

« La liberté d'enseignement proclamée en 1830 mit fin au régime du certificat et en effet il fût devenu illusoire avec des colléges libres et des universités libres. On vit alors des élèves, et non pas les meilleurs, enjambant les classes supérieures, arriver à l'université, au sortir de la troisième et de la quatrième. Par une fatale coïncidence les préventions les plus erronées, les attaques les plus injustes contre l'étude des langues anciennes égarèrent l'opinion publique et une défaveur générale ne tarda pas à s'y attacher. Le concours de ces circonstances amena l'abaissement inévitable de certaines branches de l'enseignement universitaire et la triste et rapide décadence des études moyennes. Les résultats du concours général des colléges montrèrent dès 1841 combien le mal avait déjà jeté de racines profondes. D'ailleurs l'on était unanime à reconnaître l'insuffisance des connaissances de la plupart des élèves qui se présentaient pour subir soit l'examen de candidature en philosophie et lettres, soit l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences.

« Des esprits éclairés en étaient venus même à concevoir des craintes sur l'avenir littéraire et scientifique du pays. De tous les côtés on demanda qu'il fût remédié au mal, et l'établissement d'un examen au sortir du collége fut généralement signalé comme le remède le plus efficace. Le projet de révision de la loi sur le jury présenté aux Chambres par M. le ministre de l'intérieur, en 1842, contenait une disposition relative à l'institution du grade d'élève universitaire à conférer par les universités. Le projet de loi de 1849 ne fit que reprendre cette disposition, avec la différence qu'il donnait à des jurys la collation du grade. Et, chose importante à constater, lors de la discussion de la loi dans les Chambres législatives, le principe même de la disposition n'y rencontra aucun adversaire.

« Maintenant l'organisation de l'examen fut-elle vicieuse, le programme se trouva-t-il surchargé et trop compliqué? il faudrait répondre négativement si on le comparait à celui des examens de maturité en Allemagne, et certes il était parfaitement applicable à un enseignement organisé comme le fut bientôt après celui des athénées royaux. Son exécution, à la vérité, était plus difficile pour beaucoup d'établissements, dont le cadre de l'enseignement était moins large et les études moins élevées. Aussi le conseil de perfec-

tionnement de l'instruction moyenne avait-il, dans un esprit de transaction, conseillé au gouvernement de simplifier l'examen.

« On a prétendu que le grade d'élève universitaire nuisait aux études en tant qu'il était accessible à des jeunes gens mêmes qui n'avaient pas parcouru toutes les classes du collége, prétention qui, pour le dire en passant, amoindrit singulièrement l'idée qu'on voulait donner des difficultés de l'épreuve. On s'est plaint que la répétition des matières apprises pendant les années précédentes resserrait dans des limites trop étroites, étouffait l'enseignement littéraire de la classe de rhétorique. On a objecté enfin la trop grande importance accordée aux mathématiques et aux langues vivantes au détriment des langues anciennes. Admettons le fondement de ces griefs et d'autres peut-être de la même nature; leur redressement eût été facile, l'entente sur ce point se fût établie sans peine entre le gouvernement et les Chambres. Mais on serait tenté de croire qu'on en voulait moins aux vices de l'institution qu'à l'institution elle-même.

« Vous savez, messieurs, comment un jour elle s'écroula sous le coup d'un vote de surprise.

« Pourquoi donc cette guerre à outrance à un examen qu'avait appelé si longtemps le vœu général, sans distinction de parti? Les causes véritables et précises, je les ignore; tout ce que je sais, c'est qu'il y avait eu des mécomptes. Ainsi la mise à exécution de la loi du 15 juillet 1849 abaissa sensiblement le chiffre de la population des universités. Toutes ne supportèrent pas cette diminution avec une égale résignation; car deux d'entre elles s'empressèrent d'ouvrir dans leur sein un asile aux naufragés de l'examen universitaire. De plus, il y eut des établissements d'instruction moyenne auxquels la faiblesse de leur organisation ou la nature de leur système d'enseignement ne permit pas de faire réussir le grand nombre de leurs élèves. Ceux-là ont dû craindre que des échecs trop nombreux ne leur enlevassent à la longue la confiance des familles.

« La barrière du grade d'élève universitaire renversée, les universités virent le chiffre de leurs élèves remonter aussitôt au niveau qu'il avait atteint en 1849 pour s'augmenter sans cesse depuis cette époque, et tous les colléges purent y envoyer impunément leurs élèves incapables ou incomplétement préparés, sans s'inquiéter de leurs échecs futurs, dont la responsabilité vis-à-vis des familles retombait désormais sur les établissements d'enseignement supérieur. Mais si certains intérêts matériels reçurent ainsi une satisfac-

tion, il s'en fallut de beaucoup que les bonnes études y gagnassent. Un relâchement funeste se manifesta surtout chez les élèves de la rhétorique; ce fut comme si on venait de leur octroyer le droit à l'oisiveté. Les jurys pour la collation des grades académiques constatèrent bientôt que les récipiendaires n'avaient plus passé par le crible de l'examen d'élève universitaire et que l'ivraie était restée mêlée au bon grain. Les réclamations se firent entendre plus nombreuses et plus pressantes qu'avant 1849. S'il y eut des exceptions à ces plaintes, il n'en faut pas conclure que le mal ne fût pas général.

« L'espoir de voir cesser cet état de choses ne tarda pas à renaître par le retour aux affaires de l'homme d'État illustre, qui avait été le créateur du grade d'élève universitaire et qui, toutes les fois qu'il s'agit d'apporter à l'instruction publique une amélioration ou une réforme utile, sage et opportune, sait prendre l'initiative sans attendre qu'on exerce sur lui une pression. (*Marques nombreuses d'adhésion.*) L'expiration du terme de la loi sur les jurys universitaires offrit l'occasion de proposer le rétablissement de l'examen supprimé et les suffrages des Chambres sanctionnèrent la proposition du gouvernement. En rendant grâces à M. le ministre de l'intérieur pour ce nouveau bienfait envers l'instruction publique, je suis certain d'être l'interprète des sentiments de l'assemblée d'élite qui m'écoute.

« Aujourd'hui que le grade d'élève universitaire nous est rendu, quoique sous un autre nom, nous nous demandons, non sans une certaine inquiétude, si nous pouvons compter sur une possession stable et durable, et si nous n'avons pas à craindre de nous le voir enlever une seconde fois. Il est certain que le nombre des étudiants entrant à l'université diminuera de nouveau. En effet, si les jeunes gens incapables et sans aptitude ne devaient pas être écartés, l'examen manquerait en partie son but. Il doit aussi exister encore des établissements qui, malgré les leçons de l'expérience, n'ont pas pris les mesures nécessaires pour préparer suffisamment le grand nombre de leurs élèves à aborder les hautes études. Cela semble résulter du moins d'un fait récent et très-significatif.

« Jusqu'ici le nombre des certificats à homologuer avait suivi constamment une marche progressive. Cette année, les certificats envoyés à l'homologation n'atteignent guère que la moitié du chiffre de l'année précédente. Il y a donc deux à trois cents jeunes gens qui ont été jugés par leurs professeurs ou se sont jugés eux-mêmes inca-

pables de subir avec des chances de succès l'examen de gradué en lettres. S'il ne manque donc pas de motifs d'une hostilité cachée contre cet examen, est-il du moins organisé de façon à ce qu'il n'offre plus en lui-même des prétextes avouables pour l'attaquer? C'est une question que je vais examiner.

« Je reconnais d'abord, et je me hâte de proclamer que le législateur a eu à cœur d'aller au-devant des reproches articulés contre l'organisation de l'examen du grade d'élève universitaire. La loi de 1849 avait établi un examen, sans aucune autre obligation, et pour parer aux inconvénients nés de la suppression de cette épreuve, la loi de 1857 introduisit le certificat constatant que l'élève avait fait un cours complet d'humanités.

« Le législateur de 1861, en rétablissant l'examen, a maintenu le certificat qu'il a trouvé en vigueur. En cela nous ne saurions trop louer sa prévoyance et sa sagesse. Si, sous l'ancien régime, il n'était pas impossible à des élèves très-avancés de la seconde et même de la troisième de subir cette épreuve et de franchir ainsi une ou deux classes, la chose fût devenue très-praticable sous l'empire de la loi nouvelle qui met l'examen à la portée des rhétoriciens d'une force moyenne.

« Dans l'intérêt d'une bonne et solide instruction, il importait d'exiger des récipiendaires qu'ils justifiassent d'avoir achevé leurs humanités. D'ailleurs en l'absence du certificat, on n'aurait pu raisonnablement simplifier autant le programme de l'examen. L'une et l'autre de ces mesures, prises séparément, n'offrent qu'une garantie insuffisante, qui se complète par la réunion de toutes les deux.

« On ne saurait non plus refuser une entière approbation aux choix des matières. A l'exception d'une partie des mathématiques, les récipiendaires n'ont à répondre que sur ce qui leur a été enseigné pendant l'année courante; les exercices qu'on demande d'eux, ils en ont fait chaque semaine; mais ces exercices résument les études les plus importantes de tout le cours d'humanités. Ils exigent à la fois des connaissances longuement acquises et de l'intelligence; deux conditions indispensables pour s'adonner avec fruit aux études supérieures. Les exigences de la loi par rapport aux mathématiques n'ont rien d'exagéré, et elle a eu raison de réserver cette matière pour l'examen oral.

« Le réglement organique attribue un certain nombre de points à chaque matière. Dans cette répartition, la plus large part a été

faite aux langues anciennes ou plutôt à la langue latine. Cette prépondérance était due à la branche qui constitue la base des humanités. Un examen superficiel des dispositions réglementaires pourrait faire croire que la langue française ou maternelle a été sacrifiée; ce serait une erreur. Cette langue est non-seulement représentée dans l'examen par une composition particulière; elle prend encore une certaine part dans les points qui sont attribués aux versions latine et grecque.

« Les jeunes gens ont souvent une aptitude spéciale ou une prédilection pour certaines sciences. Le réglement ne contrarie pas ces dispositions naturelles; il a fixé les minimums de points non par branches, mais par groupes, admettant ainsi un système de compensation. Il n'a pu toutefois pousser la tolérance jusqu'à permettre l'abandon absolu d'une ou de plusieurs sciences. Le minimum arrêté pour avoir droit à l'admission semble parfaitement en harmonie avec le but et la tendance de la loi. Elle a voulu non pas que le diplôme fût le prix de l'élite des élèves de la rhétorique, mais que les professions libérales fussent accessibles à la masse des élèves d'une force moyenne. Ce minimum est la moitié des points attribués à l'ensemble des épreuves. C'est certainement la limite extrême; il serait impossible de l'abaisser encore sans rendre l'examen illusoire. Les élèves auxquels le manque d'intelligence n'a pas permis d'y atteindre, doivent renoncer aux études supérieures; ceux dont l'échec provient du défaut de travail et d'application n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes d'être obligés d'attendre une année et de chercher au prix d'efforts tardifs à réparer le temps perdu.

« La loi appelle à siéger dans le jury en nombre égal les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'État et les professeurs de l'enseignement privé. Si les membres du jury avaient, comme par le passé, examiné leurs propres élèves, la bienveillance si naturelle de chacun d'eux envers les siens, le désir de leur réussite, la rivalité entre les établissements, d'autant plus grande qu'ils sont plus voisins l'un de l'autre, toutes ces causes auraient pu provoquer des défiances réciproques, des tiraillements, de vives discussions qui auraient fini par jeter du discrédit sur l'institution et par devenir une source d'attaques. Nous remarquons dans le réglement plusieurs dispositions, qui ont évidemment pour but d'aller au-devant de ces inconvénients. La principale est celle qui ne permet pas à un professeur de siéger dans le jury chargé de faire les exa-

mens dans la province où est situé l'établissement auquel il appartient.

« En outre, ce n'est qu'après avoir porté leur jugement sur toutes les compositions écrites que les membres du jury en connaissent les auteurs. Enfin, on a interdit les *distinctions;* l'expérience des jurys combinés ayant appris que les débats irritants ont lieu bien plus souvent à propos de distinction que de simple admission.

« J'ai entendu faire au gouvernement le reproche d'inconséquence. Ici, dit-on, il exclut les professeurs de l'examen de leurs élèves, tandis que, pour les jurys universitaires, il favorise comme une chose excellente l'interrogatoire de l'élève par le professeur. Ce reproche n'est nullement fondé, la contradiction n'est qu'apparente; la différence de procédé se justifie pleinement par la nature différente de l'examen. Pour celui de gradué en lettres, qu'importe au récipiendaire quels sont les juges de ses compositions par écrit alors qu'il leur demeure inconnu?

« La présence de son professeur ne peut lui être d'aucun secours non plus pour la traduction à livre ouvert sans commentaire aucun. Restent donc seulement les mathématiques, pour lesquelles il pourrait trouver de l'avantage à être questionné par son professeur. D'ailleurs une autre considération justifie le système consacré par le réglement. Comme il n'eût été possible de faire représenter dans le jury ni toutes les matières, ni tous les établissements, les conditions n'eussent pas été égales pour tous les récipiendaires.

« Nous venons de parcourir les points fondamentaux de l'organisation de l'examen de gradué en lettres et nous avons dû rendre hommage à l'esprit de modération qui a présidé à cette œuvre importante. L'examen est assez fort pour maintenir les études à un certain niveau; il est assez facile pour permettre à la majorité des élèves de le subir avec succès. Les matières ont été choisies de façon à laisser la liberté la plus large à toutes les méthodes d'enseignement. Les études littéraires y obtiennent la prépondérance qui avait été réclamée pour elles. Pour la formation des jurys, un système de balance et d'impartialité a été établi entre l'enseignement de l'État et l'enseignement privé; les causes de collision ont été soigneusement écartées. Dans de telles conditions une institution, dont le principe était unanimement admis avant 1849, a toutes les chances de durée. Son avenir peut être regardé comme assuré et à l'abri des fluctuations de la politique.

« L'examen de gradué en lettres par son action sur la masse des élèves aidera indubitablement à relever les études moyennes. Mais à quelle hauteur les portera-t-il? Nous pouvons la mesurer dès à présent en prenant pour terme de comparaison la force moyenne de ces jeunes gens d'élite, dont le zèle n'a pas besoin de l'aiguillon de cet examen. Le degré de leurs connaissances en latin peut s'apprécier par les résultats de la composition latine dans le concours général. Or, nous savons tous qu'ils ne sont pas brillants et que plus d'une fois il n'a pu être décerné de prix. Leurs progrès dans le latin se révèlent encore d'une manière qui n'est guère plus consolante devant les jurys de la candidature en philosophie et lettres. Non-seulement leur style s'éloigne de celui de leurs modèles, mais la construction de leurs phrases est souvent vicieuse et leurs expressions incorrectes; enfin le sens de beaucoup de mots d'un usage moins fréquent leur échappe. Bref ils n'atteignent plus à cette connaissance approfondie de la langue, à cette perfection de style qui était jadis le cachet des bonnes études. Et pourtant le niveau des intelligences n'a pas baissé et les méthodes se sont perfectionnées.

« L'infériorité actuelle a une cause facile à découvrir; c'est le manque de temps. Autrefois les langues anciennes et surtout le latin faisait l'objet principal et presque unique de l'enseignement; les autres matières n'étaient qu'accessoires et en petit nombre. Pour mettre cet enseignement en harmonie avec les besoins du siècle et les progrès de la civilisation générale, on en a élargi considérablement le cadre par l'addition des langues modernes et des sciences et par une plus grande extension donnée à l'histoire. Mais en augmentant le nombre des matières on a retranché plutôt qu'ajouté au nombre des années d'études. La proportion rationnelle entre les unes et les autres a été rompue. Dans cet espace trop resserré les diverses branches s'étouffent réciproquement, comme les arbres de la forêt, dont le défaut d'air empêche le développement; l'une ne s'enseigne convenablement qu'au détriment de l'autre.

« Les notions superficielles et fugitives ont remplacé les connaissances approfondies et durables. Quelque bien partagé que soit le latin dans l'organisation actuelle, le temps qui lui est attribué est court encore en comparaison de celui qui lui était consacré autrefois, et il est loin de suffire. Les exercices que font les élèves ne peuvent pas être assez prolongés, et trop peu de place est laissée à l'étude des auteurs. On n'effleure que quelques pages, quelques lambeaux épars

d'un assez petit nombre des grands écrivains de Rome, et les élèves n'ont pas l'occasion de s'initier aux diverses genres littéraires, ni même de se faire une assez ample provision de mots de toute espèce.

« Comment modifier un état de choses qui met obstacle au succès des études? Personne n'oserait songer à réduire considérablement le nombre des matières et à revenir à l'ancien programme. Dans ce cas il ne reste d'autre alternative qu'une augmentation du nombre des années d'études. En Allemagne et en France huit et neuf années sont consacrées à l'étude du latin. Pourquoi aurions-nous la prétention d'obtenir les mêmes résultats dans l'espace de six à sept ans, et refuserions-nous de suivre l'exemple de ces pays? Une seconde année de troisième me paraît indispensable et peut-être serait-il utile d'ajouter aussi une seconde année de rhétorique. Le cours complet d'humanités se trouverait ainsi porté de sept à huit ou neuf années.

« L'idée que je mets ici en avant aura, je n'en doute guère, l'approbation de toutes les personnes qui font de l'enseignement l'objet de sérieuses méditations et qui en connaissent les besoins. Mais je ne m'attends nullement à ce qu'elle reçoive un accueil favorable de la généralité du public; je prévois plutôt un concert de critiques et de clameurs.

« Quoi! au milieu d'une société qu'emporte une rapidité fébrile, à une époque où de merveilleuses transformations s'opèrent dans le domaine de l'industrie, quand l'application de la vapeur supprime les distances, et que les progrès de la mécanique procurent une grande économie de temps tout en centuplant la production, n'est-ce pas folie de venir proposer d'allonger d'une ou de deux années le cours déjà si long des humanités? Mais, messieurs, l'éducation n'est pas l'industrie. Les mêmes lois ne régissent pas le monde physique et le monde intellectuel. On ne s'avance pas dans les voies du savoir avec la même vélocité que sur les voies ferrées, et les économies de temps ne sont pas possibles quand il s'agit du labeur de l'esprit. Les connaissances acquises rapidement et légèrement sortent de la mémoire aussi facilement qu'elles y sont entrées. Il faut, pour qu'elles soient durables et profitables, que l'esprit les digère et se les assimile, comme le corps digère et s'assimile les aliments. La maxime *Hâtez-vous lentement,* est aussi vraie de nos jours que du temps des Grecs et des Romains.

« Si les études classiques n'étaient qu'une préparation au haut

enseignement, je concevrais qu'on trouvât exagérée une durée de huit à neuf ans et qu'on regardât deux années demandées en plus pour des études préliminaires comme un larcin fait aux études principales. Mais l'instruction du collége n'a pas seulement cette fin spéciale et restreinte; elle poursuit un but plus large, celui de former l'esprit et le cœur, en un mot l'homme, et c'est pour cela qu'on l'a décorée du titre *d'humanités*.

« Elle constitue par elle-même un ensemble, un tout relativement complet; c'est ce qu'a reconnu naguère la législature de notre pays en substituant à la dénomination trop étroite d'*élève universitaire,* celle de *gradué en lettres*. Ce n'est pas seulement pour connaître les langues anciennes qu'on les étudie, mais encore parce que cette étude est l'instrument le plus parfait pour la culture de l'esprit, qu'elle développe ses forces et l'oblige à travailler le plus sur lui-même. Le commerce avec les grands génies de l'antiquité forme le goût, féconde et règle à la fois l'imagination, élargit le cercle des idées, épure les sentiments, trempe fortement les âmes et donne enfin cette rectitude de jugement, si précieuse dans un temps où l'opinion publique juge tout en dernier ressort. Tous ces avantages ne sauraient être le fruit d'un système d'instruction trop hâtif. Le laboureur qui veut récolter de riches moissons laisse aux épis le temps de mûrir.

« Beaucoup de jeunes gens entrent aujourd'hui à l'université à seize ou dix-sept ans, à un âge où toutes les facultés de leur intelligence n'ont pas pris leur entier développement; il y aurait certainement profit pour eux de n'aborder les hautes études qu'un peu plus tard. On ne manquera pas de me faire une objection qui peut paraître sérieuse. La prolongation du cours d'humanités, dira-t-on, va rendre plus lourdes encore les charges des familles.

« S'il devait en être ainsi, je ne doute pas qu'afin d'assurer à leurs fils une meilleure instruction les pères ne s'imposassent, sans se plaindre, ce nouveau sacrifice. Mais en réalité il y aura déplacement plutôt que surcroît de dépenses. Les jeunes gens sortis de l'université avec un diplôme cessent-ils d'être à la charge de leurs parents? Quel est l'homme qui confie les intérêts de sa fortune ou la vie des siens à un docteur de vingt ans? En définitive les années qui s'écoulent dans l'attente d'une clientèle seront diminuées du nombre de celles qu'on aura passées en plus au collége. M. le ministre de l'intérieur, j'ose l'espérer, pèsera dans sa sagesse les avantages et les

inconvénients du changement sur lequel je viens de fixer l'attention de l'honorable assemblée, et si la somme des premiers lui paraît supérieure à celle des seconds, il n'hésitera pas, j'en suis sûr, à apporter cette nouvelle amélioration à l'enseignement moyen ; il ne voudra pas laisser à un autre l'honneur de poser la dernière assise à l'édifice élevé tout entier par ses mains.

« Je m'arrête, messieurs, je ne veux pas fatiguer plus longtemps votre bienveillante attention, ni retarder l'explosion des joies de cette intéressante jeunesse, dont c'est aujourd'hui la fête. Jeunes élèves! les palmes et les couronnes qui vous attendent sont la récompense de vos travaux passés; elles sont aussi le gage de vos efforts futurs. Le travail est la loi de l'humanité, mais à aucune époque, il n'a été plus nécessaire qu'au temps où nous vivons. Au collége, à l'université, dans toutes les conditions de la vie, les succès sont au prix d'un incessant labeur. Si nous attachons tant d'importance à vos triomphes, c'est que d'eux dépend votre avenir et que nous voyons en vous les plus chères espérances de la patrie ; car vous êtes les élus de la génération qui succédera à la nôtre : à vous donc reviendra principalement la noble tâche de consolider les institutions que nous avons fondées et de maintenir la Belgique au rang où l'ont élevée un grand roi et un grand règne. (*Applaudissements réitérés. — Vive le Roi!*)

« Les récompenses que vous allez recevoir vous dédommagent amplement des peines et des fatigues de toute l'année. Ce qui en double la valeur, c'est qu'elles vous seront remises aux acclamations d'une assemblée accourue de toutes les parties de la Belgique à cette fête de l'intelligence, en présence des hommes les plus distingués dans l'enseignement, dans la magistrature et dans l'État, sous les yeux de nos princes chéris et de la main de notre vénéré monarque, dont tous vous avez appris à bénir le nom dès votre enfance, mais dont quelques-uns peut-être ont le bonheur de contempler pour la première fois les augustes traits.

« Ces dernières paroles ne sauraient s'appliquer à vous, messieurs les lauréats du concours universitaire, car tous les quatre vous étiez à Gand, le 8 juillet 1860, quand les élèves de l'université allèrent spontanément offrir à Sa Majesté l'expression respectueuse de leur dévouement inaltérable au Roi, à sa dynastie et à nos libres institutions. (*Acclamations prolongées.*)

« Tous les quatre vous tenez de sa munificence un exemplaire de

la médaille commémorative de cette mémorable journée. Tous les quatre enfin vous avez signé avec vos condisciples cette adresse de remercîments, dans laquelle vous renouvelez l'engagement solennel et sacré de défendre au besoin, avec l'énergie de vos pères, le Roi, la patrie et la liberté. »

Ce discours a été accueilli par les plus vifs applaudissements.

Le Roi était arrivé vers deux heures. M. Roulez a interrompu son discours, et S. M. a été reçue sous le portail par M. le ministre de l'intérieur et les membres du bureau.

Le Roi était accompagné de LL. AA. RR. et I. Mme la duchesse de Brabant, Mgr le comte de Flandre ; la Famille royale était suivie de M. le comte Vanderstraeten-Ponthoz, maréchal de la cour; M. le lieutenant-général de Liem, adjudant général ; M. do Lannoy, aide de camp ; Mme la comtesse de Grunne, dame du palais. Les cris de vive le Roi ont accueilli la famille royale, qui a pris place dans la loge qui lui est réservée.

La séance a continué.

Après le discours de M. le recteur de l'université de Gand, M. Rensing a donné lecture du programme de la distribution des prix décernés aux élèves vainqueurs dans les concours institués entre les établissements d'instruction moyenne du second degré et dans les établissements d'instruction moyenne du premier degré. Les lauréats venaient recevoir des mains de M. le ministre les récompenses qui leur étaient décernées.

Le Roi s'était réservé de distribuer lui-même les récompenses aux élèves qui avaient obtenu le prix d'honneur.

Ensuite a eu lieu par le Roi la remise des médailles décernées aux lauréats du concours universitaire de 1860-1861.

Après cette distribution la Famille royale s'est retirée au milieu des plus vifs applaudissements et la cérémonie a été terminée. (*Extrait du Moniteur.*)

RÉSULTATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

CONCOURS ENTRE LES ÉCOLES MOYENNES (PREMIÈRE DIVISION).

Élèves nouveaux.

1er Prix : Eugène Lonhienne, de l'école moyenne de Limbourg, 80,4 p. sur 100.
2e » Victor Theys, de l'école moyenne de Péruwelz, 79,4.
3e » François De Volder, de l'école moyenne de Turnhout, 77,3.
4e » Clément Lenoir, de l'école moyenne de Couvin, 76.
5e » Albert Demeyer, de l'école moyenne d'Aerschot, 73,9.
6e » Charles Sobry, de l'école moyenne de Turnhout, 73,8.
7e » Émile Privé, de l'école moyenne du Rœulx, 71,9.
8e » Léon-Isidore Ledoux, de l'école moyenne de Soignies, 71,1.
9e » Nicolas-Joseph Lejeune, de l'école moyenne de Virton, 71.
10e » Arthur Gille, de l'école moyenne de St-Hubert, 70,7.

1er Acc. Victor-Joseph Ransy, de l'école moyenne de Limbourg, 70,4.
2e » Félix Grisard, de l'école moyenne de Virton, 69,2.
3e » Jean-Pierre Hedo, de l'école moyenne de Neufchâteau, 68,8.
4e » Edmond Biermans, de l'école moyenne de Turnhout, 67,2.
5e » Mathieu Lammers, de l'école moyenne de St-Trond, 66,9.
6e » Alfred Papleux, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 66,8.
7e » Nestor Leclercq, de l'école moyenne de Houdeng-Aimeries, 66,3.
8e » Ferdinand Richard, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 65,3.
9e » César Mahieu, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 65.
1re M. h. Adonis Bayot, de l'école moyenne de Turnhout, 64,8.
Louis Hachez, de l'école moyenne du Rœulx, 64,8.
Roland Vande Casteele, de l'école moyenne de Nieuport, 64,8.
2e » Charles Van Everbroeck, de l'école moyenne de Turnhout, 64,6.
3e » Norbert-Modeste Ermel, de l'école moyenne du Rœulx, 64,1.
4e » Jean-Baptiste Jacquet, de l'école moyenne de Limbourg, 63,9.
5e » Albert-Constant de Bedts, de l'école moyenne d'Anvers, 63,6.
6e » Lucien Soupart, de l'école moyenne de Gosselies, 63,3.
7e » François Libotte, de l'école moyenne de Gosselies, 63,2.
8e » Alfred Mouvet, de l'école moyenne de Couvin, 63,1.
9e » Armand Reigler, de l'école moyenne de Spa, 62,8.
10e » Modeste Cavenaile, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 62,6.
11e » Alphonse-Maximilien Thisquen, de l'école moyenne de Limbourg, 62,5.

Vétérans.

1er Prix : Alphonse Beguin, de l'école moyenne de Virton, 83,7.
2e » Jean-Baptiste Dumongh, de l'école moyenne de Soignies, 71.

CONCOURS SPÉCIAL DE FLAMAND.

Élèves nouveaux.

1er Prix : Charles Sobry, de l'école moyenne de Turnhout, 91 p. sur 100.
2e » Gommaire-Émile De Peuter, de l'école moyenne de Lierre, 85.
3e » Henri Keunen, de l'école moyenne de Turnhout, 84.
4e » Mathieu Lammers, de l'école moyenne de Saint-Trond, 80.
1er Acc. Auguste Verrept, de l'école moyenne de Lierre, 73.
2e » Louis Morren, de l'école moyenne de Maeseyck, 72.
3e » François Vandenbusch, de l'école moyenne de Tongres, 70.
4e » Charles Van Everbroeck, de l'école moyenne de Turnhout, 69.
1re M. h. Édouard Vandenbroucke, de l'école moyenne d'Ostende, 62.
2e » Albert Demeyer, de l'école moyenne d'Aerschot, 61.

Vétérans.

Prix : Louis-Guillaume Van Cauwenbergh, de l'école moyenne de Lierre, 80.

CONCOURS ENTRE LES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

1er Prix : Vital Servais, du collége communal de Nivelles, 70 3/4 p. sur 100.
2e » Charles Housiaux, de l'athénée de Bruxelles, 70 1/2.

Acc. Gustave Van der Haeghen, de l'athénée de Bruges, 65.
1re M. h. Aimé Van Rolleghem, de l'athénée de Bruges, 63.
2e » Auguste Gossuin, de l'athénée de Bruxelles, 62 1/4.
3e » Adolphe Frentz, du collége communal de Huy, 60 1/4.
4e » Charles Vergouwen, de l'athénée d'Anvers, 60.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

Sections réunies. — Élèves nouveaux.

1er Prix : Louis Van Keymeulen, de l'athénée d'Anvers, 86 p. sur 100.
2e » Éloi Castelot, de l'athénée d'Anvers, 83 1/2.
1er Acc. Sylvain Jacquemin, de l'athénée de Liége, 73.
2e » Joseph Aerden, de l'athénée de Hasselt, 70.
3e » Hubert Sera, de l'athénée de Liége, 68 1/2.
4e » Émile Bovie, de l'athénée de Gand, 67 3/4.
5e » Jean-Baptiste Gogo, de l'athénée d'Anvers, 67.
Ment. h. Arthur Van den Nest, de l'athénée d'Anvers, 63.

Vétérans.

Prix : Paul Mansion, du collége communal de Huy, 79.

Section industrielle et commerciale.

Prix : Hubert Sera, de l'athénée de Liége, 77 p. sur 100.
1er Acc. Florimond Van den Broeck, de l'athénée de Bruxelles, 67 1/2.
2e » Désiré Van der Haeghen, de l'athénée de Bruges, 65.
Ment. h. Léon Modave, de l'athénée de Bruxelles, 60 1/2.

Section scientifique.

Pr. d'hon. Jules Charlier, de l'athénée de Liége, 85 p. sur 100.
2e Prix : Charles Bernard, de l'athénée de Liége, 75 1/2.
1er Acc. Émile Bovie, de l'athénée de Gand, 70.
2e » Henry Gondry, de l'athénée de Gand, 66.
3e » Victor De Meulemeester, de l'athénée de Gand, 65.

Concours spécial de flamand.

1er Prix : Jean-Baptiste Gogo, de l'athénée d'Anvers, 99 p. sur 100.
2e » Émile Noé, de l'athénée de Gand, 82.
1er Acc. Louis Van Keymeulen, de l'athénée d'Anvers, 75.
2e » Joseph Aerden, de l'athénée de Hasselt, 70.
3e » Eugène Gabriels, de l'athénée de Gand, 65.
Ment. h. Émile Bovie, de l'athénée de Gand, 60.

QUATRIÈME LATINE (mathématiques).

1er Prix : Charles Barbier, de l'athénée de Bruges, 88 p. sur 100.
2e » Ernest Gilliaux, de l'athénée de Namur, 85.
Paul Lainé, du collége communal de Chimai, 85.
Adolphe Prins, de l'athénée de Bruxelles, 85.

1er Acc. Edmond Claes, du collége communal de Louvain, 83.
2e » Eugène Janson, de l'athénée de Bruxelles, 78.
3e » Paul Dewit, de l'athénée d'Anvers, 77.
Joseph Marlier, du collége communal de Chimai, 77.
Jules Mathieu, de l'athénée de Bruxelles, 77.
4e » Léon Biebuyck, de l'athénée de Bruxelles, 76.
Charles De Busschere, de l'athénée de Bruges, 76.
5e » Joseph Thiry, du collége patronné de Dinant, 75.
Ferdinand Tummers, de l'athénée de Tournai, 75.
6e » José-Marie Arbulu, de l'athénée de Bruxelles, 74.
Eugène Banning, de l'athénée de Bruxelles, 74.
7e » Adolphe Hoste, de l'athénée de Gand, 71.
Ernest Van Hissenhoven, de l'athénée d'Anvers, 71.
8e » Charles Hanin, du collége communal d'Ath, 68.
9e » Émile Michel, du collége communal de Virton, 67.
Charles Modave, de l'athénée de Bruxelles, 67.
10e » Numa de Moyer, de l'athénée de Bruxelles, 66.

TROISIÈME LATINE.

1er Prix : Arsène Bartholomé dit Deschamps, de l'athénée de Liége, 75 p. sur 100.
2e » Hermann Pergameni, de l'athénée de Bruxelles, 72 1/2.
3e » Constantin De Burlet, du collége communal de Nivelles, 71 1/2.
4e » Jules Penneman, de l'athénée de Gand, 71.
Charles Tumelaire, du collége communal d'Ath, 71.
1er Acc. Camille Laduron, de l'athénée d'Anvers, 70.
Charles-Léonard Servais, du collége patronné de Herve, 70.
2e » Paul Vande Putte, de l'athénée de Gand, 68 1/2.
3e » Gustave Claeys, de l'athénée de Bruges, 65 3/4.
1re M. h. Émile Carlier, du collége communal de Nivelles, 64 1/2.
2e » Léon Collet, de l'athénée de Bruxelles, 64 1/4.
3e » Florent Selb, de l'athénée d'Anvers, 64.
4e » Edmond Fagnan, de l'athénée de Liége, 63 1/2.
5e » Henri De Rasse, de l'athénée de Tournai, 63.
Joseph Mestreit, de l'athénée de Liége, 63.
6e » Louis Grart, de l'athénée de Bruxelles, 62.
7e » Arthur Lagrange, du collége communal d'Ypres, 61.
8e » Léon Dutreux, de l'athénée d'Arlon, 60.
Jean Ferber, de l'athénée d'Arlon, 60.
Émile Lassine, de l'athénée de Hasselt, 60.

Concours spécial de flamand.

1er Prix : Auguste Deboudt, du coll. patr. de Poperinghe, 92 p. sur 100.
2e » Jules Penneman, de l'athénée de Gand, 82.
1er Acc. Henri Coomans, de l'athénée d'Anvers, 81.
2e » Jules de Vigne, de l'athénée de Gand, 70.
3e » Hippolyte Vandeput, de l'athénée de Hasselt, 69.
4e » Louis Lekens, du collége patronné de St-Trond, 67.
5e » Guillaume Moermans, du collége patronné de Saint-Trond, 65.

1re M. h. Théophile Copin, du collége patronné de Thielt, 64.
2e » Charles-Léopold Frederix, du collége communal de Diest, 62.
3e » Jean-Louis Van der Donckt, du collége patronné d'Herenthals, 61.
4e » Alfred Baltus, du collége patronné de Saint-Trond, 60.
François Braet, de l'athénée de Gand, 60.

RHÉTORIQUE LATINE.

Composition latine.

Pr. d'hon. Louis Sovet, du collége patronné de Dinant, 73 p. sur 100.
2e Prix. Ernest Mockel, de l'athénée de Namur, 71.
1er Acc. Pierre Vanderneuker, du collége patronné d'Enghien, 66.
2e » Robert Aerts, du collége patronné de Saint-Trond, 65.
Pierre-Léonard Goossens, du collége patronné de Pitzenbourg, à Malines, 65.
Alfred Seresia, de l'athénée de Bruges, 65.
Polynice Van Wetter, de l'athénée de Gand, 65.
1re M. h. Jules Nossent, du collége communal de Tongres, 64.
2e » Léon Beumier, de l'athénée de Mons, 60.
Ernest Collette, du collége communal de Louvain, 60.
Olivier-Joseph Herzet, du collége patronné de Herve, 60.
Ernest Lassine, de l'athénée de Hasselt, 60.
Henri Michel, du collége communal de Virton, 60.

Version grecque.

Prix : Richard Lapaille, de l'athénée de Liége, 75.
1er Acc. Alfred Seresia, de l'athénée de Bruges, 66.
2e » Jean Kettel, de l'athénée d'Arlon, 64.
Ment. h. Henri Michel, du collége communal de Virton, 60.
Jules Vandievoet, de l'athénée de Bruxelles, 60.

Composition française.

Pr. d'hon. Jean Godart, de l'athénée de Mons, 78 p. sur 100.
Goswin Loumyer, de l'athénée de Bruxelles, 78.
2e Prix : Robert Aerts, du collége patronné de Saint-Trond, 74.
Jules Nossent, du collége communal de Tongres, 74.
1er Acc. Eugène Dumoulin, de l'athénée d'Arlon, 70.
Georges Vautier, de l'athénée de Bruxelles, 70.
2e » Camille Lemonnier, de l'athénée de Bruxelles, 68.
Édouard Wittamer, de l'athénée d'Arlon, 68.
3e » Séraphin Desguins, de l'athénée d'Anvers, 67.
4e » Arthur Houzé, de l'athénée de Bruxelles, 66.
5e » Henri Michel, du collége communal de Virton, 65.
Victor Robert, de l'athénée de Liége, 65.
Amédée Vanden Nest, de l'athénée d'Anvers, 65.
1re M. h. Oscar Delvallée, du collége communal de Chimai, 64.
2e » Jules De Burlet, du collége communal de Nivelles, 63.

Ernest Lassine, de l'athénée de Hasselt, 63.
Camille Piérard, du collége communal de Nivelles, 63.
Alfred Seresia, de l'athénée de Bruges, 63.
3e » Xavier Thibaut, du collége patronné de Dinant, 62.
4e » Léon Beumier, de l'athénée de Mons, 61.
Godfroid Camaüer, du collége communal de Huy, 61.
Nicolas Felsenhardt, de l'athénée d'Arlon, 61.
5e » Ernest Collette, du collége communal de Louvain, 60.
Idesbalde François, de l'athénée de Bruxelles, 60.
Alfred Gilkinet, de l'école industrielle et littéraire de Verviers, 60.
Arthur Roussel, de l'athénée de Bruxelles, 60.
Pierre Vanderneuker, du collége patronné d'Enghien, 60.
Gustave Vanderstock, du collége patronné de Saint-Trond, 60.

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

Voir les résultats dans la livraison de juillet, page 279.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Découvertes à Ancyre. — Méthode uniforme pour l'enseignement des langues.

Les journaux français signalent plusieurs découvertes de la plus haute importance. En Égypte, dans les fouilles exécutées par les ordres du vice-roi, on a trouvé à Tanis des sphinx et des statues colossales d'une grande beauté, et autour du sanctuaire de Karnak des inscriptions et des tableaux historiques dont la forme littéraire est très-remarquable. En Grèce, sous la direction de MM. Wescher et Foucart, membres de l'École française d'Athènes, on a déblayé, sur une étendue de quarante mètres, le fameux mur cyclopéen (*murus inscriptus*) qui soutenait la terrasse sur laquelle s'élevait le temple d'Apollon Pythien, à Delphes. On y a recueilli quatre cents inscriptions, précieuses pour l'histoire, la philologie ou les antiquités. Dans une prochaine livraison, si l'espace nous le permet, nous entrerons dans plus de détails. Car nous devons aujourd'hui faire connaître à nos lecteurs une troisième découverte qui a bien aussi sa valeur. Voici ce qu'en dit le *Moniteur français.*

« M. G. Perrot, ancien élève de l'École d'Athènes, et chargé, comme on sait, par ordre de l'Empereur, d'une mission scientifique en Asie Mineure, vient de faire une importante découverte épigraphique à Angora (l'ancienne Ancyre). Il a trouvé une partie consi-

dérable du fameux monument connu dans la science sous le nom de *Testament d'Auguste,* dont on ne possédait que la fin. Avant que le rapport détaillé de M. Perrot sur l'ensemble de sa mission soit adressé par lui au ministre d'État, il a annoncé sa découverte dans une lettre, dont nous extrayons le passage suivant :

« Angora, 28 août 1861.

« .... J'ai enfin une véritable découverte épigraphique à vous annoncer. Nous avons trouvé en visitant les abords du temple toute la première partie de la traduction grecque du Testament d'Auguste, dont Hamilton a copié la fin. Nous nous sommes assurés qu'elle existait dans un état de conservation, derrière un mur en briques crues, qui forme le fond de la maison d'un Turc. Nous avons acheté ce mur et nous l'avons démoli. En travaillant du matin au soir, pendant cinq jours, j'ai enfin terminé ma copie hier. J'ai huit colonnes complètes, non pas comme celles d'Hamilton, ou du moins comme plusieurs d'entre elles (des commencements seulement ou des fins de colonnes); cela me conduit jusqu'au milieu de la troisième colonne du latin, en comblant bien des lacunes du texte original, beaucoup plus mutilé qu'on ne l'a cru d'après les copies qui ont servi jusqu'ici de matières aux restaurations. Les quatre premières colonnes de mon texte grec contiennent aussi des lacunes, mais à la quatrième et aux trois suivantes, il manque à peine un mot çà et là. Je ne puis vous dire tout ce que cela nous apprend de faits nouveaux sur la vie d'Auguste, sur les honneurs qu'il avait reçus, etc. Il y a à la fin de la première colonne du latin une longue lacune à laquelle répondent deux des colonnes du texte grec. Il y parle du ***pouvoir absolu*** (αὐτεξούσιον ἀρχήν) qu'il a refusé, de ***la préfecture annonæ*** qu'il a exercée, ***du consulat à vie*** dont il n'a pas voulu, de la ***préfecture des mœurs,*** de son titre de ***prince du sénat,*** toutes choses qui manquent dans le latin. Il y donne la date de son testament. Grâce à ces suppléments, je pourrai ajouter bien plus que je n'osais l'espérer à la connaissance et à l'interprétation vraie de cet important monument épigraphique.

« Je suis en ce moment en négociation pour avoir aussi la maison suivante qui contiendrait le milieu de l'inscription. Celle qu'a autrefois partiellement fait abattre Hamilton ne renferme que la fin. Le texte qu'il donne commence à la table IV du latin. J'ai donc probablement deux colonnes de grec à retrouver pour rétablir tout le texte de cette belle inscription. J'y arriverai, je l'espère.

« Quant au texte latin, il est plus gâté encore que je ne me figurais. Il y a pourtant, malgré tout ce qu'il a souffert, beaucoup à gagner à une lecture attentive. Le grand défaut des copies qui ont servi jusqu'ici me paraît avoir été moins l'exactitude, quoiqu'elles contiennent toutes des fautes faciles à corriger, que l'absence de toute indication exacte de la longueur des lacunes. Ceux qui ont travaillé à les combler, quelle que fût leur sagacité, ont été exposés ainsi à mettre une phrase là où il y avait deux mots, deux mots là où il y avait une phrase. Pour éviter ce défaut, voici à quoi nous nous sommes arrêtés. Un estampage général est impossible : 1° pour l'inscription latine, à cause des trous profonds qui y sont pratiqués en plusieurs endroits, au point que la surface se dérobe et s'enfonce à plusieurs centimètres de profondeur; 2° pour l'inscription grecque, à cause des poutres que nous sommes obligés de laisser dressées contre le mur afin de

contenir le toit de la maison. Mais nous rapporterons, outre des parties estampées, qui donneront la forme des caractères, quelque chose qui permettra de mesurer et de remplir les vides avec une exactitude presque mathématique. M. Guillaume a eu la patience de mettre à l'échelle, pierre par pierre, en indiquant les moindres cassures, avec leur vraie largeur, toutes les surfaces qui portent des inscriptions, c'est-à-dire les deux faces du pronaos et le mur extérieur de la cella. Sur ces feuilles, je mettrai à leur place les deux inscriptions, le compas à la main. Ce sera comme un état actuel, une vraie photographie de l'inscription.

« On m'annonce beaucoup de ruines dans le pays qui est au sud et à l'ouest d'Angora. Dès que je vais avoir copié l'inscription latine, laissant M. Guillaume achever ses dessins, je remonterai à cheval et j'irai explorer toute cette région peu connue. »

— Le conseil impérial de l'instruction publique en France a autorisé, dans sa dernière session, l'introduction dans les écoles publiques d'une *Méthode uniforme pour l'enseignement des langues,* mise en pratique par M. Sommer dans trois *Abrégés de grammaire française-latine-grecque*. Nous ne connaissons pas encore cet ouvrage ; nous n'y aurions même fait aucune attention, si cette nouvelle méthode ne nous arrivait pas revêtue d'une approbation officielle. On a vu tant de méthodes basées sur un principe vrai en lui-même, mais démesurément exagéré et par là même rendu faux, essais que le bon sens des hommes éclairés et pratiques n'a jamais tardé beaucoup à juger selon leur valeur, qu'en règle générale on ne s'arrête plus à de pareilles tentatives. Il n'est pas téméraire d'affirmer, *a priori,* que les nouvelles grammaires uniformes doivent appartenir à ce genre de livres dont le sol de la littérature pédagogique est jonché. Dans un de nos prochains numéros nous dirons ce qui en est.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

ALPHONSE MERTEN.

Depuis moins de deux ans la mort a fait de cruels ravages dans le corps professoral de Belgique; presque toutes ses victimes étaient dans la force de l'âge, dans l'heureuse maturité du talent : Neesen, Bertrang et Deroyer avaient à peine 40 ans quand elle est venue les frapper ; Boen et Reich ont été enlevés à 29 ans, Limbourg à 26. Aujourd'hui encore nous avons la douleur d'ajouter à notre nécrologie le nom d'un jeune homme de 27 ans.

Alphonse Merten, né à Neufchâteau le 18 février 1834, fit à

l'athénée de Mons d'excellentes études humanitaires couronnées par un brillant succès au concours général de 1851 où il eut la troisième nomination dans la classe de rhétorique (matières réunies). Trois années d'études universitaires lui suffirent pour obtenir le diplôme de *docteur en philosophie et lettres;* c'est le 4 septembre 1854 qu'il subit avec *grande distinction* cet examen hérissé de difficultés et le 3 janvier 1855 il fut appelé à donner les cours de quatrième et de troisième au collége de Tirlemont.

Le conseil communal de Tirlemont n'eut pas à se repentir d'avoir confié une mission aussi importante à ce jeune homme de 20 ans. Merten apporta dans son enseignement l'entrain chaleureux d'un caractère enthousiaste; il ne se laissa pas aller toutefois à ces ardeurs intempestives familières aux jeunes débutants et qui leur font parfois dépasser le but. Il sut s'inspirer des conseils des collègues, ses aînés, auxquels il alla souvent demander les utiles leçons d'une longue expérience. Il y avait d'ailleurs en lui je ne sais quel rare mélange de fongue ardente et de bon sens qui donnait à son enseignement de la vie et de l'éclat et l'empêchait en même temps d'oublier le *ne quid nimis* de la saine philosophie. A peine plus âgé que ses élèves, il les aimait comme des frères; il leur inspira bien vite cette noble sympathie et cette confiance touchante qui font le plus bel éloge du professeur et qui, en lui assurant le respect inébranlable des jeunes gens et leur attention soutenue, sont un sûr garant des succès de sa classe.

En récompense de son zèle il fut promu à la chaire de rhétorique en octobre 1858; mais il ne l'occupa que très-peu de temps. Sa famille habitait Louvain; son frère était professeur au collége communal de cette ville. La chaire de poésie y étant devenue vacante, Merten saisit cette occasion tant cherchée déjà d'aller vivre de cette vie de famille qui fait la joie de tous les cœurs aimants et dans laquelle le professeur surtout puise chaque jour de nouveaux encouragements et de nouvelles forces. Il obtint la chaire de poésie le 11 décembre. Il retrouva à Louvain les sympathies qu'il avait su conquérir à Tirlemont; nous n'en voulons pour preuve que l'unanimité des regrets qui ont accueilli dans cette ville la terrible nouvelle de sa fin prématurée.

Les rapports de MM. les inspecteurs de l'enseignement moyen l'avaient déjà signalé au gouvernement comme l'un des plus méritants parmi les professeurs des colléges communaux. Le résultat du

concours ouvert pour la publication d'un cours de thèmes latins à l'usage de la quatrième, vint confirmer cette bonne opinion de MM. les inspecteurs à l'égard du jeune professeur. Le travail que Merten avait envoyé au concours fut jugé digne par le jury d'une mention honorable (1). Dès ce moment l'attention bienveillante du gouvernement fut fixée sur lui : au commencement des vacances dernières, M. le ministre de l'intérieur le désigna pour la quatrième latine de l'athénée de Namur; le bureau administratif de cet athénée allait être appelé à donner sur la proposition ministérielle un avis qui ne pouvait être douteux, lorsque la mort a soudain frappé le malheureux jeune homme. Le 20 août, tout entier à l'espoir et rayonnant de santé, il accourait à Blankenberghe annoncer la bonne nouvelle à un ami ..... le 22, à huit heures du matin, victime d'une fatale imprudence (et peut-être du manque de surveillance), il disparaissait englouti dans un de ces gouffres que la mer creuse à l'extrémité des jetées!

La vie de Merten a été courte, mais bien remplie. Il avait le goût, la passion, dirai-je, du travail. Il a consacré des veilles nombreuses à son cours de thèmes, sans se laisser jamais décourager par les difficultés d'un si pénible labeur, et les membres du corps enseignant savent si ces difficultés étaient sérieuses.

Cet ouvrage n'a pas occupé seul l'activité de son esprit. Les questions les plus élevées de la littérature et de l'histoire ont été l'objet de ses études. Il avait essayé d'examiner l'influence de la poésie sur la civilisation et d'étudier la curieuse physionomie de Philippe de Commines; les fragments qu'il a laissés sur ces questions attestent un goût sûr et une plume déjà exercée. Il s'occupait avec un égal amour de sujets moins relevés; il a publié dans la *Belgique contemporaine* quelques pages d'un roman plein d'humour et il envoyait souvent à ses amis de piquantes petites pièces de vers badins, où il semble se jouer avec les difficultés de la rime. La poésie avait d'ailleurs toutes ses prédilections et il l'avait cultivée de bonne heure. La pièce qu'il avait envoyée au concours de 1856 (le 25e anniversaire du roi) contenait des pensées élevées exprimées souvent avec bonheur; nos lecteurs n'ont pas oublié non plus la charmante boutade dédiée à ses collègues (Revue de 1860, p. 89).

L'explication de cette ardeur avec laquelle il s'occupait de genres si différents, de poésies légères, de philologie et de romans humoristiques, nous la trouvons dans son caractère à la fois enjoué et

(1) Revue de 1860, p. 170.

sérieux ; si son esprit savait s'élever aux hautes conceptions de la philosophie, il savait aussi s'épancher dans les aimables saillies d'une gaieté toute juvénile. Un de ses collaborateurs de la *Belgique contemporaine* qui a vécu de longues années dans son intimité, M. Hanssens, a su trouver de chaudes paroles pour apprécier son caractère. « Il y avait, nous dit-il, dans sa figure ouverte et fortement accentuée, dans son front large et haut, dans son regard tantôt sévère et tantôt souriant, je ne sais quoi d'énergique et d'affectueux qui révélait une âme incapable de dissimulation et trempée pour les fortes luttes. On ne pouvait l'aborder sans se sentir attiré et comme fasciné par sa bonne franchise, par sa gaieté communicative et inaltérable ; et quand sa main pressait la vôtre dans une rude étreinte, on comprenait que c'était la main d'un homme à qui l'on pouvait se fier, on pressentait le cœur chaud et loyal qui battait dans sa poitrine. Esprit éminement philosophique, il se plaisait à approfondir et à discuter avec ses amis les plus graves problèmes et il apportait dans le débat cette bonne foi délicate et ferme, qui sait se dépouiller de tout faux préjugé d'amour-propre comme de toute aigreur, pour ne s'occuper que de la vérité. »

En relisant, la tristesse dans le cœur, les fragments poétiques de Merten, nos yeux sont tombés sur ces vers de la pièce adressée à ses collègues l'an dernier :

Oui, des humains la course passagère
Ne laisse ici qu'une trace éphémère.
Tel un beau jour voit pâlir son soleil.
Pourquoi gémir ! Il aura son réveil ;
De l'homme aussi la grandeur qui succombe
N'a pas pour fin le néant de la tombe.
Nous élevant vers le Dieu créateur,
Nous renaîtrons dans un monde meilleur ;
Tout me le dit : notre âme est immortelle.....

Voilà la suprême consolation des âmes vraiment fortes ! Puisse-t-elle sécher les larmes de la famille de Merten ! Puissent aussi les regrets de tous ceux qui l'ont connu, et dont nous ne sommes que l'écho affaibli, adoucir parfois l'amertume d'une douleur hélas ! trop légitime !

E. D.

POÉSIES.

Dans le concours institué par le gouvernement pour la composition d'un poème destiné à être mis en musique, le jury désigné par

la classe des beaux-arts de l'Académie, a choisi, parmi les soixante morceaux qui lui ont été présentés, celui qui a pour titre : *Agar dans le désert,* et lui a, en conséquence, décerné la médaille d'or. L'auteur est Mme Pauline Braquaval, institutrice à Warcoing, aux succès de laquelle, nos lecteurs s'en souviennent, nous avons déjà antérieurement applaudi. Voici cette cantate, telle que nous la trouvons dans le *Moniteur*.

AGAR DANS LE DÉSERT.

Elle dit : « Que je ne voie pas mourir l'enfant. » S'étant donc assise vis-à-vis, elle éleva sa voix et pleura. GENÈSE, chapitre XXI, verset 16.

I.

AGAR.

Récitatif.

Du seuil de sa demeure, hélas ! il m'a chassée.
« Voilà le grand désert qui s'ouvre devant toi, »
Me dit-il. Et j'allai, de sanglots oppressée,
N'emmenant que mon fils, mon seul trésor à moi.
Plaines de Bersabée, en vos chemins arides
Je marche, et vainement je sonde l'horizon;
Et rien autour de moi que vos sables torrides;
Et partout le désert, cette immense prison.
Et mon fils qui succombe, ô sort fatal et sombre !
Faut-il qu'ici ma main lui creuse son tombeau ?
Pour rafraîchir son front où trouver un peu d'ombre?
Pour étancher sa soif où trouver un peu d'eau ?

Air.

Le voilà ! ses paupières sont closes.
Quel doux calme, ô visage pâli !
Dors longtemps, mon enfant qui reposes ;
Car du moins le sommeil, c'est l'oubli.

Puis sait-on ? quelque rêve peut-être,
Doux prestige qui berce son cœur,
Le ramène à l'asile champêtre
Où tous deux nous goûtions le bonheur.

Tu revois la colline couverte
De palmiers et de blanches toisons,
Où, joyeux, l'âme aux songes ouverte,
Tu jouais sur les fleurs des gazons ;
Tu revois l'arbre vert où ta mère
Suspendait, ô mon fils, ton berceau.

T'endormant, ma riante chimère,
Comme au soir dans son nid un oiseau.

Le voilà ! ses paupières sont closes.
Quel doux calme, ô visage pâli !
Dors longtemps, mon enfant qui reposes ;
Car du moins le sommeil, c'est l'oubli.

II.

Récitatif.

Oh ! dure bien longtemps, beau rêve qui le charmes,
Mirage où son esprit revoit tout le passé.
Laisse-lui le bonheur et laisse-moi les larmes.
Pourvu qu'il soit heureux, tais-toi mon cœur brisé.

AGAR ET ISMAEL.

Duo.

AGAR.

O ciel ! il s'éveille, il soupire,
Plus pâle qu'un mort au tombeau.

ISMAEL.

Je souffre, ô ma mère, j'expire.
J'ai soif, ô ma mère, un peu d'eau !

Ensemble.

AGAR.

Douleur amère !
Espère, espère,
Avec ta mère,
Mon enfant.
Angoisse extrême !
Instant suprême !
Dieu lui-même
Nous entend.

ISMAEL.

Souffrance amère !
Hélas ! ma mère !
Hélas, j'espère
Vainement.
Angoisse extrême !
Instant suprême !
Dieu lui-même
Tarde tant !

ISMAEL.

Je me sens défaillir...

AGAR.

O cruelles alarmes !

ISMAEL.

Je succombe...

AGAR.

Courage, ô trésor doux et cher.

ISMAEL.

O ma mère, j'ai soif...

AGAR.

Et je n'ai que mes larmes !

ISMAEL.

Oh ! j'ai faim !

AGAR.

Je voudrais te nourrir de ma chair !...

Ensemble.

AGAR.

Douleur amère !
Espère, espère, etc.

ISMAEL.

Souffrance amère !
Hélas ! ma mère ! etc.

III.

AGAR.

Récitatif.

Pitié de lui, Seigneur, et pitié de moi-même !
Hélas ! dans mon enfant que je me sens souffrir !
Lui par qui seul je vis, lui, seul être qui m'aime ;
Non, je ne pourrai pas, mon Dieu, le voir mourir !

Trio.

AGAR, ISMAEL, UN ANGE.

AGAR.

Désespoir ! Désespoir ! C'en est fait... mais qu'entends-je ?

ISMAEL.

O ma mère, vois-tu ?

AGAR.

Quoi, mon fils ?

ISMAEL.

Mais cet ange !...

AGAR.

Ah ! l'esprit de la mort qui s'avance vers nous !

ISMAEL.

Non, c'est l'ange de vie !

L'ANGE.

A genoux ! à genoux !
Car tous deux le Seigneur vous reçoit en sa grâce.
Un grand peuple, Ismaël, sortira de ta race.

ISMAEL.

Est-ce un rêve trompeur ?

AGAR.

Dois-je en croire mes yeux ?

L'ANGE.

Une mère jamais doute-t-elle des cieux ?

Ensemble.

AGAR.

Le Dieu qui vit, le Dieu qui règne,
A donc pitié de nous enfin ?
Béni soit-il ce Dieu qui daigne
A mon angoisse mettre fin !

ISMAEL.

Le Dieu qui vit, le Dieu qui règne,
A donc pitié de nous enfin ?
Béni soit-il ce Dieu qui daigne
A ma souffrance mettre fin !

L'ANGE.

Le Dieu qui vit, le Dieu qui règne,
A pris pitié de vous enfin.
Oui, bénissez ce Dieu qui daigne
A vos souffrances mettre fin.

L'ANGE.

Dans ce morne buisson qui s'étend sur le sable
Regardez !

AGAR.

Une source à mes yeux apparaît !

ISMAEL.

Ce flot pur, c'est la vie !

AGAR.

O miracle ineffable !
O Seigneur ! ô Seigneur ! votre grâce m'accable,
Et par vous je revis dans mon fils qui renaît.

Ensemble.

AGAR.

Le Dieu qui vit, le Dieu qui règne,
A donc pitié de nous enfin ?
Béni soit-il ce Dieu qui daigne
A nos souffrances mettre fin !

ISMAEL.

Le Dieu qui vit, le Dieu qui règne,
A donc pitié de nous enfin ?
Béni soit-il ce Dieu qui daigne
A mes souffrances mettre fin.

L'ANGE.

Le Dieu qui vit, le Dieu qui règne,
A pris pitié de vous enfin ;
Oui, bénissez ce Dieu qui daigne
A vos souffrances mettre fin.

EXAMEN DE GRADUÉ EN LETTRES.

Les jurys de gradué en lettres viennent de terminer leurs travaux. Ces jurys étaient au nombre de trois et composés comme suit.

A. — *Ressort de la cour d'appel de Bruxelles.*

Président : M. *Weiler,* général-major, ancien président d'un des jurys d'élève universitaire. Suppléant du président : M. *Liagre,* major du génie, à Bruxelles.

Membres titulaires : MM. *Retsin,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Gand ; *Heiderscheidt,* professeur de poésie à l'athénée de Liége ; *Roersch,* professeur de quatrième latine à l'athénée de Bruges ; *Maertens,* professeur de mathématiques au petit séminaire de Saint-Nicolas ; *Janssens,* professeur de rhétorique au collége d'Alost ; *Van Hove,* supérieur du petit séminaire de Roulers.

Membres suppléants : MM. *Leclerck,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Bruges ; *Scheuer,* professeur de quatrième latine à l'athénée d'Arlon ; *Selosse,* professeur de mathématiques au collége de la Paix, à Namur ; *Parmentier,* professeur de rhétorique au collége patronné de Courtrai.

B. — *Ressort de la cour d'appel de Gand.*

Président : M. *Goethals,* juge au tribunal de première instance de Bruges, ancien vice-président d'un des jurys d'élève universitaire. Suppléant du président : M. *Vandermeersch,* docteur en droit, archiviste à Gand, ancien membre et secrétaire d'un des jurys d'élève universitaire.

Membres titulaires : MM. *Wagener,* professeur de rhétorique latine à l'athénée d'Anvers; *Sauveur,* professeur de rhétorique au collége communal de Louvain; *Wyvekens,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Mons; *Petit,* professeur de mathématiques au collége de la Paix, à Namur; *Lindemans,* professeur de rhétorique au petit séminaire de Malines; *Mottet,* directeur du petit séminaire de Basse-Wavre.

Membres suppléants : MM. *Passage,* professeur de rhétorique française à l'athénée de Liége; *Bourquin,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée d'Arlon; *Corluy,* professeur de mathématiques au collége St-Michel, à Bruxelles; *De Blander,* principal du collége patronné d'Enghien.

C. — *Ressort de la cour d'appel de Liége.*

Président : M. *Stas,* conseiller à la cour de cassation. Suppléant du président : M. *Cloes,* conseiller à la cour d'appel de Liége.

Membres titulaires : MM. *Moguez,* professeur de rhétorique latine à l'athénée de Tournai; *Mahutte,* professeur de rhétorique latine à l'athénée de Mons; *Bosschaerts,* professeur de mathématiques à l'athénée d'Anvers; *Dekinder,* professeur de rhétorique au collége Saint-Michel, à Bruxelles; *Ghyoot,* professeur de mathématiques au collége patronné de Courtrai; *Van Opdenbosch,* professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Nicolas.

Membres suppléants : MM. *Demaret,* professeur de rhétorique au collége communal d'Ath; *Piret,* professeur de mathématiques au collége communal de Chimai; *Devos,* professeur de rhétorique au collége de Grammont; *Duchêne,* professeur de mathématiques au collége d'Alost.

Le jury A était formé de manière qu'il pût apprécier les compositions allemandes et flamandes.

Six élèves ont fait leur composition en flamand.

Les jurys ont siégé successivement à Bruxelles, à Mons, à Gand, à Bruges, à Liége et à Namur. Voici d'après des renseignements que nous croyons exacts, quel a été le résultat des examens dans chacune de ces villes.

	Inscrits.	Admis.	Non admis.	Absents.
Bruxelles (1re série),	60	36	24	»
Id. (2me série,	58	28	25	5
Mons,	52	32	17	3
Gand,	45	26	16	3
Bruges,	36	20	16	»
Liége,	67	48	18	1
Namur,	55	43	12	»
Total,	373	233	128	12

Ce résultat n'a rien qui doive surprendre. Depuis la suppression du grade d'élève universitaire, la plupart des élèves quittaient la rhétorique dans un état

de faiblesse notoire. Beaucoup de rhétoriciens de cette année, comptant sans doute sur une excessive indulgence de la part du jury, se sont présentés à l'examen sans être suffisamment préparés. De là des échecs, qui, nous n'en doutons pas, exerceront sur les études une influence salutaire. Les candidats ajournés ou refusés doubleront leur rhétorique, et nous n'y voyons pas grand mal pour eux, car ils arriveront plus tard à l'université avec des garanties de succès un peu plus certaines.

Nous croyons utile de donner ici les matières de l'examen écrit que nous avons pu nous procurer. Seulement pour la composition latine et pour la composition française nous n'indiquons que le titre, auquel on avait joint pour les élèves d'assez longs arguments.

EXAMEN DE GRADUÉ EN LETTRES.

Composition latine.

Appius Claudius Cæcus engage le sénat romain à repousser les propositions que Cinéas apportait de la part de Pyrrhus.

Agésilas répond à ceux qui l'engageaient à détruire Corinthe.

Achillas, officier de Ptolémée, combat l'opinion de ceux qui conseillaient à ce prince de refuser un asyle à Pompée.

Éloge des 600 Franchimontois.

Xénophon exhorte ses soldats à effectuer courageusement leur retraite.

Brutus engage les jeunes Romains qui étudiaient à Athènes, à s'enrôler dans l'armée républicaine.

Composition française ou flamande.

Au moment où Alexandre sur les bords de l'Hyphase veut entraîner ses soldats jusqu'au bout du monde, un guerrier lui exprime les sentiments de son armée.

Les ambassadeurs français demandent à Philippe le Bon de pardonner au roi (Charles VII) la mort de Jean sans Peur.

Don Juan d'Autriche à ses lieutenants, avant la bataille de Lépante.

Un conseiller de Jeanne de Constantinople cherche à persuader à cette princesse de ne pas faire mourir le faux Bauduin.

Philippe de Commines engage Charles le Téméraire à respecter la vie et la liberté de Louis XI, prisonnier à Péronne.

Un noble gantois, ami de Charles-Quint, supplie ce prince qui vient d'entrer dans Gand, de pardonner aux habitants leur révolte.

Traduction latine.

Cicéron, *Philipp.* II, 45. 115 et 116.

Cicéron, *De officiis* II, 15. 52, 53 jusqu'à *Bene ministrum.*

Cicéron, *De legibus* I, 8. 25 à 27 depuis *ad hominum* jusqu'à *satietatis.*

Tacite, *De oratoribus*, ch. 29, jusqu'à *transeo prima.*

Sénèque, *De virtute,* 23 lignes.

Cicéron, *De officiis,* XI, 39 et 40.

Traduction grecque.

Xénophon, *Memorabilia* II, 4. 1, 2 et 3.

Hypéride, *Orationis funebris* epilogus (Stobaeus, *Floril.* CXXIV, 36).

Xénophon, *Memorabilia,* dans Gedike, *Griechisches Lesebuch für die Anfänger,* p. 4.

Saint Basile, Sur la lecture des livres profanes, 16 lignes.

Flavius Josèphe, incendie du temple de Jérusalem, 14 lignes.

Plutarque, *Thémistocle,* 14 lignes.

EXAMEN PRÉALABLE A CEUX DE CANDIDAT NOTAIRE ET DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Traduction latine.

Heuzet, *Selectae e profanis scr. hist.* l. v, ch. 30, § 1, 2 et 3.

Florus II, 5 15 depuis *quartum* jusqu'à *dubium.*

Corn. Népos, *Atticus* 5 et 6 jusqu'à *ad hastam.*

Rédaction française.

Réponse du fils d'un commerçant à son père, qui lui refuse la permission de fréquenter l'université.

Un fils paresseux annonce à son père sa ferme résolution de s'appliquer désormais sérieusement à l'étude.

Un jeune homme enflammé par le récit des campagnes de Crimée et d'Italie, veut quitter ses études pour s'engager dans les zouaves français. Un de ses condisciples le détourne de ce projet.

ACTES OFFICIELS.

Le sieur *Spring,* professeur ordinaire à la faculté de médecine à l'université de Liége, est nommé recteur pour les trois années académiques 1861-1864. Le sieur *Roulez,* professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, est maintenu pour trois ans dans le rectorat.

— Sont acceptées les démissions des sieurs *Robert,* professeur de quatrième latine à l'athénée de Mons, admis à faire valoir ses droits à la pension; *Bech,* professeur de troisième latine à l'athénée de Bruxelles; *Geeraert,* maître de gymnastique à l'athénée et à l'école moyenne de Namur, admis à faire valoir ses droits à la pension; *Detrooz,* surveillant à l'athénée de Bruges; *Van Dooren,* directeur de l'école moyenne de Namur, admis à faire valoir ses droits à la retraite; *Tubbax,* assistant à la section préparatoire de l'école moyenne de Hal.

— Le sieur *Buisseret,* est mis en disponibilité, sur sa demande, pour motifs de santé.

— Les sieurs *Verhoef,* élève de l'école normale de Lierre, instituteur communal à Lebbeke, et *Germain,* professeur agrégé, premier régent à l'école moyenne de Turnhout, sont nommés professeurs spéciaux à la section normale primaire établie près de l'école moyenne (ancienne école primaire supérieure) de Bruges. Le sieur Verhoef est chargé de suppléer le directeur de l'école moyenne de Bruges, dans la direction de la section normale de cet établissement.

— Le sieur *Weicherding,* prêtre catholique romain, nommé par M. l'évêque de Tournai, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Thuin.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : professeur de troisième latine, en remplacement du sieur Bech, le sieur *Dumont,* professeur de troisième latine à l'athénée de Bruges;

A l'athénée royal d'Anvers : professeur de quatrième latine, en remplacement du sieur Férier, admis à faire valoir ses droits à la pension, le sieur *Lecouvet,* professeur de cinquième latine à l'athénée de Gand; — professeur de cinquième latine, en remplacement du sieur Maertens, le sieur *De Bongnie,* professeur de cinquième latine à l'athénée de Bruges; — second professeur de mathématiques dans la section professionnelle, en remplacement du sieur Bertrang, décédé, le sieur *Van Aubel,* second professeur dédoublant de mathématiques dans la section professionnelle de l'athénée de Liége;

A l'athénée royal de Gand : professeur de quatrième latine, en remplacement du sieur Reich, décédé, le sieur *Hennebert,* professeur de quatrième latine à l'athénée de Namur; — professeur de cinquième latine, en remplacement du sieur Lecouvet, le sieur *Delval,* professeur de cinquième latine à l'athénée de Namur;

A l'athénée royal de Bruges : professeur de troisième latine, en remplacement du sieur Dumont, le sieur *Roersch,* professeur de quatrième latine; — professeur de quatrième latine, le sieur *Maertens,* professeur de cinquième latine à l'athénée d'Anvers; — professeur de cinquième latine, en remplacement du sieur De Bongnie, le sieur *Gilles,* professeur de la classe préparatoire; — professeur de la classe préparatoire, le sieur *Daxhelet,* professeur agrégé, surveillant à l'athénée de Bruxelles;

A l'athénée royal de Mons : professeur de quatrième latine, en remplacement du sieur Robert, le sieur *Coppée,* professeur de cinquième latine; — professeur de cinquième latine, le sieur *Bernimoulin,* professeur de sixième latine; — professeur de sixième latine, le sieur *Hallet,* professeur agrégé, actuellement surveillant; — surveillant, le sieur *Delhaize,* professeur agrégé;

A l'athénée royal d'Arlon : professeur de sixième latine, en remplacement du sieur Stellings, le sieur *Defossé,* docteur en philosophie et lettres, surveillant à l'athénée d'Anvers; — second professeur de mathématiques, en remplacement du sieur Loppens, le sieur *Verschaffelt,* professeur agrégé;

A l'athénée royal de Namur : préfet des études, en remplacement du sieur Maubour, décédé, le sieur *Hansotte,* second professeur de mathématiques dans la section des humanités; — second professeur de mathématiques dans la section des humanités, le sieur *Dehousse,* second professeur de mathématiques dans la section professionnelle; — second professeur de mathématiques dans la section professionnelle, le sieur *Loppens,* second professeur de mathématiques à l'athénée d'Arlon; — professeur de quatrième latine, en remplacement du sieur Hennebert, le sieur *Merten* (*Oscar*), docteur en philosophie et lettres et professeur agrégé, professeur de troisième latine au collége communal de Louvain; — professeur de cinquième latine, en remplacement du sieur Delval, le sieur *Stellings,* professeur de sixième latine à l'athénée d'Arlon;

A l'école moyenne d'Anvers : premier régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement du sieur Vigneron, le sieur *Beaujean,* premier régent à l'école moyenne de Wavre; — premier instituteur dédoublant, en remplacement du sieur Van Dyck, démissionnaire, le sieur *Vanderlinden,* deuxième

instituteur dédoublant; — deuxième instituteur, en remplacement du sieur Schamberger, le sieur *Raepsaet,* deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, en remplacement du sieur Vanderlinden, le sieur *Deweerdt,* aspirant professeur agrégé; — deuxième instituteur dédoublant, en remplacement du sieur Raepsaet, le sieur *Smeets,* deuxième instituteur à l'école moyenne de Lierre;

A l'école moyenne de Boom : premier régent, le sieur *André,* premier régent à l'école moyenne de Péruwelz; — second régent, le sieur *Schamberger,* professeur agrégé, deuxième instituteur à l'école moyenne d'Anvers; — instituteur, le sieur *Mannekens,* aspirant professeur agrégé; — assistant, le sieur *Vandenbroeke,* élève diplômé de l'école normale de Lierre, instituteur communal à Nederzwalm-Hermelgem;

A l'école moyenne de Louvain : deuxième régent, en remplacement du sieur *Salle,* mis en disponibilité sur sa demande, le sieur *Villers,* troisième régent; roisième régent, le sieur *Mouzon,* troisième régent à l'école moyenne d'Ypres;

A l'école moyenne de Wavre : premier régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement du sieur Beaujean, le sieur *Chaufoureau,* premier régent à l'école moyenne du Rœulx;

A l'école moyenne d'Ypres : troisième régent, en remplacement du sieur Mouzon, le sieur *Géron,* professeur agrégé;

A l'école moyenne de Renaix : directeur, en remplacement du sieur Van Blaeren, démissionnaire, le sieur *Cocq,* premier régent à l'école moyenne de Huy;

A l'école moyenne d'Ath : premier régent, en remplacement du sieur Hanin, le sieur *Loriaux,* deuxième régent; — deuxième régent, le sieur *Marchandise,* professeur agrégé, instituteur à l'école moyenne de Rochefort;

A l'école moyenne de Péruwelz : premier régent, en remplacement du sieur André, le sieur *Nicaise,* actuellement en disponibilité;

A l'école moyenne de Soignies : premier régent, en remplacement du sieur Geraets, le sieur *Sosset,* premier régent à l'école moyenne de Waremme;

A l'école moyenne de Thuin : premier régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement du sieur Hess, démissionnaire, le sieur *Vigneron,* premier régent à l'école moyenne d'Anvers;

A l'école moyenne de Huy : premier régent, en remplacement du sieur Cocq, le sieur *Hanin,* premier régent à l'école moyenne d'Ath;

A l'école moyenne de Waremme : premier régent, en remplacement du sieur Sosset, le sieur *Kinet,* second régent; — second régent, le sieur *Mathieu,* professeur agrégé, deuxième instituteur à l'école moyenne de Pâturages; — instituteur, en remplacement du sieur Duhamel, décédé, le sieur *Hayen,* aspirant professeur agrégé;

A l'école moyenne de Dinant : premier régent, en remplacement du sieur Collard, décédé, le sieur *Magery,* second régent; — second régent, le sieur *Sépult,* instituteur; — instituteur, le sieur *Wathelet,* assistant; — assistant, le sieur *Flostroy,* élève diplômé de l'école normale de Malonne;

A l'école moyenne de Fosses : premier régent, en remplacement du sieur Nicaise, le sieur *Rover;*

A l'école moyenne de Namur : directeur, en remplacement du sieur Van Dooren, le sieur *Marschouw,* directeur de l'école moyenne de Beaumont; —

assistant, en remplacement du sieur Goffinet, le sieur *Leroy,* assistant à l'école moyenne de Neufchâteau;

A l'école moyenne de Beaumont : directeur, en remplacement du sieur Marschouw, le sieur *Rochet,* premier régent à l'école moyenne de Neufchâteau;

A l'école moyenne de Gosselies : directeur en remplacement du sieur Laduron, décédé, le sieur *Leemans,* directeur de l'école moyenne de Spa;

A l'école moyenne de Spa : directeur en remplacement du sieur Leemans, le sieur *Jamart,* directeur de l'école moyenne de Limbourg;

A l'école moyenne de Limbourg : directeur en remplacement du sieur Jamart, le sieur *Husson,* premier régent à l'école moyenne de Spa;

A l'école moyenne de Lierre : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Smeets, le sieur *Van Rolleghem,* deuxième instituteur à l'école moyenne de Furnes;

A l'école moyenne de Pâturages : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Mathieu, le sieur *Deloyers,* deuxième instituteur à l'école moyenne de Visé;

A l'école moyenne de Visé : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Deloyers, le sieur *Chot,* aspirant professeur agrégé;

A l'école moyenne de Neufchâteau : assistant, en remplacement du sieur Leroy, le sieur *Goffinet,* assistant à l'école moyenne de Namur;

A l'école moyenne de Saint-Hubert : instituteur, en remplacement du sieur Rolet, le sieur *Colinge,* aspirant professeur agrégé.

— *Prix quinquennaux.* Un arrêté royal du 27 août porte que désormais les prix quinquennaux institués par arrêtés royaux des 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 25 novembre 1859, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Un ouvrage achevé dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

Ces dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont les parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

NOUVELLES DIVERSES.

Dans *Le bulletin du bibliophile belge,* sous la direction de M. Aug. Scheler, M. F.-L. Hoffmann vient de publier pour la première fois (liv. d'août 1861), d'après le manuscrit de la bibliothèque publique de Hambourg, les opuscules latins en prose et en vers de François de Bourgogne de Fallais, petit-fils de Philippe le Bon. Ces opuscules forment une soixantaine de pages. L'éditeur les a fait précéder de détails sur le manuscrit et sur l'auteur.

— Des fouilles ont été faites récemment, sous les auspices du gouvernement belge, à Court-Saint-Étienne (Brabant), dans le bois du Hazoit, propriété de M. Liboutton, bourgmestre. De ce plateau, on embrasse un vaste horizon. Il paraît maintenant avéré que cette position dominante a servi de campement même avant la domination romaine, et qu'elle a été occupée ensuite par les Francs. Les objets mis au jour, urnes, débris de poterie, glaives, objets de fer et de bronze,

appartiennent à deux époques différentes. Cette découverte, qui enrichira le musée royal d'antiquités, ne manque pas d'importance, car, jusqu'à présent, les *tumuli* de Court n'étaient mentionnés dans aucun livre ni sur aucun carte.

— La commission chargée de juger le concours ouvert, par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, entre les instituteurs publics de France, vient de présenter son rapport. La question était celle-ci : « Quels sont les besoins de l'instruction primaire, dans une commune rurale, au triple point de vue *de l'école, des élèves et du maître.* » Les récompenses proposées étaient un prix de 1200 francs, un prix de 600 francs et six mentions honorables de 200 francs chacune. Le concours ouvert le 15 décembre 1860 a été définitivement clos le 3 février 1861. 5940 Mémoires ont été produits. Un premier examen opéré dans le sein des Académies a eu pour résultat d'extraire de la masse 1207 mémoires, parmi lesquels une sous-commission en a distingué 172 d'une incontestable supériorité. C'est dans ces 172 mémoires que la commission centrale a fait son choix définitif. Le 1er prix a été remporté par M. Adrien, instituteur public à Pontoise; le 2e par M. Lecomte, instituteur public à La Chartre. Le nombre des mentions honorables a été porté de six à huit, et la commission a donné dans son rapport d'abord la liste des dix instituteurs qui ont touché de plus près aux récompenses sans y atteindre, puis celle des 172 instituteurs dont les mémoires ont été jugés dignes d'être réservés pour l'examen de la commission supérieure. Il s'est présenté un fait digne de remarque. Un mémoire, celui de M. Quix, qui pouvait prétendre non-seulement à une mention honorable mais à un prix, a été écarté, malgré l'incontestable talent de l'auteur, comme renfermant des idées « ou complétement en dehors du sujet, ou empreintes d'une exagération qui va jusqu'à l'injustice, ou inspirées par un désenchantement amer et impitoyable dont les hommes chargés de la direction de l'enfance ne sauraient trop se préserver et se défendre. » Le rapport de la commission a été inséré dans le *Journal général* du 26 septembre. L'extrait suivant donnera une idée de ce remarquable concours.

« Les instituteurs se sont, à très-peu d'exceptions près, maintenus dans le cadre et dans les limites du programme. Ils avaient à craindre deux écueils : l'exagération des prétentions personnelles et l'abus des théories. Ils ont su, en général, éviter l'un et l'autre. S'il est juste de dire qu'aucun mémoire ne s'est signalé par cette réunion de qualités d'un ordre supérieur qui distingue une œuvre hors ligne, tous ceux soumis à la Commission centrale ont présenté, à des titres divers, un ensemble tres-satisfaisant et plein de faits utiles. Tous, sans exception, ont révélé, de la part de leurs auteurs, un profond sentiment du devoir, une intelligence souvent élevée de la mission de l'instituteur et de l'abnégation qu'elle comporte; un attachement sincère et raisonné pour les institutions impériales, une respectueuse reconnaissance pour la bienfaisante sollicitude que l'Empereur étend sur tous les intérêts et sur tous les services.

« Ce ne sera pas le spectacle le moins sérieux et le moins digne d'étude qu'aura offert le concours que ces hommes, voués à l'éducation morale et intellectuelle des classes laborieuses, s'interrogeant loyalement sur leurs travaux, sur les faits recueillis par leur expérience, sur les moyens d'action ou de succès qui peuvent encore leur manquer, et répondant, avec autant de liberté que de confiance, à un Gouvernement qui a habitué le pays à compter sur ses promesses.

« La Commission, qui avait la tâche difficile de peser les titres des concurrents, a dû se pénétrer avant tout de la pensée qui a provoqué cette enquête. Tout en tenant un compte équitable du style, de l'exposition et de la méthode dont les œuvres des hommes consacrés à l'enseignement ne saurait être dépourvues, elle a eu plus d'une fois à se rappeler qu'elle n'avait point à décerner un prix d'éloquence ou de composition littéraire; elle a surtout distingué. parmi les mémoires soumis à son examen, ceux qui, entrant résolument dans le cœur du sujet, ont présenté l'ensemble le mieux étudié d'observations et d'idées pratiques, ceux qui ont le plus utilement recherché et signalé les lacunes ou les abus, indiqué les améliorations possibles et les besoins démontrés.

« En présence d'un appel fait à l'expérience et à la sincérité des instituteurs, elle a cru répondre aux intentions ministérielles en écartant de ses jugements tout système exclusif et en faisant une large part à la liberté des opinions ou des vœux, pourvu que l'expression en demeurât convenable et mesurée. C'est ainsi que, en évitant de se prononcer, dans un sens ou dans un autre, sur les questions souvent agitées de l'instruction obligatoire et de la gratuité absolue de l'enseignement, elle n'a fait du sentiment adopté sur ces questions par les mémoires ni un titre d'exclusion ni titre de préférence, ne retenant de cette partie du travail que le mérite d'exécution qui pouvait s'y rencontrer et les nouveaux éléments qu'elle apportait dans la discussion. Les deux prix présentent eux-mêmes l'application de cette règle de conduite. L'auteur du mémoire qui a obtenu le premier prix appelle de ses vœux, ou plutôt de ses espérances, dans des termes d'ailleurs pleins de réserve, la proclamation du principe de l'instruction obligatoire. L'auteur du mémoire auquel le second prix est accordé repousse, au contraire, l'obligation légale de l'instruction; il ne veut s'adresser qu'à l'obligation morale du père de famille, qu'il faut intéresser et exciter par l'attrait d'un bon enseignement et par la perspective des avantages qu'il assure. »

— On annonce, pour paraître sous peu à la librairie Hachette, une nouvelle édition des lettres de Mme de Sévigné, dont le texte sera beaucoup plus correct et surtout plus complet que celui des précédentes. Du moins la *Correspondance littéraire* (10 août) nous en donne une preuve convaincante : il cite une lettre, qui vient d'être collationnée pour la première fois avec l'autographe conservé à la bibliothèque impériale de Vienne. Cette lettre, dans les éditions ordinaires, se trouve réduite de plus de moitié, par une foule de suppressions qui la rendent à peu près inintelligible.

Nécrologie. En Belgique : le docteur *Simon,* professeur à la faculté de médecine de l'université de Liége; — M. *M. Scheidweiler,* professeur de botanique à l'école d'horticulture de Gendbrugge; — M. *De Jonghe,* ancien professeur et littérateur flamand, à Bruges.

A l'étranger : M. *Berthier,* membre de l'Académie des sciences de Paris (section de minéralogie); — M. *Adolphe Dumas,* auteur d'ouvrages dramatiques, près de Dieppe; — l'historien *F.-C. Schlosser,* professeur à l'université de Heidelberg; — M. *Bateman,* archéologue anglais distingué; — M. *Fréd. Windischmann,* théologien et orientaliste, à Munich; — le poète dramatique *J.-B. Niccolini,* à Florence.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 11. **Novembre 1861.**

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES TRAITÉS D'ARITHMÉTIQUE.

I. — Presque tous les auteurs pensent généraliser la définition de la multiplication en disant : « *Le produit se compose avec le multiplicande comme le multiplicateur avec l'unité.* » Cependant, si le multiplicateur est une fraction, il ne se compose pas avec l'unité, mais seulement avec une ou plusieurs des parties égales de l'unité.

La définition la plus claire, la plus générale et par conséquent la plus utile de la multiplication revient à dire : *Le produit se trouve en opérant sur le multiplicande comme le multiplicateur en opérant sur l'unité.* Donc, si le multiplicateur est 9 ou 9 fois 1, le produit est 9 fois le multiplicande. Et si le multiplicateur est $\frac{9}{7}$ ou les 9 septièmes de l'unité, le produit est les 9 septièmes du multiplicande. De sorte que *multiplier un nombre par une fraction, c'est en calculer cette fraction.*

II. — Dans les *Éléments d'arithmétique*, la simplicité et la clarté parfaite des déductions logiques, à l'aide de *bonnes* définitions, exigent que les *règles* ou les *théorèmes* de calcul se démontrent sur des exemples particuliers. Et si l'on observe que la démonstration faite sur un seul exemple peut s'appliquer exactement à tous les exemples particuliers semblables, on verra que cette démonstration est complétement générale.

C'est ainsi qu'on doit démontrer les règles ou les théorèmes qui dépendent des quatre premières opérations du calcul des nombres entiers, des fractions, des nombres décimaux et même des nombres complexes. On démontre encore sur des exemples particuliers les principes de divisibilité, la décomposition en facteurs premiers, la recherche du plus grand commun diviseur, etc.

Observons néanmoins, à l'égard de certains théorèmes, que l'emploi des lettres de l'alphabet, ***représentant*** des nombres quelconques, est parfois nécessaire ou du moins fort utile pour faciliter et généraliser en même temps les démonstrations. Cet emploi doit se faire pour quelques principes de divisibilité, pour la théorie du plus grand commun diviseur; et ici, pour la règle, les quotients incomplets seuls doivent être exprimés en chiffres, afin de calculer, sans aucun appareil de division, et plus simplement, les quotients des deux nombres proposés par leur p. g. c. d.

III. — La théorie des fractions décimales périodiques est plus simple, plus claire et néanmoins d'une généralité complète lorqu'on n'emploie les lettres de l'alphabet que pour désigner des nombres inconnus. Or, la conversion en décimales de toute fraction moindre que l'unité et dont le dénominateur D est premier avec 10, conduit toujours à une fraction périodique simple; ce qu'on vérifie d'abord sur des exemples particuliers. — De plus, si l'on parvient à un reste égal à l'excès de D sur le numérateur N, c'est-à-dire égal à D — N, le nombre des chiffres de la période est pair et les chiffres de la seconde moitié sont les compléments respectifs à 9 des chiffres de la première, pris de gauche à droite. De sorte que les chiffres de la seconde moitié se trouvent par de simples soustractions mentales, comme pour D = 77, 17, 19, etc. Il existe un grand nombre de fractions qui jouissent de cette propriété abréviative du calcul de la période décimale. — Enfin, ayant calculé la période pour la fraction 1 sur D, toutes les fractions irréductibles dont D est le dénominateur commun, ont le même nombre de chiffres dans leurs périodes décimales, et celles-ci se calculent en multipliant simplement la première par chacun des numérateurs croissants, moindres que D et premiers avec lui.

IV. — L'emploi du théorème de ***Fermat***, d'après les notations algébriques, ne démontre pas de tout celui-ci : ***Si le dénominateur*** D ***de la fraction*** 1 ***sur*** D ***est un nombre premier plus grand que*** 5, ***le nombre de chiffres de la période décimale est toujours*** D — 1 ***ou un diviseur de*** D — 1.

On démontre très-bien, par la conversion en décimales, que le nombre m de chiffres de la période ne peut surpasser D — 1;

mais il n'est pas encore démontré que si le nombre m est moindre, ce nombre soit diviseur de D — 1. Jusqu'à présent on n'a pu que le vérifier pour différentes valeurs de D, telles que 7, 11, 13, 17, 19, 23, 29, 31, 37, 41, 43, 47, 53, 59, 61, etc.

V. — Lorsque D est le produit de plusieurs facteurs premiers, autres que 2 et 5, on peut calculer très-simplement une limite supérieure, moindre que D — 1, du nombre m de chiffres de la période; et cela sans avoir à résoudre ce problème : *Combien y a-t-il de nombres inférieurs à un nombre donné et premiers avec lui?*

En effet, puisque $\frac{1}{91} = \frac{1}{7} \times \frac{1}{13}$, on voit que la fraction décimale périodique simple, donnée par la première de ces trois fractions, est le produit des des deux fractions périodiques simples fournies par les deux autres. Donc la limite supérieure L du nombre de chiffres de la première période est le produit des limites supérieures des nombres de chiffres des deux dernières, et l'on a $L = (7-1)(13-1) = 72$.

La période pour 1 sur 91 étant 010989, elle a 6 chiffres et 6 divise 72 aussi bien que 91 — 1 ou 90.

Pour 1 sur 39, on a $L = 24$, divisible par le nombre 6 de chiffres de la période 025641. Mais 6 ne divise pas la limite supérieure 38. De plus, bien que la période ait un nombre pair de chiffres, les trois derniers ne sont pas compléments respectifs à 9 des trois premiers. Mais aussi, après avoir calculé le troisième chiffre, le reste 25 n'est pas égal à 39 — 1.

Soit toujours m le nombre de chiffres de la période décimale. Dans la fraction 1 sur 169, on trouve $m = 23$ et ce nombre ne divise aucune des deux limites supérieures 168 et 144. — De même, pour 1 sur 121, on a $m = 22$ et 22 ne divise aucune des deux limites 120 et 100. — Enfin, dans 1 sur 49, $m = 42$, nombre qui ne divise aucune des deux limites 48 et 36, cette dernière ne pouvant être qu'une limite inférieure.

VI. — Voici le procédé exact le plus simple pour calculer la génératrice x de toute fraction décimale périodique simple, telle que

$$x = 0,92682\ 92682 \text{ etc., à l'infini.}$$

D'abord on multiplie cette fraction périodique et par conséquent sa génératrice x par l'unité suivie d'autant de zéros qu'il y a de chiffres dans la période, c'est-à-dire par 100000; ce qui donne

$$100000\,x = 92682 + 0{,}9268292682 \text{ etc.}$$

Or, comme un nombre infini de périodes n'est pas moins infini lorsqu'on en retranche une période, on voit que la seconde partie de la valeur de 100000 x est une fraction périodique simple identique avec la proposée et qu'ainsi elle a la même génératrice x.

Ce raisonnement est rigoureusement exact, bien qu'il soit fondé sur la notion de l'infini, ou plutôt parce qu'il est fondé sur cette notion. D'ailleurs, différents auteurs ont admis, comme chose évidente, que la seconde partie ci-dessus est égale à x; sans doute pour éviter la notion de l'infini, réellement inévitable alors, vu que le nombre des périodes est nécessairement infini. — Or, c'est afin d'écarter toute difficulté que, dès 1843, j'ai démontré moins simplement comme il suit :

Pour calculer la première période il a fallu multiplier la génératrice x par 100000, c'est-à-dire son numérateur N, et diviser le produit par le dénominateur D. Et comme après avoir calculé le dernier chiffre de la période 92682, il reste nécessairement le numérateur N, ce quotient doit être complété en y ajoutant la génératrice N sur D, désignée par x. On a donc exactement, dans ce cas comme dans le premier,

$$100000\,x = 92682 + x;\ \text{d'où}\ 99999\,x = 92682$$

$$\text{et}\quad x = \frac{92682}{99999} = \frac{38}{101}.$$

De là résulte la règle pour calculer la génératrice de toute fraction décimale périodique simple, génératrice dont le dénominateur est premier avec 10. Il en résulte aussi la règle pour calculer la génératrice de toute fraction périodique mixte, génératrice dont le dénominateur, non terminé par zéro et premier avec le numérateur, admet avec d'autres facteurs premiers, le facteur soit 2 soit 5 autant de fois qu'il y a de chiffres dans la partie non périodique.

VII. — Après les développements théoriques des quatre premières opérations du calcul des différentes sortes de nombres,

l'arithmétique élémentaire doit aussi développer les moyens de résoudre les problèmes numériques qui dépendent de ces opérations et dont beaucoup d'entre eux sont d'un usage fréquent. Or, pour cela, il faut distinguer soigneusement les problèmes *simples* ou *élémentaires* se résolvant chacun par l'une des quatre premières opérations, faite sur des nombres quelconques donnés, et les problèmes *composés* se ramenant à plusieurs problèmes élémentaires par l'*analyse logique* de l'énoncé.

Telle est la *méthode analytique* résumant tous les moyens de solution et étant pour cet effet la *règle* la plus sûre, la plus directe et la seule qu'on n'oublie pas lorsqu'on s'est habitué à se rendre compte logiquement des procédés du calcul. Cette méthode, d'ailleurs, est la plus générale comme s'appliquant à tous les genres de problèmes numériques; c'est aussi la plus claire et la plus simple lorsque les nombres inconnus seuls sont représentés par des lettres de l'alphabet.

VIII. — On pourrait réserver pour l'algèbre les théories et les applications des trois dernières opérations de l'arithmétique; mais on a jugé plus utile de les établir immédiatement après l'arithmétique élémentaire, en représentant par des lettres les nombres abstraits quelconques donnés ou inconnus, et cela pour faciliter et généraliser en même temps les calculs numériques. Il en résulte *l'arithmétique généralisée*, introduction la plus naturelle à l'étude de l'algèbre. J'ai déjà développé dans la *Revue* plusieurs théories qui doivent entrer dans l'arithmétique généralisée, laquelle doit contenir les notions essentielles à la géométrie, la théorie des logarithmes vulgaires d'après celle des exposants positifs quelconques, afin d'éviter un double emploi et pour plus de simplicité; les théories des progressions par différence et par quotient, et enfin l'usage des tables de logarithmes.

Il importe d'ailleurs d'indiquer aux élèves studieux différents exercices logiques, non compris dans le programme du cours, savoir théorèmes à démontrer et problèmes à résoudre, se rapportant aux théories développées dans les deux parties de l'arithmétique complète. On peut même dans la première, parmi ces exercices, considérer plusieurs systèmes de numération en indiquant

les procédés pour y effectuer les quatre premières opérations du calcul des nombres entiers. On peut encore, si l'on veut, démontrer dans la seconde partie les principes de divisibilité et la théorie des fractions périodiques pour le système de numération dont B est la base générale.

IX. — Pour faciliter l'étude des sciences physiques et mathématiques, il est souvent nécessaire de comparer l'une à l'autre deux quantités continues A et C de même nature afin d'exprimer la première A au moyen de la seconde C, supposée bien connue et pouvant être prise pour unité invariable. Le nombre R qui résulte de cette comparaison est appelé *rapport* ou *raison* de A à C; A et C sont les *termes* du rapport, A en est l'*antécédent* et C le *conséquent*. Et puisqu'on a $A = C \times R$, on voit que *Le rapport est le nombre abstrait par lequel il faut multiplier le conséquent pour avoir l'antécédent.* — Si le conséquent C est l'unité, le rapport R est la *mesure* de l'antécédent A, tandis que le produit $C \times R$ en est la *valeur numérique.*

L'égalité $A = C \times R$ donne $A : C = R$ et prouve que le rapport R est le quotient de A divisé par C. Mais ici la division s'effectue autrement que la division numérique; elle se fait en *mesurant* A avec C. Voilà pourquoi A et C ne sont pas appelés *dividende* et *diviseur,* mais bien *antécédent* et *conséquent.* De plus, bien que les deux points signifient toujours *divisé par,* on doit les énoncer *est à* afin de mieux rappeler que A est comparé à C par son mesurage avec C.

X. — Pour avoir la véritable définition des *incommensurables,* supposons la raison R égale à $\sqrt{7}$. On sait que la racine carrée de 7, comprise entre 2 et 3, est toujours une fraction finie, mais dont les deux termes *n* et *p* ont une suite illimitée de chiffres chacun et sont *infinis,* vu que chacun surpasse tout nombre imaginé, si grand qu'il soit. Or la raison de $\sqrt{7}$ à l'unité étant la fraction *n* sur *p,* inexprimable en chiffres et toujours inconnue, on dit que la racine carrée de 7 est un nombre *irrationnel :* c'est un irrationnel *du second degré* que l'on peut calculer aussi approché qu'on le veut. Il existe des nombres *irrationnels* de tous les degrés.

Maintenant, bien que dans $A = C \times \frac{n}{p}$ les deux nombres *n* et

p soient toujours inconnus, ils sont néanmoins *déterminés* en ce sens qu'ils sont deux nombres infinis inégaux, n'ayant qu'une seule valeur chacun. Concevant donc C divisé en le nombre infini p de parties égales à x, d'où $C = px$ et $A = nx$, chaque partie x est *infiniment petite,* c'est-à-dire moindre que toute partie imaginée, si petite que soit cette dernière qui n'est jamais nulle.

Les deux quantités A et C de même nature n'ont donc d'autre *commune mesure,* d'autre *commun diviseur* que la partie x infiniment petite, toujours inconnue, invisible et inassignable. C'est pourquoi les deux quantités A et C sont dites *incommensurables entre elles;* leur rapport $\sqrt{7}$ étant alors un nombre *incommensurable.*

Plusieurs auteurs disent que : « Deux grandeurs continues de même nature, telles que deux droites données A et C, sont incommensurables entre elles lorsqu'elles n'ont aucune commune mesure. » Or, c'est là un *non-sens* que l'on fait disparaître en disant : ... aucune commune mesure *assignable* ou *calculable.*

Mais un autre auteur n'admet même pas cette rectification, et dit : « Deux lignes sont incommensurables si elles n'ont pas de mesure commune quelque petite que soit cette mesure. » (Voyez p. 296 de la *Revue,* n° d'août 1861.)

Si donc il n'y a absolument point de commune mesure entre les deux droites A et C proposées, celles-ci n'ont absolument point de rapport. Car si ce rapport existait, il serait exprimable ou inexprimable en chiffres; il y aurait donc nécessairement une commune mesure, contrairement à l'hypothèse.

Ainsi nier l'existence des nombres infinis et d'un commun diviseur infiniment petit entre les termes continus A et C, c'est nier l'existence du rapport; lequel cependant peut toujours se déterminer, du moins par approximation, et il existe nécessairement.

XI. — On peut sans doute indiquer le rapport de A à C comme une fraction littérale; mais cette indication n'est pas une fraction réelle, puisque A et C ne sont pas des nombres. De sorte que l'égalité de deux rapports ainsi indiqués entre grandeurs continues n'est pas une « *égalité fractionnaire.* » D'ailleurs, cette

dénomination est moins simple que le mot *proportion* consacré par l'usage pour exprimer l'égalité de deux rapports.

Non-seulement la théorie des rapports et les principales propriétés des proportions entre grandeurs continues doivent s'établir dans l'arithmétique généralisée; mais on doit aussi y considérer les proportions *numériques* pour résoudre plusieurs problèmes, et cela afin de fixer le sens de certaines expressions, fort usitées en français, et parce que la *proportionnalité* est indispensable dans les sciences, notamment en géométrie, pour y bien connaître et énoncer clairement plusieurs vérités importantes.

Il importe d'ailleurs de faire voir, par quelques problèmes, la grande utilité des rapports et les moyens de calculer, du moins approximativement, celui des *longueurs* de droites données, soit à l'aide de l'unité linéaire *subdivisée* en dixièmes, centièmes et millièmes, soit par la recherche de la plus grande commune mesure des deux droites proposées.

XII. — On sait que le *carré* d'un nombre est le produit de ce nombre par lui-même, et plusieurs auteurs ajoutent : « ce nombre, considéré par rapport à son carré, porte le nom de *racine carrée.* » Or, cette dernière définition doit être remplacée par celle-ci, plus générale et par suite plus utile : On appelle *racine carrée* d'un nombre un autre nombre dont le produit par lui-même donne le premier. De sorte que *tout nombre est le carré de sa racine carrée, le cube de sa racine cubique, etc.*

Les *extractions* des racines carrées et cubiques des nombres et le calcul des valeurs approchées de ces racines doivent, pour plus de clarté et de facilité, se développer dans l'arithmétique généralisée avec les abréviations dont ces extractions sont susceptibles.

De plus, comme les nombres irrationnels ou inexprimables sont des fractions toujours inconnues, ce qui permet l'*inversion des facteurs sans changer la valeur du produit,* on doit aussi, d'après cette inversion, démontrer le calcul des nombres irrationnels ou des *radicaux* du second degré et du troisième. Ce calcul, comme on sait, a pour but de faire en sorte que le nombre cherché se trouve par une seule extraction de racine finale, suivie

parfois de sa division par un nombre entier; et cela en vue d'assurer et de bien connaître l'approximation obtenue pour ce nombre.

Ce qu'il est bon de remarquer, c'est que la définition générale de la multiplication, énoncée plus haut, fournit directement le produit de $\sqrt{12}$ par $\sqrt{3}$. D'abord 3 étant le carré de sa racine carrée, doit avoir pour facteur le carré de l'unité de cette racine et l'on a $3 = 1^2 \times 3$, ce qui est d'ailleurs évident. Ainsi le multiplicateur se trouve en prenant la racine carrée de 3 fois le carré de l'unité; donc le produit se trouve en prenant la racine carrée de 3 fois le carré 12 du multiplicande, c'est-à-dire de 36; ce produit est donc 6.

C'est ainsi qu'on obtient en algèbre le produit de deux radicaux du second degré, *imaginaires* l'un ou l'autre ou tous les deux, et qu'on y démontre les *règles des signes* dans la multiplication des *monômes* et celle des *polynomes*.

J.-N. Noel.

Liége, octobre 1861.



DE LA DIVISION RATIONNELLE DES VERBES EN FRANÇAIS.

(Suite. — Voir la livraison de juillet.)

Le sens propre et fondamental du réfléchi est d'exprimer retour vers le sujet.

Ce retour peut avoir lieu de différentes manières. Dans le verbe transitif, que nous considérons d'abord, nous en distinguons quatre. Nous allons les parcourir successivement.

1° *Retour direct,* quand l'action faite par le sujet s'exerce immédiatement sur lui, soit simplement comme dans « je me frappe, » soit en indiquant réciprocité, alternance, comme dans « les amis s'excusent facilement, les soldats se relèvent pour la garde du camp. »

2° *Retour indirect,* quand l'action faite par le sujet, bien qu'affectant immédiatement un objet qui n'est pas lui, revient cependant vers lui parce qu'elle se fait pour lui, en vue de lui, à son avantage ou à son désavantage, ou sur un objet qui est à lui etc. « il se bâtit une maison, il s'est coupé le doigt. » Il peut y avoir comme dans le cas précédent réciprocité ou alternance « les auteurs se font des compliments, les joueurs se renvoient la balle. »

3° *Retour vague,* quand l'action faite par le sujet revient vers lui simplement pour se modifier d'après ses idées, ses sentiments, son caractère, ses efforts, etc. comme dans « s'attaquer à, s'imaginer, s'attendre à, se décharger de, s'ennuyer, se troubler, etc. » Ici le sujet ne fait pas seulement l'action, mais il la fait de telle ou telle manière, il lui donne tel ou tel caractère, il y met du sien, comme on le voit en comparant le réfléchi à l'actif correspondant. En effet *attaquer* quelqu'un est un fait simple : *s'attaquer* à quelqu'un y ajoute une idée de résolution ou d'audace qui vient du sujet. Les poètes *imaginent* des périls, ils les créent; les gens timides *s'imaginent* des périls, ils les créent et ils y croient. *S'attendre* marque une confiance qui n'est pas dans *attendre; se saisir,* une ardeur et une avidité qui n'est pas dans *saisir. Décharger* un fardeau, c'est le déposer; *se décharger* d'un fardeau, c'est se soulager en le déposant (1).

M. Jullien (Gramm. fr. p. 98) dit que dans « je m'ennuie, je me trouble » le verbe perd entièrement son sens actif pour prendre un sens passif; que cela ne veut pas dire « j'ennuie moi-même, je trouble moi-même, mais je suis ennuyé, je suis troublé. » Nous n'admettons pas cette explication. D'abord dans « je m'ennuie, » l'ennui naît, il se produit, dans « je suis ennuyé » il est complet. Ensuite, bien que « je m'ennuie » ne signifie pas j'ennuie moi-même volontairement, le réfléchi ne perd pas ses droits ; il marque que l'ennui vient d'une disposition particulière du sujet, qu'il a sa raison d'être en lui; le passif au contraire fait penser à une cause extérieure. Il n'y a que les désœuvrés qui *s'ennuient,* mais l'homme le plus occupé peut *être ennuyé* par des causes indépendantes de sa volonté. Il en est de même de se troubler. Un coquin *se trouble,* parce que sa conscience n'est pas tranquille ; un honnête homme peut *être troublé* par la vue d'un péril imminent, parce que cette raison agit sur tout le monde. On peut faire des observations analogues sur s'irriter, se fâcher, s'indigner, s'effrayer, s'épouvanter.

4° *Retour apparent,* lorsqu'un sujet qui au fond n'agit pas, mais subit au contraire une action, est présenté comme faisant et subissant à la fois cette action, comme dans « ces maladies se reprennent. » Cette tournure, très-usitée en français et particulière à la langue, offre des caractères spéciaux (2). D'abord elle est souvent réfléchie

(1) Voir ces exemples plus développés et d'autres encore dans M. Lafaye, Traité des synonymes p. 45 sq.

(2) M. Burguy (Gramm. de la langue d'oïl II, p. 270) fait remarquer que cette tournure ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes. C'est un moyen facile de distinguer le *retour apparent* du *retour vague,* quand il peut y avoir incertitude.

en ce sens qu'elle place la cause de l'action dans le sujet apparent, dans sa nature, dans son énergie propre, en écartant la cause réelle, parce qu'elle est inconnue, ou parce qu'elle évidente, ou parce qu'elle est peu importante à connaître et qu'on ne veut pas attirer l'attention de ce côté. « Cette étoffe se lave, » c'est-à-dire qu'il est dans sa nature de pouvoir être lavée, peu importe par qui. Et comme entre ce qui est naturel et ce qui est habituel, ordinaire, il n'y a qu'un pas, la tournure n'indique pas toujours qu'une action a lieu en vertu de la nature du sujet, mais quelquefois elle marque qu'elle a lieu habituellement, ordinairement : « cela se voit, cela se dit, cela se fait. » De plus elle est descriptive. En effet en présentant, au lieu du neutre ou du passif, le réfléchi, qui a force active, elle substitue à une manière d'être ou à un résultat une action, qu'elle représente dans les degrés successifs de son accomplissement, et qu'elle met pour ainsi dire sous les yeux du lecteur, ce qui a lieu également dans le retour apparent, comme on l'a déjà vu dans « je m'ennuie, je me trouble. » Ces divers caractères du retour apparent se retrouvent souvent ensemble quelquefois isolément dans une foule de verbes réfléchis. Examinons quelques cas.

« Les plus vives couleurs se rongent, se détruisent, s'effaçent, » c'est-à-dire que graduellement et en vertu de leur nature propre elles sont rongées, détruites, effacées; mais la tournure est plus rapide et plus imagée. Même nuance et même vivacité dans « la prairie s'émaille de fleurs, la maison se lézarde, la terre s'ouvre, le rocher se fend. » Dans la phrase « la discussion s'échauffe, les attaques se multiplient, les raisonnements s'enchaînent, » les sujets réels, les personnages qui agissent, ont disparu comme trop embarrassants, mais au moyen du réfléchi les actions restent, et sont représentées avec force dans les degrés de leur accomplissement. D'après M. Leclair (Gramm. fr. p. 63) le réfléchi n'est qu'une forme dans « ces maisons se louent cher, ces histoires se lisent avec plaisir. » C'est comme s'il y avait, dit-il, ces maisons sont louées cher, ces histoires sont lues avec plaisir. Il n'est pas difficile cependant de sentir la différence de ces phrases et d'expliquer la force réfléchie. Une maison qui *se loue* cher est celle qui par sa situation, son étendue n'est cédée ordinairement qu'à un prix élevé, sans que rien indique si elle est ou si elle n'est pas louée; une maison qui *est louée* cher, est d'abord louée; ensuite l'élévation du prix peut provenir de causes étrangères à la nature de la maison. Une maison qui se loue cher,

peut être louée bon marché si le propriétaire s'y prête; une maison qui se loue bon marché, peut être louée cher si le locataire s'y laisse prendre. On dira fort bien « cette maison est vacante; mais n'y allez pas, car elle se loue cher; » « car elle est louée cher » serait un contre-sens. On peut faire des observations pareilles sur « ces histoires se lisent ou sont lues avec plaisir, ces articles se placent ou sont placés avantageusement, ces marchandises se vendent ou sont vendues à vil prix. » Un objet qui *se vend* très-cher, *est vendu* pour une bagatelle par celui qui l'a dérobé. « On vole les diamants, » il y a des voleurs; « les diamants se volent, » c'est leur nature en général; « les diamants sont volés, » ils ne sont plus là. « Cette lettre s'adresse à vous, » par son contenu; « cette lettre vous est adressée, » par la suscription (1).

On voit par là que le réfléchi diffère du passif; il diffère également du neutre (2). En effet *augmenter,* par exemple, est un terme abstrait, qui indique simplement croissance; *s'augmenter* reporte l'esprit vers le sujet et fait voir ses progrès, les degrés par lesquels il passe. « Le blé lève, » est une expression qui montre simplement le fait de sortir de terre insensiblement; « le vent se lève » montre dans le vent des circonstances qui en font sentir le progrès. « Tenir debout, » c'est en général être debout: « se tenir debout, » c'est être debout par sa propre force : l'œuf de Christophe Colomb *tint* debout; l'homme se *tient* naturellement debout. « Le temps passe, la beauté passe, les fleurs passent, » énonciations simples, générales, abstraites de la courte durée; » « notre temps se passe, sa beauté se passe, ces fleurs se passent, » énonciations complexes, particulières à certains cas, concrètes, qui ramènent la pensée vers un sujet déterminé et font voir les modifications successives qu'il subit, les empreintes graduelles que le temps laisse sur lui. Ainsi en général le neutre énonce seulement un fait, tandis que le réfléchi ramène vers le sujet pour faire voir le fait en lui avec sa manière, ses degrés, ses circon-

(1) Il se peut que dans quelques phrases, et grâce à l'influence exercée par les compléments, le réfléchi et le passif soient à certains temps *à peu près* synonymes. Mais on doit se défier de cette synonymie par à peu près, car en général on trouvera, en examinant bien, les différences que nous avons signalées. On ne doit pas oublier surtout que le passif, conjugué avec *être,* exprime le plus souvent une action accomplie, un résultat, tandis que le réfléchi indique une action qui s'accomplit, qui continue, qui est présente par rapport à une autre.

(2) Nous avons toujours en vue le *retour apparent,* bien que, dans ce qui suit, nous empruntions quelques exemples aux autres espèces de *retour.*

stances. Il y a donc encore retour vers le sujet. On peut voir beaucoup d'exemples semblables dans M. Lafaye, p. 39 sq. Il y traite au long cette différence que nous ne faisons qu'indiquer en courant.

Voici encore quelques exemples du retour apparent. « Cela se voit, » on le voit ordinairement, ou bien cela est tellement visible en soi que que tous peuvent le voir. « Le livre s'imprime, » on l'imprime en ce moment; « cela s'imprime! » il n'est pas dans sa nature d'être imprimé. « Cela ne se fait pas, » personne n'agit ainsi d'ordinaire; « cela ne se fait pas! » n'est pas de nature à être fait. « Cela se peut, » il n'y a en soi rien d'impossible; « cela est possible, » une cause extérieure peut le réaliser.

Revenons aux verbes intransitifs. Ils ont également le réfléchi pour indiquer, comme dans les verbes transitifs, retour vers le sujet. Seulement il n'y a jamais *retour direct*. Il ne peut en être question, puisque la nature même de ces verbes leur refuse un objet immédiat. Le *retour indirect* n'offre rien de particulier et se rencontre dans un certain nombre de verbes où le sens l'admet : comme se nuire, se convenir, se succéder, se rire, se sourire, se plaire, se complaire, se déplaire (*se* ayant dans tous les cas le sens du datif latin).

Dans le *retour vague* l'acte, le fait, le mouvement font retour vers le sujet, pour subir une modification quelconque d'après ses idées, ses sentiments, ses efforts, sa nature. « La solitude me plaît, » parce qu'elle a des charmes; « je me plais, je me complais dans la solitude, » parce que tel est mon caractère, ma disposition actuelle. On *rit* d'une chose qui prête à rire, on *se rit* de ce qu'on trouve soi-même ridicule. Échapper, fuir, aller, venir, courir, voler, crier, récrier, présentent un fait, un acte pur et simple; s'échapper, s'enfuir, s'en aller, s'en venir, s'en courir, s'envoler, s'écrier, se récrier, font voir dans le sujet un dessein, une intention, un effort, une volonté déterminée, et en vertu de la force active qui se montre, les faits et les actes deviennent des effets et des actions dont les degrés sont plus ou moins bien représentés; au lieu d'une énonciation il y a une description. Cet homme *va* à sa perte, et non *s'en va*. Le savetier de Lafontaine

> *S'en courut* chez celui qu'il ne réveilloit plus.

Quand le lion est indisposé, les animaux

> ..... *S'en font* faire au malade leur cour.

Dans la douleur *on crie;* dans l'indignation on *s'écrie*. Seulement

il faut faire la part de ce que la particule *en* et le préfixe *e* ajoutent au sens (1). De même dans des expressions, comme « il se pâme, il se meurt, » l'idée retourne vers le sujet pour le faire voir aux prises avec le mal, pour peindre ses efforts, la lutte qu'il soutient, pour prolonger un acte qui s'accomplit en un moment et en faire voir les degrés. Fléchier dit « Turenne meurt, » c'est un fait dont il va tirer les conséquences; Bossuet dit « Madame se meurt, » c'est une peinture dramatique avec tout ce qu'elle a d'effrayant. Comparez, à l'impersonnel, « il se fait tard » indiquant des degrés, une succession qui n'est pas dans « il fait beau. »

Le verbe intransitif n'a pas le *retour apparent*. Nous n'en trouvons pas d'exemple, et d'ailleurs son caractère s'y oppose, comme il s'oppose au retour direct, et pour la même raison.

Outre le neutre et le réfléchi le verbe intransitif a quelquefois le passif, comme dans « il a été convenu du prix, il a été procédé à une saisie, il a été sursis à un jugement. » Mais cette tournure exceptionnelle, dont on verra plus loin la raison, ne suffit pas pour faire attribuer à ce verbe une voix qui n'est pas dans sa nature.

Après avoir examiné les voix des verbes, il nous reste à parler de la forme personnelle et de la forme impersonnelle.

La première fait ressortir le sujet en le présentant d'abord, et en soumettant le verbe à son influence, en le forçant d'exprimer par sa forme la personne ou la personnalité du sujet. La seconde fait ressortir l'action ou la modification exprimée par le verbe, en plaçant le verbe au premier plan et en le soustrayant à l'influence du sujet, dont la personnalité se dissimule et s'efface. Le sujet peut même disparaître complétement. En vertu de sa nature cette forme a été très-bien nommée l'*impersonnel*. Quant au nom d'*unipersonnel* il est tout extérieur et ne se rattache à aucune propriété caractéristique. Il s'applique très-bien à certains verbes comme bruire, éclore, seoir, s'ensuivre, auxquels l'usage n'accorde que la troisième personne, mais ce qui fait voir la différence des deux termes, c'est que, parmi ces verbes toujours unipersonnels, quelques-uns prennent la forme personnelle et la forme impersonnelle : « les vents bruissent,

(1) *En*, en latin *inde*, marque le point de départ; il est descriptif et renforce sous ce rapport le sens du réfléchi. Primitivement il n'était pas indispensable, et on disait aussi s'aller, se venir, se revenir, se fuir. (Cf. Burguy, o. c. passim.) La particule *e* renforce également le sens du réfléchi en faisant ressortir dans le sujet les efforts, le soin, l'ardeur etc. (Cf. Lafaye, o. c. page 127.)

il bruit dans la forêt; la vertu sied, il vous sied de dire; la paix s'ensuivit, il s'ensuit que. »

L'impersonnel trouve en général accès chez tous les verbes transitifs ou intransitifs, et à toutes les voix. Cependant quelques-uns le repoussent toujours en vertu de leur nature; ainsi il serait difficile de mettre aimer, avertir à l'impersonnel. Les voix ont aussi leurs préférences; dans les verbes transitifs l'actif accepte difficilement l'impersonnel, parce qu'il ne souffre guère après lui que son complément direct et que la présence du sujet réel ferait confusion : on dit cependant « il me peine de, il m'ennuie de, il peut arriver que; » le réfléchi s'en accomode mieux, « il se montre des présages, » et le passif le supporte « il a été entendu une voix. » Dans les verbes intransitifs l'impersonnel est fréquent à la voix neutre « il tombe des pierres, il vient des temps, » mais moins fréquent au réfléchi, « il se succède des événements. » De plus c'est en faveur de l'impersonnel que le verbe intransitif, comme on l'a vu, se prête à recevoir la voix passive.

L'impersonnel ne sert quelquefois qu'à faciliter la marche des phrases, en plaçant le sujet après le verbe et en rapprochant le relatif de son antécédent. On dira « il est des hommes qui... il se trouve des personnes qui » pour ne pas dire « des hommes sont, qui.... des personnes se trouvent, qui. » Mais en général il a la propriété indiquée plus haut de concentrer l'attention sur le verbe et de le soustraire à l'influence du sujet. Bossuet aurait pu dire au moyen d'une inversion vulgaire : « Il s'est rencontré un homme, d'une profondeur d'esprit incroyable, » mais c'était faire ressortir ce qu'il y avait d'extraordinaire dans cette rencontre, et mettre Cromwel au second plan; et comme c'est sur lui et sur son activité qu'il veut attirer l'attention, il dit : « Un homme s'est rencontré, d'une profondeur d'esprit incroyable. » Il y a d'autres tournures qui empruntent une grande beauté à la forme impersonnelle. La vieille expression « il m'en souvient, » cette expression encore si chère aux poètes, a un charme indéfinissable qui n'est pas dans « je me souviens. » C'est le souvenir qui vient de lui-même et sans être appelé se présenter à l'imagination, c'est le temps passé qui s'offre spontanément aux yeux. « Je me souviens » marque au contraire une action, un effort quelque petit qu'il soit pour recueillir ses idées.

Les Latins n'ont pour rendre le souvenir que des verbes à forme personnelle, *memini,* qui n'a pas la grâce de « il me souvient, » et

recordor, qui s'en éloigne encore plus. *Subeo* s'en rapproche davantage : *Subiit deserta Creusa.* Nous avons encore l'impersonnel « il me peine; » Mme de Sévigné dit quelque part « je sens qu'il m'ennuie de ne plus vous voir, » expressions qui montrent bien l'âme passive, l'âme assaillie involontairement par la peine ou par l'ennui. Les Latins disent aussi heureusement *me miseret, me taedet.* Les impersonnels « il semble, il paraît, » que les Latins n'aiment pas beaucoup, offrent aussi une nuance particulière. Il suffit de comparer les expressions « il paraît que vous êtes malade, il semble que vous soyez malade, » et « vous paraissez, vous semblez être malade. » Dans ces dernières les motifs qui font supposer la maladie, viennent de vous, votre personnalité déteint sur le verbe; dans les premières les motifs sont laissés dans le vague, et peuvent être tout-à-fait étrangers à votre personne.

Le besoin de représenter l'idée du verbe d'une manière absolument indépendante du sujet, a donné naissance à l'impersonnel passif dans les verbes intransitifs. « On a procédé à une saisie » reporte involontairement l'esprit sur l'auteur inconnu *on;* mais dans « il a été procédé à une saisie, » l'acte judiciaire seul est placé sous les yeux, abstraction faite de celui qui l'accomplit. De même « il a été pourvu à cet emploi. » Les Latins peu amateurs en général de la forme impersonnelle l'emploient volontiers et avec bonheur dans le cas actuel, afin de fixer l'attention sur le fait qui se produit, et très-souvent aussi pour le représenter comme spontané, irréfléchi, indépendant de la volonté du sujet. César s'en sert pour faire ressortir le tumulte qui succède à une assemblée, l'agitation qui se répand dans un camp : *Consurgitur ex consilio; trepidatur totis castris.* Tacite en offre aussi un mémorable exemple. Néron vient de faire donner du poison à Britannicus dans un repas; Britannicus tombe : une agitation involontaire s'empare de ceux qui l'environnent; elle est rendue par l'impersonnel passif: TREPIDATUR *a circumsedentibus.* Alors viennent des actes volontaires; les étourdis, les malhabiles s'enfuient : *diffugiunt imprudentes;* ceux qui savent mieux la cour, restent cloués à leurs places et regardent le maître : *at quibus altior intellectus, resistunt defixi et Neronem intuentes.*

Telle est la grande division des verbes français avec leurs voix et leurs formes. Il nous reste à dire un mot sur les verbes toujours réfléchis et les verbes toujours impersonnels.

(La fin prochainement.)

NOTES CRITIQUES SUR CORNÉLIUS NÉPOS.

(*Suite. — Voir la livraison de juillet*).

§ II.

Dans le paragraphe précédent nous avons exposé la méthode à suivre pour retrouver l'archétype des manuscrits de Népos; le lecteur a pu se convaincre, par les exemples donnés, que cet archétype a dû être fort défectueux et que la critique diplomatique est impuissante, je ne dis pas, pour reconstituer le texte de l'auteur dans son état primitif, mais même pour rendre intelligibles un grand nombre de passages. Force nous est donc de prendre la raison pour guide et de recourir aux conjectures. Nous allons indiquer toutes celles que nous avons cru devoir adopter; nous donnerons aussi les motifs qui nous ont fait conserver la leçon de l'archétype dans quelques endroits vivement contestés.

Milt. 2, 4 *Chersonesso tali modo* CONSTITUTO; *constituto,* au lieu de *constituta,* sans doute à cause de *modo* qui précède. La correction est déjà faite dans les MSS de la 2e classe.

2, 5. MM. Roth, Nauck et Siebelis lisent *etsi praeter opinionem res ceciderat, tamen, non dicto sed secunda fortuna adversariorum capti, resistere ausi non sunt. Tamen* tombe ainsi sur *resistere ausi non sunt,* et l'on établit une opposition entre ce membre de phrase et les mots *etsi praet. opin. res cecid.* Mais cette opposition est impossible; car la tournure inattendue des événements, loin d'être pour les Lemniens un motif de résistance, devait au contraire les pousser à se rendre. *Tamen* ne peut se rapporter qu'à *non dicto,* s. ent. *capti,* et le sens est : « malgré ce qui est arrivé, ils ne se rendent pas parce qu'ils s'y étaient engagés, mais etc. »

3, 1 *quibus singulis* IPSARUM *urbium perpetua dederat imperia.* Quelle que soit la manière d'interpréter *ipsarum urbium* (1), il est difficile de saisir l'opposition que l'emploi de *ipse* suppose nécessairement. Le passage est corrompu; les mots *ipsi, ii, sui* sont souvent confondus par les copistes. Ainsi Hann. 2, 2 le MS de Louvain lit *ab* EIS *corruptum,* tandis que tous les autres MSS ont *ab ipsis,* et le

(1) Les uns font dépendre *ipsarum* de *urbium* et traduisent : « villes des contrées elles-mêmes, c'est-à-dire de l'Ionie et de l'Éolide (Buchner, Bremi, Jauman, Nauck, Siebelis); les autres expliquent : « villes mêmes, c. à d. villes en particulier, » et disent que Népos veut établir une distinction entre les cités grecques et la contrée même où elles étaient situées (M. Dübner).

même MS donne *cum ex* SUA *sim profectus* (Con. 3, 4) pour *ex ea*. Il est probable qu'un fait pareil s'est présenté ici. Lisons donc *earum* ou encore mieux, avec M. Nipperdey, *suarum*. Sur la confusion de *sibi* et *ipsi* v. Reisig, *Vorlesungen über latein. Sprachwissenschaft* p. 390.

3, 6 *amicicior*. Ici revient la question indiquée en ces termes dans le Lexicon de Corradini : « Comp. *amicitior* pro *amicior* legi volunt plerique critici in illo *Cic.* 3 *Fam.* 2 et 3, *Symmach.* 4. *Ep.* 7 et *Apul. Apolog.*: sed perperam, librarii enim error aperte patet. » V. Haase dans Reisig o. c. rem. 199.

4, 1 *praeficit.* On sait combien les historiens en général et Népos en particulier aiment à varier l'emploi du présent et du parfait. Cependant il serait difficile d'admettre *praeficit* entre *comparavit* et *dedit*. Nous nous sommes écartés ici de la leçon de l'archétype, mais nous n'avons pas hésité d'écrire Eum. 4, 2, avec le MS de Louvain, *sed acrius hostis* INSISTIT ; car quoiqu'il y ait immédiatement avant *neque eo magis proelio* EXCESSIT, il précède *vulneratur* et il suit *petit*. Il est du reste facile à comprendre pourquoi l'auteur met *insistit* au présent et *excessit* au parfait.

4, 2 *milia passus decem*. C'est la leçon de tous les MSS, elle a déjà été corrigée par Aldus. La faute provient de ce que *passus* était souvent écrit $\bar{p}$ sans distinction de désinence, de là aussi la fréquente confusion de *passus* et de *pedes* (v. Schneider ad Caes. *B. G.* V, 42, 4). Pour ce qui regarde l'orthographe de *mille*, on est d'accord à admettre que le singulier a deux *ll*, le pluriel une seule (1).

4, 5 *audere... dimicari*, n'offre pas de sens. Lambin a écrit *auderi... dimicare*, mais la notion de combattre étant exprimée d'une manière toute aussi impersonnelle que *auderi*, il faudrait *auderi... dimicari*. M. Fleckeisen défend cette tournure, tout en avouant qu'il ne peut l'appuyer d'aucun passage (*Emendationen zu Corn. Nepos* dans le *Philologus* 1849 pp. 308 svv.). Il est plus facile de corriger *audere... dimicare*. Le sujet de *audere* est Miltiade et les siens. M. Klotz (Jahrb. f. Philol. t. 46 p. 60), approuvé par Corradini (Lexic. sub voce *audeo*), déclare *dimicari* un glossème.

(1) « MILLE *numerus*, dit Papirianus dans Cassiodore, p. 2295 P., *a quibusdam per unum* L *scribitur, quod* MILIA *dicimus, non* MILLIA; *alii melius per duo* LL *existimant scribendum.* » Beda p. 2339 P. : « *mille per duo* L, *licet milia per unum* L *scribatur.* » « *Mille a multitudine*, dit Isidore de Séville *Orr*. III, 3, 5, *inde et* MILIA, *quae Graeci mutata litera* MYRIADES *vocant.* » V. Em. Hübner *Jahrb. f. Philol.* 1858 p. 361.

5, 3 *acie e regione instructa nona partis summa.* Nous avons déjà indiqué dans le premier § la correction facile et certaine de M. Roth *acie regione instructa non apertissuma.*

5, 5 *nihil adhuc est* HIIS *nobilius.* De même que Muret avait corrigé *hinc ingentis ex his assensus* (Tac. *dial.* c. 10) en *hinc ingentis existere assensus*, de même M. Halm corrige *est hiis* en *estitit, extitit.*

7, 6 *quoniam ipse* a été changé en CUM *ipse* par Caucus (éd. d'Utrecht), puis par M. Klotz et par M. Fleckeisen. L'emploi du subjonctif avec *quoniam* est pourtant facile à justifier; le motif est donné par une des personnes dont parle l'auteur, soit par Stésagoras, soit par Miltiade lui-même, qui était présent à l'audience.

Sagoras. Il manque évidemment une syllabe. Sans doute il faut lire, avec Longolius, *Stesagoras,* nom que portaient le père et le grand-père de Miltiade, selon le témoignage d'Hérodote (VI 38, 39 et 103).

7, 6 *in* CLASSES, conservé par MM. Nauck et Dietsch, est changé par les autres éditeurs en *in classem*, leçon de plusieurs MSS de la 2e classe. Nous regrettons d'avoir suivi leur exemple. *Classes* signifie proprement « troupes maritimes » et se prend souvent dans le sens de vaisseaux. Ainsi sur la columna rostrata on lit : *clasesque navales primos ornavet... cumque eis navebos claseis poenicas om (neis).* Or il n'y avait qu'une flotte de part et d'autre à la bataille gagnée par Duilius (1).

8, 3 *Chersoneso omnes.* MM. Fleckeisen, Nipperdey et Koch lisent *in Chersoneso. In,* disent-ils, pouvait facilement être passé après

(1) De même Cicéron *de finn.* I, 34, 112 dit en parlant de la flotte de Xerxès : « *Ut si Xerxes cum tantis classibus, tantisque equestribus et pedestribus copiis,* etc. » Virgile, Én. 6, 334, emploie *classis* pour désigner un seul vaisseau : « *et Lyciae ductorem classis Oronten.* » Servius annote en cet endroit : « Apertum exemplum *classem* dici etiam unam navem. » V. Duker ad Florum I, 18, 4.

Nous regrettons aussi d'avoir écrit Milt. 2, 1 et Alc. 7, 5 *barbarorum* au lieu de *barbarum,* leçon de l'archétype. Il résulte d'un curieux passage de Cicéron, *Orator* XLVI, que les anciens auteurs employaient souvent les génitifs en *um,* mais sans suivre un usage constant. Ainsi, dit Cicéron, Ennius qui se sert de *meum factum* pour *meorum factorum* (Trag. v. 81 Vahlen), de *exitium* pour *exitiorum* (v. 88), écrit *liberorum,* quoiqu'il soit d'usage de dire *cupidos liberum* et *in liberum loco.* On retrouve *liberorum* dans les fragments des tragédies vv. 16 et 347; on lit au contraire *liberum* vv. 136 et 317. Ennius dit même *duxit me uxorem liberorum sibi quaesendum gratia,* ce qui prouve quelle grande liberté était laissée aux auteurs dans l'emploi des deux formes du génitif. V. aussi Pacuvius v. 80 et 82 Ribbeck.

nam. Nous préférons la leçon des MSS de la 2e classe *Chersonesi;* on comprend aussi facilement le changement de *i* en *o* devant *omnes.*

Them. 1, 2 *Neoclus,* corruption de *Neocles,* causée par le génit. en *i* qui précède.

Acarnanam. Aldus corrige en *Halicarnassiam.* Bosius et M. Nauck lisent *Acharnanam* et font ainsi de la mère de Thémistocle une Athénienne, native du bourg d'*Acharnae,* mais, en présence de la grande corruption des noms propres dans les MSS de Népos, il est dangereux de mettre sur le compte de l'auteur une opinion qui s'écarterait de toutes les autres. *Halicarnasiam* a du reste pu se corrompre en *Acarnanam;* la seconde syllabe, comme l'observe M. Nipperdey (*Spec. crit.* p. 16), étant tombée, *si* est devenu *n.*

2, 3 *quae celeriter effecta.* MM. Nipperd. et Koch conservent la leçon de l'archét. MM. Dietsch, Nauck et Siebelis lisent, avec les MSS de la 2e classe, *qua.. effecta.* Nous avons écrit de même : en supposant que la flotte puisse être sujet de *fregit,* il serait difficile d'en faire le sujet de *reddidit,* surtout puisqu'il y a *deinde maritimos praedones consectando,* mots qui ne peuvent se rapporter qu'à Thémistocle.

2, 4 *cum tantis copiis.* Ne comprenant pas l'irrégularité grammaticale qui consiste à répéter le sujet, séparé du verbe par une longue parenthèse, ou à le reprendre sous une autre forme, des MSS de la 2e classe ont inséré les mots *invasit* ou *venit;* le 1er est devenu vulgate, quoiqu'il constitue une véritable tautologie. Bosius propose de retrancher *nam* et de rattacher toute la phrase *cum Xerxes* etc. à *bello cognitum est Persico;* son opinion a été adoptée par Bremi. Tout changement est inutile.

2, 8 *Salaminam, Troezenam,* au lieu de *Salamina, Troezena,* se trouve déjà dans l'extrait de la biographie de Thémistocle, inséré dans les *scholia Bobiensia* sur Cicéron, écrits, selon toute probabilité, à la fin du 4e siècle. Les mêmes scolies donnent *Mynda* (dans l'archétype de Népos *Myntam*), au lieu de *Myunta.* Cela prouve que plusieurs des fautes de l'archétype ont dû être très-anciennes.

6, 2 *Peloponensum,* ancienne forme uniquement employée par l'archét. ainsique *Peloponensii.* Entre une voyelle longue et *s* les anciens latins intercalaient souvent une *n.* Ils ne disaient pas seulement *totiens, quotiens, compluriens, viciens, vicensimus,* mais aussi *Thensaurus* et *formonsus,* forme que M. Ribbeck a replacé dans Virgile d'après le codex Palatin et le témoignage d'Asper. Plus tard

les grammairiens s'élevèrent contre cette orthographe, comme on le voit par une note de Servius sur Virgile, *Aen.* I, 359 : « Hoc nomen (Thesauros) *n* non habet... sicut nec *formosus* etc. » V. Ritschl *prol. in Trin.* p. CIII.

Ullam urbem habere. Vouloir sous entendre ici *muros,* placé quatre lignes plus haut, comme le veut M. Nipperd., est extrêmement dur; changer, avec Aldus, *habere* en *haberi,* c'est introduire dans le texte une absurdité. Il vaut mieux supposer que *muros* est tombé devant *habere* et le replacer comme l'ont fait le *cod. Leidensis secundus,* Kapp, Dederich et M. Dübner. L'observation de Bremi que *muros* est déjà compris dans *urbem,* un endroit sans murailles n'étant pas une ville, tombe à faux, puisque Sparte, quoique privée de murailles, était bien dûment une ville.

6, 5 *sive sacer sive privatus esset sive publicus.* Pour avoir une antithèse avec *sacer,* plusieurs MSS de la 2e classe intercalent *sive profanus.* C'est une ajoute inutile : on comprend que Thémistocle donne l'ordre de ne rien respecter, ni la propriété des dieux, ni celle des particuliers, ni celle du peuple. C'est la division indiquée par Ausone *Idyll.* XV, cité par Ernst :

Jus triplex, tabulae quod ter sanxere quaternae
Sacrum, privatum et populi commune quod usquam est.

7, 6 *aliter illos numquam in patriam essent recepturi.* Haase (rem. 622 dans Reisigs *Vorlesungen*) a établi la règle que dans le style indirect un verbe, au lieu d'être mis à l'infinitif comme l'exige la construction régulière, peut être attiré au subjonctif par un subjonctif conditionnel. Cette proposition conditionnelle est remplacée, dit-il, dans notre passage, par *aliter,* mis pour *si aliter facerent,* et pour ce motif *essent recepturi* est exact. Nous serions du même avis, si le subjonctif qui doit attirer le verbe *recipere* au même mode était exprimé. Comment admettre une attraction par un subjonctif que la phrase ne donne pas? Nous avons donc retranché *essent,* comme l'avait fait Gronovius (ad Liv. 34, 29) et après lui Bremi, MM. Dübner et Nauck. M. Dietsch admet une lacune devant *aliter.*

10, 4 *statuae* a été corrigé en *statua* par M. Fleckeisen. Il est peu probable que Thémistocle ait eu plus d'une statue sur le marché de Magnésie.

Arist. 3, 2 *nullum est certius indicium quam cum tantis rebus praefuisset, in tanta paupertate decessit.* Nous lisons avec Lambin et la plupart des éditeurs *quam quod cum :* placé entre *quam* et *quom,*

quod a pu facilement être oublié. M. Nipperd. conserve la leçon de l'archét. et remarque : « L'usage régulier demande *quam hoc: cum* ou *quam quod, cum*. Cette liaison immédiate d'une proposition, comme si c'était un substantif, se trouve Att. 13, 6. » La liaison est toute autre dans ce passage; il n'y a pas *quam* comme ici.

Pausan. 1, 3 *primum in eo est reprehensus, quod cum ex praeda tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto... hos versus Lacedaemonii exculpserunt.* MM. Nipperdey et Dietsch, terminant la phrase à *donum dedisse*, sont d'avis que Népos s'est rendu coupable d'une négligence de style. En écrivant *posuisset*, il avait d'abord l'intention de mettre *epigramma scripsit*, mais oubliant le commencement de la phrase il a écrit *epigrammate scripto*. On a reproché avec raison à l'auteur des inexactitudes historiques, quelques pensées mal rendues; il a pu se permettre aussi l'une ou l'autre irrégularité grammaticale, mais comment supposer qu'une phrase semblable soit sortie de la plume d'un écrivain élégant? Cette opinion est donc inadmissible. Il en est de même de celle de Heusinger, de MM. Nauck et Koch, qui continuent la phrase après *donum dedisse* et font rapporter *quod* à *exculpserunt*. On expliquait déjà ainsi au moyen âge, comme le montre la ponctuation du MS de Louvain. Mais les Lacédémoniens peuvent-ils avoir blâmé Pausanias, parcequ'ils ont effacé son inscription orgueilleuse ? Évidemment non. Le texte étant ainsi inintelligible, il faut chercher à le corriger. M. Siebelis lit *quod tum;* c'est trop insister sur le temps, où l'inscription a été placée. Nous aimons mieux admettre que *quod* ayant d'abord été écrit deux fois, a été changé ensuite en *quod quom; quod* et *quom* sont souvent confondus. *Cum* a du reste déjà été retranché par différents MSS de la 2[e] classe, par Caucus et par les éditeurs ordinaires.

2, 4 *se adiuuante redacturum pollicetur.* Longolius a déjà remarqué qu'il manque un sujet à *redacturum;* c'est pourquoi il lit *te adiuvante redacturum se*. Gronovius (Epist. ad Boeclerum) dit : « videtur superfluum τὸ *adiuvante*, aut scribendum *redactum iri*. » Bosius a vu vrai : après *te*, dit-il, finale de *adiuvante*, le pronom *te* a facilement pu être omis, et il est probable que Népos a traduit ce passage de Thucydide (I, 128) : δυνατὸς δὲ δοκῶ εἶναι ταῦτα πρᾶξαι μετὰ σοῦ βουλευόμενος. On voit d'après celà que *se* est sujet et *adiuvante te*, ablatif absolu; il ne faut pas lire avec quelques éditeurs *potestatem, se adiuvante, te redacturum*.

3, 4 *legatos cum* LAUA *ad eum miserunt*. Rien de plus éloigné de la

leçon de l'archétype que le mot *scytala*, mis par Aldus pour *laua*. Daniel a corrigé *clava* « bâton. » Népos traduit souvent les mots grecs.

5, 5 *dicerent* INFERRE *oportere quo* HII *qui ad supplicium essent dati. Inferre* est corrigé en *inferri* par les MSS de la 2e classe. Pour *quo hii* M. Nipperd. remarque : « il faudrait *eos*. Le nominatif provient de ce que l'auteur ne faisait attention qu'à la proposition relative suivante. C'est une grave négligence. » Cette négligence serait en effet si grave que nous doutons que Népos ait pu s'en rendre coupable. Nous admettons plutôt, avec M. Nauck, que *hii* est interpolé.

Eodem loco sepultus. MM. Fleck. et Nipperd. ont ajouté avec raison le mot *est*. Le verbe substantif a souvent été omis. Con. 3, 1 *erat* ne s'est conservé que dans le MS de Louvain et dans le *cod. Leidensis;* Eum. 11, 5 on ne le trouve que dans le MS de Louv. et dans l'éd. d'Utrecht.

Cim. 1, 1 *legibus Atheniensibus. Atheniensis* n'étant employé nulle part comme adjectif pour qualifier un nom de choses, nous avons lu, avec Lambin et Bremi, *Atheniensium*. M. Fleckeisen fait remarquer que la désinence *ensis* semble avoir été écrite par abréviation sans distinction de cas.

2, 5 *arx Athenarum* QUAE *ad meridiem vergit est ornata.* Tous les éditeurs adoptent la conjecture de Magius *qua ad meridiem vergit*. Il n'y a rien à changer. Le relatif s'accorde souvent avec le tout, quand il ne doit désigner que la partie. Les dix premiers chapitres du l. IV de César *de B. G.* nous offrent deux exemples de cette particularité : 1, 1 *non longe a mari quo Rhenus influit*, et 10, 1 *Mosa profluit ex monte Vosego qui est in finibus Lingonum.* (1)

4, 2 *cum aliquem* OFFENSUM FORTUNA *videret minus bene vestitum.* On a vu depuis longtemps que *offensum fortuna* ne peut avoir le sens de « blessé, lésé par la fortune ; » Cimon ne donne pas seulement des vêtements aux hommes déchus, mais aux pauvres en général. *Fortuna* était donc expliqué « par hasard; » mais jamais *fortuna* seul n'a été employé dans ce sens, les latins disent toujours *forte fortuna*. M. Nipperd. par un léger changement, lit *fortuito*, ce que nous avons adopté.

Lys. 1, 1 *Athenienses enim Peloponensios sexto et vicesimo anno bellum gerentes confecisse apparet. Id qua ratione consecutus sit latet.*

(1) De même 2, 5, 4 *flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus exercitum traducere maturavit;* 1, 8, 1 *a lacu Lemanno qui in flumen Rhodanum influit,* etc. où plusieurs critiques ont à tort voulu lire *qua influit*.

Non enim, etc. On pourrait expliquer la première phrase en faisant *Peloponensios* sujet de *confecisse*, mais toute la suite des idées montre qu'il s'agit ici de Lysandre. Les MSS de la 2e classe l'ont déjà compris et écrivent *in* ou *adversus Peloponensios. Bellum gerere in* est contraire à l'usage de Népos qui emploie partout dans ce cas *adversus* ou *adversum* (*Alc.* 4, 6; *Chab.* 3, 1; *Timoth.* 3, 1; 4, 3; *Dat.* 1, 2; *Hann.* 6, 1). Il faudrait donc préférer la seconde conjecture, mais il nous paraît plus rationnel d'admettre l'opinion de M. Nipperd., qui considère *Peloponensios* comme interpolé. Ne comprenant pas que le verbe *confecisse* pût se rapporter à Lysandre, quelqu'un a ajouté *Peloponensios*. MM. Dietsch, Koch et Siebelis sont du même avis.

Déjà Ernst a remarqué que dans la seconde phrase il manque une négation. *Quomodo latere potest*, dit-il, *cum ipse dicat factum id esse immodestia adversariorum?* Il propose donc de lire *non latet*, mais il vaut mieux réunir la phrase à la précédente et intercaler *neque*.

1, 2 et 4 *se dederunt* et *dictassent* sont corrigés par les MSS de la 2e classe en *se dediderunt* et *dictitassent*.

1, 5 *horum in* NUMERO *nemo admittebatur*. Caucus corrige *in numerum*, ce que demande le sens.

2, 2 *proinde ac si idem firmissimi solerent esse amici* a été changé à tort en *proinde ac si non iidem* etc. Le sens est clair si l'on rapporte les mots à ce qui précède. C'est à tort aussi que tous les éditeurs changent *idem* et *iidem;* puisqu'on laisse cette forme dans César (v. Schneider de B. G. 1, 31, 1; 5, 42, 5; 6, 13, 5) et dans Tite-Live, pourquoi ne pas faire de même pour Népos? C. Zumpt § 132 Rem.

La lacune qui se trouve à la fin du chapitre 2 a été remarquée d'abord par Caucus. Comme *itaque* est joint par les MSS à ce qui suit, Bosius et plusieurs autres éditeurs commencent mal la lacune après ce mot.

3, 2 DELPHI *corrumpere conatus est*. Personne n'hésitera d'admettre la correction de M. Roth *Delphicum corrumpere conatus est*.

4, 3 *hunc Lysander*, etc. MM. Breitenbach, Nipperdey, Koch, Dietsch conservent *hunc*, le dernier en considérant comme interpolation *librum a Pharnabazo datum*. M. Fleckeisen retranche *hunc;* il est, en effet, difficile de comprendre que *hunc* puisse se rapporter à *librum*, dont il est séparé par trois lignes, à moins d'admettre, avec M. Nipperd. que Népos en écrivant *librum.. datum* avait oublié *hunc* mis au commencement de la phrase. Mais pourquoi rejeter la correction des MSS de la 2e classe *hinc*? Il est si facile de confondre *hīc* et *hūc*.

Dixerat pour *dixit* est contraire à toute syntaxe, contraire à la règle suivie par Népos lui-même. Le plus-que-parfait provient, sans doute, de *voluerat* qui précède.

L. Roersch.

(La suite prochainement.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous annonçons à nos lecteurs que la publication des *Leçons choisies de littérature française et de morale,* par *Ch. André,* est entièrement terminée. Le livre vient de paraître à la librairie Bruylant-Christophe, à Bruxelles. Nous reviendrons, dans un prochain numéro sur cet important ouvrage.

Charles Lenormant *et le prosélytisme de la science, par* Félix Nève, *professeur à la faculté des lettres de l'université catholique de Louvain.* Bruxelles, librairie polytechnique de A. Decq. 1861. 48 p. in-8°.

La perte de M. Charles Lenormant a été vivement sentie dans le monde scientifique et littéraire; tous les pays sont venus rendre hommage au talent et aux vertus de cet homme éminent. M. le baron De Witte s'est chargé chez nous de retracer toutes les circonstances de sa vie si laborieuse, de sa carrière si noblement remplie (1). M. Nève, qui a eu l'avantage de compter M. Lenormant parmi ses maîtres, est venu à son tour acquitter sa dette de reconnaissance, payer son tribut d'admiration. Dans une brochure, qu'on ne lira pas sans émotion ni surtout sans fruit, il nous dépeint successivement M. Lenormant comme homme, comme savant et comme publiciste. Il nous le montre acquérant les sympathies universelles par une rare indépendance de caractère et par un ardent amour de la vérité, amour qui lui fit trouver la foi par l'étude de l'histoire. Entrant dans les détails de sa carrière scientifique, il nous expose sa méthode historique, ses opinions sur l'art ancien et moderne, ses travaux comme archéologue et comme numismate. Enfin il nous fait assister à ses luttes politiques. Nous conseillons à toutes les personnes qui s'occupent d'histoire ou d'art, de lire et de méditer cette intéressante brochure; elles y trouveront une quantité de données de la plus haute utilité. On pourra en juger par l'extrait suivant sur la méthode historique de l'illustre savant : « Charles Lenormant s'était toujours gardé de la prétention d'aller se placer d'un bond à des hauteurs philosophiques, pour s'épargner la peine d'étudier l'histoire, et il avait, en toute occasion, mis la jeunesse en garde contre cette propension qu'il savait être trop commune... il n'attendait le progrès de la science historique que de l'examen patient et de la critique rigoureuse des faits. « Où irions-nous, s'écriait-il, s'il nous fallait voir l'histoire universelle refaite tous les matins par des Vico de collége, si la jeunesse intelligente qui se forme à la vie publique continuait d'avoir pour unique aliment de ses études historiques des généralités sans base et sans preuve? Arrêtons, il en est temps, ce torrent de spéculations stériles; il n'y a rien de trop sévère dans

(1) Voir la *Notice* détaillée et pleine de souvenirs personnels qu'il lui a consacrée dans l'*Annuaire de l'Académie royale,* 1861, p. 129-186.

la critique contre cette maladie de théories et de généralités qui tue le talent dans son germe, et ôte aux esprits, souvent les plus distingués, la faculté de remonter aux sources avec un jugement pur de toute impression étrangère, et de voir les choses autrement qu'avec un prisme d'éternelle convention. »

GÉOGRAPHIE NATIONALE *ou la Belgique politique, industrielle, commerciale, scientifique, artistique, etc., ouvrage destiné aux maisons d'éducation, par* L.-J.-V. GÉRARD. Bruxelles, Ve Parent et fils, 1861. 1 vol. in-12 de pp. 212.

L'ouvrage de M. Gérard est divisé en deux parties : la première, qui comprend à peu près le tiers du livre, est consacrée à la géographie générale ; la seconde traite de la géographie spéciale. Cette division généralement admise offre l'inconvénient inévitable des redites nombreuses et inutiles ; notre auteur n'a pu s'y soustraire complétement et nous ne songeons pas à lui en faire un crime. L'ordre et la netteté que nous avons remarqués dans le reste de l'ouvrage, nous font passer sur ce très-léger défaut.

La géographie générale est subdivisée en trois sections : géographie politique — géographie physique — géographie commerciale. Cette première partie est certainement la mieux réussie du livre, et à ce point de vue, nous devons dire que nous ne connaissons pas de manuel aussi complet que celui de M Gérard. Nos lecteurs pourront se convaincre de sa valeur par l'indication que nous allons donner des matières que l'auteur y a traitées :

1re SECTION : GÉOGRAPHIE POLITIQUE. I. *Gouvernement :* Divisions administratives; pouvoirs; administrations générale, provinciale, communale. II. *Justice :* Divisions judiciaires ; juridictions civile, criminelle, spéciales ; établissements de répression. III. *Défense nationale :* Divisions militaires; organisation de l'armée; places fortes ; garde civique. IV. *Cultes.* V. *Instruction publique :* Écoles ; beaux-arts ; établissements scientifiques ; sociétés savantes.

2me SECTION : GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. I. *Orographie.* II. *Hydrographie.*

3me SECTION : GÉOGRAPHIE COMMERCIALE. I. *Du commerce en général.* II. *Objets de commerce :* Produits naturels ; produits industriels. III. *Moyens de communication :* 1° par terre, 2° par eau.

Cette première partie nous paraît devoir faire le succès du livre ; la section consacrée à la géographie commerciale surtout abonde en détails curieux et utiles que l'on ne trouve guère dans nos géographies et on doit savoir gré à l'auteur de les avoir condensés en quelques pages. Nous allons toutefois signaler à son attention des omissions, des inexactitudes ou des points douteux.

N'y a-t-il pas trop de vague dans cette phrase : « Les membres du conseil communal sont élus par le *peuple?* (p. 15). — Est-il exact de dire que le « tribunal de 1re instance siégeant au chef-lieu du premier arrondissement est juge d'appel des autres tribunaux de la province » (p. 18) ? Parmi les provinces du ressort de la cour d'appel de Liége nous ne trouvons pas mentionnée celle de Namur (ibid). — Pourquoi le tribunal de commerce d'Alost n'est-il pas aussi mentionné (p. 21)? — Voici quelques autres omissions : — la grande prison cellulaire de Louvain (p. 22), l'école moyenne de Charleroi (p. 31), les écoles industrielles de Bruges et de Tournai (p. 34), le musée de peinture de Tournai (p. 35), le Hoyoux, affluent de la Meuse (p. 44) etc. M. Gérard ne parle que des écoles de musique de Mons, de Namur et de Louvain (ibid.) ; il aurait pu en citer bien d'autres. — Nous ne

savons trop sur quelle tour de Bruges est établie la lunette méridienne officielle dont il parle à la page 36. — Nous lisons dans cette même page que l'établissement géographique de Bruxelles est « une institution *unique* dans le monde »; cette assertion aurait grandement besoin d'être justifiée au moins par une note. — M. Gérard prétend (p. 38) qu'aux sociétés savantes on *peut* rattacher les associations philanthropiques, « ces dernières, dit-il, contribuant au bien-être physique du peuple comme les premières assurent son bien-être moral ». En dépit de cette comparaison sur laquelle il base son rapprochement, il voudra bien nous permettre de n'être pas ici de son avis. — Est-il est exact de dire (p. 45) que le bassin de l'Yser comprend l'E. de la Flandre orientale? — Ne conviendrait-il pas d'expliquer par une courte note ce que c'est que le *Zollverein* (p. 49)? — Au paragraphe intitulé *moyens de communication* nous aurions désiré que l'auteur nous parlât de plusieurs chemins de fer projetés ou en construction, tels que celui de Gand à Eecloo (achevé depuis 4 mois), celui de Hainaut et Flandres (livré à la circulation à la fin d'août), celui de Bruges à Eecloo (en voie de construction). — Il nous semble hardi, ou tout au moins prématuré, d'avancer que Blankenberghe et Heyst sont des ports, même avec cette restriction qu'ils servent exclusivement à la pêche (p. 81). Les inexactitudes ou omissions que nous venons d'indiquer n'ont rien de très-grave et ne sauraient détruire le mérite de ces premiers chapitres consciencieusement travaillés et dignes de sérieux éloges.

Nous regrettons de ne point pouvoir accorder les mêmes éloges à la *géographie spéciale*. Ce n'est point qu'elle ne renferme beaucoup de pages soigneusement traitées et des renseignements intéressants qui manquent dans les autres manuels. Mais malheuheureusement un grand nombre de renseignements sont suspects. M. Gérard nous paraît avoir consulté souvent des livres écrits il y a longtemps; les sources où il a été puiser une certaine quantité de détails ne sont à coup sûr pas les meilleures. Ici encore nous consignerons les inexactitudes, les omissions les plus importantes dues, nous le répétons, à l'insuffisance des sources ou à la trop grande précipitation que l'auteur a mise à publier son livre. Voici d'abord, en regard de quelques chiffres de M. Gérard, des chiffres officiels que nous prenons dans les documents statistiques du ministère de l'intérieur:

	Chiffres officiels (au 1r janv. 1860).	Chiffres de M. Gérard (Géogr. éditée en 1861).
Population de la province de Brabant	785,748	750,000
» de l'arrondissement de Louvain	181,760	150,000
» de la commune de Tubize	2,856	1,500
» de l'arrondissement d'Anvers	219,982	200,000
» » de Malines	121,933	150,000
» » de Gand	279,126	300,000
» » de St-Nicolas	123,066	150,000
» » de Philippeville	58,492	300,000 (30,000)?
» » de Liége	270,049	250,000
» de la commune de Seraing	18,575	11,000
» de la province de la Flandre occidentale	648,155	700,000
» de la ville de Bruges	51,572	60,000

Parmi les omissions nous remarquons le Parc et l'École industrielle de Bruges, le Parc de Tournai, celui de Mons où est érigée la statue de Roland de Lattre,

la section normale et la salle d'asile de l'établissement de Messine, le collége épiscopal de Menin, les fabriques d'allumettes chimiques de Lessines, etc., etc.

Nous engagerons M. Gérard à supprimer, entre autres choses, le jardin botanique de Bruges (à moins que ce jardin ne soit pour lui le Parc), l'établissement de Meslin-l'Évêque pour l'élève des vers à soie (p. 150) et les fabriques de Vonèche (p. 167); la métallurgie de Saint-Hubert (p. 177), la chaudronnerie de cuivre dinantaise (p. 165), les hauts-fourneaux et les fonderies importantes de Marche (p. 178), et les fabriques de teinture de garance de Hasselt (p. 201); ces établissements et ces fabriques n'existent guère aujourd'hui qu'à l'état de souvenir. L'auteur fera bien aussi de dire que la Bourse d'Anvers a été fort maltraitée par un incendie, — que le beffroi de Tournai n'a pas 170 mètres de hauteur, — que les cours normaux de Bastogne sont supprimés, etc.

Nous avons lu avec plaisir dans cette seconde partie de nombreuses notes servant à éclaircir des points historiques ou géographiques. Quelques-unes nous ont paru superflues, celles, par exemple, qui concernent Jean d'Henin (p. 147), l'abbé d'Alne, Martin, (p. 155) et la légende des boulets de Hal (p 92). D'autres ne sont pas exactes : ainsi la note sur l'abbaye d'Orval et surtout celle qui concerne Memling dont M. Gérard dénature la physionomie en dépit des découvertes récentes de l'archéologue James Wheale. D'un autre côté nous aurions désiré voir éclaircis par des notes les points suivants : *Flandre impériale* (p. 121); *hérésie des Jansénistes* (p. 135); origine du surnom de *Paris en Ardennes* donné à Bastogne (p. 179). L'auteur aurait pu donner les noms de quelques-uns des hommes éminents qui ont été renfermés dans la prison de Rupelmonde (p. 124); il aurait pu aussi nous dire au bas de la page 138 ce que c'est que ce Lecreux qui a sculpté la chaire d'Harlebeke (1).

Le style de M. Gérard, en général très-correct, accuse en certains endroits cette précipitation trop grande dont nous parlions tantôt. Nous n'aimons pas beaucoup de semblables phrases : « les bêtes bovines y sont élevées sur une assez grande échelle » (p. 126); « les richesses du règne végétal ne se font guère remarquer dans la province que par leur absence » (p. 158); « on a introduit une vache anglaise sans cornes dont les bons effets s'y font plus sentir de jour en jour » (p. 184). Une révision attentive des pages 66, 77, 88, 91, 92, 116, 117, 121, 126, 136, 141 et 171 amènerait l'auteur, nous en sommes certain, à faire des améliorations importantes dans son style.

Pour terminer notre scrupuleux examen indiquons enfin quelques fautes d'impression qui nous ont le plus frappé : *sygygie* (p. 42), *anséatique* (p. 49), *variarum lectionem libri* (p. 91), *Yena* (ibid.), *Devite* (p. 131), *sinaguogue* (p. 174), etc.

Ces améliorations et ces corrections pourront faire de la géographie de M. Gérard un livre également utile aux élèves et aux Belges qui ont quitté les bancs de l'école. Dans l'avant-propos nous lisons ces lignes : « Développer dans le cœur de la jeunesse belge l'amour du pays en donnant des notions *exactes* et aussi *complètes* que possible sur nos principales institutions, en montrant la Bel-

(1) Voir sur ce statuaire tournaisien une notice, signée Eugène Erèbe, qui a paru en 1844 dans la 1re livraison d'un recueil intitulé « Annales de la société des amis des scienees et des arts de Tournai ». (Imprimerie de Deglarges à Tournai.)

gique dans le rang honorable où l'ont placée, aux yeux de l'Europe, sa prospérité industrielle et commerciale, ses progrès dans les sciences et dans les arts : tel a été notre but en écrivant cet ouvrage ». M. Gérard voudra bien, nous l'espérons, ne voir dans notre critique raisonnée et consciencieuse que l'intention de l'aider à atteindre un but si louable.

ERNEST DISCAILLES.

LES PRINCIPALES ÉPOQUES DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE *exposées au moyen des biographies des hommes les plus célèbres; ouvrage rédigé d'après le programme du gouvernement pour les écoles moyennes de l'État, par* J. SOSSET. Éclaircissements et appréciations à l'usage des professeurs. — Bruxelles, Schnée, 1861. 1 vol. in-12 de pp. 345.

Dans notre numéro de janvier nous avons apprécié la première partie de l'ouvrage de M. Sosset. Elle était, avons-nous dit, destinée à servir de base aux études de l'élève et aux explications orales du professeur; des chiffres placés dans les marges renvoyaient aux numéros correspondants du manuel du professeur où devaient se trouver des éclaircissements et des appréciations en rapport avec les passages mis en relief.

Ce manuel du professeur vient de paraître et nous semble appelé à un aussi grand succès que le manuel de l'élève. M. Sosset a voulu fournir des matériaux de développements et d'appréciations à ceux de ses collègues de l'enseignement « qui, faute de temps ou de ressources, n'auraient pu se livrer à de longues recherches et à des lectures variées. » Il a cherché, dit-il, dans sa préface, à leur offrir « la substance et le parfum de plusieurs grands ouvrages brillant par l'exquise pureté du goût, par la profondeur de la science ou par l'étendue de l'érudition. » Quelques-uns des auteurs auxquels il a dû avoir recours demandaient à être consultés avec prudence à cause de leur partialité évidente ou de leur manque de critique. M. Sosset a apporté dans cette tâche difficile le tact nécessaire en prévenant ses lecteurs des défauts des auteurs suspects. Nous croyons convenable d'indiquer les principaux écrivains qu'il a mis à contribution; cette liste, en donnant une idée du temps qu'a dû coûter à M. Sosset une semblable compilation, fera voir à MM. les professeurs et régents toute l'utilité qu'ils pourront tirer de l'ouvrage :

Rollin; Barthélémy; Lebas; Ségur; Montesquieu; Voltaire; Bossuet; Cantu; Niebuhr; Ed. Dumont; Naudet; Beugnot; Chateaubriand; Guizot; Heeren; Vico; Michelet; Laurent; Ozanam; Ampère; Alison; Desmichels; Michaud; Villemain; Kervyn de Lettenhove; de Gerlache; Moke; Juste; Duruy; Drioux; Washington-Irving; Robertson; Schiller, etc., etc.

Répondant à l'avance à ceux qui seraient tentés de lui reprocher l'abus de ses citations, notre auteur s'abrite derrière l'autorité du modeste Rollin qui se fait honneur (4e vol. de l'hist. rom.) d'avoir fait un grand usage du travail des autres. « J'aurais eu, nous dit M. Sosset, mauvaise grâce à ne présenter qu'une pâle imitation d'une foule de pages aussi remarquables par la justesse de la pensée que par la précision et le coloris du style; c'est pourquoi, je n'ai résumé, raconté ou apprécié que quand je ne suis point parvenu à découvrir, dans tel ou tel écrivain particulier, assez de concision, de netteté ou de vérité pour conduire au but de nos leçons ».

Il a eu l'heureuse idée de donner comme introduction à son manuel du

maître une étude sur *l'enseignement de l'histoire dans les écoles moyennes* qui a paru il y a quelques mois dans la revue pédagogique, l'*Abeille*. Cette étude est divisée en 3 chapitres traitant du but, du caractère et des besoins de l'enseignement de l'histoire; M. Sosset y a émis, dans un style correct et parfois vigoureux, des considérations pleines de sens que viennent souvent corroborer les opinions des grands écrivains qu'il aime à citer. ERNEST DISCAILLES.

THÈSES supplémentaires de *métrique* et de *musique anciennes*, de *grammaire* et de *littérature*, par B. JULLIEN, docteur ès lettres, licencié ès sciences. Paris, Hachette, 1861. IV et 491 pages in-8°.

J'ai vu sur le titre d'un livre récent l'épigraphe que voici : *Nihil est turpius quam nescire quale sit id quod scias*. Ces paroles de G. Hermann doivent plaire à M. Jullien; car, si je ne me trompe, c'est justement cette manière de voir et de sentir qui lui a inspiré l'œuvre considérable de ses *thèses*, dont nous annonçons ici le cinquième volume. M. Jullien ne s'en tient jamais à la manière traditionnelle d'envisager les choses : il l'examine, et tant mieux pour elle s'il la trouve fondée et conforme à la raison ou à la nature; alors il la laisse tranquillement continuer son chemin. L'autorité des hommes et des siècles (je parle toujours des opinions et non pas des faits) n'est absolument rien pour lui; il veut voir lui-même et toucher du doigt, comme saint Thomas. On comprend qu'avec une telle disposition d'esprit, soutenue par une rare instruction *in utroque*, dans les sciences et dans les lettres, M. Jullien ait remué et approfondi une multitude de questions. Ajoutez qu'il hait le ton d'oracle; qu'il n'avance jamais rien sans exposer très-nettement les raisons qui le lui font dire; que l'on sait à chaque ligne à quoi s'en tenir avec lui et qu'une phrase à double entente n'est peut-être jamais sortie de sa plume. On peut n'être pas convaincu par ses raisons ou en avoir qui renversent les siennes : M. Jullien dira à son adversaire, avec le grand Ajax : δὸς δ' ὀφθαλμοῖσιν ἰδέσθαι· ἐν δὲ φάει καὶ ὄλεσσον, et il lui en donne l'exemple le premier.

Dans l'impossibilité où nous sommes ici d'indiquer tout ce que contient ce cinquième volume, nous avons du moins voulu dire un mot, très-insuffisant sans doute, sur l'esprit qui règne dans les *thèses* de M. Jullien. On trouve d'abord l'examen approfondi de beaucoup d'assertions vagues ou téméraires, concernant la métrique, la rhythmique et la musique anciennes, de l'académicien M. Vincent. L'auteur en prend occasion de traiter avec développement un grand nombre de points importants, en partie déjà signalés ou discutés dans le premier volume des *Thèses* (*De quelques points des sciences dans l'antiquité*, 1854), tels que (pour ne citer que les morceaux qui intéresseront plus particulièrement nos lecteurs) la naissance de la prosodie grecque; l'accent et la quantité chez les anciens; degrés d'harmonie de la parole; brèves accentuées chez les anciens, etc. Viennent ensuite trois thèses de grammaire : 1. *Les deux dernières déclinaisons latines*, où l'auteur signale les grandes analogies qui existent entre la première et la cinquième, et entre la deuxième et la quatrième déclinaison. 2. *Étude mnémonique des verbes latins*, une nouvelle disposition de la conjugaison, très-propre à faire retenir plus facilement et avec plus de sûreté les différentes formes. 3. L'origine du mot *contredanse*. Enfin nous trouvons trois

thèses de littérature : 1. *L'idolâtrie de l'antiquité,* sujet favori de M. Jullien et sur lequel il y aurait longuement à discuter; disons seulement que, peu adorateur des anciens, il ne ménage pas pour cela les modernes. 2. *Lettre sur l'art dramatique,* au sujet d'une page hasardée de M. Wey, préface de *Stella.* 3. *L'imitation servile,* à propos des déclamations creuses d'un professeur de l'Université.

ACTES OFFICIELS.

Université de Liége. M. *Stecher,* professeur à la faculté de philosophie et lettres, est chargé de faire, dans cette faculté, le cours d'histoire de la littérature française et, dans les écoles spéciales, le cours de style et de rédaction.

— La démission du sieur *Duchatel,* maître de calligraphie à l'athénée de Tournai, est acceptée. — Démission de ses fonctions est donnée, pour motif de santé, au sieur *Dubar,* maître de dessin à l'athénée de Bruxelles, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension.

— Le sieur *Beauvois,* nommé par l'archevêque de Malines, est admis à donner l'enseignement religieux à l'athénée d'Anvers.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruges : surveillant, en remplacement du sieur Detrooz, démissionnaire, le sieur *Moreau,* candidat en philosophie et lettres;

A l'athénée et à l'école moyenne de Namur : maître de gymnastique, en remplacement du sieur Geeraert, démissionnaire, le sieur *Metten;*

A l'école moyenne de Neufchâteau : premier régent, en remplacement du sieur Rochet, le sieur *Claisse,* second régent; — maîtres de gymnastique en partage, en replacement du sieur Leroy, les sieurs *Lecoyer,* instituteur, et *Goffinet,* assistant;

A l'école moyenne de Furnes : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Van Rolleghem, le sieur *Grillaert,* élève diplômé de l'école normale de Nivelles;

A l'école moyenne de Rochefort : instituteur, en remplacement du sieur Marchandise, le sieur *Cardols,* professeur agrégé;

A l'école moyenne de Soignies : maître de dessin, en remplacement du sieur Geraets, le sieur *Bertrand,* deuxième instituteur;

A l'école moyenne de Fosse : maître de gymnastique en partage, en remplacement du sieur Ley, le sieur *Bordet,* assistant;

A l'école moyenne de Pâturages : maître de dessin, en remplacement du sieur Mathieu, le sieur *Distèche,* troisième régent;

A l'école moyenne de Spa : premier régent, en remplacement du sieur Husson, le sieur *Dujardin,* deuxième régent; — deuxième régent, le sieur *De Cosseaux,* troisième régent; — troisième régent, le sieur *Crevecœur,* instituteur à l'école moyenne de Hal;

A l'école moyenne de Lierre : régent chargé des cours de cinquième et de sixième latine, en remplacement du sieur Magnée, le sieur *Louveigné,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

— Le sieur *Sleeckx,* est nommé définitivement professeur à l'école normale de l'État à Lierre, en remplacement du sieur Van Beers, appelé à un autre emploi.

— Sont nommés professeurs à l'école d'horticulture de Gendbrugge, les sieurs *Crepin,* botaniste, et *Pynaert,* horticulteur.

— Sont nommés à l'institut agricole de l'État, à Gembloux : professeur de sciences physiques et chimiques, le sieur *Michelet,* ingénieur civil des arts et manufactures ; — répétiteur de culture et d'économie rurale, le sieur *Michel,* ancien élève diplômé de l'école d'agriculture de Grand-Jouan.

— Le sieur Van Dooren, ancien directeur de l'école moyenne de l'État et de l'école primaire supérieure de Namur, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

— Un arrêté royal du 18 octobre porte ce qui suit :

« Vu l'arrêté du 15 juin dernier, aux termes duquel les *premiers éléments de la physique,* qui faisaient partie de l'examen de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, sont supprimés dans cet examen, pour être attribués à celui d'aspirant professeur agrégé ;

« Par mesure transitoire, les aspirants professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré inférieur qui, à l'examen relatif à ce grade, n'ont pas été interrogés sur les *premiers éléments de la physique,* subiront une épreuve sur cette matière, lorsqu'ils se présenteront à l'examen de professeur agrégé du même degré. »

— Sont admis à l'école normale des humanités de Liége pour la première année, les sieurs Lassine (Ernest) de Bastogne, Rasquin (Gérard), de Houtain-l'Évêqve, Raskop (Jean), de Tongres, Ysereutant (Felix), de Herve; pour la deuxième année, les sieurs Nélissen (Eugène) de Saint-Trond, Nélis (Aloïs), d'Anvers, Vieuxjean (Jules), de Nivelles, Gouder de Beauregard (Adolphe), de Tongres; pour la troisième année, les sieurs Stordeur (Louis), de Tongres, Delcour (Henri), de Tihange; pour la quatrième année, le sieur Meurice (Oscar), de Gand.

— Sont admis à l'école normale des sciences de Gand, pour la première année, le sieur Delville (Édouard), d'Aubin-le-Château ; pour la deuxième année, les sieurs Charlier (Omer), de Martelange, Lamarche (Louis), de Hasselt, Pierron (Adolphe) de Seneffe ; pour la troisième année, le sieur Neuberg (Joseph), de Luxembourg.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Jobard,* directeur du musée royal de l'industrie belge, officier de la légion d'honneur, etc. connu par ses beaux travaux sur la technologie industrielle et par une foule d'autres écrits ; — M. *Martynowski,* professeur agrégé à l'université de Liége ; — M. *Petit,* ancien professeur de rhétorique latine à l'athénée de Mons, ancien préfet des études à l'athénée de Bruxelles ; — Mlle *Devadder,* directrice de l'école normale et primaire supérieure de Bruxelles, inspectrice des écoles de filles de l'arrondissement; — M. *Ch. Witte,* connu par ses publications historiques, à Bruxelles.

A l'étranger : M. *Joseph Libon,* de Verviers, botaniste distingué et voyageur intrépide, à Rio de Janeiro ; — le docteur *Ch.-Fr. Weber,* professeur de philologie à l'université de Marbourg ; — M. *de Savigny,* célèbre jurisconsulte, ancien ministre d'État, à Berlin ; — le chevalier *Joseph Bard,* écrivain et archéologue, près Beaune ; — M. *Gerson Hesse,* homme de lettres, qui a écrit des ouvrages de pédagogie ; — M. *Geoffroy Saint Hilaire,* le célèbre académicien, directeur du muséum d'histoire naturelle, professeur de zoologie à la faculté des sciences, à Paris ; — le R. P. *Lacordaire ;* — M. *Artand,* savant distingué, vice-recteur de l'académie de Paris.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 12. **Décembre 1861.**

MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA GRAMMAIRE LATINE.

(*Suite. — Voir la livraison d'août.*)

II.

L'historien Heeren, qui a noté avec le plus grand soin les symptômes précurseurs de la Renaissance des lettres et des arts, n'hésite pas à soutenir que les Italiens se seraient appliqués avec ardeur à la littérature grecque, même si Constantinople n'était pas tombée au pouvoir des Turcs. Le mouvement eût sans doute été moins rapide; mais tout porte à croire que si l'occasion ne s'était pas offerte de recueillir les muses exilées, on serait allé les supplier tôt ou tard de reprendre glorieusement possession de l'Ausonie (1). Quoi qu'il en soit, constatons que dans l'opinion des savants de la première moitié du XVI[e] siècle, le grec fut considéré comme devant faire partie intégrante d'un cours d'*humanités* (2). Cette opinion ne se vulgarisa pas très-aisément dans les pays restés catholiques; à Paris du moins, un docteur Béda, le lendemain de la fondation du collége de France, déclama avec emportement contre l'introduction d'une langue nou-

(1) *Geschichte der classischen Litteratur im Mittelalter,* livre II, § 74. — « Insipidum est, disait déjà Boccace, ex rivulis quærere, quod possis ex fonte percipere. » — Cf. A. Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions d'Aristote,* Paris, 1843, in-8°, p. 49 et suiv.

(2) Nous nous contenterons de citer les paroles si nettes du cardinal Jacques Sadolet : « Quod autem de litteris, vel de litterarum potius elementis dictum est, non de Latinis tantum, sed de Græcis etiam volumus intelligi : harum enim utramque linguarum ab eo volumus addisci, qui ad eximiam spem summæ virtutis alatur : utriusque enim maximi et doctissimi auctores sunt, omniaque doctrinarum genera in utrâque egregiè sunt tradita : tum autem prudentiæ, sapientiæ, eloquentiæ utrobique summa via, et *ita nexa inter se, ac mutuo se continens,* UT QUI ALTERAM SINE ALTERA PERCEPERIT, DEBILE QUIDDAM ET MANCUM ESSE ADEPTUS VIDEATUR. *Ad utramque igitur et græcam et latinam orationem legendis et scribendis litteris statim de principio imbuendus est puer* (De liberis rectè instituendis, Argentinæ, 1535, in-12).

velle, qu'on ne pouvait étudier, à l'entendre, sans pactiser par le fait même avec l'hérésie (1). Il dut faire, il est vrai, amende honorable, mais bien des gens partageaient ses défiances. Enfin le savant Budée prit la défense du grec et montra qu'on pouvait être à la fois helléniste et orthodoxe. Budée triompha en dépit des jalousies d'Érasme, qui souffrait impatiemment un rival en érudition, et qui était, au fond, plutôt libre penseur que chrétien; son traité des études littéraires, composé avec une grande modération, devint en quelque sorte le programme des nouveaux humanistes, et ses commentaires philologiques préparèrent les grands travaux des Estienne.

Érasme, mû par des tendances différentes et placé sur un autre terrain, contribua cependant au succès de la même cause en combattant les excès du cicéronianisme; en joûtant contre Jules-César Scaliger et Etienne Dolet, il soutint à la fois la défense du bon goût et des études solides, menacées par les esprits frivoles exclusivement préoccupés d'arrondir des périodes (pour nous servir d'une expression de Bacon).

Mais un autre événement vint bientôt concourir, avec la renaissance des études grecques, à modifier profondément en France le caractère de l'éducation publique. François I[er] porta un coup mortel à la latinité barbare encore en usage dans les tribunaux et dans les transactions sociales : adopté par le gouvernement, le français conquit enfin son rang légitime, et l'érudition jusque là informe des grammairiens, comme le fait justement observer M. Philarète Chasles, ne tarda pas à faire place à un esprit vraiment scientifique. La langue vulgaire prit quelque régularité; l'imitation des anciens, à part les exagérations de Ronsard, se renferma dans des bornes convenables, et les langues classiques commencèrent d'être décidément étudiées comme des langues mortes, mais aussi comme des langues littéraires.

Quand le génie gaulois, favorisé par les circonstances, se donna ouvertement carrière, le but qu'on se proposa en étudiant le grec et e latin se trouva fatalement déplacé. On s'attacha aux anciens non plus pour remonter le cours des âges, non plus pour se faire leurs imitateurs serviles ou pour entretenir l'intelligence des textes sacrés et des décrets de l'Église, mais pour apprendre à mieux parler et à mieux écrire la langue dont on se servait tous les jours. Henri Es-

(1) Charpentier, *Histoire de la Renaissance des lettres en Europe*, Paris, 1843, t. II, p. 108.

tienne fut le premier à célébrer « la précellence du langage français », et il eut en vue le perfectionnement de cet idiôme quand il recommanda l'étude du grec préférablement à celle du latin, *quia multo majorem gallica lingua cum græca habet affinitatem quam latina.*

La transformation radicale que nous signalons, et qui influa si puissamment sur le système des études laïques en France, cette transformation ne s'accomplit pas toutefois dans le monde ecclésiastique. Là, sous la domination d'une pensée toute religieuse (il serait plus exact de dire *théologique*), on ne se préoccupa nullement de la diffusion des lumières dans la société; on n'en eut pas même l'appréhension, pas plus qu'à l'époque où il n'y avait pas encore de peuple, dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot. *Depositum custodi!* Cette grande parole de S. Paul était répétée sans cesse dans les écoles sacerdotales, et pour y rester fidèle, on voulait que la forme même sous laquelle se transmettait l'enseignement des vérités de la foi restât perpétuellement à l'abri des influences extérieures. De là, d'un côté, la singulière fortune de la logique aristotélique et en général de la méthode qui s'abrita si longtemps sous le nom du philosophe de Stagire (1); de l'autre, le soin qu'on prit constamment du latin comme *langue irrévocablement fixée,* comme langue de l'Église universelle. Dans nos contrées, les écoles catholiques passèrent insensiblement des mains des *Frères de la vie commune* dans celles des *Jésuites;* en France, la célèbre compagnie fut autorisée par le Parlement, en dépit du jurisconsulte Dumoulin et d'Étienne Pasquier, défenseurs de l'université de Paris, à ouvrir le collége de Clermont (appelé depuis collége Louis-le-Grand). Le plan d'études formulé par six membres de l'Ordre, en 1599, sous le titre de *Ratio et institutio studiorum societatis Jesu,* est l'expression exacte du système qui fut jugé le plus propre à conduire au résultat désiré. Il est gradué d'après ce précepte : *lege, scribe, loquere*. Nous voyons un des plus renommés humanistes de France, Tanneguy Lefèvre, s'y rallier un demi-siècle plus tard, lorsqu'il dit dans sa *Méthode pour commencer les humanités :* « En toute langue, il n'y a que trois degrés : le premier, c'est d'entendre; le second, de composer; le troisième, c'est de parler sur-le-champ. » Seulement Tanneguy Lefèvre fait faire à son élève des lectures plus étendues que ne veulent les Jésuites; il insiste sur le fond autant que sur la forme; il a déjà, en un mot, une idée plus large des *humanités*. Les champions dévoués de l'Église militante

(1) Surtout à partir de l'époque d'Albert-le-Grand.

ne semblent occupés que de leur haute mission ; ils regardent d'un œil défiant les nouveautés du siècle, et s'ils en tiennent compte, c'est pour montrer que la science n'est point incompatible avec la foi; ce sont des sentinelles vigilantes postées à toutes les issues de l'édifice sacré, et déterminées à faire feu sur les profanes qui tenteraient de s'y introduire pour y faire scandale. Respectons ces intentions des fondateurs de l'ordre, mais n'absolvons pas pour cela sans réserve les moyens choisis par leurs successeurs. La langue immobile qui convient aux formules de la théologie n'est pas la langue des humanités. Voués à l'éducation de la jeunesse, les Jésuites comprirent bientôt qu'ils devaient suivre le torrent, au moins en apparence; on les vit devenir eux-mêmes littérateurs, rhéteurs, poètes latins. Procédant de la Renaissance, ils ne pouvaient, après tout, renier leur origine. Ils furent élégants, hommes de goût et d'érudition polie. Mais ne nous y trompons pas : ils n'étudièrent, ils ne firent étudier les auteurs que le moins possible; ils ne participèrent du génie classique que par la distinction extérieure du langage; ce fut la phraséologie, non la pensée des grands écrivains qu'ils communiquèrent à leurs disciples. Ils ne leur dirent pas :

Avant donc que d'écrire, apprenez à penser;

ils cultivèrent surtout la mémoire, ils recommandèrent l'imitation, et leurs brillants programmes furent calculés de telle façon, que tout ce qui pouvait troubler la quiétude d'esprit des jeunes gens, provoquer des questions indiscrètes, entraîner seulement les esprits en dehors de l'orbite tracé (1), en demeura soigneusement écarté. Le principe de leur pédagogie, sous ce rapport, est resté en vogue dans une partie notable des établissements destinés à l'éducation des jeunes clercs. Il a bien fallu étudier le grec et même le français; mais on a cru devoir prendre les plus grandes précautions. Dans les petits séminaires de beaucoup de diocèses, il ne s'agit pas d'esthétique, de culture des facultés, de gymnastique de l'esprit ; on s'occupe, non de former l'homme en tant qu'homme, mais avant tout, exclusivement même, de réaliser l'idéal du parfait catholique. But louable encore une fois, mais il est permis de se demander si le plus

(1) Évidemment les Jésuites devaient être inflexibles en matière de foi ; mais en limitant eux-mêmes le champ des controverses, ils rendaient suspecte toute science qui se développait en dehors de la théologie ; or ce développement s'accomplissant au dehors, malgré eux et sans eux, ils ne pouvaient guère obtenir de leurs élèves qu'une docilité intellectuelle provisoire.

sûr moyen d'atteindre ce but est de laisser endormies les facultés actives de l'esprit.

Il faut tenir compte des nobles efforts qui se produisent aujourd'hui, dans le sein du clergé, pour arriver à un enseignement tout à la fois religieux et émancipateur; néanmoins nous voyons Mgr l'évêque d'Orléans rétrécir tout d'un coup les larges horizons qu'il a ouverts aux études, lorsqu'après avoir signalé la véritable importance du latin pour la haute éducation intellectuelle, il applique incontinent ses principes au latin *de convention* dont les jeunes théologiens ont à faire usage. Est-il bien certain que la langue de l'Église serait négligée, abandonnée, si l'enseignement littéraire des petits séminaires ressemblait à celui des colléges laïques? Ce puissant logicien, cet esprit éminent ne cède-t-il pas à l'entraînement d'un beau zèle, et ne confond-il pas le fond avec la forme, quand il élève en définitive la question de la *méthode* à la hauteur d'une question religieuse? Contentons-nous pour le moment de signaler l'état des choses, et répétons encore une fois que de grandes réconciliations pourraient dépendre d'une solution prudente et modérée de ces problèmes (1).

(1) Nous n'exagérons rien, et d'autant moins que notre désir sincère serait de voir enfin cesser ces malentendus. On ne trouvera pas trop longue la citation suivante, qui ne laisse pas subsister le moindre doute :

« Dans les écoles de l'État, dit Mgr l'évêque d'Orléans, on néglige étrangement le latin; on fait faire de la philosophie en français; le *droit romain* lui-même, on ne l'enseigne, on ne le fait plus étudier qu'en français. Dans toutes les parties de la haute éducation intellectuelle, littéraire et scientifique, on semble être convenu de se passer de la langue latine. Voilà ce que l'Église ne peut faire; voilà ce qu'elle ne peut souffrir; voilà ce qu'elle ne souffrira jamais dans ses écoles.

« Si la philosophie s'enseignait, chez nous, en langue vulgaire, si le latin s'affaiblissait dans nos classes même littéraires, nos jeunes gens perdraient l'habitude de la langue ecclésiastique, qui ne serait bientôt plus pour eux qu'un idiôme étranger. La désuétude et, par suite, le dégoût de la langue amènerait pour eux l'éloignement et le dégoût de leur état; naturellement ces jeunes gens se porteraient plutôt vers des carrières dont les études n'offrent pas de pareilles difficultés, et ainsi se perdraient les vocations ecclésiastiques.

« Il n'y aurait qu'un moyen d'éviter ces graves inconvénients, mais ce serait par un autre inconvénient non moins désastreux : il faudrait condamner la théologie à s'enseigner en français. Il faudrait la soustraire à sa langue propre, à cause de la difficulté qu'auraient les élèves pour la parler et même pour la comprendre. Mais de là, les SS. Pères négligés, les Conciles ignorés, les décrets des souverains pontifes et toutes les lois de l'Église à peu près inconnus, tous les plus grands théologiens, tous les monuments les plus savants de la discipline et de l'histoire ecclésiastique laissés dans l'oubli, et la science catholique tout entière abaissée !

Il y a lieu, comme on voit, de ranger sous deux bannières différentes les partisans des études classiques en France. Hâtons-nous de reconnaître qu'au XIX[e] siècle, à l'heure où nous écrivons, les représentants les plus éclairés de l'une et de l'autre école sont d'accord sur le respect qu'on doit à la belle antiquité et sur l'avantage qu'il y a pour les jeunes gens d'être familiarisés avec ses chefs-d'œuvre : les excentricités de M. l'abbé Gaume sont un fait isolé, et l'on ne saurait plus éloquemment rendre justice à Rome et à la Grèce que ne l'a fait M[gr] Dupanloup dans son beau livre *des humanités*. Mais il n'en est pas moins vrai que, depuis environ trois siècles, il existe en France une double tradition pédagogique. La première procède des philologues et des humanistes du XVI[e] siècle, passe par Port-Royal et se retrouve chez le bon Rollin; elle est devenue celle de l'université. La seconde remonte à l'ordre des Jésuites, fidèle à la scolastique autant que le lui a permis la force des choses; elle se formule dans les écrits du P. Jouvency (1), où elle revêt un caractère décidément littéraire, dignement apprécié par Rollin lui-même. Une divergence profonde se révèle néanmoins entre ces deux systèmes. On a dit de l'enseignement de Port-Royal qu'il était plutôt fait pour des maîtres que pour des disciples, et de celui des Jésuites, en revanche, qu'il était plus insinuant et plus simple, et par là même mieux en rapport avec la faiblesse de l'enfance. Oui; seulement n'oublions pas que la *pédagogie* de Port-Royal ne parvint à maturité que par les travaux et par l'exemple de Rollin, et que l'horizon restreint où se renfermaient volontairement les Jésuites, leur rendait plus facile la simplification des méthodes. Entrons un peu dans le détail; cette recherche sera instructive, et nous rendrons à chacun ce qui lui est dû.

« Voilà jusqu'où va pour nous la question du grec et du latin. On le voit, ce n'est pas seulement à nos yeux une question d'amour-propre ou de goût littéraire plus ou moins respectable, c'est une question toute religieuse, c'est une question de conscience.

« L'enseignement de ces langues est donc pour nous, chez nous, dans nos écoles, un droit imprescriptible, en même temps qu'un devoir sacré; nous ne pouvons, sur ce point, reconnaître à aucune puissance humaine un droit quelconque contre nous. Nous y mettrions notre vie, notre sang, s'il le fallait. » (*De la haute éducation intellectuelle*, t. I, p. 211-213).

M[gr] Dupanloup est-il bien entré au cœur de la question? Dans les pays protestants, les défenseurs *religieux* des langues anciennes soutiennent leur thèse par raisons diamétralement opposées.

(1) Cf. Vallet de Viriville, *Histoire de l'instruction publique en Europe*, Paris, 1849-1852, 1 vol. in-4°.

Constatons d'abord un point de contact entre les Jésuites et les Cicéroniens. « Nous n'attachons, disent les RR. PP. dans leur plan d'études, nous n'attachons qu'une importance secondaire à la connaissance des classiques païens; notre but est de former le style des jeunes gens. Rien de plus, rien d'autre. Nous attirons l'attention, autant qu'il est en nous, sur les élégances de la langue latine; nous voulons que nos élèves parviennent à parler couramment, convenablement le latin; nous visons à leur fournir la *copia verborum*, et nous leur mettons en main des recueils où ils trouvent rassemblées, dans un ordre progressif, des phrases latines variées; pour leur inspirer une émulation salutaire, nous infligeons une mauvaise note à ceux d'entre eux qui, faute de savoir s'exprimer, sont réduits à se servir quelquefois de termes empruntés à la langue vulgaire. Cicéron est le meilleur modèle à imiter : aussi le lisons-nous même dans les classes inférieures (surtout les *Lettres familières*). Nous veillons enfin à ce que, dans leurs entretiens ou dans leurs écrits, nos disciples n'emploient que des locutions qu'ils peuvent justifier par un exemple tiré de quelque écrivain approuvé. » Le grec fut enseigné au même point de vue dans les colléges de l'ordre ; toujours l'idée pratique du moyen-âge, à cette différence près que le style barbare avait fait place à l'imitation fidèle de quelques grands auteurs, à une prose de marqueterie, à des vers en centons, et quelquefois, il faut le dire, à une si parfaite assimilation de la forme antique, que les connaisseurs auraient pu s'y méprendre, si les saints et les saintes n'avaient tenu la place, dans ces odes ou ces élégies, des demi-dieux, des nymphes, des Lydia et des Lesbie (1).

Ce retour au bon goût, amené par la force des choses, comme nous l'avons dit, n'avait rien de commun avec l'esprit moderne : la Compagnie de Jésus, suivant l'esprit de son institution, opposa toujours une barrière au mouvement du siècle, qui eut son interprète dans la littérature française et surtout dans la philosophie cartésienne. Mais il n'en est pas moins vrai que par cela seul qu'ils repoussèrent le latin barbare, tout en restant attachés pour longtemps encore à la philosophie scolastique (2), les Jésuites rendirent un

(1) H. Grotius laisse éclater son enthousiasme, à propos des poésies latines du P. Sarbievski : *Horatium assecutus est,* IMÒ ALIQUANDO SUPERAVIT.

(2) Ils s'attachèrent d'abord à la *Somme* de S. Thomas ; mais dès l'époque du général Cl. Aquaviva, ils s'en séparèrent sur certains points importants, ce qui les mit en hostilité avec les Dominicains. Mais leur semi-rationalisme théologique n'a rien de commun avec la question qui nous occupe.

grand service à l'enseignement classique. Rentrés en France en 1603, après neuf ans d'exil, ils ne purent rouvrir leurs écoles qu'en 1618 ; mais plus tard, sous la puissante égide de Louis XIV, ils se répandirent dans la plus grande partie du royaume, et leurs établissements l'emportèrent de beaucoup sur ceux du clergé ordinaire, où les méthodes surannées étaient restées en vigueur. A certains égards donc, les Jésuites préparèrent, réalisèrent même une révolution dans l'enseignement; mais tout fins observateurs du mouvement social qu'ils étaient, ils ne prévirent pas les dernières conséquences de leur système. Ils ne comprirent pas que leur littérature néo-latine, comme tout ce qui est factice, n'était pas née viable; que leurs élèves laïques, une fois lancés dans le monde, devaient nécessairement leur échapper par quelque côté; que bon nombre d'entre eux seraient d'autant plus avides de s'enquérir des nouveaux systèmes, qu'on les avait tenus davantage en défiance et même dans l'ignorance à cet égard; que la dernière heure de la scolastique était arrivée, et que bientôt on ne pourrait plus opposer aux cartésiens que les sensualistes ; que les concessions forcées engendreraient tôt ou tard le scepticisme et feraient éclater l'esprit frondeur; qu'un Voltaire sortirait tôt ou tard de quelque collége de la Compagnie, et qu'enfin leur arsenal si riche d'armes puissantes contre les réformateurs, ne contenait ni cuirasses ni boucliers à opposer aux philosophes. En pédagogie comme dans d'autres domaines, ils tinrent plus aux apparences qu'à la réalité; ils tentèrent d'assouplir les âmes plutôt que de les fortifier, et un moment vint où les âmes fortes leur échappèrent. Nous sommes loin de vouloir accepter toutes les calomnies dont ils ont été l'objet, ou de justifier les excès de la réaction. Nous rappelons uniquement ce que le temps s'est chargé de metttre en relief, c'est-à-dire que leur système était exclusif.

Ils savaient emmieller les bords de la coupe de la science; ils avaient l'art d'aplanir les difficultés, et tout en professant une méthode sévère, tout en se montrant inflexibles en matière de discipline, ils savaient s'attacher leurs élèves par des séductions presque mondaines. Leur enseignement, d'ailleurs, s'éleva parfois très-haut; dans leurs colléges, on n'était pas étranger aux progrès du dehors, mais on n'en laissait connaître qu'un seul aspect. On avait soin, par une sollicitude paternelle qui n'est guère de mise qu'avec de très-jeunes enfants (1), de présenter toutes choses sous un certain jour;

(1) Nous rendons justice aux intentions, mais nous trouvons les procédés

la discussion était réduite à un formulaire, si bien qu'après tout les intelligences demeuraient inactives. Ces séries d'arguments et de réfutations se répétaient, se transmettaient régulièrement de génération en génération, avec un caractère d'autorité traditionnelle qu'il eût fallu réserver aux seules vérités de la foi. Les cours formaient un ensemble irréprochable, un édifice solide à première vue; tout y était, hormis les objections qui se présenteraient d'elles-mêmes à l'esprit du disciple, le jour où il franchirait pour la dernière fois le seuil du collége; tout y était, hormis la vie et la spontanéité; on remportait des victoires faciles sur les hérétiques et les libres penseurs; mais il eût fallu prévoir que ces victoires seraient peut-être éphémères, et il eût fallu, pour les rendre durables, pénétrer jusqu'au fond des âmes. Puissante conception sans doute, qui consistait à faire de l'Ordre le résumé de l'Église, et de la pensée de l'Ordre la pensée même de l'Église : puissante et même généreuse conception, mais illusion grandiose! L'homme n'est pas seulement un être social, il a aussi son for intérieur, et son obéissance doit être le *rationabile obsequium* de S. Paul. Quand cette pensée ne préside pas à l'éducation, on bâtit sur le sable. Ce fut l'erreur des anciens Jésuites; apôtres inflexibles de la vérité, il prétendirent l'imposer par son prestige extérieur et non par sa force véritable. Ils attirèrent à eux les intelligences d'élite, pour en faire des incarnations du génie de l'Ordre, et ils purent compter ainsi, loyalement, sur leur supériorité réelle; ils prévinrent tout mécompte par un système de contrepoids, qui devait briser infailliblement tout esprit rebelle : sùrs d'avoir raison, non-seulement ils ne transigèrent jamais avec les libres penseurs (ils ne pouvaient le faire, évidemment), mais ils restreignirent autant que possible l'exercice même de la pensée.

Cette tendance se réfléta dans leurs cours d'humanités comme ailleurs. Ils cultivèrent la forme pour la forme, avec talent, mais sans fécondité. Ils formèrent des latinistes et des héllénistes, mais non de véritables philologues, encore moins des écrivains vigoureux. Toute littérature était pour eux dans l'imitation, théorie qui a vécu jusqu'à l'abbé Batteux, lequel a essayé de l'étendre à tous les arts. Déjà sous Aquaviva, ils avancèrent que les vieux grammairiens ne

maladroits à force de prudence. A Dieu ne plaise que nous voulions jeter le blâme sur une compagnie dont nous apprécions l'ardeur et le zèle; mais nous croyons sincèrement qu'elle s'est longtemps fait une fausse idée de la nature humaine.

suffisaient plus, et que mieux valait faire apprendre par cœur des phrases de Cicéron, sauf ensuite à formuler les règles en vers techniques, pour les confier sûrement et plus agréablement à la mémoire. Le traité du P. Emmanuel Alvarès, dont la vogue fut si durable dans leurs écoles, est l'expression la plus complète de cette méthode (1). Relativement, c'était un progrès; mais les Jésuites en restèrent là, ou à peu près. Parler et écrire le latin, tel fut leur idéal jusque bien tard (2); les enseignements variés des sciences, tous les auxiliaires de la culture harmonique des facultés intellectuelles prirent à peine une place timide dans leurs écoles d'humanités, où l'on s'occupa beaucoup, en revanche, d'emblêmes, de *nugæ difficiles* et de pièces de rhétorique de toute sorte. Nous pourrions ici renvoyer le lecteur aux écrits d'ailleurs estimables du P. Le Jay, dont l'influence indirecte se fait encore sentir aujourd'hui.

Ces observations critiques ne nous rendent pas aveugles sur le mérite des colléges de la Compagnie ni sur le bien qu'ils opérèrent dans les temps voisins de leur institution, alors que les autres établissements d'instruction publique, en France, laissaient à desirer sous tous les rapports. Les Jésuites ont fait preuve d'un zèle et d'un dévouement dignes des plus grands éloges, et il ne faut pas oublier que jusqu'à la suppression de l'Ordre, leur enseignement a été gratuit. Ils ont contribué, en outre, à rendre l'enseignement plus systématique; on leur doit la division de l'école latine en cinq classes, d'après un plan mûrement raisonné; enfin ils ont fait comprendre par leur exemple l'avantage d'un cours d'études poursuivi d'un bout à l'autre dans le même esprit, de manière à ne jamais dérouter les élèves. A tous ces points de vue, ils ont certes droit à une belle page dans l'histoire de la pédagogie.

Cependant une ère nouvelle s'était ouverte en France pour les lettres et pour la philosophie, en dehors de l'action de l'Ordre et en dépit de sa vigilance. L'esprit français avait brisé, comme par instinct, les entraves du vieux pédantisme; à l'époque des grandes discussions religieuses, une éloquence mâle et passionnée, insoucieuse de la vieille rhétorique des écoles, avait vibré sur des modes jusque là inconnus; la langue française avait acquis peu à peu son

(1) *De institutione grammaticâ libri tres*. Eboræ, 1599, in-4°.

(2) Rien de plus explicite à cet égard que la *Parænesis ad religiosos et litteratos grammaticæ professores*, qui sert de préface aux *Dialogi familiares* du P. Antoine Van Torre, réimprimés maintes fois à Liége et à Anvers.

admirable précision; l'insurrection des poètes de la pléïade, un instant triomphante, avait relevé le drapeau des purs érudits, mais un important monument littéraire, la traduction de Plutarque par Amyot, s'était élevé sous l'influence de cet engouement; l'érudition elle-même chez les Casaubon, les Muret, les Juste-Lipse, s'était faite scientifique plutôt qu'ambitieuse d'imitation puérile; Rabelais, Montaigne... est-il besoin de caractériser leur rôle ou seulement de redire, après M. Guizot, quels larges horizons ils avaient montré de loin aux éducateurs de la jeunesse? « Que doivent apprendre les enfants? demandait-on à Agésilas. — Ce qu'ils doivent faire étant hommes, répondit-il. » Ce mot, cité par Montaigne, résume sa pensée et annonce qu'on entre dans les temps modernes. Mais ce n'est pas assez : le grave historien des dernières années du XVI• siècle, Jacques-Auguste de Thou, fait pour ainsi dire exception en se servant de la langue latine; le jurisconsulte Loysel adopte la langue vulgaire, et voici la Boëtie, voici Charron, les voici tous, les penseurs, les orateurs, les historiens, les polémistes et les savants eux-mêmes. *Enfin Malherbe vint,* Malherbe qui *passait les paroles au crible,* et qu'on a surnommé le grand-chambellan de la littérature française. Ne nous figurons pas toutefois que cette transformation, que ces aspirations confuses vers la liberté, vers l'autonomie scientifique et littéraire de l'esprit moderne, aient fait négliger l'étude des anciens, l'étude approfondie de leurs belles langues : jamais peut-être cette étude ne fut plus laborieusement, plus passionnément entreprise et poursuivie. Mais on finit par comprendre qu'il ne s'agissait plus de singer, de calquer les anciens à la façon du cardinal Bembo; on accepta les anciens comme des maîtres, leurs langues comme des types de perfection et de logique pratique; on recueillit leurs leçons pour soi-même, pour s'éclairer, pour se fortifier, pour former la raison et diriger la volonté. L'avénement de la philosophie de Descartes mit le sceau à cette grande régénération intellectuelle et sociale, qui ne s'accomplit qu'en France, il faut le dire, dans toute sa portée.

Les solitaires de Port-Royal s'éprirent naturellement du cartésianisme, qui tout naturellement aussi, devait déplaire aux Jésuites. Ni Descartes, ni Malebranche, au fond, n'accordaient à la créature une véritable causalité; la doctrine de Jansénius se résumait à prétendre que la grâce divine, méritée par l'amour, rend nécessairement bon celui qui la possède, et que cette perfection volontairement atteinte est l'affranchissement même de l'âme. Ainsi ces philosophes

et ces théologiens mettaient réellement le libre arbitre en péril, et il faut le dire à l'honneur des Jésuites, jamais il n'y eut de la part des écrivains de l'ordre aucune concession sur ce point capital (1). En revanche si les Jésuites défendaient la cause du libre arbitre, ils étaient inflexibles quant à l'autorité absolue de la parole de l'Église; or le doute suspensif de Descartes, bien que ce penseur eût attesté hautement son respect pour la foi antique, conduisait logiquement les esprits plus hardis à proclamer le droit d'examen dans toute son étendue. Descartes fonda la méthode psychologique et critique, et sur ce terrain, ses partisans se trouvaient d'accord avec les Jansénistes, qui recommandaient d'aimer Dieu comme la vérité éternelle et la source de toute lumière. Enfin le point de départ des uns et des autres était le γνῶθι σεαυτόν; il fallait d'abord rentrer en soi-même et y chercher Dieu, ou attendre enfin que Dieu voulût se révéler à l'âme sincère et avide de le connaître; si bien qu'ici l'intelligence se trouvait illuminée par suite de ses propres efforts et par l'effet de la grâce divine, mais non par l'effet de l'enseignement reçu (2). Ainsi, chose remarquable, le Cartésianisme et le Jansénisme affranchissaient réellement la pensée au point de vue spéculatif, tandis que sous le rapport moral ils ne parvenaient pas à sauver la liberté du naufrage. Les Jésuites triomphèrent dans la discussion théologique, mais ils échouèrent complétement en philosophie. Les Cartésiens purs, d'ailleurs, évitèrent aussi longtemps que possible les discussions religieuses; la spéculation et la dogmatique restèrent profondément séparées, témoin les écrits de Malebranche et de Pascal. Les modérés purent être cartésiens sans scrupule. Mais ce fut ainsi que les sciences commencèrent à s'émanciper, et qu'une ardente et libre curiosité s'empara de tous les esprits. En matière d'éducation, l'application des nouvelles doctrines fut décisive : au lieu de s'adresser à la mémoire, on s'attacha plus décidément que jamais, et non plus par instinct, mais avec conscience de ce qu'on faisait, à la culture des facultés actives de l'esprit; il en résulta un enseignement austère, mais progressif, pénétré de l'esprit du siècle et dominé par une pensée scientifique plutôt que par une pensée conservatrice.

(1) N'oublions pas que quand le P. Guénard écrivit son brillant éloge de Descartes, Leibniz avait modifié et complété la doctrine du maître, et que le Jansénisme était irrévocablement vaincu.

(2) Les Jésuites modernes ont repoussé le traditionalisme, mais c'est une toute autre question, étrangère à notre sujet.

C'est au souffle cartésien qui passa sur Port-Royal qu'il faut attribuer cette transformation préparée d'ailleurs, en matière philologique, par les grands latinistes et hellénistes de la fin du XVIe siècle (1). Dans les *Petites écoles de Port-Royal,* on enseigna une logique plus simple et plus saine, moins embarrassée de questions abstruses et de subtilités formelles que la logique scolastique; on enseigna le latin et le grec au moyen du français; on eut soin d'éviter « toutes ces petites pointilleries de grammaire, dont Quintilien dit excellemment qu'elles ne font que sécher et affoiblir les esprits; » on mit à profit les travaux réellement savants des Sanctius, des Scioppius et des Vossius; on voulut enfin que les jeunes gens apprissent quelque chose par eux-mêmes, et que leur style cessât d'être une sorte de jeu de patience. Mais il faut laisser à Lancelot, à Nicole, à Antoine Arnault le soin de nous expliquer eux-mêmes leur méthode. Remarquons qu'ils supposent toujours que l'élève doit apprendre à écrire le latin : on est loin encore de l'époque où le cardinal Fleury déclarera franchement « qu'il faut se guérir de l'erreur, qu'on puisse apprendre parfaitement le latin, ni aucune langue morte », et que « nous n'avons besoin du latin que pour entendre les livres, ou pour nous faire entendre aux étrangers » (2). Mais quelle prévoyance et quel admirable bon sens chez ces hommes de Port-Royal, et quel enseignement robuste et sain que le leur, comparativement à ceux que nous avons passés en revue!

Ils insistent d'abord sur la célèbre parole de Quintilien : *Aliud est grammatice, aliud latine loqui.* « Ainsi, ajoutent-ils, il faut suivre en effet la grammaire; mais il faut après passer aux choses auxquelles elle doit servir de passage, » et ne point se contenter que les enfants ne fassent point de fautes contre les règles (3). Ceci est contre les scolastiques; ce qui suit est à l'adresse des Jésuites.

« La seconde faute qu'on fait d'ordinaire, c'est que pour remédier au mal que je viens de dire, on y applique un remède qui est en effet un second mal. Car afin que les enfants n'écrivent pas seulement selon les règles de la grammaire, mais encore dans la pureté de la langue, on leur met entre les mains des livres de phrases, les accou-

(1) Nous verrons plus loin que ce mouvement tout philosophique n'a rien de commun avec celui qui s'opéra dans les pays protestants, et surtout en Allemagne.

(2) *Traité du choix et de la méthode des études,* Paris, 1724, in-12, p. 213 et suiv.

(3) *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue latine,* Paris, 1696, in-8°, p. 9.

tumant à se servir des plus élégantes, c'est-à-dire de celles qui paraissent les plus recherchées et les moins communes. C'est pourquoi ils se garderont bien, pour dire *aimer,* de mettre *amare;* mais ils mettront *amore prosequi, benevolentiâ complecti;* au lieu que le mot simple a bien plus de grâce et de force que toutes ces périphrases. »

Voici maintenant les vues de Lancelot. « Pour former un discours selon les règles, il ne suffit pas d'avoir une grande provision de phrases, que d'autres ont tirées des livres des meilleurs auteurs; mais *il faut considérer leurs ouvrages tout entiers,* pour s'accoutumer peu à peu à y remarquer cet art et cette conduite merveilleuse qu'ils gardent, ou dans le choix, ou dans l'ornement, ou dans l'arrangement de leurs expressions et de leurs paroles, pour composer la structure, et comme la symétrie de tout leur discours. *C'est ainsi que nous apprendrons des Romains eux-mêmes à parler leur langue,* nous entretenant sans cesse avec eux par la lecture de leurs livres, dans lesquels ils parlent encore après leur mort. Autrement nos phrases entassées les unes sur les autres, ne feront non plus une composition vraiment latine, qu'un tas de pierres ne fait pas une maison. »

Le règne du pédantisme et des pures abstractions est passé : le langage et la pensée sont désormais inséparables.

Il s'agit après cela de ne point lire indifféremment tous les auteurs, mais de s'attacher à ceux qui représentent la langue latine dans sa plus grande pureté. Les autres viendront en leur temps, et contribueront « à former l'esprit et le jugement, mais non pas le style. » Soyons cicéroniens, mais sans fanatisme; et d'autre part si l'étude de la grammaire n'est pas à elle seule une préparation suffisante, mettons-nous bien dans l'esprit que nous ne saurions nous passer d'une connaissance solide de la grammaire (1).

Les vers obscurs de Despautère et d'Alvarès ont fait place à des règles formulées en langue française, faciles à entendre et à retenir. On a conservé la forme rhythmée, afin que les enfants ne puissent changer les mots et tomber ainsi dans la confusion. On a surtout pris soin de débarrasser la grammaire des *hétéroclites,* qui sont la croix des élèves; les difficultés sont renvoyées à des appendices, à des suppléments. « On ne doit point d'abord embrouiller l'esprit de ceux qui commencent, par tant de règles particulières, et souvent fausses ou inutiles; *mais les faisant passer le plus vite qu'il se peut par la*

(1) *Non obstant hæ disciplinæ per illas euntibus, sed circa illas hærentibus.* Quintil. I, 7.

connaissance de ce qu'il y a de plus général, il faut tout d'un coup les mettre dans la pratique, qui leur apprendra parfaitement et avec plaisir le reste de ce qu'ils n'eussent appris dans les règles qu'avec confusion et dégoût. Car comme les règles donnent entrée à l'usage, l'usage aussi confirme les règles, et rend très-clair ce qui paraissait obscur. » (1)

On voit que la méthode de Port-Royal fait une large part à la mémoire, mais non dans le sens des Jésuites. Elle exige des enfants la connaissance par cœur des règles principales; elle va même plus loin, elle va jusqu'aux mots : témoin le *Jardin des racines grecques*. Mais elle demande aussi des professeurs qu'ils s'appliquent dès les commencements à faire bien entendre le texte des auteurs, et aussi à faire pénétrer les élèves, par eux-mêmes, dans l'intelligence du génie des langues anciennes. C'est par l'exercice de la traduction (non d'un recueil de phrases, mais d'un texte continu) qu'il faut arriver à l'exercice de la composition, qui venait autrefois en première ligne : ce qui était doublement absurde, puisqu'on ne peut parler ou écrire qu'une langue dont on comprend déjà le mécanisme, et qu'avec des mots dont on saisit la portée et la nuance; et puisque, enfin, toute synthèse de faits présuppose une analyse de ces mêmes faits. Le travail de la traduction est ce travail d'analyse préliminaire, analyse qu'il est aisé de rendre vivante et attrayante, d'autant plus qu'elle offre à chaque instant de l'imprévu et qu'elle est pour celui qui s'y livre un champ inépuisable de découvertes (2). Ainsi seulement la spontanéité des jeunes gens peut être excitée, et l'enseignement des langues anciennes est véritablement humanitaire.

L'influence morale des écoles et des livres de Port-Royal fut immense; mais pendant longtemps elle se fit sentir dans le monde lettré plutôt que dans les colléges ordinaires. Ce retard s'explique par le contre-coup des controverses religieuses. Néanmoins la lumière se fit dans les sphères officielles et dans les universités même, sous le règne de Louis XV; l'enseignement raisonné remplaça de plus en plus l'enseignement machinal, sous l'impulsion de Rollin, et de bons livres élémentaires simplifièrent les *Méthodes* de Lancelot,

(1) *Peu de préceptes et beaucoup d'usage.* P. Ramus.

(2) Le père de Mme Dacier, Lefèvre de Saumur, ne comprenait pas qu'on pût discuter là-dessus; Rollin, dans le livre II du *Traité des études,* présente sur le même sujet des considérations que les professeurs des classes élémentaires ne sauraient trop méditer.

rédigées dans le siècle de la grande érudition, trop riches encore de détails et trop complètes pour de jeunes enfants. Mais avant de jeter un coup-d'œil sur cette époque de transition et sur les conséquences de 1789 quant aux études latines, nous devons prêter toute notre attention au spectacle intéressant que nous présente l'Allemagne.

Liége, octobre 1861.

ALPHONSE LE ROY.

(La suite prochainement.)

NOTES CRITIQUES SUR CORNÉLIUS NÉPOS.

(Suite. — Voir la livraison de novembre.)

Alc. 1, 2 *disertus, ut in primis dicendo valeret, quod tanta erat commendatio oris atque orationis, ut nemo ei* DICENDO *posset resistere. Ut nemo ei posset resistere* suffit, sans doute, amplement, il n'est question ici que d'éloquence, il ne peut y avoir d'autre résistance que celle du discours. M. Nipperdey croit donc que *dicendo* est interpolé; nous préférons la conjecture de M. Bardili, qui propose *dicenti;* ce mot a pu facilement être changé en *dicendo,* que le copiste venait d'écrire. M. Dübner a adopté la même conjecture.

2, 2 *socerum habuit Hipponicum omnium* GRAECAE LINGUAE ELOQUENTIA DITISSIMUM. Heusinger a corrigé *omnium* GRAECA LINGUA LOQUENTIUM DITISSIMUM.

Ut, si ipse fingere vellet, neque plura bona REMINISCI *neque maiora posset consequi, quam vel natura, vel fortuna* TRIBUERET. *Reminisci* ne peut avoir d'autre sens que « se rappeler », or il n'est pas question ici de souvenir. Les deux passages d'Apulée cités par Beneke, dans lesquels *reminisci* est pris dans le sens de *excogitare* doivent eux-mêmes être corrigés; au lieu de *reminiscimini* (*Apol.* p. 601 Oud.) et de *reminiscere* (*Apol.* p. 514), il faut écrire *eminiscimini* et *eminiscere.* Faut-il lire de même *eminisci* dans notre passage, comme le propose Heusinger? Le passage de Varron cité à l'appui ne prouve rien, comme l'a fait remarquer M. Nipperdey *spec. crit.* p. 33 : « *hinc etiam,* dit Varron *de ling. lat.* VI, 44 p. 63 Bip. *comminisci dictum ... et ab hoc illud quod dicitur reminisci.* Le sens demande ici un composé de *comminisci,* peut-être *procomminisci* comme l'indiquent les mots *ab hoc,* et non *eminisci* qu'ont voulu écrire Heusinger et Otfr. Müller. A l'exception d'Apulée on ne trouve *eminisci* que dans les

glossaires du moyen-âge. Nous préférons donc lire avec M. Nipperdey *comminisci,* terme qu'on rencontre souvent joint à *fingere.*

3, 2 *itaque ille postea Mercurius* ANDROCYDES *vocitatus est.* Déjà Lambin proposait *Andocydis,* d'après les historiens grecs. V. Plut. *Alc.* 21 et Aeschin. *in Tim.* § 125.

4, 1 *Hoc crimine in* CONTENTIONE ... *compellabatur. In contione* se trouve dans un MS de la 2e classe et a été conjecturé par Claudius Puteanus.

4, 2 *quo* SI EXISSET, *ut absentem aggrederentur.* La correction *quo exisset* a été faite avant Lambin, je ne sais par qui. M. Koch cherche en vain à défendre la leçon de l'archétype. Klotz propose *quum exissat,* M. Fleck. *quo classis exisset.*

5, 2 *Id* ALCIBIADI *diutius celari non potuit.* Nous avons déjà montré ailleurs (*Revue* 1858, p. 211) qu'il faut adopter la correction de Gesner *Alcibiades.*

6, 3 *coronis aureis aeneisque vulgo donabatur.* Ces couronnes d'airain ont toujours embarrassé les commentateurs. Au lieu de chercher des explications impossibles ils auraient mieux fait d'adopter la correction de Muret (*Var. Lect.* XV, 7) *taeniis.* Mais *aureis* ne satisfait pas plus que *aeneis.* Des états donnent des couronnes en or, comme récompense; les particuliers sont moins généreux et surtout ils ne les prodiguent pas : *vulgo donabatur.* Tout devient facile en lisant *laureis,* comme Westermann l'a proposé. Juste-Lipse a corrigé la même faute dans Velleius Paterculus II, 40, 4, où *corona aurea* se trouve deux fois de suite au lieu de *corona laurea.*

6, 4 *Postquam* ASTUM *venit ... sic verba fecit, ut nemo tam ferus fuerit quin eius* CASUM LACRUMARIT. M. Nipp. a corrigé *in astu, casu illacrimarit.*

7, 3 *huic maxime* IMPUTAMUS *malo fuisse; putamus* est dû à Caucus.

7, 4 *manuque* CONIECTA *primus* GRAECIAE *civitatis; collecta* se trouve déjà dans les MSS de la 2e classe; *Graecae,* dans l'éd. d'Utrecht.

8, 2 *si vellent, se coacturum Lysandrum dimicare aut pacem petere* RESPONDIT. *Respondit* faute pour *spondet, re* ayant été écrit deux fois, comme l'a bien vu Wiggers. Le mot doit être joint à *coacturum,* et non à ce qui suit, comme le veut M. Nipperd. suivi par MM. Siebelis et Koch.

10, 2 *His Laco rebus commotus statuit accuratius sibi agendum cum Pharnabazo* SOCIETATEM. *Huic ergo renuntiat quae regi cum*

Lacedaemoniis essent nisi etc. Mosche, Beneke et Roth proposent de lire : *Societatem huic ergo renuntiat quae ... esset.* Cette conjecture est mauvaise, parce que Népos ne place jamais *ergo* après deux mots. Savaron retranche *societatem,* glose évidente pour expliquer *quae regi cum Lacedaemoniis essent.* Schott, Gebhard et M. Nipperd. suivent la même opinion. Le sens de *renuntiare* est bien donné par Gebhard : « nuncio vel verbis irritum facere, de quo convenit. Sic Cicero dixit renuntiare hospitium alicui. » Les mots *irrita futura* qu'on rencontre dans beaucoup d'éditions, sont une ajoute superflue de quelques manuscrits de la 2e classe.

10, 4 *noctu ligna contulerunt circa* SAMMEAM *in qua quiescebat,* EAMQUE *succenderunt. Circa sammeam* a été corrigé par Schoppius en *circa casam eam* (*Verisim.* 4, 8); le copiste avait écrit une seule fois la syllabe *ca.* M. Nipperd. change avec raison *eamque* en *eaque,* car c'est le bois, non la chaumière, qui est mis en feu.

11, 1 *qui quidem duo maledicentissimi, nescio quo modo, in illo uno laudando* CONSUERUNT. Les MSS inférieurs ont deux conjectures pour *consuerunt;* les uns lisent *consenserunt,* les autres *conscierunt.* La seconde se rapproche le plus de l'écriture de l'archétype, mais le verbe *consciscere* a-t-il le sens d'« être d'accord? » Ne signifie-t-il pas plutôt « décréter en commun? » La 1re conjecture nous semble donc préférable; il suffit que le copiste ait passé l'*e* de *consenserunt,* pour en faire *consuerunt.* Les conjectures des philologues modernes ont peu de probabilité : M. Nipperd. lit dans la 1re édition, avec Wiggers, *concinuerunt,* dans la 2e, *conspirant;* M. Koch écrit *constiterunt,* M. Halm, *constare consuerunt,* M. Roth, *consentire consuerunt.*

Thras. 1, 2 *Nam* QUOD *multi* VOLUERUNT *paucique* POTUERUNT *ab uno tyranno patriam liberare, huic contigit ut a XXX oppressam tyrannis e servitute in libertatem vindicaret.* On a cherché différentes manières d'expliquer ce passage difficile. M. Nipperd. remarque : « Le relatif *quod,* déterminé par les mots *ab uno tyr. patr. liber.,* ne convient pas à la pensée qui est donnée comme sujet à *contigit : ut a XXX ... vindicaret.* L'auteur voulait d'abord écrire : ce que beaucoup ont désiré etc. lui a réussi trente fois. » La phrase nous paraît trop courte pour que Népos ait oublié si vite ce qu'il avait en vue. L'explication de M. Siebelis ne satisfait pas davantage : « ce que beaucoup ont désiré, dit-il, lui a réussi *au point que* etc. » Les mots *au point que* étant ici très-importants, l'auteur aurait mis *ita* ou *adeo* devant *contigit,* s'il avait voulu exprimer cette idée. Selon M. Nauck

enfin *quod* est conjonction, comme dans la phrase d'Eum. 9, 2 *quod diebus quinque hostis transisse posset,* mais dans ce passage *quod* signifie « pour ce qui regarde »; nous doutons que jamais il puisse avoir le sens de *tandis que*. Pourtant ce dernier sens est nécessaire à notre phrase, la raison le réclame, et puisqu'un changement de texte seul peut le lui donner, il faut avoir le courage de l'entreprendre. Nous croyons qu'ici encore il y a eu confusion de *quom* et de *quod; quom* était peut être resté au moment où cette orthographe du mot n'était plus guère usitée, et fut ainsi changé en *quod*. Il faut rendre *cum* à l'auteur et changer *voluerunt* et *potuerunt* en *voluerint*, *potuerint*. Ces formes sont souvent difficiles à distinguer et par là fréquemment confondues; Iphicr. 2, 4 le MS de Louvain donne *fuerunt* pour *fuerint*.

1, 4 *seque* HIS *plus valuisse quam ducis prudentiam vere potest praedicare*. Lambin *hic*. La même faute a été faite Eum. 2, 4 *his multis* pour *hic multis*.

3, 3 *nam cum quidam ex iis qui simul cum eo in exilio* FUERUNT. Déjà les MSS de 2e classe ont *fuerant*.

4, 2 *Pittacus ille qui VII sapientum* NUMERO *est habitus*. L'auteur ne veut sans doute pas dire que Pittacus était mis *au rang* des sept sages, mais qu'il était *du nombre* des sept sages. Il faut donc écrire, avec M. Nipperd., *in numero*. Pour le même motif ce critique a écrit, avec raison, Dat. 1, 1 *primum in militum numero fuit*.

Cum MITILENI EI *multa milia iugerum* ET *agri munera darent*. De toutes les corrections proposées pour ce passage, celle de M. Klotz nous a paru la plus simple : *cum Mytilenaei multa milia iugerum ei agri munera darent*.

Conon 1, 1 *in eoque eius* OPERE *magni fuit*. Déjà les MSS inférieurs ont *opera*.

Nam et praetor pedestribus exercitibus praefuit et praefectus classis magnas mari gessit. M. Nauck défend cette leçon; mais en admettant qu'on puisse dire *classes magnas gerere*, l'ajoute de *mari* est-elle justifiée dans ce cas? Puis *praefectus* tout seul se prend-il dans le sens d'amiral? Il est plus probable qu'un mot a été omis par le copiste. Les MSS de 2e classe intercalent *res*, seulement ils auraient mieux fait d'écrire *magnas res* que *res magnas*, car Népos met constamment le substantif *res* après *magnus* (Con. 5, 3; Dion. 1, 3; Pel. 2, 3).

4, 2 *comparare* est corrigé en *compararet* dans les MSS de 2e classe.

Dion 1, 2 *magnam corporis dignitatem quae non minimum commendatur* est difficile à justifier : la beauté est le sujet, non l'objet de la recommandation. Aussi la plupart des éditeurs ont adopté la correction de Lambin *commendat*. Peut-être pourrait-on écrire aussi *qua non minimum commendatur?*

1, 4 *crudelissimum nomen tyranni sua humanitate* TENEBAT. La leçon *leniebat*, proposée par Lambin, nous a paru se rapprocher davantage de celle de l'archétype, que la conjecture *tegebat*, que donnent des MSS de la 2e classe; il est plus facile de confondre *l* et *t* que *n* et *g*.

2, 2 *neque eum secus diligeret ac filium. qui quidem, cum Platonem Tarentum venisse fama in Siciliam esset perlata, adolescenti negare non* POTUERIT *quin eum accerseret*. Nous avons hésité d'admettre cette leçon. En accordant la demande de Dion, Denys lui donne un témoignage d'attachement, mais cette faveur n'est pas tellement grande qu'elle puisse servir spécialement à prouver la vive affection du tyran. Nous avons donc écrit *potuit* avec tous les anciens éditeurs.

5, 2 *quod multorum annorum* TYRANNUS *magnarum opum putabatur*. Je ne sais pourquoi la plupart des éditeurs allemands refusent d'adopter la correction si simple de Lambin : *tyrannis*. L'expression *un tyran de beaucoup d'années* se comprendrait de Denys-l'Ancien, qui avait regné 38 ans, mais peut-on l'appliquer à Denys-le-Jeune qui n'avait que 10 années de règne? Puis 4 lignes plus bas Népos exprime la même idee par *quinquaginta annorum imperium*.

5, 3 *ut post diem tertium quam Siciliam* ATTIGERIT. Aldus a corrigé en *attigerat*.

5, 4 *eoque rem perduxit, ut talibus pactionibus pacem tyrannus facere vellet : Siciliam Dion obtineret, Italiam Dionysius, Syracusas Apollocrates, cui maximam fidem uni habebat* DION. Il est tellement clair que *habebat* doit avoir pour sujet celui qui impose les conditions, que le mot *Dion* à la fin de la phrase paraît une glose évidente; aussi Heusinger l'a retranché, et nous l'avons suivi avec beaucoup d'autres.

6, 2 *qui* QUIDEM *principatum non concedebat*. On sait que *quidem* et *quod* sont souvent confondus. Ep, 5, 3 le MS de Louv. lit *is quidem* pour *is quod*. La correction est déjà faite dans des MSS de 2e classe. Après *concedebat*, nous avons cru découvrir une lacune; on trouvera les motifs de cette manière de voir dans les notes jointes à l'édition.

6, 4 *versum illum* HOMINI *retulit*. La faute provient d'une abbréviation mal lue ou mal faite; elle a été corrigée dans les MSS de 2e classe.

9, 3 *conveniendi*. Nous avons écrit *conveniundi* selon l'usage con-

stant de l'auteur. Nous avons remis la même forme dans quelques cas analogues. Plus loin *ut intrarant* doit être corrigé en *ut intrarunt*, comme l'ont fait des MSS de 2e classe.

10, 1 *celeri rumore* DELATO. Le sens réclame la correction de Lambin : *dilato*. L. ROERSCH.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DE VIRIS ILLUSTRIBUS URBIS ROMÆ *a Romulo ad Augustum, d'après la révision du professeur* HOLZER *de Stuttgard, par* A. ALVIN, *préfet des études à l'athénée royal de Liége*. Liége, H. Dessain, imprimeur-libraire. 1 vol. grand in-12 de 153 et 71 pages.

Cet ouvrage forme le premier volume d'une collection belge des classiques grecs, latins et français, à l'usage de l'enseignement moyen. Depuis longtemps on avait exprimé le désir que la Belgique eût ses ouvrages classiques à elle; pourquoi, disait-on, payer tribut à l'étranger, quand nous avons tous les éléments pour faire, sous ce rapport, aussi bien sinon mieux que nos voisins? L'entreprise de M. Dessain rencontrera par conséquent les plus vives sympathies dans le pays, et pour notre part nous y applaudissons de toutes nos forces. Le soin avec lequel est exécuté l'ouvrage que nous annonçons, la beauté des caractères, la commodité du format et le bas prix sont un sûr garant de succès.

Les corrections apportées par M. Maertens à l'*Epitome historiæ sacræ* avaient fait désirer qu'un travail semblable fût fait sur le *De viris illustribus*. M. Alvin qui s'était chargé de l'entreprendre apprit qu'il était déjà exécuté par M. Holzer de Stuttgard. Il a cru inutile de revenir sur la révision de ce savant professeur et s'est borné à vérifier, en remontant aux sources où avait puisé Lhomond. Tel que nous avons maintenant le *De viris*, il contient des extraits d'Aurélius Victor, de Tite-Live, de Florus, d'Eutrope, de Velléius Paterculus, de Valère Maxime, de Suétone, de Justin, de Cicéron, de Salluste et même quelques passages traduits de Plutarque. M. Holzer s'est appliqué à restituer, partout où la chose était praticable, la phrase des écrivains latins. Pour voir combien le livre a gagné par cette révision, il suffit de comparer la première page des anciennes éditions avec celle de M. Dessain. Les professeurs seront heureux aussi de ne plus rencontrer des solécismes comme *quae jam capienda erat* (C. Duilius c. 83), au lieu de *quae jam capiebatur*. Rien de plus funeste pour l'enseignement que des fautes pareilles dans les livres élémentaires; aux commençants il ne faut non-seulement offrir rien de fautif, mais même rien d'insolite, rien qui s'écarte des règles généralement suivies. Sous ce dernier rapport nous aurions même désiré que M. Holzer se fût montré encore plus rigoureux, et que, par exemple, il n'eût pas écrit au c. 3 *dum ea res teneret*, ni au c. 21 *dum se rex totus averteret*, mais *tenet*, *avertit*, bien que *averteret* se trouve dans Tite Live. Voici quelques autres observations sur le texte, qui ne diminueront en rien le mérite de cette consciencieuse révision : c. 1 *Amulium et Numitorem filios habuit*, mieux *Numitorem et Amulium*, car Numitor est l'aîné. Au lieu de *praefecit*, donné par Aurélius Victor, Tite-Live a *legit*, ce qui nous semble préférable. — c. 2 *quasi Numitoris greges*

infestare solitus esset : T. L. *agros,* qui va mieux avec *infestare.* — c. 3 *At Numitor, considerato Remi adolescentis vultu* ATQUE IPSIUS AETATE COMPARATA, *haud procul erat quin nepotem agnosceret. Ipsius aetate* n'est pas clair. Ces mots désignent-ils l'âge de Numitor? je suppose qu'il compare son âge avec celui de Rémus, mais comment cette comparaisón peut-elle lui faire reconnaître son petit-fils? — c. 4 *aliaque Albanorum* ET *Latinorum multitudo* mieux *ac.* — *ne quis* VALLUM *transiliret.* T. L. *muros,* ce qui prouve qu'il ne faut pas ajouter grande importance à la note de M. Alvin : « *vallum,* simple rempart de terre, avec un fossé. Rome ne fut entourée de murailles que sous Tarquin-l'Ancien. » Comp. Ovid. Fast. 3, 70 : MOENIA *conduntur, quae quamvis parva fuerunt, Non tamen expedit transiluisse Remo. Vallum* du reste ne désigne jamais un rempart de terre (*agger*) tout seul, c'est proprement une ligne de palissades, puis un rempart de terre surmonté de palissades. — c. 5 *ita ex variis* ELEMENTIS *populum Romanum ipse congregavit. Elementa urbis* sont les commencements de la ville ; ce mot peut-il désigner aussi les parties constitutives? — c. 6 *quae aquae causa* SACRORUM *hauriendae descenderat,* mieux *sacris.* — c. 7 *Hostus,* T. L. *Hostius.* — c. 10 *Aegeriae,* lisez *Egeriae.* — c. 11 *utrinque,* lisez *utrimque.* — c. 17 « *Audi, Jupiter, inquit, audite, fines hujus populi.* » Pourquoi retrancher de la formule les mots *audiat fas!* — c. 20 *Ramnenses,* mieux *Ramnes.* — c. 32 *Mucius ignorans uter rex esset, illum pro rege occidit.* APPREHENSUS et AD REGEM PERTRACTUS. Pour *apprehensus* il vaut mieux de lire *comprehensus ;* les mots *ad regem pertractus* doivent embarrasser un élève intelligent; Mucius vient de tuer le secrétaire de Porsenna, assis à ses côtés; il se trouve devant le roi, et malgré cela on dit *ad regem pertractus.* Mais bornons nous à ces quelques observations. Certes le texte du *De viris,* pourrait encore être corrigé. mais un très-grand progrès a déjà été fait, et tous les professeurs s'empresseront de faire profiter leurs élèves de la révision de M. Holzer.

Le texte est suivi de 12 pages de notes historiques et géographiques. Ces notes sont intéressantes et bien écrites. M. Alvin y a donné tous les détails d'histoire et de géographie nécessaires pour l'intelligence du texte. L'honorable auteur a cru utile de ne donner aucune observation grammaticale; sur ce point les avis sont partagés; nous ne savons pas mauvais gré à M. Alvin d'avoir adopté telle opinion plutôt que telle autre, mais nous ne comprenons pas la raison sur laquelle il s'appuie dans la préface : « Ce serait, dit-il, manquer à la fois à la dignité du professeur et méconnaître les vrais intérêts de l'élève, que d'imprimer à la suite de nos pages des explications que le maître peut donner et que l'élève doit retenir. » Le maître ne peut-il pas donner non plus et l'élève ne doit-il pas retenir les explications historiques et géographiques? Alors pourquoi M. Alvin les fait-il imprimer à la suite de ses pages?

C'est une bonne idée qu'a eue l'éditeur de mettre à la fin du volume un petit dictionnaire; il contribuera puissamment au succès de l'ouvrage. Nous aurions seulement désiré que l'auteur eût donné le sens de tous les mots avec la même exactitude et qu'il eût disposé les différentes significations de manière à mettre toujours le sens propre en avant. Ainsi il n'est pas exact de dire que *accumbo* signifie *être assis, être* ou *se mettre à table,* de donner à *adamo* le sens de *aimer éperdument.* Qui ne sait que le premier verbe signifie *se coucher* (être couché c'est *accubo*), le second *commencer à aimer, prendre en affection. Ac* peut-il avoir

le sens de *contre* et de *même, acies* celui de *champ de bataille*, *adequito* celui de *aller à cheval autour? parum* signifie-t-il *un peu? Pasco* et *pascor* ont-ils le même sens, *passus* « épars » est-il un adjectif? Enfin voici quelques exemples où les sens ne sont pas bien classés : *adhibeo :* « employer, joindre, ajouter; » *adjicio* « ajouter, jeter vers; » *aggredior* « attaquer, entreprendre, aller vers. » Au lieu du terme *actif,* nous aurions préféré celui de *transitif;* le mot *actif* ne se dit que de la voix : un verbe transitif peut être actif ou passif. A part ces taches légères, faciles à corriger, le dictionnaire est digne du reste de l'ouvrage, que nous ne pouvons assez recommander.

COURS PRATIQUE DE L'ART ÉPISTOLAIRE, *par* B. VAN HOLLEBEKE, *directeur du collége communal de Bouillon.* Roulers, de Brauwer-Stock et Paris, Hachette, 1861. 1 vol. in-8° de pp. VI-321. Prix, fr. 1-25.

ÉTUDES LITTÉRAIRES, *par le même.* Bruxelles, A. Lacroix, 1861. 1 vol. gr. in-8° de pp. VII-80. Prix, fr. 2-00.

Nos lecteurs connaissent déjà sans doute les *Études sur la Fontaine et sur le Télémaque,* de M. Van Hollebeke. On sait avec quel zèle il travaille à la propagation de ses idées et de ses principes littéraires, et comment il s'efforce de les faire pénétrer dans l'enseignement par la publication du Journal de l'enseignement primaire et moyen. Nous ne saurions trop applaudir à ses efforts. Les principes qu'il soutient et propage, se réduisent à une grande synthèse : avant d'exercer un métier, il faut l'apprendre, et comment l'apprendre, sinon en voyant travailler les autres et en tâchant de les imiter? De même, veut-on parvenir à l'art d'écrire, on doit étudier les grands écrivains, voir comment ils s'y sont pris, et tâcher de marcher sur leurs traces. Les préceptes et les règles n'aboutiront à rien sans la pratique. Mais de quelle manière doit-on étudier et expliquer les grands écrivains? Comment s'y prendre pour faire trouver par un élève les idées d'un morceau littéraire, le lien qui les enchaîne, l'ordre dans lequel elles sont exposées, les raisons de cet ordre et de ces liaisons? M. Van Hollebeke nous l'apprend dans le *Manuel de l'art épistolaire.* Voici la marche suivie dans ce *Manuel.* L'auteur a adopté la classification ordinaire en lettres de demande, de remerciements, de félicitations, de condoléance etc. Il le fallait, afin de pouvoir procéder avec ordre. Chaque chapitre commence par un certain nombre de lettres qui peuvent servir de modèle. Chaque lettre est minutieusement analysée; on y fait toucher du doigt le plan adopté par l'écrivain et les considérations qui ont dû le guider dans le choix et la disposition de ses idées. Un certain nombre de questions, placées en bas des pages, résument et indiquent les points qui doivent spécialement attirer l'attention. Enfin après les lettres, vient l'exposé des règles à suivre, règles que l'élève a trouvées de lui-même dans l'étude des modèles, et qui ne sont ici que réunies et classées; c'est dire qu'elles sont simples, peu nombreuses, naturelles et d'une intelligence facile. Les différents genres de lettres sont ainsi passés en revue successivement. Mais il ne suffit pas d'étudier un modèle, il faut tirer profit de cette étude, il faut appliquer ce que l'on a vu, l'imiter; en un mot il faut des exercices pratiques. Or, ce n'est pas chose facile à trouver. A voir les sujets que l'on donne d'ordinaire à traiter, on dirait que l'on veut faire d'emblée de tous les élèves de petits Bossuets. Les travaux qu'ils ont à faire sont presque toujours guindés, boursoufflés, ampoulés

complétement étrangers à leurs connaissances. L'auteur a évité cet écueil; les devoirs qui terminent chaque chapitre, sont choisis de manière à fournir à l'élève l'occasion de profiter de ce qu'il vient d'étudier et de montrer qu'il a compris les explications qui lui ont été données. Ils sont à sa portée, roulent sur des idées qui lui sont familières, et sont relatifs à des événements qu'il peut comprendre. L'auteur n'a qu'un but : apprendre aux élèves à revêtir d'une forme simple mais française des idées en rapport avec les circonstances ordinaires de la vie, idées qu'ils se trouveront probablement un jour dans l'occasion d'exprimer. Les sujets sont toujours suivis de conseils de nature à bien faire connaître la situation. En résumé ce manuel nous paraît bien conçu et bien exécuté; il vaut mieux que tous ses devanciers ; il l'emporte surtout sur eux en ce qu'il est pratique, essentiellement pratique. N'oublions pas de dire qu'il débute par quelques chapitres traitant des qualités du style épistolaire, et cela en très-bons termes, en termes clairs et précis. On y trouve d'excellentes idées sur la comparaison, la métaphore, l'allusion, les proverbes, les anecdotes etc.; mais une partie qui sera utile à bien d'autres qu'aux élèves et que beaucoup voudront lire sans doute, c'est celle qui concerne le cérémonial de la lettre. Quel papier doit-on employer? Où mettre la date? Quel doit être le titre, ou la suscription? Comment plier la lettre, la cacheter, faire l'adresse? Autant de petites questions qui sont résolues, autant de petits renseignements que parfois l'on est heureux de pouvoir trouver. Car ces menus détails, ces soins matériels dans une lettre sont loin d'être inutiles. C'est là-dessus que l'on se base souvent pour juger du caractère, et surtout de l'éducation d'une personne.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur les *Études littéraires* du même auteur. Ce sont les mêmes principes que dans le *Manuel de l'art épistolaire,* mais appliqués à des sujets plus relevés; c'est dans le même genre que les *Études sur la Fontaine,* avec la différence toutefois qu'amènent la nature des morceaux expliqués et les classes auxquelles ils sont destinés. Quiconque admet la nécessité des analyses littéraires, lira ces pages avec intérêt et pourra y puiser d'utiles inspirations. L'ouvrage pourrait même très-avantageusement se trouver entre les mains des élèves. On sait ce que c'est qu'une analyse littéraire faite par des élèves : d'ordinaire quelque chose de décousu, d'incohérent, pas de travail d'ensemble, pas d'enchaînement dans les idées. Il leur faudrait donc ici comme en tout, des modèles à imiter; ils en trouveraient dans ces études. Tous les genres littéraires y sont représentés : lettres, discours, fables, petites pièces de poésie, pleines de doux sentiments. M. Van Hollebeke affectionne tout particulièrement cette dernière espèce de morceaux ; ils vont à son cœur et à son caractère. Au point de vue éducatif, des pièces semblables exercent une influence salutaire sur la jeunesse. Ainsi on a : *La pauvre fille* de *Soumet, Le nid de Fauvette* de *Berquin, Les grand'mères* par Mme *Anaïs Ségalas, La ronde de la Mort* par *Louisa Stappaerts,* etc., puis quelques fables de *Gaucet* et de *Stassart.* On le voit, M. Van Hollebeke aime son pays. Il connaît les écrivains, les poëtes que la Belgique a produits. Il veut faire cesser l'indifférence qu'on affecte à leur égard. Dans ce but il les commente, les analyse, les apprécie, en révèle le mérite et les qualités, et s'efforce de faire partager ses convictions. Nobles et légitimes efforts, qu'il est du devoir de chacun de seconder. Nous avons une littérature, étudions-la, propageons-la, soutenons-la, entourons nos écrivains de toute notre sympathie,

et ne leur refusons pas les encouragements et les éloges qui leur sont dus M. Van Hollebeke annonce qu'il va publier prochainement un recueil des *Poëtes belges.* Nous le félicitons de son initiative et de sa persévérance. Il peut dire, non sans une satisfaction bien légitime, qu'il a contribué à répandre de bons principes d'enseignement littéraire, et à faire connaître les écrivains nationaux, dont nous pouvons et devons nous honorer.

A.-C. HURDEBISE.

COURS COMPLET DE MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES, *par* A.-J.-N. PAQUE, *professeur à l'athénée royal de Liége, élève ingénieur des ponts et chaussées, etc. Tome VII,* TOPOGRAPHIE. 2me édition. Liége, Dessain, éditeur, rue Trappé. 1861. 1 vol. in-8° de pp. 310, avec XII planches.

Le traité que vient de publier M. Paque, est un livre consciencieusement fait et qui sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de topographie. Il sera surtout très-utile aux jeunes géomètres arpenteurs, qui y trouveront les précautions à prendre pour éviter toute cause d'erreur dans les résultats de leurs opérations. Nous sommes convaincus que ceux qui auront étudié cet ouvrage attentivement, pourront en très-peu de temps se rendre familier l'usage des instruments et effectuer avec toute l'exactitude désirable les différentes opérations topographiques.

L'auteur après avoir donné une description minutieuse de la plupart des instruments employés en topographie, fait connaître les conditions qu'ils doivent remplir, la manière de vérifier leur exactitude, et de les rendre exacts, le degré de précision qu'on peut atteindre avec chacun d'eux, les motifs qui doivent faire préférer tel instrument à tel autre dans des circonstances données, et les causes d'erreurs inhérentes à leur emploi. Les différentes opérations que l'on peut avoir à effectuer sur le terrain sont détaillées avec soin, et résolues dans la plupart des cas de différentes manières suivant les instruments dont on dispose et les accidents que le terrain peut présenter.

Deux chapitres sont consacrés à la résolution d'un grand nombre de problèmes relatifs à la division et à la transformation des surfaces. Bien que la plupart de ces problèmes soient résolus d'une façon très-élégante, la valeur des surfaces entre pourtant trop souvent comme élément de la solution; nous aurions voulu trouver plus de problèmes résolus par des procédés graphiques. L'ouvrage se termine par des détails relatifs au dessin topographique et à la composition des teintes à employer pour représenter les différentes parties d'un terrain. Nous avons regretté de ne trouver aucune planche où ces différentes teintes eussent été appliquées; nous en dirons autant de l'absence de toute application numérique.

Nous devons aussi signaler à l'auteur certains appareils de nivellement assez récents, qui nous paraissent devoir remplacer avant peu les instruments à vis calantes en usage aujourd'hui. Nous voulons parler du niveau à pendule de M. Mayer, du niveau à pendule de M. Charles, opticien à Paris, et enfin du niveau à pendule de M. Bertremo, chef de section aux chemins de fer russes. Ces trois instruments dont on trouve la description dans le Portefeuille économique des machines (années 1856 pl. 5, 1857 pl. 19, 1858 pl. 10), présentent l'immense avantage de se mettre d'eux-mêmes de niveau. Cet effet est obtenu au moyen d'un contrepoids qui, en prenant la direction verticale, force d'autres pièces auxquelles il est relié à rester horizontales.

Ces instruments, dont le prix est peu élevé, sont très-légers, d'un transport facile, et donnent des résultats d'une exactitude suffisante pour toutes les opérations ordinaires du nivellement, de la mesure des pentes, des hauteurs et des distances.

Nous terminerons en signalant à l'auteur quelques fautes d'impression.

Page	Ligne	Lisez	au lieu de
9	10	$n-1$	$n+1$
54	21	$2\sin^2\frac{\alpha}{2}$	$\sin^2\frac{\alpha}{2}$
57	9	Kn	K
57	27	Pm	Am
87	21	$0^m,06$	$0^m,60$
119	21	tout au plus	au tout plus
146	5	BAY	ABX
149	23	arc	axe
153	13	$90° - \frac{BAC}{2}$	$\frac{BAC}{2}$
181	29	196	195
187	21	AO	AC
194	11	203	202
201	26	h	h'
201	27	$\frac{ac}{h'}$	$\frac{ac}{h}$
202	2	h'	h
216	5	Chézy	Chéry
223	20	du	de
259	22	$\overline{COQ}^2 = DOQ.CQR$	$\overline{BOQ}^2 = CQR.COQ$
262	24	surf. ADCB	surf. ADFG
Figure	301	D	B
Fig.	301	B	D

A. C.

3077 Vocabula *sermonis germanici, gallici, anglici, belgici, italici, latini, graeci et hebraici, notionum ordine in scholarum usum disposita, opera et studio* Joannis Molsenburger. 1 livr. de pp. XV-136. Prix : 1 fr.

Sous ce titre vient de paraître chez Ch. Peeters, à Louvain, la première livraison d'un nouveau polyglotte, qui est propre à être mis entre les mains de tout le monde. L'auteur n'y a admis que les mots les plus usuels, ceux qui appartiennent à la langue commune et sont le plus en usage dans la conversation, éliminant par conséquent tous les termes spéciaux des sciences, des arts et des métiers. Après avoir choisi ses mots, l'auteur s'est attaché à les classer de manière à rendre possible l'usage de son livre, non-seulement aux Allemands, mais aux Français, aux Flamands, etc. Rejetant absolument l'ordre alphabétique, il suit l'ordre logique des idées, ordre strict et simple, dont il donne du reste la clef au commencement de son ouvrage. Enfin il indique à côté de chaque mot, quand cette indication est nécessaire, le genre, le pluriel, la déclinaison et la conjugaison. L'auteur a détaché de son grand ouvrage un petit *lexique allemand-français,* qui, composé sur le même plan, est destiné à l'enseignement de la langue allemande.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonaux des écoles primaires, les sieurs *Pollet* et *Affenaer*, le premier pour le 6e ressort d'inspection ecclésiastique de la Flandre occidentale, en remplacement du sieur Huys, le second pour le 2e ressort, en remplacement du sieur Pollet, *Tricot*, pour le canton de Seneffe, en remplacement du sieur Dupire, démissionnaire, *Vandensavel*, curé-doyen à Beeringen, pour le canton de Beeringen, en remplacement du sieur Huygen, décédé.

Le sieur *Pirson*, prêtre catholique romain, nommé par M. l'évêque de Namur, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Marche.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : maître de calligraphie à la section professionnelle, en remplacement du sieur Manderlier, démissionnaire, le sieur *Lescrinier*, surveillant; — surveillant, en remplacement du sieur Daxhelet, le sieur *Taminiaux*, surveillant à l'athénée de Mons;

A l'athénée royal de Mons : surveillant, en remplacement du sieur Taminiaux, le sieur *Marissens* ;

A l'école moyenne de Boom : assistant dédoublant, le sieur *Van Roo*, professeur de la classe préparatoire au collége de Beeringen ;

A l'école moyenne de Turnhout : deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Louis*, élève diplômé de l'école normale de Nivelles;

A l'école moyenne de Hal : instituteur, en remplacement du sieur Crevecœur, le sieur *Colin*, deuxième instituteur à l'école moyenne de Mons; — assistant, en remplacement du sieur Tubbax, démissionnaire, le sieur *Dom*, instituteur communal à Oostmalle;

A l'école moyenne de Mons : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Colin, le sieur *Schinckgen*, professeur agrégé ;

A l'école moyenne de Wavre : maîtres de dessin, en partage, en remplacement du sieur Beaujean, les sieurs *Chaufoureau* et *Wéry*, respectivement premier et troisième régents;

A l'école moyenne de Rochefort : maître de dessin, en partage, en remplacement du sieur Marchandise, le sieur *Cardols*, instituteur ;

A l'école moyenne de Furnes : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Van Rolleghem, le sieur *Ghyselen*, sous-instituteur à l'école communale.

NOUVELLES DIVERSES.

Population des athénées royaux au 10 novembre 1860 et au 10 novembre 1861 : Anvers 323 272, Bruxelles 567 605, Bruges 162 193, Gand 343 320, Mons 278 309, Tournai 170 192, Liége 525 537, Hasselt 203 224, Arlon 198 212, Namur 170 193. Totaux 2,939 3,057.

Population des écoles moyennes aux mêmes époques : Anvers 320 307, Lierre 125 140, Malines 209 222, Turnhout 280 271, Aerschot 125 127, Diest 137 110, Hal 166 151, Jodoigne 187 184, Louvain 242 266, Wavre 159 153, Bruges 140 156, Furnes 91 88, Nieuport 81 81, Ypres 120 129, Alost 205 219, Gand 318 334, Renaix 116 82, Ath 135 106, Beaumont 67 61, Braine-le-Comte 208 202, Gosselies

124 106, Houdeng-Aimeries 150 152, Mons 126 122, Pâturages 148 139, Péruwelz 94 99, Rœulx 104 113, Saint-Ghislain 117 96, Soignies 124 138, Thuin 125 130, Huy 181 203, Limbourg 203 195, Spa 175 160, Stavelot 78 76, Visé 206 227, Waremme 123 140, Maeseyck 140 157, St-Trond 112 116, Tongres 204 201, Marche 61 62, Neufchâteau 80 58, Saint-Hubert 53 49, Virton 84 103, Andenne 113 108, Couvin 122 124, Dinant 132 149, Fosses 84 130, Namur 94 78, Philippeville 94 104, Rochefort 80 77. Totaux 6,962 7,001.

— On annonce une découverte importante : la chronique de Jean Le Bel vient d'être retrouvée en entier. Il y a quelques mois, un élève de l'école des chartes, M. Meyer, vit à Châlons un manuscrit qu'il crut être la fameuse première rédaction de Froissart cherchée inutilement jusqu'ici, mais dans lequel M. Paulin, Paris a reconnu la chronique complète du chanoine de Liége. Cette chronique s'étend de 1326 à 1361. M. Polain en a déjà publié la partie connue jusqu'ici, embrassant les années 1326 à 1340 ; la commission des monuments de la langue française l'a chargé de publier le reste, qui comprend le siége de Calais, la bataille de Poitiers et autres événements mémorables jusqu'au traité de Bretigny.

— Le *Moniteur universel* publie un second rapport de M. Rouland, ministre de l'instruction publique, à l'empereur des Français, sur les travaux de la commission de la topographie des Gaules. Cette commission, composée d'archéologues distingués, est chargée de dresser la carte des Gaules, d'après les anciens monuments, les renseignements qu'elle peut obtenir des fouilles opérées sur les divers points du territoire, et les indications données par les anciens auteurs, contrôlées par l'examen des lieux et tous les faits qui s'y rattachent. C'est ainsi que la position de l'Alesia de César a été rapportée par la commission à Alise-Sainte-Reine (Côte d'Or), ce qui était déjà établi au surplus par un grand nombre de géographes. La commission a été convaincue par ses explorations qu'il était impossible d'appliquer à la topographie d'Alaise (Doubs) la description donnée au liv. VII des *Commentaires*. D'après la commission, les principes les plus élémentaires de la stratégie et de la défense des places s'opposent, en dépit des antiquités gauloises qu'on y découvre, à ce qu'on puisse confondre Alaise avec l'oppidum des Mandubiens. Alise-Sainte-Reine, au contraire, paraît satisfaire d'une manière vraiment remarquable à toutes les données topographiques que César nous a transmises. Les fouilles dirigées par MM. de Saulcy, Creuly et Bertrand apportent d'ailleurs, à chaque instant, de nouvelles preuves en faveur de l'identité d'Alise-Sainte-Reine avec Alesia. Tout semble témoigner ici de l'existence d'un siége important. La présence de doubles fossés de contrevallation et de circonvallation aux distances marquées par les *Commentaires*, deux épées gauloises, dix-sept pointes de javelot, deux haches en bronze, une magnifique épée de légionnaire romain, encore dans son fourreau, trouvée au fond de l'une des tranchées, sept pointes hameçonnées en fer, répondant parfaitement aux *hami ferrei* du texte (B. G VII 73); enfin un nombre considérable d'antiquités gauloises et gallo-romaines d'un caractère spécial assurent à Alise-Sainte-Reine l'honneur d'avoir été le dernier boulevard de l'indépendance gauloise.

Mais, parmi les questions qui se rattachent aux campagnes de César, il en est qui nous intéressent plus spécialement, ce sont celles qui se rapportent à l'emplacement de la bataille livrée par César aux Nerviens (B. G. II 16), à la position de l'*oppidum Aduatucorum* et à celle du camp appelé *Aduatuca,* où

périrent Sabinus et Cotta, où fut ensuite assiégé Q. Cicéron. Ces positions étaient restées plus ou moins indécises.

Voici ce que dit la commission sur le lieu de la bataille de la Sambre : « César nous apprend que cette action a eu pour théâtre les bords de la Sambre, mais le lieu précis où elle s'est passée demeurait controversé. La commission ayant décidé que la question serait étudiée sur le terrain par deux de ses membres, M. le général Creuly et M. Alexandre Bertrand ont suivi en barque et exploré le cours de la Sambre dans toute l'étendue du pays indiqué par le texte. Il résulte de leur rapport que les hauteurs d'Hautmont répondent seules aux particularités consignées dans les *Commentaires*. Frappée des raisons qu'ils ont fait valoir, la commission a placé à Hautmont le lieu de la bataille » (B. G. II 18).

Quant à l'*oppidum Aduatucorum* et à *Aduatuca*, on inclinait généralement à placer à Namur la première localité et à Tongres la seconde. « Les deux mêmes membres de la commission, dit le rapport, qui s'étaient chargés de la détermination du lieu de la bataille des Nerviens, ont entrepris l'étude de cette question, et ils ont en conséquence poursuivi leur exploration jusqu'en Belgique. La commission a écouté avec intérêt l'exposé de leurs investigations, et discuté les motifs dont s'étaye l'opinion par eux adoptée. Il résulte de cette enquête que, malgré la présence de monnaies des Aduatuques trouvées à Namur, et bien qu'il y ait certaines ressemblances entre les hauteurs de Namur et le site décrit par César, il est impossible d'accepter l'identification de Namur avec l'*oppidum Aduatucorum*, sans refuser à la description de César cette précision qu'on lui reconnaît partout ailleurs. Il existe, au contraire, près de Huy, sur la Meuse, une éminence, le mont *Phalize*, environnée de tous côtés par des escarpements et rattachée seulement à la plaine par un isthme, qui répond de tout point aux données des *Commentaires* (B. G. II 29). C'est là que la commission a cru devoir placer l'*Oppidum Aduatucorum ;* la parfaite conformité topographique lui ayant paru un motif plus déterminant que les raisons alléguées par les partisans de Namur.

« Quant à *Aduatuca*, bien qu'il soit difficile de retrouver dans la large plaine où s'élève Tongres les collines et les vallées dont parle César (B. G. VI 36, 40) en termes fort généraux et fort vagues, il est vrai, on ne saurait se refuser à reconnaître que toutes les vraisemblances militent en faveur de cette ville. Tongres seul, en effet, est situé de façon à permettre de concilier les diverses assertions des *Commentaires* relatives à la position d'*Aduatuca* par rapport au territoire des populations environnantes, tandis que pour toutes les autres localités qui avaient été proposées, ces assertions deviendraient contradictoires. La commission s'est en conséquence arrêtée à cette solution qui se concilie le mieux avec le texte. »

Nécrologie. En Belgique : M. *J.-B. Blaes*, employé aux archives du royaume, auteur de divers travaux historiques, à Bruxelles ; — M. *Peeterman*, écrivain et littérateur, à Seraing.

A l'étranger : le célèbre orientaliste *G.-W. Freytag*, à Dortendorf, près de Bonn ; — M. *A. Riberi*, membre de l'académie des sciences de Turin, correspondant de l'académie de médecine de Paris.

Le R. P. *Lacordaire*, dont nous avons annoncé prématurement la mort dans notre dernière livraison, a succombé à Sorèze, le 21 novembre.

TABLE DES MATIÈRES.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

